N° 249 Janvier 1937

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXIII

R

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
2, RUE DE POISSY, PARIS, V^e
TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO

† A. T. Baker, Le futur des verbes *avoir* et *savoir*..... 1
Gunnar Tilander, Un problème syntaxique de l'ancien français : *je lui donne = je le lui donne*..... 31
Charles A. Knudson, Études sur la composition de la *Chanson de Roland*..... 48

MÉLANGES

E. Hoepffner, Pour l'étude de Jaufré Rudel..... 93
Arthur Långfors, Le manuscrit 49.417 de la Bibliothèque de Marseille..... 102

COMPTES RENDUS

René Schneider et Gustave Cohen, La formation du génie moderne dans l'art de l'Occident : arts plastiques, art littéraire (M. Roques). 105
A. Lombard, L'infinitif de narration dans les langues romanes, étude de syntaxe historique (G. Gougenheim)..... 108
A. Cavaliere, Le poesie di Peire Raimon de Tolosa (A. Jeanroy).. 111
Holger Petersen Dyggve, Onomastique des trouvères, etc. (A. Jeanroy)..... 114
Mélanges offerts à M. Abel Lefranc (M. R.)..... 116

PÉRIODIQUES 118

CHRONIQUE 132

Les prochains numéros contiendront :

E. J. Arnould, Un manuscrit partiel du *Manuel des péchés*.
A. T. Baker, La vie anglo-normande de Sainte Foy d'Agen par Simon de Walsingham.
Suzanne Dobelmann, *Lo Gardacors de Nostra Dona*.
Ernest Hoepffner, Deux notes sur le troubadour Guiraut de Borneil.
Alexandre H. Krappe, *La Belle Hélène de Constantinople*.
Paul Lebel, Où en est le problème d'**Equoranda*, **Equaranda* ?
Albert Pauphilet, Nouveaux fragments du ms. d'Annonay de Chrestien de Troyes.
Gunnar Tilander, Notes lexicographiques et étymologiques.

• Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

LE FUTUR

DES VERBES *AVOIR* ET *SAVOIR*

En déclarant avec insistance que les seules formes du futur de ces verbes sont en vieux français *avrai* et *savrai*, etc. avec les variantes dialectales *averai*, *arai*, etc. la philologie française s'est posé un problème dont la solution à tous points satisfaisante est encore à chercher, à savoir comment on doit expliquer les formes modernes.

Il est possible que l'assertion que *avrai* est forme unique soit trop absolue et qu'il faille se permettre la supposition que la forme *aurai*, ainsi que la forme rare *orai*, remontent à des époques très anciennes. Il n'y aura là rien de très insolite ; beaucoup de phénomènes linguistiques ont dû subir un temps d'épreuve, souvent très long, avant de se faire accepter des lettrés. Il n'y a rien non plus de très aventuré à revendiquer pour *avoir* une autre forme ; du verbe *doner* l'ancienne langue connaissait : *donrai*, *dorrai*, *donerai*, (et même *dondrai*, cf. *Romania*, I, 159); et du verbe *mener : menrai*, *merrai*, *menerai*, etc. Du reste le français a beaucoup de formes doubles, dues à un développement différent, résultat de la position plus ou moins importante qu'avait le mot ou la syllabe dans l'unité phonétique; il ne serait donc pas extraordinaire que les verbes auxiliaires *avoir* et *savoir* eussent des formes multiples.

Afin de poser nettement la question, nous voudrions mettre en avant les propositions suivantes que nous examinerons par la suite :

1° Il est certain qu'on a dit pendant longtemps *avrai*, etc. mais le témoignage des rimes n'est à aucune époque suffisant pour faire valoir ses droits à l'exclusivité.

2° Il est non moins certain que, de bonne heure, on a dit *arai* et cela dans les limites d'un domaine linguistique très étendu.

3° Il est certain aussi que la forme *averai* (3 syllabes) a été répandue.

4° Il est certain encore qu'à partir d'un certain moment on trouve des graphies, d'ailleurs peu nombreuses, *orai* qui impliquent, quelle qu'en soit l'origine, une prononciation sans *v*.

5° Il est fort possible que ces prononciations aient co-existé par deux ou par trois, en un même point.

6° Il est fort possible que dans le domaine linguistique où se rencontrent les formes *arai*, *averai* et *avrai*, on doive entendre *aurai* et non pas nécessairement *avrai*.

7° Il est raisonnable de conclure à l'existence d'une forme *aurai*, existant du moins dans certaines parties du domaine linguistique et à des époques médiévales, tout comme *arai* et *orai* existent aujourd'hui dans les dialectes comme cela se voit d'après les cartes, numéros 97, 98, 99 de l'*Atlas linguistique*.

*
* *

1° C'est Gaston Paris, nous semble-t-il, qui a le premier conseillé l'emploi de la forme avec *v*. Dans son édition de la *Vie de saint Alexis*, dont la préface est datée du 1er décembre 1871, il écrit : « On est autorisé à écrire *avrai*, *avras*, etc. par *v* et non par *u* ; l'*u* ne s'est substitué au *v* dans ce mot (nous en avons des preuves qui ne sauraient trouver place ici) que bien longtemps après le XIe siècle » (p. 100).

Gaston Paris n'a jamais donné ces preuves, à notre connaissance [1].

Son édition d'*Alexis* reproduit les recherches qu'il avait faites pendant les six premiers mois de l'année 1869, et depuis plus de deux années il étudiait la poésie au moyen âge comme en fait foi la leçon d'ouverture faite le 3 décembre 1866 ; il est donc

1. Nous n'avons trouvé à propos de *br* > *vr* que la remarque faite au tome XX de la *Romania* (p. 328), mais elle est de 1891.

probable que ses preuves étaient fournies ou du moins appuyées par des rimes [1].

L'exemple de Gaston Paris ne paraît pas avoir été suivi immédiatement par d'autres éditeurs d'anciens textes et, dans les trois premiers volumes de la *Romania* (1872-4), nous n'avons remarqué qu'un seul exemple de cette graphie (*avroit*, I, 426) tandis qu'il y a plus de vingt exemples de *aur-* ; toutefois depuis 1880 environ les graphies avec *vr* jouissent déjà d'une telle vogue qu'un éditeur ne peut faire imprimer ces futurs avec voyelle sans que ces formes soient mises en question par la critique (cf. *Zeitschrift für romanische Philologie*, III, 615).

Les raisons les plus solides pour accepter la forme *avrai* ne sont pas celles que fournissent les rimes, comme nous le verrons par la suite, mais les habitudes orthographiques des scribes. Dans beaucoup de manuscrits *ue* indique qu'il faut lire *v* ; par exemple le manuscrit d'où est tirée la vie de saint Edmond publiée dans la *Romania* (LV (1929), pp. 332-81) porte *liueret* (= livret), *pouere*, *deliuere*, *escriuere*, *liuere*, *auerez*, etc. On trouve de très nombreux exemples de cette graphie dans deux dissertations allemandes qui ont traité ce sujet [2]. Il y a un autre système, employé dans les livres du culte, qui consiste à mettre deux points sur *u* pour indiquer qu'il faut lire *v*. Ce système est employé dans les Psautiers de Cambridge et d'Oxford ; il a fait le sujet de la dissertation de Lincke. Il y a là la preuve certaine que les lecteurs devaient prononcer *avrai* [3].

---

1. Nous n'oublions pas le témoignage du glossaire hébreu-français publié par Arsène Darmesteter dans le premier tome de la *Romania* (fondée en 1871-2), p. 159 ; cet article a dû être communiqué à Gaston Paris avant que son *Alexis* eût paru.

2. (*a*) J. Bröhan, *Die Futurbildung im Altfranzösischen*, Greifswald, 1889. (*b*) F. Holle, *Avoir und savoir* in den altfranzösischen Mundarten, Marburg, 1900.

3. Lincke, *Die Accente im Oxforder und im Cambridger Psalter*, Erlangen, 1886.

Le scribe auquel nous devons la version du Psautier conservée dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, nº 1670 du fonds latin, nouvelles acquisitions, a entrevu l'utilité de distinguer au commencement des mots les *i* et les *u* voyelles des *j* et des *v* consonnes. A cet effet, ce scribe a souvent

Nous considérerons maintenant la valeur qu'on doit accorder aux rimes. Dans sa dissertation citée plus haut, Bröhan écrit (p. 42): « La preuve de la valeur consonantique de l'*u* doit être établie lorsque dans le *Roman de Carité* (str. 140) à côté d'autres rimes riches, on trouve *n'avra : navra*, aussi dans *Jehan et Blonde* et dans le *Salu d'Amors* de Philippe de Beaumanoir et dans certaines rimes du *Roman de la Rose.* »

Nous avons examiné toutes les rimes de ces textes et nous trouvons que le Renclus de Moilliens, se servant de la strophe d'Hélinand, c'est-à-dire, d'un système de rimes: a a b, a a b, b b a, b b a, emploie des rimes riches ou même léonines dans les vers qui riment par paires, donc, les vers 1,2, 4,5, 7,8, 10,11, tandis que les vers qui sont séparés, donc 3,6, 9,12, sont moins soigneusement rimés. Les formes du futur d'*avoir* propres au Renclus sont *arai*, *aras*, etc. et le cas cité par Bröhan (*n'avra : navra*) semble former une exception ; ces mots fournissent les rimes pour les vers 9 et 12 et les autres mots à la rime dans la strophe se terminent en *-ra*, par ex. *berra*, *kerra*. Comme la grande majorité des poètes de cette époque, le Renclus considère la rime fournie par *muta cum liquida* comme satisfaisante si la liquide est identique. Quelquefois le Renclus rime richement; une strophe (221 de la *Carité*) a les rimes *abevree*, *ovree*, *dessevree*, *recovree*, *enyvree*, *navree*.

En ce qui concerne Philippe de Beaumanoir, nous trouvons qu'il avait essayé dans *la Manekine* d'employer les rimes léonines, mais qu'il les avait abandonnées comme trop difficiles. Plus tard, dans le *Salu d'Amors*, Philippe se décida à renouveler sa première tentative. Nous donnons un résumé des rimes susceptibles de nous intéresser.

---

surmonté d'un accent les *i* et les *u* (orthographié quelquefois par *u* pointu) qui devaient être prononcés comme les *i* et les *u* voyelles. Malheureusement, ce scribe consciencieux n'a pas cru devoir distinguer entre *u* et *v* dans d'autres positions. Là où le scribe du Psautier d'Oxford met les doubles traits, par ex. *aũras* (Ps. 101.14); *aũrad* (146.11), *aũrunt* (101.15), le scribe du ms. 1670 n'écrit que *auras*, etc. (folio 110 r°, 163 r° ; ce ms. a été décrit par Léopold Delisle dans les *Notices et Extraits*, tome 34, première partie ; il y a une forte lacune entre psaume 36, verset 27 et ps. 43, v. 23 que Delisle n'a pas signalée ; voir aussi *Romania*, XXI, 301).

La Manekine.

avras : saveras 4402 ; *avra : trovera* 319 ; *avrés : serés* 4905 ; *avroit : tormenteroit* 1621 ; *: souverroit* 5569 ; *savra : compara* 3038 ; *savrons : serons* 4117 ; *avroie : morroie* 1635.

Jehan et Blonde.

avra : volra 4769 ; *avrés : troverés* 2537 ; *avroit : baiseroit* 315 ; *avriiés : demouriiés* 1881 ; *buvroit : esgarderoit* 327 ; *recevrai : oserai* 753 ; *sivra : volra* 93 ; *navrés : sarés* 767 ; *avrai : navrai* 1055 ; *avrés : navrés* 4197.

Salu d'Amors.

avroie : voloie 203 ; *estovra : pora* 343 ; *avré : navré* 199 ; *navras : avras* 607.

Bröhan ne relève que les deux derniers exemples cités de *Jehan et Blonde* et les deux derniers du *Salu d'Amors*, c'est-à-dire qu'il ne met en ligne de compte que les rimes qui appuient sa thèse ; il y a en tout 22 rimes dont 18 semblent soutenir le contraire. Est-il possible d'arriver à une conclusion définitive quand, à côté de *avras : navras*, on a aussi *sarés : navrés*, *avroie : morroie* ? Il est de toute évidence que cela est impossible.

Les auteurs du *Roman de la Rose* ne viennent pas changer nos conclusions. Guillaume de Lorris a en effet *savrai* à la rime avec *ovrai* (691) et *avrai* avec *navrai* (1911, 2885), mais là encore ce sont des rimes communes plutôt que voulues et recherchées [1]. Ailleurs Guillaume a rimé *ovré : recovré* (1735, 3011), c'est-à-dire catégorie C du système de Freymond [2], et *covroit : bevroit* 1499 ; il a aussi *ovri : flori* 1257 et *chevriaus : escuriaus* 1375. Pour Guillaume de Lorris la rime riche, quand il s'agit de *muta cum liquida*, est satisfaisante lorsqu'il y a identité de la liquide.

Chez Jean de Meun l'intention de rimer richement est évidente ; une rime aussi maniérée que celle-ci : *forgier sai : chiers ai*

---

1. L'excellente table des rimes contenue dans le premier volume de l'édition du *Roman de la Rose* (*ATF*) nous a dispensé de relever nous-même les rimes.

2. Freymond, *Ueber den reichen Reim bei altfrz. Dichtern* ; *Zeitschrift für romanische Philologie*, VI, (1882), 1-21, 176-215 (cette catégorie renferme les rimes de simples avec composés).

(21373) en est la preuve manifeste. On peut éliminer de la statistique les cas de *avrai : savrai*, etc. (4617, 11325, 16449, etc.), mais il reste toujours assez de rimes de *navrer* avec l'une ou l'autre personne de *savoir* ou d'*avoir* pour qu'on croie à quelque chose de plus qu'une simple rencontre.

On peut ajouter au témoignage de Jean de Meun celui du vaillant Richier, auteur d'une Vie de saint Rémi [1]. Dans ce long ouvrage (8234 vv.) le souci de rimer richement est évident ; même avec *muta cum liquida* les rimes, à quelques exceptions près (*destroie : guerroie* 2283 ; *ovra : Octobre a* 6441 ; *France : creance* 1103, *: oiance* 665), sont exactes ; on trouve *descombrer : nombrer* 105 ; *combatre : abatre* 111 ; *uevre : descuevre* 129 ; *ordre : remordre* 473 ; *ovra : recovra* 5341 ; *afubla : doubla* 7747 ; on n'a rien qui rappelle *movra : combatra* de Chrétien de Troyes (*Lancelot* 2393, voir ci-dessous) et les rimes de Philippe de Beaumanoir précitées. Lorsqu'on trouve donc *avrai: concevrai* 799 ; *avra : vivra* 1076, *devra* 2099 ; *avront : devront* 1978 il faut croire que Richier emploie le futur avec *v*. Il importe de noter que lorsqu'il veut trouver une rime pour *sera* il a recours à *ara* (5940), forme qui ne se rencontre pas ailleurs dans le texte de la vie.

Cependant quand on examine les poèmes qui, d'après la table de Freymond dans l'article précité, montrent le plus haut pourcentage de rimes riches, on trouve, il est vrai, bien des exemples de rimes fournies par le futur d'*avoir* et de *savoir*, et chaque poème en fournit un ou deux, mais si peu d'autres qu'on ne peut vraiment pas croire à la validité de l'argument qu'on a fondé sur la rime *avrai : navrai*. Il y a des poèmes ayant plus de 70 pour cent de rimes riches qui n'offrent pas la moindre preuve en faveur de la forme avec *v*.

L'étude des rimes peut facilement induire en erreur. A en juger par certaines rimes de Chrétien de Troyes comme ces vers, que n'aurait pas désavoués Gautier de Coincy et qui

---

1. *La vie de saint Rémi, poème du XIIIe siècle, par Richier*, pub. par W. N. Bolderston, Londres, 1912. On ne sait rien de ce Richier ; il habitait probablement Reims et sa langue est presque identique à celle des *Récits d'un ménestrel de Reims*.

montrent le chemin à un Meschinot ou à un Guillaume Crétin :

> Et se Cligés l'an mainne pris,
> De ce solement a grant pris,
> Qu'a joster atandre *l'osa.*
> Cligés le pris et le *los a*
> De trestot le tornoiement. (*Cligés*, vv. 4707-11)

ou bien comme cet enjambement hardi qui fait souvenir de Théodore de Banville :

> A tant vienent hideus et noir
> Anbedui li fil au *netun*,
> Et n'an i a nul qui *n' et un*
> Baston cornu de corneillier. (*Yvain* 5512-15)

on s'attendrait à des feux d'artifice rythmiques qui auraient éclairé cette question obscure. Il n'en est rien cependant; on trouve bien dans l'œuvre de Chrétien le futur ou le conditionnel de *savoir* à la rime avec la même personne d'*avoir* non moins de 49 fois [1]. Mais le reste de son œuvre, pour ce qui concerne les rimes avec *muta cum liquida*, est au point de vue des rimes très normal [2].

Si nous nous sommes si longuement étendu sur cette question des rimes, c'est que nous voulions prouver que les cas où la forme par *v* est assurée par la rime sont au moins

---

1. *Philomela*, 937, 1359 ; *Guillaume d'Angleterre*, 549, 826, 1614 ; *Erec*, 4192, 5425, 5541 ; *Cligés*, 991, 1005, 2604, 3135, 3449, 5273, 5707 ; *Yvain*, 720, 1772, 2007, 2062, 2661, 3871, 3987, 5301, 5961, 5973, 6647, 6747 ; *Lancelot*, 653, 1613, 2139, 2495, 3085, 3387, 4867, 6097. *Perceval*, 1041, 1297, 1503, 1731, 2285, 2869, 3673, 3869, 4735, 6121, 8867, 8869, 9069, 9201.

2. Voici un schéma des autres rimes de Chrétien : *avrai* : j'ai L. 5501 ; *savrai* : reposerai, L. 6406 ; *avra* : va Y. 4267, : sera C. 1547, : durra C. 4043, : combatra L. 3899, : trova L. 4815, : diffandra, L. 4924, : verra, P. 8090 ; *savra* : ja Y. 745 ; *navra* : vaudra Y. 5663, : avra Y. 1429 ; *movra* : savra L. 4123 : combatra L. 2894 ; *avrons* : perdrons Y. 4371 ; *savrez* : navrez, E. 3995, : trovez E. 4942 ; *navrez* ; savez P. 436. : costez P. 2221 ; *avront* : seront E. 6121 ; *avroie* : veoie Y. 5171 ; *savroies* : montoies L. 2776 ; *avroit* : verroit Y. 1075, : morroit E. 3320, : merroit E. 1869, avoit Y. 4710 ; *savroit* : avoit P. 1292 ; *avriiez* : voliiez E. 3320 , feriiez G. d'A. 2811, : aliiez P. 5179 ; *avroient* : orroient G. d'A. 1693 : voloient L, 6190.

rares. Nous sommes même porté à croire que les domaines linguistiques où on a écrit *avr-* exclusivement ou presque exclusivement sont très restreints. La Normandie, une partie de la Bretagne, de l'Ile-de-France, de la Champagne et de la Lorraine connaissent bien l'emploi de *avr-* tout en employant parfois les formes abrégées. Il est étonnant de constater que dans les domaines linguistiques de l'ouest, du centre et de l'est, il n'y en a plus trace aujourd'hui d'après les cartes de l'*Atlas linguistique*; il est difficile de croire que si jamais cette forme avec *v* avait été populaire, elle n'eût pas laissé de vestiges dans l'un ou l'autre des endroits examinés.

2° On a écrit de bonne heure *arai* etc. ; cette forme se rencontre dans des chartes et dans des poèmes du XIIe siècle. Les exemples de la forme *arai* sont rares dans les textes normands et anglo-normands ; lorsqu'on en trouve, dans le *Rou* par exemple, c'est dans les manuscrits écrits par des scribes originaires de la région picarde [1]. Nous n'en avons pas trouvé dans le *Roman du Mont Saint-Michel*, ni dans l'*Estoire Joseph*, mais on trouve *ara* 1244, *aron* 625, *aroit* 1860 dans le *Tristan* de Béroul, formes qui relèvent du scribe comme aussi d'autres traits appartenant au domaine picard [2].

Au Nord-Ouest il y a quelques exemples ; dans *l'Epitre farcie de saint Étienne* [3] nous lisons : *et si arrum l'escience de lui* (v. 15) ; dans le *Livre des Manières* il y a deux exemples de *ar-* contre 15 de *aur-*. Dans la Bretagne, à côté de quelques exemples en *aur-*, la plus grande partie des cas inscrits par Görlich sont encore en *ar-* [4].

La région du Nord-Est offre des exemples en masse de la forme *ar-* ; Bröhan en signale dans les chartes des endroits suivants : Abbeville, Aire (Pas-de-Calais), Amiens, Cambrai, Corbie, Hainaut, Namur, Orval (abbaye de), Tournay. Il y a relativement peu de textes où les scribes (ou les auteurs) se restreignent à une seule forme (ou à peu près), p. ex. *Alexis* (Ms. P.), *Aucassin et Nicolette*, *Berthe*, *li Bastars de*

1. Ja de plusurs n'en aurai plus (162) Mss. BD : n'en arai.
2. *ro* pour *roi* (600), *son* pour *soin* (634), *am* pour *aim* (1401).
3. Bartsch et Horning, *Langue et littérature*, p. 30.
4. Görlich, *Die nordwestlichen Dialekte* (*Frz. Studien*, V).

Buillon (une fois *aur-* v. 139), *Fauvel* (quelques exemples de *aur* - dans l'*Interpolation* de Chaillou de Pestain), *Gui de Nanteuil* (un ex. de *aur-*, v. 278), le Renclus de Moillens (2 ex. de *aur-*), *Méliador* (2 exs. de *or-*), *Vrai Aniel*, tandis que la grande majorité des auteurs ou des scribes semblent hésiter entre *ar-* et *aur-* tout en employant parfois d'autres formes. Nous faisons suivre une liste de textes ou d'auteurs qui ne sauraient tous, il est vrai, être rangés sous la rubrique Nord-Est, sans étendre démesurément cette région ; ce sont : **Aiol*, **Aspremont*, **Atre périlleux*, *Aye d'Avignon*, Baudoin et Jean de Condé, *le Bel inconnu*, *Le Brut* (de Munich), **la Chanson d'Antioche*, **Cléomadès*, **le Comte d'Anjou*, **la Conquête de Jérusalem*, *Cristal et Clarie*, Eustache Deschamps, **Doon de Mayence*, *Doon de la Roche*, *Elie de saint Gille*, **Enfances Guillaume*, *Escanor*, *Fergus*, **Fierabras*, *Floovant*, **Florimont*, *Gautier de Coincy (*Miracles* et *sainte Christine*), *Gauvin*, saint Grégoire (*Dialogues*, *Romania*, VIII), **Grisélidis*, *Gui de Nanteuil*, Guillaume Alexis, *Guillaume de Palerne*, Guiot de Provins, **Hervis de Metz*, **Huon de Bordeaux*, **Hunbaut*, Jean Renart, *Moniage Guillaume*, *Nicodème* (Version B), *Otinel*, Philippe de Beaumanoir, **Raoul de Cambrai*, **Richard li biaus*, **Rigomer*, **Sept Sages*, **Roman de la Violette*, **Wistasse le Moine*.

Cette liste n'a pas la prétention d'être complète ; aussi serait-il fastidieux de relever avec une grande exactitude la proportion entre les formes. Dans une dissertation sur la langue de *Raoul de Cambrai* [1], l'auteur a relevé 57 cas de *ar-* et 29 de *aur-* ; dans *Floovant* il y a 23 cas de *ar-* contre 36 de *aur-* ; les mêmes incertitudes se retrouvent dans les romans d'aventure : dans *le Comte d'Anjou* il y a 54 cas de *ar-* (ou de *sar-*) et 24 de *aur-* (ou de *saur-*) ; dans *le Bel inconnu*, 31 de *ar-* contre 22 de *aur-* ; dans *l'Escoufle* 21 de *ar-* contre 24 de *aur-*.

Ces chiffres suffisent pour montrer que les scribes dans un grand domaine linguistique hésitent beaucoup. Nous aurons à revenir sur ce phénomène dans une section subséquente.

Les chartes de Joinville [2] et de Reims [3] n'offrent pas

1. Goerke, *Die Sprache des Raoul de Cambrai*, Kiel, 1887.

2. *Recueil de chartes de Joinville*, éd. N. de Wailly dans les Mémoires de l'Ac. des inscriptions et belles-lettres, XXVI.

3. *Archives administratives de la ville de Reims*, éd. P. Varin.

d'exemples de *ar-* et dans les régions de l'Est il n'y en a pas ou bien on n'en rencontre que sporadiquement.

Le problème de la formation de la forme sans labiale est difficile à résoudre ; il est trop simple de dire comme bien des grammairiens que le *v* tombe ; ce n'est pas ici une question d'analogie, comme par exemple, *escrivrai* comparé à *lirai*, *dirai* ; on a pensé à l'influence de *serai* et des formes du présent : *ai*, *as*, *a* ; nous croyons plutôt que la forme est la réduction de *aurai* [1] puisqu'elle se rencontre dans des textes qui confondent *au* et *a*. Nous allons reprendre cette question plus loin.

3° Il est certain aussi que la forme *averai* (3 syllabes) a été, à différentes époques, très usitée. Elle paraît être assez rare avant le XIIe siècle et pendant la première partie du XIIe ; elle manque à l'*Alexis*, au *Roland*, au *Pèlerinage*, au *Charroi de Nîmes*, au *Voyage de saint Brendan*, au *Roman des Romans*, à Wace, à Chrétien de Troyes. Il y en a un exemple dans le *Cumpoz* (v. 1842) et deux exemples dans le *Bestiaire* de Philippe de Thaon (cf. éd. Walberg, p. XXXVIII), un seul dans *Orson de Beauvais*, un seul dans le *Couronnement de Louis*, six ou sept dans *le Moniage Guillaume*.

A mesure qu'on avance dans le XIIe siècle et pendant tout le XIIIe, on trouve des textes avec une proportion plus ou moins considérable de cette forme. Afin d'éviter une répétition inutile nous avons, dans la section précédente, marqué par un astérisque les textes ou auteurs qui employent *averai* ; à ceux-là il faut ajouter : *Ami et Amiles*, *le Chevalier au barisel*, *la Vie de Saint Gilles*, Gautier d'Arras (3 ex. dans *Ille et Galeron*), Guillaume le Clerc de Normandie, *Jourdain de Blaivies*, *Lai de l'Ombre*, *Protesilaus* (bien des cas douteux), Raoul de Houdenc, *Trubert*, Watriquet de Couvin. Au cours du XIIIe siècle et au XIVe, l'emploi de la forme avec *e* s'est généralisé au point de remplacer, dans certaines régions, presque complètement les autres formes. Pour l'anglo-normand M. Tanquerey [2] constate

1. Cette explication a été suggérée par Matzke dans un article de l'*Archiv* de Herrig, vol. 65 (1882).

2. F.J. Tanquerey, *L'Évolution du verbe en anglo-français*, Paris, 1915, p. 729.

qu'il y a peu de cas au XIIe siècle, mais que la forme devient très générale à partir de 1250 et que jusqu'au moment où le français ne se parle plus en Angleterre elle reste presque forme unique. C'est aussi cette forme que recommandaient les grammaires composées en Angleterre et dont il sera question plus loin.

La forme *aver-* avec trois syllabes est due sans doute à plusieurs causes : il y avait d'abord l'analogie avec les futurs de la première conjugaison, et par surcroît le profit métrique que les poètes pouvaient en tirer a dû la rendre populaire ; puis, dans les dialectes limitrophes, dialectes soumis plus ou moins à l'influence germanique, il y avait peut-être difficulté à prononcer certains groupes de consonnes, notamment ceux dont *r* était le second élément ; c'est ce phénomène qui explique la « métathèse » de *r* dans *enterrai*, *kerrai* (futur de *croire*), etc., et aussi les formes svarabhaktiques, e.g. *devera*, *metera*, *mouvera*, *prendera*, *vendera*, *vivera*, etc. [1].

4° Il est certain encore qu'à partir d'un certain moment on trouve des graphies, d'ailleurs peu nombreuses, *orai*, qui impliquent, quelle qu'en soit l'origine, une prononciation sans *v*.

Les grammairiens refusent ordinairement d'admettre que *au* puisse devenir *o* ; ils maintiennent que jusqu'au XVIe siècle *au* a gardé une prononciation diphtongale. Fabri (*Le second livre*

1. Lorsque Conon de Béthune se formalisait que les Français eussent « blasmé son langaige », il est dommage qu'il n'ait pas su nous dire de quelle façon ses « mos d'Artois » se différenciaient des mots de Pontoise. Sans doute les différences des formes de mots n'étaient pas les seules ; il importerait de savoir si, pour Conon, l'accent tonique tombait comme en francien et si un déplacement de l'accent n'expliquerait pas l'absence de son transitoire, pourquoi, par ex., pour *voudrai* du francien on a dit *vorrai*, etc. Il importerait également de savoir comment on syllabisait les groupes de consonnes ; disait-on *a-vrai* ou *av-rai*, *vi-vrai* ou *viv-rai*. En Angleterre, où la forme *averai*, comme nous l'avons dit, est, à partir du milieu du XIIIe siècle, presque la seule forme, la combinaison *vr* a cessé d'exister tant en anglo-normand qu'en anglais. On peut noter aussi que les formes avec *e* intercalé ont parfois servi à distinguer certains homonymes, p. ex. Gautier d'Arras dans *Eracle* emploie *venderez* (vendre) et *vendrez* (venir).

de vraye rethorique, Rouen, 1521, no. 1522) fait rimer *au bal* avec *aoust bel* ; mais il est constaté que dans le dialecte normand les diphtongues ont persisté longtemps. Meigret (*Le tretté de la grammere françoèze*, Lyon, 1550) trouve l'accouplement de l'*a* et de l'*u* absurde : « Oncques langue de François ne la prononça en son langage. » D'après lui, c'est *ao* qu'il faut écrire, tout aussi bien dans *aotant*, *chevaos* que dans *paoure*. Palsgrave (*L'Esclaircissement de la langue françoyse*, Londres, 1530) remarque que le son *au* en français doit être prononcé comme nous autres Anglais nous le prononçons dans *a dawe*, *a mawe*, *an hawe* (c'est-à-dire ɔ̄). Seulement lorsque le mot français commence par cette diphtongue *au* comme dans les mots : *aulcun*, *aultre*, *au*, *aussi*, *aux*, *aucteur* (il imprime *avlcún*, *dvltre*, etc.) et ainsi de suite, les Français prononcent l'*a* à peu près comme un *o* (éd. Génin, p. 14) [1]. La prononciation diphtongale du Normand Fabri et du Lyonnais Meigret est moins fortement accusée dans le français de Paris que Palsgrave a si finement analysé. Sa prononciation à lui représente bien les habitudes linguistiques de la fin du XVe siècle. Une prononciation, qui est peut-être normale à la syllabe tonique, ne l'est pas nécessairement aux syllabes moins fortement accentuées. On trouve éparpillés dans les manuscrits (nous donnons entre crochets, après le nom du texte, la date du manuscrit) beaucoup d'exemples de mots où *o* et *au* peuvent se substituer l'un à l'autre :

1) *erroment*.

Doon de Mayence [1re moitié du XIVe siècle], p. 109 (2 fois), p. 296 (2 fois) ; *Huon de Bordeaux* [ms. de Tours, XIIIe s.] (plus de 30 fois, graphie *erraument* 2 fois seulement) ; *Méraugis de Portlegues* [ms. V, 2e moitié du XIIIe s.] (vv. 534, 3265) ;

1. Génin dans son excellente édition de 1852 écrit (p. 2) : « La grammaire de Palsgrave... est un monument placé sur la limite de deux âges (XVIe siècle et moyen âge). Composé dans les premières années du XVIe siècle avec l'érudition du XVe, ce livre présente de la langue française à cette époque l'inventaire complet et authentique, scellé, pour ainsi dire, sous l'autorité d'écrivains illustres, qui tous florissaient avant le règne de François Ier. »

Guillaume de Dole [ms. fin du XIIIe s.] (vv. 396, 801, 857, 1915); encore quelques exemples cités dans Godefroy.

2) a. *otretel, otel, otretant, otant.*

Huon de Bordeaux [ms. vide *supra*] (vv. 5259, 6372, 8018, etc., en tout plus de 20 fois); *Méliador* [fin du XIVe siècle], (3018, 5571 et *passim*); *Bastars de Buillon* [2e moitié du XIVe s.] (vv. 384, 1225, etc.); *Baudouin de Sebourg* [fin du XIVe s.].

b. *otre jor.*

Aspremont. Le premier scribe du ms. de Wollaton Hall écrit *l'otre jor* (v. 2745) et puis *l'autrier* (v, 2779). Ce scribe est, d'après M. L. Brandin (*Classiques français*, n° 25), picard-wallon; le manuscrit est du troisième quart du XIIIe siècle.

3) *osi.*

Vie de sainte Christine (Gautier de Coincy) [ms. C picard, fin du XIIIe s.] (v. 1916); *Raoul de Cambrai* [milieu ou 3e quart du XIIIe s.], graphie *o si* (v. 5685) avec la note de l'éditeur « ou *osi*, pour *aussi*; » *Méliador*, *passim* et aussi plusieurs exemples dans Godefroy, I, p. 238 b et dans Tobler-Lommatzsch.

4) a. *osmosne.*

Gui de Nanteuil [1re moitié du XIVe s.] (46); *Vie de saint Grégoire*, *Romania*, VIII (1879), vv. 133, 316, 332, 906, 909 (mais *ausmosne* v. 297); il y a aussi de très nombreuses graphies avec *o* dans Godefroy, I, p. 227, sous les mots *almosne*, *almosenement*, *almosner*, *almosnier*, et au supplément, VIII, pp. 83-4; les graphies appartiennent surtout à la fin du XIIIe siècle et au XIVe siècle.

b. *omosniere.*

Comte d'Anjou [ms. commencement du XIVe s.] v. 2820.

5) Certains verbes : *torrai, tosist, vorai* (= *vaurai*, fr. *vaudrai*) *para Enfances Guillaume* [ms. milieu du XIIIe s.] (vv. 762, 801, 1126, 1134); *Hervis de Metz* [ms. T. 1311] (vv. 1331, 3749); *Huon de Bordeaux* (6954, 7427); *Gui de Bourgogne* [ms. fin du XIIIe s.] (v. 255); *Aiol, taura* (4847) et *tora* (10629).

On trouve quelquefois dans la même expression les deux formes, p. ex. *Huon de Bordeaux* :

Au ju d'eskes te vaurai esprover (7412)
Mais as eskies te vorrai esprover (7427)

6) mélange de *au* et *o*.

Le manuscrit de Chantilly qui contient, avec d'autres romans, *l'Atre périlleux*, *les Merveilles de Rigomer* et *le Bel inconnu*, appartient à la seconde moitié ou à la fin du XIIIe siècle [1]. Il y a souvent hésitation entre *au* et *o* dans ces textes : par ex. *Atre périlleux*, *mauroient* 4471 ; *Bel inconnu*, *maurai* 3724, 3727, 4094, *melaudie* 2824, *misaudor* 2764, *aurai*, 86, 385, 6266 à côté de *orai* 1565 ; *Rigomer*, à côté de *melodie* 12803, *melaudie* 11605, 12233, 12808.

Il y a dans *Doon de Mayence* [vide supra] *aurras* pour *orras*, 2434, 2453, et aussi *fosnié* (*Aiol* 6750) comparé avec *fausnoier* (*Bastard de Buillon* 4029) ; sur ces mots voir la longue note de Foerster dans son édition de *Aiol et Mirabel*, pp. 483-4.

Guillaume Alexis (mort en 1486) écrit : *Toujours a la puce en l'aureille*, II, p. 123, v. 378.

Dans Godefroy on trouve une foule de graphies appartenant aux XIVe, XVe et XVIe siècles qui démontrent l'indécision entre *au* et *o* ; nous mettons entre parenthèses l'indication de la date ou de l'auteur de ces exemples : *aubel* et *obel* (1595) ; *aucube* et *ocube* (XIVe s.) ; *aufrican* et *offricquant* (Jacques Legrant, vers 1400) ; *aunel* et *onnel* (comptes de Lille, 1369, 1373) ; *auqueton* et *hoqueton* (forme moderne) ; *aurain* pour *orains* (*Ancien théâtre*, ed. elz. ii, p. 72, 75) ; *aures* (*Durmart le Gallois*) pour *ores* ; *aurelot* (= pendant d'oreilles, Lefranc, circa 1440) ; *autelage* (1383) pour *ostelage* ; *aurage* (1404) pour *orage* ; *otentique* (1211, 1329, 1395) ; pour *aumône* les graphies : *hosmone*, 1309), *omosne* (1311, 1337) ; graphies « savantes » communes

1. Selon le catalogue, ce ms. est du commencement du XIIIe siècle ; Foerster l'a assigné tantôt à la seconde moitié et tantôt à la fin du siècle et c'est cette dernière date qui paraît la plus probable à M. Woledge (*L'Atre périlleux, étude sur les mss.*, Paris, 1930). Le numéro du ms. a dû être changé ; il est donné comme 476 dans l'édition du *Bel inconnu* (Classiques français, n° 38) et comme 626 par Woledge.

au XVIe siècle : *aurage*, *auré*, *aureille*, etc.; *faussé* pour *fossé* (1313), *faussier* (*Quatre fils Aymon*, ms. fin du XIIIe s.) pour *fossier*. Un excellent exemple se trouve dans les *Rôles de taille parisiens*, 1292, *Jehan l'aulogier* (pour l'orlogier) [1]. D'après ces exemples il semble qu'il y ait identité de *au* et de *o*, du moins dans les syllabes moins accentuées; il est donc raisonnable de croire que les formes *orai*, etc., quoique rares, doivent être rangées dans cette catégorie [2].

Dans les dissertations de Bröhan et de Holle, on a signalé un certain nombre de formes avec *o* qui ont besoin d'être contrôlées. Bröhan fait remarquer (p. 43) que le scribe des *Quatre Livres des Rois*, à côté des formes *averai*, *saverai* a employé la graphie *orai* (p. 310, l. 7) et *orez* (p. 410, l. 1); les mêmes formes, dit-il, ont été signalées par Metzke comme appartenant au Centre, p. ex. *oront* dans *Olims* 578 [3]. Les autres exemples signalés par Bröhan appartiennent au Sud-Ouest et se rapprochent trop du provençal pour que nous nous y intéressions. Bröhan signale encore *ora* qu'il dit avoir trouvé dans les archives d'Abbeville [4].

Les deux exemples cités par Bröhan et tirés des *Quatre Livres des Rois*, sont plus que douteux. Le premier : « J'orai cumanded a corps que la vitaille te truissent » (éd. Le Roux de Lincy, p. 310) devrait être lu comme dans l'édition [5] de Curtius, p. 135 : « jo rai cumended.. », puisque cette leçon correspond mieux au texte latin : « corvisque præcepi ut.. » ; le deuxième (Le R. de L., p. 410, Curtius, p. 213) est plutôt le futur d'*ouïr* : « Mar en orrez de ço vostre rei », ce qui traduit : « Nolite audire Ezechiam. »

Holle (p. 81) ajoute quelques exemples à ceux de Bröhan;

---

1. Nous devons cet exemple au précieux ouvrage de Mlle M.K. Pope, *From Latin to modern French*, Manchester, 1934, p. 200.

2. Nous n'oublions pas la lettre de M. Terracher publiée dans la *Revue de Philologie française*, 1922, p. 173.

3. Metzke, *Der Dialekt der Ile de France in 13 u. 14 Jahrhundert*, diss. Breslau et *Archiv* de Herrig, t. 65 (1882).

4. A. Thierry, *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers-Etat*, Paris, 1850, t. IV.

5. Gesellschaft für romanische Literatur, 26.

nous allons citer et commenter ceux qui offrent quelque intérêt :

1) *Aiol* Ains irai a mon oncle u France apent,
De lui terai me tere, mon casement ;
Je ne querrai ja autre en mon vivent
Jusques j'orai de lui le covenent. 342-5.

2) *Raoul de Cambrai* A sa parole orons bien tost oï.
Ms. B. 881.

3) *Poème moral* Apres la penitance, n'en orat jamais plait
176 d. variante, n'en aura.

4) *Les deux chevaliers*, *Romania*, VI, p. 35. Tant que li fiz Deu hi antrat
Et que ses autex i orat,
Buer seroit ciz nez de sa mere.. vv. 419-21.

1) Nous croyons que l'auteur a bien voulu employer la phrase *avoir covenant*, phrase très ancienne dans la langue ; mais *orai*, futur d'*avoir*, serait fait pour surprendre dans *Aiol* ; la phrase *oïr le covenant* existe bien aussi ; on la trouve dans un poème du même genre sinon aussi ancien qu'*Aiol* ; on lit dans *Otinel* (v. 421) : « J'oi bien ton covenant. » Cet exemple est donc à rejeter.

2) Le manuscrit B de *Raoul de Cambrai* n'est pas un manuscrit ancien, c'est une copie de Claude Fauchet faite, entre 1570 et 1580, sur un manuscrit aujourd'hui perdu. Le manuscrit que le président avait sous les yeux portait probablement *arons* ou *aurons* ; le manuscrit que nous possédons (B.N. fonds fr. 2493) a la leçon : *A sa parole averons tost oï Con faitement en serons garanti*. Il est normal de trouver, d'un manuscrit à un autre, de telles leçons divergentes (v. Woledge, *o.c.*, p. 49. Cf. aussi *Lai de l'ombre*, v. 886 et variantes). Au moment où Fauchet commençait ses études de l'ancien français, on substituait volontiers *o* à *au* comme cela se voit dans les lettres adressées à Marie de Lorraine (mère de Marie Stuart) par des membres de la famille des Guises ; on y lit : *otant*, *oci* (aussi), *fodre* (faudrai) [1]. Fauchet a donc bien pu croire qu'il transcrivait fidèlement son manuscrit.

3) Il est peu probable que *orat* soit ici le futur d'*avoir* bien que l'expression *avoir plait* soit connue depuis la *Chanson de*

1. M. Wood, *Foreign Correspondence with Marie de Lorraine* (1537-48) et M. K. Pope, *o.c.*, p. 200.

Roland (v. 88); on lit dans *Raoul de Cambrai* (1783): « Or oi je plait d'enfance. » Le sens du vers est clair à condition de le lire dans son contexte : le pécheur est réconcilié avec Dieu dès qu'il cesse de faire le mal et, après sa pénitence, il ne sera plus mis en jugement.

4) Le sens exige *avoir*, et nous croyons qu'il faut accepter la forme telle qu'elle est. Ce manuscrit bourguignon, décrit longuement par Paul Meyer (*Romania*, VI, 1-46), semble confondre *au* et *o*; nous y lisons p. 13 *autoce*, v. 29, et *autauce*, v. 33.

Dans la lettre de M. Terracher, déjà citée en note, le savant recteur de Bordeaux fait remarquer que la rencontre sémantique d'*avoir*, d'*ouïr* et de *savoir* est très concevable dans des expressions comme « vous *orrez* (*avrez*, *savrez*) la nouvelle »; elle est si concevable, (écrit-il) que les divers manuscrits d'un même texte se partagent parfois entre les futurs de ces trois verbes. Ainsi, dans la *Chevalerie Vivien*, v. 610, « Vos *orés* la nouvelle (D ; AB *savrez*); dans Rustebeuf (éd. Kressner), p. 125, v. 112 : « Vos *orrez* ja noise et bataille » (AC; B *aroiz*).

Nous avons quelques exemples à ajouter :

1) Le ms. Canonici Misc. 74 de la Bibliothèque bodléienne renferme une *Vie de sainte Euphrosine* qui contient un exemple comparable à celui de Rustebeuf :

> Mais or covient oster d'entriaz la miroele
> Mar en orai ja mais ne tence ne favele. (vv. 589-90)

Ici *avoir* se construit bien avec *tence*, mais à peine avec *favele*.

2) *Chanson de Guillaume* vv. 131-2

> Par mi le col t'oras herseir De hé
> Si tu mandoues Guillelme ot le curb nes.

Cette expression se retrouve dans *Aiol* 4775 : *Cent dehés ait el col qui ja s'en pensera.* Ici une rencontre sémantique d'*avoir* et d'*ouïr* semble peu possible. Il est si surprenant de trouver *oras* comme futur d'*avoir* sous la plume d'un scribe anglo-normand du milieu du XIIIe siècle que nous aimons croire plutôt à une simple bévue.

3) *Le Bel inconnu* offre un excellent exemple :

> Dol doi avoir,
> Ne je ja mais joie n'orai (v. 1565)

Nous avons vu plus haut les raisons qui appuient le bien-fondé de cette forme.

4) *Méliador* Assés tost bonne jouste orons (v. 3911)

Ce respont Agaians : « C'est voirs,
« A vous me rent, c'est mes espoirs
Que courtoisie me ferez. »
Dist Agamanor : « Vous l'orés. » (vv. 4613-16)

5) Nous avons donné dans notre deuxième section une longue liste de textes où les scribes semblent hésiter entre *ar-* et *aur-* tout en employant parfois la forme allongée *aver-*. Nous y avons donné, à titre d'exemple, quelques chiffres pour marquer, là même, les habitudes flottantes des scribes ; nous donnons ici une liste assez importante de ces mêmes hésitations. Nous faisons suivre le nom du texte de deux chiffres, placés entre parenthèses, qui indiquent le premier le total des exemples en *ar-* et le second celui des exemples en *aur-* : *Aiol* (105-34), *Aspremont* (sur 2000 vers de chacun de deux scribes, 11-35), Philippe de Beaumanoir, *La Manekine*, *Jehan et Blonde* et *Salu d'Amors*), (33-133), *Cléomadès* (5000 vers, 17-17), *Doon de Mayence* (47-8), *Elie de Saint-Gille* (6-29), *Enfances Guillaume* (23-5), *Fierabras* (1000 vers, 14-2), *Floovant* (23-36), Gautier de Coincy, *Vie de sainte Christine* (46-4), *Huon de Bordeaux* (40-5), *Livre des Manières* (17-116), *Moniage Guillaume* (les deux rédactions ensemble, 20-21), *Richars li Biaus* (20-38), *Les Merveilles de Rigomer* (3000 vers, 3-25), *Vengeance Raguidel* (4000 vers, 10-30).

Pendant plusieurs années en lisant des textes qui offraient plusieurs graphies pour le futur (ou conditionnel) d'*avoir* nous avons noté ces formes. Ce n'est pas une statistique complète ni même parfaitement exacte que nous avons voulu établir, mais seulement une constatation pour nous satisfaire. Nous étions parti du point de vue que le choix fait par le scribe ou l'auteur, tantôt de *ar-*, tantôt de *aur-* (ou *avr-*) pourrait s'expliquer si l'on analysait chaque cas particulier. Il aurait été logique, croyions-nous, que la forme *arai* fût employée lorsque le verbe était auxiliaire, et la forme *aurai* (ou *avrai*) lorsque le verbe était indépendant. Nous avions noté égale-

ment quelle forme était employée dans les phrases toutes faites : *avoir mestier, avoir talent, ...chier, mal, garant, prou,* etc. Les chiffres suivants montreront combien cette statistique est peu concluante. Pour que la statistique porte sur des vers octosyllabiques et sur des vers décasyllabiques et alexandrins, nous choisissons, un peu au hasard dans nos notes, deux romans d'aventure, et deux poèmes du genre épique :

	ar-		*aur-*		formes
	auxiliaire,	indépendant	aux.	indép.	svarabhaktiques
Guillaume de Palerne					
circa 10000 vers	3	16	3	15	10
L'Escoufle					
circa 10000 vers	5	16	7	24	4
Aye d'Avignon					
sur 4000 vers	5	14	4	34	3
Hervis de Metz					
sur 4000 vers	4	17	4	18	8

Évidemment les raisons qui ont décidé du choix de la forme employée sont obscures ; lorsque les deux formes se trouvaient dans le même vers ou dans les vers subséquents, on peut se demander comment on lisait ou disait, par exemple :

Guillaume de Palerne
— Sire », ce dist la demoisele,
Bientost saront ceste novele
A Rome li empereor.
Cil qui *auront* perdu le jor (imprimé *avront*)
A Rome l'*aront* tost portée. (vv. 3221-5)

L'Escoufle
Ja n'i *aura* nul qui ne die (imprimé *avra*)
Que mout *arés* fait grant prooise. (vv. 4024-5)

Le Bel inconnu
Tot arés quanqu'il i *aura* (imprimé *avra*)
Riens nule celé n'i *ara* (vv. 3571-2)

Milon d'Amiens, *Du prestre et du chevalier* Montaiglon, II.
Si me fiancherés vo foi...
C'a mon talent servis serai
De tous les mès que je *saurai*
Que vous *arés* en vo baillie. (vv. 258-62, p. 54)

E. Deschamps
(Ballade xv) Ja n'*auront* pais, mais touz temps *aront* guerre.

Ces mêmes graphies divergentes se retrouvent dans les œuvres en prose : on lit dans un seul paragraphe de Villehardouin : « Et dedenz cel termine *aroie* ma terre si mise à point que je ne la poroie reperdre ; et vostre convenance si seroit atendue ; que je *auroie* l'avoir payé qui me vendroit de par totes mes terres » (éd. N. de Wailly, p. 112).

Il en est de même chez Henri de Valenciennes : « Mais avant ke che soit, il *ara* enduré maint grant travail » (§ 563) et « Sace bien li empereres... sour nous n'*aura* il jà segnorie » (§ 578, éd. N. de Wailly).

Ce même mélange des formes se rencontre dans les chartes ; dans celles de Douai [1] on lit : « les damages que il i *aroient* », et plus loin « il diroient qu'il leur *auroit* costé » (charte datée janvier 1228) ; « li devant dit borgois n'*auront* ... » et plus loin dans la même charte : « tous les damages ke il *aueroient*... » (février 1250).

6) Nous avons fait voir dans les sections précédentes qu'il y a beaucoup de textes qui emploient, dans des proportions variables, les trois formes. Nous voudrions soutenir ici que, dans ces conditions, il faut entendre *aurai* et non pas nécessairement *avrai* comme on a l'habitude de l'imprimer. L'on sait que le picard et certains autres dialectes accentuaient si fortement l'élément tonique des diphtongues descendantes *ái*, *ói*, *áu* que le son atone *i* (ou *u*) qui suivait était articulé très faiblement, au point de pouvoir tomber, ce qui est affirmé par les patois actuels [2].

Nous allons examiner maintenant certains textes où la prononciation de *au* semble s'approcher de *a*, peut-être est-elle *'aɣ* ou *'aɣ*.

Aiol. Dans les assonances en *a* nous trouvons *autres* (5 fois), *hautes*, *sauve*, *paume* (vv. 72 et seq.), *caus* (= *calidus*, 5622) ; dans le courant du texte nous avons *ar-* et *aur-* comme nous avons vu plus haut.

---

1. Ch. Bonnier, *Études des Chartes de Douai de 1203 à 1275*, *Zeitschrift für romanische Philologie*, XIII et XIV (1889-90).

2. Cf. Långfors, *Romania*, L (1924), p. 22, qui reprend ici ce qu'en dit Foerster, *Randglossen zur Cantefable*, *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXVIII (1904), p. 505.

Aliscans (texte critique de Wienbeck), *amosniere*, 822.

Doon de La Roche, *saus* < salsus dans une assonance masculine en *a* et *maubre*, *aube* en *a-e*.

Elie de Saint-Gille. On rencontre dans les assonances en *a* : *ostaus*, *chevaus*, *saus*, *vaut*, *auques*, *sauve*, *cevaucent*, *espaule*, *autre*, *iaume* ; et aussi en sens inverse : *bauliier* (= baliier), etc.

Enfances Guillaume (ms. de base, fin du XIIIe siècle). Ici aussi dans les assonances en *a* on rencontre *haut* (écrit *hat* 953), *vaut* 954, *autres* 1075, *Thiebaut* 2171 ; régulièrement aussi les graphies *saule* (= salle), *aussaut* 145, *enchaus* (= poursuite) 2184.

Floovant. On y voit paraître dans les assonances en *a* des mots tels que *vaut*, *chaut*, *faut*, *amiraus*, mais *au* peut représenter *a*, p. ex. *auler* (= aler) 730 et *passim*, *chevaul* 912, *maul* 893, mais *auques*, forme correcte ; inversement on a *abergerie* 1622 etc., *calovres* (130, 845, *a* < *au* < *ou*) ; dans ce texte il y a aussi mélange de *ar-* et de *aur-* (v. *supra*).

Orson de Beauvais. Nous citons un paragraphe de l'introduction de Gaston Paris (p. VIII) : « L'*a* français devant *l* est remplacé par *au* : *leaul* 23, 225, *chevaul* 207, *maul* 356, *vasaul* 916... il en est de même dans la terminaison *-able* : *esperitauble* 3195, *esmiaublement* 3379. » Une phrase intéressante est : *A l'avaler d'un vaul* 687.

Huon de Bordeaux. Le scribe confond souvent *au* et *a* ; dans quatre vers consécutifs nous avons *cevaus*, *travaus*, *escas*, *mas* (= maux) ; aussi *batisier* et *bautisier* (434, 3263, 8713, 9752). Le futur d'*avoir* est représenté presque exclusivement par *ar-*, mais cinq fois par *aur-*.

Otinel. Ici on trouve *chevache* (*passim*), *satier* 622, *combautre* 506, *chaucuns* 760, mais *chacuns* 802.

L'Escoufle. Ici aussi *au* peut être réduit à *a*, comme l'indiquent les rimes fréquentes de *roiaume*[1] avec *dame*, *ame*, *fame* ; *autre* rime aussi avec *alebastre* 1728. Le même phénomène se retrouve dans les autres œuvres de Jean Renart[2]. Dans un

1. Même phénomène dans *Atre périlleux*, v. Woledge, *o. c.*, p. 67.

2. Färber, *Die Sprache der dem Jean Renart zugeschriebenen Werke*, dans *Romanische Forschungen*, XXXIII (1915).

fabliau (Montaiglon, III, pp. 182, 184) on a les graphies curieuses *aurament* et *auraument*.

Villehardouin et Henri de Valenciennes. Ces auteurs, ou leurs scribes, confondent constamment *autretels* et *atretels*. Aussi quand on lit à deux lignes de distance : « quant on aura porveu » et « Nos sires li empereres *vaurra* (= voudra) si bien garder, » (§ 577) il faut admettre que même un lecteur intelligent aurait des hésitations.

Les auteurs plus modernes connaissent ces hésitations. Watriquet de Couvin, qui écrivait pendant le premier tiers du XIVe siècle, assemble dans ses rimes non seulement *roiaume* et *blasme* (p. 202), *quatre* et *autre* (p. 48), mais dans un poème, *Li Dis de la nois*, où il y a bien des rimes équivoquées, on trouve (p. 64) la série *sauvé : l'avé, lavez : sauvez, laver : sauver* [1].

Selon nous, il s'agit de savoir quelle valeur il faut attribuer au premier élément des formes du futur d'*avoir* ; si nous trouvons écrit tantôt *ar-*, tantôt *aur-*, ce n'est pas, à notre avis, le fait d'un scribe indifférent qui accomplit sa tâche journalière, mais bien celui d'un ouvrier consciencieux empêché seulement par la difficulté où il se trouve à représenter un son quelque peu diphtongal. L'auteur de l'*Orthographia gallica* [2] (fin du XIIIe siècle ou commencement du XIVe) semble se trouver dans le même état d'hésitation ; il écrit : « Et a la foithe (fois) escriveretz *s* en lieu de *u* come *ascun*, *blasmer* etc. et serra soné *aucun*. »

Cette divergence de *a* et de *au* est sûrement un phénomène de transition ; *au* n'a encore atteint ni la phase *o* d'un côté ni la phase *a* de l'autre et comme nous le verrons les patois actuels hésitent encore d'une commune à une autre entre le futur en *ar-* et le futur en *or-*.

Il y a encore une graphie qui marque l'hésitation sur la valeur qu'il fallait attribuer à la première syllabe du futur, c'est *air-* ; ce n'est pas l'*i* parasite des voyelles toniques des textes

---

1. D'après les *Études de dialectologie wallonne* de M. Wilmotte (*Romania*, XVII, p. 554) la réduction *au* > *a* apparaît dans les dernières années du XIIIe siècle.

2. *Orthographia gallica, ältester Traktat über französische Aussprache und Orthographie*, pub. p. Stürzinger, Heilbronn, 1884.

de l'Est et quelquefois du Nord. Bröhan (*o. c.*, p. 46) cite *airoit* dans le ms. C du *Rou* 5121 ; *airoient* Chartes de Namur (année 1280), *hairont* Chartes de communes en Bourgogne (année 1320) ; Holle (*o. c.*, p. 87) y ajoute un exemple tiré d'*Ezechiel* 18. Il y en a deux autres que nous avons trouvés : *aireiz, Enfances Guillaume* 3361, et *airont* dans la *Dime de Pénitance* (écrit 1280). La même forme se trouve dans un poème de Guillaume Alexis, *Les Feintes du Monde* (circa 1450) ; on y a *aira* 152, 256, 274, 574 et à la rime avec *sçaira* 292. Ailleurs dans l'œuvre de Guillaume (*Le Passe-Temps de tout homme et de toute femme*, circa 1480), *ara : sera* 4712, *: montera* 4898, *aront : desireront* 4754.

L'excellent prieur de Bucy aime les rimes riches voire équivoquées ; il dit dans *L'A B C des doubles* (année 1451) :

> Mais courrir ne puis comme cerfs,
> Pour ce que aux equivoques sers.
> J'en ay ja mys, comme je sens,
> La mercy Dieu, plus de cinq cens ;
> Se tous les autres je serroye
> D'ennuy ou chemin me serroye. (vv. 1197-1202)

Or Guillaume Alexis n'a pas une seule rime qui marque la présence d'un *v* dans le futur d'*avoir*, mais il a bien la rime *aura : morra* (*Passe-Temps* 5228) et ces vers sont précédés et suivis d'une série de rimes : *seront : profiiteront, viendront : deffendront, intollerables : miserables, sera : portera, jugement : seulement, parolle : frivolle, parlé : par lé* (vol. II, p. 288-9) qui fait croire que Guillaume Alexis a dû employer *aura* et qu'il est aussi peu raisonnable d'imprimer *avra* qu'il le serait dans cette strophe du *Grand Testament* de Villon où *os* est à la rime avec *maux* et *aulx* :

> Item, ne sçay qu'a l'Ostel Dieu
> Donner, n'a povres hospitaulx ;
> Bourdes n'ont icy temps ne lieu,
> Car povres gens ont assez maulx.
> Chascun leur envoye leurs aulx ;
> Les Mendians ont eu mon oye ;
> Au fort, ilz en *auront* les os :
> A menue gent menue monnoye. (cliii)

7) Au commencement de cet article nous avons dit qu'il

est raisonnable de conclure à l'existence d'une forme *aurai*; nous allons examiner des arguments qui nous paraissent utiles.

1) Le témoignage des grammairiens.

Les bibliothèques d'Angleterre possèdent des manuels ou listes de verbes qui sembleraient devoir trancher la question. Ils avaient été composés pour les clercs qui devaient copier les actes et aussi pour ceux qui apprenaient le français dans le but de relations commerciales avec les Flandres; leurs auteurs s'efforcent plutôt d'inculquer pour les formes du futur, à côté des formes allongées, si communes en Angleterre comme nous l'avons vu, les formes picardes. Il en est ainsi du ms. de Trinity College, Cambridge (R. 3.56) où nous trouvons : « Futurum duobus modis construitur, cum amavero, u com j'averai amé et com jo amerai [1]. »

Au Musée britannique il y a deux mss. qui contiennent des traités de conjugaisons : i) Harley 4971, f° 26. Le temps (au singulier) cité en latin est tourné en français : *habebo* : j'au' ay; */ebis* : au' as; */ebit* : au' a; nous au' ons; vous au' etz; ceaux au' ont.

ii) Sloane 513, f° 136 v. « Ci comence le donait solon doucz franceis de Paris. Habeo : ay, as, a, auons, auez, ont; auoye, auois, auoit, auions, auiez, auoient; eu, eus, eut, eusmes, eustez, eurent; aurai, aura, auerons (*sic*), auerez (*sic*), aueront; auroie, aurois, auroit, aurions, auriez, aurient (*sic*). Il est difficile de suivre cette orthographe inconséquente; s'il faut accepter une règle donnée dans un traité que nous citerons plus tard et qui veut que *u* ait la force d'une consonne lorsqu'une voyelle suit, il faudrait lire *aurai* mais *avrons* [2].

La bibliothèque de l'Université de Cambridge possède quatre

---

1. En publiant dans la *Romania* (XXXII, p. 67) quelques paragraphes d'un « Petit traité de conjugaisons françaises », Paul Meyer ne cite pas les futurs.

2. D'après Mlle Lambley, *The teaching of the French Language in England*, Manchester, 1920, ce *Donait* appartient au XVe siècle et est l'œuvre d'un professeur nommé R. Dove. Le même ms. contient de ce Dove, inconnu d'ailleurs, quelques *Regulæ de Orthographia gallica* écrites en latin; celles-ci ressemblent assez à l'*Orthographia gallica* publiée par Stürzinger.

traités de conjugaisons ou de conversation appartenant tous au XVe siècle. Les mss. DD, xii, 23 et GG, vi, 44 conseillent la forme aray, aras, ara, etc. Le ms. EE, iv, 30 ressemble beaucoup au ms. Harley cité plus haut; il porte : *habebo* : j'aueray, tu auerez (*sic*), il auera, au'ons, au'etz, eux aueront. Le ms. II, vi, 17 est plutôt un manuel de conversation avec quelques verbes conjugués à la fin ; on y lit (folios 104, 106) auerez.

Le traité de beaucoup le plus important est celui que renferme le ms. additionnel 17716 (f° 88-91) du Musée britannique et qui a été publié par Mlle Mildred K. Pope dans la *Modern Language Review*, tome V (1910). Ce traité n'avait pas échappé à l'attention de Stürzinger lorsqu'il publia l'*Othographia gallica* dans l'*Altfranzösische Bibliothek* (vol viii, 1884), mais il le croyait, paraît-il, sans intérêt. Cependant, puisqu'il ne contient pas de règle qui atteste une prononciation plus moderne que celle que décrit l'*Orthographia* et que, de plus, il y en a une qui est basée sur une habitude orthographique plus ancienne, il est raisonnable de croire avec Mlle Pope que c'est bien le traité de « T. H. Parisii studentis » [1], c'est-à-dire le traité sur lequel le chanoine Coyfurelly avait basé son *Tractatus orthographiae*. Nous citons les paragraphes susceptibles de nous intéresser :

1) « Primo sciendum est quod litterarum alie sunt vocales, alie consonantes. Vocales sunt quinque, scilicet, *a*, *e*, *i*, *o* et *v*. Et ex hiis quinque vocalibus due transiunt in vim consonancium, scilicet, *i* et *v* quando ponuntur in principio alicuius sillabe et sillabicantur cum vocali sequente, ut *iuere*, *vaulter*, *iouster*, *verser* et sic de similibus.

2) Item iste dicciones : *a*, *en a*, et *i a* que unum et idem significant quando capiuntur pro hoc verbo *habet*, simpliciter debent scribi sine hac litera *d* subsequenter. Idcirco errant qui huiusmodi dicciones scribunt cum *d*, verbi gracia *a*, *en a*, quia *d* secundum gallicos nunquam ibidem scribitur nec sonatur [2].

---

1. Publié par Stengel dans la *Zeitschrift für neufrz. Sprache und Literatur*, I, pp. 16-22.

2. Quoique ce paragraphe n'ait rien à faire avec le futur, nous le citons parce qu'il n'est pas clair autrement que, dans le paragraphe suivant, l'auteur

3) Item iste dicciones : *aura, en array* sine *e* in medio [scribi debent] et sonari, secundum dulce gallicum, sine *v* ut sic : *aray, en array* que indifferenter sic scribi possunt. Tamen Romanici, Britannici et Anglii scribunt easdem dicciones cum *e* in medio ut *aueray, i auerez* et sic de similibus.

Si l'on peut prendre strictement la règle formulée par l'auteur au premier paragraphe, il faut lire par *u* le signe *u* (ou *v*) excepté lorsqu'une voyelle le suit et c'est ce qu'il semble vouloir montrer par ses exemples ; il s'ensuit donc que pour lui il y a trois formes du futur : (i) *aura* (c'est à dire 'sine *e* in medio', et s'il y avait eu un *e* il aurait fallu lire *v*), (ii) *ara*, pour lui la forme du 'doux français', (iii) *avera* ou *avra*, forme dont se servent Romanici (Wallons, Bourguignons, Champenois ?), Britannici (Bretons, Normands) et Anglii. Si donc nous avons bien compris, la forme *aura* est assurée.

William Caxton pendant son long séjour à Bruges ou à la cour du duc de Bourgogne rédigea des « Dialogues français et anglais [1] ». Une grande partie de ce livre, qu'il n'imprima qu'en 1483 lorsqu'il s'était établi imprimeur à Westminster, est une adaptation du *Livre des Métiers*. On y lit toutes les formes courantes du futur ; il est assez naturel de constater que *arai* est la forme la plus fréquente ; mais on y trouve aussi la forme dialectale *ayrés* (cf. *airõ*, carte 97 de l'*Atlas* dans les départements : Nord, Pas-de-Calais (en partie), Somme, Aisne) et aussi *auray* qu'on doit probablement lire par *u* puisque dans ce futur il n'y a jamais de graphies étymologiques comme *debuoit, debues, doibuent, recepués, apuril*.

Avec le XVIe siècle on entre dans une période où les signes orthographiques se précisent ; une longue lignée de grammairiens se donnent la peine de décrire exactement les formes qu'ils veulent voir en usage. La série s'ouvre dignement avec Jean Palsgrave dont L'*Esclaircissement de la langue françoyse* est de 1530. Palsgrave emploie *u* rond pour *v*, et *u* pointu pour

---

veut citer les futurs des impersonnels ; *en array* et *i aueray* nous semblent bien formes de la 3e personne, l'auteur ajoute *y* à d'autres voyelles : plus loin il a : « dieux, eiey pité de moy ».

1. Publiés par Henry Bradley, 1900, Early English Texts Society, Extra Series, n° 89.

u. Il écrit *liure* (livre), *il a uvidé tous les potz* (il a vuidé..), *il plevt*, j'*avray* parlé, mais *auoir* parlé ; *nous auons*, *nous avrons* ; Palsgrave évidemment ne connaît que *aurai*.

Nous allons donner de la façon la plus précise les formes du futur dans les œuvres de certains grammairiens :

1531 Dubois (Sylvius) ; *haurai*, mais avoir = hau-oir.

1540 R. Estienne, *De gallica verborum declinatione* : j'*auray* aimé.

1550 Meigret : j'*aorey* ou *arey* ; tu *aras* ou *ao*, ; il *aora* ou *ara* (*sic*)

1550 Pillot : il *naürà* (= vulneravit), il n'*aura* (= non habebit)

1570 Cauchie : *orey*.

1571 Ramus : j'*auray* aimé ('une voyelle indivisible', dit-il en parlant de *autel*, *aultre*)

1584 Théodore de Bèze : nous citons le paragraphe du traité *De Francicæ linguæ recta pronuntiatione* in extenso ; nous voudrions montrer que, dans son zèle pour appuyer *avrai*, Foerster a mal présenté ce qu'en dit Bèze. Foerster [1] remarque que Bèze « tonne contre la prononciation *aurài* » ; on voit au contraire combien sa dénonciation est douce.

« Postremo et illud est observandum, errore factum ut in futuro indicativi, præterito imperfecto conjunctivi, ab infinito modo verbi habere, u consonans, tanquam vocalis in hanc diphthongum *au* coiens, pronuntiari cœperit, nempe *au*, *rai* (la virgule est dans le texte) *au*, *ras*, *au*, *ra*, *au*, *rons*, *au*, *rez*, *au*, *ront* : quum et infinitus modus a quo futurum indicandi modi formari consuevit, nempe *avoir* et ipsum etymon Latinæ dictionis, manifeste convincant *v* consonantem esse in hoc toto verbo, in quam *b* litera fuit mutata, sicut *p* mutata etiam est in eandem consonantem in verbo Recipere, *recevoir*, unde deducitur futurum *recevrai*. Itaque non dubium est quin majores nostri pronuntiarent *a*, *vrai*, *a*, *vras* et sic deinceps, ut Itali *havero*, *haverai*, *havera*... Usus autem postea obtinuit ut extrito *u* dici cœperit, *arai*, *aras*, *ara*, *arons*, *arez*, *aront*, quod quidem

---

1. *Erec und Enide*, grande édition, 1890, note au vers 248, p. 301.

illi per manifestam inscitiam invectae pronuntiationi anteposuerim. »

2) Témoignage des patois.

« Qu'on le sache bien, on ne pourra vraiment arriver à la connaissance des dialectes anciens qu'à l'aide des patois actuels. » Voilà ce qu'a écrit Gaston Paris il y a bientôt soixante ans. (*Romania*, VI, p. 616, 1887). Si nous examinons les trois cartes de l'*Atlas linguistique* : n° 97 (*Des pommes*) *nous n'en aurons guère* ; n° 98 *Tu aurais* (*dû te taire..*) ; n° 99 *Vous auriez* (*dû voir...*), nous constatons les mêmes variations que nous avons notées dans des textes des XIIIe, XIVe et XVe siècles. Pour *aurons* nous trouvons comme suit : Pas-de-Calais *ẽrõ* presque partout ; Somme *ẽrõ* et *ŏrõ ;* Aisne *ărõ* (Cote 179 Martigny-en-Thiérache) *ŏrõ* (Cote 169 Dizy-le-Gros) ; Marne *ŏrõ* (Cote 128 Linthes), *ărõ* (Cote 135 Huiron) ; Aube *ărõ* (Cote 118 Crancey), *ŏrõ* (Cote 126 Saint-Étienne) ; Seine-et-Oise, *ărõ* (Cote 217 Ormoy-la-Rivière, *ŏrõ* (Cote 226 Le Plessis-Piquet ; Oise *ŏrõ* partout sauf aux endroits qui confinent à l'ancienne Picardie. Pour *aurais* les conditions sont les mêmes ; dans l'Aisne on a *ărú* (Cote 261 Saint-Richaumont) ; *ŏré* (cote 179 Martigny), partout ailleurs dans ce département *ŏré* ; Somme *ẽrwé* (cote 277 Candas), *ŏrwẽ* (cote 264 Varennes) ; dans l'Oise on ne trouve guère que *ŏrẽ* ou *ŏrœ̃*. Pour *auriez* Somme *érwé* (Varennes), *ŏré* (Breilly) ; dans l'Aisne *ăryé* au nord et *ŏryé* au sud. Dans l'Oise on trouve une fois *ăryẽ* (Planival) ailleurs *ŏryé*.

M. Ludwig Sütterlin a examiné dans trois articles parus dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* (XXVI, 1902) le parler de quelques villages des départements de la Somme et de l'Oise. Ce sont les communes de Moreuil (16 km. de Montdidier, Somme), Baizieux, près de l'ancienne abbaye de Corbie (Somme), Ravenel, arr. de Clermont, 25 km. de Compiègne (Oise), Bulles, 20 km. à l'est de Beauvais, Bresles, 8 km. au sud-ouest de Bulles, 13 km. de Beauvais (Oise), Roy-Boissy 3 km. à l'ouest et Granvilliers 14 km. au nord de Marseilles-en-Beauvaisis. Dans toutes ces communes on dit *eré* pour *aurai* sauf Moreuil où on dit *orõ* tout aussi bien que *eré*. Dans un appendice où M. Sütterlin a transcrit phonétiquement de petits dialogues nous retrouvons encore : (i) à Bresles « quand j'au-

rai bu.. » [kãtzéréby], « tu auras du lait » [térodylòlò] (ii) à Ravenel, « Il ne m'en aurait pas donné. » [iménarypwè dona].

Les formes en *avr-* qu'on rencontrait dans les textes normands, franciens, champenois, etc. sont complètement disparues ; il n'en est pas resté de trace dans les régions où, d'après les textes, elles ont dû être les formes les plus en usage. Cette disparition complète [1] est peut-être expliquée par le fait qu'il s'agit d'un verbe auxiliaire soumis à une usure phonétique très forte ; mais on peut se demander si jamais *avr-* a été populaire. Si *vr* a disparu dans le futur d'*avoir*, cette combinaison de consonnes est restée partout ailleurs : p. ex. *couvrir* (Carte 342), *février* (C. 562), *ivraie* (C. 446), *livre* (C. 290), *ouvrier* (C. 962).

Les cartes de l'*Atlas linguistique* fournissent des exemples modernes du changement d'*au* en *a* (voir au-dessus) *aumone* se prononce *ămon* dans bien des endroits des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise (en partie) ; *aune* apparaît comme *anel* (diminutif) dans les départements : Nord, Pas-de-Calais, Somme et *paume* (de la main) est représenté par *pam* dans le Nord et le Pas-de-Calais et par *pom* dans l'Aisne et dans l'Oise.

Jusqu'à des temps relativement modernes l'orthographe était restée personnelle ou conventionnelle [2] ; les éditeurs d'anciens textes ont cru devoir se décider et, selon nous, dans cette question de l'orthographe du futur d'*avoir*, ils sont arrivés à une décision par trop absolue. Nous croyons qu'on s'est servi de toutes les formes jusqu'au XVe siècle ; à cette époque *avrai* est devenu désuet ; les formes littéraires (et populaires) sont *arai* et *aurai*. Cependant *avrai* a dû plaire à quelques-uns puisque T. de Bèze, encore en 1580, conjecture que le futur d'*avoir* doit s'écrire avec un *v* comme *recevrai*. Comme pour tant

1. Cf. Hild : « Präsens und Futur von *avoir* nach 22 Blättern des *Atlas linguistique* », Neuchâtel, 1905.

2. C'est-à-dire que les clercs, qui dans une étude faisaient un stage de cléricature (voir Beaulieux, *Histoire de l'Orthographe française*, ch. V.), devaient adopter une certaine orthographe ; ce qui est vrai pour les basoches de Paris ne l'est pas moins pour les basoches de province.

d'autres questions, c'est le XVIIe siècle qui a décidé en dernier ressort.

Nous avons dit au commencement que nous croyions que *aurai*, etc. appartient au fonds original de la langue; nous estimons que, dans le français prélittéraire, la consonne labiale en position protonique après les voyelles d'arrière s'est vocalisée; on aurait donc eu : *aurai*, *saurai*, *mourai* (movere), *estoura*, *sour* [1] (super). *Avoir* et *savoir* étant auxiliaires et *sour* préposition ont gardé les formes avec voyelle, tandis que dans les autres verbes et aussi dans ceux-là lorsqu'ils étaient indépendants, une régression a eu lieu [2].

Il y a une dernière observation que nous voudrions faire en faveur de notre plaidoyer: pourquoi, entre tant de graphies 'étymologiques', comme *recepurai*, *deburai*, etc., ne trouve-t-on jamais *aburai*? C'est, si nous ne nous trompons fort, que la forme *avrai* était depuis longtemps disparue au moment que les poètes (ou plutôt les scribes) se permettaient ces graphies ingénieuses [3].

†A. T. Baker.

---

1. Cette explication est due à Fritz Neumann et exposée pour la première fois dans un compte rendu de la grammaire de Schwan (*Zeitschrift für rom. Phil.* XIV (1890) pp. 558-9). Gaston Paris a refusé de reconnaître cette théorie, (*Romania* XX, p. 328). Ce sont les philologues étrangers qui ont le plus souvent partagé ce point de vue ; M. Pierre Fouché, dans son excellent livre *Le Verbe français*, 1933 (§ 205 b), explique ce phénomène comme suit : « *Haberât*.. a donné naissance à deux formes : *aura* et *avra*. *Aura* s'explique par le fait que dans **awerdt*, résultant du passage de *b* à *w*, la chute de *e* prétonique interne s'est produite, par suite de l'emploi proclitique du verbe *avoir*, avant le changement de *w* en *v* et avant la chute de *e* dans **deverât* < **dewerdt* < **deberdt*. » Nous espérons bien que ce point de vue sera accepté désormais en France.

2. Cette régression doit être très ancienne ; elle est déjà faite dans le ms., de la *Vie de saint Léger*, p. ex. *auurat* (*uu* = *v*), v. 174.

3. Sur cette question, voir Beaulieux : *Histoire de l'orthographe française* 2e partie. Beaulieux fait remarquer (p. 190) : « De même qu'on abuse de *b*, *f*, *p*, pour indiquer que l'*u* suivant est une consonne, on abuse de *l* pour montrer que l'*u* précédent est une voyelle. » Holle (*o. c.* p. 82) cite *aulroit* dans un document de Corbie du XVe siècle.

UN PROBLÈME SYNTAXIQUE DE L'ANCIEN FRANÇAIS

JE LUI DONNE = JE LE LUI DONNE

Un trait caractéristique de la syntaxe des pronoms personnels du vieux français, c'est la faculté que possédait la langue de supprimer le régime direct pronominal de la troisième personne (*le, la, les*) devant un régime indirect de la même personne (*lui, li, leur*). Le phénomène s'observe dès le début de l'époque littéraire :

Il la vuelt prendre : cil ne *li* vuelt guerpir,
Saint Alexis, v. 351.

Soz mon degret gist uns morz pelerins ;
Tient une chartre, mais ne *li* puis tolir,
ib., v. 355.

« Quièr mei, bels fredre, ed enque e parchemin
Ed une pene, ço pri, toue mercit. »
Cil *li* aportet, receit les Alexis,
ib., v. 283.

Onques nen osat hoen en cest mostier entrer,
Se ne *li* comandai o ne *li* oi rovet,
Voyage de Charlemagne, éd. Koschwitz, v. 150.

Li covertors fut bons que Maseüz ovrat,
Une fee molt gente qui le rei le dunat ;
Mielz en valt li conreiz del tresor l'amiral.
Bien deit li reis amer qui *li* abandonat,
ib., v. 433.

Se jo n'ai testimoigne de li anuit cent feiz,
Demain perde la teste, par covent *li* otrei,
ib., v. 489.

Ainz que seiiez chalciez, le matin *li* dirai,
ib., v. 517.

« De vos ferai ma drue, ja ne quier altre aveir ».

Cele fut bien corteise si l'en plevit sa feit.
Li coens ne *li* [1] fist mais la nuit que trente feiz,
ib., v. 726.

Ci estat Oliviers qui dist si grant folie
Qu'en une sole nuit avreit cent feiz ma fille.
Fel seie en totes corz se jo ne *li* delivre!
Se ne *li* abandon, donc ne me pris jo mie,
ib., v. 695-6.

Cil *li* fist aporter, et li reis les reçut,
ib., v. 191.

Dunez li l'arc que vos avez tendut ... !
Li reis *li* dunet e Rollant l'a reçut,
Chanson de Roland, éd. Bédier, v. 782.

Vait le ferir en l'escut amiracle :
Pierres i ad, ametistes e topazes...
En Val Metas *li* dunat uns diables,
Si *li* tramist li amiralz Galafes,
ib., v. 1502-3.

Si vait ferir Gerin par sa grant force.
L'escut vermeill li freint, de col *li* portet,
ib., v. 1619.

Sil fiert amunt sur l'elme a or gemet,
Tut *li* detrenchet d'ici qu'al nasel,
ib., v. 1996.

Li quens Rollant, quant il les veit venir,
Tant se fait fort e fiers e maneviz !
Ne *lur* lerat [2] tant cum il serat vif,
ib., v. 2126.

Ne deit manger, se jo ne *li* [3] cumant.
ib., v. 2659.

Puis qu'il l'ad dit, mult s'en est afichet
Que ne lairat pur tut l'or desuz ciel
Qu'il n'alt ad Ais, o Carles soelt plaider.
Si hume *li* lodent, si *li* unt cunseillet,
ib., v. 2668.

---

1. Ici le régime direct neutre *le* est à sous-entendre ; cf. *Dites mei, bele fille, at* le *vos fait cent feiz* ? *Voyage de Charlemagne*, v. 729. Le sens de *le faire a une femme* est « coitum facere », voir mon *Lexique du Roman de Renart*, art. *faire*).

2. Traduit par « Il ne leur cédera pas tant qu'il sera en vie » dans l'édition Bédier, « il ne le cède à personne en courage » dans l'édition Jenkins.

3. Cf. *N'en parlez mais, se jo* nel *vos cumant*, *Chanson de Roland*, v. 273.

Si l'en dunez cest guant ad or pleiet,
El destre poign si *li* faites chalcer,
ib., v. 2678.

Le destre poign ad perdut, n'en ad mie,
Si *li* trenchat li quens Rollant, li riches,
ib., v. 2720.

L'escut li freint, cuntre le coer *li* quasset,
ib., v. 3448.

Li amiralz est mult de grant vertut.
Fier[t] Carlemagne sur l'elme d'acer brun,
Desur la teste *li* ad frait e fendut,
ib., v. 3604.

Ci vei Tierri, ki jugement ad fait.
Jo si *li* [1] fals, od lui m'en cumbatrai,
ib., v. 3844.

Fiert Pinabel sur l'elme d'acer brun,
Jusqu'al nasel *li* ad f[r]ait e fendut,
ib., v. 3927.

Danz Oliver trait ad sa bone espee
Que ses cumpainz Rollant li ad tant demandee,
E il *li* ad cum chevaler mustree,
ib., v. 1369.

Li amiraill ad en Espaigne dreit :
Quite *li* cleim, se il la voelt aveir,
v. *ib.*, 2748.

Del brant d'acer la mure li presentet.
Desur le frunt *li* ad faite descendre,
ib., v. 3919.

Gustav Gröber [2] voyait dans la construction fréquente en provençal *lo y, la y* pour *lo li, la li*, l'origine de ce phénomène syntaxique : « Vielleicht ist das im Sinne von heutigem *le lui, la lui* stehende *li* aus *l'i* d. h. *lo i, la i* entstanden, und das Zusammentreffen von *l'i* mit dem Dativ *li* hat dann die Verwendung von *lor* für *le lor, la lor* nach sich gezogen ». L'explication est hasardeuse, et la théorie de Gröber, admise par Meyer-Lübke [3], a été réfutée à juste titre par Georg Ebeling [4],

1. A sous-entendre *le*, qui se rapporte au mot *jugement* du vers précédent : « je déclare son jugement faux ».
2. *Grundriss der romanischen Philologie*, I, p. 639.
3. *Grammatik der romanischen Sprachen*, II, § 84.
4. *Auberee* (Halle a. S., 1895), p. 139.

qui ne s'explique pas pourquoi l'élision supposée par Gröber pour l'ancien français *li* (*lo i, la i* > *l'i*) n'a pas eu lieu aussi en provençal, les pronoms *lo* et *la* étant tout aussi capables d'élision en provençal qu'en français.

Ebeling rappelle (p. 138) que d'autres ont allégué des raisons euphoniques. La chute du régime *le, la, les* devant *lui, li, leur* aurait été amenée par le désir d'éviter la rencontre de deux *l* consécutives. Ebeling et après lui Nyrop [1] s'inscrivent en faux contre cette théorie, et Ebeling montre par de nombreux exemples que l'ancien français n'était point du tout réfractaire à deux *l* consécutives. Ebeling attire aussi l'attention sur le fait que l'omission du régime direct *le, la, les* n'était pas de rigueur en ancien français. Les exemples de *le* (*la, les*) *lui* (*leur*) sont beaucoup plus nombreux qu'on ne l'avait cru, et Ebeling en cite un très grand nombre. Cela étant, les raisons euphoniques ne peuvent pas être sérieusement alléguées pour expliquer le phénomène, et Lerch [2] a tort de les reprendre.

Ebeling se déclare enfin (p. 139) de l'avis de Tobler : celui-ci [3] voyait dans l'omission du régime direct pronominal de la troisième personne près du régime direct de la même personne une continuation de l'usage du latin classique qui omettait parfois un pronom personnel facile à suppléer dans le contexte. Mais que disent les latinistes de cette omission des pronoms personnels dans le latin classique ? Voici l'avis de Menge :

« In der Konstruktion des Acc. c. inf. werden die Personalpronomina *me, te, se, nos, vos* nicht selten (besonders bei den Historikern, doch auch bei Cicero und Cäsar), wenn kein Irrtum möglich ist [4] aber gewöhnlich nur in kürzeren Sätzen (bei Willens- und Meinungserklärungen, in der Sprache des gewöhnlichen Lebens, im Brief- und Geschäftsstil usw.) weggelassen » : Ego effugisse arbitrabar (sc. me). Minamur praecipitaturos (sc. nos esse). « Besonders häufig lassen die Geschichtschreiber a) den Subjektsakkusativ *se* aus, nicht nur wo derselbe schon beim vorhergehenden Inf. oder im Nebensatze steht, sondern auch sonst in lebhafter Darstellung oder des Wohllauts

1. *Grammaire historique*, V, § 234, 2.
2. *Hist. franz. Syntax*, III, § 356 (*fin*).
3. *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1877, p. 1619.
4. Sur l'omission du pronom dans la construction accusativus cum infinitivo voir aussi Einar Löfstedt, *Syntactica*, II, 262-3.

und der Kürze wegen, vorzugsweise beim Inf. Fut. Akt. (meist zugleich mit Auslassung von *esse*) » : Facturos pollicentur. « Regelmässig fällt das Pronomen weg, wenn es schon einmal bei einem übergeordneten Inf. steht » : Non me pudet fateri nescire (nicht *me* nescire), quod nesciam b) « nicht selten auch den Subjektsakkusativ *eum, eos* » : Curio Rebilum secum ex Sicilia duxerat, quod magnum (sc. eum) habere usum in re militari sciebat [1].

Einar Löfstedt [2] fait remarquer que souvent Tertullien « jede beliebige Pronominalform weglässt, die sich ohne Schwierigkeit aus dem Zusammenhang ergänzt ».

On voit qu'il y a une grande différence pour l'omission des pronoms personnels entre le latin et l'ancien français. En latin, on pouvait omettre n'importe quel pronom personnel facile à suppléer dans le contexte ; en vieux français, l'omission était restreinte aux seuls régimes directs de la troisième personne devant le régime indirect de la même personne. Les partisans de l'idée de Tobler devraient donc expliquer pourquoi l'omission, générale en latin pour toutes les formes des pronoms personnels, n'embrasse en vieux français que les seuls régimes de la troisième personne devant *lui, li, leur*. C'est aussi ce que dit Lerch (*op. cit.*, § 357).

Lerch (*op. cit.*, § 359, Anm. 4) fait enfin remarquer que A. Stimming [3] s'expliquait l'omission de *le, la, les* par une haplologie. Nyrop (*Gram. hist.*, V, § 234, 2) appuie à tort cette théorie arbitraire.

*
* *

Avant de donner l'explication du phénomène, soulignons le fait que l'omission du régime direct personnel *le, la, les* devant *lui, li, leur*, n'était aucunement la seule construction permise en vieux français, comme l'avaient cru Scheler [4], Martin [5] et

1. Hermann Menge, *Repetitorium der lateinischen Syntax und Stilistik* (Wolfenbüttel, 1914), § 438, 11.
2. *Zur Sprache Tertullians*, Lund, 1920, p. 54.
3. *Zeitschrift f. rom. Phil.*, XXXIX, 651-655.
4. *Dits et Contes de Baudoin de Condé et de son fils Jean de Condé*, Bruxelles, 1866, I, p. 399.
5. *Le Besant de Dieu*, Halle, 1869, v. 1382.

Foerster [1]. Ebeling signale que Foerster s'exprime plus prudemment dans son édition d'*Aiol* (vers 519) : « wird gern ausgelassen », et que Tobler [2] cite des exemples de la construction *le li, la li, le lor* :

> Receut l'almosne quant Deus *la li* tramist,
> *Saint Alexis*, v. 98.
>
> Ne s'en corrocet giens cil saintismes om,
> Ainz priet Deu qued il *le lour* pardoinst,
> *ib.*, v. 269.
>
> Et Leïr *la li* otroia,
> *Brut*, v. 1871.
>
> Et la dame *le li* otroie,
> Barbazan et Méon, *Fabliaux*, IV, 394, 56.

Ebeling lui-même (p. 137-8) cite de nombreux exemples des mêmes constructions, tout en faisant remarquer que ses lectures ne sont pas très étendues (« trotz meiner wenig umfangreichen Lektüre »). Je reproduis les exemples cités par Ebeling, en les rangeant, autant que possible, dans l'ordre chronologique :

> Alerent querre la Toison ;
> Com Medea par son saveir
> *La lor* fist conquerre e aveir,
> *Roman de Troie*, v. 160 (écrit vers 1165, voir p. 190 du tome VI de l'édition L. Constans).
>
> Içe *lẽ lor* a fait laissier,
> *ib.*, v. 1126.
>
> Mais qui en pais *la li* rendra,
> En bone pais la recevra,
> *ib.*, v. 3319.
>
> Trop chierement *les lor* vendra,
> *ib.*, v. 7870.
>
> Por lui font li suen oreisons,
> Que Deus son cors guart e defende
> E que sain e sauf *le lor* rende,
> *ib.*, v. 8660.
>
> Un grant espié d'acier tot cler
> Li fait par mi l'escu passer,
> Que d'or en autre *le li* fent,
> *ib.*, v. 9967.

1. *Li Chevaliers as deus espees*, Halle, 1877, v. 1400.
2. *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1877, p. 1619.

Une saiete a encochiee
Reide e trenchant e aguisiee ;
Bien l'avisa e traist d'aïr,
De pres *la li* a fait sentir,
ib., v. 11612.

Mais li bosoinz e li destreiz
Le lor fait faire, o peist o place,
ib., v. 12699.

Li reis Prianz *la lor* otreie,
ib., v. 13115 [1].

Si seroit drois qu'en vos pendist
Quant baillie *la li* avez (la coille),
Roman de Renart, éd. Martin, I, 2685 [2].

Grant cop li va donner sor la targe florie
Que Garniers seur sa teste ot, por le cop, lancie ;
Desoz la bougle d'or *la li* a peçoïe,
Aye d'Avignon, éd. F. Guessard et P. Meyer, v. 471 (de la seconde moitié du XIIe siècle, voir *ib.*, p. VIII).

Et achatent la barge tant com il *la lor* firent,
ib., v. 1380.

Mes li vaslez sera ainçois
Chevaliers que l'en *la li* doigne,
Meraugis de Portlesguez, éd. Friedwagner, v. 4659 (écrit vers 1200, voir *ib.*, p. LXIII-LXIV).

La dame dist a son semblant
De la main : qui *la li* toudroit,
Tant la veut que il en morroit
De dueil....,
ib., v. 4733.

Mais cil (Narcisse) fu, por sa grant biauté,
Pleins de desdein e de fierté,
Si ne *la li* vost otreier (son amour à Echo),
Roman de la Rose, éd. Langlois, v. 1451 (écrit entre 1225-40, voir *ib.*, I, p. 2).

.....li cus soit suens
Et toz li autres cors soit miens,

---

1. Ebeling fait remarquer que la construction se trouve en plusieurs autres endroits du *Roman de Troie*.

2. La branche I doit avoir été écrite en 1179, voir L. Foulet, *Le Roman de Renard*, p. 118.

Mais je *lo li* batrai sovant,
Connebert, de Gautier le Leu, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, V, 166 (probablement de la première moitié du XIIIe siècle) [1].

S'ele a beau col e gorge blanche,
Gart que cil qui sa robe trenche
Si tres bien *la li* escolete
Que la char pere blanche e nete,
Roman de la Rose, éd. Langlois, v. 13315 (écrit entre 1275-80, voir *ib.*, I, p. 19).

Or me di donques que vaudroit
La barbe qui *la li* mestroit,
Roman de Renart, éd. Martin, XXII, 570 (de la première moitié du XIIIe siècle [2]).

Et li sire *la li* otrie,
L'Atre périlleux, v. 1854 (du milieu du XIIIe siècle [3]).

Que la roine me requist
Ke cil a feme le presist
Ki deschaindre *la* (l'espee) *li* poroit,
Li Chevaliers as deus espees, éd. Foerster, v. 11971 (écrit avant le milieu du XIIIe siècle, voir *ib.*, p. LXII).

....si uait aporter
Ses armes sans point demorer
Trestoutes cil ki *les li* garde,
ib., v. 7153.

Devant le roi tot en present
Son gant plein si *le li* tent,
Joufrois, éd. Streng-Renkonen, v. 278 (du XIIIe siècle, voir *ib.*, p. XIV).

Ainz lo fiert si sor son escu
Que frait *lo li* a et fendu,
ib., v. 1027.

Et la toaile après i vient ;
Mais il ne voit qui *la li* tient,
Partonopeus de Blois, v. 1598 (du XIIIe siècle).

1. Voir Charles H. Livingston, *The jongleur Gautier le Leu*, *Romanic Review*, XV, p. 65.
2. Voir L. Foulet, *Le Roman de Renard*, p. 474 ss et 493.
3. Voir Brian Woledge, *L'Atre périlleux*, Paris, 1930, p. 63.

Et la dame li fait acroire
Que ele *le li* avoit prestee (la corbeille),
Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 237.

Car ele a tel chose trovee
Dont ne m'a pas ma part donee ;
Et por ce si *la li* demant,
ib., V, 34.

Que cil *le lor* a creanté,
ib., V, 324B.

Et l'en *la li* amainne au port,
Romans des sept sages, éd. Keller, v. 4540.

Si li pria...
Que tous les filz que porteroit,
Le jour que les enfanteroit,
Baillast *les lui* pour mettre a mort,
Ovide moralisé, 17.

Rappelons un fait bien connu qui se rapporte à l'ordre réciproque des pronoms personnels régimes : dans le français actuel, comme dans la langue ancienne, les régimes directs *le, la, les* précèdent toujours les régimes indirects *lui, leur* ; dans l'ancienne langue ils précédaient aussi toujours les régimes indirects *me, te, se, vous, nous*, qu'ils suivent dans la langue moderne (sauf généralement à l'impératif) :

Se Franceis *le me* dient, donc l'otreierai bien,
Voyage de Charlemagne, éd. Koschwitz, v. 23.

Deus, se lui plaist, a bien *le vos* mercie,
Chanson de Roland, éd. Bédier, v. 519.

Respont Rollant : « E ! Deus *la nus* otreit ! »
ib., v. 1008.

Respont li quens : « Deus *le me* doinst venger ! »
ib., v. 1548.

Ben *le me* guarde, si cume tel felon !
ib., v. 1819.

Dunc *la me* ceinst li gentilz reis, li magnes,
ib., v. 2321.

Respunt dux Neimes : « E Deus *le nos* cunsente ! »
ib., v. 3013.

Dans l'ancienne langue l'apocope des pronoms personnels était fréquente. Dans sa pénétrante *Étude sur l'ancienne abrévia-*

tion des pronoms personnels régimes dans les langues romanes, M. J. Melander offre plusieurs exemples d'apocope dans des combinaisons de deux pronoms, où il s'agit toujours d'un régime direct de la troisième personne suivie d'un régime indirect (p. 28-29). M. Melander fait la distinction entre l'apocope protonique et l'apocope posttonique. L'apocope protonique a lieu après la négation, les conjonctions *se-si*, *que*, la particule *où*, les pronoms personnels *je*, *tu*, *ele*, les pronoms relatifs et interrogatifs *qui*, *que* (p. 24), qui servent tous d'appui au pronom abrégé. Citons quelques-uns de ses exemples:

quel *nos* conservet, *Jonas* 32v°. — el *vos* tradran, *Passion* 83 ; tot nol *vos* posc eu ben comptar, *ib.*, 447. — quil *me* guardast, *Alexis* 46 b. — jo nel *vos* os veer, *Charlemagne* 845. — Se jo nel *vos* cumant, *Roland* 273 ; nel *se* doüst penser, *ib.*, 355 ; tant nel *vos* sai ne preiser ne loer, *ib.*, 532 ; nel *me* reproverunt, *ib.*, 768, etc.

por çol *vos* di, *Alexis* 3e. — Quant jel *vos* dis, *Roland* 1708, 1716. — Sil *te* plevis, *Chans. de Guill.* 1538. — Pur çol *me* plaist a dire, *Comput* 221. — E ! jal *me* dist un Sarrazin, *Gormont* 636. — Por çol *te* di, *Troie* 1738, 4101, etc.

Ce qui est étonnant, c'est que l'apocope a lieu uniquement devant les régimes indirects *me*, *te*, *se*, *nos*, *vos* et qu'on ne trouve jamais d'exemples d'apocope devant les régimes indirects *lui*, *li*, *leur*. On se demande pourquoi la langue n'a pas créé les combinaisons **nel lui*, **nel li*, **nel leur*, qui paraîtraient tout aussi naturelles et tout aussi nécessaires que les combinaisons si fréquentes *nel me*, *nel te*, *nel se*, etc. Il est étonnant que les premières formes fassent totalement défaut, et c'est là le point principal de notre problème : pour quelle raison la langue est-elle arrivée à cet illogisme frappant, apocoper le pronom de la troisième personne devant *me*, *te*, *se*, *nos*, *vos*, mais omettre complètement le pronom devant *lui*, *li*, *leur*, les conditions syntaxiques et phonétiques étant tout à fait les mêmes dans les deux cas. L'état des choses, tel qu'il se présente dans les textes, ne semble pas pouvoir être primitif. Les conditions étant identiques, il est hors de doute qu'à l'origine la construction était la même dans les deux cas et que dans la langue pré-littéraire on a eu à côté de *jel te donne*, *il nel me donne*, etc., les types **jel lui donne*, **il nel leur donne*, pronon-

cés avec une *l* double ; il y avait donc à cette époque une distinction parfaite, quant à la prononciation des pronoms, entre **jel lui donne*, prononcé avec une *l* longue, et *je lui donne cela*, prononcé avec une *l* simple. Les conditions dans lesquelles s'étaient produits les deux types *jel te donne, quel me donne*, etc., **jel lui donne, *quel lui donne*, etc., étaient les mêmes, et le parallélisme entre eux était absolu : *que lo lui donat* se réduisait a **quel lui donne* comme *que lo me donat* aboutissait a *quel me donne*, conformément au développement des substantifs *antecessorem* > *ancessour, arboriscellum* > *arbreissel* [1]. Mais cette harmonie ne devait ni ne pouvait durer. Il était donné à la construction *quel me donne* de continuer son existence, mais le sort du type **quel lui donne* fut nécessairement malheureux, car la construction tombait sous le coup d'une loi phonétique travaillant à l'aveugle, sans épargner l'état linguistique le plus harmonieux.

L'on sait que la simplification des consonnes doubles — sauf *rr* — s'est produite pendant l'époque prélittéraire de la langue. La simplification de *l* double, latine ou romane, a cependant eu lieu plus tard que celle des autres consonnes ; d'après les grammairiens elle s'est effectuée vers les débuts de l'ancien français [2]. La construction **jel lui donne, *jel leur donne*, etc., prononcée avec *l* double, fut la victime de cette loi phonétique de la simplification des *l* doubles, laquelle en changeait complètement la physionomie, la mutilant de telle façon qu'elle fut incapable de maintenir son rôle d'exprimer le régime direct, les deux *l* se réduisant à *l* simple [3], et la construction **jel lui donne* se confondait phonétiquement, en ce qui concerne la prononciation des pronoms personnels, avec le type *je lui donne cela*.

La réduction de **jel lui donne* à *je lui donne* trouve un parallèle parfait dans le développement de *dis-le-lui* dans plusieurs patois français, selon le témoignage de l'*Atlas linguistique*, carte 411. La phrase *dis-lè-lui* se prononce *dilwi* avec *l* simple

1. Voir Melander, *op. cit.*, p. 143.

2. Voir E. Bourciez, *Phonétique française*, § 186. E. Richter, *Chronologische Phonetik des franz.*, § 171, date la réduction *ll* > *l* du VIIIe siècle.

3. Inutile de rappeler que des combinaisons comme **jel lui*, **nel leur*, etc. phonétiquement forment un tout, les pronoms atones s'appuyant sur un mot proclitique ; voir Melander, *op. cit.*, p. 91, 122.

dans plusieurs départements (Oise, Seine-et-Oise, Marne, Ardennes, Aube, Haute-Marne, Indre-et-Loire). Il est évident que l'étape intermédiaire entre *di le lwi* (conservé au point 117, Yonne) et *dilwi* des départements cités ci-dessus a été une forme *dillwi* avec *l* double, réduite plus tard à *dilwi* avec *l* simple. Le type intermédiaire supposé *dillwi* avec deux *l* s'est conservé au point 179 (Aisne). En Normandie et autres régions la phrase *dis-le-lui* se dit *dili* (Manche, Calvados, Somme, Seine-Inf., Eure, Orne, etc.) ; entre les étapes *dileli*, conservé aux points 481-2 (Côtes-du-Nord), 486 (Morbihan), et *dili* il y a eu nécessairement un type *dilli* avec *l* double, réduit plus tard à *dili*. Le type intermédiaire supposé *dilli* est attesté. Il se trouve au point 394 (l'extrême Nord de la Manche) : *dilli*.

Le développement **jel lui donne* > *je lui donne* s'est produit d'autant plus facilement à l'époque pré-littéraire de la langue qu'il n'existait pas encore une langue écrite. Aucune tradition livresque ou littéraire n'enrayait donc cette évolution, comme ç'aurait été le cas sans doute à une époque littéraire [1].

L'évolution du type **jel lui donne* à *je lui donne* effectuée, le peuple parlant a eu forcément l'impression que le régime direct *le* s'omettait devant *lui*, *li*, *leur*, et les forces analogiques, très importantes dans le développement des pronoms régimes, comme l'a montré la savante étude de M. Melander, sont entrées en jeu. D'après l'analogie de *je lui donne* « je le lui donne » on a dit aussi *je lui donne* au sens « je la lui donne » et « je les lui donne » [2]. Mais l'omission de *la* et *les* a eu de la

1. L'action aveugle de la loi phonétique de la réduction de *ll* à *l* simple se reflète dans d'autres combinaisons et se laisse entrevoir dans des graphies dues à la négligence des scribes : Dont *ne* (pour *nel*) laissast pour nul avoir de tere, *Saint Alexis*, p. 228, v. 238, rédaction du XIIe siècle (éd. G. Paris et L. Pannier), *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, 7. Puis prent l'aniel dont il *ot* (pour *l'ot*) enwagie, *ib.*, p. 283, v. 133, rédaction du XIIIe siècle. Laisse sen fil si com il *a* (pour *l'a*) trovet, *ib.*, v. 1074. Il est évident que cette tendance a été pour quelque chose dans la création de la forme *i* « il », fréquente surtout devant *l* ; voir *Galeran*, éd. L. Foulet, p. XXXVII, 4, et cf. mon éd. des *Livres du Roi Modus et de la Reine Ratio*, I, p. XXXI.

2. En wallon et en picard on emploie *le* pour la forme féminine *la*. Le développement *que la lui donat* à *que lui donne* s'y est donc produit phonétiquement. Cf. Melander, *op. cit.*, p. 124.

peine à s'imposer. Elle est beaucoup moins fréquente que celle de *le*. Des 33 exemples de non-omission présentés par Tobler et Ebeling, 19 offrent le régime *la*, 3 le régime *les*, 11 seulement le régime *le* [1].

Mais la non-omission du régime *le*, qu'on peut constater assez souvent en ancien français, a aussi ses raisons naturelles. Des exemples de non-omission de *le* cités d'après Tobler et Ebeling, la plupart offrent l'emploi du régime direct *le* après un mot terminé par une consonne, c.-à-d. dans des cas où l'apocope n'est pas possible et où par conséquent l'omission du régime direct de la troisième personne n'a pas pu se produire. Citons par ex. :

Ne s'en corrocet giens cil saintismes om,
Ainz priet Deu qued il *le lour* pardoinst,
Saint Alexis, v. 269.

Por lui font li suen oreisons,
Que Deus son cors guart e defende
E que sain e sauf *le lor* rende,
Roman de Troie, v. 8660.

Ainz lo fiert si sor son escu
Que frait *lo li* a et fendu,
Joufrois, v. 1027.

Que cil *le lor* a creanté,
Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, V, 324 *B*.

L'on a donc eu en ancien français, l'un à côté de l'autre, les deux types *je lui donne*, *il le lui donne*, et il y a eu lutte entre

1. Dans plusieurs langues romanes c'est un trait caractéristique de la syntaxe des pronoms personnels atones que la communauté de construction, sans distinction de genre ni de nombre, quand les régimes directs et indirects sont tous deux de la troisième personne. Mais c'est généralement la forme ou la construction du régime indirect qui est commune au singulier et au pluriel des deux genres. Ainsi it. *gli*, anc. esp. *ge*, esp. mod. *se* et port. *lhe*, combinés avec un régime direct de la troisième personne, se rapportent indistinctement au masc. et au fém. des deux nombres, de sorte que it. *glielo dico*, anc. esp. *gelo digo*, esp. mod. *selo digo*, port. *digo-lho* peuvent signifier non seulement « je le lui dis à lui », mais aussi « je le lui dis à elle, à eux, à elles ». Comme pour la construction *je lui di* du vieux français, c'est par le contexte qu'on apprend le sens exact et le vrai rapport de ces expressions.

eux. Comme les cas sont nombreux dans lesquels l'omission du régime *le* phonétiquement n'a pu s'effectuer, il n'est que trop naturel que le régime *le* ait pénétré peu à peu après les mots qui permettaient l'apocope de *le* et où, en conséquence de l'action destructive d'une loi phonétique, la langue en était venue à omettre le régime pronominal *le* :

> ... li cus soit suens
> Et toz li autres cors soit miens,
> Mais je *lo li* batrai sovant,
> *Gautier le Leu, Connebert.*

> Devant le roi tot en present
> Son gant pleie si *le li* tent,
> *Joufrois*, v. 278.

Mais plusieurs des mots après lesquels s'effectuait l'apocope en ancien français — et où par conséquent le régime *le* s'omettait devant *lui, li, leur* — comptaient parmi les plus usités de la langue [1], et pour cette raison les combinaisons *je lui, ne lui, que lui*, etc., avec omission du régime *le*, se sont tellement gravées dans la mémoire que la suppression de *le* devant *lui, li, leur* est devenue chose naturelle et spontanée, et de bonne heure l'omission a pénétré après les mots terminés par une consonne, où l'apocope de *le* n'a jamais été possible phonétiquement et où par conséquent l'omission du régime direct *le* n'est pas motivée historiquement :

> Se jo n'ai testimoigne de li anuit cent feiz,
> Demain perde la teste, par covent *li* otrei,
> *Voyage de Charlemagne*, v. 489.

> Ainz que seiiez chalciez, le matin *li* dirai,
> *ib.*, v. 517.

> Dunez li l'arc que vos avez tendut... !
> Li reis *li* dunet e Rollant l'a reçut,
> *Chanson de Roland*, v. 782.

> Si vait ferir Gerin par sa grant force.
> L'escut vermeill li freint, de col *li* portet,
> *ib.*, v. 1619.

---

1. La négation, les conjonctions *se-si*, *que*, la particule *où*, les pronoms personnels *je*, *tu*, *ele*, les pronoms relatifs et interrogatifs *qui*, *que*, les adverbes *si*, *ja*, le pronom *ço*, etc. (voir p. 40).

L'escut li freint, cuntre le coer *li* quasset,
ib., v. 3448.
Fiert Pinabel sur l'elme d'acer brun,
Jusqu'al nasel *li* ad f[r]ait e fendut,
ib., v. 3927.

Il y a même en ancien français des exemples de l'omission analogique de *le* devant *me, vos*, etc. Dans les *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1877, p. 1619, Tobler cite :

Pur hoc *vus* di ; Por ço *vos* di,
trois mss de *Saint Alexis*, 3e.
Gabés me vos ? ne *me* celés,
Guillaume d'Angleterre, 88.
Alez a lui, si *m'*amenez (= si le m'amenez),
Méon, *Fabliaux et contes*, I, 206, 450.

M. Lerch (*op. cit.*, § 358-9) interprète cependant d'une autre façon les deux premiers de ces trois exemples.

* * *

Il y a eu ainsi depuis les débuts de l'époque littéraire du français une lutte acharnée entre les deux constructions. L'ancien français, plus libre et plus dégagé que la langue moderne, tendait à faire disparaître le régime direct de la troisième personne, sans pouvoir écarter la construction qui nous paraît plus claire et plus logique. Encore au XVIIe siècle l'omission du régime n'était point rare :

Et quand le Cerf sera pris, il faudra *leur* (aux chiens) faire fouler, (Robert de Salnove, *La vénerie royale*, De la chasse du Cerf, chap. XXI). Il faut aussi avoir un soin particulier de leur donner de l'eaue, et *leur* changer souvent, après avoir nettoyé les vazes dans lesquels vous la mettrez, (*ib.*, La chasse du Loup, chap. IX). Ce que voyant et que ce lyvre pour ung home curieulx vault plus de dix escus..., moy soubzsigné me sovenant de tant de sermentz que j'ay faictz que je ne *luy* donnoye, a present me voyant aagé de LXXV ans, estant encore audit Maynieres, je le laisse et donne a monsieur son filz (note manuscrite dans le ms. *M* de *Modus*, faite par un ancien propriétaire, Nicolas Garnier, et datée du 10 novembre 1639 [1]).

1. Voir mon étude *Les manuscrits des Livres du Roi Modus et de la Reine Ratio*, Lund, 1932, p. 112.

A. Haase [1], Kr. Nyrop [2], A. Stimming [3] et Ch. Livet [4] offrent plusieurs exemples de l'omission de *le, la, les* devant *lui, leur* chez les auteurs classiques du XVIIe siècle. Très curieux sont surtout les exemples cités par Haase et Lerch [5], où le participe est décliné sous l'influence du régime pronominal qui est présent à l'esprit, par ex. :

Ce fut M. de Pompone qui me l'apprit (l'affaire), comme on lui avait *apprise* (Sévigné).

Cette flexion s'observe déjà au moyen âge, comme le fait remarquer Nyrop, *op. cit.*, V, § 234, 3 Rem. :

Il fist ses briefs escrire, si lur aveit *livrez*,
Vie de Saint Thomas, éd. Walberg, v. 1092.

Livet [6] rappelle que le grammairien Oudin déclarait les phrases *je les luy donneray, je les leur envoye* « presque vicieuses ». « Il est bien mieux », dit Oudin, « de n'y mettre que lesdits datifs : *je luy donneray, je luy envoye*, encore que l'un et l'autre se puisse dire ». Mais Vaugelas, qui demandait toujours la précision et la clarté en matière de langage, condamnait l'omission des pronoms. Patru, Thomas Corneille et l'Académie étaient de son avis, mais Patru ajoute que dans le discours ordinaire on supprime communément le pronom [7]. Et en effet, si la construction préconisée par Vaugelas est aujourd'hui la seule permise dans la langue soignée, l'omission est encore fréquente dans le langage populaire et familier, ce que constatent entre autres Sneyders de Vogel [8], Nyrop [9], Kr. Sandfeld [10], L.

1. *Französische Syntax des XVII. Jahrhunderts*, § 4.
2. *Grammaire historique*, V, § 234, 2.
3. *Zeitschrift f. rom. Phil.*, XXXIX, 654-5.
4. *Lexique de la langue de Molière*, III, 392-3.
5. *Op. cit.*, § 359, Anm. 2.
6. *Op. cit.*, III, p. 393.
7. Voir K. Sneyders de Vogel, *Syntaxe historique du français*, § 74.
8. *Op. cit.*, § 74.
9. *Op. cit.*, V, § 234, 3.
10. *Syntaxe du français contemporain*, I, p. 22.

Foulet [1] et A. Stimming [2]. La suppression fréquente devant *lui*, *leur* a entraîné l'omission de *le* aussi quand un régime indirect ne suit pas [3].

Gunnar TILANDER.

---

1. *Petite Syntaxe de l'Ancien Français*, § 147.
2. *Zeitschrift f. rom. Philologie*, XXXIX, 654 et 655.
3. Sandfeld, *op. cit.*, p. 20-21.

ÉTUDES SUR LA COMPOSITION DE LA *CHANSON DE ROLAND*

I

Le scénario de la Chanson.

L'étude de la genèse du poème que M. Hilaire Belloc a très heureusement appelé « The parent epic of Christendom » [1] peut être abordée de plusieurs façons. On s'en est surtout occupé comme d'un problème d'histoire et en effet il en est un, à la fois délicat et compliqué. Mais c'est aussi un problème littéraire, et l'un des grands mérites du récent article de M. Pauphilet [2] est de l'avoir abordé, surtout à propos du personnage d'Olivier, sous cet aspect. Dans les pages que voici j'ai essayé de comprendre le dessin de ce beau scénario et d'en reconstituer l'histoire interne, ce qui me semble d'abord et surtout une question d'ordre littéraire. Si le poème a bien un noyau historique dans l'affaire de 778 dont on a le récit dans la version remaniée des *Annales Royales* et dans la *Vita Caroli*, d'Éginhard, il est non moins vrai que ce poème est surtout une fiction qui est loin d'être simplement une élaboration de ces données, une fiction dont il serait intéressant de retrouver le plan intime et les idées directrices.

Ce problème peut être traité assez indépendamment de la question des origines telle qu'on la discute d'ordinaire. Que l'on croie à une légende qui remonterait assez haut, comme M. Fawtier, ou que l'on veuille que des légendes locales de la route de Saint-Jacques aient donné naissance assez tardivement au poème, comme M. Bédier, ou bien que l'on rattache l'œuvre à la légende littéraire et savante de Charlemagne, comme

1. *Quarterly Review*, CCXIV (1911), p. 116.
2. *Romania*, LIX (1933), p, 161-98,

M. Pauphilet, on aura toujours en face de soi cette même proposition que voici : quelles qu'aient été les circonstances et la date, que ç'ait été à un seul moment donné ou à différentes époques, les éléments ou épisodes de cette fiction ont été imaginés par quelqu'un. Il s'agit de trouver l'économie du plan, c'est-à-dire de distinguer entre les éléments qui sont déterminés par quelque chose d'autre dans le poème même, et ceux qui, au lieu de résulter de la construction, sont à la base. Quand on aura identifié ces derniers, on pourra peut-être se faire quelque idée de ce qui a bien pu les suggérer ou les inspirer. La tentative d'explication qui suit, à défaut d'autres mérites, a du moins, je crois, celui de découvrir un sens architectonique dans les différentes parties du scénario, plutôt que d'y voir la fantaisie pure d'un poète ou un travail obscur de l'imagination cléricale ou populaire.

On a souvent dit que l'idée d'une trahison devait se présenter presque spontanément comme une explication ou une excuse de la défaite [1]. Mais, il faut bien le reconnaître, ce n'est pas le point de vue du poète. Ce n'est pas par la trahison qu'il explique ou essaye de pallier la défaite, mais plutôt par l'écrasante supériorité numérique des Sarrasins (vingt contre un), et par le refus de Roland d'appeler Charles à son secours. S'il a inventé la trahison, ç'a été dans un autre but, qui reste à trouver.

Quel a donc été le germe de la fiction ? Le conflit de Roland et d'Olivier ? Non, c'est un épisode de grande beauté, mais un épisode secondaire du point de vue de la construction. Le conflit de Roland et de Ganelon ? M. Bédier a terminé de cette façon sa célèbre défense de l'unité de la *Chanson* :

> Ce qu'elle nous offre, ce n'est pas seulement un scénario construit avec adresse, mais un scénario dont les incidents sont commandés par une certaine conception du caractère de Ganelon et du caractère de Roland [2].

---

1. « Pour expliquer la défaite, une trahison » (A. Pauphilet, *art. cité*, p. 182) ; « Le sentiment populaire ne put s'expliquer ce désastre que par la félonie de l'un des Français » (H. Chamard, *La Chanson de Roland* (1919), p. 13, en note). M. L. F. Benedetto, à la page 332 de son article « L'Epopea di Roncisvalle », *Pan*, III (1935), p. 321-45, fait quelques suggestions intéressantes sur l'idée de la trahison.

2. *Les Légendes Épiques*, III, p. 427.

Mais l'histoire ne nous parle d'aucun traître. D'où vient ce Ganelon et d'où vient la conception de son caractère ? Nous voilà ramenés à la question posée plus haut : d'où vient l'idée de la trahison ? A quoi sert-elle dans l'économie du poème ? Pour trouver la bonne réponse à ces questions, reprenons les choses d'un peu loin.

On a prêté beaucoup d'intentions à l'auteur de la *Chanson de Roland*, mais la seule qui me paraît claire et indiscutable, c'est le dessein de servir à la gloire de Charlemagne. Son poème n'accepte pas de respecter l'amère vérité de la *Vita Caroli* qui avoue que l'empereur n'avait pu venger la défaite de Roncevaux. Au contraire, il nous dit que Charles revint châtier l'ennemi perfide et, comme pour effacer une seconde fois le stigmate du désastre, il lui fait gagner une belle victoire sur une armée sarrasine autrement formidable que celle du roi Marsile. Ces fictions se comprennent si facilement qu'on ne remarque pas assez ce qu'elles montrent d'audace en contredisant formellement un récit, celui d'Éginhard, estimé et assez bien connu, du moins dans le monde des clercs. Audace dont s'est indigné à bon droit le moine de Silos.

Ce souci de la gloire de Charlemagne était donc bien vivace dans l'esprit du poète : c'était chez lui une idée maîtresse. Je me suis demandé si, en examinant bien, on ne trouverait pas que cette préoccupation peut nous aider à comprendre comment s'est construite la fiction capitale qui va du début du poème jusqu'au point où, Roland refusant de sonner de son cor, le désastre devient enfin inévitable. Après tout, pour bien protéger Charlemagne de tout déshonneur et de toute critique possible dans cette affaire des Pyrénées, il ne suffit pas de supposer l'ennemi vingt fois plus nombreux que l'arrière-garde et de prétendre que Charles se soit glorieusement vengé après. Le fait même que l'arrière-garde fut attaquée proclame que l'empereur avait laissé derrière lui des ennemis insoumis et qu'il n'avait donc conquis ni toute l'Espagne ni même le versant sud des Pyrénées près du passage qu'il prenait pour rentrer en France. A cette difficulté si gênante pour ce qu'annonce le poète dans la première laisse de la *Chanson*, il est possible néanmoins de trouver une solution plausible et même assez

satisfaisante. On n'a qu'à supposer que Charles avait toute raison de croire son dernier ennemi soumis. L'ambassade de Blancandrin, la soumission offerte, les otages livrés seraient là pour qu'on pût dire, avec le sage Naimon (voy. les vers 230-43), que l'empereur n'avait aucune raison de faire la guerre plus longtemps, que sa conquête était bien complète. Étant donné cet épisode, le départ de Charles n'a plus l'air d'une retraite ou d'un abandon de la campagne.

Blancandrin, de son côté, avait calculé juste. Marsile et ses barons étaient dans une situation désespérée. Ils ne jugeaient pas leur armée capable de tenir tête à celle des Francs [1] ; aussi avaient-ils renoncé au projet de lui opposer une résistance inutile. Mais s'ils pouvaient éloigner l'empereur par une soumission feinte... ? Cela leur coûterait cher, la mort certaine des otages, et puis ils risqueraient de voir Charles revenir. Mais il y a loin d'Aix à Saragosse, et l'empereur ne reviendrait peut-être pas. Dans tous les cas ils auraient eu le temps de réparer les dommages de la longue guerre et de préparer à loisir une nouvelle résistance. On peut se demander pourquoi le poète aurait imaginé une fausse soumission au lieu d'une vraie. C'est, je crois, pour nous montrer un ennemi moins abject, moins résigné à son sort, ne reculant pas devant des mesures coûteuses et dangereuses, un ennemi, enfin, qui pourra encore changer de calcul si son premier plan ne réussit pas, ou si un autre promet des résultats plus larges.

En effet, il change de calcul. Ici il serait bon de ne pas oublier que le but de l'ambassade de Blancandrin était de faire partir tranquillement Charlemagne et toute son armée. Les Sarrasins voulaient éviter tout combat, car ils ne voyaient aucun salut à espérer par la voie des armes. Mais, dans l'histoire, l'arrière-garde fut attaquée, et le poète se trouve mis en demeure d'expliquer cette action qui semblerait de prime face la plus grande folie, car elle n'aurait pour résultat que de faire revenir Charles,

---

1. Le fait est que Marsile avait 400.000 hommes, Charles à peu près 370.000 — les 20.000 qui restèrent avec Roland à Roncevaux et les 350.000 qui, plus tard, livrèrent bataille contre Baligant. Il n'y a pas contradiction, car le poète trouve tout naturel que chaque chrétien vaille plusieurs Sarrasins.

l'épée à la main. C'était provoquer une bataille, quand l'espoir des Sarrasins était justement d'en éviter une. Il semblerait que le poète, en inventant cette soumission de Marsile (prétendue, il est vrai), pour justifier le départ de Charles avant qu'il eût conquis toute l'Espagne par les armes, se soit créé une difficulté.

Voici comment il s'en est tiré. Les Sarrasins abandonnent leur premier projet et, au lieu de rester tranquilles, attaquent l'arrière-garde sous l'impulsion d'une série de calculs assez faux, fondés sur des renseignements en grande partie erronés, venant, il faudrait le supposer, de quelqu'un qui avait intérêt à cette tromperie. Ils croient d'abord que Charles n'a accepté leur offre qu'à demi et ne leur laisserait que la moitié de l'Espagne parce qu'il donnait le reste en fief au plus batailleur de ses barons. On leur a dit aussi que ce guerrier, l'âme de la guerre implacable, se trouvera dans l'arrière-garde, avec bon nombre des chevaliers français les plus chers à l'empereur. Si on pouvait les faire mourir tous, Charlemagne, découragé, renoncerait à la guerre et laisserait l'Espagne en paix. On conçoit à peine que ces idées aient pu naître dans l'esprit d'un Sarrasin, mais on les accepte très bien venant d'un Français qui chercherait la mort d'un ennemi personnel qui se trouverait à l'arrière-garde. Voilà, il me semble, le germe de l'idée d'une trahison : la nécessité de motiver et d'expliquer le changement de plan dans le camp sarrasin. Il était ensuite tout indiqué que ce traître fût le messager de Charlemagne, pour qu'il pût se trouver en relations avec l'ennemi et pour qu'il pût falsifier le message dont il était chargé, de façon à provoquer les Sarrasins à des hostilités qu'ils avaient jusqu'alors jugées inutiles.

Il est intéressant de voir comment le traître entreprend sa tâche à la fois délicate et ardue. Il ne sait pas, d'abord, que la soumission des Sarrasins n'est pas sincère. Il n'a aucune raison de soupçonner qu'ils ne demandent pas mieux que de trouver un autre moyen de salut. C'est donc avec beaucoup de précautions qu'il procède. Quand Blancandrin lui parle de Charles, il trouve le moyen de parler de Roland, de le rendre responsable de cette longue guerre, et de laisser entrevoir une haine personnelle qu'il invite ainsi les Sarrasins à exploiter. Il agira de même, plus tard, au sein du conseil de Marsile. Mais le moment critique de son sinistre projet, c'est le moment où, devant

toute la cour, il doit donner la réponse de Charles. S'il transmet fidèlement le message dont il est chargé et déclare que l'empereur accepte la soumission offerte par Marsile, tout se passera selon le premier plan de Blancandrin. La petite condition qu'a ajoutée Charles en demandant comme otage l'oncle même du roi ne suffirait pas à provoquer la colère et la révolte des Sarrasins. Cette colère et cette révolte, c'est le traître qui doit lui-même les provoquer, malgré tout le danger personnel que cette action entraîne, et il le fait par deux moyens. D'abord il prend un ton altier, insolent, méprisant, et ensuite il invente un mensonge propre à décevoir les espérances des Sarrasins et à les irriter profondément. Charles accepte leur soumission, dit-il, mais au lieu de toute l'Espagne il ne leur en laisse que la moitié. L'autre moitié sera donnée à Roland, l'orgueilleux Roland, que Ganelon a déjà su très habilement proposer en objet à leur haine [1]. Ensuite, ayant provoqué les Sarrasins à abandonner leur projet de soumission, le traître a à leur suggérer le plan de campagne qui sera d'abord et avant tout une vengeance personnelle pour lui. C'est-à-dire qu'il doit opérer un rapprochement avec l'ennemi en se montrant, personnellement, conciliant et peu en sympathie avec les vrais belliqueux de l'armée chrétienne. Marsile lui-même ouvre la voie au rapprochement dès que Blancandrin lui a dit un mot en privé des sentiments réels de l'ambassadeur, et l'intrigue suit le cours que l'on sait. Les Sarrasins attaqueront l'arrière-garde avec des forces qui en assureront l'anéantissement, Roland et ses fidèles mourront ainsi, Charlemagne sera découragé (c'est Ganelon qui parle) et se retirera pour toujours de l'Espagne.

L'attaque sur l'arrière-garde expliquée par cette trahison, après la soumission prétendue qui justifie le départ de Charlemagne, il reste un chaînon à forger pour compléter cette version raisonnée des antécédents de la bataille de Roncevaux. Quand les Français de l'arrière-garde voient surgir au loin la vaste horde des Sarrasins s'avançant à l'attaque, la prudence militaire

1. Dans tous les manuscrits sauf O et V⁴ cette condition est réellement posée par Charlemagne, et d'après le classement Stengel-Foerster on serait obligé d'accepter cette version — malgré sa criante invraisemblance, qui es un des meilleurs arguments contre ce classement.

la plus élémentaire exigerait qu'on en avertît le gros de l'armée, au lieu de le laisser s'éloigner dans les défilés des Pyrénées. Olivier, tout courageux qu'il était, voulait qu'on sonnât du cor, et si on l'avait écouté, les choses se seraient passées autrement : Charles, qui au commencement ne devait pas se trouver bien loin, serait revenu à temps pour écarter les dangers d'une lutte si inégale. Mais, puisque cette lutte eut vraiment lieu, il fallait supposer que l'arrière-garde avait pour chef un guerrier courageux au point d'être téméraire et fier au point de se croire déshonoré s'il rappelait l'empereur. Voilà le calcul qui a dû déterminer, dans ses grandes lignes et dans ses traits essentiels, le caractère de ce chef, qui s'appelle Roland.

Si on se figure ainsi l'économie du poème, en admettant que sa charpente même constitue une défense habile de Charlemagne sur un épisode de son histoire assez gênant pour sa gloire, on est conduit à une conclusion bien nette. Dans le scénario tout se tient. Aucun épisode majeur n'a de raison d'être qu'en vertu de la place qu'il occupe dans la structure et de la fonction qu'il remplit dans le développement de l'action. Le rôle, le caractère, le personnage même de Ganelon n'existent que pour et par cette construction. M. Pauphilet a déjà dit la même chose pour Olivier [1]. Et même dans le cas de Roland, nom historique celui-ci, son caractère me semble déterminé, en son essence, par les besoins du scénario, et ce caractère serait donc, dans la genèse du poème, non une cause, mais un effet, non une fin, mais un moyen. Mais ce « moyen » a été mis en œuvre avec un art si parfait et une réussite si heureuse qu'il semble une fin en lui-même, ce qui n'a pas manqué d'induire en une erreur de méthode ceux qui ont cru, comme M. N. Zingarelli, que « studiare la figura d'Orlando è intendere la genesi interiore e l'unità della nostra epopea [2] ».

La tentation est forte, à ce point, de montrer par une ana-

1. « Olivier, la plus pure et la plus simple invention du poète, personnage fait de rien, dépourvu de tout accessoire, défini seulement dans son être moral, qui seul importe, créé uniquement pour un magnifique et bref effet littéraire » (*art. cité*, p. 178).

2. *Rivista d'Italia*, 1907, p. 534.

lyse minutieuse avec quelle maîtrise le poète a fait, de ce qui aurait pu rester un plaidoyer tant soit peu scolastique, le grand et beau poème que nous savons. J'admire surtout les moyens qu'il a trouvés, dès la première scène au camp chrétien, de nous montrer le caractère de Roland tel qu'il devra être au moment critique avant la bataille de Roncevaux, et de nous laisser voir, dès les premières paroles de Ganelon, la rancune sourde que les événements vont bientôt diriger dans les voies de la trahison. De même, ayant besoin d'un messager français oublieux de son devoir, prêt à trahir pour se donner la volupté d'une éclatante vengeance, il a su faire de la désignation même de cet ambassadeur un des plus puissants ressorts de la haine qui anime Ganelon. Il y a là la marque d'un grand créateur et d'un artiste très habile.

L'analyse ferait ressortir aussi quelques faiblesses dans l'exécution, qu'on aurait tort de dissimuler. Par exemple, les hésitations quand il s'agit d'expliquer pourquoi Ganelon hait Roland. Quand on interroge le poème là-dessus, il ne manque pas de nous offrir des explications, mais elles sont un peu vagues et elles sont trop nombreuses. Le poète n'a pas mis assez d'ordre dans les griefs du traître. « Why did Ganelon hate Roland ? » est le titre d'un article du regretté T. A. Jenkins [1] ; à cette question il faut d'abord répondre en disant que Ganelon haïssait Roland parce que c'était indispensable aux besoins du scénario, et ensuite il faut admettre que si le poète avait été clair on n'aurait eu ni à poser cette question ni à y répondre par des conjectures hasardées. Mais la tâche que je me suis proposée est de ne suivre que les grandes lignes du scénario, auxquelles il s'agit de rattacher maintenant ce qu'on veut si souvent en détacher, l'épisode de Baligant.

On peut soutenir que le *Roland* serait toujours un très beau poème sans les vers 2500-3650 environ. Néanmoins l'épisode contribue d'une façon très précise à la gloire de Charlemagne, et je crois comprendre pourquoi le poète ne se contenta pas de donner à l'empereur sa revanche sur les fuyards de l'armée de Marsile. Des quatre cent mille chevaliers du roi d'Espagne, les

1. *Publications of the Modern Language Association of America*, XXXVI (1921), p. 119-33.

premiers cent mille avaient été tués jusqu'au dernier (sauf peut-être Margariz) par les vingt mille Français de l'arrière-garde. Des autres, le poète semble vouloir nous laisser croire qu'il n'en est échappé que cent ou cent cinquante mille [1]. Que Charlemagne se venge sur eux avec son armée de trois cent cinquante mille hommes, ce n'est pas un prodige de vaillance. Si l'empereur doit se montrer aussi grand guerrier que son neveu, il devra pouvoir aussi vaincre une armée cinq ou dix fois plus grande que la sienne. Mais où la trouver ? Elle ne pouvait pas exister en Espagne, ou Marsile aurait été un lâche de ne pas risquer une bataille, et Charlemagne bien étourdi de s'en aller croyant avoir subjugué la péninsule. Ç'a été une habile invention du poète de supposer que Marsile avait un suzerain dans l'Est qui amènera au bon moment une armée digne de se mesurer avec celle de Charles [2]. Celui-ci, comme nous dit le dénombrement de son armée à partir du vers 3014, avait 350.000 chevaliers ; Baligant en avait au moins un million et demi, car il établit trente divisions dont la plus petite était de 50.000 hommes (v. 3217-19) [3]. Malgré l'écrasante supériorité numérique des forces musulmanes, Charlemagne se battra hardiment et aura la victoire. On a voulu voir, dans le fait que l'arrivée de Baligant n'est annoncée qu'assez tard, une preuve que la bataille qu'il livre ne faisait pas partie du poème primitif. C'est ne pas se rendre compte que si Marsile croyait son arrivée prochaine, tous ses calculs du début du poème seraient inutiles. Plus besoin de feindre une soumission et de laisser sacrifier les otages : il s'agirait de temporiser quelques jours avec Charlemagne, en attendant le secours de Baligant, et puis de livrer bataille. Le poète l'a bien compris, et il annonce Baligant quand il le faut, et pas avant.

---

1. Voy. le v. 1930; et d'autre côté remarquez que cent mille se sont enfuis avec Marsile (v. 1911) et que la plupart des cinquante mille de l'Algalife survivent (v. 2071-2).

2. Si le *Roland* est postérieur à 1086, l'expédition de Yousouf ibn Tachfin pour aider les rois de l'Andalousie a bien pu être pour quelque chose dans cette idée.

3. Je ne comprends pas ce qui fait dire à M. Pauphilet qu'il n'y a pas « d'affreuse inégalité de nombre », que le poète fait preuve d'un souci « de l'équivalence des forces » (*art. cité*, p. 186, 187).

La façon de comprendre la genèse du scénario esquissée dans les pages précédentes nous donne peut-être de nouveaux moyens de juger les principales théories de l'origine de l'épopée française, en tant qu'elles s'appliquent à la *Chanson de Roland* [1]. La théorie qu'on serait tenté d'appeler ancienne, n'était le rajeunissement que M. Fawtier lui a donné de nos jours, suppose une longue tradition poétique qui remonterait jusqu'aux temps même des guerriers de Charlemagne. Elle se plaît à rechercher des états plus primitifs du *Roland* (G. Paris, W. Tavernier), ou bien « les grandes lignes constantes » d'une légende dont ce poème ne serait qu'un monument entre autres. Ainsi M. Fawtier, faisant remarquer que l'ambassade de Blancandrin ne figure pas dans le *Carmen de prodicione Guenonis* et que le nom du rusé Sarrasin ne reparaît plus après le vers 506 du *Roland*, croira devoir conclure que cette ambassade ne faisait pas partie du principal modèle que suivait l'auteur de notre poème, et que ce fut celui-ci qui l'y ajouta [2]. Mais essayer de détacher ainsi l'épisode et le rôle de Blancandrin me semble tailler dans la chair vive du poème. Cette ambassade est indispensable au scénario, car elle nous donne l'explication et la justification du départ de Charlemagne. Sans elle il a l'air de quitter l'Espagne sans achever sa conquête, et sans elle il n'existe aucune raison d'envoyer un ambassadeur au roi Marsile.

L'épisode de Baligant aussi a paru suspect à M. Fawtier [3], comme à bien d'autres érudits. Ce qui l'amène à douter de son authenticité, c'est que, dit-il, il vient sans préparation aucune. J'ai déjà indiqué pourquoi il n'en pouvait être autrement. Et si cet épisode manque au *Carmen* et au chapitre VIII de la *Karlamagnussaga*, c'est que ce ne sont que des abrégés dont les auteurs n'ont pas aperçu l'intérêt de cette grande bataille finale. La branche VIII de la *Karlamagnussaga* — ou, si on veut, le poème français dont cette branche serait la traduction fidèle — est sans l'ombre d'un doute un abrégé de son modèle. Le poème, depuis l'archétype, avait déjà subi deux remaniements, celui qui est à la base de tous les manuscrits sauf O et celui dont

1. *La Chanson de Roland, étude historique*, 1933.
2. *Ibid.*, p. 51-6.
3. *Ibid.*, p. 56-63.

portent les traces tous les manuscrits sauf O et V^4. La version norroise est donc deux fois séparée de la meilleure version du poème, et infectée (le mot n'est pas trop fort) des pauvretés qui caractérisent surtout le second de ces deux remaniements [1]. C'est le fait que cette version supprime un bon nombre des laisses inutilement ajoutées par l'un ou l'autre de ces remaniements qui lui donne son air — son faux air — de version archaïque [2]. Pas plus que la version en vieux-norrois, le *Carmen de prodicione Guenonis* ne m'inspire grande confiance : je suis de ceux qui le croient dérivé du poème français. Il peut bien avoir quelques traits de communs avec V^4, comme l'a fait remarquer M. Wilmotte [3], ce qui signifierait tout simplement que ces deux versions dérivent d'une même version remaniée.

Contre la théorie de la haute antiquité du *Roland*, que ce soit sous sa forme complète ou bien sous une forme embryonnaire, il y a une forte objection. Sur la façade d'une bibliothèque de l'université américaine à laquelle j'appartiens, il y a une inscription qui dit, « Tradition fades, but the written record remains ever fresh ». La *Chanson de Roland* du manuscrit d'Oxford est une construction poétique savante et très délicate, même et surtout dans ses grandes lignes. Peut-on supposer que « la tradition » ait pu la transmettre de génération en génération, fidèlement ? Que l'on regarde les premiers remaniements que nous offre la tradition manuscrite, que l'on remarque bien comment les remanieurs, dès le XIIe siècle, ont commencé à gâter la géniale psychologie du poème et à le charger d'inventions puériles, et on comprendra la difficulté qu'on devrait avoir à souscrire à un tel article de foi [4].

Nous n'avons besoin, à mon sens, d'aller chercher l'idée de tel

---

1. Voir les *Commentaires* (1927) de M. Bédier, p. 127-34.

2. Il ne serait donc pas tout à fait exact de dire que la branche VIII avait pour modèle « une archaïque version de la *Chanson de Roland*, concurrente de celle d'Oxford (J. Bédier, *Commentaires*, p. 73), ou bien « un poema che si avvicinava assai a quello di O, pur non essendo identico ad O » (G. Bertoni, *La Chanson de Roland*, editio maior (1936), p. 34).

3. *Le Moyen âge*, XLV (1935), p. 28.

4. Je reprends ici un argument de M. Bédier. Voy. les *Légendes Épiques* III, p. 427-8, et 445-6.

ou tel épisode, de tel ou tel personnage du poème, ni dans la tradition populaire, ni dans l'histoire des expéditions françaises en Espagne (Boissonnade), ni dans celle de la première croisade (Tavernier), ni dans la légende savante de Charlemagne, quand nous en trouvons le point de départ dans une exigence architectonique dictée par la logique et guidée par l'art. Faut-il supposer, antérieure au poème, une légende locale, légende d'église ou de route de pèlerinage ? Pour ce qui regarde la fiction du poème en elle-même, ce scénario dont j'ai essayé de retrouver les articulations, je ne crois pas.

La grande nouveauté des *Légendes Épiques* de M. Bédier a été de s'attaquer à l'idée, trop facilement exploitée, d'un riche ferment épique populaire dont nos chansons de geste ne seraient que des fruits tardifs. Plus on lit ce qu'on écrivait avant 1908, plus on admire l'entreprise dont le succès pourrait étonner ceux qui n'ont pas suivi, page à page, les démonstrations lumineuses de ces quatre beaux volumes. Que l'on souscrive ou non à l'ensemble des idées de M. Bédier, il faut reconnaître que sa grande enquête nous a forcé de réviser profondément les bases de nos recherches. De la publication des *Légendes Épiques* date une nouvelle époque dans l'histoire des études sur l'épopée française.

Mais les allusions du poème aux tombeaux de Saint-Romain de Blaye et au cor de Saint-Seurin de Bordeaux prouvent-elles l'existence d'une légende localisée ? On sait que l'authenticité de ces tombeaux est assez suspecte ; ceux d'Olivier [1] et de Turpin sont de toute évidence une invention du poète. Il est possible, comme le suggère M. Bédier [2], que le tombeau de Roland à Blaye soit l'idée d'un clerc de ce lieu, qui au XIe siècle lisait la *Vita Caroli* et voyait l'intérêt qu'il y aurait pour son église à s'associer par une telle supercherie à la légende de Charlemagne. L'idée est même très attrayante, mais il faudrait d'abord montrer que l'exploitation de la gloire de Charlemagne par les églises de cette partie de la France a vraiment précédé la composition de la *Chanson de Roland*, plutôt que de l'avoir suivie. Je ne suis pas loin de croire pour ma part — quoique j'avoue

1. Sur le tombeau d'Olivier, voy. l'article de M. Pauphilet, p. 171-80.
2. *Commentaires*, p. 18.

qu'il m'en a coûté pour en arriver là — que la sépulture des trois héros à Blaye soit une invention du poète, et je suis persuadé que s'il y avait bien un vieux cor d'ivoire suspendu sur l'autel à Saint-Seurin de Bordeaux, c'est lui qui le premier y a attaché le nom de Roland. Il y aurait là, évidemment, une certaine audace, mais notre poète n'en manquait pas, comme je l'ai dit plus haut en parlant des libertés que le poème prend avec la vérité historique. Il aurait bien compris que le public — et à cet égard nous n'avons pas beaucoup changé depuis le moyen âge — aimait ce genre d'attaches tangibles avec le passé, et, passionnément dévoué aux tombeaux des saints, ne serait pas mécontent d'avoir ces précisions géographiques sur des héros. Le poète ne risquait pas trop, du reste, de décevoir les hommes de sa génération, ni de trouver des incrédules, en indiquant comme lieu de sépulture une des plus grandes nécropoles du Sud-Ouest de la France, où abondaient les sarcophages gallo-romains. Des tombeaux ? On n'avait qu'à choisir.

Je souscrirais donc très volontiers à ces paroles de M. Pauphilet :

> Je suis très persuadé que Roland ne fut jamais l'objet de fables et de racontars, mais que ce qui fut dit de lui — quel qu'ait pu être le premier auteur — fut d'emblée un poème [1].

Ce poème, serait-il notre *Chanson de Roland* ? Celle-ci serait-elle la première fiction sur Roland ou sur les guerres de Charlemagne en Espagne ? M. Pauphilet ne le croit pas :

> Il paraît de plus en plus probable que notre *Roland* — et sans doute avec lui d'autres épopées — est l'aboutissement d'une assez longue élaboration littéraire. Il y a eu des *Chansons de Roland* avant la nôtre [2].

C'est ici que je me sépare nettement de l'auteur de ces lignes, car il veut, lui aussi, enlever au poète qui a écrit le poème français dont le manuscrit d'Oxford est le plus fidèle dérivé, le mérite d'avoir conçu et construit le scénario. La suite du passage cité donne à croire que M. Pauphilet espère trouver une forme plus ancienne que le *Roland* d'Oxford dans la littérature latine

1. *Art. cité*, p. 183.
2. *Art. cité*, p. 197.

des siècles qui séparent l'époque de Charlemagne de celle du poème. Ferdinando Gabotto croyait aussi que les modèles des épopées françaises étaient des « carmi latini » [1], et M. Bertoni ne rejette pas l'hypothèse de « poemetti » français ou latins [2].

Tout dépend, bien entendu, de ce qu'on entend par le mot « origines ». La stature légendaire de Charlemagne, par exemple, n'est pas une invention de notre poète. Elle se dessine dans une assez riche littérature historique et poétique en langue latine, en France, en Allemagne et en Italie [3]. L'idée de la guerre sainte contre le Sarrasin a aussi une longue histoire avant l'époque du poème et nous aide à le comprendre [4]. Il est fort probable que dans le monde des laïques on n'a pas cessé non plus de parler du grand empereur, mais d'une façon bien plus vague. C'étaient sans doute des récits de beaux coups de lance et d'épée (comme déjà chez le moine de Saint-Gall), de sièges monotones (comme dans le fragment de La Haye), de chevauchées contre un ennemi qui a dû de bonne heure être le Sarrasin. Et je crois presque évident que la langue française a été employée pour des récits héroïques en vers : la versification et le style épique du *Roland* sont trop sûrs pour être tout battant neufs.

Mais qu'a-t-on dit, sous forme littéraire en prose ou en vers, en latin ou en français, — quels racontars ont circulé, dans le peuple ou parmi les moines d'un couvent, sur l'affaire du passage des Pyrénées, entre le IXe siècle (*Annales Royales* remaniées, Éginhard, l'Astronome limousin) et la *Chanson de Roland* telle que nous l'avons ? Que pouvait-on dire, du reste, d'une défaite peu glorieuse au cours d'une expédition dont la littérature historique du moyen âge ne s'est pour ainsi dire pas

---

1. *Bollettino storico-bibliografico subalpino*, XXVI (1924), p. 154.

2. *La Chanson de Roland* ; editio maior, p. 109 ; editio minor (1935), p. 51.

3. Pour la littérature historique, voy. surtout Heinrich Hoffmann, *Karl der Grosse im Bilde der Geschichtschreibung des frühen Mittelalters*. Berlin, 1919. (Eberlings Historische Studien 137.)

4. Voir, en dernier lieu, Karl Heisig, « Die Geschichtsmetaphysik des Rolandsliedes und ihre Vorgeschichte », *Zs. f. rom. Phil.*, LV (1935), p. 1-87. Cet article, très solide au début, se perd en conjectures aussi hasardeuses qu'inutiles vers la fin.

occupée jusqu'au moment où, les expéditions d'Espagne ayant attiré l'attention d'un certain nombre de gens à qui l'histoire en langue latine était connue et accessible, un grand poète a eu l'idée géniale de transformer ce petit épisode gênant en une grande victoire de Charlemagne ? Comment découper en « poemetti » enfin ce savant scénario de la *Chanson de Roland* dont aucun épisode majeur n'a de raison d'exister sinon en vertu de son apport à la construction tout entière ? Et si ces petits poèmes supposés ne traitaient pas le sujet du *Roland*, pourquoi en faire ses ancêtres ? Le premier qui ait songé à construire une œuvre littéraire sur cet épisode assez obscur et peu glorieux dans la carrière de Charlemagne n'aurait-il pas été celui qui, d'une façon si magistrale, a su faire une page d'histoire poétique tout à l'honneur de son héros (c'est l'empereur que je veux dire) ? Et ce même homme, ne serait-ce pas aussi celui qui, tout en s'inspirant de l'art de la poésie latine, aurait consciemment travaillé à donner à la littérature en langue française son premier chef-d'œuvre ? Le regretté Camille Jullian le croyait un poète « qui a délibérément voulu, comme par exemple Ronsard sous la Renaissance, enrichir la langue française naissante, à la fois de thèmes traités jusque-là surtout par la langue latine, et d'expressions nouvelles inspirées également de la langue latine » [1].

Ce que le poète dit lui-même sur ses sources est intéressant, mais loin d'être clair. Deux fois il cite « Geste Francor », et une fois le mot est un singulier, l'autre un pluriel. La première fois c'est à l'appui du vers 1444, « que vassals est li nostre empereur », duquel différents essais d'émendation n'ont pas fait disparaître la banalité. La seconde fois c'est pour nous dire que ce document distingue trente divisions dans l'armée de Baligant (v. 3262). Deux fois il cite « la geste » tout court, quand il dit que Roland, Olivier et Turpin ont tué quatre mille Sarrasins (v. 1685) et quand il dit que Turpin, au moment où il ne reste que lui et Roland de vivants, a abattu autour de lui

1. « Épopée et folk-lore dans la *Chanson de Roland* », *Revue des études anciennes* (Annales de la Fac. des Lettres de l'Univ. de Bordeaux), XVIII (1916), p. 51 en note. Ce bel article (p. 31-51) mériterait d'être mieux connu qu'il ne semble l'être de ceux qui s'occupent de la *Chanson de Roland*.

quatre cents adversaires (v. 2095). Pour ce dernier chiffre il invoque aussi le témoignage d'une charte de saint Gilles à l'église de Laon. Enfin il donne « l'ancienne geste » (v. 3742) comme source pour la convocation des seigneurs qui doivent juger Ganelon. De ces témoignages il n'est pas facile de tirer une idée bien claire de ce qu'aurait été ce document — ou ces documents, si la charte de Laon n'est pas la même chose que la geste. — C. Jullian a dit :

> Je ne serais pas étonné, en comparant ces citations, si dans ces *Gesta* Charlemagne et Turpin, et non Roland, fussent au premier plan. C'est peut-être également dans ces *Gesta* que Charlemagne attestait la valeur de Turpin... Tout cela pouvait se trouver dans une lamentation funéraire sur Turpin, censée prononcée par Charlemagne [1].

D'autre part, Benedetto Baudi di Vesme, convaincu qu'un nombre considérable des noms de personnes dans la *Chanson* sont des noms de gens qui avaient réellement vécu vers 750-800, soupçonnait que le document de Laon avait pu être une liste obituaire [2]. Quoi qu'il en soit, on n'est certainement pas obligé de croire que dans ce document (si, en fait, il a réellement existé) se trouvait déjà l'essentiel de la fiction du poème [3].

Faut-il supposer qu'il y avait déjà, avant le *Roland*, d'autres chansons de geste ? M. Bédier en est persuadé :

> Ayant besoin de noms de comparses et libre de les inventer à son plaisir, [le poète du *Roland*] appelle celui-ci Ogier le Danois et cet autre Girard de Roussillon. Ces noms, il ne les invente pas. Il les trouve tout faits, et nécessairement par des chanteurs de geste plus anciens que lui, car qui dit Ogier le Danois dit Saint-Faron de Meaux, qui dit Girard de Roussillon dit Pothières : il ne peut connaître ces deux personnages, l'Ogier qui a vécu du temps de Charlemagne, le Girard qui a vécu du temps de

---

1. *Art. cité*, p. 43-4 en note.

2. *Atti del Congresso Internazionale di Scienze Storiche*, IV (1904), p. 280-81.

3. Le poète connaissait-il la *Vita Caroli* d'Éginhard, si répandue au moyen âge ? On dirait oui, sans doute, n'était le petit fait signalé par M. Cirot (*Bulletin Hispanique*, XXX (1928), p. 117), que des trois noms dans ce texte il n'aurait pris que celui de Roland. D'Eggihard et d'Anselme, nulle trace.

Charles le Chauve que si déjà des poètes venus avant lui, s'emparant des légendes fomentées autour de leurs tombes, dans les abbayes de Saint-Faron et de Pothières, ont répandu au loin la renommée d'Ogier le Danois, de Girard de Roussillon [1].

Est-il si sûr, pourtant, que c'est dans des chansons de geste que le poète aurait puisé ces deux noms ? Du fait même que ce sont des personnages historiques ressort la possibilité que le poète les ait trouvés dans des documents historiques, là par exemple où il a trouvé ceux de Gefreid d'Anjou, de Richard de Normandie, de l'archevêque Turpin et d'autres moins faciles à identifier. Je dirai plus : n'entrevoit-on pas la possibilité que ce soit la mention de ces noms dans un poème devenu vite célèbre qui ait attiré l'attention des moines vers des tombeaux qui ne les avaient pas jusqu'alors beaucoup intéressés ? Je pense à Ogier le Danois surtout [2]. Le beau monument de la fin du XIIe siècle qu'on voyait autrefois à l'abbaye de Saint-Faron de Meaux s'inspirait plus de la *Chanson de Roland* que du poème qui aurait été l'ancêtre de la *Chevalerie Ogier*. Le ferment légendaire autour du tombeau de Saint-Faron a bien pu recevoir une impulsion de l'épopée de Roncevaux. La *Conversio Othgerii militis*, à supposer qu'elle soit plus ancienne que le *Roland*, est encore loin d'être le germe d'une chanson de geste. Je me demande même si elle est plus ancienne. Mabillon la datait du Xe siècle, comme le monument, et on sait qu'il avait tort pour ce qui est du monument. Elle peut être de 1080 environ et à cette date le *Roland* existait peut-être déjà. S'il en a été ainsi, comme je le soupçonne un peu, ce n'aurait pas été la première fois que des moines se seraient emparés des inventions des poètes à des fins de piété, de fraudes plus ou moins pieuses, ou en vue de nouvelles fictions poétiques.

Le fragment de La Haye semble bien attester l'existence, peut-être même en langue vulgaire, et à une date plus ancienne que celle du *Roland*, de récits guerriers mettant en scène Charlemagne et quelques-uns de ses barons. Mais cette épave si vague est loin de s'annoncer clairement comme un morceau

1. *Commentaires*, p. 59-60.
2. Voy. à ce sujet, *Les Légendes Épiques*, II.

de poème épique bien construit. J'hésite enfin à admettre l'existence d'autres chansons de geste avant le *Roland* surtout parce que, l'auteur de celle-ci ayant de si magnifiques dons poétiques, j'aimerais voir en lui celui qui par son seul génie aurait élevé au niveau du grand art les éléments déjà existants d'une poésie héroïque, fragmentaire et amorphe, de courte haleine et sans grand contenu historique ou légendaire. C'est aller loin, peut-être : « The wish is father to the thought ».

M. Bédier a écrit, en tête d'une de ses belles études, le petit paragraphe suivant :

> L'auteur de la *Chanson de Roland* a-t-il inventé son sujet au gré de son caprice, de toutes pièces, brusquement, par la grâce souveraine du génie ? Le *Fiat !* d'un poète bien doué suffit-il à tout expliquer ? Que l'on veuille bien considérer un instant le peu de chose que l'histoire nous apprend de la bataille de Roncevaux et du vrai Roland : on comprendra aussitôt quels peuvent être le sens et la portée d'une telle question [1].

Le travail d'un seul poète n'explique pas tout, c'est sûr. Que son choix d'un sujet soit tombé sur cet obscur épisode du passage des Pyrénées, il a fallu un certain moment et un certain milieu. Les rechercher, c'est faire l'histoire externe du poème. Mais pour ce qui est de l'histoire interne, de l'invention du scénario ? Si je ne suis pas resté trop au-dessous de la tâche que je me suis proposée, le lecteur dira avec moi en réponse à la question de M. Bédier : caprice ? non, car chaque épisode imaginé semble bien forgé en vue d'une fonction essentielle à l'économie du poème. Mais invention de toutes pièces, par la grâce souveraine du génie ? oui, certes, car le bon sens nous interdit d'attribuer aux hasards d'un travail légendaire l'invention de données fictives qu'on comprend le mieux et qu'on ne comprend vraiment que comme les éléments d'une construction savante, forte et belle.

Invention géniale, digne du poète qui a créé notre *Chanson* actuelle, digne de l'homme qui sans doute le premier a écrit un long poème en français indépendamment de modèles latins, élevant un art encore dans l'enfance à une hauteur que ceux qui ont écrit des chansons de geste après lui n'ont jamais

1. *Revue de France*, 15 déc. 1926, p. 601.

pu atteindre, héritier d'une belle légende de Charlemagne et lui-même artisan du plus beau monument qui ait été consacré à la gloire de cet empereur, créateur par sa puissante imagination des deux plus beaux héros de l'épopée française, Roland et Olivier. Ne postulons pas d'ébauches antérieures du poème, à moins de les supposer l'œuvre du même poète. Ne croyons pas à des fictions précédentes sur les guerres de Charles en Espagne — partie peu importante de sa carrière du reste, et dont les historiographes du moyen âge se sont peu occupés avant la *Chanson de Roland*. N'envions pas à un grand poète sa gloire.

II

L'épisode d'Abisme et l'ordre des batailles

Le problème de l'épisode d'Abisme, intéressant surtout parce qu'il est intimement lié à la question des épisodes de la bataille à Roncevaux, consiste à se demander si les vers 1467-1509 du manuscrit d'Oxford sont à leur place. Les autres versions du poème — le manuscrit franco-italien de Venise (*V*⁴), les rédactions rimées, les versions en allemand et en vieux-norrois — présentent une disposition différente. Laquelle choisira-t-on ? Selon le classement des manuscrits établi par Theodor Müller, nous sommes en face de deux seuls témoignages, celui de *O* et celui de β, ancêtre perdu de tous les autres manuscrits. M. Bédier a dit, au cours de sa brillante défense du classement de Müller : « Chaque cas de conflit doit être examiné à part, et chaque fois le critique, maître de choisir, choisira selon les lumières de son jugement ou de son sentiment [1]. » Il s'agit donc de déterminer, d'après ce qu'on peut trouver d'indices internes, lequel de ces deux agencements est l'original, lequel un remaniement. Dans cette recherche on accordera un certain avantage initial à *O*, comme le veut M. Bédier : « Toute leçon du manuscrit d'Oxford doit être réputée authentique jusqu'à preuve du contraire, et même aux cas où les autres textes pré-

1. *Commentaires*, p. 135.

senteraient une leçon *plus* spécieuse : car la leçon la plus spécieuse peut n'être qu'une leçon refaite [1]. »

L'épisode d'Abisme garde sa place selon *O* dans les éditions de Francisque Michel (1837, 1869), Génin (1850), Müller (1851), Stengel (1878) [2], Gröber (1908), Bédier (1921), Lerch (1923), Jenkins (1924, 1929), Hilka (1926) et Bertoni (1935, 1936). Il est rejeté à la place 1628-70, selon l'agencement β, dans les éditions de Müller (1863, 1878), Hofmann (1866), Böhmer (1872), Gautier (1872 etc.), Petit de Julleville (1878), Clédat (1886, 1887) et Stengel (1900).

Les versions β se distinguent de *O* non seulement quant à la place de l'épisode d'Abisme, mais aussi en ce qu'elles invertissent l'ordre de deux passages qui sont respectivement les vers 1653-60 et 1661-70 dans *O*. M. Bédier, qui suit l'ordre de *O* pour l'épisode d'Abisme, admet l'ordre de β dans le cas des vers 1653-60 et 1661-70, de sorte que dans son édition l'ordre des passages qui nous intéressent n'est ni celui de *O* ni celui de β. Les vers 1653-70 de *O*, numérotés 1620-27 et 1610-19 dans les éditions qui suivent l'agencement β, ont dans son édition les numéros 1663-70 et 1653-62. La concordance ci-dessous permettra de suivre plus aisément, sur le texte d'une quelconque de nos éditions, la discussion qui va suivre.

O (Michel *et al.*)	Bédier	β (Müller 1863 *et al.*)
1) 1467-1509	1) 1467-1509	4) 1628-1670
2) 1510-1652	2) 1510-1652	1) 1467-1609
3) 1653-1660	4) 1663-1670	3) 1620-1627
4) 1661-1670	3) 1653-1662	2) 1610-1619

Les éditeurs qui donnent l'ordre de β l'ont fait ou bien parce qu'ils donnaient leur adhésion au classement Stengel-Foerster, qui date de 1878, ou bien parce qu'ils reconnaissaient le poids de l'argument avancé par Müller quand il soutenait la supériorité, sur ce point, de l'agencement de β, où l'éloge de Turpin par Roland, aux vers 1671-77, suit le récit de la belle victoire

1. *Ibid.*, p. 136.

2. Dans cette édition, Stengel garde l'ordre de *O*, mais en donnant à l'épisode d'Abisme la numération 1628-70.

de l'archevêque sur Abisme (Müller 1628-70, *O* 1467-1509). Mais les attaques de MM. Luquiens [1] et Bédier [2] ont discrédité le système Stengel-Fœrster, et Müller a été blâmé, par les propres champions de son classement, d'avoir sacrifié l'ordre de *O* dans le cas de cet épisode. Doit-on donc tenir la question pour réglée ? Tous les arguments ont-ils été épuisés ? Je ne crois pas, et je suis même convaincu que Müller avait raison en croyant que l'épisode d'Abisme n'était pas à sa place dans *O*. Il faut le remettre à la place que lui assignent les versions β pour retrouver l'ordre des batailles tel que le poète l'a concu.

Dans l'ordre de β, adopté par Müller, la seconde bataille se termine au vers 1627 de son édition (*O* 1660, Bédier 1670), et la troisième commence par l'épisode d'Abisme (Müller 1628-70, *O* 1467-1509). Pour juger de la valeur de cet arrangement on doit lire tout le passage en question, dans l'ordre symbolisé par β. Turpin commence la (troisième) bataille en se lançant contre Abisme, porte-étendard de Marsile, et l'abat mort. Roland se tourne vers Olivier et prononce un court éloge de l'archevêque. « Allons l'aider », répond Olivier, et les Français se jettent de nouveau contre l'ennemi. Après l'exploit de Turpin, rien de plus naturel que cet éloge. Il est assez raisonnable de conclure, avec Müller, que cet agencement est le bon. Il est en tout cas supérieur à celui de *O*, où l'éloge se trouve après un passage où il n'a pas été question de l'archevêque.

Or, M. Luquiens soutenait le contraire, et l'argument de Müller le gênait. Il chercha à l'écarter en supposant que l'éloge de Turpin ne se rapporte à rien de précis : « But is it necessary to interpret the conversation of the Counts so literally ? It may be that their remarks were of general, not specific import — 'Turpin, a man of God, fights well ; we, men of battle, should

---

1. F. B. Luquiens, « The Reconstruction of the Original *Chanson de Roland* ». *Transactions of the Connecticut Academy of Arts and Sciences*, XV (1909), p. 111-136 ; voir aussi sa défense dans la *Romanic Review*, IV (1913), p. 112-117.

2. « De l'autorité du manuscrit d'Oxford pour l'établissement du texte de la *Chanson de Roland* ». *Romania*, XLI (1912), p. 331-45. Réimprimé dans *Les Légendes Épiques*, III, p. 461-477, et, plus développé, dans les *Commentaires*, p. 65-134.

do likewise'. The possibility of this interpretation prevents the contention that Müller's reason is imperative » [1]. Cette interprétation est possible, bien entendu, mais c'est une parade un peu trop opportuniste. Les paroles de Roland ne se prêtent pas facilement aux sous-entendus gratuits sur lesquels M. Luquiens fait fond. D'abord, se proposer un autre comme modèle ne cadre guère avec le caractère de Roland. Ensuite, nulle part le poète ne semble trouver extraordinaire le double rôle ecclésiastique et militaire joué par Turpin — sauf dans l'hypothèse de M. Luquiens. Et enfin, sortant du règne des interprétations possibles, une question reste entière : pourquoi ces paroles de louange qui mettent Turpin au premier plan, alors qu'il n'a pas été question de lui dans ce qui précède ?

Miss Pope, qui, comme M. Luquiens, croit l'ordre de β un remaniement, admet pourtant la justesse de l'observation de Müller, à la réserve de sa conclusion : « In *O*, Roland's words of praise are *à propos* of nothing, they have no obvious relation to Turpin's crowing exploit, for they are separated from it by his encounter with Malquiant and by some fifty lines devoted mainly to Roland's victory over Grandonies [2] ». Néanmoins, convaincue de l'excellence de l'agencement *O* pour des raisons que nous aurons à examiner plus loin, Miss Pope pense qu'il a pu exister une rédaction plus ancienne et plus courte de la *Chanson*, où l'éloge prononcé par Roland aurait suivi effectivement la victoire de Turpin sur Abisme, c'est-à-dire où les vers 1510-1670 de *O* auraient manqué. L'hypothèse est attrayante, mais ce n'est qu'une hypothèse, et je la crois superflue d'ailleurs.

L'argument de Müller n'est pas, il faut l'avouer, péremptoire, mais il en faut bien tenir compte. En voici un autre. Si la laisse 1510-25 de *O* (Müller 1467-82) se lit à la suite de la laisse 1449-66, comme dans les versions β, elles forment ensemble un petit récit de ce qui se passe dans le camp des chrétiens à l'approche de la seconde armée musulmane. Roland avoue de nouveau ce qu'Olivier avait vu dès le commencement, la trahi-

1. *Art. cité*, p. 135.

2. Mildred K. Pope, « The Order of Battles in the *Chanson de Roland* » *Medium Aevum*, I (1932), p. 81-6. La phrase citée est à la page 83.

son de Ganelon. Ses propos ont perdu leur première jactance, car il n'y a plus de victoire à se promettre. Les Français montrent de l'inquiétude, sinon de la terreur, à la vue d'une deuxième immense armée qui s'avance, et l'archevêque leur fait une exhortation qui réussit à ranimer leur courage. Ensuite, la bataille commence par l'attaque de Climborin (*O* 1526 et suiv., Müller 1483 et suiv.).

Dans *O*, ces deux laisses sont séparées par les quarante-trois vers de l'épisode d'Abisme et l'unité de ce court passage se trouve de ce coup détruite. De plus, il se produit dans l'agencement une invraisemblance qui le rend suspect. La seconde des deux laisses de l'épisode d'Abisme décrit le premier combat d'une bataille : l'attaque de Turpin contre Abisme, dont le succès tire des Français un cri de joie. Mais, instantanément, selon *O*, cette joie disparaît pour faire place à de l'abattement, et Turpin a dû évidemment cesser de se battre, puisqu'on le retrouve dans la laisse suivante, au milieu des Français que le spectacle de son bel exploit n'a donc réjoui qu'une seconde, prononçant des paroles qui raniment leur courage fléchissant. Cette rechute si brusque est choquante et l'on doit en conclure que la laisse 1510-25 (Müller 1467-82) n'est pas à sa place dans *O*, après l'épisode d'Abisme. Ces vers décrivent des événements qui ont dû se passer *avant* le commencement du second combat, donc à la suite de la laisse 1449-66, comme dans β. Or, réunir ces deux laisses consiste à déplacer l'épisode d'Abisme qui les séparait. Où le mettrons-nous, sinon à l'endroit qu'indiquent les versions β ?

D'une part, Müller avait observé que l'épisode d'Abisme se soude très heureusement aux vers qui, dans β, le suivent. D'autre part, j'ai montré qu'il se lie très mal à ceux qui le suivent dans *O*. Tout cela ne constitue peut-être pas une preuve suffisante d'authenticité pour la version β : « La leçon la plus spécieuse peut n'être qu'une leçon refaite ». Il faut étudier aussi la question de l'ordre des batailles, plus longue et plus compliquée, mais aussi plus intéressante et plus riche en indications sur les intentions du poète.

Sur la fin de la première bataille, les versions *O* et β sont d'accord. Elle se termine quand la première armée sarrasine de cent mille hommes a été détruite. Dans ce qui suit, je dis-

tingue, en m'attachant à β, une deuxième, une troisième et peut-être une quatrième bataille. La deuxième se termine au vers 1627 de l'édition Müller (*O* 1660, Bédier 1670). La troisième commence par l'épisode d'Abisme et se termine à la fuite de Marsile (v. 1912). La quatrième et dernière est l'attaque des cinquante mille noirs de l'Algalife [1].

La division selon *O* est moins claire, témoins les trois découpages différents que nous aurons à examiner. M. Bédier fait terminer la seconde bataille au vers 1660 de *O* (1670 dans son édition, Müller 1627) ; M. Luquiens et Miss Pope au vers 1690. Franz Scholle et le regretté T.-A. Jenkins ne l'arrêtent que beaucoup plus loin, celui-ci à la fuite de Marsile, celui-là au moment où les derniers Sarrasins quittent Roncevaux.

M. Luquiens et Miss Pope mettent la fin de la deuxième bataille au point où commence le conseil de Roland, Olivier et Turpin, la seconde scène du cor. Il est exact que, pendant tout cet épisode (vv. 1691-1868), le poète ne souffle mot de la bataille, mais ce n'est pas une raison pour croire que Français et Sarrasins aient cessé de se battre. Il est certain que les Musulmans ne sont pas en fuite, et il n'y a pas de raison pour qu'ils demandent ou accordent une trêve au moment où, comme le disent les vers 1686-90, la chance tourne en leur faveur. De plus, la scène du cor ne devient-elle pas bien plus émouvante si l'on comprend que pendant qu'elle se déroule, à quelques pas du lieu où leurs chefs se sont réunis pour délibérer, la poignée de Français qui restent soutient toujours l'assaut écrasant qui va bientôt les emporter ? Il me semble qu'il y a un mérite littéraire évident dans ce qui semble à Miss Pope un défaut, puisqu'elle prétend que dans l'agencement β la scène du cor fait une interruption fâcheuse dans le récit de la bataille.

Scholle [2] et Jenkins, en faisant continuer la seconde bataille

1. On pourrait soutenir que ce que j'appelle ici la quatrième bataille n'est que la dernière attaque de la troisième, mais c'est là un détail sans importance dans la présente recherche.

2. *Der Stammbaum der altfranzösischen und altnordisschen Überlieferungen des Rolandsliedes und der Wert der Oxforder Handschrift* (*Wissenschaftlichen Beilage zum Program des Falk-Realgymnasiums zu Berlin.* Berlin 1889), p. 22 24.

bien au delà de la scène du cor, évitent l'erreur que partagent M. Luquiens et Miss Pope. Mais, tous quatre, ils négligent le sens, pourtant très clair, des vers 1658-60 (Bédier 1668-70, Müller 1625-27) :

> Li sarrazin nel poent susfrir tant,
> Voelent u nun, si guerpissent le camp,
> Par vive force les encacerent Franc.

Jenkins n'a pas voulu croire que cela veuille dire tous les Sarrasins : « We need not understand that *all* the Saracens decamp » [1]. C'est pourtant ce que dit le texte, car « li Sarrazin » n'est certainement pas un partitif.

Pour savoir où finit la seconde bataille, il faut d'abord régler la question de l'ordre des deux laisses, *O* 1653-60 et 1661-70, qui, comme nous l'avons déjà vu, se trouvent en ordre inverse dans β. En faveur de l'ordre β, il y a l'argument suivant : les vers 1658-60 de *O* annoncent la fuite des Sarrazins, partant la fin de la bataille. La laisse 1661-70 décrit une situation appartenant, non à un commencement, mais évidemment à une fin de bataille, et qui doit logiquement précéder les vers 1658-60, à moins d'admettre un renversement fâcheux de l'ordre des effets.

Seul parmi les éditeurs de *O*, M. Bédier a accepté l'ordre de β pour ces deux passages. Dès 1912, dans le célèbre analyse du poème qu'on trouve dans le troisième volume de ses *Légendes Epiques*, il est d'avis que les vers 1658-60 marquent la fin de la seconde bataille [2]. Il me semble qu'il a pleinement

---

1. *La Chanson de Roland* (1924, 2e éd. 1929), note au vers 1652. Voir aussi les notes aux vers 1187, 1449, 1914.

2. Voir la page 436, et, à la page 437 : « Marsile lance une troisième armée pour achever ceux des Français que Dieu a épargnés. Une troisième bataille s'engage (vers 1661-2183) et bientôt il ne reste plus debout que soixante chrétiens ». Il faudrait lire 1671 au lieu de 1661 depuis que le changement dans l'ordre des vers de *O*, opéré par M. Bédier dans son édition du poème, force à reviser cette numération. Le vers de *O* qui marque la fin de la deuxième bataille est devenu 1670, et c'est donc au vers 1671 que commence la troisième bataille. Il est regrettable que les réim-

raison ici. Le poète nous ayant dit que les Sarrasins prennent la fuite, la bataille doit cesser, faute de combattants. Dès qu'elle recommence, il faut supposer que de nouvelles forces musulmanes sont arrivées, donc que c'est une nouvelle bataille, la troisième. Il faut admettre aussi, ce que *O* ne dit pas, que Marsile n'avait envoyé à la seconde attaque qu'une partie des 300.000 chevaliers qui lui restaient après le massacre des premiers cent mille.

Il y a un autre argument en faveur de cette façon de comprendre les événements. Aux vers 1661-70, 1653-60 (Bédier 1653-70, Müller 1610-27), les Sarrasins sont fortement ébranlés et en déroute. Bientôt après, comme l'indiquent les vers 1686-89, la bataille tourne en leur faveur : leur cinquième attaque est meurtrière. Comment comprendre ce changement dans le sort des armes, sinon en admettant l'arrivée d'une nouvelle armée, la troisième, pour remplacer les fuyards de la seconde ?

Scholle, en soutenant qu'il n'y a pas plus de deux batailles, cite les vers 580-95 du poème, le conseil de Ganelon et Marsile, où il n'est question, en effet, que de deux batailles. Mais il y a une façon d'interpréter ce passage dans un sens favorable à l'agencement β : c'est d'entendre que la seconde armée, comme la première, devait se composer de 100.000 hommes, non pas des 300.000 restants. Selon cette interprétation, Ganelon se serait figuré que ces deux batailles suffiraient pour venir à bout de l'arrière-garde. Mais l'événement aurait déjoué son calcul, et Marsile aurait vu, après la défaite de ses deux premières armées, qu'il fallait engager toutes ses forces. On

---

pressions de ce volume, en 1921 et 1929, continuent à reproduire la vieille numérotation, désormais périmée.

Un passage de la *Romanes Lecture* faite à Oxford par M. Bédier en 1921 pourrait faire croire que l'auteur avait adopté la division proposée par M. Luquiens, puisque ce passage semble comprendre les vers 1688-89 dans la seconde, plutôt que dans la troisième bataille, ce qui serait en contradiction avec le passage cité ci-dessus : « A cet instant, quand s'engage la troisième bataille, combien sont-ils qui survivent ? Soixante seulement. » (*Roland à Roncevaux*, p. 15). Mais mon impression est qu'il s'agit là d'un *lapsus linguae* et rien de plus.

peut encore admettre que Ganelon, tout en se doutant bien de ce qui allait se passer, se serait néanmoins borné à recommander deux attaques de 100.000 hommes chacune, de crainte d'effrayer Marsile en lui ouvrant la perspective d'avoir à risquer, dans cette aventure, son armée entière de 400.000 chevaliers.

Quoi qu'il en soit, le passage permet l'interprétation que j'en donne en ce qui concerne l'importance de la seconde armée. Il me semble qu'il y invite même, quand on regarde bien le vers 592 : « Altre bataille lur livrez de meïsme ». On ne prête pas d'ordinaire de sens bien précis aux mots *de meïsme*. Voici quelques traductions du vers : « Mais livrez-leur de même une seconde bataille » (Bédier) ; « Mais livrez-leur un second combat » (Gautier) ; « Ma date loro ugualmente un' altra battaglia » (Bertoni). Je me demande pourtant s'il n'est pas possible de voir dans ces deux derniers mots de la phrase quelque chose de plus qu'une répétition inutile du sens de *altre*, et de comprendre qu'ils veulent dire que la seconde armée, *de même* que la première, doit se composer d'une centaine de mille hommes ? Marsile aurait mobilisé toutes ses forces, par prudence, tout en croyant qu'il suffirait de la moitié pour avoir raison de l'arrière-garde française.

Quand on aura accepté de mettre les vers *O* 1661-70 entre 1652 et 1653, et de voir dans les vers 1658-60 l'annonce de la fin de la seconde bataille, un autre défaut de la version *O* apparaîtra. C'est que la troisième bataille n'a pas de commencement. La laisse 1671-90 débute par les paroles de Roland et la brève réplique d'Olivier, après quoi les Français « recommencent ». Mais contre qui ?

M. Bédier suppose très raisonnablement que Marsile fait avancer une troisième armée à l'attaque. Ce qui est curieux, et même inadmissible, c'est que le poète se serait passé de nous le dire, contrairement à ses procédés habituels. Que l'on regarde comment il introduit les deux premières batailles. Il décrit l'approche des forces musulmanes et il commence chaque bataille par quelques combats singuliers avant que ne commence la mêlée générale qu'il n'indique d'ordinaire que très sommairement. Il aime à nous présenter chaque paire de combattants, parfois à les décrire, surtout les Sarrasins. Or,

dans *O*, tout cela manque pour la troisième bataille. La seconde bataille terminée par la fuite de l'ennemi, on se trouve de nouveau aux mains, quelques vers plus loin, avec une armée dont l'arrivée aurait été passée sous silence. Nous sommes en droit, il me semble, de supposer une lacune dans le ms. *O*. Dans β, au contraire, cette lacune n'existe pas, car les deux laisses de l'épisode d'Abisme qu'on trouve à ce point du récit nous fournissent les deux éléments auquels nous nous attendions : l'annonce d'une nouvelle armée sarrasine, et un combat singulier pour commencer la bataille. Pris en lui-même, ce fait ne constitue pas la preuve que l'ordre de β est l'ordre primitif, car cet ordre pourrait être le résultat d'un remaniement. Mais, quand on voit de quelle façon heureuse cet épisode se soude aux vers 1671 et suiv., ce doute ne paraît plus raisonnable.

Miss Pope a fait intervenir dans la question de l'ordre des batailles celle de l'interprétation des vers 1686-87. Son idée est que ce court passage est un « résumé » des étapes de *toute* la bataille depuis son commencement ; en conséquence, elle établit la division suivante dans le texte de *O* (avec la transposition de 1661-70 et 1653-60).

Première bataille, v. 1188-1395

tur 1, 1188-1319
tur 2, 1320-1395

Deuxième bataille, v. 1467-1690

tur 3, 1467-1509 (Épisode d'Abisme)
tur 4, 1510-1652 [1]
tur 5, 1661-70, 1653-60, 1671-90

L'idée de Miss Pope me semble une pure hypothèse. A mon sens, les deux vers 1686-87 disent qu'ici, après les paroles de

1. C'est moi qui rétablis 1652 : Miss Pope imprime 1609 (p. 82). Dans l'édition Gröber, qu'elle cite, la numérotation de *O* se trouve à la gauche du texte, celle de Müller à la droite. Elle a dû lire celle-ci par mégarde (*O* 1652 = Müller 1609).

Roland et d'Olivier, les Sarrasins livrent cinq assauts de suite. Les Français résistent victorieusement aux quatre premiers, mais sont accablés par le cinquième. Rien n'indique que c'est un résumé de ce qui précède. Et pour mieux voir la fragilité de l'hypothèse, regardons à quoi elle mène.

Pour que la division ci-dessus soit admissible, il faudrait que chaque *tur* démarqué possède une unité réelle et se distingue nettement de ses voisins. Examinons d'abord la division de la première bataille en deux parties, en commençant par une analyse des combats dont elle se compose. Avant la bataille, douze champions sarrasins s'étaient vantés de tuer Roland, et ils vont paraître sur le champ de Roncevaux dans le même ordre. Les trois premiers (Aëlroth, Falsaron, Corsablix), après des défis orgueilleux, sont tués par les trois principaux chevaliers français (Roland, Olivier, Turpin, v. 1188-1260). Sept autres avancent à l'attaque, et chacun est tué par l'un des douze pairs chrétiens. A ce point, le poète récapitule : dix pairs sarrasins sont morts et il n'en reste que deux (1261-1310). Margariz attaque Olivier, mais sans l'atteindre, et échappe lui-même à la lance de son adversaire (1311-19). Dans la mêlée qui s'ensuit, Roland tue Chernuble, Olivier tue Malun, Turgis, Esturguz et Justin de Val Ferrée, Gérin et Gérier abattent Timozel, Engelier tue Esprieris, Turpin tue Siglorel (1320-1395). La bataille continue, mais le poète ne distingue plus de combats singuliers et ne nomme plus de Sarrasins (1396-1444).

Cette analyse, calquée sur le texte, ne me semble favoriser aucune division binaire. S'il fallait à tout prix en faire une, il vaudrait mieux la mettre après le vers 1310, à cause de la petite récapitulation des vers 1308-10. Mais des divisions en trois, quatre, cinq ou six se justifieraient tout aussi bien qu'une division en deux, ce qui revient à dire que la première bataille est toute d'une pièce, et qu'il est à la fois arbitraire et inutile de la découper de quelque façon que ce soit.

On peut reprocher aussi au cinquième *tur* distingué par Miss Pope de manquer d'unité, car il contient tous les événements suivants : les Sarrasins en détresse invoquent l'aide de leur roi et s'enfuient, poursuivis par les Français ; Roland et Olivier échangent quelques mots ; la bataille recommence,

mais s'arrête presque aussitôt au vers 1690. Autre raison de croire que Miss Pope ne nous offre ni une façon acceptable d'identifier les cinq *turs* mentionnés aux vers 1686-89, ni une preuve de l'excellence de l'agencement *O* quant à l'épisode d'Abisme.

Il est temps maintenant d'esquisser à grands traits le récit de la bataille à Roncevaux, en suivant l'ordre de β.

Première bataille (v. 1188-1448).

La certitude de vaincre anime les Français. Dans de nombreux combats singuliers, c'est toujours le Français qui attaque et qui tue son adversaire (sauf dans le cas de Margariz). La bataille se termine par l'écrasement de l'armée musulmane : « De cent milliers n'en poent guarir dous. » (1440).

Deuxième bataille (*O* 1449-66, 1510-1652, 1661-70, 1653-60; Bédier 1449-66, 1510-1670; Müller 1449-1627).

L'arrivée d'une nouvelle armée ennemie fait voir aux chrétiens qu'ils sont condamnés à mourir. Maintenant ce sont les Sarrasins qui attaquent — Climborin, Valdabrun, Malquiant, Grandonie — et entre eux ils tuent dix des pairs français avant d'être tués à leur tour, Climborin par Olivier, Valdabrun et Grandonie par Roland, Malquiant par Turpin. L'assaut se brise contre la résistance française et se termine par une fuite.

Troisième bataille (*O* et Bédier 1467-1509, 1671-1912 ; Müller 1628-1912).

Les deux attaques qui devaient écraser l'arrière-garde ayant échoué, Marsile doit entrer lui-même dans la bataille. Son armée s'avance, le porte-étendard Abisme en tête. Les Français, jusque-là victorieux, vont bientôt succomber sous le nombre. Mais ils auront d'abord la joie de voir l'orgueilleux Abisme terrassé par la lance de Turpin. Ils soutiennent même les quatre premiers assauts de la bataille, mais le cinquième leur est désastreux, et Roland enfin croit devoir rappeler Charlemagne. Il se retire un moment de la bataille, et les trois chefs tiennent conseil. La décision prise, Roland sonne de son cor, et le poète nous transporte un moment loin de Ron-

cevaux, auprès de Charlemagne qui entend l'appel de Roland et donne l'ordre de faire demi-tour. A Roncevaux, Roland s'est jeté de nouveau dans la mêlée, et bientôt il rencontre Marsile, lui coupe la main droite, et tue Jurfaleu son fils. Le roi blessé prend la fuite, suivi de cent mille de ses hommes.

Quatrième bataille, ou bien dernière étape de la troisième (1913-2183).

Ne reste sur le champ de bataille que l'Algalife et ses cinquante mille noirs. Enfin les trois derniers Français sont accablés, et quand les Sarrasins s'enfuient, effrayés par l'approche de Charlemagne, il ne reste vivants que Roland, les tempes rompues, et Turpin, grièvement blessé.

A comparer cet ordre des batailles, celui de β, avec n'importe laquelle des différentes façons de diviser le récit dans *O*, je ne vois rien qui puisse justifier le dédain qu'expriment Scholle et Miss Pope, qui préfèrent *O* pour la construction, le mouvement et la symétrie. Il s'agit ici évidemment de jugements subjectifs, et je suis loin de nier les mérites de l'interprétation de Scholle et l'élégance du plan esquissé par Miss Pope. Mais quand ils disent, l'un : « Behalten wir diese letztere Stellung [celle de *O*] bei, so haben wir, abgesehen von Tir. 129 [*O* 1680-90], die schlichteste und klarste Darstellung, nämlich zwei Schlachten, ohne jene Unterbrechung der zweiten... » [1] ; l'autre : « ... it is *O* that has preserved for us the battle order as it was planned by the poet, for it is this version, and this only, that shows those high qualities that characterize so strongly his work in other parts of the poem — the love of symmetry, the skill to depict a progressive emotional sequence of events, a crescendo and decrescendo of dramatic effect » [2] — on peut les taxer d'exagération.

Jusqu'ici je n'ai tenu compte d'aucun passage des versions β qui ne se trouve aussi dans *O*, que ce soit dans le même ordre de succession ou non. Il y en a un, pourtant, qui s'im-

1. Scholle, *art. cité*, p. 22.
2. Pope, *art. cité*, p. 83.

pose à notre attention. Il a été dit plus haut qu'il semble que Marsile, tout en s'approchant du champ de bataille après la destruction de sa première armée, ne s'avance pas lui-même à l'attaque qui s'ensuit. Cette circonstance aurait été plus claire si le poète l'avait mentionnée. Or, un passage de trois laisses dans le ms. V^4, et qu'on trouve aussi dans les autres versions de la famille β, nous raconte à cet endroit que Marsile, voyant le résultat de la première bataille, divise en deux armées les 300.000 chevaliers qui lui restent, et en lance l'une à la seconde attaque, sous la commande de Grandonie. Voilà l'indication qu'on attendait : doit-on conclure que ce passage se trouvait dans l'archétype et avait été omis, par mégarde, dans *O*? C'est une hypothèse bien tentante, et pourtant il se trouve dans ce passage une petite maladresse, signalée jadis par Scholle, qui rend plus prudent, sinon obligatoire, de rejeter tout le passage comme apocryphe. C'est que Grandonie y est nommé, et comme chef de la seconde armée, mais quand il paraît plus tard, dans la partie indubitablement authentique du poème (*O* 1613-14, Müller 1570-71), il est présenté d'une façon qui semble indiquer que c'est la première fois qu'on parle de lui. Ce détail est peut-être de peu d'importance, mais il est assez suspect. J'abandonne donc ce passage douteux, et d'autant plus volontiers que c'est là une façon de mettre en pratique cette règle de méthode, parfois méconnue, que l'agencement de telle ou telle partie de V^4 (appuyée par les autres versions β) peut être authentique sans que le soit aussi tout ce qui peut s'y trouver de vers absents de *O*.

Si ce passage des versions β est donc une interpolation, on peut en comprendre facilement la genèse. Le remanieur aurait remarqué dans son modèle ce défaut, qu'on voit avancer Marsile entre la première et la deuxième bataille, quoique ce soit plus loin que se place son intervention actuelle (troisième bataille). Il aurait donc ajouté ces trois laisses dans le dessein de rendre plus clair ce qu'il faut bien supposer à ce point. Il aurait pu le faire, sans doute, en moins des quarante-six vers que ce passage occupe dans V^4, mais en somme l'interpolation n'est pas inhabile. Elle aurait pu nous tromper complètement, n'était le soupçon qu'éveillent les vers *O* 1613-14 (Müller 1570-71) par leur façon de présenter Grandonie.

On peut aussi essayer une explication de l'ordre des laisses dans *O*. Entre l'archétype et le ms. de la Bodléienne, le poème n'a pas rencontré un seul remanieur de l'espèce de ceux qui sont responsables du délayage des versions β. Que le poème, entre l'archétype et *O*, ait été abrégé ou non, il est certain qu'il n'a pas été allongé : jusqu'au point où les deux récits s'éloignent l'un de l'autre, il n'y a qu'une seule laisse de *O* qui ne se trouve pas dans V^4. Mais il y a plusieurs façons de remanier une œuvre littéraire, et plusieurs motifs pour pousser un homme à le faire. Entre autres, il y a le désir de corriger ce qui semble être une erreur dans le texte qu'on copie, désir éminemment respectable, mais dont les résultats dépendront toujours de la pénétration d'esprit de qui a cru apercevoir l'erreur.

Or, c'est une des questions importantes dans l'étude de la tradition manuscrite de la *Chanson de Roland* que de savoir si le ms. d'Oxford contient des retouches, et dans quelle proportion. La recherche en est malaisée et il est certain que nous n'atteindrons jamais une pleine certitude à ce sujet. M. Bédier a disculpé le ms. de certaines critiques qu'on lui avait faites, en nous avertissant avec une insistance persuasive qu'il faut être prudent à l'extrême. Néanmoins, n'y a-t-il aucun cas où l'on puisse dire que le ms. d'Oxford contient une retouche évidente ?

Si ! Qu'on me permette de rappeler ici le cas de l'Algalife. Celui-ci, oncle de Marsile, paraît, au commencement du poème, parmi les conseillers de ce roi. La lettre de Charlemagne contenant les articles de paix le demande comme otage. On comprend bien qu'il s'esquive, et Ganelon, quand il ne le ramène pas, doit inventer le mensonge du naufrage (v. 680-91). Par la suite, il n'est plus question de lui qu'après la fuite de Marsile. Alors, nous disent tous les manuscrits, sauf *O*, c'est lui et ses cinquante mille noirs qui restent sur le champ de bataille ; c'est lui qui, par un coup de lance dans le dos, donne une blessure mortelle à Olivier. Le manuscrit *O* contient le même récit, mais au lieu du nom l'Algalife, on trouve chaque fois Marganice (1914, 1954 ; li Marganices 1943). Il n'y a guère de doute que ce soit de l'Algalife qu'il s'agit, et, répétée trois fois, ce n'est pas une erreur inconsciente de copiste. Il faut admettre l'explication traditionnelle, qu'un copiste

peu avisé, qui de ce coup devient remanieur, aurait été le dupe du mensonge de Ganelon. Trouvant le nom de l'Algalife au vers 1914, il se serait rappelé avoir lu que ce personnage avait péri, et, croyant par là réparer une faute dans son modèle, il aurait substitué un nom quelconque.

Ce cas suffit à établir qu'entre l'archétype et *O* il y a eu au moins un copiste qui ne s'est pas fait scrupule de faire une retouche assez inintelligente. Le cas de l'épisode d'Abisme me semble être du même cru. Le copiste, en arrivant à l'épisode d'Abisme, se serait récrié en lisant (à la place 1628-30) :

> Marsilies veit de sa gent le martirie,
> Si fait suner ses cors et ses buisines,
> Puis si chevalchet od sa grant ost banie.

Se rappelant les vers 1448-50, il se serait dit : « Mais il y a longtemps que Marsile est entré dans la bataille. Cet épisode est déplacé et je vais le remettre là où il a dû se trouver à l'origine, au commencement de la second bataille. » Ce calcul ne manque pas de logique, si l'on ne regarde que ce seul élément de la situation. Mais, en négligeant les autres, il est erroné et maladroit. Le remanieur de β, devant la même apparence d'inconséquence dans son modèle, s'en est tiré d'une façon bien plus intelligente [1].

Il reste à soulever brièvement une dernière question. J'ai employé le mot « archétype » dans le sens conventionnel de « modèle commun de tous les mss. connus et qui n'est peut-être pas identique au ms. original ». Müller, dans son classement des mss., avait supposé un archétype α, responsable des lacunes et des erreurs communes à toutes les versions ; le système Stengel-Foerster de même. M. Bédier s'est un peu moqué de cette supposition, et s'en est passé entièrement [2]. Une certaine méfiance s'impose, bien entendu. car on ne peut acquérir aucune certitude en postulant des différences de détail entre l'original et l'archétype des mss. connus. Pourtant l'hypothèse générale n'est pas à dédaigner : il y a des difficultés dans

1. L'ordre de 1653-60 et 1661-70 dans *O* est sans doute dû à une simple erreur mécanique et involontaire.

2. *Commentaires*, p. 85-6, en note.

le texte du poème qui font croire à des lacunes dans l'archétype [1]. Et, vu les remaniements de toute espèce que nous offrent les mss. connus, il est raisonnable d'admettre la possibilité de quelques variations au cours de cette partie de la tradition manuscrite, si courte soit-elle, qui nous échappe.

En le suivant dans toutes ses ramifications, nous nous sommes un peu écartés du centre du problème, auquel il faut maintenant revenir. Je crois avoir montré l'excellence de la thèse qui affirme que ce sont les versions β, et non *O*, qui ont gardé à sa place l'épisode d'Abisme. Parmi les difficultés de la thèse contraire il en est une que je crois bon de souligner en terminant. Si c'était *O* qui gardait l'agencement original, la place de l'épisode d'Abisme dans les versions β serait bien entendu le résultat d'une transposition voulue. Cette intervention chirurgicale, à part son but principal (sans doute de donner un commencement en bonne forme à la troisième bataille), aurait eu, fortuitement et accessoirement, les deux autres conséquences que voici. La disparition du passage à sa place primitive aurait très heureusement réuni les deux laisses 1449-66 et 1510-25 (Müller 1449-66 et 1467-82). De plus, la nouvelle place de l'épisode aurait mis un exploit de Turpin juste devant un éloge de sa prouesse, qui se trouvait ainsi merveilleusement amorcé. Je soumets au lecteur mon opinion que ce serait là un coup de hasard trop miraculeux pour qu'on l'accepte dans le terre-à-terre des questions de critique textuelle.

III

La colère de Ganelon.

L'une des scènes les plus frappantes de la *Chanson de Roland* est celle de la désignation de Ganelon pour l'ambassade aux Sarrasins. Naimes s'était offert, Roland, Olivier et Turpin

1. Par exemple, dans les cas de Margariz et de Gauthier de l'Hum. Voir Bédier, *Commentaires*, p. 182-8, 189-92.

Je me demande si « de l'Hum » ne serait pas une erreur pour « sun hum ».

aussi, mais pour se voir refuser par l'empereur. Alors Roland se lève et nomme son beau-père. Celui-ci ne prend pas cette désignation en gré ; bien au contraire, il entre en colère contre son beau-fils et lui jette, ainsi qu'à ses compagnons, les douze pairs, un défi mortel. Or, les laisses composant cette scène (v. 274-341) ne se trouvent pas dans le même ordre dans les deux branches de la tradition manuscrite du poème (classement Müller). La différence est la suivante : les manuscrits de la famille β, c'est-à-dire tous les manuscrits sauf celui d'Oxford, introduisent entre les vers 279 et 280 de ce dernier d'abord la laisse *O* 319-30 et ensuite la laisse *O* 310-18. La laisse *O* 274-95 se trouve ainsi scindée en deux, et le vers *O* 280 devient 301 dans les éditions qui suivent l'ordre β. Ce sont celles de Müller (1863 et 1878), Hofmann (1866), Böhmer (1872), Gautier (1872 etc.), Petit de Julleville (1878), Clédat (1886 et 1887) et Stengel (1900). L'ordre de *O* est respecté dans les éditions de F. Michel (1837 et 1869), Génin (1850), Stengel (1878, mais avec la numérotation des vers d'après β), Gröber (1908), Bédier (1921), Lerch (1923), Jenkins (1924 et 1929), Hilka (1926) et Bertoni (1935 et 1936).

Comme on sait, le classement des manuscrits tel qu'il a été établi par Stengel et Foerster exige, dans des cas comme celui-ci, le sacrifice de la leçon de *O* ; le classement Müller permet qu'on choisisse ou l'ordre de *O* ou bien celui des autres manuscrits. Or, Müller, pour ses éditions critiques de 1863 et 1878, préféra l'ordre β et fit la transposition des passages de *O* pour se conformer à cet ordre. Deux défenseurs de son classement, et plus attachés que lui à la leçon de *O*, l'en ont blâmé, M. Luquiens en 1909, M. Bédier en 1912 [1]. Pour justifier sa préférence, Müller s'était contenté de faire remarquer que dans *O* Ganelon parle trop tôt, il n'attend pas que Charlemagne agrée la désignation faite par Roland et approuvée par les Fran-

1. F. B. Luquiens, "The Reconstruction of the original *Chanson de Roland*", *Transactions of the Connecticut Academy of Arts and Sciences* XV (1909), p. 133.

J. Bédier, « De l'autorité du manuscrit d'Oxford », *Romania*, XLI (1912), p. 331-45, et *Les Légendes Épiques*, III, p. 461-77 ; aussi dans ses *Commentaires*, p. 65-134.

çais. MM. Luquiens et Bédier ont trouvé, et peut-être avec raison, que cet argument est peu probant. Pourtant, je crois que Müller avait vu juste, et que c'est bien l'ordre β qui est authentique. J'inviterai donc le lecteur à examiner avec moi la construction de la scène dans les deux versions, d'abord pour remarquer deux cas significatifs de liaison entre laisses, et ensuite pour les étudier du point de vue de la psychologie de Ganelon. Le texte imprimé ici est celui du manuscrit d'Oxford, mais avec la séparation en deux de la strophe *O* 274-95 et, à droite, la numérotation d'après l'ordre β. La numérotation dont je me sers dans les pages suivantes est, sauf avis contraire, celle de *O*, qu'on trouvera à gauche du texte.

274	Francs chevalers, dist li emperere Carles,	(274)
	Car m'eslisez un baron de ma marche	
	Qu'a Marsiliun me portast mun message.	
	Ço dist Rollant : Ço ert Guenes mis parastre.	
	Dient Franceis : Car il le poet ben faire.	
	Se lui lessez n'i trametrez plus saive.	
280	E li quens Guenes en fut mult anguisables.	(301)
	De sun col getet ses grandes pels de martre	
	E est remés en sun blialt de palie.	
	Vairs out les oilz e mult fier lu visage ;	
	Gent out le cors e les costez out larges ;	
	Tant par fut bels tuit si per l'en esguardent.	
	Dist a Rollant : Tut fol, pur quei t'esrages ?	
	Ço set hom ben que jo sui tis parastres.	
	Si as juget qu'a Marsiliun en alge !	
	Se Deus ço dunet que jo de la repaire	
	Jo t'en muvrai une si grant contraire	
	Ki durerat a trestut tun edage !	
	Respunt Rollant : Orgoill oi e folage.	
	Ço set hom ben n'ai cure de manace.	
	Mais saives hom il deit faire message :	
	Si li reis voelt, prez sui por vus le face.	
296	Guenes respunt : Pur mei n'iras tu mie.	(317)
	Tu n'ies mes hom ne jo ne sui tis sire.	
	Carles comandet que face sun servise :	
	En Sarraguce en irai a Marsilie :	
	Einz i ferai un poi de legerie	

Que jo n'esclair ceste meie grant ire !
Quant l'ot Rollant si cumençat a rire.

303 Quant ço veit Guenes que ore s'en rit Rollant, (324)
Dunc ad tel doel pur poi d'ire ne fent ;
A ben petit que il ne pert le sens.
E dit al cunte : Jo ne vus aim nient :
Sur mei avez turnet fals jugement.
Dreiz emperere, veiz me ci en present :
Ademplir voeill vostre comandement.

310 En Sarraguce sai ben qu'aler m'estoet : (292)
Hom ki la vait repairer ne sen poet.
Ensurquetut si ai jo vostre soer,
Sin ai un filz, ja plus bels nen estoet ;
Ço est Baldewin, ço dit, ki ert prozdoem :
A lui lais jo mes honurs e mes fieus.
Guardez le ben, ja nel verrai des oilz.
Carles respunt : Trop avez tendre coer.
Puis quel comant aler vus en estoet.

319 Ço dist li reis : Guenes, venez avant (280)
Si recevez le bastun e lu guant :
Oit l'avez sur vos le jugent Franc.
— Sire, dist Guenes, ço ad tut fait Rollant.
Nel amerai a trestut mun vivant,
Ne Oliver por ço qu'est si cumpainz,
Li duze per por ço qu'il l'aiment tant :
Desfi les ci, sire, vostre veiant.
Ço dist li reis : Trop avez maltalent.
Or irez vous certes quant jol cumant.
— Jo i puis aler mais n'i avrai guarant :
Nul out Basilies ne sis freres Basant.

331 Li empereres li tent sun guant le destre. (331)
Mais li quens Guenes iloec ne volsist estre.
Quant le dut prendre si li cait a tere.
Dient Franceis : Deus ! que purrat ço estre ?
De cest message nos avendrat grant perte.
— Seignurs, dist Guenes, vos en orrez noveles.

337 Sire, dist Guenes, dunez mei le cungied : (337)
Quant aler dei n'i ai plus que targer.

Ço dist li reis : Al Jhesu e al mien !
De sa main destre l'ad asols e seignet,
Puis li livrat le bastun e le bref.

Prenons, pour commencer, deux laisses qui se suivent dans β mais sont séparées par une vingtaine de vers dans *O* : la laisse qui commence « Quant ço veit Guenes... » (*O* 303-9, β 324-30) et celle dont les vers sont numérotés 331-6 dans l'une et l'autre version. La colère de Ganelon atteint son point culminant quand Roland accueille ses menaces en riant. Il se maîtrise, pourtant, et, se détournant de son beau-fils, se présente devant l'empereur en se déclarant prêt à suivre ses ordres :

Dreiz emperere, veiz me ci en present :
Ademplir voiell vostre comandement. (v. 308-9)

Il n'y a plus rien à dire, n'est-il pas vrai ? Donc au vers suivant, selon l'ordre β, Charlemagne lui tend son gant, qui symbolise la mission d'un ambassadeur. Le progrès de l'action est rapide et logique, l'agencement est irréprochable. Mais dans *O*, où ces deux laisses sont séparées par deux autres, l'action est par contraste bien hésitante. Charles dira deux fois à Ganelon : « Vous partirez, puisque je l'ordonne » (v. 318, 328), ce qui est bien inutile, puisque Ganelon vient de se déclarer prêt à obéir. Il dira : « Ganelon, approchez » (v. 319), bien qu'il y ait lieu de croire que celui-ci se trouve déjà devant lui. C'est du moins ce qui me semble être le sens du vers 308. Dans un autre passage du poème, au vers 398, la phrase « en present » a nettement le sens de « entre les mains » de quelqu'un, et nous devons bien, je crois, lui donner un sens aussi précis dans cet autre cas. Je traduirais volontiers : « Me voici devant vous », c'est-à-dire, à portée de main. A moins de comprendre ainsi le vers, on est forcé d'admettre qu'il est d'une faiblesse insigne : Ganelon ne ferait qu'annoncer sa présence dans la compagnie, ce qui n'est plus un secret pour personne, après son grand éclat de colère.

Si donc les deux strophes dont nous cherchons la bonne place semblent embrouiller et ralentir le progrès du récit quand nous le lisons dans l'ordre *O*, qu'en est-il dans l'ordre

β ? L'empereur demande qu'on lui indique un nouveau choix, Roland nomme son beau-père, les Français du conseil l'approuvent. Alors, d'après β, Charlemagne ordonne à Ganelon d'avancer pour recevoir les marques de sa qualité d'ambassadeur, ajoutant : « Vous avez entendu, les Francs vous choisissent. » Encore une fois, le progrès de l'action est rapide et logique : cet agencement peut ne pas être l'original, mais il est excellent.

De ces cas de liaison de laisse en laisse, où l'ordre β, à mon sens, paraît supérieur à celui de *O*, passons au problème posé par la différence profonde entre les deux versions en ce qui concerne la conception de la colère de Ganelon. Il y a dans la conduite, les paroles et les sentiments de celui-ci au cours de cette scène deux phases, ou deux temps. Il y a un moment de rage violente et un moment de ressentiment et de colère non moins sinistres, mais plus contenus. Dans le manuscrit d'Oxford la rage violente se manifeste d'abord, pour faire place ensuite à un état plus calme, si non moins envenimé ; dans la version β c'est le contraire. MM. Bédier et Luquiens sont d'accord pour préférer l'ordre *O*. Voici ce qu'en a dit ce dernier [1] :

In O these strophes possess perfect emphasis — in Müller's text they do not. In O Ganelon breaks into a wild rage immediately upon hearing Roland's proposal ; this rage becomes a paroxysm when Roland laughs at him ; a few moments later, however, when he has regained his senses, his wrath is more calm, but more terrible — he formally defies Roland, Oliver, and the Twelve Peers; he publicly dooms them to death. In Müller's text, on the contrary, his calm and serious anger comes first, his sudden rage — to speak paradoxically — comes *slowly* upon him.

Il me semble que c'est une pétition de principe que de parler de « rage soudaine », car toute la question est de savoir si ce moment de rage est bien soudain ou si, au contraire, il n'a pas été précédé et préparé par une marée montante de ressentiment, de haine et de peur que ç'aurait été la fonction des deux laisses 319-30 et 310-18 de décrire.

En choisissant entre les deux versions nous ne sommes pas entièrement libres de suivre notre propre goût : nous devons

1. Les citations sont faites d'après le texte des *Commentaires*, p. 99 et suiv.

être guidés aussi par ce que nous savons du caractère de Ganelon. Si c'est un explosif et un impulsif, la version de O est sans doute la meilleure. Mais que de soin le poète n'a-t-il pas pris pour nous dire le contraire ! Pourquoi Olivier s'est-il opposé au choix de Roland pour l'ambassade ? Parce que Roland est trop bouillonnant. C'est un reproche que personne ne songe à faire à Ganelon, et pourtant on nous demande d'accepter la version de cette scène où sa colère prend feu comme la poudre. Ganelon n'est pas un homme dont les passions s'extériorisent facilement. Il sait dissimuler, et ses haines réprimées et cachées ne s'enflamment que davantage en lui. Après son unique éclat, comme il reprend la maîtrise de soi-même, avec quel sang-froid et quelle audace réfléchie il travaille à sa formidable vengeance ! Si l'ordre de *O* pour cette scène était le bon, Ganelon perdrait, je crois, quelque chose de sa stature poétique. Le Ganelon de la version β me semble plus conséquent avec lui-même. Se trouvant choisi pour une mission dangereuse par un homme qu'il haïssait sans doute profondément, son ressentiment est immédiat. Et pourtant il se retient : le défi qu'il jette à Roland et aux compagnons de celui-ci est sinistre, mais calme, au moins en apparence. Sa détresse intérieure monte à mesure qu'il regarde en face son danger personnel en s'apitoyant sur lui-même, et que Charles répète l'ordre inflexible qu'il croit ou fait semblant de croire une condamnation à mort. Alors, après cette préparation, au sommet de cette courbe montante de peur et de colère, il éclate. Et même dans son éclat furieux, il n'est pas aveugle : quand Roland se rit de lui, il a la présence d'esprit de couper court à la scène en se présentant devant l'empereur, prêt à obéir à ses ordres. On comprend mieux la violence de cet éclat de colère, quand on le voit préparé par les deux strophes 319-30 et 310-18, qui montrent un Ganelon en proie au bouillonnement de sa haine et peut-être de sa peur, et de qui la colère doit être notablement augmentée par l'ordre de Charlemagne trois fois répété, la seconde fois avec un mot de reproche (v. 327), la troisième fois avec un mot qui n'est pas loin d'être méprisant (v. 317). Ces deux laisses contribuent à l'effet de la scène quand elles précèdent le grand éclat ; placées après, elles me semblent y faire tort en faisant affaiblir et traîner le progrès de l'action.

En faveur de l'ordre *O* M. Bédier a avancé quatre arguments auxquels j'essayerai maintenant de répondre.

1° En *O*, à l'instant où Ganelon est désigné par Roland, que les barons approuvent, il rejette ses grandes fourrures de martre et se retourne, irrité, contre celui qui l'a nommé et qu'il croit son ennemi. Ce double geste est plein de sens parce qu'il est soudain, et n'a de sens que par cette soudaineté : tous les pairs de Ganelon « l'en esguardent », surpris. Dans les autres textes, il fait le même double geste, mais bien plus tard, après avoir discuté son cas, après s'être attendri sur son fils Baldewin, etc., et l'on ne comprend plus pourquoi il rejette alors ses grandes fourrures de martre ni pourquoi ses pairs, qui n'ont dû cesser de le regarder tout au long de son discours, le regarderaient à cet instant avec plus d'attention, ni pourquoi le poète a attendu si longtemps avant de faire son portrait : *Vair sont les oilz*, etc.

Il me semble, pourtant, que ce geste de rejeter ses fourrures produit autant d'effet dans l'une et dans l'autre version. Il marque le moment où Ganelon, hors de lui-même, va éclater, et fait une image qui rend parfaitement ce mouvement avant-coureur de ses paroles furieuses. Ce geste se trouvera donc à l'endroit où se place le grand éclat de colère, et nous voilà ramenés à la question posée plus haut : éclat de colère instantané (version *O*) ou courbe montante jusqu'à cet éclat (version β) ? Quelqu'un qui préfère cette dernière version de la colère de Ganelon trouvera du mérite littéraire à ce que ce geste si éloquent et les deux vers qui décrivent Ganelon se placent non au début de la scène, mais plutôt à son point culminant, au moment où le baron ne se contient plus.

C'est au vers 285 que M. Bédier fait allusion quand il dit, « dans les autres textes... l'on ne comprend plus... pourquoi ses pairs, qui n'ont dû cesser de le regarder tout au long de son discours, le regarderaient à cet instant avec plus d'attention ». Pour ma part, je comprends très bien qu'à ce moment on regarderait avec plus d'attention ce baron respecté en proie à une colère excessive et inattendue, je comprends que sa belle stature, à la suite de son geste de rejeter ses fourrures, attirerait des regards plus attentifs que d'ordinaire. Du reste, que nous dit au juste le vers 285 ? Est-ce que « esguarder » veut dire tout simplement « regarder », ou bien « regarder avec surprise », ou bien autre chose ? Si l'on traduit : « Il est si beau que tous

ses pairs le regardent », le vers est faible, car les Français ont d'autres motifs, et de plus importants, de le regarder en ce moment. Si l'on traduit : « il est si beau que tous ses pairs le regardent, surpris », le résultat est encore moins satisfaisant. Les Français sont sans aucun doute surpris de ce qui se passe, mais ce n'est pas le vers 285 qui nous le dit. Je traduirais donc, et cette traduction me libère de l'objection qu'a soulevée M. Bédier : « Il est si beau, ses pairs ne peuvent le quitter des yeux. »

2° En *O*, comme Ganelon hait le seul Roland, c'est lui seul qu'il interpelle d'abord; plus tard seulement sa colère s'élargit, s'épanouit, et voici qu'il menace en outre Olivier « parce qu'il est le compagnon de Roland », et aussi les douze pairs « parce qu'ils l'aiment tant ». Dans les autres versions, dès la première phrase qu'il prononce, Ganelon défie en bloc Roland, Olivier et les pairs : ce qu'il dira par la suite contre le seul Roland en sera affaibli.

Mais le défi « général » que Ganelon lance contre Roland, Olivier et les douze pairs, non pas directement mais en s'adressant à Charlemagne, est moins furieux que la menace que Roland reçoit en pleine figure. Il n'y aurait donc pas lieu, à mon sens, de parler d'un élargissement ou d'un épanouissement de la colère de Ganelon en passant, comme dans *O*, du défi lancé à Roland seul au défi jeté à tous les pairs en bloc. La qualité intéressante dans un cas de colère, c'est son intensité, ce qui me fait croire à la supériorité artistique de la version β, où la colère de Ganelon, loin de s'affaiblir en restreignant son objet, gagne en force en se concentrant sur Roland seul.

3° Entre le vers 279 et le vers 280 du manuscrit *O*, tous les autres textes intercalent deux strophes formant ensemble une vingtaine de vers. En l'hypothèse selon laquelle ce serait la disposition primitive, n'est-il pas surprenant que le poète ait repris, à vingt vers de distance, précisément la même assonance, *-a...e*, dont il venait d'user, comme s'il avait prévu qu'un jour le scribe d'Oxford déplacerait ces vingt vers ? (L'assonance *-a...e* n'est pas des plus fréquentes dans le poème : elle ne reparaît qu'en 22 strophes sur 291).

Si j'ai bien compté, il y a dans le poème vingt-quatre assonances différentes, dont cinq ayant une fréquence égale ou supérieure à 22 (fréquences : 34, 29, 25, 24, 22). Six autres assonances reparaissent entre 19 et 11 fois; douze autres enfin moins de 10 fois chacune. La fréquence moyenne est de 12,

à peu près. De ces chiffres il ressort clairement qu'une assonance qui reparaît 22 fois (23 si nous admettons la version β) est bien une des plus fréquentes du poème, et la coïncidence signalée par M. Bédier doit être considérée comme moins suspecte qu'il n'a pu paraître au premier abord.

Ce qu'il y a de suspect, c'est la longueur même de cette strophe dans *O* (v. 274-95). Nous avons affaire à l'un des passages du poème où, comme l'a fait remarquer M. Luquiens [1], le poète raccourcit ses laisses, sans doute afin de donner à son récit un effet particulier de rapidité et d'énergie. Tandis que la longueur des laisses, pour tout le poème, est de 14 vers environ, les six laisses des vers 296-341 ont respectivement 7, 7, 9, 12, 6 et 5 vers. Une strophe de 22 vers surprend dans cette scène. Mais dans la version β cette strophe est coupée en deux, de 6 et de 16 vers, et la scène se compose d'une série de strophes avec 6, 12, 9, 16, 7, 7, 6 et 5 vers, dans laquelle les variations de longueur sont un peu moins frappantes.

Le quatrième argument de M. Bédier, un peu trop long pour être cité en entier ici, c'est que *O*, et *O* seul, garde un parallélisme que le poète tenait à faire valoir entre ce passage et un autre, plus loin, où Ganelon désigne Roland pour le commandement de l'arrière-garde. Là, la première parole de Roland, avant même que l'empereur se soit prononcé [2], est adressée à son beau-père (v. 751 et suiv.). Le contraste entre son ton et le ton qu'avait employé Ganelon dans une situation pareille est certainement un effet voulu et souligné par le poète. Mais le détail de symétrie mentionné par M. Bédier est-il si important ? Je doute fort qu'un auditeur, même très attentif, puisse se rappeler à plus de 400 vers de distance si Ganelon avait parlé d'abord à l'empereur ou d'abord à Roland. Il se rappellerait bien la façon dont Ganelon avait accueilli le choix qu'on faisait de lui, et il n'en faut pas plus, à mon sens, pour que se produise tout l'effet voulu.

---

1. *Art. cité*, p. 122.

2. Est-il bien vrai que l'empereur ne se soit pas prononcé quand Roland commence à parler au vers 751 ? Du moment qu'il passe à une autre question, celle de « l'ansguarde », au vers 748, on est en droit de comprendre qu'il a accepté la désignation de Roland à l'arrière-garde.

Sur un seul point, et ce n'est qu'un détail, l'ordre de *O* me paraît peut-être supérieur à celui de β. Roland, en proposant le nom de Ganelon, le qualifie de « parastre » (v. 277). En *O*, la première parole de Ganelon exhale son ressentiment contre l'emploi du terme (v. 287). Dans β cet écho du mot « parastre » ne se trouve que 12 vers plus loin : son effet est-il pour cette raison trop affaibli ? Je veux bien admettre que, dès que Roland a parlé, Ganelon brûle de lui répondre, et dans les termes qu'il emploie aux vers 286 et suiv. Mais, pour le dire encore une fois, je crois qu'il a retenu ce premier mouvement, malgré sa violence, et n'a éclaté qu'après l'aggravation de sa détresse et de son irritation que décrivent les deux laisses placées par la version β avant son grand éclat. Sa colère ne sera que plus terrible pour avoir été tenue en bride un moment.

La version *O*, soit dit en passant, a un défaut de la même espèce, si défaut il y a, par rapport à β. Dans cette dernière version, l'empereur fait allusion, dès qu'il commence à parler, à l'assentiment qu'ont exprimé les Francs dans les vers 278-9. Dans *O* ce rappel ne se trouve que plus loin, au vers 321, et son effet en est bien affaibli.

Le récit de la version β est mieux enchaîné que celui de *O*, et le caractère de Ganelon mieux rendu quand on le voit faisant quelque effort pour se dominer dans une situation difficile, et n'éclatant que quand il n'en peut plus. Sans doute, version supérieure ne veut pas nécessairement dire version originale : les remanieurs font parfois des retouches heureuses. Mais dans le cas de la *Chanson de Roland*, si clairement l'œuvre d'un très grand poète, il est raisonnable, en cas de désaccord entre les deux familles de manuscrits, d'attribuer à ce poète la meilleure des deux versions. L'ordre dans *O* serait donc un remaniement : son auteur ne comprenait peut-être la colère que comme un éclat instantané, ce qui évidemment peut se défendre, mais est, en ce qui concerne le caractère de Ganelon, d'une psychologie moins nuancée et moins juste que celle qui me semble avoir dicté l'agencement β.

Charles A. Knudson.

MÉLANGES

POUR L'ÉTUDE DE JAUFRÉ RUDEL

I

Parmi les quelques chansons que nous possédons de Jaufré Rudel, celle qui soulève les problèmes les plus nombreux est le n° VI de l'édition Jeanroy (*No sap chantar qui so non di*) [1]. Gaston Paris s'en était déjà occupé dans sa célèbre étude sur Jaufré Rudel, où il en avait publié en appendice le texte critique, établi sur tous les manuscrits alors connus [2]. C'est ce texte qu'on trouve avec quelques modifications dans l'édition Jeanroy.

Des cinq manuscrits dont disposait Gaston Paris, seuls les manuscrits *E* et *e* possèdent un texte complet. La base du texte critique ne pouvait donc être que le manuscrit *E* (*e*). A celui-ci s'opposent les manuscrits *C*, *M* et *R*, formant deux groupes : *CM* d'une part, *R* de l'autre. Le trait le plus caractéristique qui les sépare de *E*, c'est l'absence de la strophe 5 dans *CMR*, ou plutôt la combinaison des quatre premiers vers de la strophe 2 avec les deux derniers vers de la strophe 5, dont l'ensemble constitue dans *CMR* la strophe 2.

La découverte du manuscrit *a* (Càmpori) par Giulio Bertoni, survenue depuis, a sérieusement modifié le problème. Le manuscrit *a* n'est pas seulement aussi complet que *E*, puisqu'il possède comme lui la strophe 5 ; il est même plus complet,

---

1. *Les Chansons de Jaufré Rudel*, éd. par Alfred Jeanroy, 2e édit. ; Paris, 1924 (Classiques français du moyen âge, 15).

2. *Revue historique*, VIII, 225-260 ; reproduite dans les *Mélanges de littérature française du moyen âge*, publiés par Mario Roques (Paris, 1912), pp. 498-538.

car il donne après la strophe 2 un couplet 2 a, qui ne figure dans aucun des autres manuscrits. Par son texte aussi, *a* se place plus près de *E* que de *CM*(*R*) [1]. Le manuscrit *a* n'est donc pas inférieur en valeur à *E*.

Sur un point important cependant *a* se sépare de *E*. La strophe 5 de *E* est placée dans *a* avant les strophes 3 et 4 et après la strophe 2 a. L'ordre des strophes est celui-ci :

E(*e*) : 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7.
a : 1. 2. 2a. 5. 3. 4. 6. 7.

L'ordre de *a* est confirmé indirectement par les manuscrits *C*, *M* et *R*. Si là les quatre premiers vers de la strophe 2 sont suivis immédiatement des deux derniers vers de la strophe 5, cette disposition ne peut guère s'expliquer autrement que par le fait que dans la source commune des trois manuscrits le copiste avait passé par mégarde du quatrième vers de la strophe 2 au cinquième vers de la strophe suivante (ou de la deuxième strophe suivante, en sautant pardessus la strophe 2 *a* ; ceci est à voir). La faute commune ne s'explique que si le copiste avait sous les yeux un manuscrit où les strophes se suivaient dans le même ordre que dans *a*. Il faut donc, en bonne critique, placer la strophe 5 à la place qui lui revient après la strophe 2 (ou 2 a).

Le sens aussi gagne à cet arrangement. Dans la strophe 2 le poète a indiqué son sujet : c'est l'amour étrange qu'il éprouve pour une dame qu'il n'avait jamais encore vue (*cela qu'ieu anc no vi*, v. 10) et qu'il ne verrait jamais (*ieu am so que ja no-m veira*, v. 8). Il est tout naturel que dans la strophe suivante (la strophe 5 dans *Ee*) il développe et précise cette idée : *anc de lei no-m jauzi, ni ja de mi no-s jauzira* (v. 25-26). Pourtant, continue-t-il (strophe 3 dans *E*), cet amour si bizarre ne le fait pas moins souffrir qu'un amour réel. Seul le rêve, ajoute-t-il (str. 4), lui cause un moment de joie profonde, mais hélas ! fugitive. Nous n'ignorons pas combien peu on peut tabler sur la suite logique

1. Par exemple aux vers 21-24, *a* va d'accord avec *E* et *R* contre *CM*, qui donnent un texte tout différent ; de même au vers 36, où *a* donne le nom de *Bertranz* avec *E* et *R*, tandis que *C* et *M* donnent *Lo* (*Le*) *vescoms*.

des idées dans une chanson de troubadour. Il est évident aussi qu'après avoir indiqué son sujet, le poète ait pu d'abord l'abandonner, pour n'y revenir que tout à la fin de sa chanson, dans la dernière strophe. Notre système n'est donc pas le seul possible. Il a cependant sur celui de *E* une réelle supériorité. Avec le précieux appui de *a*, il nous semble mériter la préférence sur l'autre.

Reste le problème de la strophe 2 a. Le fait qu'aucun des manuscrits ne la possède, la rend suspecte *a priori*. Il est vrai que son absence dans *CMR* peut s'expliquer : comme nous le disions déjà, le copiste de leur source commune a pu sauter de la deuxième à la quatrième strophe. Mais son absence dans *E* ne s'explique pas. La strophe pourrait donc être apocryphe, comme le sont certainement les deux strophes isolées du manuscrit *C*. Examinons-la de plus près.

En voici le texte d'après Giulio Bertoni [1] :

E si tan fai de zo devi,
Ma donna cossi m'amara,
Pos messatgiers lai non ira
Ni eu m'en metrai el cami ?
E s'anc per leis null mal suffri,
Ja per mon grat non o sabra.

Seul le premier vers présente quelque difficulté. Tel qu'il est, il ne donne pas de sens. G. Bertoni interprète *devi* par « desiderio » en renvoyant à Levy, *Supplement-Woerterbuch*, II, 203. Mais il s'agit là de *devis* avec *s* stable, déverbal de *devisar*. G. Bertoni semble d'autre part prendre *fai* pour la première personne du singulier présent indicatif ; mais celle-ci est *fatz* ou *fau*, *fauc*, et non *fai* [2]. C'est donc elle, la dame, qui est le sujet de *fai*, et *devi* est certainement *devin*. Alors le vers ne donne un sens que si l'on remplace *tan* par *no·s* : *E si no·s fai de zo devi* « Si ma dame ne devine pas (d'elle-même) mon amour, (comment le saura-t-elle jamais) » ? On obtient ainsi un sens

1. *Zeitschrift für roman. Philologie*, XXXV, 1911, p. 535.

2. Voir les formes relevées par C. Appel dans sa *Provenzal. Chrestomathie*, 6e édit., 1930, p. XXVII ; V. Crescini, *Manuale per l'avviamento agli Studi provenzali*, 3e éd., 1926, p. 110-111.

excellent par une correction relativement légère, qui est d'autant plus admissible que le texte du manuscrit *a* est en général assez défectueux et exige aussi ailleurs de nombreuses corrections plus ou moins fortes [1].

Le contenu de la strophe cadre bien avec le reste de la chanson : « Comment l'inconnue pourrait-elle jamais m'aimer, puisque je me garderai bien de lui révéler mes sentiments, soit par moi-même, soit par un autre ? » D'autre part la présence de cette strophe n'est pas des plus heureuses ; en tout cas elle ne s'impose pas. L'idée en est banale. Il était facile à un jongleur ou à un copiste quelque peu habile de l'ajouter.

On y relève aussi une différence phonétique, qui la distingue des vers authentiques de J. Rudel. Comme Guillaume de Poitiers notre troubadour sépare en principe à la rime *i* nasal de *i* oral. Dans la chanson V toutes les quatorze rimes en *is* ont un *i* nasal [2] ; dans la chanson VI, dix-huit rimes ont *i* oral. Par contre la strophe 2a combine deux rimes en *i* nasal (*devi, cami*) avec une en *i* oral (*suffri*) [3]. Il est vrai que dans la strophe authentique 4, J. Rudel donne à la rime *mati*, dont l'*i* est nasal. Pressé par les nécessités de la rime, J. Rudel a donc pu faire, mais tout à fait exceptionnellement, une entorse à la règle. Mais il est peu probable que la combinaison de *i*(*n*) et *i* de la strophe 2a émane de lui.

On a pu faire valoir contre l'authenticité des deux strophes apocryphes de *C* le fait que leur auteur avait utilisé, pour les fabriquer, d'autres chansons de J. Rudel [4]. Les emprunts, dans notre strophe, ne sont pas aussi évidents que là-bas. Toutefois on remarquera que le premier vers : *E si tan* (*no-s*) *fai de zo devi*, rappelle singulièrement le vers V 27 : *E per aisso no-n suy devis*, et que le vers précédent, V 26, donne à la rime le même

1. Au vers 4 la grammaire exige plutôt *Ni eu no-m metrai el cami.*

2. G. Paris, *loc. cit.*, p. 522, note 1. *Tapis*, qui seul ferait exception, s'il remplaçait *tapitz*, se rattache certainement à *tapin, tapina*, de même que *atahis* se rattache à *ataïnar*.

3. Dans l'une des strophes apocryphes de *C* on a également deux rimes en *i* nasal (*pellegri, ancissi*) combinées avec *i* oral (*auci*). Dans l'autre, encore deux rimes avec *i* nasal (*fi, pairi*) ; le mot *dili* est douteux (*di li*), voir G. Paris, *loc. cit.*, p. 525, note 2.

4. G. Paris, *loc. cit.*, p. 528.

camis que nous retrouvons ici. Ces faits, combinés avec ce que nous pouvons conclure de la tradition manuscrite, doivent nous engager à rejeter la strophe de l'œuvre de J. Rudel. Comme les deux strophes de *C*, elle est apocryphe, œuvre d'un poète qui a d'ailleurs su prendre habilement le ton de la chanson de notre poète. L'erreur commune des mss. *C*, *M*, *R* parle dans le même sens.

II

Gaston Paris a remarqué le premier qu'il existait un certain rapport entre la chanson VI de J. Rudel et la chanson IV de Guillaume de Poitiers [1]. Les rapports littéraires entre J. Rudel et Guillaume ont fait l'objet d'une courte étude de Ramiro Ortiz [2]. Des rapprochements établis par le savant italien, certains sont discutables et même inadmissibles. Mais il en reste beaucoup qui sont tout à fait probants.

Ce que Ramiro Ortiz n'a pas vu, c'est que les réminiscences de Guillaume dans l'œuvre de J. Rudel ne sont pas groupées au hasard, mais qu'elles remontent surtout à deux pièces de Guillaume, la chanson IV (le *devinalh*) et la chanson VII (*Pus vezem de novelh florir*).

La strophe « printanière » qui introduit la chanson VII de Guillaume a laissé sa trace dans l'introduction de la chanson II de J. Rudel.

Pus vezem de novelh florir...
Rius e fontanas esclarzir
(Guill., VII, 1-3).

Quan lo rius de la fontana
S'esclarzis...
E par la flors aiglentina
(Rudel, II, 1-3).

Le jeu de mots avec *joy* et *jauzir* dans la même strophe de Guillaume :

Ben deu cascus lo joy jauzir
Don es jausenz (v. 5-6)

1. Il dit à propos de la chanson VI de J. Rudel : « C'est une pièce... comparable au *Farai un vers de dreit nien* de Guillaume IX » (*loc. cit.*, p. 522).

2. *Intorno a Jaufre Rudel*, 2, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXXV, 1911, p. 545-549.

se retrouve chez Rudel dans la chanson III : *Don ieu sia jausenz jauzitz* (v. 12), et I : *E mou son chant jauzent joyos* (v. 3). Avant J. Rudel, Guillaume avait déjà parlé dans sa chanson d'un amour dont il n'avait jamais joui et dont il ne jouirait jamais :

...anc d'aquo qu'amiey non jauzi,
Ni o faray ni anc no fi
(Guill., VII, 14-15).

Ben sai qu'anc de lei non jauzi,
Ni ja de mi no-s jauzira
(Rudel, VI, 25-26).

La même idée, sous la forme que lui donne Guillaume un peu plus loin (VII, 21) : *Quar vuelh so que no puesc aver*, reparaît dans une forme analogue chez J. Rudel dans la chanson V : *Mas so qu'ieu vuelh m'es atahis* (v. 47).

Si Guillaume trouve un peu d'espoir dans le proverbe : *A bon coratge bon poder, Qui's ben suffrens* (v. 23-24), J. Rudel fait comme lui :

Tost veirai ieu, si per sufrir
N'atendrai mon bon jauzimen (III, 39-40).

Dans cette même chanson III, J. Rudel reprend encore, en la variant, la recommandation que fait Guillaume à l'amant d'englober dans son amour pour la dame aussi tous ceux qui l'approchent de près ou de loin :

Ja no sera nuils hom ben fis
Contr'amor, si non l'es aclis
Et als estranhs et als vezis
Non es consens
Et a totz cels d'aicels aizis
Obedïens (Guill., VII, str. 5).

Toz los vezis apel senhors
Del renh, on sos joys fo noyritz,
E crey que-m sia grans honors
Quar ieu dels plus envilanitz
Cug que sion cortes lejau.
Ves l'amor qu'ins el cor m'enclau
Ai bon talant e bon albir
(Rudel, III, str. 4).

Guillaume achève son poème en vantant ses qualités littéraires et musicales : plus on entendra son « vers », plus il gagnera en valeur, car les paroles et la musique en sont bien faites. C'est ce que dit aussi J. Rudel au début et à la fin de sa chanson :

Del vers vos dig que mais en vau,
Qui ben l'enten ni plus l'esgau [1]
(Guill., VII, 37-38).

Mas lo mieus chans comens' aissi :
Com plus l'auziretz, mais valra
(Rudel, VII, 5-6).

1. Le passage correspondant chez J. Rudel nous permet de donner à ces vers de Guillaume le sens qui leur convient : le sujet de *vau* est *vers*, et *qui*

Bos es lo vers, qu'anc no-i falhi,
E tot so que-i es ben esta
(*ib.*, 31-32).

Quant au *motz* et au *sonet*, dont Guillaume relève les belles qualités dans son *vers*, ils ont pu inspirer, comme l'a déjà vu R. Ortiz [1], le début de la chanson de Rudel :

No sap chantar qui so non di
Ni vers trobar qui motz no fa (V, 1-2).

Enfin, dans les deux *tornadas* Guillaume adresse sa chanson de la façon la plus précise, en indiquant le lieu (Narbonne) et la personne (Mon Estève) à qui il la destine. Dans la dernière strophe de VI, J. Rudel fait de même : il l'envoie au Quercy (*Caërsi*), au sire Bertrand et au comte dans le pays de Toulouse (*En Bertrans e·l coms de Tolza*, v. 36).

On n'exagère pas en disant que toutes les idées essentielles de la chanson VII de Guillaume se retrouvent dans l'œuvre de J. Rudel. La chanson VI notamment en a utilisé une bonne part, surtout au début et à la fin.

Mais son thème principal, la dame inconnue, vient de la chanson IV de Guillaume. Le caractère particulier du *devinalh* ne permet pas de l'exploiter autant qu'une *canzo*. J. Rudel en a pourtant retenu certains thèmes que son devancier y avait indiqués. Celui, avant tout, de la dame qu'on aime, sans l'avoir vue :

Amigu' ai ieu, no sai qui s'es,
Qu'anc non la vi, si m'ajut fes...
Anc non la vi et am la fort
(Guill., IV, 25-26, 31).

Nuils homs no -s meravill de mi,
S'ieu am so que ja no-m veira,
Qu'el cor joi d'autr' amor non ha
Mas de cela qu'ieu anc non vi
(Rudel, VI, 7-10).

Si Guillaume affirme n'avoir jamais eu d'elle « ni tort ni droit » (*Anc no n'aic dreit ni no·m fes tort*, v. 32), J. Rudel déclare de

---

est pris dans le sens absolu de « si l'on » : « je vous dis que ma chanson vaudra (toujours) plus, si on l'entend bien (plus on la comprendra bien) et plus on lui fera bon accueil. »

1. *Loc. cit.*, p. 547.

son côté ne jamais avoir entendu d'elle ni vérité ni mensonge (*Anc no·m dis ver ni no·m menti*, v. 29). L'inspiration de Guillaume chez Rudel me paraît ici évidente.

J. Rudel s'est encore souvenu du *devinalh* de Guillaume dans sa chanson V, quand il attribue à un sort, que lui a jeté son parrain, le malheur qu'il a d'aimer sans être aimé :

Enaissi-m fadet mos pairis
Qu'ieu ames e no fos amatz (V, 48-49).

Avant lui Guillaume avait déjà expliqué par un sort, qu'on lui aurait jeté, l'étrange état d'esprit qu'il décrit dans sa chanson IV :

Enaissi fuy de nueitz fadatz (v. 11).

Dans ces conditions on peut se demander s'il n'existe pas encore un autre rapport entre le *devinalh* et la chanson VI de J. Rudel. Au début de son poème, Guillaume annonce qu'il se propose de faire un vers *de dreit nïen*, et il s'explique là-dessus ainsi :

Non er de mi ni d'autra gen,
Non er d'amor ni de joven
Ni de ren au (IV, 2-4).

Or, dans VI, J. Rudel commence par annoncer quels sont les éléments indispensables d'un bon *vers* : il y a la musique (*so*) et les paroles (*motz*), et il ajoute :

Non conois de rima co-s va [1]
Si (*lire* qi ?) razo non enten en se (v. 3-4).

Le poète, me semble-t-il, veut dire qu'on ne saurait faire une bonne poésie, sans écouter en soi la voix de la raison, c'est-à-dire sans donner un sens à son poème. Or, c'est cela, précisément, le trait le plus caractéristique de la chanson de Guillaume, de ne pas avoir de sens. On aurait donc dans les vers de J. Rudel une de ces critiques cachées à l'adresse d'un devancier, comme

1. Le rapprochement fait par R. Ortiz, *loc. cit.*, p. 549, avec le vers de Guillaume : *Eu sai de paraulas com vau* (X, 27), n'étant appuyé sur rien d'autre, ne me paraît pas probant.

on en trouve si fréquemment chez les poètes provençaux, et ailleurs.

Enfin ce ton « demi-badin » qu'A. Jeanroy relève très justement dans la chanson VI de J. Rudel [1], trouve son explication naturelle dans le fait que le poète y a retenu quelque chose du caractère plaisant du *devinalh* de Guillaume. J. Rudel lui-même n'entend pas donner trop de sérieux à sa chanson, née sous cette inspiration. De tout cela il résulte bien que la chanson IV de Guillaume a été, comme sa chanson VII, une source d'inspiration pour le prince de Blaye.

Les autres chansons de Guillaume, par contre, ne semblent avoir exercé presque aucune influence, du moins apparente, sur son œuvre. Que les chansons aux Compagnons (nos I-III), les récits grivois d'aventures amoureuses (n° V et VI), et le *sirventes*, la chanson d'adieu au monde (n° XI), n'aient pas eu d'écho dans les chansons de Jaufré, cela n'a rien d'étonnant. Elles différaient trop, par leurs sujets et par le ton qui y règne, de la poésie élégiaque de notre troubadour. Mais même des *canços* de Guillaume aucune n'a laissé dans l'œuvre de J. Rudel des traces comparables à celles des chansons IV et VII. Peut-être le désir d'avoir sa dame *dinz vergier o sotz cortina* (II, 13) avait-il son prototype chez Guillaume qui demande un baiser *en cambr' o sotz ram* (VIII, 18). Mais c'est à peu près à quoi se bornent les ressemblances qu'on pourrait encore relever entre les deux poètes, et c'est peu [2]. N'est-il pas frappant qu'on ne retrouve nulle part chez J. Rudel les images si caractéristiques du langage féodal, employées dans les chansons VIII et IX de Guillaume ? Le poète a pu les éviter de parti-pris. Il peut aussi les avoir encore ignorées. C'est cependant peu probable.

Que Jaufré ait encore connu d'autres chansons de Guillaume, il est difficile d'en douter, de même qu'il a aussi dû connaître, au moins partiellement, l'œuvre, aujourd'hui perdue, d'Eblon de Ventadour, le contemporain du comte de Poitiers, œuvre dont le succès et l'importance sont attestés par les témoignages de Marcabru et de Bernard de Ventadour. Mais l'état incom-

1. Édition, p. v, note 4.

2. Les cas isolés que cite R. Ortiz (*loc. cit.*, p. 548-549) ne sont vraiment pas probants.

plet dans lequel nous sont transmis nos chansonniers ne permet plus aujourd'hui de mesurer avec exactitude l'étendue et la profondeur de ces rapports. Un fait reste : Jaufré Rudel a connu au moins une partie de l'œuvre de Guillaume, les chansons IV et VII, et il les a utilisées pour ses propres fins. Il leur doit notamment l'idée maîtresse, qui a fait sa fortune, de l'amour pour une dame qu'il n'aurait jamais vue ni connue. Il leur doit aussi, comme on l'a vu, quelques autres thèmes poétiques, des idées, des images, des expressions [1]. Les *essenhadors* de Jaufré ne sont pas seulement ceux qu'il énumère dans la première strophe de la chanson III :

> Pratz e vergiers, albres e flors,
> Voutas d'auzelhs e lays e critz (v. 3-4) ;

il faut aussi y ajouter ceux qu'il n'a pas nommés et auxquels il doit bien plus, les grands poètes de la génération précédente, dont les œuvres lui étaient connues et qui ont été pour lui une source d'inspiration des plus fécondes. Ceci ne diminue en rien, d'ailleurs, la valeur de ses œuvres ni sa propre originalité, mais cela nous permet de mieux comprendre la formation littéraire du poète.

É. Hoepffner.

LE MANUSCRIT 49.417 DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MARSEILLE
(Catalogue d'Albanès [2] n° 1059)

Ce manuscrit, composé de 147 feuillets de papier mesurant trente centimètres sur quarante, est le cahier d'un maître d'écriture, *escript a Tharascon le quinziesme du moys de febvrier l'an de grace mille cinq cens quarante et cinq* et signé Martin Blanc (fol. 4 v°). Le volume entier est écrit à l'encre rouge. La

1. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de s'arrêter à l'hypothèse, émise par R. Ortiz (*loc. cit.*, p. 549), pour qui, dans la plupart de ces cas, les réminiscences de Guillaume chez J. Rudel sont dues à des interpolations de jongleurs (*interpolazione giullaresca*). Les vers de Guillaume ont chanté dans la mémoire de Jaufré lui-même.

2. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, tome XV.

première feuille porte, sur fonds pourpre, en grandes capitales d'or le nom du propriétaire : *Ce livre est à moy Gabriel Calhat*. Martin Blanc était un professeur ambulant, français et non pas méridional, qui, l'année précédant l'exécution du manuscrit, était venu à Tarascon, où il était protégé par son *meilleur amy maistre Gabriel Calhat, cordoainier de Tharascon*. C'est la lettre dédicatoire du folio 3 qui nous apprend ces détails.

Le manuscrit était, disions-nous, destiné à servir de modèle d'écriture. Il a été publié en entier par M. A. Brun sous ce titre : *Poésies gnomiques du XVIe siècle d'après un manuscrit de Marseille* [1]. Il contient des suites de sentences morales rangées dans l'ordre alphabétique des initiales, diverses « complaintes », « exhortations », ballades, rondeaux, etc., en français, ainsi qu'une prière contre la peste, en latin (qui n'a pas été publiée par l'éditeur). M. Brun parle de Martin Blanc d'abord comme s'il était l'auteur de toutes ces poésies, qualifiées « inédites », puis il se rétracte partiellement : « Pour dire toute ma pensée, je n'ai jamais cru qu'il pût être l'auteur de la *Complainte des trépassés* ou des *Balades aux aveuglés mondains*, qui dénotent une véritable maîtrise » (p. 168, note). Il constate (*ibid.*) que Godefroy et Huguet citent, *s.v.* CONTRISTABLE, un vers de Jehan Bouchet qui se retrouve dans le manuscrit du maître d'écriture. Mais il n'a pas suivi cette piste, qui était pourtant bonne. La vérité est que problablement rien dans le manuscrit de Marseille n'appartient en propre à Martin Blanc. S'il est difficile de dire si les sentences morales se retrouvent ailleurs et s'il est vrai que certaines autres pièces de vers ne se laissent pas identifier aisément, on trouve d'autre part dans le manuscrit trois poésies qui sont enregistrées dans les *Incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle*, répertoire établi par moi à l'aide des notes de Paul Meyer, trois autres qui figurent dans différentes éditions des œuvres de Jehan Bouchet, déjà nommé, et encore un certain nombre de pièces qui peuvent s'identifier à l'aide du précieux fichier de Mlle E. Droz.

La *Balade de charité* (fol. 37, inc. *Donnons pour Dieu, gaignons les sainctz pardons*) et les deux *Ballades contre les aveugles mondains*

1. *Annales de la Faculté des Lettres d'Aix*, XVI (années 1933-1934), p. 155-207.

(fol. 47, inc. *Nous sçavons bien qu'il fault mourir* [1], et fol. 79, inc. *Ou sont vos yeulx, miserables mondains*) [2] sont de Jehan Bouchet.

De la vertu de charité (fol. 38, inc. *Charité est la mere des vertus*) se retrouve dans le ms. Poitiers, 215, fol. 92; le premier des *Deux rondeaux devotz* (fol. 39, inc. *O doulx Jhesus, verité, vie et voye*) est dans le ms. Soissons 199 (187), fol. 3 v°, le *Rondeau moral* (fol. 55, inc. *Peuple pervers, arbre sec, infertile*) dans le même ms. de Soissons, fol. 4.

Le *Dicton contemplatif*, peut-être ancien (fol. 56, inc. *Qui souvent en Dieu penseroit*), est dans mes *Incipit*, p. 334, la *Complainte et exortation pour esmouvoir les humains a prier Dieu pour les trespassés* (fol. 67, inc. *Arrestez vous qui devant nous passez*), *ibid.*, p. 219, et l'*Exhortation de bien vivre et bien mourir d'enfer delivre* (fol. 91, inc. *Qui a bien vivre veult entendre*), *ibid.*, p. 309.

L'*Exhortation aux pecheurs* (fol. 108, inc. *Mondains pecheurs, criez misericorde*) est dans le ms. de Soissons 199 (187), fol. 2.

Le *Bon regime et fort utile pour le corps et l'ame d'ung chascun* (fol. 135, inc. *Lever matin et prendre esbatement*) a été faussement attribué à Eustache Deschamps et imprimé dans les *Œuvres* de cet auteur, tome VIII, p. 142 [3].

La *Destruction du corps humain* (fol. 138, inc. *Le trop disner et trop dormir aprés*) se retrouve dans le ms. B.N. fr. 2307, fol. 60.

Parmi les pièces non encore identifiées, il y a en a qui ne manquent pas d'intérêt, comme p. ex. la pièce *Contre les Leutheriens heretiques* (fol. 51, inc. *Pour appaiser le bon Dieu tout puissant*). Mais pour le moment je me borne à en recommander la lecture dans le texte de M. Brun.

A. Långfors.

---

1. B.N. fr. 2307, fol. 53 ; Soissons 199 (187), fol. 2 v°.

2. B.N. fr. 2307, fol. 55 ; Soissons 199 (187), fol. 2 v°.

3. B.N. fr. 1007, fol. 105 ; 1746, fol. 135 ; 2307, fol. 60 ; Arsenal 3059 ; Berne 205, fol. 215 ; Clermond-Ferrand 249, fol. 18.

COMPTES RENDUS

La formation du génie moderne dans l'art de l'Occident : arts plastiques, art littéraire, avec 20 planches hors texte, par René SCHNEIDER et Gustave COHEN ; Paris, La Renaissance du Livre, 1936 ; pet. in-8, XIII-491 pages [Bibliothèque de synthèse historique : *L'évolution de l'humanité*, dirigée par Henri Berr, vol. 48].

Ce volume continue celui que la même collection a consacré à l'*Art du moyen âge et la civilisation française* (vol. 40 par L. Réau et G. Cohen ; voir *Romania*, LXII, 429). Nous ne nous plaindrons pas du rôle ainsi reconnu dans l'évolution humaine au fait littéraire ; l'on pourra regretter que l'art musical ne trouve pas en même temps sa place dans un volume consacré aux XIVe et XVe siècles.

L'exposé de M. Schneider sur les arts plastiques est extrêmement riche sous un petit volume : il étudie, dans les formes les plus diverses, l'art de l'Italie, de la Flandre, de la France, de l'Espagne et du Portugal, de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Angleterre et, dans chacun de ces compartiments, on a l'impression qu'il a fait entrer, avec des caractérisations nettes, les artistes et les essais qui méritent d'être retenus et présentés même à un public déjà averti. M. Gustave Cohen disposait d'une place moindre, 140 pages à peine, pages assez compactes à la vérité et qui représentent largement le double de ce dont Gaston Paris avait disposé pour les mêmes périodes dans son *Esquisse de la littérature française au moyen âge*. M. C. n'a pas cru devoir utiliser cet espace restreint pour y faire figurer tout l'Occident et toutes les œuvres : il s'est limité à la France, et même il y a négligé le domaine provençal, bien à tort selon moi, car tout n'y était pas mort au XIVe siècle ; il a aussi choisi de présenter une galerie de portraits plus que des ensembles, ce qui ne donne pas l'idée du foisonnement des œuvres ; enfin il a laissé en dehors de son champ toute la littérature en langue latine. Ainsi les deux parties du livre de MM. Schneider et Cohen sont très dissemblables et peu équilibrées, et, malgré les ressources de son esprit synthé-

tique, M. Henri Berr ne se donnait pas une tâche commode en tentant de les combiner harmonieusement dans l'Avant-Propos mis en tête du volume.

Les portraits ou les esquisses de M. Cohen se lisent facilement; l'auteur a voulu surtout donner des impressions; celles-ci sont parfois moins perceptibles dans ses développements que dans des titres qui laissent le lecteur dans l'attente de justifications. Ainsi M. C. intitule un chapitre : « le roman réaliste, miroir de la société », formule dont on peut d'ailleurs se demander aussi bien si elle n'est pas un truisme ou un postulat; plus loin il dresse en quadruple parallèle des cadres schématiques à quoi le contenu ne répond qu'imparfaitement : « la poésie lyrique, tableau des âmes; ...le roman et la nouvelle, tableau des mœurs; ...le théâtre religieux, tableau de la foi; ...le théâtre profane, tableau de la société bourgeoise... »; n'y a-t-il pas là plus de décor que de réalité ?

M. G. Cohen paraît avoir traité avec une affection particulière le portrait de Villon; malheureusement il l'a fait dans un ton de modernisme fort difficile à soutenir avec justesse. Villon est un « escarpe », il a quitté le « monde du savoir... pour la basse pègre », il « *soutient* » (ce n'est pas moi qui souligne) la grosse Margot, et les mêmes mots reviennent deux ou trois fois, « escarpes, mauvais garçons, basse pègre », avec une imitation de médiocre Richepin, « génial escarpe ». Le plus clair résultat de ces poncifs de reportage policier me paraît bien être de transformer le pauvre Villon, déchu sans doute, et complice de vol, et meurtrier par aventure, en un professionnel de la débauche et du crime. C'est autre chose qu'une question de nuances, c'est une véritable erreur morale, une injustice sociale, si l'on préfère. Et ce n'est pas la dédaigneuse sérénité d'une manière de condamnation ecclésiastique, « éternel relaps », étrangement ajoutée aux mots infamants de tout à l'heure, qui peut rendre cette injustice moins intolérable. Mais il y a pis : le ton que M. C. a cru devoir prendre emporte la pensée, ruine le sens du juste. Après Villon, c'est sa mère qui est atteinte, laidement : « illettrée... peut-être même de mauvaise vie », suggère M. Cohen; et voici « maître Guillaume » de Villon, si indulgent « à son fils adoptif (qui, au fait, était peut-être son vrai fils, hors mariage) ». Tout cela sans preuve, naturellement, sans présomption même, et contre les mots exquis de Villon pour sa mère, ses expressions sans détour pour son père, sa reconnaissance pour son protecteur. M. C. a voulu faire vivant et dramatique : il a décidé, pour camper le Villon révolté qu'il lui a plu d'imaginer, d'en faire un criminel, fils d'une prostituée et d'un clerc débauché. Nous avions eu un rappel de Richepin; cette fois est-ce du Francis Carco, de l'Aristide Bruant? Est-ce de l'histoire ?

Voici maintenant, très brefs, quelques regrets et quelques doutes. — On ne peut tenter un portrait de Guillaume de Machaut sans tenir compte du *Voir Dit* et sans marquer précisément le caractère et l'importance de l'œuvre musicale de Guillaume : pour ce dernier point, M. C. se contente d'un mot dans un

sous-titre : « un poète musicien : Guillaume de Machaut » ; c'est encore le même procédé que je signalais pour des titres plus généraux et, dans le texte, ni explication, ni justification valable. — Il est injuste de ne pas nommer Jean le Bel avec Froissart ou de ne faire de Commynes que des mentions incidentes. — Je ne protesterai pas contre l'importance attribuée par M. C. au *Roman du Comte d'Anjou* pris comme type de tendances réalistes, mais il n'y a aucune raison de croire que l'auteur, Jean Maillart, fût originaire du Loiret : un notaire royal avait assez d'occasions de connaître cette partie du domaine pour pouvoir en localiser assez exactement les villes, sans y être né ; d'autre part, c'est, je pense, mal comprendre la scène et la coutume de la *donnée* charitable de l'évêque d'Orléans que d'y placer comme figuration « des mendiants de Cour des Miracles » : le moyenâgeux des romantiques n'est pas un modèle bien sûr pour retracer la vie du moyen âge. — Il est peut-être insuffisant de noter en deux lignes les enseignements variés du *Menagier de Paris* ; il est plus fâcheux de ne pas avoir fait, dans la littérature moralisante du XIVe siècle, une place à Philippe de Mézières, même si nous ne lui devions que le *Miroir des femmes mariées*, c'est-à-dire la traduction française de l'histoire de Griselidis. — Les pages sur Villon appelleraient bien des observations de détail. M. C. est à la fois réaliste et puritain (qu'on se rappelle maître Guillaume et son prétendu fils, « hors du mariage ») et il en résulte de singulières alternances : ayant cité « En ce bordeau ou tenons nostre estat », M. C. ajoute pudiquement : « Je préfère ne pas traduire » ; le vers s'en passe fort bien ; mais, vingt-cinq lignes plus haut, il a parlé de « coucheries brutales avec des p..... (il écrit tout au long le mot qui rime en *-tain*) d'auberge » ; peut-être nous serions-nous passés de ce mot-là. Je me demande parfois si M. C. se rend exactement compte du retentissement de certaines expressions dans les esprits : il écrit « escarpe, meurtrier même par occasion », ce qui pour moi est contradictoire ; on m'excusera de juger selon mon propre français, mais je ne connais pas l'expression « p..... d'auberge », et je n'aurais pas admis, en un livre comme celui-ci, même « p..... » tout court. — Pour Villon encore : il y a trente-cinq ans, Gaston Paris a montré que le nom du poète, rimant avec *pavillon*, avait une *l* mouillée ; fallait-il le redire, et sans avertir que c'était là une redite ? — On ne peut se tenir quitte avec les romans en prose du XIVe et du XVe siècle en annonçant une étude future de M. G. Doutrepont, et l'on regrettera que M. C. n'ait pas pour le présent livre, plus que pour un ouvrage précédent, pris de *Perceforest* une connaissance directe. — Il était inutile de corriger la coquille 1338 (au lieu de 1388) pour la date de la naissance d'Antoine de la Sale dans l'*Histoire de la littérature française* de J. Bédier et P. Hazard ; M. L. Foulet l'a corrigée lui-même dès l'*Errata* qui termine le premier volume de l'*Histoire* : c'est le droit d'un auteur qu'on tienne compte de son *erratum*. — La Bibliographie de M. C. n'est pas aussi soignée qu'on le souhaiterait : Gaston Paris y joue de malheur ; ses travaux sont indiqués inexacte-

ment ou incomplètement ; l'*Esquisse* n'y figure pas (p. 458), ni le *Villon*; que font (p. 459), sous la rubrique *Poésie*, les *Extraits des chroniqueurs*, ainsi que la thèse de M. Flutre sur les *Faits des Romains* ? Les titres d'ouvrages et les indications de collections sont parfois incomplets ; le nº CXI, Moland et Sœderhjelm, *La nouvelle française au XVe siècle*, est un produit singulier de la rencontre de Moland et d'Héricault, *Nouvelles françoises en prose du XIVe siècle* (1858), qui ne figure pas sur la liste, avec Sœderhjelm.

***

Dans son numéro de novembre-décembre 1936, un périodique, qui porte le nom d'*Annales de l'Université de Paris* et l'adresse de la Sorbonne, a consacré la dernière page, abusivement parée du titre de *Bibliographie*, à reproduire — sans d'ailleurs avertir le lecteur qu'il s'agit d'une reproduction, et de cette sorte, — le « prière d'insérer » joint au volume de MM. Schneider et Cohen ; notre attention a été ainsi attirée sur ce spécimen d'une littérature commerciale à laquelle nous ne nous attachons pas d'ordinaire, et nous jugeons utile d'en signaler la rédaction, aussi peu acceptable, je pense, pour M. Cohen que pour nous-mêmes. M. Schneider y est loué avec modération, — modérément ne serait-il pas plus exact ? —, mais on y lit : « M. Gustave Cohen, maître incontesté des études médiévales... ». Il est indifférent que le rédacteur de ce prospectus paraisse ignorer ce que signifie « incontesté » et ce que sont les « études médiévales » ; il se peut d'ailleurs qu'il écrive un français approximatif et qu'il ait pensé seulement à de la maîtrise relative, limitée, purement personnelle. Mais la formule est là dans son absolu agressif : il est inadmissible qu'elle ait pu être imprimée dans la maison même qu'honorait l'enseignement d'Alfred Jeanroy, à quelques pas d'une autre savante maison toute éclairée de la pensée de Joseph Bédier, maîtres vraiment tous deux, et nos maîtres, et tous deux, pour notre joie et le profit de la science, toujours en pleine vie et plein travail.

M. Roques.

Alf Lombard, **L'infinitif de narration dans les langues romanes, étude de syntaxe historique** ; Uppsala, Almqvist et Wiksell, et Leipzig, O. Harrassowitz, 1936 ; in-8, VI-310 pages (*Skrifter utgivna av K. Humanistiska Vetenskap-Samfundet i Uppsala*, 30, 1).

M. Alf Lombard a étudié l'infinitif de narration dans les langues romanes où il existe (c'est-à-dire les langues romanes occidentales) ; son travail est essentiellement une étude historique, mais pour résoudre le problème difficile de l'origine de cette construction, il a dû considérer tout ce qui touche à son caractère et à son emploi ; nous avons donc là une monographie très

précieuse, aussi bien par les données positives qu'elle fournit que par la méthode avec laquelle elle a été conduite.

La première hypothèse qui vient à l'esprit est de voir dans les infinitifs de narration romans les continuateurs de l'infinitif historique du latin : leurs emplois sont très analogues et, comme le signale M. A. L. lui-même, l'infinitif historique latin s'est prolongé dans la latinité médiévale. Effectivement M. A. L. reconnaît dans l'infinitif historique de l'italien médiéval le successeur direct de l'infinitif historique latin ; cet infinitif (construit sans préposition) se trouve chez des chroniqueurs et en particulier est représenté avec une fréquence incroyable dans les 14.000 vers de la chronique de Mantoue de Bonamente Aliprandi (début du XVe s.). Mais tous les autres infinitifs de narration romans sont indépendants à leur origine de l'infinitif historique latin. M. A. L. donne trois arguments à l'appui de cette opinion : la présence d'une préposition (*ad* ou *de*) devant les infinitifs historiques romans, l'écart chronologique qui sépare les derniers exemples d'infinitifs historiques latins des premiers exemples d'infinitifs historiques romans, enfin l'existence d'un infinitif historique en dehors des langues romanes qui implique une possibilité de polygenèse. Pour M. A. L. l'argument décisif est la présence d'une préposition ; mais cette présence est un fait purement formel ; si nous avions une continuité ininterrompue d'exemples depuis les plus anciens textes de chaque langue (car le latin médiéval, n'étant plus une langue vraiment vivante, ne saurait être invoqué ici), la présence d'une préposition ne suffirait pas à prouver que l'infinitif de narration est une création proprement romane. Quant à l'argument tiré de la possibilité de polygenèse, il ne peut être pris en considération qu'accessoirement. L'argument décisif reste donc l'hiatus chronologique. En italien même un siècle sépare l'infinitif historique de Bonamente Aliprandi de l'infinitif historique (le plus souvent précédé de *a*) de l'Arioste qui est une création nouvelle. Cette distance d'un siècle, à une époque où les textes sont abondants, me paraît suffisante pour constituer cet hiatus chronologique. Il est en tout cas plus net dans les autres langues romanes et tout particulièrement en français. M. A. L. a passé au crible d'une critique serrée les 15 exemples du moyen âge (avant 1400) que l'on avait un peu imprudemment jetés dans la discussion et n'en retient que trois : tout d'abord deux exemples du roman d'*Eracle* de Gautier d'Arras, où l'infinitif historique est précédé de *à* : *Vait s'en, et celes a ourer Que maufez le puist devourer* (v. 2568-9) ; *Et li paiens a courecier* (v. 5781) ; ces deux exemples sont les témoins d'une innovation qui n'a pas eu de suite ; le troisième exemple qu'admet M. A. L. est le premier de la série moderne, il se trouve dans la *Chronique de Bertrand du Guesclin* de Cuvelier (autour de 1384) : *Anglois de bien défendre à riches ars turquois* (v. 19.494).

L'hypothèse de l'ellipse d'un verbe tel que *commencer*, *penser*, *s'empresser*, à laquelle jadis Gaston Paris avait donné incidemment son adhésion, ne trouverait guère de défenseurs aujourd'hui. En revanche une ancienne solu-

tion, proposée en 1888 par Marcou, a connu dans ces dernières années un regain de vitalité et a été brillamment soutenue par MM. Leo Spitzer et E. Lerch : c'est celle qui voit dans l'infinitif de narration un infinitif impératif qui aurait été à l'origine introduit dans le récit pour lui donner plus de vivacité. La reconstruction stylistique est séduisante, mais au point de vue chronologique on se heurte à une difficulté très sérieuse : l'infinitif impératif précédé de *de* (type *or del cherchier*) disparaît avant que naisse l'infinitif historique ; de plus le type *or del cherchier* comporte généralement l'article qui n'existe pas dans l'infinitif historique. M. Lerch s'appuyait, il est vrai, sur un exemple de *Bueve de Hantone* : *Cil pasent outre et il dou ceminer* (v. 3781) ; mais M. A. L. interprète ce *dou* comme une erreur de graphie pour *du* (= « dut ») : le copiste aurait pris ce *du* pour une forme de l'article et l'aurait transcrite *dou* (le manuscrit présente pour « du » les formes *del*, *dou* et *du*).

M. A. L. voit dans l'infinitif historique un type de phrase nominale ; il assimile un infinitif de narration comme *et de crier* à un nom d'action absolu comme GRAND COMBAT. *D'autres chiens arrivent* (La Fontaine, *Fables*, VIII, 7). Il rapproche, de ce point de vue, l'infinitif historique d'autres emplois de l'infinitif (infinitif impératif, exclamatif, descriptif) ; peut-être aurait-il pu faire remarquer qu'au moins au cours de son histoire, du fait de son introduction dans la langue littéraire, l'infinitif de narration a pris un caractère plus grammatical, plus discursif que les autres.

L'infinitif de narration français est normalement précédé de *de*. M. A. L. a cependant trouvé quelques exemples d'infinitifs de narration précédés de *à* (en particulier dans les *Mémoires* de Saint-Simon) ; il conviendrait d'ailleurs de retrancher de sa liste l'exemple de Julien Green cité p. 170 (une interprétation plus juste en est d'ailleurs esquissée, p. 172) : *Allons bon, toujours à m'interrompre lorsque je commence à parler* ; dans cette phrase l'infinitif construit avec *à* exprime non l'action dans le récit, mais l'action considérée dans sa durée (précisée par *toujours*) ; nous avons là un type de phrase qui est à *Vous êtes toujours à m'interrompre* ce que *Toujours content* est à *Vous êtes toujours content*, *Toujours en retard* à *Vous êtes toujours en retard*.

M. A. L. attribue à la préposition *a*, qui précède l'infinitif historique en espagnol et en italien, un valeur précise : celle de marquer le passage d'un état à un autre ; mais il se refuse à en donner une analogue au *de* du français et du provençal ; il n'y voit qu'une généralisation de la préposition *de* qui tend dans ces deux langues à précéder l'infinitif ; de plus il signale qu'en français le désir d'éviter l'homonymie avec d'autres formes verbales, qui résultait de la chute de l'*-r* de l'infinitif, a pu jouer un rôle.

On trouvera dans le livre de M. A. L. une étude des caractères stylistiques de l'infinitif de narration : il exprime essentiellement le résultat, l'aboutissement d'un épisode, de là la fréquence des phrases où il est précédé de *puis*, *alors*, *aussitôt*, et surtout de *et*. Ce n'est pas toutefois sans surprise que

l'on lit, p. 241, qu'il appartient en propre au style « épique » ; en fait M. A. L. entend par « épique » ce que nous appellerions plus volontiers « narratif » : l'anecdote, le conte, la nouvelle, le roman. M. A. L. voit juste quand il dit qu'au contraire de ce qui existe en italien et en portugais, l'infinitif de narration n'est plus vraiment vivant en français : il ne s'y maintient que par suite de l'influence profonde qu'y ont laissée les *Fables* de La Fontaine ; en espagnol il a disparu de la langue moderne.

M. A. L. a fait précéder son chapitre final, consacré à l'infinitif de narration en dehors du monde latin, de deux chapitres qui sont de véritables *excursus*, d'ailleurs intéressants. Nous n'insisterons pas sur le second où il est traité de la construction de *voici*, *voilà* avec l'infinitif ; le premier apporte une solution ingénieuse et vraisemblable à un problème délicat, celui que posent les phrases des types *Le disner estre fait*, *graces dictes à Dieu*, *s'en partoit chascun* (*Chronique du bon duc Loys de Bourbon*) et *Avoir prins congié*, *ils partirent*. M. A. L. établit que le premier type (avec *être*) est antérieur de beaucoup au second (avec *avoir*) ; la phrase de la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* est de 1429, tandis que le type avec *avoir* n'apparaît qu'à la fin du XVe siècle. Il estime que l'on a dit *Le disner estre fait* à côté de *Le disner fait* par analogie avec *Il vit sa jambe estre coupée* coexistant avec *Il vit sa jambe coupée*. Le type avec *avoir* a été fait dans la suite d'après le type avec *être*. M. A. L. attribue la disparition de ces constructions, qui après 1550 cessent d'être usuelles, à l'apparition de *après* + infinitif passé (*après avoir vu*, *après être parti*).

G. GOUGENHEIM.

A. CAVALIERE, **Le poesie di Peire Raimon de Tolosa** (introduzione, testi, traduzioni, note) ; Firenze, Olschki, 1935 ; in-8, XX-169 pages (*Biblioteca dell' Archivum romanicum*, série I, vol. 22).

L'édition de Peire Raimon qu'avait donnée en 1920 le regretté J. Anglade n'était pas seulement « provisoire », mais insuffisante à divers égards [1]. Celle-

1. *Annales du Midi*, t. XXXI-II, 1919-20, p. 157-89 et 257-304 (tirage à part, Toulouse, 1920). Anglade y avait préludé par la publication de quatre pièces dans la revue félibréenne l'*Auta* de 1916-7 (tirage à part sous le titre erroné de *Poésies de Peire Guilhem de T.*) et de quatre autres dans le *Bulletin de la Société archéologique du Midi* en 1915-7 (tirage à part sous le titre de *A propos des troubadours toulousains*, 1917). J'ai rendu compte de cette dernière publication dans les *Annales du Midi*, t. XXXI, 218 ss., et de l'édition complète dans la *Romania*, t. LI, 306 ss. M. Cavaliere a connu le premier de ces comptes rendus, auquel il renvoie souvent, mais non le second. J'ai eu le plaisir de retrouver dans son édition un assez grand nombre de leçons ou corrections que j'y avais recommandées ou proposées.

ci lui est fort supérieure ; on peut même dire que c'est, avec celle d'Aimeric de Belenoi par Mlle Dumitrescu, l'une des meilleures éditions de troubadours qui aient été données en ces dernières années. On y appréciera surtout les notes grammaticales, que l'on pourrait proposer comme modèles si elles n'étaient parfois un peu surabondantes et alourdies de répétitions.

L'Introduction n'ajoute pas grand chose à celle d'Anglade. M. C. accepte comme authentiques les mêmes pièces (au nombre de dix-sept, ici publiées dans le même ordre) ; il accepte aussi pour la carrière du troubadour les dates proposées par son devancier : 1190-1221 ou 22. La première de ces dates est erronée et doit être avancée de quelques années, puisque, comme je l'avais noté (*Romania*, LI,'308) une des chansons de P. Raimon suit le schéma métrique du *planh* de B. de Born sur la mort du jeune Roi, de peu postérieur à cet événement (11 juin 1183).

Le jugement sur le talent du poète me paraît beaucoup trop favorable et ce qui est dit de sa langue (p. XII) fort inexact : les sens nouveaux qu'il aurait attribués à une dizaine de mots (*loc. cit.*, note 56) sont imaginaires ou hypothétiques et les métaphores qu'il aurait inventées non moins illusoires (deux sur trois des exemples cités sont des conjectures fort douteuses).

Le texte est fondé sur des matériaux à peu près complets ; M. C. n'a négligé, et pour un petit nombre de pièces, que des manuscrits secondaires. Il est toutefois regrettable qu'il ait renoncé à se procurer le texte de *I* quand il avait celui de *K*, et inversement (puisqu'il résulte de là des incohérences de graphie) et qu'il se soit contenté pour le premier de ces deux mss. des éditions de Mahn, qui, je l'ai constaté, ne sont pas toujours exactes. Les variantes de sens sont données au bas des textes, celles de graphie en un appendice (p. 127-54). C'est un système moins nouveau que ne le croit M. C. (il avait déjà été pratiqué deux fois par Stimming) et que je ne saurais approuver, au moins tel qu'il est conçu ici : dans la seconde section se trouvent des leçons intéressant le sens et qui figuraient déjà au bas des textes et certaines autres ne présentant aucun intérêt.

Dans la constitution du texte, M. C. s'est montré fort avisé et il s'est gardé de toute aveugle sujétion à l'égard des classements des mss., dont il n'a pas au reste surfait la valeur. Je n'ai sur ce chapitre qu'un assez petit nombre de critiques à faire.

I, 19 : le vers est trop long, toute la strophe (la pièce est un descort) étant en hexasyllabes ; il faut corriger, comme je l'ai déjà dit (*Romania*, *loc. cit.*), *cela* en *cilh* et *nais* en *pais* ; au v. 21 supprimer *e*, pour la même raison. — III, 10 : passage sûrement altéré dans tous les mss. ; la correction proposée ne peut prétendre à aucun degré, non seulement de certitude, mais de vraisemblance, pas plus que l'explication suggérée. — IV, 62-3 : ces deux vers énigmatiques, et probablement altérés, eussent eu grand besoin d'un commentaire. — IV, 18 : *de so gart* n'est que dans *A* K^2 ; lire, avec *D* K^1, *sol qu' il g.*, *sol que* (« pourvu que ») introduisant une proposition qui complète la

phrase précédente ; il faut donc effacer les points suspensifs placés après 17. — 23 : au banal *delongan* (= *delonhan*) de AK^2 il faut préférer la leçon plus expressive de DK^2f *languian* (*laguian* dans *CR*), — le sens transitif de ce verbe « faire languir dans l'attente » étant attesté par un exemple de B. Calvo (Raynouard, IV, 17b). — VII, 29 : il n'y a aucun doute qu'il faille corriger, comme l'a fait Anglade, *essendre* en *entendre* ; la locution *entendre en*, si fréquente, est ici tout à fait à sa place. — VIII, 85 ss. Le poète, après avoir déclaré qu'il va lui-même porter sa chanson à son adresse, ajoute : *E voil qe l'apreigna — Cobletas viulan — E pois en chantan — De qal guiz' om la i deman*, M. C. traduit : « voglio che l'aprenda », c.-à-d. « sans doute, je veux l'apprendre », ce qui ne satisfera personne ; *apreigna* est évidemment à la 3e pers. et exige comme sujet un nom de personne ; ce sujet est *Cobletas*, où je vois un sobriquet de jongleur, tout aussi naturel que ceux, nettement attestés, de *Novella* et *Ricas Novas*. — XII, 41 s. : *Per ma (domna magrisc e sec. — Car son gen cors format gentil — Non vei e fora mortz de [v]il...* Il est vrai que l'adjectif *vil*, pris adverbalement (mais ordinairement associé a *tost* ou *leu*) a le sens de « vite » ; mais la locution *de vil* n'existe pas. Il faut garder la leçon des mss, *de gil* « de froid » ; *gil* de *gelar* n'est pas plus étonnant que *gic* de *gequir*, *retin* de *retendir*, etc. — XVII, 37-40 : *Veiatz del tafur dolen — Qe·is cujet qu'eu l'escarnis — E qe·il lauzes el grazis — Sos malvatz captenemens...* Telles sont les paroles qu'un interlocuteur anonyme adresse, dans une tenson, à P. Raimon, après l'avoir accablé d'éloges ironiques. La traduction de M. C. « Voyez ce misérable, qui a cru que je me moquais de lui... » va précisément à l'encontre du sens exigé. On obtiendra ce sens si l'on corrige, au v. 38 *qu'eu* en *quan* et au v. 39 *E qe·il* en *Que lo*.

Voici maintenant quelques passages où, sans qu'il y ait lieu de toucher aux textes, les traductions ou interprétations seraient à modifier.

IV, 69 : *estui* ne vient pas de *estudiar*, traduit singulièrement par « solliciter », mais de *estujar* « mettre en réserve ». — V, 40 : *vostr' onor* signifie bien ici « l'honneur qui est vôtre » ; la note sur les possessifs à sens actif est donc à effacer. — VI, 20 : *falhir* ne signifie pas ici « se tromper », mais « manquer, faire défaut » ; ce prétendu texte d'Hippocrate signifie qu'un médecin ne doit jamais refuser le conseil qu'on lui demande. — VIII, 59 : ce texte de Guigo [de Cabanas] n'a rien à faire avec la locution étudiée et il n'a pas été compris ; Guigo constate ironiquement que l'écu et la lance de Bertran d'Alamanon sont restés intacts au cours d'une récente guerre, ce qui ne témoigne pas en faveur de son courage. La note au v. 30 de la même pièce concerne la prétendue locution *estar de mut*, en réalité inexistante ; il faut construire : *estar a lei de mut*, « se comporter en muet ». — IX, 25 : *abelir* n'a pas ici plus qu'ailleurs le sens actif ; c'est un verbe neutre qui se construit avec un datif (ici *mi dons*). — XVII, 23 : *areamens* (*arez...* dans deux mss.) appartient à une racine bien connue ; le mot désigne ici l'équipe-

ment, le bagage matériel (et non intellectuel) du jongleur que Bertran de Gourdon raille sur sa misère.

A. JEANROY.

Onomastique des trouvères, par Holger PETERSEN DYGGVE ; Helsinki, 1934 ; in-8, 255 pages (extrait des *Annales Academiæ scientiarum Fennicæ*, XXX, 1). Du même, **Personnages historiques figurant dans la poésie lyrique française des XIIe et XIIIe siècles**, I, Colin Muset ; II, Gautier d'Épinal (dans *Neuphilologische Mitteilungen*, XXXVI, 1935, p. 1-28) ; III, Les dames du *Tournoiement* de Huon d'Oisi ; IV, Une dame de Canaples destinataire d'une chanson anonyme du XIIIe siècle (*ibid.*, p. 65-91). — Les personnages du *Tournoiement aux dames* [Paris, Bib. nat., ms. fr. 837] (*ibid.*, p. 145-92).

Dans l'*Onomastique* déjà brièvement analysée ci-dessus (p. 396), M. Petersen dresse la nomenclature de tous les noms de personnes et de lieux contenus dans les poésies lyriques courtoises des XIIe-XIIIe siècles cataloguées dans la *Bibliographie* de Raynaud et les compléments qui lui ont été donnés. C'est là, on le voit, l'objet que s'était proposé Joseph Anglade, dans un domaine tout voisin, en publiant, d'après des fiches de Chabaneau revues et complétées (dans la *Revue des langues romanes*, t. LVIII, 1915), cette *Onomastique des troubadours* qui a suggéré à M. Petersen son titre.

Cette sorte d'hommage était médiocrement méritée : le livre de M. P. se différencie en effet de celui de ses devanciers en plus d'un point : et, surtout il lui est infiniment supérieur. Dans l'*Onomastique des troubadours*, les références sont faites simplement aux textes, désignés par leurs incipit, sans aucune mention des éditions, ce qui complique (et surtout compliquait avant la parution de la Bibliographie de Pillet-Carstens) singulièrement la tâche du lecteur. Les notices concernant les personnages nommés dans les textes (les auteurs eux-mêmes ne sont pas énumérés) sont ou inexistantes ou des plus sommaires et ne reposent jamais sur des recherches originales. Ici, au contraire, les renvois aux éditions sont d'une précision et d'une exactitude irréprochables. Quant aux notices sur les auteurs et les personnages historiques qu'ils mentionnent, elles sont le fruit de recherches extrêmement étendues où ont été utilisés des travaux d'histoire locale extraordinairement dispersés et, pour la plupart d'un accès difficile. M. P. a ainsi reconstitué de la façon la plus heureuse le milieu historique où s'est développée notre ancienne poésie lyrique ; il y a là comme le cadre ou l'armature de l'histoire externe de cette poésie, qui reste à faire et que M. P. lui-même serait mieux qualifié que quiconque pour entreprendre.

Aux noms des personnages historiques s'ajoutent ceux des personnages mythologiques, légendaires ou imaginaires ; de même aux noms de lieux

réels s'ajoutent ceux qui sont choisis arbitrairement ou pour les besoins de la rime. Tous ces noms sont groupés dans une liste unique, par ordre alphabétique. Tout en évitant l'excès des subdivisions, j'avoue que j'aurais préféré un classement logique, mettant à part ceux qui peuvent fournir des matériaux à l'histoire littéraire.

Bien que M. P. ne paraisse pas avoir dépouillé directement les manuscrits, je ne crois pas que sa liste présente de lacunes appréciables, la plupart des textes ayant été publiés critiquement et les noms des destinataires ayant été relevés soigneusement dans les notices antérieures, notamment celles de Paulin Paris. Je n'en ai relevé qu'une seule, celle du nom de Valès (*Vuales* dans Pb[3], fol. 87[a]) dans la chanson R. n° 1535 de Raoul de Ferrières (éd. dans Brakelmann, *Les plus anciens chansonniers français* [*Ausgaben*, n° 94], p. 51).

Dans la série des articles mentionnés ci-dessus M. P. a montré lui-même quels services pouvaient rendre à l'histoire littéraire ces matériaux intelligemment exploités. Je me borne, sans exposer en détail sa méthode, à indiquer les résultats des principaux de ces articles.

La carrière de Colin Muset est prolongée un peu au delà de la limite indiquée par M. Bédier et s'étend sur tout le second tiers du XIIIe siècle. — Le trouvère Gautier d'Épinal n'est pas, comme l'avait cru Tarbé, le personnage de ce nom mort en 1205, mais un de ses neveux, mentionné de 1232 à 1270 et qui était mort en 1272. — Le *Tournoiement aux dames* de Huon d'Oisi doit se placer en 1188-90; la pièce anonyme portant le même titre (en octosyllabes à rimes plates) entre 1261 et 1265, probablement à la première de ces dates. M. P. développe d'une façon fort ingénieuse, parfois un peu subtile, les raisons qui expliquent, à ces dates, la composition de ces deux pièces singulières.

Je n'ai qu'une observation à présenter : elle concerne la pièce de Colin Muset (*Devers Chastelvilain*) qui porte le n° XIII dans l'éd. Bédier (R. 123). M. P. remarque qu'elle présente la même forme, très rare, que le serventois satirique sur la « procession » du « bon abbé Poinçon » (R. 1881 ; éd. Longnon dans *Romania*, XXX, 198), qui a pu être datée de 1241 environ ; il ne doute pas que le modèle soit la pièce de Muset, qui serait ainsi quelque peu antérieure à cette date. Mais il y a une troisième pièce (anonyme) qui présente cette même forme (R. 2014 ; éd. diplomatique dans *Archiv*, XLII, 254) et qui a pu leur servir de modèle commun ; elle est notablement antérieure à cette date, car elle est citée partiellement, avec l'attribution vague à *un francés*, dans le « Jugement d'amour » de Raimon Vidal qui se place entre 1220 et 1230[1]. Je dis : « a pu » ; en effet cette pièce médiocre, où l'auteur consulte ses

1. Pour cette date, voy. E. Müller, *Die altprovenzalische Versnovelle* [*Romanistische Arbeiten*, XV, 1930], p. 60. Sur la pièce elle-même, voy. A. Pagès, *La poésie française en Catalogne* [*Bibl. méridionale*, 1re série, t. XXIII, 1936], p. 4.

auditeurs sur un cas de conscience amoureux, n'a pas dû avoir une grande diffusion et elle peut elle-même avoir été imitée d'une chanson en vogue aujourd'hui perdue. Le curieux rapprochement fait par M. P. ne fournit donc en réalité aucun élément de datation.

A. JEANROY.

Mélanges offerts à M. Abel Lefranc, *professeur au Collège de France, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par ses élèves et ses amis*, Paris, Droz, 1936; in-8, XXXV-506 pages.

Plus de 130 souscripteurs, plus de 40 collaborateurs se sont réunis pour cet hommage à M. Abel Lefranc, l'année même où des dispositions légales nouvelles vont interrompre un long et fructueux enseignement, mais non pas une activité de recherches et de parole toujours aussi intense. Le vaste champ d'études de M. Lefranc est presque tout entier en dehors des limites de la *Romania* ; je n'oublie pas cependant que nous attendions de notre collègue l'exposé des résultats auxquels l'avait conduit un essai de commentaire du *Testament* de Villon commencé à l'École des Hautes Études : il serait fâcheux que cet espoir fût déçu. Le volume de *Mélanges* que nous signalons ici ne touche, lui aussi, que très partiellement à nos études. Voici, après une liste chronologique des *Publications de M. Abel Lefranc*, par Jacques Lavaud (p. XI-XXXV), les articles qui nous paraissent les plus notables pour les lecteurs de notre revue. — P. 1-16. A. Coville, *Nicolas de Clamanges à l'index au XVIe siècle*. Cet article se rattache à la publication que vient de faire M. C. du traité *De la ruine de l'Église* de Nicolas de Clamanges et de la traduction française qui en a été publiée en 1564. — P. 17-25. Ch. H. Livingston, *Rabelais et deux contes de Philippe de Vigneulles*. On sait que M. L. possède le manuscrit des contes du chaussetier messin ; il en a tiré deux contes, dont l'un est une version du *Pot au lait*, plus proche de celle qu'a pu connaître Rabelais que de celle de La Fontaine et dont l'autre est une facétie semblable à celle de Panurge cousant, à un cordelier qui disait messe, aube, robe et chemise, tout ensemble. — P. 26-36. Georges Doutrepont, *La légende du « Chevalier au cygne » pendant le XVIe siècle*. — P. 91-100. Alexis François, *D'une préfiguration de la langue classique au XVIe siècle*. Examine notamment les idées exposées dans le *Champfleury* de Geoffroy Tory (1529) et dans une dissertation de Blaise de Vigenère (1589). — P. 194-196. Léon Hermann, *Qui était l' « escholier limousin » de Rabelais ?* Ce serait une caricature de Jean Dorat ; mais le type est bien antérieur, comme on le voit par « l'escumeur de latin » de la *Sottie des coppieurs et lardeurs* du Recueil Trepperel, I, VIII. — P. 265-269. Ph. Aug. Becker, *Du bril*. Le mot est, exemple unique, dans l'épitaphe plaisante de Rabelais par Ronsard, qui veut qu'on répand sur la fosse du conteur

....du bril et des flacons,
Des cervelas et des jambons.

En se fondant sur d'autres épitaphes de Ronsard, M. B. pense que sur cette fosse on devait répandre du vin, et que *bril* n'est sans doute qu'une coquille pour *vin* : une solution si héroïquement simple est proprement le courage du désespoir.

M. R.

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen, CLXIX (1936), 3-4. — P. 229-32. A. Schulze, *Zur Verwendung des Infinitivums* on *für das Personalpronomen*. Cette note se rattache à celle de M. Schultz-Gora, *Archiv*, CLIV, 280. — Comptes rendus : p. 259-60. A. Cavaliere, *Le Poesie di Peire Raimon de Tolosa* (A. Kolsen, corrections) ; — p. 268-71. K. M. Lea, *Italian Popular Comedy. A Study in the Commedia dell'arte, 1560-1620, with special Reference to the English Stage* (M. L. Wolff). — Dans la chronique, p. 275 et suiv., comptes rendus sommaires de : *Studier i modern språkvetenskap utgivna av Nyfilologiska Sällskapet i Stockholm*, XI ; — *Vox Romanica*, I, 1 ; — P. H. Böhringer, *Das Wiesel, seine italienischen und rätischen Namen und seine Bedeutung im Volksglauben* (le même sujet a été traité dans une autre dissertation, parue la même année ; voir *Archiv*, CLXVIII, 113, et ici même, p. 272) ; — *Festschrift für Ernst Tappolet* ; — W. Meyer-Lübke, *Zur Geschichte von lat.* ge gi *und* j *im Romanischen* ; — W. v. Wartburg, *Die Ausgliederung der romanischen Sprachräume* ; — J. Melander, *Enklise oder Proklise im Altfranzösischen* ; — P. Aebischer, Pensulum *dans le latin de Naples au moyen âge et dans la toponymie romane* ; — Jaberg et Jud, *Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz*, VI ; — F. Schneider, *Dante* ; — Eva Seifert, Tenere *' haben ' im Romanischen* (G. Rohlfs).

T. CLXX (1936), 1-2. — P. 1-19. W. Krogmann, *Mephistopheles*. — P. 20-43. G. Schleich, *Beiträge zur Textkritik von Lord Berners' Froissart-Uebersetzung*. — P. 91-99. K. Lewent, *Zu aprov. anar*. L'absence du *d* attendu, dans le verbe provençal, est due, selon l'auteur, à l'influence analogique de *venir*. — Comptes rendus : p. 109. E. Herg, *Deutsche Sprichwörter im Spiegel fremder Sprachen* (H.-F. Rosenfeld) ; — p. 111. A. H. Thompson, *Bede, his Life, Time and Writings* (A. Brandl) ; — p. 119. H. Gombel, *Die Fabel vom Magen und den Gliedern in der Weltliteratur* (K. Heisig) ; — p. 126. A. Alther, *Beiträge zur Lautlehre südspanischer Mundarten* (H. Lausberg). — Dans la Chronique, p. 145 et suiv., comptes rendus sommaires de : K. Jaberg, *Aspects géographiques du langage* (G. Rohlfs) ; Karin Ringenson, *Le rapport d'ordinaux et de cardinaux dans les expressions de*

la date dans les langues romanes ; H. Bechtoldt, *Der französische Wortschatz im Sinnbezirk des Verstandes* (H. Lausberg) ; A. Devaux, *Les patois du Dauphiné* ; W. Hering, *Die Mundart von Bozel, Savoyen* ; A. Meillon et E. de Larminat, *Notice sur la carte au 20.000e avec l'explication des noms de lieux et de montagnes de la région de Cauterets* ; H. Phillips, *Étude du parler de la paroisse Evangéline, Louisiane* ; Res. M. de Azkue, *Literatura popular del País Vasco* ; J. Corominas, *El parlar de Cardós i Vall Ferrera* ; F. Krüger, *Die Hochpyrenäen* ; J. Stratmann, *Die hypokoristischen Formen der neuspanischen Vornamen* (G. Rohlfs).

Germanisch-romanische Monatsschrift, XXIII (1935). — P. 1-24. H. Hempel, *Französischer und deutscher Stil im höfischen Epos*. Supériorité artistique de Hartmann sur Chrestien. — P. 129-146. F. Rauhut, *Die Entstehung des Prinzips der Silbenzahl in der französischen Verskunst*. — P. 146-147. G. Eis, *Das Alter der lateinischen Alexiuslegende A*. La version latine *A*, que G. Paris considérait comme italienne et tardive, date du XIe siècle et est d'origine allemande. — P. 204-228. W. Kellermann, *Wege und Ziele der neuen Chrestien de Troyes-Forschung*. — P. 283-298. A. Kuhn, *Über Ursprung und Charakter des westromanischen Heldenepos*. L'auteur étudie les rapports des poèmes épiques français et espagnols ; il conclut en opposant la poésie épique française et espagnole, œuvre des descendants romanisés des Francs et des Goths, à la poésie lyrique des peuples romans de la Méditerranée (Provençaux, Catalans, Italiens du Sud, Portugais). — P. 298-300. W. Brandenstein, *Pala*. Le mot *pala* qui, dans les Alpes dolomitiques, désigne des herbages à pente raide, est à rapprocher du slovène *polica* ; tous deux remontent à un **pála*, qui provient d'une racine illyrienne **pā-* (< i.-eur. **pō-* ou *pā-*) « prairie » + suffixe *-lā*. — P. 470. H. Krahe, *Zu ladinisch* « pala ». Critique de la reconstruction de W. Brandenstein ; il faut supposer non **pála*, mais **pălа* ; ill. **pălа* < i.-eur. **pəla*.

G. Gougenheim.

Journal des Savants, 1935. — P. 5-10. F. Lot, *L'histoire urbaine du Nord de la France de la fin du IIIe à la fin du XIe siècle*, c. r. de F. Vercauteren, *Étude sur les Civitates de la Belgique seconde* (1er article). — P. 38-39. A. Dauzat, c. r. de F. Marouzeau, *Lexique de la terminologie linguistique*. — P. 63-80. F. Lot, *L'histoire urbaine du Nord de la France de la fin du IIIe à la fin du XIe siècle* (2e et dernier article). — P. 93-94. G. Doutrepont, c. r. de A. Coville, *Gontier et Pierre Col et l'humanisme en France au temps de Charles VI*. — P. 107-115. L. A. Constans, *Archéologie gallo-romaine*, c. r. de A. Grenier, *Archéologie gallo-romaine*, 2e partie. — P. 127-128. H. D[ehérain], *La collaboration de Gustave Glotz, Paul Fournier et Antoine Thomas au « Journal des Savants »*. — P. 153-164. A. Merlin, *La Rome du moyen âge*, c. r. de L. Homo, *Rome médiévale*. — P. 171-175. A. Renaudet, *Le scorpion*

symbolique dans l'art religieux, c. r. de M. Bulard, *Le scorpion, symbole du peuple juif dans l'art religieux des XIVe, XVe, XVIe siècles*. — P. 193-200. M. Aubert, *L'architecture religieuse de la Catalogne à l'époque gothique*, c. r. de P. Lavedan, *L'architecture gothique religieuse en Catalogne, Valence et Baléares*. — P. 200-213. L. Mirot, *Une grande entreprise commerciale à la fin du XIVe siècle et ses archives*, c. r. de E. Bensa, *Francesco di Marco de Prato, Notizie e documenti sulla mercatura italiana del secolo XIV*. — P. 256-263. G. Le Bras, *Les facteurs historiques de l'esprit occidental*, c. r. de Chr. Dawson, *Les origines de l'Europe et de la civilisation européenne*.

G. Gougenheim.

Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, LVI (1935). — 1-2. C. 27. *Silviae vel potius Aetheriae peregrinatio ad loca Sancta* (*Itinerarium Egeriae*), hrsgg. von W. Heraeus, 3. Aufl. (O. Schumann : le nom d'Egeria apparaît tout à fait certain). — C. 27-31. E. Habel und F. Gröbel, *Mittellateinisches Glossar* (O. Schumann : des formes et des interprétations contestables, mais ouvrage utile). — C. 31-38. Ch. Bally, *Linguistique générale et linguistique française* (L. Jordan : en matière de linguistique générale trop limité à l'indo-européen ; on ne peut construire la linguistique en partant de la phrase ; supériorité de l'auteur quand il parle du français d'aujourd'hui). — C. 38-41. H. Kellenberger, *The influence of accentuation on French Word-order* (E. Richter : il faut aller plus loin que l'auteur ; on doit voir dans l'accent le facteur principal de l'ordre des mots). — C. 41-47. Drouart la Vache, *Li Livres d'Amours*, p. p. R. Bossuat ; R. Bossuat, *Drouart la Vache, traducteur d'André le Chapelain* (H. Breuer : bonne publication ; propose quelques corrections au texte ; remarques grammaticales). — C. 47-56. Holger Petersen Dyggve, *Chansons françaises du XIIIe siècle* ; J. Melander, *Les poésies de Robert de Castel* ; A. Långfors, *Mélanges de poésie lyrique française*, 3e et 4e articles (H. Spanke). — C. 56-58. H. Pirenne, G. Cohen et H. Focillon, *La civilisation occidentale au moyen âge, du XIe au milieu du XVe siècle* (K. Glaser : M. G. C. montre bien le rapport étroit qui unit la littérature en langue vulgaire et la littérature en langue latine ; les vues qu'il expose sur la Renaissance ne sont pas absolument nouvelles).

3-4. — C. 110-112. O. Gradenwitz, *Die Regula Sancti Benedicti nach den Grundsätzen der Pandektenkritik behandelt* (H. Rheinfelder : très bon travail dû à un spécialiste des éditions de textes juridiques, exercé à la recherche méthodique des interpolations). — C. 112-114. W. v. Wartburg, *Bibliographie des Dictionnaires patois* (K. Glaser : quelques compléments touchant le wallon). — C. 123-124. R. Ortiz, *Varia Romanica* (L. Pacini).

5-6. — C. 177-178. H. Breuer, *Wörterbuch zu Kristian von Troyes' sämtlichen Werken* von W. Foerster, 2. Aufl. (H. Kuen : M. B. a supprimé l'introduction et rajeuni certaines étymologies). — C. 178-181. H. Kahane,

Bezeichnung der Kinnbacke im Galloromanischen (W. Gerster : travail utile, mais qui n'apporte pas de nouveautés importantes). — C. 183-185. *Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz* von K. Jaberg und J. Jud, t. V (K. Glaser : richesse et précision de la documentation comme dans les tomes précédents). — C. 185-189. A. Steiger, *Contribucion a la fonética del hispano-arabe y de los arabismos en el ibero-romanico y el siciliano* (W. Giese : très important ; nombreuses remarques de détail).

7-8. — C. 209-214. K. Bühler, *Die Axiomatik der Sprachwissenschaft* (L. Jordan). — C. 243-244. R. Feist, *Studien zur Rezeption des französischen Wortschatzes im Mittelenglischen* (G. Weber : très utile). — C. 249-250. W. v. Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, III (G. Rohlfs ; éloges ; quelques rectifications et compléments touchant les patois méridionaux). — C. 251-254. H. Gröhler, *Über Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen*, II. Teil (W. v. Wartburg : comble les lacunes de Longnon, mais défauts de classement, parfois insuffisance de critique et d'information). — C. 254-255. H. Kaeser, *Die Kastanienkultur und ihre Terminologie in Oberitalien und in der Südschweiz* (W. Giese : bon travail, ajoute l'indication de quelques ouvrages relatifs à la même culture dans le Midi de la France et en Espagne). — C. 255-256. P. Angenendt, *Eine syntaktisch-stilistische Untersuchung der Werke P. Claudels* (E. Winkler : ouvrage utile, mais sentiment linguistique du français et information souvent insuffisants). — C. 261-263. A. Jeanroy, *La poésie lyrique des troubadours* (W. Mulertt : ouvrage constdérable).

9-10. — C. 289-291. J. Stenzel, *Philosophie der Sprache* (H. Glockner). — C. 319-321. A. Schiaffini, *Il Mercante genovese nel medioevo e il suo linguaggio* ; A. Kuhn, *Die französische Handelssprache im 17. Jahrh.* ; Krejči, *Einfluss des Handels auf die Entwicklung und Gestaltung der deutschen Sprache* ; *Zur Wirtschaftslinguistik*, hsgg. von E. E. J. Messing (L. Jordan). — C. 321-322. W. A. Nitze and T. Atkinson Jenkins, *Le haut livre du Graal Perlesvaus*, t. I (W. Golther). — C. 330-333). S. Santangelo, *La Composizione della Vita nuova* (U. Leo : insuffisances bibliographiques ; beaucoup d'affirmations contestables). — C. 333-342. F. A. Ugolini, *I Cantari d'argomento classico* (J. Storost : éloges, mais quelques réserves).

11-12. C. 369-379. — K. Rogger, *Vom Wesen des Lautwandels* (H. Meier : 'auteur fait une place excessive au point de vue esthétique). — C. 399-402. E. Eggenschwiler, *Die Namen der Fledermaus auf dem französischen und italienischen Sprachgebiet* (M. Reintaler : éloges, accompagnés de quelques critiques : propose *chaude-souris* et *chauve-souris* < **kawa sorice* « souris-hibou »). — C. 402-403. J. R. Reinhard, *The survival of geis in medieval romance* (W. Golther : bonne recherche sur les faits de tabou d'origine celtique). — C. 403. C. C. Abbott, *Early Mediaeval French Lyrics* (M. Schütt : bon recueil). — C. 403-407. I. Siciliano, *François Villon et les thèmes poétiques du moyen âge* (G. Moldenhauer : matériel abondant, mais interprétation

douteuse et thèse générale erronée). — C. 415-417. L. A. Ondis, *Phonology of the Cilentan Dialect* (G. Rohlfs : l'auteur ne précise pas quelle localité il a prise pour base ; critiques sur la notation et l'interprétation des faits phonétiques, sur les étymologies). — C. 417-419. O. Brachfeld, *Beziehungen zu Ungarn in der altkatalanischen Literatur und in der katalanischen Volksballade* (L. Karl : matériaux incomplets et mal mis en œuvre). — C. 419-420. T. Papahagi, *Images d'Ethnographie roumaine*, III (M. Friedwagner : richesse de l'ouvrage).

13-14. — C. 496-498. G. L. Trager, *The use of the Latin Demonstratives, as the Source of the Romance Article* (H. Rheinfelder : travail solide, appuyé sur des statistiques nombreuses ; est d'accord avec l'auteur pour placer la *Peregrinatio* dans la 1re moitié du VIe siècle). — C. 498-500. *A Thirteenth Century Algorism in French verse*, by E. G. L. Waters (H. Breuer : publication importante pour l'histoire des sciences comme pour l'histoire de la langue). — C. 500-508. E. Lerch, *Historische französische Syntax*, III (M. Regula : excellent volume, ou l'auteur a montré plus de prudence que dans les deux premiers tomes de l'ouvrage ; le sous-titre « Modalität » correspond mal au contenu du volume ; nombreuses remarques de détail). — C. 508-509. L. Risch, *Beiträge zur Ortsnamenkunde des Oberelsass* (E. Richter : contribution utile). — C. 509-511. V. L. Dedeck-Héry, *The Life of Saint-Alexis* (E. Lerch : travail de caractère plus pédagogique que scientifique). — C. 511-512. *Hundert altfranzösische Sprichwörter des Gemeinen Mannes* (*Proverbe au vilain*), neu hsgg. von E. Lommatzsch (W. Gottschalk : cette réédition est la bienvenue pour le centenaire de la naissance de Tobler). — C. 512-514. H. Király, *Die Legende des Heiligen Martin, König von Ungarn* ; H. Balázs, *Die heilige Elisabeth von Ungarn in der französischen Literatur des XIII. Jahrhunderts* (L. Karl). — C. 519-521. R. Schlaepfer, *Die Ausdrucksformen für « man » im Italienischen* (J. Kollross : richesse de l'information ; étude pénétrante de la répartition géographique des moyens d'expression). — C. 521. G. L. Bickersteth, *Form, tone and rhythm in Italian Poetry* (E. Petri : opuscule intéressant). — C. 521-522. A. Th. Schmitt, *La terminologie pastorale dans les Pyrénées centrales* (W. Giese : bonne information aussi bien du point de vue linguistique que du point de vue ethnographique). — C. 522-524. *Spanische Romanzen*, hsgg. von L. Pfandl (A. Hämel : bon choix de textes).

LVII (1936), 1-2. — C. 1-6. P. Menzerath und A. de Lacerda, *Koartikulation, Steuerung und Lautabgrenzung* (E. Richter : théorie originale sur la succession des sons dans la chaîne parlée). — C. 39-42. J. Dorňák, *Deminutiva v jazycich románskych. I. Vulgární latina a španělština* (E. Glässer : utile surtout comme recueil de matériaux). — C. 43-45. W. Meyer-Lübke, *Die Schicksale des lateinischen l im Romanischen* (E. Gamillscheg : éloges, remarques de détail). — C. 45-46. M. K. Pope, *From Latin to Modern French* (K. Glaser : exposé très riche et très bien ordonné, mais peu de

nouveautés). — C. 46-47. G. Dubray, *Fautes de français*, 13e éd., p. p. M. Seidner-Weiser (W. Gottschalk : nouvelle édition améliorée avec soin et qui fait une place aux néologismes). — C. 50-51. Trabalza e Allodoli, *La Grammatica degl' Italiani*, 2te Auflage (H. Wengler : très bon exposé, de tendances conservatrices, destiné aux Italiens, mais utile aussi aux étrangers). — C. 52-53. G. Le Gentil, *La Littérature portugaise* (W. Giese : excellent manuel).

3-4. — C. 81-83. J. Ries, *Beiträge zur Grundlegung der Syntax*, Heft 2-3 (F. Maurer). — C. 85-87. E. Gamillscheg, *Romania germanica*, I (F. Holthausen : remarques de détail, du point de vue de la germanistique). — C. 103-109. L. Sainéan, *Autour des Sources indigènes* (W. Meyer-Lübke : l'auteur a raison de signaler l'importance des onomatopées, mais excès de « constructivisme » ; des étymologies douteuses, cependant quelques propositions à retenir). — C. 109-117. *Die altfranzösische Gregoriuslegende nach der Londoner Handschrift*, hsg. von G. Telger (G. Krause : l'éditeur publie le texte de la version B sans se préoccuper de ses rapports avec la version A ; nombreuses remarques de détail). — C. 117. R. Dähne, *Die Lieder der Maumariée seit dem Mittelalter* (W. Kellermann : l'auteur a tort d'établir une barrière entre la chanson populaire et l'œuvre littéraire : il y a des traces de chansons à personnages dans les chansons modernes de la Maumariée). — C. 120-122. C. Appel, *Die Singweisen Bernarts von Ventadorn* (H. Spanke : excellent, mais scepticisme excessif à l'égard du rythme). — C. 124-125. A. Alonso, *El problema de la lengua en América* (W. Giese : histoire sociologique de l'espagnol d'Argentine).

5-6. — C. 181-182. F. Greiner, *Deutsch-französische Uebersetzungsübungen* (W. Gottschalk : réalise un progrès sur les ouvrages analogues). — C. 182. *Œuvres de François Villon*, p. p. A. Jeanroy (K. Glaser : des inconséquences dans la graphie). — C. 193-196. F. Blasi, *Le poesie di Guilhem de la Tor* (J. Storost : bonne édition, mais l'éditeur aurait dû publier le texte d'un ms. en indiquant en notes les corrections qu'il propose ; remarques de détail). — C. 196-199. H. Haumer, *Syntax und Flexion des Verbums in den aquilanischen Chroniken* (J. Kollross : travail très consciencieux, mais qui ne tient pas compte du fait que les chroniques étudiées sont l'œuvre de six auteurs différents). — C. 199-205. M. Barbi, *Dante* (U. Leo : œuvre considérable qui est en même temps un programme de travail). — C. 206-207. M. de Paiva de Boléo, *Tempos e modos em português* (W. Meyer-Lübke : témoigne quelque scepticisme à l'égard de la thèse soutenue par l'auteur qu'il n'y a pas de limites nettes entre les modes et les temps).

7-8. — C. 225-228. Chr. Nyrop, *Linguistique et histoire des mœurs* (E. Richter : quelques compléments). — C. 252-255. W. Gottschalk, *Die bildhaftigen Sprichwörter der Romanen*, I, *Die Natur im romanischen Sprichwort* (E. Richter : bon travail ; remarques de détail). — C. 255-257. E. Heyne, *Der Wander von vortonigem* e *zu* i *im Altfranzösischen* (W. Meyer-Lübke :

éloges, mais va plus loin que l'auteur dans la supposition de graphies latinisantes ; le classement par les consonnes initiales n'est pas satisfaisant). — C. 257. *Pierre Gringore's Pageants for the Entry of Mary Tudor into Paris*, edited by Ch. R. Baskervill (K. Glaser : l'introduction donne bien les caractéristiques du genre). — C. 266-269. O. Henke, *Grammatikalischer Kommentar zu Bousquet, Comptes consulaires de la Cité et du Bourg de Rodez*, et H. Weber, *Die Personennamen in Rodez um die Mitte des XIV. Jahrhunderts nach den Comptes consulaires* (A. Zauner : bons travaux ; quelques remarques de détail). — C. 269-270. A. Lombard, *Le groupement des pronoms personnels régimes atones en italien* (J. Kollross : bonne étude ; l'auteur aurait bien fait de placer en tête de son travail un tableau des neuf combinaisons possibles). — C. 270-272. W. H. Shoemaker, *The multiple stage in Spain during the fifteenth and sixteenth centuries* (E. Werner). — C. 272-274. A. Lombard, *La prononciation du roumain* (M. Friedwagner : étude approfondie et systématique, on pourrait contester le choix d'un seul témoin ; précisions sur le timbre de plusieurs voyelles). — C. 286-287. Réponses de Sr. J. M. Király et de J. Bálazs au compte rendu de L. Karl (1935, c. 512). — C. 287-288. Réplique de L. Karl.

9-10. — C. 324-325. H. F. Muller and P. Taylor, *A Chrestomathy of Vulgar Latin* (G. Moldenhauer : met en garde contre l'introduction grammaticale qui est une *Buchstabenlehre*, non une *Sprachlehre*). — C. 326-331. Kr. Sandfeld, *Syntaxe du français contemporain*. I. *Les pronoms* (E. Lerch : est surtout une riche collection de matériaux ; la classification adoptée ne convient pas spécifiquement au français contemporain ; interprétation stylistique parfois insuffisante). — C. 332-335. A. Memmer, *Die altfranzösische Bertasage und das Volksmärchen* (A. Eckhardt : matériaux abondants, interprétés avec finesse ; fait avancer le problème de l'épopée française). — C. 338-340. L. Flagge, *Provenzalisches Alpenleben in den Hochtälern des Verdon und der Blèone* (W. Giese : bon travail de linguistique et d'ethnographie).

11-12. — C. 369-371. I. Slotty, *Zur Geschichte der Teleologie in der Sprachwissenschaft* (F. Maurer : met en lumière la place de Humboldt ; discussion sur l'interprétation d'un travail de l'auteur du c. r.). — C. 371-373. E. Gamillscheg, *Romania germanica*, II (F. Holthausen : remarques de détail sur les faits germaniques). — C. 373. N. Törnqvist, *Zur Geschichte des Wortes Reim* (A. Götze : bonne étude d'étymologie). — C. 373-374. H. Diewege, *Jacob Grimm und das Fremdwort* (O. Behagel : bon travail). — C. 376-377. A. Dijksterhuis, *Thomas und Gottfried, ihre konstruktiven Sprachformen* (W. Golther : travail sérieux). — C. 377. G. V. Amoretti, *Il « Tristan » di Gottfried von Strassburg* (O. Behagel : l'auteur affirme sans preuve que Gottfried a subi l'influence de Chrestien ; il méconnaît par ailleurs l'importance de la tradition littéraire). — C. 394-398. K. Ringenson, *Le rapport d'ordinaux et de cardinaux dans les expressions de la date dans les langues*

romanes (J. Brüch : l'auteur aboutit à des résultats concluants, mais il ne domine pas assez son sujet ; il aurait dû indiquer plus souvent à quels jours de notre calendrier correspondent les dates étudiées). — C. 399-400. H. P. Dyggve, *Onomastique des trouvères* (W. Mulertt : très bon instrument de travail). — C. 400-403. H. Sauter, *Wortgut und Dichtung* (W. Suchier : étude soigneuse, d'après une nouvelle méthode, du vocabulaire d'*Aucassin et Nicolette*, mais l'auteur est trop hardi quand il attribue l'œuvre au Ponthieu ; quelques remarques de détail). — C. 403-406. E. von Jan, *Die Landschaft des französischen Menschen* (K. Jäckel : étude sur le paysage dans la littérature française depuis le moyen âge jusqu'à la fin du XVIIIe siècle). — C. 409-413. E. Keller, *Die Reimpredigt des Pietro da Barsecapè*, 2te Ausgabe (J. Storost : progrès sur l'édition de 1901, mais encore des imperfections). — C. 413-414. W. Bergmann, *Studien zur volkstümlichen Kultur im Grenzgebiet von Hocharagón und Navarra* (H. Lausberg : l'auteur aurait dû se demander si aux aires linguistiques du roman et du basque correspondaient des aires ethnographiques ; on ne voit pas selon quel principe il a donné ou non les étymologies).

13-14. — C. 449-456. Ph.-A. Becker, *Der gepaarte Achtsilber in der französischen Dichtung* (H. Spanke : le titre ne correspond pas exactement au contenu de l'étude qui traite plutôt des œuvres écrites en octosyllabes que de l'octosyllabe lui-même ; l'auteur a bien vu l'importance de la forme dans l'histoire des genres littéraires et l'origine latine des octosyllabes rimant par paires). — C. 456-457. E. M. Szarota, *Studien zu Gautier de Coincy* (S. Hofer : l'auteur a eu tort de considérer Gautier de Coincy comme un théologien plutôt que comme un poète catholique). — C. 460-461. H. Kruse, *Sach- und Wortkundliches in den südfranzösischen Alpen* (H. Lausberg : bonne information sur la vie matérielle des populations ; la partie linguistique est insuffisante).

G. Gougenheim.

Neuphilologische Mitteilungen, XXXVI (1935), 1-2. — P. 1-29. Holger Petersen Dyggve, *Personnages historiques figurant dans la poésie lyrique française des XIIe et XIIIe siècles* : *I. Colin Muset* ; *II. Gautier d'Épinal*. Voir ci-dessus, p. 114, le compte rendu de M. A. Jeanroy. — P. 29-48. D. Scheludko, *Die Marienlieder in der altprovenzalischen Lyrik*. Premier article, consacré à l'origine de ces chants et au type à forme d'hymne. — P. 57-59. A. Långfors, compte rendu de N. Dupire, *De quelques mots français d'origine néerlandaise*.

3-4. — P. 65-91. Holger Petersen Dyggve, *Personnages historiques figurant dans la poésie lyrique française des XIIe et XIIIe siècles*. III. *Les dames du* Tournoiement *de Huon d'Oisi* ; IV. *Une dame de Canaples destinataire d'une chanson anonyme du XIIIe siècle*. Voir ci-dessus, p. 114, le compte rendu de M. A. Jeanroy. — P. 140-142. A. Långfors, c. r. de W. Meyer-Lübke,

Romanisches etymologisches Wörterbuch, 5e ed., fasc. 2-20 ; quelques rectifications matérielles.

5-6. — P. 145-192. Holger Petersen Dyggve, *Les personnages du* Tournoiement aux dames. Voir ci-dessus, p. 114, le compte rendu de M. A. Jeanroy. Dans cet article, M. P. a réimprimé le *Tournoiement* du ms. B.N. fr, 8375 (fol. 75 *b*) jadis publié par Méon, et il l'a accompagné d'un index des noms propres et d'un glossaire. — P. 193-200. M. L. Wagner, *Anlässlich* panporcino. Cette note, qui se rattache à une note antérieure des *Neuphilologische Mitteilungen*, XXXV, 232 sq., rassemble, à propos de cette dénomination du cyclamen, une série importante de dénominations analogues. — P. 200-206. P. S. Pasquali, *Il problema di* vignoble. Reprend l'étymologie, proposée par Antoine Thomas, *vignoble* < *vineobulum, en l'appuyant sur les observations récentes de G. D. Serra établissant la fréquence du suffixe -obulum. — P. 207-211. Leo Spitzer, *Zum Kommentar Villons*. Il s'agit de la ballade qui termine le *Testament* avec le refrain *Quant de ce monde voult partir* (éd. L. Foulet, v. 1996-2023). M. Sp. croit apercevoir sous le sens apparent un second sens : Villon y parlerait de sa mort par pendaison et « l'esguillon d'Amors », qui « l'espoint » de façon assez inattendue à ce moment même, serait l'excitation physiologique que l'on dit accompagner la pendaison. — P. 225-227. H. Suolahti, c. r. de R. Hallig, *Die Benennungen der Bachstelze in den romanischen Sprachen und Mundarten*. — P. 227-228. A. Långfors, Compte rendu de *La Vie seint Edmund le rei* de Denis Piramus, éd. par Helding Kjellman. — P. 229-231. A. Långfors, Compte rendu de la reproduction phototypique du *manuscrit 19152* du fonds franç. de la Bib. Nationale par E. Faral ; corrections et additions aux notices. — P. 232-243. A. Långfors, Compte rendu important d'une série de publications relatives à Gautier de Coinci : A. P. Ducrot-Granderye, *Études sur les Miracles Nostre Dame de Gautier de Coinci* ; E. M. Szarota, *Studien zur Gautier de Coinci* ; T. Marullo, *Osservazioni sulle Cantigas di Alfonso X e sui Miracles di Gautier de Coincy* ; E. Boman, *Deux miracles de Gautier de Coinci*. — P. 243-245. A. Långfors, Compte rendu d'Alfred Jeanroy, *La poésie lyrique des troubadours*.

7-8. — P. 279-290. Leo Spitzer, *Abasourdir*, *basir*, etc. Il s'agit d'un mot apparenté au holl. *verbazen*, c'est-à-dire à un type germanique *basen*, emprunté tardivement par le français et passé de là à l'italien sans doute par l'argot ; en tout cas il ne faut ni penser à une origine celtique ou à un etymon gotique, ni reconstruire un type *basire. — P. 293-294. A. Långfors, Compte rendu de A. Wyrembek et J. Morawski, *Les légendes du « Fiancé de la Vierge » dans la littérature médiévale*. — P. 294-302. H. Petersen Dyggve, Compte rendu de Michel François, *Histoire des comtes et du comté de Vaudémont des origines à 1473* ; quelques précisions sur le rôle des comtes de Vaudémont comme protecteurs des trouvères, Colin Muset, Gautier d'Épinal et le Vilain d'Arras.

M. R.

Revue critique d'histoire et de littérature, LXIX (1935). — II. Moyen âge : P. 76. F. Vercauteren, *Étude sur les Civitates de la Belgique Seconde* (M. Bloch) ; — P. 86. P. Deschamps, *Les châteaux des Croisés en Terre Sainte. Le Crac des Chevaliers* (L. Bréhier) ; — P. 94. H. Gombel, *Die Fabel « Vom Magen und den Gliedern » in der Weltliteratur, mit besonderer Berücksichtigung der romanischen Fabelliteratur* (R. Bossuat) ; — P. 98. I. Siciliano, *François Villon et les thèmes poétiques du moyen âge* (A. Jeanroy). — III. Temps modernes : P. 140. *Bibliographie alsacienne*, t. IV (L. André) ; — P. 141. Newton S. Bement, *French modal Syntax in the sixteenth century* (É. Bourciez) ; — P. 143. E. Lerch, *Historische französische Syntax*, III (É. Bourciez) ; — P. 146. F. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. VIII, 2e et 3e parties (É. Bourciez) ; — P. 149. M. Valkhoff, *Argot en Bargoens* (É. Bourciez) ; — P. 150. Karin Ringenson, *Ordinaux et cardinaux dans les expressions de la date dans les langues romanes* (É. Bourciez) ; — P. 152. M. Friedwagner, *Ueber die Sprache und Heimat der Rumänen in ihrer Frühzeit* (É. Bourciez) ; — P. 154. Ch.-R. Baskervill, *Piere Gringore's Pageants for the Entry of Mary Tudor into Paris* (R. Lebègue) ; — P. 178. K. Voretzsch, *Lyrische Auswahl aus der Felibredichtung* (A. Jeanroy) ; — P. 180. *Codrul Cosminului, Buletin de l'Institut d'histoire et de philologie de l'Université de Cernăuți* (N.-N. Condéescou) ; — P. 182. P. V. Haneş, *Histoire de la littérature roumaine* (N.-N. Condéescou) ; — P. 186. R.-S. Willis, *El Libro de Alexandre* (G. Le Gentil). — IV. Divers : P. 252. P. Scheuermeier, *Wasser- und Weingefässe im heutigen Italien* (A. Grenier).

Jean Boutière.

Revue de linguistique romane, XI (1935). — Ce volume est occupé presque entièrement par une seule étude, un véritable livre ; je ne puis espérer que cela paraisse très satisfaisant aux lecteurs. — P. 1-312. A. Kuhn, *Der hocharagonesische Dialekt* (avec 9 cartes). — P. 313-342. Oscar Bloch, *Notes étymologiques et lexicales*. 1. *L'assibilation d'R.* Exemples des XVe et XVIe siècles ; — 2. *Artillier, atillier*. La première forme est une déformation de la seconde sous l'influence de *art* ; la seconde représente un *apticulare, élargissement d'aptare ; — 3. *A l'aveuglette*, et *Locutions adverbiales en* -ette. Des mots comme *mucette, cachette*, ont servi de modèle à ces formations ; — 4. *Avouer*. L'étymon advocare, le plus satisfaisant pour la sémantique, se heurterait à la difficulté phonétique d'expliquer le *ou* français par l'*ŏ* latin de vŏcare ; mais les formes faibles auraient pu faire disparaître les formes à *-ue-* tonique, et d'ailleurs ce mot juridique n'a pas nécessairement un développement populaire ; — 5. *Bard, bayart, boyart*. Ce sont trois formes du même mot que M. Bl. explique comme un dérivé du verbe *baer*, ayant désigné d'abord une civière à claire-voie ; — 6. *Barioler*. Contamination de *barré* et *rioli* (< regulatus) ; — 7. *Bastion*, moy. fr. *bastie*, it. *bastia*. *Bastie* est français, *bastia* peut en venir ou être une forme de l'Italie du Nord-

Ouest ; *bastione*, dérivé de *bastia*, est passé au français ; — 8. *Bericle, escarboucle*. La finale *-cle* a été empruntée par le premier mot (et par d'autres) au second qui la tient lui-même de *boucle*, et qui a emprunté sa première syllabe *es-* à *esmeraude* ; — 9. Orléanais *katanwéz* « vieille fille originale ». Ce serait une adaptation féminine de *quant-à-moi* ; — 10. *Cerce, cercle, cherche*. La forme *cerce* est la plus récente ; l'origine doit être *circa, variante féminine de circus ; — 11. *Cligner*. M. Bl. propose un étymon *cludiniare élargissement de cludere ; — 12. *Essalcier, exhausser, exaucer*. Le verbe dont ce sont là des variantes n'étant pas d'emploi populaire, il n'est pas vraisemblable de le faire remonter à un vulgaire *exaltiare ; M. Bl. préfère y voir une francisation de exaltare d'après le populaire *haussier* ; — 13. *Fesser*. M. von Wartburg a voulu expliquer le mot par fascia : ce serait une formation de même nature que *fouetter* ; M. Bl. tient à l'explication par *fesses* : c'est celle qui correspond en effet à la conscience du français moderne ; je n'oserais pas affirmer que c'était aussi l'état primitif.

M. R.

Speculum, X (1935), 1. — P. 3-30. Jacob Hammer, *A Commentary on the* Prophetie Merlini. Ce commentaire partiel se trouve dans le ms. lat. 6233 de la Bibliothèque nationale (début du XIVe siècle) et dans le ms. 4126 du même fonds (XIVe siècle). — P. 68-71. F. J. E. Raby, *The « Manerius » Poem and the Swan-Children*. Rapprochement avec un passage du *Dolopathos*. — P. 97-100. John L. La Monte, Compte rendu de Anouar Hatem, *Les poèmes épiques des croisades*. — P. 111-116. A. Haggerty Krappe, Compte rendu de J. W. Spargo, *Virgil the Necromancer*.

2. — P. 205-208. H. R. Brush, Compte rendu de A. Coville, *Gontier et Pierre Col et l'humanisme en France au temps de Charles VI*. — P. 222-223. E. K. Rand, Compte rendu de F. J. E. Raby, *A History of Secular Latin Poetry in the Middle Ages*.

3. — P. 270-276. A. H. Krappe, *Mediaeval Literature and the Comparative Method*. — P. 291-321. B. J. Whiting, *Proverbs in the Writings of Jean Froissart*. — P. 340-344. Boris I. Iarcho, Compte rendu de E. Faral, *La Chanson de Roland : étude et analyses*. M. I. conclut que ce livre « représente le chant du cygne de la théorie de Bédier » et attend une ère nouvelle pour les recherches relatives au *Roland*.

4. — P. 355-376. G. H. Gerould, *Arthurian Romance and the date of the Relief at Modena*. Les reliefs de l'archivolte de la cathédrale de Modène ne doivent pas être antérieurs à 1150.

M. R.

Zeitschrift für romanische Philologie, LVI (1936), 1. — P. 1. W. von Wartburg, *Die Ausgliederung der romanischen Sprachräume*. Sept cartes accompagnent cet article, essai de classement historique et géographique des évolutions romanes.

Mélanges. — P. 49. J. Brüch, *Nochmals zu it.* gruzzolo « *beiseite gelegtes Geld* ». Discussion des remarques de M. Spitzer sur ce sujet, cf. *Zs.*, LI, 707 ; LII, 579 et B 1. — P. 51. J. Brüch, *Nochmals zu frz.* danser. M. Br. reconnaît que les formes régionales du type *dencier* ne sauraient être invoquées en faveur de l'étymologie par un francique **dintjan*, *en* y étant, comme dans beaucoup d'autres cas, une altération d'un ancien *an*. — P. 53. J. Brüch, *Afrz.* romier « *Pilger* ». En France se serait formé un type **roumeus*, de Roma et meare, pour désigner les pèlerins allant à Rome ; de là une forme haplologique *romeus, d'où le prov. *romieu* et le fr. *romier*, ce dernier étant lui-même une altération d'un plus ancien fr. **romieu*. Toute cette construction tend à éviter la forme *romaeus, calquée du grec rōmaios, proposée jusqu'ici, n'étant pas en effet très vraisemblable que les populations de langue latine aient été demander au grec un mot pour désigner un fait de leur vie propre. Mais n'est-il pas vain de raisonner sur un suffixe, quand on ne sait rien des conditions où la dérivation a pu se produire ? — P. 55. Friedrich Cramer, *Frz. A.B.C.-Buch.* Exemples, de toutes les régions de France, des expressions bien connues *croix-de-par-Dieu* ou *croix-de-Dieu* ou *croix-de-Jésus* et des formes réduites et diminutives, *croisette*, *crozon*, *santo-crous*, etc. ; mais l'on ne voit pas clairement pourquoi l'expression allongée *croix-de-par-Dieu* et non pas simplement *croix* : n'est-ce pas parce que l'épel de l'alphabet doit commencer par les mots de bon augure *de par Dieu*, réellement prononcés et d'autant plus nécessaires qu'ils vont être suivis de l'énumération des lettres : on sait que les dénombrements sont tenus pour dangereux. La croix initiale des anciens alphabets est simplement le symbole bref de cette formule. En d'autres termes l'alphabet *lu* débutait par *de par Dieu*, mais l'alphabet-livre se dénommait *croix-de-par-Dieu* ; voir le témoignage très net de Coulabin, *Dict. de locutions populaires... de Rennes-en-Bretagne.* — P. 67. Walter Benary, *Zum franz.* beaucoup. Exemple du XVe siècle ; je note que l'exemple de Joinville ne prouve pas le sens collectif de l'expression ; *biau cop* peut y avoir son sens propre. — P. 70. Leo Spitzer, Arlouyn *bei Villon.* Ce serait *hardouin*, attesté au XIIIe siècle et dans le normand moderne au sens d' « entremetteur », avec influence de *arlot* ; mais il est bien difficile de déterminer la chronologie et la direction des altérations et des fausses dérivations pour des mots de cette sorte. — P. 71. Leo Spitzer, Cananaeus « *Kananäer* ». Sur la sémantique des représentants romans de ce nom. — P. 72. Leo Spitzer, *Sp.* ciclán. Le mot désigne les mâles atteints de cryptorchidie ou de monorchidie ; l'origine est cyclamen : cette plante a en effet une racine à gonflement tubéreux unique. — P. 72. Leo Spitzer, *Frz.* fredaine. Rapprochement avec *fredon*. — P. 77. Leo Spitzer, *Frz.* pilori « *Pranger* ». Cherche l'origine du mot dans l'idée de « tourner » (le pilori comportant une machine tournante), qu'expriment souvent des mots de type **pirl-*, **birl-*, **virl.* — P. 79. Leo Spitzer, *Depuis... que.* Note de sémantique moderne. — P. 82.

Kurt Jäckel, *Die* estive, *ein altfranzösisches Musikinstrument*. — P. 85. C. G. Cousins, *Tavern Bills in the* Jeu de saint Nicholas. La *Romania* reviendra prochainement sur ce sujet, qui est à la mode. — P. 93. Francis J. Carmody, *Brunetto Latini's* Tresor ; *a genealogy of 43 manuscripts*. — P. 100. Leo Spitzer, *Kenning und Calderons Begriffsspielerei*.

Comptes rendus. — P. 103. R. Lœwe, *Ueber einige europäische Wörter exotischer Herkunft* (W. v. W.). — P. 104. P. W. Hoogterp, *Étude sur le latin du Codex Bobiensis* (*k*) *des Évangiles* (Hans Walther). — P. 104. Wilhelm Meyer-Lübke, *Die Schicksale des lateinischen* l *im Romanischen* (Elise Richter). — P. 106. Günther Scholz, *Rumänisch und Spanisch ; eine vergleichende Feststellung der Eigentümlichkeit beider Sprachen* (Harri Meier). — P. 108. Curt Beier, *Die Verba des « Essens », « Schikens », « Kaufens », und « Findens » in ihrer Geschichte vom Latein bis in die romanischen Sprachen* (Wilhelm Gille). — P. 111. M. Valkhoff, *Argot en Bargoens* (B. E. Vidos).

2. — P. 113. Ernst Robert Curtius, *Zur Interpretation des Alexiusliedes*. Multiples remarques qui méritent une très précise attention ; elles insistent utilement sur les caractères psychologiques du récit et les procédés stylistiques de l'auteur. — P. 138. Leo Spitzer, *Die Frage der Heuchelei des Cervantes*.

Mélanges. — P. 179. Vittorio Bertoldi, *Problemi d'etimologia*. C'est bien à regret que je me résigne à ne pas donner une analyse de cet article plein de rapprochements intéressants et de suggestions frappantes, mais où les formes se succèdent en cascades avec des rejaillissements inattendus : c'est ainsi que, le sous-titre posant clairement la question de la valeur du radical alb- dans des mots où il ne peut pas être question de couleur blanche, mais bien d'altitude, l'auteur commence par deux pages, d'ailleurs très intéressantes, sur les appellatifs ibériques *lavanco* et *levranco*, etc. L'essentiel est la recherche des mots en alb- et de leurs multiples aspects. — P. 189. Th. Frings, *Franz.* galoper. Sur l'étymologie *wala hlaupan*. — P. 190. William Roach, *Concerning OFr.* ce doit il estre liez. Cette construction est bien connue dans les œuvres de Jehan Renart, mais on la retrouve dans la *Vengeance Raguidel*, 2722-23, que l'éditeur a modifié à tort, et dans *Perlesvaus*, éd. Nitze-Jenkins, 526-7, 1240, 1377-78, 3578-79, 4551-52, 9272. — P. 192. Karl Christ, *Der provenzalische Fierabras; zur Geschichte einer Handschrift und einer Ausgabe*. Le ms. du *Fierabras* provençal est passé par acquisition de la bibliothèque des princes d'Œttingen-Wallerstein, à Maihingen, à la blibliothèque de Berlin où il porte le nº Gall. O. 41. Le prince Louis d'Œttingen-Wallerstein l'avait acquis en 1814 de l'abbé de Tersan. M. Chr. retrace l'histoire compliquée de l'édition de I. Bekker. Il indique ensuite ce qu'apprennent les mentions plus ou moins lisibles portées sur le ms. : il était après 1360 entre les mains d'un possesseur provençal ; en 1716, il faisait partie de la Bibliothèque du monastère mauriste de Marmoutier-les-Tours : il provenait sans doute, comme tant d'autres mss de cette bibliothèque, de la

collection du connétable de Lesdiguières. C'est de Marmoutier, lors de la sécularisation du monastère, que le ms. avait dû passer à l'abbé de Tersan. — P. 211. Otto Schumann, *Die Heimat des Archipoeta*. Discussion des diverses hypothèses : la question reste ouverte, mais les données sont bien incertaines.

Comptes rendus. — P. 225. Sever Pop, *Cîteva capitole din terminologia calului*, et Ştefan Paşca, *Terminologia calului, părţile corpului* (Iorgu Iordan). — P. 234. *Bulletin linguistique* de Bucarest, I (Wilhelm Giese). — P. 235. E. Staaff, *Le Laudario de Pise du ms. 8521 de la Bibliothèque de l'Arsenal de Paris* (Josef Kollross).

Chronique. — P. 238. Rudolf Hallig annonce un Atlas linguistique du département de la Lozère et des cantons limitrophes du Gard et de l'Ardèche. — P. 239. M. E. Lommatzsch annonce la publication, en trois volumes des *Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie*, des *Miracles* de Gautier de Coinci d'après les copies laissées par Andreas Ott. Cependant la préparation d'une édition en Amérique continue ; nous tiendrons nos lecteurs au courant, mais l'essentiel serait qu'une édition fût enfin publiée : elle aurait pu l'être si, depuis dix ans, les divers éditeurs avaient pu arriver à combiner, par un effort commun de bonne volonté, leurs projets.

M. R.

CHRONIQUE

La linguistique a perdu un de ses maîtres, la science française un de ses représentants les plus éminents, beaucoup d'entre nous une chère amitié : Antoine MEILLET, président de la section des sciences historiques et philologiques de l'École pratique des Hautes Études, professeur de grammaire comparée au Collège de France, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, est mort le 20 septembre 1936, à Châteaumeillant (Cher). Il était né, à Moulins, le 11 novembre 1866. Sa carrière universitaire s'est poursuivie à l'École des langues orientales où il a enseigné l'arménien, puis au Collège de France, mais en même temps, depuis 1889, à l'École pratique des Hautes Études ; c'est à l'École des Hautes Études, et aussi à la Société de Linguistique, qu'il avait trouvé son centre d'influence scientifique, influence féconde et qui a fait naître ou fortement marqué la remarquable école linguistique, honneur présent de la science française. Le champ d'action d'Antoine Meillet était immense : comparatiste éminent, maniant les systèmes de concordances et les méthodes de reconstruction avec autant de sûre audace que de prudence avisée, il était, dans les diverses parties du domaine indo-européen, un spécialiste minutieusement informé, slavisant, germaniste, iranisant, arménisant et surtout admirable humaniste grec et latin. Si je ne me trompe, c'est en grande partie à cette connaissance directe et interne de langues diverses, et notamment de langues littéraires, c'est à sa culture d'humaniste, à son éducation de philologue, qu'Antoine Meillet a dû ce que sa linguistique a de réel, de concret, de vivant, et qui la distingue de tant de constructions ingénieuses ou puissantes, mais schématiques et sans attache au réel. C'est par là aussi que l'influence de Meillet a pu agir sur des comparatistes à domaine étroit et à possibilités de reconstruction strictement limitées, comme les romanistes. Il est remarquable d'ailleurs que Meillet lui-même sentait davantage dans ses dernières années son attention attirée vers les faits romans et particulièrement vers le français qu'il connaissait et goûtait dans ses formes générales et locales avec une grande finesse : on en trouvera la preuve dans plusieurs articles publiés dans les dix dernières années et qui viennent d'être réimprimés pour former un second tome de sa *Linguistique*

historique et linguistique générale. Ce volume, qui porte le n° XL de la *Collection linguistique publiée par la Société de linguistique de Paris* (Paris, Klincksieck, 1936), a été imprimé par les soins d'un groupe important de souscripteurs amis ou élèves d'Antoine Meillet ; il devait être remis en hommage à celui-ci pour sa soixante-dixième année, le 11 novembre 1936 ; la mort nous a devancés de quelques semaines. — M. R.

— Alfred Thomas Baker, qui, depuis 1901, était professeur de langue et de littérature française à l'Université de Sheffield, est mort le 30 septembre 1936. Né en 1873, il avait fait ses études en France, à Roubaix, puis à Cambridge et à Heidelberg. Il a pu, malgré un enseignement des plus absorbants, publier de nombreuses études sur la littérature française tant moderne que médiévale. Il s'était spécialisé dans l'étude de la littérature anglo-normande. Parmi les travaux qui intéressent plus particulièrement nos lecteurs, nous citerons dans la *Romania* : *Sur Robert de Blois*, *Vie de saint Panuce*, Timor dans *les langues romanes* ; *Vie de saint Edmond par Matthieu Paris* ; et dans le présent numéro : *Le futur des verbes* avoir *et* savoir ; — dans la *Revue des langues romanes* : *Vie de saint Richard*, *Vie de sainte Marie l'Egyptienne* ; — dans le *Modern Language Review* : *Saint Paul the Hermit*, *An Anglo-French Life of Saint Osith*, *Passion of Saint Andrew*, *An Anglo-French Life of Saint Faith by Simon of Walsingham*. A. T. Baker avait donné une vive impulsion aux études françaises et nous lui en devons une particulière reconnaissance, Dans sa séance du 5 octobre 1936 le Sénat de l'Université de Sheffield a rendu un juste hommage à la valeur de l'érudit et du professeur. Ceux qui l'ont bien connu garderont le souvenir de la courtoisie et de l'élégant équilibre de l'homme. — Louis Brandin.

— La *Romania* a publié en 1926 (LII, 544-6) et en 1931 (LVII, 599-603) la liste de ses collaborateurs du moment avec leurs adresses. Nous donnons, après une nouvelle période de cinq ans, cette liste mise au courant pour 1931-1937, avec le regret de ne plus pouvoir y inscrire A. T. Baker, David S. Blondheim, Mme E. C. Fawtier Jones, Henri Hauvette, Richard T. Holbrook, Antoine Thomas, disparus au cours de ces années. Nous serons reconnaissants des rectifications d'adresse qu'on voudra bien nous faire parvenir.

Æbischer (Paul), professeur à l'Université, 18, Avenue de la Gare, *Lausanne* (Suisse).

Anitchkof (Eugène), professeur à l'Université, *Skoplje* (Roy. des S.C.S.).

Arnold (Ivor), professeur à Queen's University, 12, Lower Crescent, *Belfast* (Irlande).

Arnould (E. G.), lecteur à l'Université, French Department, The University, *Manchester*, 13 (Angleterre).

Bates (Robert C.), 765, Jonathan Edwards College, Yale University, *New Haven*, Connecticut (U.S.A.).

Bédier (Joseph), de l'Académie française, administrateur du Collège de France, place Marcelin-Berthelot, *Paris* (V^e^).

Bossuat (Robert), professeur au lycée Condorcet, 85, rue d'Amsterdam, *Paris* (VIIIe).

Bourciez (Édouard), 40, rue de Strasbourg, *Bordeaux* (Gironde).

Boutière (Jean), professeur à l'Université, 8, rue Philippe de Rouvres, *Dijon* (Côte-d'Or).

Brandin (Louis), professeur à University College, 25, Lynmouth Road, East Finchley, *Londres*, N. 2 (Angleterre).

Bruneau (Charles), professeur à l'Université, 3, rue Marié-Davy, *Paris* (XIVe).

Brunel (Clovis), directeur de l'École des chartes, directeur d'études à l'École des Hautes Études, 11, rue Cassette, *Paris* (VIe).

Burger (André), Cortaillod par *Neuchâtel* (Suisse).

Chefneux (Hélène), 22, rue Notre-Dame de Lorette, *Paris* (IXe).

Colin (Georges S.), professeur à l'École des Langues orientales vivantes, 15, rue de Poissy, *Paris* (V^e^).

Contini (Gianfranco), Piazza Raffaello, 11, *Perugia* (Italie).

Coville (Alfred), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2, rue du Maréchal Harispe, *Paris* (VIIe).

Cousins (C. E.), professeur à l'Université de Iowa, *Iowa City* (U.S.A.).

Damourette (Jacques), 1, rue de Richebourg, *Sarcelles* (Seine-et-Oise).

Dauzat (Albert), directeur d'études à l'École des Hautes Études, 21, rue du Coteau, *Chaville* (Seine-et-Oise).

De Gregorio (Giacomo), professeur à l'Université, 14, via Sperlinga, *Palermo* (Italie).

Droz (Eugénie), 25, rue de Tournon, *Paris* (VIe).

Dubois (Michel), professeur au lycée, 44, rue Jouvenet, *Rouen* (Seine-Inférieure).

Dufour (Jean), 22, rue d'Arcole, *Saint-Étienne* (Loire).

Dupire (Noël), professeur au lycée Pasteur, 7, rue de l'Hôtel-de-Ville, *Neuilly-sur-Seine* (Seine).

Duraffour (Antonin), chargé de cours à l'Université, 9, place des Alpes, *Grenoble* (Isère).

Ehrard (Marcelle), 18, Cours Morand, *Lyon* (Rhône).

Esposito (Mario), 16, via Fra Guittone, Le Cure, *Firenze* (Italie).

Ewert (A.), professeur à l'Université, 214, Woodstock Road, *Oxford* (Angleterre).

Faral (Edmond), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, profes-

seur au Collège de France, directeur d'études à l'École des Hautes Études, 28, rue du Général-Foy, *Paris* (VIIIe).

Fawtier (Robert), professeur à l'Université, 49, rue Thiac, *Bordeaux* (Gironde).

Fay (Percival-B.), professeur à l'Université de Californie, Mendocino Avenue, 955, *Berkeley*, Cal. (U.S.A.).

Flutre (Louis-Fernand), professeur à l'Université, 101, boulevard des Belges, *Lyon* (Rhône).

Foulet (Alfred), Princeton University, New Jersey (U.S.A.).

Foulet (Lucien), 21 bis, rue d'Alésia, *Paris* (XIVe).

Frappier (Jean), 112 ter, avenue de Suffren, *Paris* (VIIe).

Gauchat (Louis), Hofackerstrasse, 44, *Zurich* (Suisse).

Gerold (Théodore), professeur à l'Université de Strasbourg, *Allenwiller* (Bas-Rhin).

Gougenheim (Georges), maître de conférences à l'Université, *Strasbourg* (Bas-Rhin), et 41, rue de La Tour d'Auvergne, *Paris* (IXe).

Graur (Alexandre), 17, strada Berzei, *Bucarest* (Roumanie).

Ham (Edward Billings), 121, Pyne Hall, *Princeton*, New Jersey (U.S.A.).

Haust (Jean), professeur à la Faculté des Lettres, *Liège* (Belgique).

Henry (Albert), Place Communale, *Grand Manil*, Gembloux (Belgique).

Henry (Patrice), Cité Vaneau, 9, *Paris* (VIIe).

Hoepffner (Ernest), professeur à l'Université, 14, faubourg de Pierre, *Strasbourg* (Bas-Rhin).

Jeanroy (Alfred), de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, professeur à la Faculté des Lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études, 112ter, avenue de Suffren, *Paris* (XVe).

Jud (Jacob), professeur à l'Université, 32, Guggerstrasse, Zollikon près *Zurich* (Suisse).

Knudson (C. A.), professeur à l'Université, Department of Romance Languages, University of Michigan, *Ann Arbor*, Mich. (U. S. A.)

Krappe (Alexandre Haggerty), professeur à l'Université, 69, Riverview, *Iowa City*, Iowa (U.S.A.).

Lambert (Élie), professeur à l'Université de Caen, et 27, rue Trudaine, *Paris* (IXe).

Långfors (Artur), professeur à l'Université, Myntgatan, 3e, *Helsinki* (Finlande).

Lebègue (Raymond), professeur à la Faculté des Lettres, *Rennes* (Ille-et-Vilaine).

Lebel (P.), 12, rue Pelletier de Chambure, *Dijon* (Côte-d'Or).

Lecoy (Félix), chargé de cours à l'Université, Villa « Mon Désir », rue des Amandiers, *Alger*.

Le Gentil (Pierre), lecteur à l'Université, *Coimbre* (Portugal).

Lévy (Raphaël), University of Baltimore, *Baltimore*, Maryland (U.S.A.).

Lods (Jeanne), professeur au lycée Racine, 32, rue de Liége, *Paris* (VIIIe).

Loomis (Roger Shermann), professeur à l'Université Columbia, 454, Riverside Drive, *New York City* (U.S.A.).

Lot (Ferdinand), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur à la Faculté des Lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études, 53, rue Boucicaut, *Fontenay-aux-Roses* (Seine).

Lot-Borodine (Myrrha), 53, rue Boucicaut, *Fontenay-aux-Roses* (Seine).

Louis (René), professeur au lycée, 12, rue de Châteaudun, *Chartres* (Eure et-Loire).

Lozinski (Grégoire), 25, rue de Civry, *Paris* (XVIe).

Lyer (Stanislas), Všchrdova, 4, *Prague*, XI (Tchécoslovaquie).

Mawer (Allan), provost, University College, Gower Street, *London*, W.C.I. (Angleterre).

Mirot (Louis), 1, rue Cardinal Mercier, *Paris* (IXe).

Moll (Francesch de B.), Mirador, 3, *Palma de Mallorca*.

Morawski (Joseph), professeur à l'Université, Coll. Maius, *Poznan* (Pologne).

Nicholson (G. G.), professeur à l'Université, *Sidney*, Nouvelle Galles du Sud (Australie).

Pagès (Amédée), inspecteur d'académie honoraire, 4, rue de l'Élysée Ménilmontant, *Paris* (XXe).

Pasquali (Pietro-Settimio), professeur, *Pontremoli*, Massa-Carrara (Italie).

Pauphilet (Albert), professeur à l'Université, 86, rue d'Assas, *Paris* (VIe).

Pflaum (Heinz), Post office box 1047, *Jerusalem* (Palestine).

Philipot (Emmanuel), professeur à l'Université, 2, Galeries du Théâtre, *Rennes* (Ille-et-Vilaine).

Piaget (Arthur), Archives de l'État, *Neuchâtel* (Suisse).

Prinet (Max), directeur d'études à l'École des Hautes Études, 10, rue d'Anjou, *Versailles* (Seine-et-Oise).

Remigereau (François), professeur à l'Université, *Milan* (Italie), et *Le Petit Bourg*, par Les Herbiers (Vendée).

Rokseth (Yvonne), 97, boulevard Arago, *Paris* (XIIIe).

Roques (Mario), 2, rue de Poissy, *Paris* (Ve).

Roth (Cecil), 65, Compayne Gardens, *London*, N.W.6.

Samaran (Charles), professeur à l'École des Chartes, directeur d'études à l'École des Hautes Études, 8, avenue Gourgaud, *Paris* (XVIIe).

Schneegans (Fr. Ed.), professeur à la Faculté des Lettres, 35, boulevard de la Victoire, *Strasbourg* (Bas-Rhin).

Siadbei (I.), strada Sf. Atanasie, *Iasi* (Roumanie).

Sneyders de Vogel (Kornelis), Turfsingel, 23, *Groningen* (Pays-Bas).

Spitzer (Leo), professeur à l'Université, Suterazi-Sokağı, 19, *Istanbul. Beyoğlu* (Turquie).

Stone (Herbert K.), 539, West 112th St.. *New York* (U.S.A.).

Stone (Louise-W.), 21, Gower Str., *Londres*, W.C.I. (Angleterre).

Tanquerey (Frederic J.), professeur à Birkbeck College, Université de Londres, Edenhyrst, 33, Hayne Road, *Beckenham*, Kent (Angleterre).

Thomas (Lucien-Paul), La Roseraie, La Hulpe près *Bruxelles* (Belgique).

Thouvenin (Georges), 24, rue d'Alsace-Lorraine, *Poitiers* (Vienne).

Tilander (Gunnar), maître de conférences à l'Université, 11, Gyllen kroksallé, *Lund* (Suède).

Valkhoff (Marius), professeur à l'Université, Schipbeekstraat, 23, *Amsterdam-Z* (Hollande).

Verrier (Paul), 1, rue Monticelli, *Paris* (XIVe).

Weerenbeck (B.H.J.), 23, Jacob Marisplein, *Amsterdam* (Hollande).

Wilmotte (Maurice), 84, rue Hôtel des Monnaies, *Bruxelles* (Belgique).

Woledge (Brian), professeur à l'Université, 201, Forest Avenue, *Aberdeen* (Écosse).

Zeppa de Nolva (Cl.), professeur au lycée Ampère, 10, rue Duquesne, *Lyon* (Rhône).

— M. Mario Roques a été nommé président de la quatrième section de l'École pratique des Hautes Études (sciences historiques et philologiques) en remplacement d'Antoine Meillet décédé.

Publications annoncées.

Nous avons reçu avec joie l'avis de mise en souscription de l'*Atlas linguistique Roumain*. Ainsi s'élargit peu à peu le réseau d'enquête géographique en pays de langues romanes que Jules Gilliéron à commencé à tendre à la fin du dernier siècle.

C'est à juste titre que les noms de l'*Atlas linguistique de la France* et de Gilliéron apparaissent en tête de la note introductive de Sextil Puşcariu ; de l'Occident à l'Orient de la Romania, c'est le merveilleux sens linguistique

et la géniale intuition de Gilliéron qui guident nos travailleurs et préparent la matière des études futures. L'on me permettra de dire aussi à cette place combien je suis touché que mes amis roumains n'oublient pas la part que j'ai pu prendre à la naissance de leur œuvre : « Vous avez été, m'écrit Sextil Puşcariu en m'annonçant l'envoi de l'avis de souscription, vous avez été, par vos exhortations et vos conseils, le parrain de l'Atlas roumain... ». Je n'en suis pas médiocrement fier, et aussi de voir que les deux enquêteurs de l'*Atlas roumain* sont des élèves de la Section des sciences philologiques de notre École des Hautes Études, Sever Pop et Emil Petrovici, mes élèves à moi aussi et mes amis.

L'*Atlas linguistique roumain* (*ALR*) publié, sous le patronage de S. M. le roi Carol II, par Sever Pop et Emil Petrovici sous la direction de Sextil Puşcariu, paraîtra, à partir de 1937, en 10 volumes de trois fascicules chacun ; le rythme de publication doit être de trois, puis quatre fascicules par an, et l'ensemble de l'ouvrage doit être terminé en 1945. Chaque fascicule comprendra 50 cartes de grand format (47 × 62) ou 100 demi-cartes, et une série de documents annexes, notamment des matériaux d'enquête non cartographiés et des cartes réduites tirées en couleurs, qui donneront une interprétation générale.

J'attire tout spécialement l'attention sur ces petites cartes interprétatives : elles seront une excellente préparation pour le travail des romanistes et elles permettront à chacun de se donner très vite une vue déjà précise de la répartition des phénomènes lexicaux dans le domaine roumain, régions de conservation, aires d'innovation, voies de propagation. L'ensemble de ces cartes réduites (24 × 18) en couleurs où seront figurées les aires les plus importantes et les plus représentatives, formera un *Petit Atlas linguistique de la Roumanie* (*MALR*, *M* étant l'initiale de *mic* « petit »), qui pourra être vendu séparément et devenir ainsi l'instrument de travail quotidien de l'étudiant roumanisant et romaniste.

L'*Atlas* sera complété par des introductions explicatives de la méthode et des conditions de l'enquête, par des index et par des textes recueillis par les enquêteurs ; des photographies accompagneront l'ouvrage, et ceci est particulièrement important pour des régions où se sont conservés des traits de civilisation très différents de ceux des autres régions romanes et sur beaucoup de points plus archaïques ou plus influencés par des groupes entièrement différents. Ainsi l'*ALR* aura aussi une valeur ethnographique, comme le bel *Atlas de l'Italie et de la Suisse* de K. Jaberg et J. Jud.

L'*Atlas* est fondé sur deux enquêtes menées avec deux questionnaires différents et dans des localités différentes : une enquête normale (*ALR. I*), effectuée par M. Sever Pop, avec un questionnaire de 2.200 questions, sur 300 points, une enquête développée (*ALR. II*) effectuée par M. Emil Petrovici, avec un questionnaire de 4.800 questions, sur 80 points environ. La densité du réseau est un peu plus forte que celle de l'*ALF*.

Le fascicule spécimen que nous avons sous les yeux comprend, avec la note introductive de M. Puşcariu, 4 pages de photographies, une carte de grand format appartenant à l'*Atlas I*, une carte de demi-grandeur appartenant à l'*Atlas II*, des spécimens de matériel non cartographié, et 15 petites cartes synthétiques en couleurs, qui tiennent compte des deux enquêtes et des éléments non cartographiés.

Les cartes, consacrées à un seul mot ou à une courte phrase et dégagées de tout matériel accessoire, sont très claires et de lecture facile ; elles sont naturellement, pour des raisons matérielles qui se rencontrent d'ailleurs avec des raisons scientifiques, limitées au domaine daco-roumain, mais sur les bords ont été reportées les formes correspondantes de l'istro-roumain, du macédo-roumain et du méglénite. Par une innovation ingénieuse et très utile pour des régions où la langue littéraire adhère imparfaitement à la langue du terroir, ont été ajoutées des réponses faites au questionnaire de M. Pop par trois écrivains originaires de Valachie, de Moldavie et de Transylvanie, et, aux frontières, des équivalents serbes, bulgares ou ruthènes, recueillis par M. Petrovici. Ajoutons que sur les cartes le mot roumain rubrique de la carte est traduit en français et accompagné de références aux cartes correspondantes des Atlas de France, de Catalogne, d'Italie et Suisse, de Corse et d'Italie.

Je voudrais maintenant rappeler qu'il y a trente-quatre ans, quand parut le premier fascicule de l'*Atlas* de Gilliéron, la question se posait de savoir si on pourrait trouver les ressources pour en continuer l'impression. J'espère que le même doute ne se reproduira pas pour l'*Atlas roumain* ; le public et l'État roumains ne voudront pas renoncer à la place éminente que cette publication assurera à la jeune école linguistique roumaine dans l'ensemble des travailleurs romanistes. « Au reste ce serait à eux une singulière imprudence que de ne pas assurer l'achèvement de cette œuvre. Il est des travaux qui gagnent à être retardés ou recommencés ; ils profitent ainsi des progrès de la science ; celui-ci y gagnerait probablement fort peu et risquerait d'y perdre jusqu'à sa raison d'être. Il ne faut pas oublier que la matière étudiée ici se modifie et s'épuise, que le travail possible et encore fructueux aujourd'hui le sera de moins en moins à l'avenir. Et retrouverait-on jamais pour le refaire d'aussi bons ouvriers que les auteurs de l'*Atlas* ? J'en doute, tant la tâche est lourde, tant elle a exigé d'amour profond et désintéressé de la science. » C'est en ces termes que je terminais l'article du *Journal des Débats* du 5 février 1903 par lequel je présentais au public français le premier fascicule de l'*Atlas linguistique de la France* ; mes amis roumains me permettront de les reprendre pour l'*Atlas linguistique roumain* ; ils savent que je ne puis pas donner à leur œuvre un témoignage d'estime plus certain et plus profond. — Mario Roques.

COLLECTIONS ET PUBLICATIONS EN COURS.

Dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études* ont paru :

265. — *La Guide des Chemins de France de 1553*, par Charles ESTIENNE, éditée par Jean BONNEROT, tome premier : texte commenté ; 1935, 536 pages ;

266. — *Recueil général des Lexiques français du moyen âge (XIIe-XVe siècle)* ; *I. Lexiques alphabétiques*, tome premier publié par Mario ROQUES ; 1936, XXXIII-523 pages. — Ce volume, consacré au lexique *Abavus*, reproduit les mss 62 de Douai, 23 d'Évreux, lat. 2748 de la Bibliothèque Vaticane, lat. 7692 de la Bibliothèque Nationale de Paris, ce dernier avec les variantes du ms. 1 de Conches.

267. — *La Guide des Chemins de France...*, tome second : fac-similé et cartes ; 1936.

— Des *Leipziger romanistische Studien* :

13. — Friedrich MAINONE, *Formenlehre und Syntax in der Berliner franko venezianischen Chanson de geste von Huon d'Auvergne* ; 1936, 50 pages ;

14. — Werner HERING, *Die Mundart von Bozel (Savoyen)* ; 1936, XVI-121 pages et 3 tableaux ;

15. — Herbert HEIDEL, *Die Terminologie der Finanzverwaltung Frankreichs im 15. Jahrhundert* ; 1936 ; XI-141 pages.

— Des *Berliner Beiträge zur romanischen Philologie* nous avons reçu :

V, 1. — *Die Präfixe* dis-, de- *und* ex- *im Galloromanischen*, von Waldemar KÖNIG ; 1935, 115 pages. — D'autres fascicules du t. V sont, semble-t-il, parus, mais ne nous sont pas parvenus.

VI, 1-2. — *Die Mundart von Şerbăneşti-Tituleşti* (Gerichtsbezirk Olt, Kreis Vedea, von Ernst GAMILLSCHEG ; 1936, 230 pages.

— Des *Illinois Studies in Language and Literature* : XVIII, 1-2. — *The German Legends of the hairy Anachorite*, by Charles Allyn WILLIAMS, *with two old french texts of* La Vie de saint Jehan Paulus, *edited by* Louis ALLEN ; 1935, 140 pages.

— Des *Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie* :

86. — *Die Formen des Sonetts bei Lope de Vega*, von Dr. Otto JÖRDER ; 1936, XII-372 pages.

87. — *Verbum, Aktionsart und Aspekt in der* Histoire du Seigneur de Bayart, *par le Loyal Serviteur*, von Alfred SCHOSSIG ; 1936, X-251 pages ;

88. — *Aufbaustil und Weltbild Chrestiens von Troyes in Percevalromanze*, von Wilhelm KELLERMANN ; XI-232 pages.

— Des *Anejos* de la *Revista de Filologia española* :

XXII. — *Glosarios latino-españoles de la Edad Media*, por Américo CASTRO ; 1936, LXXXVII-379 pages. — Il n'est pas utile d'insister sur l'intérêt que présente pour nous cette publication dont nous aurons certainement à nous occuper de façon plus précise ; malheureusement les glossaires publiés par

M. Castro ne sont pas nombreux ni fort étendus : le glossaire de Tolède (XIVe s.) a 2455 numéros, le glossaire de Palacio (XIVe-XVe s.) 553 et celui de l'Escorial (XVe s.) 3117.

— Le fascicule 5 du *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés* de dom Cottineau, paru en octobre 1936, contient les feuilles 41 à 50 et va de GHISLENGHIEN à LIANCOURT-SAINT-PIERRE.

— La 18e livraison de l'*Altfranzösisches Wörterbuch* de TOBLER-LOMMATZSCH va de DESONOREMENT à DUVET et complète le tome II de l'ouvrage ; ce tome comprend 2120 colonnes ; il est terminé par des additions et corrections limitées à ce tome même, les compléments au t. I devant se trouver insérés dans un complément à paraître après achèvement de l'ouvrage : un carton de titre et préface du t. II est joint à cette livraison.

— Du *Thesaurus linguae latinae* est paru, en 1936, le fasc. VII, 1, III : IGNOTUS-IMMOBILIS.

— M. C. de Boer a publié le tome IV de sa belle édition de l'*Ovide moralisé* ; on sait quelle reconnaissance lui doivent les médiévistes pour les soins patients qu'il apporte à cette œuvre considérable. Voici le titre de ce volume : « *Ovide Moralisé* », *poème du commencement du quatorzième siècle publié d'après tous les manuscrits connus*, par C. DE BOER, tome IX (livres X-XIII), avec la collaboration de Martina G. DE BOER et de Jeannette Th. M. VAN T' SANT (Verhandelingen der koninklijke Akademie van Wettenschappen te Amsterdam, Afdeeling Letterkunde, Nieuwe Reeks, Deel XXXVIII) ; Amsterdam, 1936 ; gr. in-8, 478 pages.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

The Year's Work in Modern Language Studies, ... volume VI, *Year ending* 30 June 1935 ; Cambridge, University Press, 1936 ; in-8, 228 pages. — Ce volume est dédié à M. Hermann G. Fiedler. P. 1-6. F. J. E. Raby, *Medieval latin studies* ; — p. 7-13. B. Migliorini, *Italian philology* ; — p. 13-19. C. Foligno, *Italian literature to the Renaissance* ; — p. 26-38. A. Ewert, *Romance Philology : French and Provençal* ; — p. 38-48. E. A. Francis, *French Medieval Literature* ; — p. 93-95. H. J. Chaytor, *Provençal Literature* ; — p. 96-100. Ig. González-Llubera, *Catalan Studies* ; — p. 100-102. Id., *Spanish Philology* ; — p. 102-105. Id., *Spanish medieval Literature* ; — p. 113-119. A. A. Rodrigues, *Portuguese Studies* ; — p. 122-125. W. J. Entwistle, *Rumanian Studies*.

Dott. F. S. PASQUALI, *Nuovo contributo allo studio e alla conoscenza del gergo Valsoanino* ; Roma, Edizioni dell' O.N.D., [1935] ; in-8, 7 pages. — Complément aux recherches de C. Nigra et de A. Dauzat.

Benvenuto TERRACINI, *Gli studi linguistici sulla Sardegna preromana* ; Roma,

Istituto di Studi romani, 1936 ; in-8, 30 pages [Estratto de *Sardegna romana*]. — La langue des Sardes avant la conquête latine se replace dans l'ensemble méditerranéen et les rapports Sardaigne, Lybie et Ibérie.

Éléments de phonologie française ; étude descriptive des sons du français au point de vue fonctionnel, par G. Gougenheim ; Strasbourg, Publications de la Faculté des Lettres, 1935 ; pet. in-8, 136 pages (Collection *Initiation-Méthode*, fasc. 7). — Bien qu'il traite de l'état présent du français qui est en dehors de notre cadre chronologique, nous signalons volontiers à nos lecteurs cet utile petit essai qui leur servira de guide dans l'étude des problèmes phonologiques. M. G. a fait effort pour simplifier ou préciser le vocabulaire phonologique ; je pense qu'il serait bon d'agir davantage dans ce sens pendant qu'il en est temps encore. — M. R.

Vigo Brøndal, *Le français langue abstraite* ; Copenhague, Levin et Munksgaard, 1936 ; in-8, 42 pages. — La mode scientifique est décidément à l'étude de la langue en tant qu'expression de la psychologie du peuple qu la parle. Après M. Lerch, M. B. retrouve dans la langue française les qualités de l'esprit français : clarté, précision, élégance, don de l'analyse et goût de la généralisaiion. Il allègue à l'appui de sa thèse la rareté des formes complexes, le caractère abstrait des prépositions les plus employées (*à*, *en*), tandis que les prépositions latines ou allemandes sont beaucoup plus concrètes, le rôle considérable que jouent en français des mots dépourvus de valeur concrète (*on*, *faire*, verbe « vicaire » — j'aimerais mieux « suppléant » —, *que*, *de*). Il signale même une tendance à l'abstraction dans la prononciation française. Ce caractère abstrait, le français ne l'a pas hérité du latin, et le gaulois et le germanique n'ont guère dû y contribuer ; M. B. l'explique par le développement intellectuel de la France médiévale et le triomphe de la dialectique dès le XIIIe siècle. Il y a là une vue certainement neuve et intéressante. Toutefois nous croyons que, même dans un exposé aussi rapide (cette brochure est-elle la rédaction d'une conférence ?), M. B. aurait pu mentionner les efforts conscients qui ont été faits au XVIIe et au XVIIIe siècle dans le sens de l' « abstraction » ; la langue du XVIe siècle est certainement plus « concrète » que celle du XIXe. D'autre part, la réduction phonétique qu'ont subie les mots latins en français (M. B. cite spécialement les mots accessoires *on* < *homo*, *che* < *casa* et les verbes auxiliaires), où l'auteur voit une « montée vers l'abstraction », est antérieure au XIIIe siècle. — G. Gougenheim.

Maurice Wilmotte, *Nos dialectes et l'histoire*, Paris, E. Droz 1935 ; in-8, 71 pages. — Dans ce volume, issu d'une communication à l'Académie Royale de Belgique, M. W. a voulu donner une démonstration par l'exemple de l'appui mutuel que doivent se prêter l'histoire et la dialectologie. Sans

vouloir diminuer l'importance de l'élément romain, il s'est attaché à dénombrer les reliques nombreuses que la civilisation gauloise a laissées dans le vocabulaire. En ce qui concerne l'élément germanique, il juge « hasardeuses » les affirmations de M. von Wartburg, qui attribue à l'influence germanique la diphtongaison des voyelles accentuées libres en français et qui évalue au quart du vocabulaire les mots d'origine germanique dans le wallon de l'Est. M. W. estime que la période de bilinguisme a été favorable au latin qui avait la supériorité d'être la langue religieuse. — G. Gougenheim.

Filip Fishta, *Anthologi shqipe* ; Tirana, Kristo Luarasi, 1935 et 1936 ; 2 vol. in-8, 190 et 320 pages. — Ce livre d'enseignement où se rencontrent, avec des extraits d'auteurs albanais originaux, des traductions albanaises de textes empruntés à des œuvres célèbres d'époques et de langues diverses, rendra certainement de grands services pour l'enseignement et pour l'étude philologique de la langue albanaise. Quelques textes poétiques particulièrement difficiles sont accompagnés d'explications grammaticales. Souhaitons que M. Fishta puisse nous donner bientôt une anthologie proprement albanaise avec des notices sur les auteurs et les éclaircissements de langue, de style et de métrique, nécessaires pour une langue dont la pratique est encore peu répandue hors d'Albanie. — M. R.

Maurice Colleville, *Les chansons allemandes de croisade en moyen haut-allemand* ; Paris, Didier, [1936] ; in-8, 180 pages. — Les *Chansons de Croisade* de M. J. Bédier ont servi de modèle à cette collection de compositions, toutes connues et éditées ailleurs, mais dont le recueil fournit un parallèle commode à celui des chansons françaises. Chaque texte allemand est précédé d'une brève notice et accompagné d'une traduction française. Dans une deuxième partie sont étudiés les thèmes et les caractères des chansons allemandes de croisade, Ces chansons se placent toutes entre 1189 et 1229 et se rapportent aux troisième, cinquième et sixième croisades. M. C. s'efforce de montrer, entre les poètes de la troisième croisade et ceux des cinquième et sixième, des différences morales qui vont de l'enthousiasme au désenchantement et à la lassitude. — M. R.

Gianna Tosi, *Il « Cursus » negli Actus Beati Francisci ; — I « Fioretti di S. Francesco » e la questione degli « Actus beati Francisci », contributo alla ricerca del testo latino dei « Fioretti »* ; Milano, Hoepli, 1935 et 1936 ; in-8, 10 et 15 pages [Extrait des *Rendiconti dal Reale Istituto lombardo di Scienze e Lettere*, LXVIII, 11-14, et LXIX, 1-15]. — Existence certaine dans les *Actus* d'un *cursus* avec quelque imprécision ; rapports entre les *Fioretti* et les diverses réactions des *Actus*.

Note e correzioni al Rainardo e Lesengrino, *nota di* Adriana Caboni

(*R. Accademia dei Lincei, Rendiconti della classe di Science morali, storiche et filologiche*, série VI, t. XI (1935), p. 936-73. — Série de corrections au texte en question, dont les deux versions ont été, comme on le sait, publiées en regard l'une de l'autre dans l'éd. Martin (t. II, p. 358-80). Ces corrections, qui témoignent d'une vaste connaissance des dialectes de l'Italie du Nord, sont pour la plupart très plausibles ou assurées. Mlle C. y a joint un certain nombre d'interprétations de passages obscurs, qu'elle eût pu multiplier, car il reste dans ces deux versions, déplorablement altérées, un très grand nombre d'obscurités. D'après A. Todt (auteur d'une dissertation parue en 1903), ce petit poème aurait été écrit originairement en franco-vénitien ; d'après Mlle C. l'original de nos deux versions était bien franco-vénitien, mais il aurait été traduit d'un texte français. J'avoue que les arguments allégués me paraissent assez peu probants ; ils eussent gagné, en tous cas, à être exposés d'une façon plus sobre et plus nette. — A. Jeanroy.

E. Walberg, *Quelques aspects de la littérature anglo-normande* ; Paris, Droz, 1936 ; pet. in-8, 145 pages. — Trois leçons faites en 1935 à l'École des chartes : la première sur la constitution et les traits caractéristiques de l'anglo-normand ; la seconde sur Philippe de Thaon, la littérature religieuse et le théâtre ; la troisième sur les vies de saints, l'histoire, les œuvres plaisantes et le roman. M. W. tient lui-même son exposé pour incomplet et inégal ; il n'en sera pas moins un guide utile qu'il y aurait eu avantage à compléter par un index des œuvres citées. — M. R.

Dictionary of Writers of thirteenth century England by Josiah Cox Russell ; London, Longmans, Green and Co, 1936 ; gr. in-8, x-210 pages [Special Supplement N° 3 to the *Bulletin of the Institute of Historical Research*]. — Nous sommes encore trop pauvres en répertoires de ce genre pour ne pas accueillir avec une vive satisfaction cette publication mettant au courant les recueils anciens du XVIIIe ou du XIXe siècle qui constituent encore notre outillage. Il nous reste à souhaiter des publications semblables pour le XIIe et le XIVe siècle en Angleterre et pour toute la littérature médiévale. Le présent volume, dédié à Charles Homer Haskins, est certainement établi avec grand soin et un premier examen rapide, en vue de cette annonce que nous n'avons pas voulu retarder, ne nous a pas fait apercevoir de lacune ou d'erreur évidente ; quelques fautes matérielles dans des titres français seraient faciles à rectifier. En appendice une liste de lecteurs franciscains à Oxford et à Cambridge, une brève note sur les divers écrivains anglo-normands qui ont porté le nom de Guillaume (il eût fallu y citer l'édition de *La Male Honte* par Artur Långfors). — M. R.

L'administrateur-gérant : René Ledeuil.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXVI.

OÙ EN EST LE PROBLÈME D'*EQUORANDA, *EQUARANDA ?

Malgré de savantes recherches, ce problème toponymique n'est pas entièrement résolu. On avait reconnu au milieu du siècle dernier que l'appellation **Equoranda*, **Equaranda* avait été utilisée sur la limite de cités gauloises, avec la valeur de « frontière » ; le sujet paraissait dès lors épuisé. Mais, après la guerre, des études complémentaires et de nouveaux exemples stimulèrent l'activité des chercheurs. Ces divers travaux sont peu accessibles ; aussi m'a-t-il paru utile d'en donner un rapide compte rendu, en même temps qu'un essai de critique.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à expliquer au lecteur certaines abréviations ou signes conventionnels. A la fin de mon étude il trouvera deux répertoires : *Bibliographie* et *Nomenclature*, où j'ai consigné d'une façon schématique les documents, en les affectant d'un numéro d'ordre précédé d'une des lettres B. ou N., suivant la section dont il s'agit. Cette disposition m'a paru avantageuse, surtout pour éviter des répétitions au cours du texte proprement dit. De plus, un *Index* récapitulatif des exemples par pays et par département facilitera les recherches dans la nomenclature chronologique.

I. — Historique des constatations géographiques.

Ce n'est pas seulement à notre époque que l'on a remarqué la position frontière des localités d'Aigurande (N. 6) et d'Ingrandes (N. 12). Le moine qui écrivit au VIIe siècle le récit de la translation des reliques de saint Léger avait noté que le *viculus Igoranda* (N. 1) était à la limite des Poitevins, du côté des Tou-

rangeaux. Au XVIe siècle, un vieil historien du Berry constatait qu'Aigurande (N. 6) « est assise au païs et duché du Berry, sur les fins et limites du païs de la Marche »[1]. Un siècle plus tard, Ménage remarquait à son tour qu'Ingrandes (N. 12) était « le premier lieu de l'Anjou du costé de la Bretagne, et qu'il y a une grosse pierre dans le bourg qui fait la séparation des deux provinces »[2]. Mais aucun de ces auteurs ne tira de conclusions générales pour les dénominations analogues.

Parmi les érudits modernes, il semble bien que l'honneur d'avoir compris le premier cette situation particulière des noms apparentés à Ingrande revienne à l'abbé Taury, curé de Niort. En effet, en 1853, le secrétaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, A. Ménard, présentait à sa Compagnie une discussion sur la lieue gauloise et sur plusieurs autres points de géographie ancienne (B. 1, p. 99). Il y donnait comme raisons d'avoir placé à Ingrande (N. 2) le *Fines* de la route de Poitiers à Bourges (que d'Anville et d'autres établissaient à Hains) : 1° l'impossibilité d'admettre que Hains, *Aens* au XIe siècle, découle de *Fines*, 2° « la remarque faite par l'abbé Taury que huit localités nommées *Ingrande* (N. 1, 2, 3, 4), *Eygurande* (N. 5), *Aigurande* (N. 6), *Iguerande* (N. 7), *Ingranne* (N. 8) sont toutes situées sur des confins de provinces ou de diocèses ». « Ingrande, ajoutait-il, sous les diverses formes précitées, emporte l'idée de *limite*. La philologie vient confirmer les données de la géographie, et le mot gaulois *Ingrande* a été traduit par *Fines*. » Ainsi, dès 1853, la question était en grande

1. Jean Chaumeau, *Histoire du Berry*, Lyon, 1566, p. 269.

2. Ménage, *Histoire de Sablé*, Ire partie, Paris, 1683, p. 136. Cette fameuse pierre, *petra Ingrandi*, mentionnée par d'anciennes chroniques dès le XIe siècle, figurant sur une carte de 1579, marquait bien la frontière des Namnètes et des Andécaves. Elle est toujours à la même place, au milieu du bourg d'Ingrande, et elle remplit aujourd'hui la même fonction entre deux départements qu'autrefois entre deux peuples (C. Port. *Dict. du Maine-et-Loire*, II, Angers, 1876, p. 386).

Piganiol de la Force (*Nouvelle descript. de la France*, t. XII, 1764, p. 192) rappelle qu'on avait « cru que le nom d'Ingrande avoit été fait du latin *Ingressus Andium*, mais, ajoute-t-il, M. Ménage, qui étoit très-versé dans les étymologies, dit qu'il a été fait du latin *Igorandis*, de même que le nom de l'*Ingrande* de Poitou ».

partie résolue ; il ne restait plus qu'à trouver de nouveaux exemples et à restituer la forme primitive du terme prélatin.

Cette précieuse découverte n'eut cependant pas d'écho immédiat en dehors du Poitou et du Berry. Cardin (B. 2) relevait le mot *ingrande* comme étant d'origine celtique, et répétait que ce terme, appliqué à un lieu, indiquait la limite d'une peuplade avant l'arrivée de César. Même constatation par Redet [1].

Peu de temps après, A. Longnon, en amassant la documentation de son *Atlas historique de la France*, dont les premières livraisons parurent dès 1888, avait relevé l'importante constatation de l'abbé Taury et avait découvert d'autres exemples. A la fin de l'année 1892 il écrivait dans la *Revue archéologique* (B. 9) que ce nom de lieu antique, alors seulement connu par ses variantes modernes, avait dès longtemps attiré son attention et que, depuis treize ans qu'il traitait de la géographie historique de notre pays à l'École pratique des Hautes Études, il avait eu à plus d'une reprise l'occasion d'en entretenir ses auditeurs. Il lui consacra même une partie de la leçon qu'il fit le 13 mars 1890 au Collège de France. Il ajouta alors sept exemples (N. 9 à 15).

Cette savante conférence, pas plus que la remarque de l'abbé Taury, n'eut le retentissement qu'elle méritait. A.F. Lièvre et J. Havet n'étaient pas du nombre des auditeurs de Longnon et n'en eurent aucun vent.

Lièvre, bibliothécaire de la ville de Poitiers, dans un excellent mémoire sur les voies antiques de l'Ouest (B. 6) ajoutait un nouvel Ingrande (N. 16) aux quatre déjà recueillis par Taury. « Ce nom même d'Ingrande, disait-il, est une donnée précieuse. Il indique non seulement une frontière mais, en général, le point où un chemin, soit gaulois soit romain, passait du territoire d'un peuple dans celui d'un autre. » Lièvre est le premier à s'être rendu compte que le nom avait été donné aussi à des ruisseaux, tels que la Guirande (N. 18), aff. de la Charente, « dont les érudits du Cadastre, dit-il, ont fait une Guirlande » [2], la Guirande (N. 17) qui se jette dans la Sèvre au-dessous de

1. *Notes sur le cartulaire de Saint-Cyprien de Poitiers*, dans *Archives historiques du Poitou*, III, Poitiers, 1874, p. 440.

2. Ce nom de *Guirlande* existait déjà dans la carte de Cassini.

Niort, et le ruisseau qui, non loin et au nord d'Ingrande (N. 1), se mêle à la Vienne.

Un autre chercheur isolé, V. Durand, membre de la Société de la *Diana* (Loire), instruit de la valeur de ce terme, en avait consigné les représentants dans la région du Forez et de l'Est qui, au nombre de cinq (N. 19 à 23), venaient grossir le contingent (B. 7).

De son côté, J. Havet, qui venait de prendre connaissance du mémoire de Lièvre, compléta sa liste par les exemples que lui avait suggérés la lecture de l'*Atlas historique* de Longnon et des *Dictionnaires topographiques* départementaux publiés à l'époque. Comme il est facile de le constater dans ma *Nomenclature*, Havet eut la malchance d'avoir été devancé dans chacun de ses exemples. Son recensement eut toutefois le mérite de diffuser dans le monde savant, par l'intermédiaire de la *Revue archéologique*, des noms géographiques restés sans écho en Sorbonne.

Les recherches se poursuivirent avec une louable ferveur. En 1892, Longnon avait encore enrichi sa liste de N. 24 à 30 (B. 9). V. Durand continuait ses dépouillements avec opiniâtreté et la même revue publia en 1894 son volumineux additif, qui jetait d'un seul coup dans la mêlée seize unités nouvelles (N. 31 à 46) (B. 12).

Puis brusquement les savants se turent pendant de longues années. C'en était fini pour quelque temps des découvertes massives. En 1918, un ruisseau de la Guirande vint prendre le 47e rang (B. 16). MM. Lot, Marichal et Antoine Thomas dépistèrent tour à tour les ruisseaux d'Eurande (N. 48), d'Eaugronne (N. 49) et des Équilandes (N. 50) (voyez B. 18). En 1924, M. Berthoud (B. 21) fut assez heureux pour faire trois trouvailles (N. 51, 52, 53). La même année, M. Lot revenait à la charge (B. 22) et donnait d'intéressantes précisions sur des tracés de limites, sur le nom de l'Eaugronne (N. 49) et d'autres (N. 54 à 58), qui lui semblent apparentés. M. Piétresson de Saint-Aubin (B. 23) donna le 59e. M. l'abbé Chaume, qui a étudié les anciennes divisions territoriales de la Bourgogne (B. 27), a relevé les toponymes susceptibles de jalonner leurs limites. Il cite N. 60, 67, 68 et signale à la vigilance des travailleurs N. 61 à 66 comme probables. En 1929, M. Linckenheld, conservateur du musée archéologique de Sarrebourg

(B.33), ajoute N. 69 à 72 ; M. Fournier, archiviste du Puy-de-Dôme, apporte trois bons résultats (N. 73, 74, 75), en 1931. Enfin les années 1934 et 1936 devaient enregistrer heureusement un regain d'activité. M. Jeanton (B. 39) emprunte au Mâconnais le 76e exemple, en même temps qu'il discute la situation de N. 67. Pour ma part j'ai remarqué en Haute-Marne (B.41) un représentant certain (N.77) et un autre assez douteux (N. 78). Je croyais clôturer cette imposante nomenclature par l'exemple n° 79, dû à M. Besse et rapporté par M. Dauzat (B. 42), puis par un 80e mis au jour par M. l'abbé P. Maitrier, lorsque j'eus l'excellente fortune de recevoir de M. J. Vannérus, l'éminent toponymiste belge, son mémoire récent (B. 43) sur les noms de lieu du même type dans le nord de la France, le Luxembourg et la Belgique. Il fait progresser la question d'un pas de géant : vingt-deux acquisitions nouvelles (N.81 à 102) apparaissent dans des domaines linguistiques inexplorés.

Au cours des lettres échangées entre M. Vannérus et moi à la suite de cette publication, nous nous sommes communiqué mutuellement de nouveaux résultats qui font l'objet de deux articles (B. 44, 46) de M. Vannérus. Entre temps les exemples (N.103 à 115) m'ont été indiqués par correspondance, lors d'une enquête que j'ai menée auprès de nombreux toponymistes. Gageons que ce ne sont pas les dernières unités de cette longue série, puisque, au moment où mon manuscrit allait partir à l'impression j'ai relevé l'exemple probable N. 116 et MM. Jeanton, Vannérus et C. Davillé m'ont signalé trois trouvailles, étiquetées sous les numéros 117, 118 et 119, et que, à la correction des épreuves, j'ai encore ajouté N. 120 et 121.

II. — Historique des constatations philologiques.

Dès les premières constatations géographiques, on s'accorda à voir dans les vocables précédents les aboutissements modernes d'un même nom celtique composé de deux termes.

Le terme final fut le plus facile à comprendre. Cardin [1] lui donnait le sens de « frontière, limite », ce que démontra Lon-

1. *Mémoires de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, XXXII, p. 43 note.

gnon (B.9) à l'aide des termes dialectaux : bret. *ran* ou *rann* « parcelle, partie », allem. *rand* « bord, bordure, lisière », gascon *rande*, languedocien *rando*, rouergat *rènde*, *ronde*, qui impliquent toujours une idée de clôture ou de limite, v. provençal *rando*, catal. *randa*, au sens de « bordure » [1], et les termes locaux *rand* et *randon*, employés dans le sud du département de l'Aube, pour désigner des tertres qui, servant de limite aux territoires de communes, sont appelés *fins* dans la partie du même département avoisinant la ville de Troyes. Plus tard G. Martin (B. 14) ajoutait le bas-lat. *randae* « barreaux, grillage », qui implique l'idée de clôture. Par contre, en 1904, C. Jullian (B.15) émettait une opinion dissidente et proposait de couper **Icoranda* en **Icor-* et *-anda* pour lui donner la valeur de « grande pierre, grande borne » ou tout autre objet pouvant servir de limite ; mais il abandonna vite cette hypothèse pour se rallier à l'avis commun. La celticité du terme *-randa* fut définitivement consacrée par G. Dottin [2], d'après irl., bret., *rann*, gall. *rhan* « partie ».

Le terme initial fut de tout temps l'objet de longues discussions. Cardin le rattachait à une racine soi-disant celtique *ang-* « grand », suggérée par une vague ressemblance au latin *ingens*. Houzé, Malvezin, qui n'avaient pas plus d'autorité que Cardin [3], penchaient sans raison vers la signification d' « eau » (voyez B.14, p. 476). Havet et Longnon furent plus sages. Ils tentèrent avant de traduire ce terme, d'en restituer la forme primitive ; mais en l'absence de formes anciennes et d'exemples suffisants, ils ne purent y parvenir. Havet, s'étant basé sur le *viculus Igoranda* du VIIe siècle, supposait avec beaucoup de vraisemblance que *Igoranda* était une forme dégénérée d'un **Icoranda* antérieur (on sait en effet qu'entre deux voyelles l'occlusive sourde *c* était passée à la sonore *g* dès le VIe siècle). C'est cette forme hypothétique *Icoranda* qu'ont reprise C. Jullian et, depuis, MM Berthoud, l'abbé Chaume, Linckenheld et Grenier. Lon-

1. J'ajoute les dérivés *randal* (Corrèze, Gascogne, Espagne) « haie, lacis », *randello* (Rouergue) « haie ».

2. *La langue gauloise*, p. 280.

3. Je passe sous silence les explications encore plus fantaisistes de Catherinot, du docteur Longy, de Cocheris et d'autres (B.14, p. 476 et B.29, p. 49 sq),

gnon, de son côté, restait sur la réserve que lui imposait le *Ewiranda* des chartes de Cluny (xe siècle).

En 1893, Antoine Thomas s'attaquait au problème et, dans une étude trop peu connue (B.11), étudiait les variations modernes qui, selon lui, ne peuvent découler que d'un vocable contenant un *qu*, soit **Iquoranda* (var. **Iquaranda*, **Iquiranda*), soit **Equoranda* (var. **Equaranda*, **Equiranda*). Seul un *qu* en latin vulgaire peut expliquer et explique à la fois les variantes du Nord et du Midi; la deuxième voyelle, pensait Ant. Thomas, peut être *o* ou *a* suivant les régions.

Cette thèse a fait son chemin. MM. Lot et Dauzat s'y rallient, le premier adoptant **Iquoranda*, le second **Equoranda*, seule capable, à son avis et à celui de M. Vannérus, de rendre compte des formes en *i* (*Ivrande*) et en *e* (*Eurande*, *Eygurande*). La démonstration théorique d'Ant. Thomas trouve un appui dans les graphies historiques sans doute calquées sur des documents plus anciens : *Aquaranda* 949 (N. 76), *Equiranda* vers 980 (N.17), *Iqueranda* vers 1095 (N.13), *Aqueranna* vers 1110 (N. 51).

Lièvre (B.6) avait remarqué que plusieurs cours d'eau frontières s'appellent la Guirande ; G. Martin (B.14) reconnaissait également que la plupart des localités dénommées Ingrande ou Aigurande étaient à proximité de sources ou de cours d'eau de faible importance. De là à conclure que le terme initial signifiait « eau », il n'y avait qu'un pas.

Jullian postulait cette valeur pour **ico-* (cf. **Icarus*, *Icauna*) et M. Linckenheld citait (B.32) à l'appui la rivière bretonne de l'Ic et la déesse médiomatrique *Icovellauna*, qu'il traduisait « la bonne eau ». M. Grenier a rappelé cette explication [1] ; M. Soyer (B. 40), par contre, tend à la rejeter, remettant en mémoire l'opinion de M. Vendryes : « Rien dans les langues celtiques ne justifie pour un gaulois *ico-* le sens d'eau » [2]. Remarquons que G. Dottin n'est pas entré dans le débat. Il note simplement dans son *Manuel d'antiquité celtique* [3] que **Icoranda* semble celtique et que son second terme s'explique

1. *Revue des études anciennes*, 1931, p. 44.
2. *Revue celtique*, 1929, p. 362.
3. 2e éd., p. 444

peut-être par l'irl. *rand, rann*, le bret. *rann* « partie ». En 1920, son ouvrage, *La langue gauloise*, le passe même sous silence.

Il en va autrement du terme **equa-, equo-*. M. Dauzat ne s'est pas contenté de montrer qu'il était seul possible ; il a cherché à en déterminer la provenance. Il pourrait représenter, selon lui, un radical correspondant au lat. *aqua*, ce que l'on a contesté. Mais comme le groupe *qu* n'est pas gaulois, il s'agirait d'un radical d'emprunt, « ayant appartenu à une langue intermédiaire entre le celtique et l'italique ».

Si séduisante que soit cette manière de voir, elle n'est cependant pas celle de M. A. Berthelot. « L'extension des Caturiges, dit-il, permet de croire que les Quadriates, occupants présumés du Queyras, étaient un de leurs pagi, une subdivision de leur peuple ; constatation utile parce qu'on a invoqué le nom de cette tribu gauloise afin de prouver que la langue ligure avait conservé le *q* au lieu de le muter en *p*. Les linguistes devront admettre que *q* avait persisté dans le nom gaulois des Quadriates, comme dans celui des Séquanes et dans le calendrier de Coligny » [1]. Mais, comme le faisait remarquer H. Hubert [2], il n'est pas certain que le nom des Quadriates soit celtique.

Le dernier mot n'est pas dit sur cette passionnante question. M. Marteaux [3] s'étonne que *-randa* ne soit apparu jusqu'à présent que juxtaposé à un autre mot, et n'ait pas été aussi répandu dans la toponymie celtique que *briga, durum, ritum*, etc. M. l'abbé Chaume (B. 27) suggère qu'il peut s'agir, pour les termes en *-randa*, d'une fonction ancienne, tombée en désuétude à l'époque gauloise et maintenue comme un débris des vieux âges. Plus récemment, Leo Weisgerber (B. 36, p. 202, s. v. **Iguoranda, Icoranna*) fait allusion aux recherches de M. Lot et au jugement de M. Vendryes sur le prétendu **ico-* = « eau », puis rappelle (*Ibid.*, p. 46) l'évolution dans les langues romanes du groupe *nn* ⋙→ *nd*, ce qui lui fait supposer un **Icoranna* primitif.

---

1. *Les Ligures, Revue archéologique*, 1933 (tiré à part, p. 41).
2. H. Hubert, *Les Celtes et l'expansion celtique*, 1932, p. 289.
3. *Revue des études anciennes*, 1921, p. 52.

III. — ESSAI DE CRITIQUE.

Il faut être prudent dans la reconstitution et l'explication d'un terme prélatin. On a recueilli beaucoup de documents et d'opinions sur notre vocable ; le temps est venu d'en faire la critique et de ne retenir que les résultats probants, pour guider les recherches futures d'une manière rationnelle.

A) *Exemples proposés.*

En même temps que des représentants indéniables de **Equoranda*, on a cité des noms modernes sans histoire, dont la ressemblance donne à réfléchir, mais qui doivent être laissés en dehors de la discussion tant que ne sera pas faite la preuve de leur authenticité.

Voici les conditions requises pour qu'un vocable moderne représente un **Equoranda*. 1°) Le traitement phonétique, différent selon les régions, suit les règles générales ; les mentions anciennes doivent s'accorder chronologiquement dans une même région ; les formes modernes se ramènent à quelques formes-types régionales, que je cite plus bas. 2°) On trouve la voie antique à laquelle se rattachaient, du moins à l'origine, les dénominations dont il s'agit. Il sera préférable de ne pas tenir compte des noms de fiefs qui ont pu être transplantés au moyen âge et qui risquent de fausser les résultats. 3°) A l'endroit considéré se trouve, dans la plupart des cas, une limite ancienne reconnue. J'étudie plus loin les exemples qui ne semblent pas satisfaire à cette condition.

De l'examen de la carte se dégagent les formes-types annoncées, qui varient progressivement d'une contrée à une autre.

1°) *Ingrande* (variante *Ingranne*), dans le bassin inférieur de la Loire, depuis l'Océan jusqu'au Loiret. L'épenthèse d'un *n*, cf. *Ansoulesse* < *Exoletia* (Vienne), n'est pas un phénomène localisé uniquement à cette région. On la rencontre dans le nom d'*Angoulême*, *Iculisma* gallo-romain, *Aqualisma* mérovingien, et peut-être aussi à la base d'*Ingranne* (N. 79), qui est en plein pays de langue d'oc.

2°) Dans le centre de la France, au sud de la zone précédente et de l'ouest à l'est, des formes à quatre syllabes où le *qu* primitif s'est résolu en *gu* : *Aguirande, Aguérande, Egurande, Aigurande, Egarande, Eguérande.* Dans cette région, « la conservation de la protonique, écrivait Antoine Thomas (B. 11), est pourtant surprenante, car elle est contraire à la loi de Darmesteter qui, théoriquement, doit s'appliquer au provençal comme au français. Le *qu*, ajoutait-il, expli-

Les numéros de la carte correspondent à ceux de la *Nomenclature.*

querait mieux la conservation de la protonique : c'est ainsi que le provençal dit *aguilen* « églantier » qui correspond à l'ancien français *aiglent* et ne peut venir que de **aquilentum* au lieu de **aculentum*, d'après *aquifolium* ; c'est ainsi que *Angoulême* a conservé la protonique, parce que la forme populaire se prononçait avec un *qu* au lieu d'un *c*, aux époques mérovingienne et carolingienne : *Aqualisma*, *Aequilisina*, *Aquelisina*. » J'ajoute que *Aquitania* est devenu phonétiquement *la Guyenne*, mais géographiquement une région où abondent les *Guirande*.

Dans le sud du Massif Central on relève une forme aberrante *Dirande* que M. Dauzat explique par une palatalisation de *g* + *i* (voir les mentions anciennes de N.73). *Dirande* est devenu *Durande* (N. 73) et très probablement, comme le pense M. P. F. Fournier, *Irande* par déglutination. Sous forme diminutive, on aurait *Irandelle* (N.74), et *Irandel* (N.75) [1].

La forme *Eygurande* (N. 5, 6, 9, 53) provient d'un *Aiguirande* intermédiaire, d'après les formes anciennes de N. 5 et le nom du ruisseau de *Guérandolle* qui l'arrose. A l'époque romane, l'*i* contrefinal s'est transformé : il est devenu d'un vocalisme nul dans ces exemples et, pendant un certain temps, dans le nom de la Guisane provençale (*Aquisiana* 739, *Agusane* du XIe au XIVe siècle) ; à une époque tardive il est redevenu *a* dans *Egarande* (N. 20, 22), *Evaranda* (N. 7), *Aquaranda* (N. 76).

Certaines formes de cette vaste région semblent postuler un **Aquaranda* contaminé par le latin *aqua*, qui devait aboutir au provençal *aga*, *aiga* [2] (cf. *aquaeductus* > *égadzwai* à Couzon, Rhône).

On remarque encore sur la carte une contrée à cheval sur la limite du Charolais et du Bourbonnais, où apparaît une forme spéciale *Igrande*, témoin d'une évolution plus avancée qui nous rapproche de celles de la zone suivante.

3°) Au nord de la première, comme dans celle des *Igrande*, le *qu* s'est résolu à l'époque carolingienne en un *w* qui a subi plusieurs traitements.

En Normandie et dans l'Ile-de-France, il s'est transformé en *v*,

1. J'avais pensé un moment que *Irande* était un résidu de *Aiguirande* compris au sens de *Aigue* (= « rivière ») + *Irande*, mais je me range plutôt à l'avis de M. Fournier qui me satisfait davantage.

2. Cf. A. Dauzat, *Revue des langues romanes*, 1929, p. 45 sq.

d'où *Ivrande* (cf. *Equalina sylva*, auj. la forêt d'Iveline [1], Seine-et-Oise ; en vieux-français *aqua* > *eve* ; *equa* > *ive* ; *aequale* > *ivel*) [2].

En Bourgogne, au nord du groupe des *Igrande*, semble s'en caractériser un autre où la forme-type *Avarande* résulterait de la consonnification du *w* et de la réapparition plutôt exceptionnelle de la voyelle contrefinale primitive. Celle-ci a pu se maintenir comme dans le Chamarande de la Haute-Marne qui a des pendants dans les Chamerande de l'Ain et du Mâconnais, région où *Beronde* peut être un débris d'un *Averande* médieval. La forme *Avarande*, abrégée par aphérèse en *Varande*, aurait pu subir plus tard l'attraction de *garande*, et ses variantes *garenne*, *garanne*, ou *varanne*. On se gardera donc de rejeter dans cette région les *Garande* sans un judicieux examen des textes anciens. Ne nous étonnons pas de trouver comme voyelle initiale un *A* qui a succédé à un *E* primitif. Il y a des exemples incontestables de l'existence de cette morphologie locale, vers le XIIe siècle, ne seraient-ce que ceux de *Eburo*[*briga*], *Evr*[*ola*] IXe s., *Avr*[*ole*] XIIe s., auj. Avrolles (Yonne), et de *Evruncurt* 1163, *Avroncort* 1173, auj. Vroncourt (Haute-Marne) [3].

En Champagne le *w* intervocalique carolingien s'est transformé en un *v* qui s'est effacé au XIIIe siècle ; par contre-coup la voyelle contrefinale, atone, a disparu et, seule, la voyelle initiale a subsisté. De là *Arande*, *Erande* (cf. *Aquaeductus* > *Aheüz* 1235 > *Aüst* 1258, auj. Ahuy, Côte-d'Or).

Dans la Lorraine occidentale où règne *Eurande*, il semble que l'*E* initial d'*Ewerande* se soit combiné au *w* pour donner à l'initiale un son *u* dont rendraient compte les graphies *Huerande* 1270 (N.91), *Huherande* 1306 (N.89), dans lesquelles l'*H* montrait que le signe suivant, *u*, était voyelle et non consonne. Le même phénomène s'est produit dans *ewe*, devenu **eawe*, puis *eaue*, dans *Aquosa* > **Awouze* > *Auwouze* 1299, auj. Aouze, Vosges, dans **aquaeductus* > *Awedoiz* > *Awedeus* XIIIe s., auj. Audeuil, Vosges, (en patois *ǫdœ*), où l'on a découvert les

1. *Equalina* 615 (Pardessus, *Dipl.*, *ch.*, t. I, ch. 198) ; *Evelina* (*Vita S. Leutfredi*) ; *Evlina* 997 (Tardif, *Monum. hist.*, p. 151, n° 240, original).

2. Faut-il rattacher au même groupe la dénomination *Fossé d'Yvrogne*, portée sur la feuille 35 de la carte Cassini, au finage d'Ardeuil (Ardennes) ?

3. Cf. même *Elaver* > *Aleir* à l'époque romane, auj. l'Allier.

restes d'un aqueduc romain alimentant la ville de Grand [1] ; enfin dans **Aquaeductus* > *Awedeux* 1304 > *Aweduix* XIVe s., auj. Audun-le-Roman, Moselle (cf. dans la Marne *Aqualicus* devenu *Œuvy*) [2]. La contrefinale de *Huerande* ayant disparu, le résidu *Hurande* ou *Urande* (prononcé *urand*) pouvait aboutir naturellement à *Eurande* (cf. dans la Meuse *Huvilla* 1223, *Euvilla* 1402, auj. Euville ; dans la Haute-Marne *Ureville* 1386, *Eurvilla* 1538, auj. Eurville).

En dehors de nos frontières, même disparition de l'élément guttural. On trouve en Belgique la forme française *Hérande* ou *Héran* et la forme germanique *Herent* (Belgique orientale et Luxembourg) (cf. la morphologie d'*aquaeductus* : en allemand *Ageduch* 1257 > *Aeduche* 1304 > *Aducht* 1325 ; en luxembourgeois *Aydoch* 1342 > *Adecht* 1371 > *Adicht* 1403, et en flamand *Hagedocht* XIIe s. et env. 1312 > *Hadocht* 1375 à 1521) [3].

Des remarque s'imposent. Plusieurs de ces appellations modernes portent la marque du pluriel. Il va de soi que la graphie *les Guirandes* peut représenter *l'Éguirande* ou *l'Aiguirande*. Mais il en est d'autres, par exemple *les Équilandes* (N.50), *les Eygurandes* (N.53), *les Harandes* (N.77), *les Arandes* (N.80), *les Eurantes* (N.89), qui demandent une explication. Le peuple utilise couramment le « pluriel d'un nom propre » pour exprimer une collectivité, par exemple pour désigner les personnes d'une même famille. De même en toponymie certains pluriels insolites caractérisent les terres voisines d'un lieu ou d'un objet qui porte le nom au singulier. Ainsi, à Saint-Romain-de-Benêt (Char.-Inf.), le lieu-dit *les Pirelonges* représente les terres à l'entour de la pile romaine de *Pirelonge*, bien connue des archéologues. Les exemples précédents doivent s'entendre de cette

1. On trouve dans les archives de l'abbaye de Mureau (Vosges) : *grangiam que dicitur Audouz... et quicquid infra canales* (anno 1238), et *campum de Audois ad canales* (anno 1239) ; et aussi *Awedoie* (orig. 1239), *Auduiz* (orig. 1250).

2. C'est peut-être par **En Aurande* qu'il faut expliquer *La Norande* N. 107. Voir *Nomenclature*.

3. Sur ma demande M. Vannérus a bien voulu faire cette expertise dan un domaine linguistique qui lui est familier.

façon. Le pluriel indique pour chacun d'eux un ensemble de terrains ou de bois et, par suite de transfert, un ruisseau dans le nom duquel ce pluriel était surprenant à première vue.

Il est un peu prématuré de tirer de l'examen de ma carte, où sont reportés les exemples assurés, des conclusions sur l'aire d'expansion du terme. Il y aura, je l'espère bien, quelques bonnes trouvailles à y inscrire. Il avait été dit que ce terme était inconnu en Belgique. Or l'enquête de M. Vannérus a montré que ce pays n'était pas désert pour les **Equoranda*. En France, la Provence et les pays au sud de la Garonne et du Tarn semblent stériles. Si, après de nouvelles études méthodiques la carte restait muette en ces contrées, il serait temps alors de tirer parti de cet argument *ex silentio* [1].

Souhaitons que les toponymistes français et étrangers apportent des documents précis dans des régions inexplorées. Je recueillerais volontiers tout renseignement isolé, même le plus modeste, en vue d'un article complémentaire.

Il importe de remarquer que, sur les 49 exemples consignés sur ma carte, 35 vérifient la constatation faite par l'abbé Taury que les lieux ainsi dénommés étaient à la limite de deux diocèses anciens et très probablement de deux cités gauloises ; 9 autres semblent jalonner des *pagi* intérieurs à ces cités ; 5 autres enfin sont notablement éloignés d'une limite médiévale. A vrai dire, on ne connaît pas rigoureusement le bornage des *civitates* gallo- ou pré-romaines, mais on en restitue assez convenablement la configuration générale en admettant qu'il s'est conservé dans celui des diocèses.

Cette règle n'est cependant pas absolue. L'histoire nous fait connaître en effet des remaniements territoriaux, nécessités par les besoins de l'administration, tant civile qu'ecclésiastique. Nous savons, par exemple, que Galba punit les Lingons en amputant leur vaste domaine : *Lingones... damno finium Galba perculerat* [2]. Plus tard, la création des diocèses ne s'est pas achevée suivant une règle fixe : si beaucoup d'entre eux ont été superposés au territoire de l'ancienne *civitas* demeuré intact, par contre d'autres ont recouvert deux cités contiguës quand

1. Les recherches de MM. Brun et Duraffour n'ont encore rien révélé en Provence. Cf. cependant l'exemple probable N. 121.

2. Tacite, *Hist.*, I, c. LIII.

elles étaient peu étendues, ou bien n'ont utilisé qu'un groupe de *pagi* intérieurs à une cité trop vaste pour avoir été convenablement gouvernée. Ensuite, à l'époque carolingienne, pour satisfaire à certaines convenances, on modifia le groupement de certains *pagi* divisionnaires, sans altérer leurs frontières individuelles. En outre il y eut, par la suite, des échanges ou des abandons plus ou moins importants de territoires entre deux diocèses voisins. Il en résulte que plusieurs de nos toponymes se trouvaient, à la fin du moyen âge, au point de rencontre d'archiprêtrés ou d'archidiaconés, et même en dehors de toute frontière ecclésiastique.

Dans cet ordre d'idées, on peut pousser l'investigation en reculant jusqu'à l'époque protohistorique. Il semble établi que les premiers **Equoranda* ont été créés plusieurs siècles avant la conquête romaine (je propose plus loin le chiffre de cinq siècles). Or, durant ce demi-millénaire, la formation des cités n'était pas encore définitive, certains *pagi* ayant été rapprochés ou séparés par des intérêts communs ou par suite de guerres. Une grave erreur serait de croire que ceux-ci ont été morcelés. Bornés solennellement dès une haute antiquité par des éléments matériels consacrés, ils ont au contraire conservé des limites inviolables ; tout au plus peut-on admettre que des remaniements exceptionnels, mais infimes, ont eu pour cause des besoins purement locaux. Les modifications de cités, même à l'époque gallo-romaine, se sont opérées par l'agrégation ou le retrait de *pagi* confédérés, figés chacun dans des frontières immuables. L'existence de l'Arande de Leuglay (N. 80), en plein territoire lingon, au voisinage d'une simple délimination de doyennés, en est un indice presque certain. Ces **Equoranda* intérieurs, villages ou simples lieux-dits, méritent donc un examen des plus minutieux, susceptible de révéler des limites déjà déchues avant l'ère chrétienne.

B) *Prototypes.*

En vue de remonter à la forme prélatine, j'avais eu l'idée de concilier les deux théories de C. Jullian et de M. Dauzat, en admettant qu'un **Icoranda* primitif (variante **Ecoranda*) se serait transformé dans le langage populaire en **Equoranda* (ou même

**Aquaranda*). C'est compliquer la question d'hypothèses incontrôlables.

Le plus simple, à mon avis, est d'examiner d'abord la chaîne des dégénérescences du vocable similaire *Sequana* dont la graphie est, au premier abord, surprenante puisque l'on admet qu'à l'arrivée des Celtes en Gaule l'évolution *qu* ⇝ *p* était terminée depuis longtemps.

En considérant le tableau

SEQUANA		IIIe siècle	**EQUORANDA*
Segu-na	Grég. de Tours	Ve siècle	↓
Sigu-na			
Sigo-na	Frédégaire	VIIe siècle	*Igo-randa*
Sig-na [1]	Dict. top. de l'Aube	IXe siècle	*Ig-randa*

on se résigne à reconnaître que les Gaulois faisaient usage des lettres *qu* [2] et les prononçaient *kw* : ainsi César a noté *Sequana*, — tout comme les inscriptions gallo-romaines, — et les géographes grecs ont écrit Σηκοανα. La prononciation gauloise *sekwana* est en outre confirmée par une graphie SECVAN... sur une jambe votive trouvée aux sources de la Seine [3] et, plus tardivement, par le *Seguna* de Grégoire de Tours. Cette dernière forme montre un premier stade d'évolution : l'*u* (*w*) s'est vocalisé pour suppléer à l'effacement de l'*a* pénultième [4].

---

1. La graphie *Secana* (XIIe siècle) est une réminiscence de l'antique *Sequana*, en usage dans la chancellerie et non dans le parler populaire.

2. Cf. la légende SEQUANOIOTVOS des monnaies gauloises. On a découvert 1605 pièces de ce type à la Villeneuve-au-Roi (Haute-Marne).

3. *C.I.L.*, XIII, n° 2863.

4. Je regrette de n'être pas tout à fait d'accord sur ce point avec M. Jos. Schnetz (*Philologus*, LXXXVII, Leipzig, 1932, p. 106) qui, en supposant l'évolution *Sequana* > **Secona* > *Segona*, ne tient pas compte de la graphie de Grégoire de Tours. Suivant la règle propre aux hydronymes proparoxytons, l'*a* pénultième de *Sequăna* s'est changé en *e* de bonne heure, de sorte que *Sequăna* s'est transformé naturellement en **Seguĕna* ou **Seguĕna* > *Segŭna* > *Segŏna*. Il suffit, pour s'en convaincre d'examiner les mentions anciennes des noms de l'Oise, de la Marne, de l'Aisne, de la Clouère et de la Charente, mentions dans lesquelles la voyelle pénultième avait disparu au VIIe ou VIIIe siècle.

Cette constatation est en faveur de la restitution **Equoranda*, puisque dans le bassin de la Loire les mentions *Igoranda* (VIIe s.,) *Igranda* (IXe s.) s'accordent chronologiquement avec *Sigona* et *Signa*. Mais pour rendre compte des formes médiévales *Ewaranda*, *Ewiranda*, il faut faire intervenir une variante contenant un *a* à la contrefinale, c'est-à-dire **Equaranda*. Cette dernière est de beaucoup la plus fréquente, en France comme en Belgique.

On peut aller plus loin et dire, sans témérité, que **Equoranda*, **Equaranda* étaient aussi les formes gauloises. Leur persistance jusqu'à la période gallo-romaine est appuyée par le fait que la langue gauloise est restée vivante parmi les indigènes plusieurs siècles après la conquête. La présence du terme **equo, equa-* dans les dialectes celtiques est attestée en outre par des appellations dont il est le thème.

La plus curieuse se trouvait en Lusitanie où « les Celtes venus de Gaule par l'extrémité occidentale des Pyrénées ont été refoulés par les Ibères » [1]. Selon Dottin cette invasion aurait suivi celle de la Gaule, et remonterait à peu près au Ve siècle avant notre ère. Selon H. Hubert [2], la civilisation celtique se serait introduite en cette région à une date qui peut être marquée par les poignards à antennes de bronze, entre 600 et 500.

C'est là que l'Itinéraire d'Antonin nous fait connaître les deux stations voisines *Equabona* et *Catobriga*, dont les noms sont apparemment celtiques. Les manuscrits de l'Itinéraire ne remontent pas, il est vrai, au delà du Xe siècle et offrent les variantes *Aequabona*, *Aqua bona*, mais on s'accorde pour retenir la variante *Equabona* comme la meilleure [3]. La finale *-bona* justifie la celticité de ce terme, acceptée par G. Dottin [4]. Il serait imprudent, certes, d'appuyer sur un vocable pris dans une région aussi éloignée de la nôtre des conclusions définitives sur

1. G. Dottin, *Les anciens peuples de l'Europe*, 1916, p. 206.

2. H. Hubert, *Les Celtes et l'expansion celtique*, 1932, p. 350.

3. *Aequabona* est comparable à *Aequalina* (VIIIe s.) qui a succédé à *Equalina* (VIIe siècle). Les formes ultérieures *Aquilina*, *Evelina*, *Evlina* sont précieuses puisqu'elles accompagnent chronologiquement l'évolution des **Equaranda* de la 3e zone. Pour *Aqua bona*, cf. N. 76 et 51.

4. *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique*, 2e éd., 1915, p. 442.

la date de création de **Equaranda*. Mais il ne faut pas négliger l'indication, — si fragile qu'elle puisse être, — que les appellations construites sur **equa* peuvent remonter à un demi-millénaire avant notre ère.

Il faut rapprocher sans doute le terme *Equalina*, qui paraît résulter de l'addition du suffixe gallo-romain *-inus*, *-ina* à un terme indigène **Equala*. J'espère ne pas être le jouet d'une illusion en supposant que ce dernier représente une dérivation gauloise en *-l-* du terme **equa* [1]. Les linguistes du domaine germanique diront si **Equala* peut être à la base du nom du ruisseau mosellan d'Eichel, noté *Aquila in pago Saroinsi*, 713. Antoine Thomas avait conjecturé que *Aequalina silva* venait de *aequalis* « égal » (il y a en Limousin le *bois des Égaux* ; en Saône-et-Loire, à Saint-Marc-de-Vaux, le *Bois des Igaux*). Si **equa* avait eu le sens d'eau, l'appellation **Equala* conviendrait parfaitement à cette forêt remarquable par le nombre de ses étangs et de ses ruisseaux.

En résumé, il convient d'admettre avec M. Dauzat que **equa* et *Sequana* ont été empruntés par les Gaulois à leurs prédécesseurs. D'après nos connaissances, c'est la seule façon d'expliquer la conservation de *qu*. On remarquera que les termes **Equaranda*, *Equabona*, *Sequana* désignaient, les deux premiers des stations routières, le troisième un des principaux fleuves de notre pays. Or, les voies terrestres ou fluviales étaient sacrées dans l'Antiquité ; d'autre part, les noms de mois du calendrier de Coligny, en particulier *equos* (génitif *equi* ?), appartenaient probablement au vocabulaire religieux. Ces différents termes auraient été conservés rituellement pendant des siècles ; c'est une manière d'expliquer qu'ils soient arrivés intacts jusqu'à l'époque historique.

Enfin, la variante dans le consonnantisme final est de moindre importance. Qu'on ait dit *-randa* ou *-ranna*, suivant les dialectes, il n'y a à cela rien d'impossible, étant données les variantes connues *dumno-dubno*, *comnertus-cobnertus*, et *mannu-mandu* [2]. On est en droit, semble-t-il, de présenter en faveur de *-randa*

1. Cf. Teutalus, Magalos, Ico-l-isma à côté d'Ico-vellauna.
2. Dottin, *La langue gauloise*, p. 269, et Leo Weisgerber (B. 36, p. 204).

les graphies décadentes inspirées sans doute du même thème : *Randovera* (**Randobriga*) [1], et *Randanense monasterium* dans Grégoire de Tours (**Randanu* = *Randa* + *-anu* ?), auj. Randan (Puy-de-Dôme), et peut-être encore le surnom de Mars, *Randosatis*, qui aurait fait allusion à un toponyme **Randosu*.

C) *Signification.*

Il est admis aujourd'hui d'une manière courante que **Equoranda* = « limite d'eau ». A vrai dire cette explication reste provisoire, car elle ne semble pas justifiée pour tous les exemples authentiques. Encore doit-on remarquer que les preuves alléguées n'ont pas été utilisées avec toutes les précautions désirables. Je vais énumérer brièvement les principaux arguments pour et contre.

Les cours d'eau furent mentionnés par les *Agrimensores* et la sentence des *Minutii* parmi les monuments servant à marquer les frontières.

**Equoranda* serait un hydronyme puisqu'il existe des ruisseaux appelés *la Guirande* (N.17, 18, 28, 36, 47) ou portant des noms du même type (N.5, 22, 24, 26, 27, 50, 74, 80) [2].

1. *ASS.*, t. VII de sept., p. 117 D.

2. Les noms de rivière, tels que Egrenne, Egronne, Augronne, Guéronne, Géronne, Héronne, Héron, Iron, ont-ils leur raison d'être dans les anciennes frontières qu'ils semblent avoir marquées ? On ne peut l'affirmer sans une étude approfondie qui s'avère très délicate. Il faudrait montrer comment ils peuvent se rattacher à un **Equoranda* ou un **Equaranda*. L'Egrenne qui arrose Yvrande (N.14) est notée *Egramma, Egrannia* en 1025. Dans les Vosges, M. Marichal propose un **Equoranda* à la base de l'Augronne (N. 49), et fait intervenir une forme intermédiaire **Equorandia* d'où seraient sorties *Agroigne* 1311 et *Angroingne* 1311 ; je n'en suis cependant pas convaincu. La Héronne (N.103) peut être une variante de **Heranne* pour *Hérande* (on trouve en Haute-Marne la substitution inverse *onna* → *anne* pour Chalvraine et Breuvanne). Les exemples N.96 et 97 nous montrent qu'en Belgique *Héron* est étroitement lié à *Hérande* ; il en est peut-être de même pour le Héron de la Seine-Inférieure. Certains hydronymes ont perdu la désinence féminine (cf. les *Bebronna* devenus Beuvron) ce qui est en faveur du rapprochement *Héron-Héronne*. Enfin la dénomination *Iron* semble étrangère à notre question.

Le jour où l'on abordera une étude plus méthodique de ces noms de cours d'eau, il faudra adjoindre la Hyrôme (Maine-et-Loire), *Yrone* au XIe-

Pour ces exemples les apparences sont en faveur du sens de « limite d'eau ». Il y a tant de sources et de ruisseaux sur notre territoire ! L'argumentation manque cependant de rigueur, car on n'a pas réussi à établir, — ce qui était pourtant capital, — l'époque où ces petites rivières ont reçu leurs appellations. Rien n'est plus facile pour un ruisseau que de perdre son nom. Les géographes le savent bien quand ils s'évertuent à identifier par leurs noms modernes les *fluvioli* cités dans les chartes anciennes. Pour jeter dans la discussion les hydronymes *Guirande* et consorts, il faudrait montrer qu'ils sont de création gauloise et non médiévale, ce qui précisément n'a pas été fait.

Si le terme prélatin était une expression « passe-partout », utilisée par les indigènes ou les voyageurs pour désigner ces limites particulières sans en préciser aucune, le fait serait admissible tant que les cours d'eau envisagés étaient minimes ; mais il devient moins plausible pour des rivières plus importantes, tel le Cens (au nom prélatin **Uxantia*), traversé près d'Ingrannes (N.8) par la voie d'Orléans à Sens ; tel encore l'Anglin, eau-frontière, coupé à Ingrande (N. 2) par la voie de Poitiers à Bourges, à une notable distance de son confluent avec le Salleron.

Autres constatations. Pourquoi n'aurait-on pas dénommé à l'aide de ce terme prélatin toutes les séparations humides, tout au moins dans les régions où il abonde ? Besnier plaçait le *Fines* des Pictons et des Santons un peu au sud d'Aunay, au lieu dit Virollet et au moulin de Brie sur la Saudrenne. S'il est exact que *Brie* représente le gaulois *briva* « pont », comme le pensait Besnier, il serait surprenant qu'on eût préféré ce mot *briva* au terme **Equoranda*. D'autre part, d'après Grégoire de Tours, le *pons Urbiensis* marquait la frontière au VIe siècle entre la cité de Paris et celle de Sens ; la limite était constituée en cet endroit par la rivière d'Orge et convenait bien à un **Equoranda*. Il faut croire que ce terme n'avait pas été utilisé en ce point puisqu'il n'en est pas fait mention par cet auteur.

Il y a aussi des limites sèches : Aigurande (N.6), nœud de

XIIe siècles, l'Ironde (Dordogne), l'Irondelle (Deux-Sèvres, Dordogne), et ne pas négliger les toponymes tels que Yronde (Puy-de-Dôme) et *les Irandes*, lieu-dit à Dagneux (Ain), *pratum de Liranda* 1285, etc.

voies au sommet d'un plateau, loin de tout ruisseau ; Ygrande (N. 13), autre nœud de vieux chemins dans la même situation. Mieux encore, la montagne de la Durande (N. 73) est le point culminant d'un immense plateau ; quoique les noms de montagne aient été empruntés dans bien des cas à un lieu habité voisin, il semble que l'*Equoranda* évoqué par la *Durande* soit resté *in situ* depuis sa création, puisque cette montagne dominait deux diocèses accrochés à ses flancs et qu'aujourd'hui encore elle sert de point de convergence aux limites de cinq communes. On connaît aussi des points de bornage en forêt, à la lisière ou en plein cœur (N. 13, 31, 77, 80). Les massifs forestiers s'imposaient comme éléments de démarcation, et l'on sait, que Silvain, le dieu des bois, a été la première divinité des frontières.

Que faire en face de ces contradictions et quelle méthode employer pour les réduire ? Il vient d'abord à l'esprit que **equo-* pouvait être soit un substantif, soit une épithète, soit même une préposition. Si c'était un substantif, il n'est pas prouvé qu'il désignait une particularité du sol environnant. La correspondance entre ce terme et le latin *aqua* n'est pas rigoureusement établie et a été même contestée. On a supposé aussi que **equo-* était un nom d'animal ; ce ne peut être celui du cheval que les gaulois nommaient *epos* et le peuple gallo-romain *caballus*. Une autre hypothèse d'un terme gaulois *ek-*, analogue au latin (*p*)*ecus* « troupeau », a permis à H. Hubert de donner une explication du nom de mois *equos* dans le calendrier de Coligny. Même dans le cas où l'on serait en droit de confondre en un seul mot ce nom de mois et le thème de notre toponyme, cette hypothèse reste impuissante à nous donner la signification de ce dernier. Dans le cas d'une épithète, on peut se demander, avec M. Hubschmied, « si le sens d'**Equoranda* n'était pas quelque chose comme « frontière solennellement reconnue » (cf. gr. εὔχομαι, ind.-eur. *eug*ʰ*-*). » Enfin l'existence conjecturale d'une préposition **equo-* paraîtra peu audacieuse si l'on songe que le toponyme *Arandas* (Ain) [1], noté *de Arandato* au VIIe siècle,

1. Arandas était une paroisse de l'archiprêtré de Virieu, diocèse de Belley, contiguë à Saint-Rambert-en-Bugey, archiprêtré d'Ambronnay, du diocèse de Lyon, donc à la limite de la *civitas Lugdunensium* et de la *civitas Genavensium*.

s'explique par un *Are* + *randa* (+ suff. *-atis*, fréquent dans cette région), réduit à **Arranda-* (comme *Are-morici* à *Ar-morici*), puis à **Aranda-*. En somme toutes ces théories reposent sur des bases peu solides et l'on ne sait à laquelle il faut s'en tenir.

Je crois qu'il serait utile d'étudier méthodiquement tous les noms composés à l'aide du mot *-randa*. Je signale à la vigilance des chercheurs du domaine français les noms suivants qui peuvent se rattacher à ce groupe : 1°) *Camaranda* [1], dont le premier terme est aussi à la base de **Camadunum* > *Camedunum*, auj. Chaumon(t)-le-Bois, Côte-d'Or ; 2°) *Mirande*, dont un exemplaire avoisine les Chamerande du Mâconnais (B.38, p.14), ce qui fait supposer, dans ce cas particulier, un composé prélatin (= *Miro-randa* ?, cf. *Mirobriga* en Estramadure) ; 3°) *corberande* ou *courberande*, ancien substantif fréquent en Bourgogne ; 4°) *serrande*, ancien nom commun dans le Lyonnais ; 5°) des toponymes isolés, tels que *Brégerande*, *Picherande*, *Bicherande*, *Marande*, etc. [2] ; 6°) la *Burande*, rivière en Corrèze.

Il y a grand intérêt, comme on le voit, à reconstituer les prototypes de ces composés qui seraient prélatins, et à rechercher la signification de leur premier terme. Ce serait pour nous un guide précieux pour choisir la fonction grammaticale d'**equo-*, car il y a de fortes chances pour que ces appellations soient contemporaines de **Equoranda* ou, tout au moins, procèdent des mêmes principes de formation. Si l'on y mettait en évidence des valeurs telles que « forêt, roche, colline ou chemin frontière », on serait déjà plus en droit de proposer pour **Equoranda* celle « d'eau-limite », qui a été peut-être accréditée trop vite du fait de l'existence, toujours facile à revendiquer, d'une source ou d'un cours d'eau à proximité d'une agglomération rustique.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas inutile de faire appel dès maintenant à la géographie protohistorique pour savoir si **equo-* désignait un détail ou un objet du terroir. Reprenons l'enquête d'après les documents positifs de l'antiquité. Le point de départ

---

1. Ce composé a été étudié dans la *Revue des études anciennes*, 1921, p. 51-54, par M. Marteaux et dans B.38, p. 14, par M. Jeanton.

2. Je donnerais bien volontiers toutes références utiles sur ces noms aux chercheurs qui m'en feraient la demande.

est le suivant : le vocable indiquait dans la langue gauloise mourante la station (relais, sanctuaire ou marché) sur une voie, au passage d'une cité dans une autre. Les documents officiels romains, milliaires ou itinéraires, l'ont remplacé par le mot *Fines* en usage sur les routes de tout l'empire, ce qui ne prouve pas qu'il en fût une traduction rigoureuse. Il est hors de doute que **Equoranda* est un composé dont le second terme *-randa* a déjà la valeur de « frontière », et dont le premier caractérise la nature de cette frontière. On est ainsi amené à doubler le problème de linguistique d'un problème de voirie et de limites antiques.

Notre enquête doit porter tout spécialement sur la position des constructions gauloises qui avaient reçu cette appellation. « Il faudrait savoir, m'écrivait récemment M. J. Soyer, comment s'établissait une frontière chez les peuples primitifs. Le bornage d'un état, comme celui d'une propriété privée, devait être une opération religieuse, puisque les limites étaient sacrées ; le nom du vieux dieu latin *Terminus* le prouve. La parole est aux juristes qui s'occupent de droit comparé. »

Dans l'antiquité, la nature fournissait elle-même les lignes maîtresses du bornage d'un territoire. Le mode le plus ancien de la limitation privée, selon les *Agrimensores*, était celui qui tenait compte exclusivement des bornes naturelles : cours d'eau, excavations, crêtes montagneuses, chemins, arbres préexistants, buissons, lignes de partage des eaux. Un mode plus récent associait aux bornes naturelles des bornes artificielles : blocs de pierre, arbres plantés intentionnellement, et même des monceaux de pierres [1].

On a déjà reconnu que bon nombre de **Equoranda* étaient sur des routes antiques. Ce sont eux qui serviront de base à mon argumentation. L'idéal serait de situer exactement ces lieux à l'époque gauloise, ou à défaut à l'époque gallo-romaine qui nous est mieux connue. On ne risquerait pas ainsi de faire de graves erreurs car il est très vraisemblable que, en vertu de leur caractère sacré, les éléments frontières se soient peu

1. Cf. abbé Chaume, *Les anciens domaines gallo-romains de la région bourguignonne*, dans *Mém. Comm. Antiq. de la Côte-d'Or*, XX, fasc. II, 1934, p. 230.

modifiés depuis l'époque gauloise jusqu'au temps des invasions barbares. Comme la route impériale a été souvent superposée à la piste protohistorique, — nous savons que la loi imposait de respecter les anciens chemins, — le vocable serait resté, dans la plupart des cas, attaché à la nouvelle route à l'endroit même où il avait jalonné la vieille piste.

Mais on ne saurait tabler uniquement sur l'endroit où on lève aujourd'hui la forme moderne. En effet les constructions dont il s'agit avaient eu une prépondérance religieuse sur les autres lieux habités du voisinage. Si les unes se sont maintenues en se transformant en villages ou hameaux qui ont conservé le nom antique, par contre d'autres ont disparu, sans que leur souvenir se fût perdu rapidement. Ainsi, il est de tradition à Ingrande (N.2) qu'une ville antique a existé dans ses environs [1] ; Iguerande (N.7) était un centre très important depuis l'époque gallo-romaine jusqu'aux temps carolingiens, puisqu'au xe siècle le bourg possédait trois églises ; Hérande (N.51), simple lieu-dit de Fouchères en voie de disparition ou même déjà disparu, avait été une paroisse jusqu'au xiie siècle, peut-être la plus ancienne de la région ; Aiguerande (N. 19), écart de Belleville, était jadis une paroisse au même titre que Belleville, mais probablement antérieure. Dès lors, on conçoit que le nom, flottant sur les ruines de certains de ces établissements, se soit fixé, selon le gré des traditions, aux lieux circonvoisins (terres, bois ou ruisseaux) et qu'il se soit même déplacé au cours des âges par rapport à sa position primitive ; c'est le cas, par exemple, d'Ingrande près d'Epeigné (N.24) qui s'appelait *Roorte* à la fin du moyen âge.

Il y eut aussi des régions limites constituées par des forêts ou des marécages indivis entre les deux peuples qu'elles séparaient. En ces zones particulières la frontière a pu rester indécise pendant des siècles. Comme l'a ingénieusement conjecturé M.P.F. Fournier (B.38) à propos de N.13, l'*Equoranda* de cette zone aurait flotté jusqu'à sa fixation définitive, lors du morcellement ultérieur de la forêt qui donna lieu à la création de nouveaux villages. Les constations que j'ai faites (B.41) pour deux exemples de ce genre (N.77, 80) semblent donner raison

1. Congrès archéologique de France, 1865, *Compte rendu*, p. 91.

à M. Fournier et expliquer d'une manière satisfaisante que, dans dans des régions boisées, le lieu révélateur de **Equoranda* se trouve en dehors de la frontière médiévale.

Voilà pourquoi j'attache une grande importance aux vestiges archéologiques, tels que cimetières de la Tène, substructions avec monnaies gauloises, gués pavés ou non, ponts antiques, qui permettraient de pointer exactement ces **Equoranda* primitifs. L'examen topographique de leurs environs nous apportera certainement un élément solide d'argumentation.

Je peux déjà amorcer l'enquête que je demande à tous mes confrères toponymistes. Voici quelques exemples d'**Equoranda* qui n'ont pas dû changer de place : les uns sont situés à l'intersection d'une voie et d'un ruisseau, dans des vallons étroits, les autres sont à une « étoile » de chemins antiques.

Assez éducatif est celui de la Varande (N.52), pour lequel il serait facile de compléter l'information par l'étude des archives. M. Berthoud a situé cette *grangia Avaranda* aux abords de Pontigny ou de Ligny-le-Châtel. Dans un ouvrage qui manque de précision, l'*Histoire de Ligny* par le R.P. Cornat, il est question d'un hameau de *Varanda* ou *Avaranda* qui se trouvait dans le vallon du ruisseau issu du Bois des Noues, le *rua de Varanda* de 1263. Ce dernier était coupé par une voie ancienne, le *Grand Chemin*, qui, selon toute apparence, joignait Ligny, nœud de voies, à Avrolles, l'ancienne *Eburobriga*. Ce ruisseau d'*Avaranda* apporte ses eaux au Serain, cours d'eau important. La frontière diocésaine a la direction de ce ruisseau et semble avoir coïncidé avec lui.

En Côte-d'Or, le *rivus de Avherendis* de 1185 (N.80) se déverse dans l'Ource (*Ussa* XIIe s. < **Uxa* ?). Il devait être traversé par une piste protohistorique, latérale à l'Ource, partant de Recey et gagnant *Latisco* (le Mont-Lasçois). Ici la limite primitive coupait l'Ource et semble avoir été constituée, dès l'origine, sur la rive gauche par ce ruisseau et, sur la rive droite, par une série de bornes en pierres brutes, encore existantes sur le pourtour de la *Forêt de Lugny* contiguë au finage de Faverolles. Au XIIe siècle, les propriétés de la chartreuse de Lugny (c^ne^ de Leuglay) empruntaient comme délimitation, d'apparence alors immémoriale, ce ruisseau et ces bornes qui peuvent dater de l'époque gauloise.

Les trois **Equoranda* riverains de la Loire (N. 3, 7, 12) sont sur des voies latérales au fleuve, à des endroits où débouchent des vallons, dont deux sont arrosés par un ruisseau, et le troisième, aujourd'hui desséché, a pu donner naissance jadis à un petit ru. Ces vallons faisaient limite. Même constatation pour Hérande (N. 51) au confluent de la Seine et d'un ruisseau formant encore séparation de communes et, plus anciennement, des Tricasses et des Lingons. L'Ingrande-*Fines* (N. 1) était dans la même situation, sur une route longeant la Vienne et sur l'un de ses affluents ; la frontière n'a déjà plus ici la même direction, puisque c'est la Vienne elle-même.

Deux cas, plus embarrassants, sont ceux d'Aigurande (N. 6) et d'Ygrande (N. 13). Aigurande est une « étoile » de voies antiques et n'a pas changé de place ; Ygrande est un nœud de vieilles routes creusées au sein des terres et n'a certainement pas bougé depuis vingt siècles. Ces deux bourgs sont tous deux sur des plateaux, loin d'un ruisseau ; mais il paraît qu'aux environs du premier, l'eau sourd de toutes parts et que, dans le second, il y avait une source importante.

Ces premiers éléments d'enquête sur la topographie antique aux alentours des **Equoranda* ne peuvent encore donner lieu à des conclusions définitives. Ils révèlent cependant l'existence de deux types de localités nettement marqués : des « humides » au fond d'une vallon-limite, des « sèches » sur un plateau. M. Dauzat, qui s'est rendu compte de ce fait (B. 26), suppose que l'appellation dont il s'agit aurait survécu dans la langue gauloise, en se vidant partiellement de son sens, et y serait devenue l'équivalent pur et simple du latin *Fines*. Cette ingénieuse théorie expliquerait du même coup l'existence de deux couches d'**Equoranda* : une ancienne, comprenant les localités « humides » au bord d'une rivière ou d'une source, et une autre, plus récente, contenant les localités « sèches » au sommet d'un plateau aride ou au cœur d'une forêt. Mais si l'on songe que, le long des voies romaines, certains *puteoli* avaient été la cause de la création et de la dénomination de plusieurs hameaux encore existants, on pourrait supposer tout aussi bien qu'à des époques plus lointaines encore certains puits artificiels ou certains points d'eau naturels eussent apporté à des lieux aujourd'hui apparemment secs l'humidité qui devait décider du choix de leur nom. Tout cela se concilie

avec ce que nous savons du climat durant le premier millénaire avant notre ère : climat d'abord humide, puis ayant évolué lentement vers la sécheresse.

En somme la question de la signification précise de ce composé, quoique tout près d'avoir été résolue, reste pendante malgré les nombreuses et louables recherches qu'elle a suscitées. J'ai bon espoir, je le répète, que l'étude comparative des autres noms prélatins en *-randa*, probablement aussi archaïques, jettera un peu de lumière sur le problème que je viens d'examiner dans son ensemble [1].

La forte proportion (35 sur 49) des **Equoranda* campés sur des limites de cités gauloises laisse à penser plutôt que ces points de bornage étaient de toute première importance et que leur nom évoquait à l'origine un fait de géographie, non pas physique, mais humaine, — ou pour mieux dire — traduisait la consécration de l'endroit choisi d'un commun accord par deux nations voisines pour marquer leur séparation et servir de lieu d'échanges commerciaux. Nous avons constaté que le bornage a été matérialisé — il semble dès l'origine — par des cours d'eau, par une montagne, par des forêts. C'est la diversité de ces éléments de démarcation qui rend suspecte la traduction par « limite d'eau ». Je préfère l'explication de M. J. U. Hubschmied, rapportée plus haut, et c'est dans cet ordre d'idées qu'il faudrait, à mon avis, orienter les recherches futures.

---

1. Il ne semble pas que le terme prélatin ait passé dans les patois avec une valeur générique. M. Ferdinand Lot m'a bien signalé que Boutiot (*Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale*, t. I, 1870, p. 54) expliquait, sans les localiser, certains noms génériques donnés à des cantons ou lieux-dits ruraux de la Champagne, en particulier ceux de *la Guérande* et l'*Aiguirande* donnés à des terres mouillées, couvertes de flaques d'eau. Ces deux termes sont surprenants dans une région où la forme-type *Érande* ou *Arande* est très dégénérée par rapport à la forme primitive. Un seul, *Guérande*, (N. 34) figure au *Diction. topogr. de l'Aube*, avec la mention *Guiérande* dans la carte de Cassini. Il est à craindre, malgré leur apparence, que ces deux noms communs ne se rattachent pas à notre question.

IV. — Bibliographie.

Les auteurs récents qui ont complété le recensement des représentants du terme **Equoranda* ont presque tous repris une partie des références bibliographiques de leurs prédécesseurs. Il n'est pas superflu de les énumérer une nouvelle et dernière fois, d'une façon très brève, mais aussi complète que possible. J'ai emprunté plusieurs références à l'étude très documentée de Gabriel Martin (B. 14).

B. 1. — Abbé Taury, rapporté par A. Ménard, *Discussion sur l'ancienne lieue gauloise et sur plusieurs autres points de géographie ancienne* dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, Poitiers, 1853-55, p. 100.

B. 2. — Cardin, *Congrès archéologique de France*, XXIe session, séance générale tenue à Fontenay en 1864, Paris et Caen 1865, p. 58 sq. et *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, Xe série, 2e trimestre de 1864, Poitiers 1865, p. 388.

B. 3. — Abbé Voisin, *Congrès archéologique de France*, XLe session, séances générales tenues à Châteauroux en 1873, Paris et Tours, 1874, p. 93 sq.

B. 4. — H. Cocheris, *Noms de lieux*, Paris s.d. (1874), p. 22.

B. 5. — A. Longnon, leçon du 13 mars 1890 au Collège de France, résumée dans les *Noms de lieu de la France* par MM. Marichal et Mirot, Paris, 1920-29, p. 72 sq.

B. 6. — A.F. Lièvre, *Les chemins gaulois et romains entre la Loire et la Gironde* ; *les limites de cités* ; *la lieue gauloise*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1891, p. 416 et 425, ou tirages à part, Ire éd., Poitiers, 1892 ; 2e édition, Niort, Clouzot, 1893, p. 10.

B. 7. — Vincent Durand, *Observations sur la recherche des limites des cités gauloises*, dans *Bulletin de la Diana*, t. VI, Montbrison, 1891, p. 77 sq.

B. 8. — J. Havet, **Igoranda ou *Icoranda*, « *frontière* », *note de toponymie gauloise*, dans *Revue archéologique*, 1892, II, p. 170-175.

B. 9. — A. Longnon, *Le nom de lieu *Ewiranda*, dans *Revue archéologique*, 1892, II, p. 281-87.

B. 10. — Docteur Longy, *Le canton d'Eygurande* (Corrèze), Tulle, 1893, p. 43.

B. 11. — Antoine Thomas, *Le nom de lieu « Igoranda » ou « Ewiranda »*, dans *Annales du Midi*, t. V, 1893, p. 232-35, Cf. *Le Moyen âge* 1893, p. 185.

B. 12. — Vincent Durand, *Ewiranda et les noms de lieu de la même famille*, dans *Revue archéologique*, 1894, p. 368-78.

B. 13. — A. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, Erster Band, Leipzig, 1896, col. 1485 et 1486, s.v. *Ewi-randa*.

B. 14. — Gabriel Martin, *Histoire d'une frontière. Aigurande depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours*, dans *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. XIV, 1904, p. 458 sq.

B. 15. — Camille Jullian, « *Icor-* », « *Icoranda* », lettre publiée dans *Revue archéologique*, 1904, p. 413.

B. 16. — Charles Dangibeaud, *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XLV, 1914 (Pouillé du diocèse de Saintes, p. 215 sq), cité par C. Jullian, *Notes gallo-romaines*, LXXX, *En suivant la frontière d'une cité gallo-romaine*, *Revue des études anciennes*, 1918, p. 231.

B. 17. — Jacques Soyer, *L'identification de « Fines »* (*Ingrannes*) dans *Bulletin de la section de géographie*, 1917, p. 13.

B. 18. — F. Lot, *Nouveaux exemples d'Igoranda*, dans *Romania*, XLV, 1919, p. 492-497.

B. 19. — Ch. Marteaux, *Revue des études anciennes*, 1921, p. 52.

B. 20. — Cam. Jullian, *Notes gallo-romaines*, XCI, *De Pontchartrain à *Icoranda sur les routes romaines*, dans *Revue des études anciennes*, 1921, p. 216-217.

B. 20 bis. — Camille Davillé, Thèse pour l'École des Chartes, 1923, manuscrite. Analysée par Louis Davillé, dans *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 1923, p. 18-27, sous le titre : *Les plus récentes études de toponymie de la région meusienne.*

B. 21. — L. Berthoud, *Trois Iguoranda non signalés*, dans *Bulletin philologique et historique*, 1924, p. 81-83. Cf. *Revue Celtique*, 1930.

B. 22. — F. Lot, *Encore Iguoranda*, dans *Revue des études anciennes*, 1924, p. 125-129.

B. 23. — Piétresson de Saint-Aubin, dans *Mémoires de la Société académique d'agric., des sc., arts et bell. lettres de l'Aube*, Troyes, 1925-26, p. 339 (compte rendu de la séance du 19 nov. 1926).

B. 24. — Communication de M. le commandant Demiau, dans le compte rendu du Congrès des Sociétés savantes tenu à Poitiers en 1926, *Bulletin de la Section de géographie*, t. XLI, 1926, p. L.

B. 25. — Albert Dauzat, *Les noms de lieux, origine et évolution*, Paris, 1926, p. 105.

B. 26. — Albert Dauzat, *Quelques noms prélatins de l'eau dans la toponymie de nos rivières*, dans *Revue des études anciennes*, 1926, p. 159-161.

B. 27. — Abbé M. Chaume, *Origines du duché de Bourgogne*, II, Géographie historique, 1927 p. 68, texte et note n° 5, et *passim*.

B. 28. — L. Lhuillier, *Le diocèse primitif de Tours*, dans *Bulletin de la section de géographie*, XLI, 1926, p. 175-76.

B. 29. — C. Gagnon, *Ygrande énigme bourbonnaise*, dans *Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais*, 1928, p. 47-55. Cf. du même auteur *Ygrande, marche Bourbonnaise* (*ibid.*, 1931, p. 8 à 11).

B. 30. — *Revue des Études anciennes*, 1929, p. 358.

B. 31. — J. Vendryes, *Revue celtique*, XLVI, 1929, p. 262, compte rendu de B. 32.

B. 32. — Emile Linckenheld, *Étude de mythologie celtique en Lorraine* dans *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine*, Metz, 1929, p. 11-13.

B. 33. — Émile Linckenheld, *Un sanctuaire de frontière des Médiomatriques et des Leuques : N.-D. de la Délivrance au pied du Donon*, dans *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, Nancy, 1929, p. 180-195. cf. *Elsassland*, XI, 1931, p. 265.

B. 34. — P.F. Fournier, *Trois exemples d'Equoranda*, dans *Bulletin de la section de géographie*, 1931, p. 135-38.

B. 35. — Albert Grenier, *Archéologie gallo-romaine* (suite du *Manuel* de J. Déchelette), 1re partie, 1931, p. 177-78.

B. 36. — Leo Weisgerber, *Die Sprache der Festlandkelten*, dans *Deutsches archäologisches Institut römisch-germanische Kommission XX. Bericht*, 1930, Francfort-sur-le-Main, 1931, p. 202, s. v. **Iguoranda*.

B. 37. — Albert Dauzat, dans *Revue des études anciennes*, 1931, p. 378-79.

B. 38. — P. F. Fournier, *La frontière des Arvernes et des Bituriges*, dans *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, LII, 1932, n° 3, p. 113-116.

B. 39. — Gabriel Jeanton, *Pays de Mâcon et de Chalon avant l'an mille, notes de géographie historique*, Dijon, 1934, p. 7, 14-18.

B. 40. — Jacques Soyer, *Recherches sur l'origine et la formation des noms de lieux du département du Loiret*, dans *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, XXII, 1934, p. 22-24.

B. 41. — Paul Lebel, *Un *Equaranda à Roche-sur-Rognon (Haute-Marne)*, communication faite à la Société historique et archéologique de Langres le 22 déc. 1934, publiée dans le *Bulletin* de cette société, XI, 1936, p. 107-122.

B. 42. — Albert Dauzat, *Nouveaux exemples d'*Equoranda, *Equaranda* dans *Zeitschrift für Ortsnamenforschung*, XI, 1935, p. 251-252.

B. 43. — J. Vannérus, *Noms de lieu du type « Equoranda »* dans *Bulletin de la Commission royale de Toponymie et Dialectologie*, IX, 1935, p. 129-163.

B. 44. — J. Vannérus, *Enquête sur les anciens « Equoranda » du pays de Namur*, dans *Namurcum, Chronique de la Société archéologique de Namur*, XIIe année, 1935, n° 3, p. 33-42.

B. 45. — J. B[esse], *L'emplacement des anciennes peuplades gauloises et le mot « Ingranne ? »*, dans *L'intermédiaire des chercheurs et curieux*, n° 1846, 30 janvier 1936, col. 41-43.

B. 46. — J. Vannérus, *Enquête sur les anciens EQUORANDA du Luxembourg belge*, dans *Bulletin trimestriel de l'Institut archéologique du Luxembourg*, 1936, n° 1, p. 5-11.

B. 47. — Augusta Hure, *Origine et signification de quelques noms de lieux du département de l'Yonne*, dans le *Bulletin de la Société des sciences historiques*

et naturelles de l'Yonne, année 1934, parue en 1936, tirage à part, pp. 18 et 19.

B. 48. — Paul Lebel, notes rectifiant B.41 (N.80), communiquées à la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, en 1936 ; elles seront publiées ultérieurement dans les *Mémoires* de cette Commission.

B. 49. — Maurice Toussaint, *Verdun à l'aurore de son histoire*, dans *Mém. de la Soc. philom. de Verdun* (*Meuse*), t. XIX, 1936, p. 162 sq.

V. — Nomenclature complète.

Trois recensements des variantes modernes virent le jour quand les savants enthousiasmés se rendirent compte de leur nature et de leur signification ; ils eurent pour auteurs J. Havet en 1892 (B. 8), V. Durand en 1894 (B. 12) et A. Holder en 1896 (B. 13). V. Durand avait déjà réuni 46 exemples, mais il ignorait l'antériorité de l'abbé Taury, les conférences de Longnon, et il eut trop de modestie en laissant à d'autres la paternité de ceux qu'il avait relevés dans le *Bulletin de la Diana* (B. 7). L'ordre chronologique des découvertes s'en trouve ainsi faussé.

Voulant au contraire mettre en relief la part d'invention qui revient à chacun, j'ai rédigé la liste suivante, que je n'ose croire à jour, tant il y a à craindre quelque omission dont je m'excuse d'avance. Cette liste comprend tous les termes rattachés, avec plus ou moins de raison, au composé prélatin.

J'ai fait une discrimination provisoire. Les exemples sûrs sont notés ci-dessous en caractères italiques espacés et figurent sur la carte ; les chercheurs peuvent les utiliser sans arrière-pensée. D'autres, très probables, mais non appuyés de formes suffisamment anciennes, sont en caractères ordinaires. Enfin, j'ai fait suivre d'un (?) ceux qui restent douteux ou qui sont à rejeter. Que le lecteur ne me taxe pas de sévérité excessive, mais qu'il veuille bien se rappeler qu'il ne faut ni s'écarter de la morphologie rigoureuse en proposant sans preuves suffisantes des toponymes qui n'ont à leur avantage qu'une allure alléchante, ni faire entrer d'office en ligne de compte des *Gironde*, des *Garenne* (var. *Garanne, Garande*) [1] ou des formations patro-

1. L'élément guttural ne s'est pas conservé, en général, dans la troisième

nymiques, telles que *Guiranne* ou *Guirande* sur le nom de famille *Guiran, Guirand*, très fréquent en Provence.

Il reste à faire pour ces exemples douteux de nombreuses recherches dans les archives. J'ai déjà fait appel à l'obligeante collaboration d'archivistes et de toponymistes à qui je tiens à renouveler ici ma reconnaissance, mais il ne leur a pas toujours été possible de me documenter aussi minutieusement que je l'aurais désiré. C'est pourquoi j'invite les toponymistes paléographes à combler par l'examen des parchemins de leur région les lacunes de mon information. Cette élaboration de longue haleine réservera, je l'espère, de bonnes surprises.

Je tiens à préciser que, pour les 121 exemples qui suivent, je n'ai signalé que les références bibliographiques les plus importantes, en reproduisant le nom de l'auteur à qui revient la priorité.

N. 1. — *Ingrande*, cne, con de Dangé, sur la rive d. de la Vienne (Vienne). — *Fines* (bornes milliaires romaines). — *Vicus Ingrandisse* 637 (dipl. non authentique, Pardessus, *Dipl. ch.*, II, p. 57). — *In viculo Igorande vocabulo*, VIIe siècle (Dom Bouquet, II, p. 625, vie de saint Léger, auteur anonyme). — *In quodam viculo vocato Igoranda* VIIe siècle (A. Duchesne, *H.F.S.*, Paris 1636, I, p. 614). — *Ignoranda* (lisez *Iguoranda*) VIIe s. (variante d'un manuscrit édité par les Bollandistes, tome I d'oct., Anvers 1765, p. 480 et 484). — *Vicaria Igorandinsis* 913 (*Ch. de Saint-Hilaire*, t. I, p. 17). — *Vicaria Ingrandinsis* 925 (*Cart. de Saint-Cyprien*, p. 154), etc... (Voir *Dict. topogr. de la Vienne*).

Au VIIe siècle c'est à Ingrande qu'on entrait en Poitou, comme le dit le rédacteur de la translation de saint Léger. Les textes du Xe siècle font connaître l'existence d'une viguerie d'Ingrande en Poitou et, à côté, celle d'une viguerie d'Ingrande en Touraine : le bourg, chef-lieu de l'une et de l'autre, était donc alors partagé entre les deux pays. Dans les derniers siècles du moyen âge, Ingrande était englobé dans le diocèse de Poitiers et n'en touchait pas la limite. — Sur la voie de Tours à Poitiers, le long de la Vienne.

Taury (B. 1, p. 100) ; B. 5, no 192 ; B. 6 (tirage à part, 2e éd., p. 10) ; B. 8, no 3 ; B. 14, p. 463 ; B. 18, p. 496 ; B. 28, p. 176.

---

zone. Voir cependant le rhabillage exceptionnel, en Bourgogne, de certaines *Varande* en *Garande*. De même, dans la zone des formes nasalisées, le nom de ruisseau de *la Guérande* signalé par E. Vallée, *Les cours d'eau du département de la Sarthe*, Paris, 1931, p. 61, comme affluent de la Voutonne à Précigné, me semble étranger à notre question.

N. 2. — *Ingrandes*, cne, con du Blanc (Indre), au confluent du Salleron et de l'Anglin. — *Fines* (Itin. d'Antonin et Table de Peutinger). — *Ingrandes* vers 1380 (aveu rendu au duc de Berry par le seigneur du Blanc, arch. de la Vienne, C. 317). — *Ingrandes* 1485 (*Dictionnaire historique, géographique et statistique de l'Indre* par E. Hubert).

Dernière paroisse de l'ancien diocèse de Poitiers à l'est, à côté du Blanc, paroisse de l'ancien diocèse de Bourges, limite de la *civitas Pictavorum* et de la *civitas Biturigum*. — La voie de Poitiers à Bourges y coupait l'Anglin qui servait de limite [1].

Taury (B. 1, p. 100) et Ménard (B. 1, p. 99); B. 5, nº 193; B. 6, p. 10; B. 8, nº 4; B. 18, p. 496.

N. 3. — *Ingrandes*, cne, con de Langeais (Indre-et-Loire) à 2 km. de la rive dr. de la Loire. — *Ingrandia* 1188 (Carré de Busserolles, *Dict. géographique*). — Les autres formes anciennes ne m'ont pas été communiquées.

Dernière paroisse de l'ancien diocèse de Tours, contiguë à Restigné (Indre-et-Loire), première paroisse du diocèse d'Angers. Extrémité orientale des Andes. — Sur la voie de Tours à Angers.

Taury (B. 1, p. 100); B. 5, nº 193; B. 6, p. 10; B. 8, nº 2; B. 28.

N. 4. — *Ingrandes*, cne de Couziers, con de Chinon (Indre-et-Loire). — *Fines* (Longnon, *Atlas*, p. 28). (Les formes anciennes ne m'ont pas été communiquées).

Couziers, de l'ancien diocèse de Tours, touche à Fontevrault, paroisse de l'ancien diocèse de Poitiers.

Taury (B. 1, p. 100); B. 5, nº 193; B. 6, p. 10; B. 8, nº 7; B. 18 p. 496.

N. 5. — *Eygurande*, cne, con de Montpont, arrosée par le ruisseau de Guérandolle (Dordogne). — *Ecclesia S. Stephani de Ayguiranda* XIe s. — *Ayguranda* 1315. — *Eyguranda* 1365. — *Eyguiranda* 1382. — *Guiranda*, *Guyranda* XVIe s. — Ces formes sont extraites du *Dict. topogr. de la Dordogne*, s. v. Eygurande et p. VIII, note 2.

Dernière paroisse du diocèse de Périgueux, contiguë au diocèse de Bordeaux. — Pas très éloignée de la voie de Périgueux à Bordeaux; pas de découvertes antiques sur le territoire de cette commune.

Taury (B. 1, p. 100); B. 5, nº 190; B. 8, nº 12.

---

1. Cf. dans le département de l'Indre, sur la rive droite de l'Anglin, à la frontière probable des *Bituriges* et des *Lemovices* : 1º *les Randes*, menhir et lieu-dit à la limite de La Châtre et de Saint-Benoît-du-Sault (communic. de M. Pocquet du Haut-Jussé); 2º *la Guillerande* écart de Chalais (serait-ce une nouvelle *Guirande ?*). Ce lieu-dit *les Randes*, éponyme d'un moulin cité en 1564, fait songer à l'ancien *moulin de Layrande* à Vasles (Deux-Sèvres) qui pouvait marquer une division intérieure de la vaste cité des *Pictavi*.

N. 6. — *Aigurande*, cne, chef-lieu de canton, près de la source de la Bouzanne, ce qui l'a fait appeler d'une manière inexacte Aigurande-sur-Bouzanne (Indre). — *Agurandia* 1087 (original, arch. de l'Indre, H. 753, publié par E. Hubert, *Revue archéol. du Berry*, 1899. p. 213). — *Inter Agurandas et Crusanum castrum in Lemovico* (Teulet, *Layettes*, I, p. 406, no 1083). — *Aiguiranda* 1216 (*Dict. hist.* de E. Hubert). — *Aiguilanda* nov. 1223 (original Arch. Nat., L 987 b no 21). — *Aguyanda* janv. 1224 (*Ibid.*, no 24). — *Parrochia de Aguranda* 1246 (*Dict. hist.* de E. Hubert). — *Ingrande en Berry*, *Ingrande*, *Yngrande* nov. 1448 (Arch. Nat., JJ. 176, fo 378 vo). — *Agurande* 1555 (*Dict. hist.* de E. Hubert) et jusqu'au XVIIe siècle. — *Aigurande* (Arch. de Vot, liasse 9me, no 61 K).

Ad. de Valois (*Notitia Galliarum*, Paris, 1675, p. 251) suppose qu'Aigurande s'appelait autrefois *Igorandis* : « Est Igorandis in Biturigibus Cubis, *Aguranda* recentioribus nuncupata, vulgo *Aigurande*, cellà seu prioratu et ecclesià B. Mariæ clara. »

A la limite des anciens diocèses de Bourges et de Limoges. — Nœud de voies antiques. La Bouzanne commence son cours à 2 km. au N.-O. de la ville ; au pied même du monticule jaillissent deux sources. D'ailleurs sur ces sommets l'eau sourd de toutes parts, aussi bien sur le versant marchois que sur les pentes berrichonnes.

Taury (B. 1, p. 100); B. 5, no 189 ; B. 8, no 10 ; B. 14, p. 464.

N. 7. — *Iguerande*, cne, con de Semur-en-Brionnais (Saône-et-Loire). — *Vuiranda* 867 (Chartes de Cluny, no 11). — *In agro Iguerendens* 893 (*Ibid.*, no 51). — *Evaranda* 937 (*Ibid.*, no 471). — *Ewiranda* mars 938 (*Ibid.*, no 486). — *Evranda* 956 (*Ibid.*, no 1000). — *In agro Ewirandensi* 965 (*Ibid.*, no 1192). — *Iwirandam* 994 (*Ibid.*, no 2255). — *Eguirandam* 996-999 (*Bullarium Cluniacense*, p. 10, col. 2). Les dates attribuées aux chartes de Cluny par les éditeurs ne sont pas toujours très rigoureuses [1].

M. J.-E. Dufour me signale : « Je trouve (également) en Forez une localité qu'il est impossible de situer en Forez, Cluny n'ayant — semble-t-il — étendu ses possessions dans les régions ni de Rive-de-Gier, ni des Salles, ni d'Estivareilles : *in Ewirando villa* (*in comitatu Forensi*) v. 1000 (Chartes de Cluny, III, p. 587). Il peut ici s'agir d'Iguerande (Saône-et-Loire) *qui était du Forez* avant 1792 ». (Cf. *Bull. de la Diana*. VIII, 1895, p. 215).

Paroisse de l'ancien diocèse de Mâcon, touchant à ceux de Lyon et d'Autun. Importante station antique : sur une surface de près d'un kilomètre carré abondent les vestiges d'habitations romaines (*Bull. de la Diana*, VIII,

1. Faut-il attribuer à Iguerande les mentions *Iweranda* et *Aevranda* des chartes no 1145 et 1573 de Cluny ? Il semble que la première se rapporte à une localité inconnue du Lyonnais, du fait de la datation de la charte par le règne du roi Conrad.

1895, p. 30). Il y avait trois églises à Iguerande au xe s. (Chartes de Cluny, no 486).

Taury (B. 1, p. 100) ; B. 5, no 191 ; B. 7, p. 79 ; B. 8, no 15.

N. 8. — *Ingrannes*, cne, con de Neuville-aux-Bois, près du Cens (Loiret). — *Ad Fines* (Tab. de Peut. ; cf. J. Soyer, B. 17). — *Ingrana* 990 (les références de cette forme et des suivantes sont empruntées à B. 40, p. 22, note 3 du tirage à part). — *Ingrana* 991. — *Igrannia* vers 1140. — *Ingrana* 1151. — *Ingranne* 1404. — *Yngranne* 1536. — *Ingrande* XVIIe siècle.

Au milieu de la Forêt des Loges, sur la voie d'Orléans à Sens. Du diocèse d'Orléans, tandis qu'à l'Est la paroisse voisine, Chambon-la-Forêt, était du diocèse de Sens. Il est hors de doute qu'à l'époque gauloise la limite entre les *Senones* et les *Carnutes* était formée par la vaste forêt d'Orléans. On a trouvé à Ingrannes des tuiles à rebords et des monnaies romaines en quantité et aussi les traces d'un camp romain (communic. de M. J. Soyer). Longnon (*Atlas historique*) plaçait cet *Ad Fines* au *Bout-d'en-Haut*, cne de Chambon, ce qui ne s'impose pas.

Taury (B. 1, p. 100) ; B. 5, no 194 ; B. 8, no 9 ; B. 17, p. 13 ; B. 18, p. 496 ; B. 40, p. 22.

N. 9. — *Eygurande*, cne, chef-lieu du canton (Corrèze). — *Capellanus de Aygurandia* 1300 (Champeval, *Le Bas-Limousin seigneurial et religieux*). Cf. *Pont-Randeix*, sur un ruisseau à Espagne, contre Eygurande (*Ibid.*, s. v. Espagne).

A la limite des anciens diocèses de Limoges et de Clermont. Le finage d'Eygurande, dit Havet (B. 8), est séparé de l'ancien diocèse par celui de la petite commune de Monestier-Merlines, sans doute plus récente et résultant du démembrement probable de celle d'Eygurande. Fixait, selon M. B. Marque, professeur honoraire au Lycée de Tulle, la limite des *Arverni* et des *Lemovices*. — Sur la voie de Lyon à Bordeaux par Tintiniac, Brive, Périgueux, dont il y a encore des vestiges en cet endroit. — Substructions gallo-romaines au Pont-Charroux.

Longnon (B. 5, no 190) ; B. 8, no 11.

N. 10. — *Ingrande*, ancien fief et seigneurie, cons de Candé et de Segré (Maine-et-Loire). — *Ecclesia de Ingranda* 1090, citée avec celles de *Magnena* (La Meignanne), *Bescon* (Bécon), *Angria* (Angrie), *Condato* (Candé), etc. (Teulet, *Layettes*, I, p. 31, no 26).

Ce fief s'étendait sur plusieurs paroisses de l'ancien diocèse d'Angers, sauf Loiré qui touchait à l'ancien diocèse de Nantes. — Au voisinage de la voie d'Angers à Rennes qui passait à Candé ou tout près.

Longnon (B. 5, no 192) ; B. 6, p. 10 ; B. 8, no 8.

N. 11. — *Ingrande*, cne d'Azé, con de Château-Gontier (Mayenne). Pas

de forme ancienne au *Dictionnaire topographique de la Mayenne*. La paroisse d'Azé, de l'ancien diocèse d'Angers, est contiguë à celle de Fromentières, du diocèse du Mans.

Longnon (B. 5, nº 192); B. 8, nº 6.

N. 12. — *Ingrandes*, cne, con de Saint-Georges-sur-Loire, en amphithéâtre sur la rive droite de la Loire (Maine-et-Loire). — *Ingrandia* 1052 (Cartul. de Saint-Serge). — *Ingranda* 1095 (Preuves de l'*Hist. de Bretagne* de Dom Lobineau, I, 181-182). — *Ingirandum castrum* 1107 (Cart. de Chemillé, ch. 16). — *Castrum quod Inguirandia vocatur* 1107 (même charte). — *Ingrannus* 1107 (*Ibid.*, ch. 17).

Dernière paroisse de l'ancien diocèse d'Angers, contre Montrelais (Loire-Inf.), première paroisse du diocèse de Nantes. Extrémité occidentale des Andes. On voit dans le bourg, dit Port, une pierre qui n'est pas un milliaire, la *petra Ingrandi* des chroniques postérieures au XIe siècle. Cette pierre marquait depuis lors la séparation entre la Bretagne et l'Anjou. — Sur le tracé de la voie d'Angers à Nantes.

Longnon (B. 5, nº 193); B. 8, nº 1.

N. 13. — *Ygrande*, cne, con de Bourbon-l'Archambault, sur un plateau (Allier). — *Iquerenda* v. 1095 (Fazy, *Origines*, I, p. 175). — *Archiranda* 20 fév. 1152 (*Monumenta pontif. Arverniae*, 1880, nº 140, p. 122). — *Igrandia*, *Iguiranda* XIIIe s. (références dans B. 29). — *Iguirande* 1285, *Ygrandia* 1300, *Ygrande* 1300, *Igrande* 1300, *Yngrande* 1300, *Yguerande* 1300, *Agurandia* 1322, *Igrandia* 1323, *Aguirande* 1323 (toutes ces formes proviennent des Arch. Nat., P. 463 et P. 464 ; pour les références exactes v. B. 29). — *Ayguiranda* 1325 (Arch. Nat., J. 275, Bourbonnais, nº 8). — *Aguiranda*, 1327 (*Ibid.*, P. 463 [2], CXIII). — *Eguerande* 1448 (*Ibid.*, P. 1397[3] 618). — *Ygrandia*, *Ygrande*, rarement *Igrande*, XIVe, XVe s. — *Igrande* plus fréquent au XVIe s. et au XVIIe. — *Ygrande* XIXe s.

Ancien diocèse de Bourges. La limite de ce diocèse et de celui de Clermont, telle qu'elle résulte des pouillés, est séparée d'Ygrande par une distance d'environ 15 km. et par plusieurs paroisses intermédiaires.

Ancienne station paléolithique (silex taillés abondants); pas de vestiges gallo-romains. Nœud de vieilles routes, creusées au sein des terres, mentionnées aux XIIe et XIIIe s. Aucune trace de chaussée romaine (Communic. de M. C. Gagnon). Pour l'explication de l'écart avec la limite, voir ci-dessus, p. 170, dernier alinéa.

Longnon (B. 5, nº 195); B. 7, p. 80; B. 8, nº 16 ; B. 29 ; B. 38 ; B. 41.

N. 14. — *Yvrandes*, cne, con de Tinchebray (Orne). — *Yvranda* vers 1200 (*Antiq. de Normandie*, XV, p. 202). — *Yvrandia* XIVe s. (L. Duval, *Essai sur la topogr. anc. du dép. de l'Orne*, p. 52). — *Yvrendes* 1594 (Arch.

de l'Orne, série G). — Ces formes m'ont été aimablement communiquées par M. R. Jouanne, archiviste.

Paroisse de l'ancien diocèse de Bayeux, contiguë à l'ancien diocèse d'Avranches. La limite de ces deux diocèses, comme aujourd'hui celle des départements de l'Orne et de la Manche, est marquée sur ce point par un cours d'eau appelé *l'Egrenne*, aff. de la Mayenne, qui arrose Saint-Mars-d'Egrenne. Les formes anciennes de ce toponyme sont données par Beszard (*Étude sur l'origine des noms de lieux habités du Maine*, p. 36) : *Egramma*, *Egrannia* 1025, *Egrania* 1105, *super Egriniam* 1330, *Egrenna* 1333, *de Egranna* 1381.

Longnon (B. 5, nº 196) ; B. 8, nº 17.

N. 15. — *Délivrande*, cne de Douvres, con de Caen (Calvados). — *Yvranda* 1180. — *Ivranda* 1204. — *Yvrandia* XIVe s. — *Notre-Dame de Dellyvrande* 1675. — Pour les références voir *Dict. topogr. du Calvados*.

Cette chapelle fondée, dit-on, par saint Régnobert au VIIe s., détruite au IXe par les Normands, puis reconstruite en 1050 par Beaudoin, seigneur de Reviers, est devenue un lieu célèbre de pèlerinage.

Au milieu du diocèse de Bayeux, qui représente à lui seul deux anciens peuples gaulois, les *Baiocasses* et les *Viducasses*. Ce village se trouve sur une voie ancienne, à l'intersection avec le ruisseau de Luc.

Longnon (B. 5, nº 197) ; B. 8, p. 175 ; B. 33.

N. 16. — *Ingrande*, cne de la Réorthe, con de Sainte-Hermine (Vendée). — Beaucoup d'archives ont été détruites au cours des guerres du XVIe au XVIIIe siècle. On n'a pas relevé de formes anciennes.

« En plein Poitou », dit Havet. Mais M. Lot suppose que cette grande *civitas*, comme le Maine médiéval, doit son étendue au fait qu'elle a annexé un autre état gaulois, celui des *Lemovices* « armoricains ». Cet Ingrande semble avoir été à la limite des *Agesinates* de l'Herbauge (une des tribus des *Lemovices*) et de la *civitas Pictonum*. — Ingrande se trouve exactement sur une ligne idéale qui de Montaigu irait au gué de Velluire, où la chaussée devait traverser le marais vendéen.

Lièvre (B. 6, p. 10) ; B. 8, nº 5 ; B. 22, p. 128.

N. 17. — *Guirande*, ruisseau, aff. de la Sèvre Niortaise, qui prend sa source à Prahecq, chef-lieu de canton (Deux-Sèvres). — *Equiranda* vers 980 (Cartul. de Saint-Cyprien de Poitiers, Bibl. Nat. 10122, fº 119 vº).

A la limite des *Pictavi* et des *Santones*.

Lièvre (B. 6, p. 11) ; B. 9, p. 285, B. 16 (Dangibeaud).

N. 18. — Guirlande, aff. de la Charente à Mérignac, con de Jarnac (Charente). — *La Guirlande* (Cassini). On s'accorde à corriger ce nom en *Guirande*. Les recherches de formes anciennes que j'avais demandées n'ont pu être faites.

Limite des diocèses de Saintes et d'Angoulême et, plus anciennement, des Santons et des Cambolectres Agésinates.

Lièvre (B. 6, p. 10), B. 16 (Dangibeaud).

N. 19. — *Aiguerande*, cne de Belleville-sur-Saône, chef-lieu de canton (Rhône). — *Ecclesiam de Bella villa et ecclesiam de Agueranda cum omni parochiatu suo* 1158-1179 (M.-C. Guigue, *Cartul. lyonnais*, I, p. 53).

A quelques km. de la limite séparative des anciens diocèses de Lyon et de Mâcon. — Au croisement de deux voies anciennes.

Durand (B. 7, p. 79).

N. 20. — *Égarande*, cne d'Estivareilles, con de Saint-Bonnet-le-Château (Loire). — *Terra Deyguiranda* 1324 (Arch. Loire, B. 2001, fo 19 vo). — *Petrus de Ygaranda* 1390 (*Ibid.*, B. 1877, fo 8 vo). — *Mansus de Gueranda* 1395 (*Ibid.*, B. 2003, fo 59). Je dois ces formes à l'obligeance de M. J. E. Dufour.

Dans l'ancien diocèse du Puy-en-Velay, à la limite de ceux de Lyon et de Clermont. Jadis paroisse frontière du diocèse du Puy, Egarande semble attester sur ce point la limite traditionnelle des Segusiaves et des Vellaves. — Sur la voie Bollène.

Durand (B. 7, p. 79); B. 8, no 14.

N. 21. — *Guirande*, cne des Salles, con de Noirétable (Loire). — *Tenementum Disgueràndа* 1311 (Arch. Loire, B. 2019, fo 9). — *Terra Dygueranda* 1311 (*Ibid.*, fo 10 vo). — *Andreas Degueranda* 1315 (*Ibid.*, B. 1851 *bis*, fo 140) (Je dois ces formes à M. J. E. Dufour). — *Gurande*, *Guirande*, *Egarande* XVe s. (Chaverondier, *Inventaire sommaire des archives de la Loire*, t. II, p. 78 et 79, B. 1844). — A la limite des anciens diocèses de Lyon et de Clermont, ou plus anciennement des *Segusiavi* et des *Arverni*.

Durand (B. 7, p. 80); B. 9.

N. 22. — *Égarande*, faubourg de Rive-de-Gier, chef-lieu de canton (Loire). — *Ripperia Deygaranda* 1359 (Arch. Rhône, fonds du chapitre métrop., armoire Festus, vol. 31B, no I, terrier de Doizieu, I, fo 27 vo). — *Rivus de Ysgaranda* 1370 (*Ibid.*, I, fo 44). — *Rivus de Esgaranda* 1405 (*Ibid.*, II, fo 60 vo) (Communication de M. J. E. Dufour, à laquelle j'ajoute la référence suivante). — *In territorio de Esgaranda juxta iter quo itur de Rippagerii apud Sanctum Annemundum* 1383 (Arch. Rhône, armoire Jacob, vol. 67, no 2, terrier de Rive-de-Gier, cité dans M.-C. Guigue, *Les voies antiques du Lyonnais...*, note 330). — *Egarance* (Carte de l'État-Major). — *Egaraude* (Carte de l'Intérieur).

Ce lieu, au confluent du Gier et de son affluent, le ruisseau d'Egarande, est à 9 km. à vol d'oiseau de la limite du diocèse de Lyon. Comme en ce point, dit V. Durand, il n'y a pas de limite diocésaine, non plus qu'au *Fain*,

auj. le Fay, cne de Saint-Jean-Bonnefond, le territoire propre des Ségusiaves se serait-il donc, à un moment donné, arrêté au Gier ? Pourrait-on supposer, avec M. Fournier, une ancienne subdivision de la *civitas Segusiavorum* qui aurait eté l'origine du *pagus Forensis*, dont Longnon pensait qu'il n'était pas antérieur au xe siècle, ou bien aurait-on à faire à l'ancienne limite du territoire de Lyon, qu'on pense s'être étendu jusque dans ces parages ? — Sur une voie antique.

Durand (B. 7, p. 80); B. 12, no 32 ; B. 34, no 3. — M. Fournier s'est retiré la priorité lui-même (*Notes bibliogr.*, dans le *Bull. hist. et scient. de l'Auvergne*, 1934, t. 54, p. 48).

N. 23. — Éguérande (?), cne de Chaveyriat, près de Vandeins, con de Châtillon-sur-Chalaronne (Ain). — *Esgueranda* 1443. — *Esguerande* 1450. — *Esgierenda* 1492. — *Eguirenda, parrochie Chaveyriaci* 1497, etc. (Voir références dans *Dict. topogr. de l'Ain*). La charte no 1077 de Cluny, qui contient *Yweranda*, semble plutôt se rapporter à N. 68.

A 22 km. de la frontière des diocèses de Mâcon et de Lyon. — Frontière probable des *Ambarri*, au Sud, et des *Haedui*, au Nord (B. 22). — Un peu au Nord, voie antique de Bourg à Mâcon, selon M.-C. Guigue, *Les voies antiques du Lyonnais*, et Hannezo, *Les voies antiques et romaines du département de l'Ain* (*Bulletin de la Soc. des Naturalistes de l'Ain*, fasc. 33, 1913, p. 77).

Durand (B. 7, p. 80) ; B. 11 ; B. 12, no 31 ; B. 27, p. 1016, note 4.

N. 24. — *Ingrande*, cne de Chemillé-sur-Dême, con de Neuvy-le-Roi (Indre-et-Loire). Lhuillier (B. 28) distingue deux hameaux de ce nom, très voisins : celui de Chemillé, susdit, et celui d'Epeigné-sur-Dême, tous deux baignés par le ruisseau d'Ingrande [1]. — *Ingranda* 782 (*Gesta Aarici*, cité par Beszard (*Étude sur l'origine des noms de lieux habités du Maine*, p. 7) ; la rédaction qui donne cette forme doit être postérieure à cette date, à cause de la nasalisation). — Selon Beszard (*Ibid.*, p. 210), Ingrande près d'Epeigné se serait appelé *Rortre* avant d'avoir reçu le nom d'Ingrande : *Roorta* 1204, *de Rotella* 1508, *Roortha, Rotha, Rothensis parochia* 1690. Il y aurait eu transfert du nom du cours d'eau à la localité à une époque récente, ce qui confirme ce que j'ai dit au sujet des déplacements d'appellations.

A 4 km. de la limite des diocèses du Mans et de Tours, cet Ingrande avait marqué la séparation de la *civitas Cenomannorum* et de la *civitas Turonum*.

Longnon (B. 9, p. 282) ; B. 22, p. 128.

N. 25. — *Ingrande*, cne de Parennes, con de Sillé-le-Guillaume

1. Eugène Vallée, *Les cours d'eau du département de la Sarthe*, Paris, 1931, p. 76, distingue un hameau à Chemillé et une ferme à Villedieu, près d'Epeigné.

(Sarthe). — Ce nom figure au manuscrit du *Dictionnaire topographique de la Sarthe* [1], mais sans formes anciennes (communic. de M. R. Latouche).

A l'intérieur de l'ancien diocèse du Mans, formé au IVe siècle de l'union de la *civitas Cenomannorum* et de la *civitas Diablintum*. — Non loin de la voie de Jublains au Mans, dont le tracé en cette région reste mal connu.

Longnon (B. 9, p. 283).

N. 26. — *Ingrande*, ruisseau affl. de l'Ernée, à Saint-Germain-le-Fouilloux, con de Laval (Mayenne). — Pas de formes anciennes au *Dict. topographique*.

A l'intérieur du diocèse du Mans, formé au IVe siècle de l'union de la *civitas Cenomannorum* et de la *civitas Diablintum*.

Longnon (B. 9, p. 283); B. 22, p. 128.

N. 27. — *Les Guirandes*, cne de Montignac-le-Coq, con d'Aubeterre (Charente). — Les recherches de formes anciennes que j'avais demandées n'ont pu être faites.

A la rencontre des diocèses de Périgueux, de Saintes et d'Angoulême. — Un ruisseau de la Guirande passe en ce lieu.

Longnon (B. 9, p. 284); B. 16, p. 231 (Dangibeaud).

N. 28. — *Guirande*, cne de Lagorce, con de Guîtres (Gironde). — Aucune forme antérieure au XVIe siècle n'est connue.

A la limite des diocèses de Bordeaux et de Saintes. — Sur un ruisseau, dit le Canon, aff. du Lary, qui sert de limite sur une douzaine de km. à la Charente-Inférieure et à la Gironde, entre les communes de la Clotte (Ch.-I.) et Lagorce (Gir.).

Longnon (B. 9, p. 284); Clouet, croquis des voies antiques de *Mediolanum Santonum*.

N. 29. — Guirande, cne de Felzins, con de Figeac (Lot). Le *Dict. des Postes* (éd. de 1876) mentionne sous le nom *Enguirande* un écart de Saint-Félix, con de Figeac (et non de *Velzins*, comme imprimé dans B. 5, p. 72, note 2). Deux localités voisines s'appellent *Guirondelle* (carte de l'Intérieur).

A la limite des Cadurques et des Rutènes, Felzins appartenait au diocèse de Cahors et n'était séparé de celui de Rodez que par une distance de 1600 m. — Sur la Guirande, aff. du Sellé.

Longnon (B. 9, p. 285).

N. 30. — Guérande (?), chef-lieu de canton (Loire-Inférieure). — *Wenran* de 857 à 866 (Courson, *Cartul. de l'abb. de Redon*, pp. 21, 72, 78, 130, 131). — *Werran* 857 et 865 (*Ibid.*, pp. 65 et 370). — *Wenrann* 870 (*Ibid.*,

1. Ce *Dictionnaire*, dont l'auteur est Eugène Vallée, attend sa publication dans la collection officielle.

p. 182). — *Weran* 876 (*Ibid.*, p. 209). — *In Venetensi territorio vicus quidam est in littore Oceani maris situs, quem Brittanica lingua Guerran vocant* (*ASS*, t. I de mai, p. 62).

« Faut-il conclure que le nom de Guérande est antérieur à la colonisation de la péninsule armoricaine par les Bretons du ve siècle, et y voir un souvenir de la limite qui, jadis, séparait les Vénètes des Namnètes ? » (Longnon, B. 9, p. 287, note 1).

M. Le Roux, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, a bien voulu me donner des éclaircissements autorisés que je me fais un plaisir de reproduire. Guérande ne vient sûrement pas de **Equoranda*. D'après les formes anciennes précitées, le premier terme *Wen-*, *Ven-*, aujourd'hui *guen*, *weng* « blanc » correspond au gaulois *Vindo-* « blanc », fréquent dans les noms de ville, tandis que le second, *ran*, est le breton actuel *ran* « partie, parcelle ». Donc *Guenran* = « parcelle blanche », c'est-à-dire en friche. Les autres Guérande du pays breton sont vraisemblablement à expliquer de même (cf. N. 38 et 39).

N. 31. — Ancien lieu ou ruisseau de la Forêt du Grand-Orient (Aube). — *Item juxta la Bevrone usque ad Ewerandam, rursus juxta Ewerandam porrigitur usque ad campos de Mesnil* vers 1210 (M.-C. Guigue, *Cartul. lyonnais*, I, p. 146, no 106).

Nous avons là les mentions de la Brevonne et de Mesnil-Saint-Père, mais les autres lieux cités dans cet acte ne permettent pas de situer cet *Ewerandа* avec précision. Il n'y a, m'a-t-on dit, aucune trace de ce nom dans les cadastres de Lusigny [1], La Loge-aux-Chèvres, La Villeneuve-au-Chêne, Géraudot. Par contre on y trouve un ruisseau de *Morge*, au nom évocateur. — Mesnil-Saint-Père était la dernière paroisse du diocèse de Troyes, contiguë à celui de Langres. — La voie de Troyes à Bar-sur-Aube passait par Lusigny et Mesnil-Saint-Père.

Durand (B. 12, no 29) ; B. 23, p. 339 ; B. 41.

N. 32. — Guérande (?), cne d'Arfeuilles, con de Lapalisse (Allier). — Cité par Chazaud, *Dict. des noms de lieux habités de l'Allier*, pp. 108 et 208. — Les formes anciennes seraient sans doute à chercher dans les aveux féodaux conservés aux Archives Nationales, série P.

A plus de 10 km. en dedans de l'ancien diocèse de Clermont. — Durand (B. 12, no 30) [2].

---

1. M. Piroelle, directeur d'école à Lusigny, a interrogé des gardes forestiers qui ne connaissent ni d'*Arande*, ni d'*Erande* dans le Grand-Orient.

2. Cf. dans ce même *Dictionnaire*, p. 111 et 234, la mention d'un domaine appelé *les Ingarands*, sur la cne d'Hérisson, chef-lieu de canton. L'existence du hameau *les Gouérands* entre Durdat-Larequille et Commentry (Allier) fait songer que ces trois appellations similaires sont des formations patronymiques.

N. 33. — Arguerande (?), c^ne d'Izon, c^on de Libourne (Gironde). — Ne figure sur aucune carte. N'est-ce pas une mauvaise graphie de l'écart *Artiguedon*, à 1 km. au Nord d'Izon ?

Entre Bordeaux et Libourne, dans l'Entre-Deux-Mers. S'il représente une limite, ce ne peut être que celle d'un petit peuple aquitain annexé de bonne heure aux *Bituriges Vivisci*. Durand (B. 12, n° 33).

N. 34. — Guérande (?), lieu détruit, c^ne d'Ervy, chef-lieu de canton sur la rive droite de l'Armance, d'après le *Dict. topogr. de l'Aube*. Écart de Courtaoult, c^on d'Ervy, selon B. 23, p. 339, qui précise : jadis *la Guérande*, auj. *la Guéraude*. — *Guiérande* (Carte de Cassini).

A l'extrême limite de l'ancien diocèse de Sens, que l'Armance séparait du diocèse de Langres. Durand (B. 12, n° 34); B. 27, p. 92, note 1.

N. 35. — Guérande (?), hameau partagé entre Foulbec et Saint-Sulpice-de-Graimbouville (Eure). — Pas de formes anciennes au *Dict. topogr.*

Ces deux paroisses de l'ancien diocèse de Lisieux sont riveraines de la Rille, qui séparait ce diocèse de celui de Rouen, ou les *Lexovii* des *Veliocasses*. Durand (B. 12, n° 35).

N. 36. — La Guéraude (?), hameau et ruisseau, c^ne de Velines, chef-lieu de canton (Dordogne). — Pas de formes anciennes connues.

Près des confins des diocèses de Périgueux et de Bordeaux, ou des *Petrocorii* et des *Bituriges Vivisci*. Durand (B. 12, n° 36).

N. 37. — Géorand (?), anc. château, c^ne du Cros-de-Géorand (Ardèche), autrefois *Guirando* (Durand, B. 12, n° 37). Limite probable des Vellaves. Cf. *Cros-de-Jorand*, écart de la c^ne de La Godivelle, c^on d'Ardres (Puy-de-Dôme) (renseignement de M. P. F. Fournier).

N. 38. — Guérande (?), hameau sur le ruisseau de Guérand qui arrose Ménéac, c^on de La Trinité-Porhoët (Morbihan). — Pas de formes anciennes au *Dict. topogr.* — A l'intérieur du territoire communément attribué aux Curiosolites. Durand (B. 12, n° 38) (Même observation que pour N. 30).

N. 39. — Guérande (?), c^ne de Hénan-Bihen ; c^on de Matignon (Côtes-du-Nord). Durand (B. 12, n° 39) (Même observation que pour N. 30).

N. 40. — Évran (?), chef-lieu de canton (Côtes-du-Nord). — Identifié au *Fines* de l'Itinéraire d'Antonin (Longnon, *Atlas*, p. 28) ; M. Lot contredit son prédécesseur (B. 18, p. 495). — *Ivran* 1157 (Bl. Manhaux, XXXIX, 209). — *Evran* 1187 (*Ibid.*, XXXIX, 174) (D'après *Anciens évêchés de Bretagne*, IV, 359 et 363).

A la limite du *pagus Daudovr* et du *pagus Racter* (B. 18, p. 495).

Exemple très douteux, car *Evran* ne semble pas descendre de **Equoranda*.

Un *v* breton vient de *b* ancien (ou de *m*). On pourrait songer à une formation sur un thème *Eburo-*, au reste hypothétique en l'absence de formes suffisamment anciennes.

Durand (B. 12, nº 40). — Cf. l'*Evran* ou *Evron*, petit fleuve côtier qui finit avec le Gouessan à l'Est de l'anse d'Yffiniac, près de Saint-Brieuc.

N. 41. — Guérand (?), cne de Montiers-sur-Saulx, chef-lieu de canton (Meuse). — *Champ Guérand*, d'après Durand (B. 12, nº 41). Ce second terme ne serait-il pas plutôt le résultat d'une aphérèse du patronyme *Enguerrand* ?

Montiers-sur-Saulx était une paroisse frontière de l'ancien diocèse de Toul, représentant la cité des *Leuci*, sur les confins de l'ancien diocèse de Châlons, représentant celle des *Catalauni*.

N. 42. — Guérande (?), cne de Loroux-Bottereau, chef-lieu de canton (Loire-Inférieure). — Limite possible des Pictons proprement dits et des Lémovices armoricains, pense V. Durand (B. 12, nº 42).

N. 43. — Les Girandes (?), cne de Perreux, con de Charny (Yonne). — *Les Girandes* (carte de Belley). — *Les Giraudes* (Quantin, *Dict. top. de l'Yonne*). — Dans le diocèse de Sens, à 15 km. de celui d'Auxerre, ou de la frontière sénonaise. Durand (B. 12, nº 43); B. 47, p. 19 [1].

N. 44. — La Goirandie ?, cne de Massignac, con de Montembœuf (Charente). — C'est probablement une formation patronymique. — Massignac est sur les confins des diocèses d'Angoulême et de Limoges. Durand (B. 12, nº 44).

N. 45. — La Goirandie (?), cne de Badefols d'Ans, con de Hautefort (Dordogne). — Formation patronymique probable. — Sur la limite extrême des diocèses de Périgueux et de Limoges. Durand (B. 12, nº 45).

N. 46. — La Guiranne (?), cne de Solliès-Pont, chef-lieu de canton (Var). — M. Courtecuisse, archiviste du Var, pense que ce toponyme tire son origine du nom de famille *Guiran*, fréquent dans la région, et en rapproche *la Guiranne* à Pierrefeu, *Guiran* à Solliès-Toucas, *Les Hauts et Bas Guirans* à Solliès-Toucas. M. Brun est aussi de cet avis. Même observation pour *la Guirane* à Espeluche (Drôme). — Au milieu de l'ancien diocèse de Toulon. Durand (B. 12, nº 46).

N. 47. — Guirande, cne de Marcillac, con de Saint-Ciers-la-Lande sur un

1. Mlle A. Hure cite un hameau détruit *les Gorands*, cne de Vaudeurs, con de Cerisiers (Yonne), signalé en 1629 dans le terrier de Sens, à 25 km. de la limite orientale de l'ancien diocèse de Sens. Mlle Hure a raison de refuser à ce toponyme, ainsi qu'à N. 43 et 61, l'ascendance de **Equoranda*.

aff. des Taillées, au Nord de Plèneselve (Gironde). — Aucune forme ancienne n'a été rencontrée.

Sur la limite du diocèse de Saintes et du diocèse de Bordeaux, séparés sur 3 km. environ par ce cours d'eau. Le long de sa vallée passait la voie directe de Saintes à Bordeaux, dont la route moderne s'écarte peu. Au XVIe siècle on n'avait pas commencé à créer de nouvelles chaussées et, pour les longs trajets, les voyageurs suivaient généralement celles des Romains. *La Guide des chemins de France* de 1553, p. 207, indique le chemin de « Pleine-Sève, Sainct-Aulbin, le pays de Fenestres », c'est-à-dire une route qui passait à très peu de distance de Guirande (B. 6. p. 88, qui ne cite pas Guirande). — (Dangibeaud, B. 16).

N. 48. — *Eurande*, cne de Nettancourt, con de Revigny (Meuse). — *Rue de Lheurande* 1660. — *Paquis de Lheurantes* 1775 (Arch. de la Meuse, série E, inventaire des titres du château de Nettancourt). Ces formes anciennes ont été découvertes par M. Cam. Davillé. — Une monographie communale de 1889 signale un ruisseau de *Fins* (B. 20 *bis*, p. 19).

A l'époque carolingienne Nettancourt était à la limite du *pagus Stadunensis* et du *pagus Barrensis*, et plus anciennement de la *civitas Catuellaunorum* et de la *civitas Leucorum*. En 1755 Piganiol de la Force mentionne sur le parcours de la route royale de Châlons à Bar-le-Duc le village de Nettancourt, à un quart de lieue duquel l'on trouve un petit ruisseau que l'on passe sur un pont de bois et qui fait la séparation de la France et de la Lorraine. Il y a une *rue de l'Eurande* à Nettancourt. — Voie antique à proximité, celle de Reims à Toul, par *Ariolica*. M. Vannérus (B. 43) a montré qu'elle entrait en territoire leuque après avoir passé la Galiotte, petit aff. de la Chée.

Lot (B. 18, p. 493) ; B. 20 *bis* ; B. 43, no 14 ; B. 49.

N. 49. — L'Eaugronne (?), gros ruisseau, aff. de la Semouze à Plombières et à Augronne, ferme, cne de Granges-de-Plombières (Vosges). — Pour le ruisseau : *La rivière d'Agroigne* 1311. — *La rivière d'Angroingne* 1311. — *Le ru d'Angroigne* 1434. — *Le ruisseau d'Angronne* 1644. — *Eaugrogne* 1753. — Pour la ferme : *Augrogne* 1631. — *Dangrogne* 1711. — *Les Grognes* 1768. — *Augronne* 1773. — *Eaugrogne* 1845 (Pour les références consulter les épreuves du *Dict. topogr. des Vosges* dans les dépôts d'archives départementales).

Ce ruisseau marquait jadis la séparation des diocèses de Toul et de Besançon, c'est-à-dire de la *civitas Leucorum* et de la *provincia Sequanorum*[1].

P. Marichal (cité par B. 18, p. 494).

---

1. Dans les Vosges *qu* est devenu *w* ; cf. : *Aquosa* 1097 > *Auwouze* 1299 > *Awouse* 1312, auj. Aouze. Donc *Eaugronne* ne peut pas venir de **Equaranda*. La variante *Equoranda* est inconnue dans le Nord-Est et l'Est de la France.

N. 50. — Les Équilandes, ruisseau aff. du Saleron servant de limite au con de Montmorillon (Vienne) et au con du Dorat (Hte-Vienne). — Pas de mentions anciennes au *Dict. topogr. de la Vienne.*

Entre Azat-le-Ris (Hte-V.) et Bourg-Archambault (V.), séparait les anciens diocèses de Limoges et de Poitiers. A. Thomas (cité par B. 18, p. 494).

N. 51. — *Hérande*, ancien lieu-dit à Fouchères, con de Bar-sur-Seine (Aube). — *Ecclesia de Aqueranna* 1110 (J. Laurent, *Cartul. de Molême*, I, 200). — *Ecclesia de Agueranda* 1128 (*Gallia christ.*, XII, col. 258). — *Aerondes*[1] 1249-52 (Longnon, *Rôles des fiefs du comté de Champagne*, p. 252, no 1132). — *Hérande* 1752 (Arch. de l'Aube, I B. 979, fo 36 vo).

La paroisse de Fouchères au diocèse de Troyes n'eut plus d'église vers 1135 ; elle confinait au diocèse de Langres. Limite entre *Tricasses* et *Lingones*. — Voie de Troyes à Bar-sur-Seine. On y a découvert d'importantes substructions gallo-romaines (*Rev. des ét. anc.*, 1929, p. 358).

Berthoud (B. 21, p. 81).

N. 52. — *Varande* ancien hameau et ruisseau issu du Bois des Noues, à Ligny-le-Châtel, chef-lieu de canton (Yonne). — *Grangia quae dicitur Avaranda* 1156 (*Cartul. génér. de l'Yonne*, I. p. 541). — *Rua de Varanda* ou *de Avaranda* 1263 et 1310 (R. P. Cornat, *Histoire de Ligny-le-Châtel*, p. 238). Selon cet auteur, un hameau de la *Garande* ou la *Varande* figure jusqu'au XVIIe siècle dans l'inventaire in-folio de Pontigny. — A peu de distance viennent confiner trois diocèses : ceux de Langres, de Sens et d'Auxerre. — Frontière des Lingons et des Sénons. — Ce hameau devait être à l'intersection du *Grand Chemin* (de Ligny vers Avrolles, *Eburobriga*) et du ruisseau descendu du Bois des Noues. — L. Berthoud (B. 21, p. 82).

N. 53. — Les Eygurandes (?), ruisseau à Jabrun, con de Chaudesaigues (Cantal), qui passe près des Eguirands, hameau noté *les Aguirans* en 1508 (M. Delmas, archiviste, ne connaît pas de formes anciennes).

A. Thomas hésitait à admettre ce nom dans la série des **Equoranda*. Pourtant M. Dauzat (B. 37) constate qu'on peut penser pour le toponyme à un collectif représentant un nom de famille, mais que cette formation n'est guère en usage dans la contrée. Il paraît manifeste, à mon avis, que l'hydronyme a été formé sur le toponyme. — A 6 ou 7 km. de la frontière des *Arverni* et des *Ruteni*. — L. Berthoud (B. 21, p. 83).

N. 54. — L'Égronne ou Augronne (?), sous-aff. de la Creuse, né dans l'Indre, qui entre en Indre-et-Loire près d'Obterre, con de Mézières-en-

---

1. Roserot proposait de corriger en *Aerendes*, mais je crois plutôt que cette graphie enregistre la prononciation bourguignonne (voir N. 80 : *Arundes*, anno 1216).

Brenne (Indre), et se jette dans la Claise. — Pas de formes anciennes au *Dict. hist. de l'Indre*, par E. Hubert. — *Egronne* (Cassini).

D'après M. Lot (B. 22, p. 125), séparait les *Turones* et les *Bituriges*. dont la frontière n'est pas certaine.

N. 55. — L'Égronne ou Yron (?), ruisseau qui passe à Droue, c^on^ de Maintenon (Eure-et-Loir) et à Yron, c^ne^ de Cloyes, chef-lieu de c^on^ (m. dép.). — Au milieu de la *civitas Carnutum*, à la limite du *pagus Dunensis* du *pagus Vindocinensis*. Lot (B. 22, p. 126).

N. 56. — L'Iron (?), aff. de l'Orne à Jarny, c^on^ de Conflans (Meurthe-et-Moselle). — *Oran* 1192. — *Yrona* 1544 (Voir références au *Dict. topogr. de la Meurthe*).— Limite possible du *pagus Scarponensis* et du *pagus Virdunensis*. Lot (B. 22, p. 127).

N. 57. — L'Iron (?), aff. de l'Oise, né à La Capelle, chef-lieu de canton (Aisne). — Arrose Iron : *Yron* 1156, *Iron* 1171 (Voir références au *Dict. topogr. de l'Aisne*). A 12 ou 15 km. de la limite probable des Rèmes et des Condrusses. Lot (B. 22, p. 127).

N. 58. — Le Givrand (?), ruisseau à Givrand, c^on^ de Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée). M. Pascal Lanco, conservateur honoraire des Archives de la Vendée corrige ce nom en *Joran*, et n'en connaît pas de formes médiévales. « Ce nom, dit M. Lot (B. 22, p. 129), est révélateur d'une *Iguoranda* frontière ». Limite entre deux *pagi* ou entre les Agésinates et les Ratiates.

N. 59. — La Garaude (?) près de Pargues, c^on^ de Chaource (Aube). — *Forestella illa que Garanna vocatur nobis et priori de Parguis... remanebit* 1209-1210 (Teulet, *Layettes*, I, p. 347). — *Garaude* 1545 (Collec. Chandon de Briailles, d'après Piétresson de Saint-Aubin, B. 23, p. 339). Cf. la Garande ou la Garaude, lieu-dit à la Margelle (Côte-d'Or).

Proche de la limite des diocèses de Troyes et de Sens, dit M. Piétresson. Plus anciennement était à la limite des doyennés de Saint-Vinnemer et de Bar-sur-Seine, tous deux dans le diocèse de Langres.

Il est manifeste que nous avons à faire à une ancienne *garenne*.

N. 60. — *Ad Quoranda fluvium* (?), lieu de l'entrevue de Gondebaud et de Clovis au VIe siècle (*Vita Eptadii*, 6, dans *M.G.S.M.*, III, p. 189). Lecture douteuse : *Quosse ad fluvium quorumdam* (ms. lat. 17002, f° 60 r°, col. b), *Quosse* désignant le Cousin ; *ad fluvium quemdam* (ms. 3809) ; B. Krusch, *SS. rer. merov.*, III, p. 189, lit *quo esset*.

Sur la frontière sénonaise ? Chaume (B. 27, II, p. 92 note 1 et p. 1209 note 1).

N. 61. — Les Guérandes (?) hameau, c^ne^ de Diges, c^on^ de Toucy

(Yonne). — *Les Guérands* (Carte d'État-Major). — Pas de formes anciennes. — Sur un plateau, à 12 km environ de la limite septentrionale de l'ancien diocèse d'Auxerre, représentant la limite du *pagus Autessiodorensis*. — Sur la frontière sénonaise. Chaume (B. 27, II, p. 92, note 1) ; B. 47.

N. 62. — L'Équarenne (?), aff. de l'Arnisson, cnes de Beire-le-Fort et de Collonges, con de Genlis (Côte-d'Or). — Pas de formes anciennes. — *L'Escarenne* 1838.

A la limite des *pagi* primitifs de la Lingonie (Chaume, B. 27, II, p. 103, note 2). — A rapprocher des Echarennes, torrent des Hautes-Alpes.

N. 63. — Varan, ancienne localité près de Lamarche-sur-Saône, con de Pontailler (Côte-d'Or). — *Ad pontem de Varan* 1269 (B. 10478). — *La terre des Varones devers Saissons* 1292 (B. 1279, original). — *D'Avarannes de la paroiche de Viez Verges* 1384 (B. 11274, fo 129 vo). — *Soissons dict les Varennes* 1673 (B. 10822). Ces formes sont extraites des archives de la Côte-d'Or. — *Vielverge dit les Varennes* (Carte de Cassini, f. 114) [1].

A la limite des *pagi* primitifs de la Lingonie (Abbé Chaume, B. 27, II, p. 103, note 2). — Non loin d'une voie ancienne ; on a découvert à Vielverge des traces d'occupation antique : 900 médailles gauloises d'argent, des monnaies romaines, des restes de fondations, un puits, des ruines et du charbon. J'ai supposé (B. 41) qu'on pouvait se trouver en face d'un **Avarande*.

N. 64. — La Varaude, aff. de la Vouge, à Izeure, con de Genlis (Côte-d'Or). — *Rivus de la Varaude* XVIIIe s. (Chartr. de Dijon, plan-atlas). A pu emprunter le nom d'une localité disparue.

A la limite des *pagi* primitifs de la Lingonie. Chaume (B. 27, II, p. 103. note 2). Cf. ci-dessus N. 63.

N. 65. — La Grillaude (?), moulin sur la Seine, cne de Saint-Germain, con de Venarey (Côte-d'Or). — *Le molin et estang Guillaude* 1575. — *Moulin de Grillande* 1783.

Sur la limite des *pagi* mandubiens ? Chaume (B. 27, II, p. 107, note 1).

N. 66. — La Gironde (?), aff. gauche de l'Ouche, cnes de Grenant et de Barbirey, con de Sombernon (Côte-d'Or). — Ce type d'hydronyme est fréquent. Chaume (B. 27, II, p. 107, note 1).

N. 67. — Ancienne localité près de Montagny (Saône-et-Loire). — *Eweranda* 951 (Juénin, *Nouvelle hist. de l'abb. de Tournus*, p. 115). — Le souvenir en serait conservé, selon M. Jeanton, par Beronde, écart de Vincelles, con de Louhans. Beronde était à proximité de la voie de Louhans à

1. Notons l'existence du lieu-dit *Arun*, à Longchamps, non loin de Lamarche-sur-Saône.

Tavaux qui passait la Seille au pont de Brenay et se dirigeait sur le bourg même de Vincelles. — Limite probable de la Séquanie. — Beronde étant la prononciation locale de *Berande*, on est peut-être encore en face d'un *Avarande*, devenu *Averande*, puis *Verande* et *Berande*.

Chaume (B. 27, II, p. 991, note 1) ; B. 39, p. 18.

N. 68. — **Éguérande*, localité disparue, cne de Neuville-sur-Renon, con de Châtillon-sur-Chalaronne (Ain). — *In finibus Podiniacense Ewiranda* 954-962 (*Cartul. de Mâcon*, ch. 313, p. 182) (Cf. *Ewirenda*, *ibid.*, ch. 434, p. 251)[1]. — *In pago Lugdunense, in agro Casnemse, in villa qui dicitur Yweranda* 959-992 (Chartes de Cluny, no 1077). Je préfère inscrire ici cette dernière mention plutôt qu'à N. 23, comme on a coutume de le faire. Chanoz (*agro Casnemse*) et Poignat (*Podiniacus*) sont en effet trop voisins l'un de l'autre pour que *Ewiranda* et *Yweranda* ne désignent pas le même lieu. De plus la donation de la charte 313 stipule que le courtil d'*Ewiranda* et la vigne de Poignat étaient limités au Nord-Ouest par la *via publica* ; c'est bien la direction du vieux chemin que Hannezo[2] fait passer par Neuville-sur-Renon, Chaveyriat et Les Étrets. Je vois un emplacement fort bien exposé pour un vignoble sur le flanc du côteau où est bâti Chanoz, entre Les Perrières et La Brosse (= *silvis* de la charte 313 ?). C'est là, je crois, qu'il faut placer *Ewiranda*. A proximité il y a des étangs (= *aquis* de la même charte ?).

Marquait sans doute la limite de la cité des Éduens. Chaume (B. 27, II, p. 1016, texte et note 5).

N. 69. — Chapelle Notre-Dame de la Délivrance (?), à Saint-Quirin, con de Lorquin (Moselle). — Pas de formes anciennes. — Sur une voie antique, à la limite des Leuques et des Médiomatriques. Linckenheld (B. 33, p. 180 sq). — Exemple très douteux[3].

---

1. L'éditeur du cartulaire a imprimé *Emuranda*, *Emurenda*.

2. Hannezo, *Les voies antiques et romaines du département de l'Ain* (*Bulletin de la Société des naturalistes de l'Ain*, fasc. 33, Bourg 1915, p. 40).

3. M. Linckenheld, transformant — je ne sais pourquoi — l'appellation *N.-D. de la Délivrande* (N. 15) en « *N.-D. de la Délivrance* » que je n'ai vu nulle part, est persuadé que *toutes* les chapelles de la Délivrance sont des *Icoranda*. Ne reproche-t-il pas en effet (B. 33) à M. J. Seguin « de n'avoir pas vu le problème » (celui d'*Icoranda*) quand il dit que la chapelle de Rauville-la-Place (N. 71) a été dédiée à N.-D. de la Délivrance en souvenir de l'expulsion des Anglais après la guerre de Cent ans ? M. Linckenheld sourit de cette explication et la qualifie de « mythe ». — Pour convaincre le lecteur qu'il ne faut pas asservir les documents historiques à des théories préconçues, je citerai l'exemple de N.-D. de la Délivrance à Langres (Hte-Marne) au sommet du monticule des Fourches, au sujet de laquelle il ne viendra à personne l'idée de « voir un problème d'*Icoranda* », car tout le monde sait bien que cette chapelle a été élevée après le départ des troupes

N. 70. — Chapelle de la Délivrance (?), près de Nonhigny, c^on de Blamont (Meurthe-et-Moselle). D'après Lepage (*Communes de la Meurthe*, s. v. Nonhigny), elle ne serait pas ancienne et serait peu fréquentée. Le lieu dit voisin *La Grande-Haie*, c'est-à-dire la « longue haie », pense M. Linckenheld, pourrait bien indiquer une voie ancienne (B. 33, p. 195). Même observation que pour N. 69.

N. 71. — Chapelle N.-D. de la Délivrance (?), à Rauville-la-Place, c^on de Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche). — N'est pas sur une limite connue. Linckenheld (B. 33, p. 184, note 21). — Même observation que pour N. 69.

N. 72. — Airon-Notre-Dame (?), c^ne, c^on de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais). — *Agrona* IXe s. — *Ariona* 1042. — *Arona* 1110. — *Airon* 1154. Ce toponyme ne rentre pas dans notre problème. Linckenheld (B. 33, p. 184, note 21).

N. 73. — *La Durande*, point culminant, c^on de Loudes (Haute-Loire), limite de cinq communes : Saint-Jean-de-Nay, Le Vernet, Saint-Berain, Sainte-Marie-des-Chasses, Siauges-Saint-Romain. — *Guyrandas* 1470. — *Guirandes* 1550. — *Dirandes* 1560. — *Guironde* en patois. — Non loin de la Durandelle, autre sommet : *Guyrandelas* 1465.

Limite des anciens diocèses de Saint-Flour (plus anciennement de Clermont) et du Puy. — Fournier (B. 34, n° 1).

N. 74. — *L'Irondelle*, aff. du Brezons, près de Thérondels, c^on de Mur-de Barrez (Cantal et Aveyron). — *Aqua de Guiraldela* (corrigez *Guirandela*) 8 juillet 1277. — *Guirandelle* 1668. — *Irandel* en patois. — Passe au pied du Puy d'Hyrondez à Saint-Martin-sous-Vigouroux (renseignement de M. Bessière).

Limite des diocèses de Saint-Flour (plus anciennement de Clermont) et de Rodez. M. Fournier (B. 34, n° 2) pense à une évolution *Guirandel* > *Dirandel* (cf. N. 73), suivie d'une déglutination du *D* pris pour une préposition.

N. 75. — Bois d'Irandel, sur la route nationale de Saint-Flour à Espalion à proximité de Lacalm, c^on de Sainte-Geneviève (Aveyron), et tout proche du ruisseau de Lebon formant à cet endroit la limite Cantal-Avey-

---

allemandes en 1873, en vertu d'un vœu fait par les Langrois pour le cas où leur ville ne serait pas tombée au pouvoir de l'ennemi (*Dict. topogr. de la Hte-Marne*, p. 125). La date et le souvenir de cette consécration sont trop récents pour qu'il s'agisse déjà d'un « mythe ». J'ai donc bien peur que dans l'exemple précité M. Seguin n'ait raison, d'autant plus qu'il existe des chapelles de *Recouvrance*, commémoratives du départ des Anglais au XIVe siècle, en particulier celle de Sainte-Pezenne (Deux-Sèvres), bâtie en 1373.

ron. — *Irandel* en patois. — Même remarque que pour N. 74. — Fournier (B. 34, p. 137, note 1).

N. 76. — Localité ancienne de Saône-et-Loire. — *Villa Quiranda* (*Aquaranda* dans une autre version) 949 (Chartes de Cluny, n° 731). — Un *Icoranda* inconnu proposait M. l'abbé Chaume avec réserve (B. 27, II, p. 1126, note 7). M. Jeanton, plus affirmatif (B. 39, p. 16), cherche l'emplacement de ce lieu et le voit volontiers aux Garandots, cne de Joncy, con de la Guiche (Saône-et-Loire), où pouvait passer la limite du *pagus Arebrignus* qui a précédé le *pagus Cabilonensis*.

Présence aux Garandots d'un ancien gué dans le prolongement probable d'une voie importante venant de la direction de Tournus et se dirigeant sur le Mont-Saint-Vincent par Saint-Clément-sur-Guie.

N. 77. — *Harande*, bois et fontaine, cne de Busson (Haute-Marne). — *Revaranda* (corrigez *Evaranda*) vers 1123 (Arch. Hte-Marne, Septfontaines). — *Ewranda* (corrigez *Ewaranda* ou *Evaranda*) 1145 (*Ibid.*, bulle d'Eugène III). — *Le hault chemin d'Arande* 1511, *fontaine d'Arande ou d'Aran* 1560, *bois des Erandes, des Hairandes* 1731 (archives communales de Leurville et de Busson). — *Bois des Hérandes* (premier tirage de la feuille 83 de la carte d'État-Major), puis *Bois des Harrandes* sur les tirages ultérieurs.

La voie de Langres à *Nasium* traverse ce bois ; des vestiges gallo-romains ont été trouvés à Busson au bord de cette voie. — A la limite des anciens diocèses de Toul et de Langres, et plus anciennement des Lingons et des Leuques, dont la frontière n'est pas exactement déterminée. Lebel (B. 41) ; B. 42, p. 252. M. Camille Davillé a eu l'intuition de cet exemple (B. 20 *bis*, p. 19), M. l'abbé Chaume également (B. 27).

N. 78. — Ingrant (?), nom ancien d'un moulin disparu à Laferté-sur-Aube, con de Châteauvillain (Haute-Marne). — *Molendinum Ingrant* (Chartes de Clairvaux de 1221 à 1236 aux archives de l'Aube). — Sur le plateau qui s'étend à l'Est de Laferté existe une ferme de Fins, et à l'Ouest se trouve le village de Cunfin. Malgré cette double coïncidence, je tends à voir dans *Ingrant* le nom d'homme latinisé *Ingramnus* [1]. — Sur la limite des *pagi* primitifs de la Lingonie (?). Lebel (B. 41).

N. 79. — Ingranne. Contrée à Condat, con d'Uzerche (Corrèze), éponyme d'un aff. du ruisseau de la Forge et de nombreux lieux-dits : *Pont d'Ingranne*, au passage de la route de Condat à Salon-la-Tour, *Puy d'In-*

1. Cf. *Yngrans Grolle*, nom d'un des treize de la justice de Metz en 1291 (Arch. de la Moselle, liasse H. 1471). M. J. Soyer suppose que *Ingrant* vient d'une de ces formes locatives dont il existe d'assez nombreux exemples dans la toponymie française.

granne, Champs, Prairies, Carrières d'Ingranne. — Le dictionnaire de Champeval ne mentionne pas ce nom. Pas de limite importante reconnue dans la région. — Une voie dallée, qui paraît être une ancienne voie, est encore visible par endroits ; elle se dirigeait d'Ingranne (à l'Est) vers l'ancienne route de Sully entre les hameaux du Breuil et du Chedal[1]. Dauzat citant M. Besse (B. 42, p. 252) ; B. 45, col. 41 à 43.

N. 80. — *Arande,* ancien nom de ruisseau, aff. gauche de l'Ource, cne de Leuglay, con de Recey-sur-Ource (Côte-d'Or)[2]. — *A rivo de Avherendis* 1185 (Arch. de la Côte-d'Or, H. 888, orig.). — *In cumba rivi de Arundes* 1216 (*Ibid.*). — *Rivus d'Arandes* 1236 (*Ibid.*). — *Ad rivum de Arendes* 1238 (*Ibid.*). — *A dicto rivo de Arandes qui rivus Varnier similiter nominatur* 1279 (*Id.*, H. 893).

A la limite de deux *pagi* (*Latiscensis* et *Lingonicus* ?), à l'intérieur du territoire de la cité lingonne. En pleine forêt de Châtillon, Arande est un peu en dehors de la limite des doyennés de Châtillon et de Grancey. — Une ancienne voie traversait l'Ource non loin de là : *in vado Usse fluvii quod vadum Luviniaci vocatur sicut vadit via antiqua* 1164 (H. 888) ; *ultra veterem chiminum de Luigneo* 1174 (H. 888).

M. l'abbé Maitrier m'a signalé ce nom, dont j'ai relevé les mentions anciennes aux archives départementales (B. 41 *in fine*). Cf. sur le finage de Saint-Broingt-les-Moines (Côte-d'Or) le *Bois de Brégerande,* cote 435 de la carte d'État-Major. Notes rectificatives dans B. 48.

N. 81. — Géronde, (?), cne de Barleux, con de Péronne (Somme). — *Fief de Géronde* 1474 (*Mém. de la Soc. des Antiquaires de la Picardie,* 1867, p. 424). — Au diocèse de Noyon, à la limite des doyennés de Péronne et de Curchy, à 8 km. de celle des diocèses de Noyon et d'Amiens. — Voie antique Vannérus (B. 43, no 15).

N. 82. — L'Aronde (?), ruisseau traversé par une voie ancienne à Gournay-sur-Aronde, con de Ressons-sur-Matz (Oise), et qui débouche dans

---

1. A 500 m. environ du *Pont d'Ingranne,* vers le hameau de Regnac, existait un tumulus, plein d'ossements et de poteries, qui a été défoncé quand on a creusé la tranchée du chemin de fer de Paris à Toulouse, vers 1887 (Communication de M. Besse).

2. Il est marqué sur les récentes cartes d'État-Major, comme passant entre l'*u* et l'*r* de *Fourneau.* Il manque sur le tirage de 1843 que j'avais seul utilisé au cours de mes premières recherches. Je corrige ici B. 41, en insistant sur le fait que ce *rivus d'Arandes* afflue à la rive gauche de l'Ource et non à la rive droite, comme je l'avais cru tout d'abord. Ainsi que je l'ai dit (ci-dessus, p. 169) une série de bornes très anciennes sur le pourtour de la *Forêt de Lugny* (rive droite) semble continuer la démarcation constituée par le ruisseau. Le lieu-dit voisin *les Montagnottes* désigne un groupe de tumuli (communic. de M. Pierre Perrenet).

l'Oise, à l'endroit où celle-ci séparait les anciens diocèses de Soissons et de Beauvais, et sans doute les *Suessiones* et les *Bellovaci*. Vannérus (B. 43, p. 141, note 2).

N. 83. — La Héronde (?), rivière à l'Est de Rouen, dans le canton de Darnetal (Seine-Inférieure). Vannérus (B. 43, p. 141, note 2).

N. 84. — Guéronde-sous-Antoing (?), hameau sur la rive droite de l'Escaut, Hainaut (Belgique). — *Ghiéronde* 1275 ; *a le Ghieronde* vers 1466 ; le fief *Gheronde* 1474 ; *à Gheronde* 1482, 1515 ; *à Ghueronde* 1609 ; *à Gueronde* 1679 (Dépôt des Archives de l'État à Mons).

A 1 km. de l'Escaut qui formait autrefois la limite des diocèses de Tournai et de Cambrai. — Vieux chemin. Vannérus (B. 43, n° 16).

N. 85. — Girondelle (?), c^ne^, c^on^ de Rumigny (Ardennes). — *Girondella*, *Gerondele*, *Girondel* sans date (J. Hubert, *Géogr. des Ardennes*, p. 358). — Se trouvait à 17 km. de la limite des diocèses de Reims et de Cambrai. Vannérus (B. 43, n° 17).

N. 86. — La Girondelle (?), aff. de l'Eau-Noire à Couvin, prov. de Namur (Belgique). — *Gerondel*, *Girondelle* 1377 (St. Bormans, *Cartul. de la c^ne^ de Couvin*, p. 33). — Couvin se trouvait à 12 km. de la limite des diocèses de Reims, de Cambrai et de Liége et à 6 km. au Nord de celle de Liège-Reims. Vannérus (B. 43, n° 18).

N. 87. — L'Euron (?) aff. de la Moselle à Bayon, chef-lieu de canton (Meurthe-et-Moselle). — *Aqua de Loyron* 1178. — A la limite des archidiaconés de Port et des Vosges, dans le diocèse de Toul. Vannérus (B 43, n° 19).

Il y a un rapport manifeste entre ce nom et le toponyme Loro, *de Loirou* 1156, *de Loyro* 1316, qui fait songer a une formation en *-avus* = **Liger-avus* ? (cf. Chalou et Chalo sur l'ancienne *Calla*). Loiron (par corruption *l'Euron*) serait un hypocoristique médiéval, une « petite Loire », comme l'Hérétang du département de l'Isère. Cf. Cam. Davillé, *La terminaison celtique « avos »* (*Revue des études anciennes*, 1924, p. 231).

N. 88. — Les Ervantes (?), ferme à Moncel-sur-Seille, c^on^ de Nancy (Meurthe-et-Moselle). — *Ervandes* 1711 (sur un plan des arch. de M.-et-M., H. 758). — A 1 km. au Nord passait la limite des doyennés de Delme et de Marsal, au diocèse de Metz ; à 3 km. vers le S.-O. passait la frontière des diocèses de Metz et de Toul. — Voie préhistorique des sauniers de Vic et de Marsal. — M Comte, cité par Vannérus (B. 43, n° 20). Je n'ai su que trop tard la mention de cet exemple par M. Camille Davillé dans le *Bulletin archéologique*, 1926, p. 28 *bis*, fig. 1 (carte de la voie romaine de Toul à Metz).

N. 89. — *Les Eurantes*, hameau au bord du ruisseau des Eurantes à Arrancy, c^on de Spincourt (Meuse). — Les formes du *Dict. topog.* sont douteuses ; en voici de meilleures : *Ewerande* 1259 (E. de Coussemaker, *Invent. des archives de la Chambre des Comptes à Lille*, 1865, p. 497). — *Huherande* 1306 (Verkooren, *Invent. des chartes et des cart. du Luxembourg*, I, Bruxelles, 1914, n° 463). — *Eurande* 1451 (Arch. gén. du Royaume à Bruxelles, Chambre des comptes; reg. 6662, f° 33).

Près de la frontière de l'archevêché de Trèves et du diocèse de Verdun. — A 1 km. d'une voie de Senon au Titelberg. Vannérus (B. 43, n° 21) ; B. 49. J'ai su trop tard également que la priorité de cet exemple doit être restituée à M. Camille Davillé qui l'a découvert en 1922.

N. 90. — Huhurant, ancien lieu-dit de la c^ne de Marville, c^on de Montmédy (Meuse). — *La deisme de Huhurant assise on bans, finaige et territoire de Marville* 1433 (Comte d'Harnoncourt, *Gesammelte Nachrichten über die Familie der Grafen de la Fontaine*, Vienne 1894, p. 40).

La paroisse de Marville relevait autrefois de l'archidiaconé trévirois de Longuyon ; elle touchait au Sud à la paroisse verdunoise de Delut. — Chemin antique à Marville. Vannérus (B. 43, n° 22) ; B. 49.

N. 91. — Ancien bois entre Saint-Mard et Vieux-Virton (Belgique) à 7 km. au Nord de Marville (Meuse). — *Le Bois de Huerande* 1270 (Goffinet, *Hist. des comtes de Chiny* dans *Ann. Inst. arch. Luxembourg*, t. X, 1878, p. 231). — A la limite de deux doyennés trévirois, ceux de Longuyon et de Juvigny. — Chemin antique probable. Vannérus (B. 43, n° 23).

N. 92. — *Hehrend*, lieu-dit éponyme de *Herenter Berg* à Tétange-sous-Kayl (Luxembourg). Tétange dépendait de Kayl, paroisse à la limite de l'archevêché de Trèves, contre le diocèse de Metz ; séparation probable des Trévires et des Médiomatriques. Vannérus (B. 43 ; n° 24).

N. 93. — Hierent, lieu-dit à Welscheid-sous-Bourscheid, au Nord d'Ettelbruck (Luxembourg). *Uff Herendt, in Herenth* 1695 (Protocole du notaire Welther, au greffe du Tribunal de Diekirch, I, n°s 62 et 64). — *Auf Hierent* (cadastre).

Nous sommes à 4 km. 1/2 au Sud de la frontière de Liège et de Trèves, formée par la Sûre, qui sépare la paroisse de Wiltz (Liège) de celle de Bourscheid (Trèves). — Ce lieu-dit touche celui de *Auf dem alten Weg*, évocateur d'une voie ancienne. Vannérus (B. 43, n° 25).

N. 94. — Herelt et Herelter Bach (?), à Putscheid (sous Biwels) (Luxembourg) ; ces deux lieux-dits désignent une côte et un ravin. — La paroisse liégeoise de Stolzembourg s'avançait, avec ses dépendances de Putscheid et de Keppeshausen, en pointe entre les paroisses trévirоises de Brandenbourg-

Landscheid, Fouhren et Roth. — Voie probable à 3 km. Vannérus (B. 43 nº 26).

N. 95. — Evrange ou Ewringen (?), cne, con de Cattenom (Moselle). *Ebiringon* 963. — *Everingen* XIIIe s. (*Dict. topogr. de la Moselle*).

M. Vannérus (B. 43, nº 27) suppose que ce toponyme est formé par l'adjonction du suffixe *-ingen*, non point à un nom d'homme selon le procédé le plus fréquent, mais à un appellatif, en l'occurrence *Ewiranda*. Je ne sais comment M. Vannérus explique la réduction du groupe consonnantique *-nd-*; pour ma part je préfère voir, avec Longnon (nº 901), dans la graphie *Ebiringon*, à corriger seulement en *Ebiringen*, une formation sur le mot germain *eber* « sanglier », qui a servi de thème à tant de patronymes Ebrebald, Ebrebert, Ebroin, etc.

On trouve près d'Evrange à la fois une vieille route et une frontière de diocèses. Le village est à 3 km. de la voie *Caranusca-Ricciacus*, et contre la limite des diocèses de Trèves et de Metz.

N. 96. — *Hérande* ou *Herenthe*, ferme de Saint-Gérard (au Sud-Est de Fosses) (Belgique). — Plusieurs mentions *Hérande* dans le Livre de Nicolas de Lesves, abbé de Brogne (Saint-Gérard) jusqu'en 1447. — Ce livre fournit deux lieux-dits du ban de Hérande : 1º *A Hérontrieux, en Hérontrieux, sur Hérontry, alle voy de Herotrieux, sur Herontriex* ; c'est *le Try de Herende* du cadastre actuel (selon Carnoy, le *tri* ou *trieu*, fréquent en terre wallonne, désigne une « friche »); 2º *Sur les Herons, à Heron* (Cf. le *Héron* suivant).

Nous sommes ici à la limite des deux grands doyennés de Fleurus et de Florennes. Il y avait là une voie antique. Vannérus (B. 43, nº 28).

N. 97. — *Héron*, au Nord d'Andenne, près de la vallée de la Meuse, province de Liège (Belgique). — *Heiranz* 1130-1131 (copie du XIIIe s.). — *Héran* 1136, 1152, 1263, vers 1380, 1421. — *Herant* 1138. — *Heirant* 1143, 1146 (origin.). — *Herans* 1252, 1260, 1314 à 1399. — *Herrans* 1337, 1558. — *Herande* 1614. — *Herand* 1653. (Les références ont été données par M. Vannérus, B. 43, nº 29).

A 7 km. 1/2 de la limite des doyennés d'Andenne et de Saint-Trond. — Route traversant le ruisseau de Hérédia faisant tourner un moulin, noté *Herendel* 1159, *Herendial* 1307, *Herondeal* 1338, *Heridiaul* XVe s.

N. 98. — Harennes (?), lieu-dit à Vinalmont, au Nord de Huy (Belgique). A supprimer, de l'avis de M. Vannérus, qui l'avait ainsi noté (B. 43, nº 30) sur la foi d'un renseignement erroné ; ce lieu s'appelle en réalité *Les Hadrennes*.

N. 99. — Hareng-sous-Herstal (?) (Belgique). — *Haren* 1180. — *Herains* 1240, *Hereus* 1298, 1303, 1336, 1342, etc..., 1455. — *Herren* 1358. —

Harrens 1358. — *Harens* 1385, 1393, 1415, 1420. — *Herrens* 1389, 1419. — *Haren* 1480, 1505, 1557... 1687. — *Harin* en wallon.

M. Vannérus (B. 43, nº 31) pense que c'est un ancien *Harende* ou *Hérende*, à cause de l'expression *Hardisse voye* = « voie de Hareng » au XVe siècle (cette voie se dirige en ligne droite vers le village). A 600 mètres passaient une chaussée Brunehaut, voie antique, et un vieux chemin appelé la *Vizeuze voie* = « voie de Vizé ». Nous sommes ici à une frontière de doyennés liégeois.

N. 100. — Hareng (?), partie des charbonnages des Kessales à Jemeppe-sur-Meuse, en amont de Liège (Belgique). — *Harin* en wallon.

Jemeppe est la dernière paroisse du concile de Hozémont et touche à Tilleur qui n'est devenu paroisse qu'en 1332, année où il a été détaché de l'église de Sainte-Véronique d'Avroy, du doyenné de Saint-Remacle. Vannérus (B. 43, nº 32).

N. 101. — *Herent*-lez-Louvain (Belgique). — *Herenth* 1140 (orig.). — *Herent* 1156 (copie fin XVe) à 1336, — *Harent* 1180 (orig.). — *Heerent* vers 1495. — Références données par M. Vannérus (B. 43, nº 33).

A la limite des diocèses de Cambrai et de Liège, dans une région sillonnée de plusieurs chemins antiques.

N. 102. — *Herent*, sous Neerpelt, Limbourg (Belgique). *Heernt* 1364 (Piot, *Cartul. de Saint-Trond*, I, p. 576). Se trouvait autrefois à la limite du *pagus* de la Toxandrie et du *pagus* moyen de la Meuse. Vannérus (B. 43, nº 34).

N. 103. — La Héronne (?), aff. de la Droye à Frampas, con de Montier-en-Der (Hte-Marne). — *Yronne* 1521. — *Héronne* 1574. — Elle est coupée par la limite des diocèses de Troyes et de Châlons. Vannérus (B. 46).

N. 104. — L'Engranne (?), aff. de la Dordogne, sourd à Saint-Genis, con de Targon (Gironde). — *L'aygua de Langrana* 1482 (Arch. Gironde, fonds de la Sauve, H. 91, fº 6, vº). — *Sur la ryviere de Lengranne* 1517 (*Id.*, H. 95, fº 152 vº). — *Sur la ryviere de Lengranne* (*Id.*, H. 97, fº 46). — *L'Engrane* (Cassini). (Ces formes m'ont été obligeamment communiquées par M. Loirette, archiviste). La limite des diocèses de Bordeaux et de Bazas passait à l'Ouest de cette rivière, laissant sur sa rive gauche une douzaine de paroisses du diocèse de Bazas. M. Bessières (communic. de M. Dauzat).

N. 105. — Bourg-la-*Guirande*, important hameau rattaché à Eyrein, con de Corrèze (Corrèze). (Pas de formes anciennes connues). — Voie antique probable. Eyrein, paroisse de l'ancien archiprêtré de Gimel, au diocèse de Limoges était limitrophe du diocèse de Tulle, créé en 1317 par

Jean XXII (comm. de M. Rohmer, archiviste). M. Bessières (communic. de M. Dauzat).

N. 106. — Éguirande ou Durande (?), lieux-dits entre Berzet et Thèdes, au voisinage de la cote 967 de la carte d'État-Major (Puy-de-Dôme). Exemple d'un nom conservé par deux terroirs voisins sous deux formes différemment évoluées, m'écrit M. Fournier. — Pas d'exemple ancien. — Aucune limite ne semble avoir passé là (exemple dû à M. Fournier).

N. 107. — La Norande, aff. gauche de la Meuse, près de Dun (Meuse). — *La Norande* (Cassini). — *Ruisseau de Nosrentes* (Carte État-Major et *Dict. topogr.*). Les formes anciennes ne m'ont pas été communiquées [1]. A 5 km. de la limite des évêchés de Verdun et de Reims. Lebel ou Toussaint (B. 49).

N. 108. — La Hurande (?), aff. gauche de la Seine à Saint-Léger près Troyes (Aube). — *La Hurande* (Cassini). Les formes anciennes ne m'ont pas été communiquées. Traversé par une voie à Saint-Léger, dont l'ancien nom était, dit-on, *Monasteriolum* au VIIe siècle. — En plein diocèse de Troyes. — Vannérus et Lebel (B. 44, p. 40).

N. 109. — Le Grand et le Petit-Aran-sous-Parly (?), c^on^ de Toucy (Yonne). — *Arran* 1186. — *Herrant* 1294. — *Aran* 1523. — A 4 km. à l'Ouest de la limite des diocèses d'Auxerre et de Sens. Vannérus (B. 44, p. 41).

N. 110. — Arrans (?), c^ne^, c^on^ de Laignes (Côte-d'Or). — *Arrant* 1173. — *Arrain* 1265, 1397. — *Arrantum* 1299. — *Aran* 1574. — *Haran* 1657. — Diocèse de Langres, doyenné de Molême, à 8 km. d'une frontière de *pagus*. Vannérus (B. 44, p. 41).

N. 111. — La Géronne (?), aff. de la Sûre entre Lescheret et Volaiville, à l'E.-N.-E. de Neufchâteau (Belgique). — Prend ses sources contre la limite des diocèses de Trèves et de Liège, entre les paroises tréviroises de Longlier et d'Ebly, et les paroisses liégeoises de Bercheux et de Witry. Coule à

---

1. Il est fort possible qu'un *n* ait été ajouté à une forme **Aurande*, qui aurait été le nom primitif de ce cours d'eau. *Norande* serait le résidu d'une expression **En Aurande*, analogue à celle de *chemin des Naussonces* à Aussonce, c^ne^ de Juniville (Ardennes). Cette agglutination est fréquente en Belgique, comme l'a constaté M. Aug. Vincent, *Les noms de lieux de la Belgique*, 1927, p. 64. Je crois la trouver encore dans le lieu-dit *Naydeue* ou *Naidheux* (= **En Aideux* < *aquae ductus ?*) sur l'emplacement de l'aqueduc romain de Nantois à Naix (Meuse), signalé par L. Maxe-Werly (*Bull. de la Soc. de géographie de l'Est*, Nancy 1887, p. 309). Cette forme conjecturale **Aurande* > **Orande* s'apparente bien à l'*Horend* (N. 117) du Luxembourg belge, qui est peu éloigné géographiquement de la vallée de la *Norande*, et accompagne la morphologie du toponyme de la banlieue messine, Augny < *Equiniacum*.

quelques km. seulement du lieu-dit *auf Horend* (N. 118). M. Vaunérus explique la différence de traitement de ces deux **Equoranda* par le fait qu'ils sont de part et d'autre de la frontière linguistique. Vannérus (B. 46, p. 9).

N. 112. — La Héronde, (?), hameau, cne de Bezancourt, con de Gournay (Seine-Inférieure). — Dans le *pagus Vilcassinus*. Vannérus (B. 46, p. 10, no 2).

N. 113. — Le Héron (?), ruisseau et cne, con de Darnétal (Seine-Inf.). — A quelques km. de cette commune, le Héron va se jeter a Varcœuil dans l'Andelle, qui formait limite entre la *pagus Rodomensis* et le *pagus Vilcassinus*. Vannérus (B. 46, p. 10).

N. 114. — Es Gauhirondes (?), lieu-dit au Sud de Vielsalm (Belgique). — Pas de limites ecclésiastiques connues. (Comm. de M. Vannérus).

N. 115. — Ol Héronde (?), vallée au Sud de Vielsalm et li Héronde (?), ru aboutissant au bas de cette vallée (Belgique). Vallée séparant actuellement es provinces de Liège et de Luxembourg. (Comm. de M. Vannérus).

N. 116. — Aux Arrandes, lieu-dit de la cne de Talant, con de Dijon-Nord (Côte-d'Or), à la limite de Dijon et de Talant, au croisement de l'ancienne voie de Dijon à Alise et du vieux chemin de Chèvremorte à Fontaine (dit *chemin des Arrandes* dans le tronçon représenté sur la carte d'État-Major entre l'*n* de *Talant* et l'*o* de *Fillotte*). Notons la présence à Ahuy et à Fontaine, en bordure du finage de Daix, d'un *chemin d'Aran* et du lieu-dit *Charme d'Aran*, noté *Charme d'Arran, d'Aran, d'Arrant, d'Arrans* au XIVe s., et qui était alors d'une grande étendue puisqu'il débordait sur le finage de Dijon. Près de ce lieu-dit existait au IXe s. la contrée de *Petraficta* (Chronique de Saint-Bénigne, mss. original, p. 106).

Pas de formes anciennes, ni de limite connue. Lebel (B. 41).

N. 117. — Les Igrandelles, lieu-dit entre la Petite-Grosne (et la route nationale, près du hameau de Colonge, cne de Prissé, con de Mâcon (Saône-et-Loire). Je n'en connais aucune citation ancienne. — Vers le point de jonction des archiprêtrés du Rousset, de Verizet et de Vauxrenard, à peu de distance du hameau des Miolans (anc. *Mediolanum ?*). Cette forme diminutive me laisse supposer qu'il existait une station d'Igrande à proximité (Communication de M. Jeanton) [1].

N. 118. — Auf Horend [2] (ou Horrend), lieu-dit entre Fauvillers et

---

1. M. Jeanton a raison, je crois, d'écarter *Guérande* de Verzé (Saône-et-Loire), en patois *Guériaude*.

2. Telle est la graphie du cadastre.

Martelange, au Sud-Est et près de Wisembach (prov. du Luxembourg, Belgique). En pays de langue germanique, mais non loin de la frontière linguistique. — A 600 m. au Sud de la Sûre, aff. de la Moselle, en bordure Est de la voie antique Arlon-Tongres. — Wisembach et Martelange étaient deux paroisses du diocèse de Liége contiguës à celui de Trèves. Limite des Eburons-Tongres et des Trévires. M. l'abbé Ch. Dubois a mis au jour en cet endroit les ruines d'une métairie romaine (Communic. de M. J. Vannérus).

N. 119. — Hérandes, lieu-dit près du ruisseau de Vréchol, à Châtel-Saint-Blaise, cne d'Augny, con de Metz (Moselle). — *Hérandes* XVIIe s., un des six cantons d'Augny (arch. de la Moselle, *Inv. somm. de la série H*, 1895, p. 179). — A la limite du *pagus Scarponensis* (Communic. de M. Cam. Davillé, archiviste du Jura) [1].

N. 120. — Château-d'Aigurande (?), hameau de la cne de Pouligny-Saint-Martin, con de Sainte-Sévère (Indre). — Pas de formes anciennes au *Dict. hist. de l'Indre* d'E. Hubert. — A l'intérieur de la *civitas Biturigum*. La proximité du bourg d'Aigurande (N. 6) m'incite à rester sur la réserve, et à considérer l'expression *Château-d'Aigurande* comme formé sur un nom de famille féodale. Les historiens de la région pourront nous renseigner sur ce point. — Lebel.

N. 121. — Les Varandes, hameau de la cne d'Arvillard, con de la Rochette (Savoie). — *Les Varandes* (carte d'État-Major, feuille 179). — *Les Varandets* (Chne Gros, *Dictionn. étym. des noms de lieux de la Savoie*, p. 582).

Ce serait le premier **Equaranda* connu en Allobrogie. En Haute-Savoie, *qu* intérieur s'est résolu en *v* (cf. *Aquaria* > *Yvoire*) ; dans toute la vallée de la Maurienne, on désignait autrefois l'eau par *eve* (Gros, *ibid.*, p. 33). Dans cet exemple l'*a* contrefinal se serait conservé comme dans Chamarande, écart de la cne de Mésigny (Haute-Savoie). M. Ch. Marteaux, que j'ai consulté à ce sujet, m'a obligeamment répondu que ce hameau est à 500 m. du Nant Joudron, qui formait la limite des diocèses de Grenoble et de Maurienne. A son avis, il ne pouvait pas y avoir de voie antique à cet endroit même. — Lebel.

---

1. On s'attendrait plutôt ici à une forme **Orande* à **Horande* apparentée à la *Norande* (N. 107) ou l'*Horend* (N. 118), puisque Augny est un ancien *Equiniacus* > *Auwingney* 1207, *Auwigney* 1326. Nous sommes cependant près de la frontière linguistique et du domaine germanique où la forme-type est *Herent* (cf. N. 92 et 93 en Luxembourg).

INDEX

RÉCAPITULATIF DES EXEMPLES PAR PAYS ET PAR DÉPARTEMENT.
(Les numéros renvoient à la *Nomenclature*).

I. — *Belgique.*

84, 86, 91, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 111, 114, 115, 118.

II. — *France.*

Ain. 23, 68.
Aisne. 57.
Allier. 13, 32.
Ardèche. 37.
Ardennes. 85.
Aube. 31, 34, 51, 59, 108.
Aveyron, 74, 75.
Calvados. 15.
Cantal. 53, 74.
Charente. 18, 27, 44.
Corrèze. 9, 79, 105.
Côte-d'Or. 62, 63, 64, 65, 66, 80, 110, 116.
Côtes-du-Nord. 39, 40.
Deux-Sèvres. 17.
Dordogne. 5, 36, 45.
Eure. 35.
Eure-et-Loir. 55.
Gironde. 28, 33, 47, 104.
Haute-Loire. 73.
Haute-Marne. 77, 78, 103.
Haute-Vienne. 50.
Indre. 2, 6, 54, 120.
Indre-et-Loire. 3, 4, 24, 54.
Loire. 20, 21, 22.
Loire-Inférieure. 30, 42.
Loiret. 8.
Loir-et-Cher. 55.
Lot. 29.
Maine-et-Loire. 10, 12.
Manche. 14, 71.
Mayenne. 11, 26.
Meurthe-et-Moselle. 56, 70, 87, 88.
Meuse. 41, 48, 89, 90, 107.
Morbihan. 38.
Moselle. 69, 95, 119.
Oise. 82.
Orne. 14.
Pas-de-Calais. 72.
Puy-de-Dôme. 106.
Rhône. 19.
Saône-et-Loire. 7, 67, 76, 117.
Sarthe. 25.
Savoie. 121.
Seine-Inférieure. 83, 112, 113.
Somme. 81.
Var. 46.
Vendée. 16, 58.
Vienne. 1, 50.
Vosges. 49, 87.
Yonne. 43, 52, 60, 61, 109.

III. — *Luxembourg.*

92, 93, 94.

P. LEBEL.

DEUX NOTES

SUR LE

TROUBADOUR GUIRAUT DE BORNEIL

I. — Guiraut de Borneil et la Croisade.

Que le troubadour Guiraut de Borneil ait fait le voyage de Terre Sainte et ait séjourné quelque temps là-bas, on ne saurait plus en douter aujourd'hui malgré le silence de Diez à ce sujet [1]. Les allusions qu'y fait le poète lui-même sont suffisamment nombreuses et précises pour qu'on puisse se faire une image assez nette de la part qu'il prit personnellement à cette expédition lointaine.

Les événements de Palestine, après la bataille de Tibériade et la prise de Jérusalem en 1187, ont fait une impression profonde sur le poète, comme sur tous ses contemporains, et avec d'autres troubadours il mit aussitôt son talent au service de la sainte cause. Mais les deux chansons de croisade que nous avons de lui sont tout ce qu'il y a de plus impersonnel [2] ; elles ne révèlent en aucune manière les projets du poète. Cela n'empêche pas que, différent en cela de son contemporain Bertrand de Born, qui, lui aussi, engage vigoureusement les autres à

1. Même J. Anglade, en 1908, ne dit encore rien de ce voyage dans son livre sur *Les Troubadours* (p. 129-130). En 1921, dans son *Histoire sommaire de la Littérature méridionale du moyen âge*, il signale au moins le passage qui s'y rapporte d'une *razo* (non pas une « biographie », comme il dit à la page 64). C'est précisément ce renseignement dont nous allons étudier ici la valeur.

2. Édition de A. Kolsen, t. Ier, 1910, nº 60 et 61, la première de 1188, l'autre considérée jusqu'ici comme d'une date indéterminée (cf. Kurt Lewent, *Das altprovenzalische Kreuzzugslied*, 1905, page 21 ; A. Jeanroy, *La Poésie lyrique des Troubadours*, II, 1934, p. 331), en fait plus récente que la première et composée sans doute en 1190 (voir plus bas, p. 215).

partir, mais ne part pas lui-même, Guiraut n'y aille de sa propre personne : il fait le « passage » et séjourne un certain temps dans l'Orient chrétien. Le fait est clairement énoncé dans une *razo*[1] qui déclare que « Guiraut de Borneil passa outre mer avec le roi Richard et le vicomte de Limoges qui s'appelait Aimar. »[2] Mais nous savons ce qu'il faut penser en général de ces commentaires et nous verrons tout à l'heure la valeur qu'il faut attribuer à celui-ci. Examinons auparavant les renseignements que fournissent les œuvres mêmes de Guiraut.

La décision du poète semble prise dans la chanson 51. Les rois, dit-il, vont se mettre en campagne, et mieux vaut partir que rester :

> .....els osteiars
> Que· lh rei faran, l'anars
> Val mais que·l remaners (v. 70-72).

Il compte sur l'aide de Dieu pour infliger aux féroces Sarrazins une défaite complète (str. v). A. Kolsen voit là une allusion à la croisade ; il date la chanson de mars 1191[3]. Le texte n'est cependant pas très clair. Il pourrait tout autant s'agir d'une campagne commune, entreprise par les rois espagnols contre les Maures, que Guiraut a toujours souhaitée et qu'il attendait avec impatience. La participation annoncée des Gascons et des Navarrais (*Gascos et Navars... Aduira ·l bos espers*, v. 86-88) parle plutôt en faveur de cette dernière hypothèse. L'interprétation d'A. Kolsen se fonde essentiellement sur les vers 61 ss., où Guiraut se dit retenu par le roi et les royaux : *E si·m bistens Ni·m te·l reis ni·lh reial* (« Et si je tarde et que le roi et les royaux me retiennent »). M. Kolsen rapproche ces vers de l'envoi de la chanson 70, où Guiraut se dit en effet empêché de partir pour l'Orient par le roi d'Aragon qui le retient auprès de lui. Mais il ne s'agit pas nécessairement dans les deux chansons du même fait. Dans 51, Guiraut s'excuse, non pas de ne pas partir pour la croisade, mais de ne

1. La *razo* IV de la chanson nº 40, édition Kolsen, t. II, 1935, p. 7-8.

2. *Guirautz de Borneil si passet outra mar com lo rei Richart* (Richard Cœur-de-Lion) *e com lo vescomte de Lemotges, lo cals avia nom n'Aimars* (Adémar V de Limoges), *loc. cit., p.* 7.

3. Édit. II, p. 285 : *etwa März 1191.*

pas se rendre auprès de sa dame, thème banal, comme on le sait, et des plus fréquents dans la chanson des troubadours.

Une autre allusion à la croisade qui se prépare se trouve, selon A. Kolsen, dans la strophe v de la chanson 68. Le poète a salué avec enthousiasme la prochaine venue de « l'Allemand », « miroir et fleur et guide des autres empereurs » : c'est certainement Frédéric Ier Barberousse [1]. Mais la suite est moins claire :

> Pois auziretz passar
> Per locs e per sazos'
> Mals pas e mals senders
> Ties ab Chastelas,
> De nom partitz e de conselh propdas (68, 61-65) [2].

Il s'agit évidemment d'une expédition guerrière commune des Allemands, sous Barberousse, avec les Castillans. Laquelle ? A. Kolsen ne voit que la croisade de 1189. Mais dans ce cas nous nous trouvons devant le dilemme suivant : ou bien Guiraut a écrit ces vers en Palestine. Mais on verra qu'il n'est arrivé là-bas qu'en 1191. Il est impossible qu'il ait encore pu ignorer à cette date la mort tragique de l'empereur, survenue un an et demi ou deux ans plus tôt. Ou bien la chanson a été faite en Provence ou en Espagne. Mais il n'était jamais question, que je sache, d'une venue de Barberousse dans cette région immédiatement avant son départ pour la croisade. L'allusion n'a donc rien à faire avec l'expédition de Terre Sainte. En revanche Frédéric Ier se rendit en Provence en 1178 pour s'y faire couronner à Arles. C'est alors que le troubadour salue avec les compliments d'usage la prochaine arrivée de l'illustre hôte de la France du Midi. Peut-être parlait-on à cette occasion d'une campagne commune des Allemands et des Castillans contre les Maures d'Espagne ; peut-être aussi n'est-ce qu'une suggestion personnelle du poète, à qui une campagne pareille tenait particulièrement à cœur. En tout cas, la

1. Édition, II, p. 271, *s.v. Alaman*, et *ib.*, p. 121 note de 68, 58.

2. « Puis vous les entendrez passer par endroits et par moments (?) par de mauvais passages et de mauvais sentiers, les Tiois (Allemands), alliés aux Castillans, séparés de nom, mais unis dans leurs projets ».

chanson ne me semble avoir aucun rapport avec la croisade de 1189.

Dans la chanson 70, le départ de Guiraut pour la Palestine est une chose décidée. Cette fois-ci aucun doute n'est possible. Dans l'envoi, le poète s'excuse de ne pas déjà être parti :

Eu fora m'en plus tost tornatz,
S'il senher cui serf Aragos
No me tengues[1] (70, 85-87).

L'interprétation que nous donnons de ce passage, en le rattachant au voyage projeté de Palestine, s'autorise des vers 9-13 de cette même chanson où le troubadour déplore que le Saint Sépulcre reste impunément aux mains des païens. C'est à dire que la chanson a été faite sous l'inspiration directe des événements qui se préparaient en Orient[2]. On ignore malheureusement à qui elle est adressée.

L'exécution du voyage projeté est attestée à plusieurs reprises dans les chansons de Guiraut. Le poète le signale en toutes lettres dans la chanson 39 : *can passei vas Eschalona* (« quand je passai vers Ascalon » v. 63) Et c'est bien encore la Palestine vers laquelle il se dirige, quand il dit dans la chanson 52 :

Apres l'anar
C'avem empres
Lai on es lo comunals banhs (v. 67-69).

Ce « bain commun », nul ne pouvait s'y tromper, c'était, d'après l'image classique du *Vers del Lavador* de Marcabru, la Terre-Sainte (*en de lai deves Josaphas*)[3]. Si, dans la même chanson 52, le poète demande à Dieu de le défendre de la méchante gent (*l'avols gens*), c'est-à-dire des païens, et de les rejeter

1. « Je serais déjà parti plus tôt, si le seigneur qui sert l'Aragon ne m'avait retenu ». Il s'agit d'Alphonse II d'Aragon, grand protecteur et ami de Guiraut, qui séjournait évidemment alors à la cour de ce roi.

2. C'est apparemment aussi l'opinion de A. Kolsen (II, p. 124, note des vers 70, 86-87), qui place, d'une façon, à mon avis, bien trop précise, la chanson au mois de mars de l'année 1191.

3. Marcabru, *Vers del Lavador*, v. 7-8.

au delà de Roais (Edesse) [1], il est bien permis de reconnaître dans ces mots le caractère guerrier de l'expédition. Ils s'appliquent à la croisade de 1189.

Arrivé en Palestine, Guiraut entonne dans la chanson 71 une solennelle action de grâce pour remercier le Seigneur de l'heureuse traversée qu'il lui a accordée :

Ben es drechs, pos en aital port
Nos a nostre Senher trames,
C'ab joi l'en referam merces,
E chascus ponh a plan esfortz
Com sia lauzatz e grazitz
Tan adrechs guitz,
Cui terr'e mars e ploi'e vens
Serf e sap estr'obediens (71, 1-8).

« Puisque notre Seigneur nous a fait passer à si bon port, il est juste que nous lui rendions grâce avec joie et que chacun s'efforce de son mieux de louer et de remercier un guide si parfait, à qui obéissent la terre et mer et la pluie et le vent ». L'exhortation qu'il ajoute de ne songer qu'à anéantir la « fausse loi » des Turcs orgueilleux [2] illustre clairement la situation.

Y a-t-il à côté de celle-ci encore d'autres chansons de Guiraut qui ont été composées en Orient? Nous n'osons pas compter ici la chanson 38. Sans doute, cela semble ressortir de certains vers. S'adressant à l'un des rois Alphonse [3], le poète se déclare son serviteur d'outre-mer :

.....me conve
Qu'eu l'esteï aclis
Sers oltremaris (v. 88-90) [4].

---

1. E ja, Senher, no cosentatz
Que l'avols gens vas me s'eslais,
Ans sion chassat part Roais (v. 78-80).

« Ne permettez pas, Seigneur, que la méchante gent s'élance contre moi, mais (faites) qu'ils soient chassés au-delà de Roais ».

2. *E pensem dels Turcs orguoillos com lor avols leis chaia jos* (« Et songeons comment pourra tomber la mauvaise loi des Turcs orgueilleux »)

3. Probablement Alphonse VIII de Castille.

4. « Il se convient que je reste son serf soumis d'outre-mer ».

C'est évidemment ce qui a engagé M. Jeanroy à citer ce passage parmi ceux qui attestent le séjour du troubadour en Orient [1]. Mais c'est là le texte établi par A. Kolsen, Or, il n'est donné que par trois manuscrits, D I K, qui appartiennent tous les trois à la même famille. Par contre les manuscrits A B, qui sont apparentés aux précédents, et les sept autres manuscrits, qui représentent d'autres groupes, sont d'accord pour lire *S'era* ou *S'er*, *Si er*, ce qui donne un sens tout différent : « Il se convient que je lui reste fidèlement attaché, (même) si j'étais outre-mer ». Guiraut songe peut-être à partir, mais il n'est pas encore parti. Il dit même dans les vers qui précèdent qu'il va porter de ses chansons en cadeau au roi, n'ayant pas d'autre richesse à lui offrir que ses vers [2]. Il se trouve donc alors en Espagne.

Il est également question d'un « passage » au vers 20 de la 72 : *e sui aissi passatz* (« et j'ai passé ici »). M. Kolsen n'hésite pas à voir là une autre allusion à l'expédition de Palestine [3]. Pourtant, l'expression très vague permet des interprétations diverses. Mais dans la strophe IV le poète lance des accusations contre les grands seigneurs (*l'alsor*, v. 58), dont la grande méchanceté « m'a mis un vilain passage » [4], ce qui semble vouloir dire qu'ils ont fait échouer la croisade. On peut en effet voir là une allusion au maigre résultat de l'expédition, dû aux dissentiments qui éclatèrent bientôt entre les croisés. Seulement, c'est là de nouveau le texte d'A. Kolsen. Or, sur douze manuscrits, un seul, Q, donne *l'alsor* [5] ; les autres lisent, avec quelques variantes anodines, *autor*. Quant à *pas-*

1. *Poésie des Troubadours*, II, p. 51, note 2.

2. E port prezen
Al rei n'Anfos
De mos sos,
C'altra manentia
Non ai mas de dir,
Que l'aus perofrir (v. 80-85).

3. Édition II, p. 125, note 72, 20.

4. Mas en gran volpilhatge
M'an mes vila passatge (v. 61-62).

5. B seul partagerait la leçon de Q. Est-vrai ? B ne diffère presque jamais de A par ailleurs. Le ferait-il ici ?

satge, la tradition classique, représentée par A B I K, porte *pesatge* (A B) ou *pensaje* (I K). Ce dérivé rare de *pensar* [1] prêtait à confusion avec le mot *passage* d'un usage courant. Le sens de ces vers est donc pour le moins douteux. On ne saurait en tout cas affirmer d'une façon certaine que la chanson fasse allusion à la croisade avortée.

Par contre nous pouvons placer à coup sûr parmi les chansons faites en Orient la *canzo* n° 40, le « rêve de l'épervier ». Ce rêve que fait le poète de l'oiseau d'abord sauvage, mais ensuite doux et apprivoisé, symbole de la dame, d'abord fière, mais ensuite affable et aimante, il espère le voir se réaliser un jour, *apres nostre passage* (v. 38), ce qui veut dire, je pense : après avoir fait la traversée du retour de Syrie en France. En attendant, il cherche quelqu'un qui fasse le voyage pour porter sa chanson là-bas au plus vite :

> E·l vers, pos er ben assonatz,
> Trametrai el viatge,
> Si trop qui lai l·om guit viatz (v. 57-59) [2].

Dans cette même chanson 40, Guiraut, en veine de confidences, nous dit qu'il avait raconté son rêve à son seigneur (*mo senhor*, v. 21), comme on doit le faire vis-à-vis d'un ami. Quel est ce seigneur, confident et ami du poète ? On trouve, je crois, la réponse à cette question dans le *planh* de Guiraut sur Adémar V de Limoges (n°77). « Que Dieu », est-il dit là, « daigne écouter ceux qui le prieront de donner repos et paix à son âme, et que le Saint Sépulcre, dans lequel il fut déposé, et que je le vis baiser très humblement, lui soit un bon garant (protecteur) [3] ! » Le sens du passage semble clair : le poète prie

1. E. Levy, dans le *Supplementwörterbuch*, VI, 221, ne donne pas le mot. Il le donne par contre dans le Petit dictionnaire prov.-franç., d'après Raynouard, *Lex. rom.*, IV, 497, 25, qui en a deux exemples, l'un et l'autre à la rime.

2. « Et quand mon « vers » sera bien composé, je l'enverrai en voyage, si je trouve quelqu'un qui me le porte vite là-bas ».

3.
> Qu'el (Dieus) denh auzir
> Cels que·l querran
> C'a l'arma do repaus e patz,
> E·l Sanhs Vas en qu'el fo pausatz,
> Qu'eu· l vi baizar molt humilmen,
> Li si' en loc de bon guiren ! (77, 71-76).

Dieu de vouloir tenir compte en faveur du défunt du pélerinage qu'il avait fait au Saint Sépulcre à Jérusalem. M. Kolsen l'entend cependant tout autrement. Pour lui, *el*, au vers 74, désigne le vicomte Adémar ; et le *vas*, c'est le tombeau d'Adémar, devenu saint par le fait que lui, Guiraut, avait vu des gens le baiser fort humblement [1]. C'est une de ces interprétations qui sont caractéristiques pour M. Kolsen, très ingénieuse, trop même, car au lieu de s'arrêter au sens qui se présente en premier lieu et paraît le plus naturel, le savant critique semble chercher de préférence le sens le plus éloigné, le plus compliqué, le moins vraisemblable [2]. Se doute-t-il qu'il fait dire à Guiraut tout simplement une énorme banalité : « que la tombe protège bien le corps du défunt qui y est déposé » ? Comme si ce n'était pas la fonction normale de chaque tombeau. Non, ne faisons pas dire au troubadour autre chose qu'il ne dit. Or, il dit très clairement qu'il a vu Adémar faire ses dévotions devant le Saint-Sépulcre. Si Guiraut l'a vu, c'est qu'il était lui aussi à Jérusalem, et cela en compagnie de son seigneur naturel, le vicomte de Limoges. Celui-ci était en effet pour lui *mo senhor*, et c'est lui, je pense, qui a expliqué le rêve que le poète lui avait conté. Ainsi Guiraut était en Terre Sainte, attaché au service d'Adémar, qu'il accompagne jusqu'à Jérusalem. Ce voyage ne peut pas avoir eu lieu avant le 2 septembre 1191, car c'est alors seulement que fut conclu entre Richard et Saladin le traité qui ouvrait de nouveau aux pèlerins chrétiens le chemin de Jérusalem et leur permettait de faire leurs dévotions aux Saints Lieux. Le séjour de Guiraut s'est donc prolongé au moins jusqu'à cette date, et même quelque temps de plus, si l'on ajoute le chemin du retour.

Dans quelques manuscrits, N et S, la chanson est précédée d'une *razo* dont l'auteur se montre singulièrement bien renseigné sur le voyage et le séjour de Guiraut en Orient. D'après lui, le poète aurait fait la traversée en compagnie du roi

1. Voir outre la traduction, édit. I, p. 409, l'explication détaillée d'A. Kolsen dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, 116, 1906, p. 455-7.

2. Notre explication s'impose si bien qu'on la trouve déjà chez Lowinsky (*Zeitschr. für französ. Sprache und Litteratur*, XX, 176, note 64) et chez K. Lewent (*Das altprovenzalische Kreuzlied*, 1905, p. 96).

Richard et du vicomte Adémar de Limoges. Il aurait pris part au siège d'Acre, puis après le départ des barons, il serait encore resté tout un hiver en Syrie, auprès du « bon prince d'Antioche », en attendant le passage qui devait se faire au printemps [1]. Le récit est impressionnant par la précision des détails et des noms, et pourtant il faut s'en méfier.

D'abord il contient un certain nombre d'erreurs matérielles. Ainsi nous savons par Guiraut lui-même qu'il n'a pas fait la traversée avec le roi Richard. Il ressort au contraire très nettement de la chanson 70 que Guiraut était encore en Aragon (et il s'en excuse, comme nous l'avons vu [2]), quand Richard avait déjà fait le passage et était arrivé en Syrie [3]. Richard débarque devant Saint-Jean d'Acre le 8 juin 1191. La ville est prise un mois plus tard, le 13 juillet. Les événements ont marché trop vite pour que Guiraut ait encore pu prendre part au siège de la ville. Ici de nouveau la *razo* est dans l'erreur.

K. Lewent relève encore une troisième erreur, moins évidente [4]. Guiraut, dit la *razo*, aurait passé l'hiver après le siège d'Acre, donc de 1191-1192, à la cour du prince d'Antioche et serait rentré en Europe au printemps suivant, en 1192. Mais

---

1. Voir le début du passage plus haut à la page 205. En voici la suite : « E fo al setge d'Acre. E qan la ciutatz ne fon presa e tuit li baron s'en torneren, G. de B. si s'en anet al bon prince d'Antiochia, q'era trop valens hom. Mout fo honratz per lui e servitz. Et estet ab lui tot un yvern, attenden lo passatge, qe se devia far el pascor ». Et c'est alors qu'il fit la chanson du rêve de l'épervier (Edit. Kolsen, II. p. 8).

2. Voir *supra* p. 205.

3. Pos lo reis Richardz es passatz
Et pos el es lai aribatz
N'i a tans valens companhos,
Derga so chap crestiandatz (70, 52-55).

« Puisque le roi Richard a fait la traversée et qu'il est arrivé là-bas et qu'il a là-bas tant de valeureux compagnons, que la chrétienté relève la tête ! » Ici encore, K. Lewent (*loc. cit.*, p. 96-97) a vu plus juste qu'A. Kolsen (*Archiv*, 116, p. 456-7). Il se pourrait bien que Richard, qui s'était longtemps arrêté en route en Sicile et en Chypre, n'eût pas encore débarqué sur le sol même de la Syrie, quand Guiraut écrivit ces vers ; mais il est certain qu'il était déjà parti, et cela depuis assez longtemps, quand Guiraut était encore en Espagne.

4. *Loc. cit.*, p. 97.

on a vu que le pèlerinage du Saint Sépulcre n'a pu se faire qu'après le 2 septembre 1192, quand le libre accès de Jérusalem fut garanti aux pèlerins. La *razo* fait donc rentrer Guiraut trop tôt. Mais ne chicanons pas trop son auteur sur les dates. Il est clair qu'il n'était pas mieux renseigné que nous sur la durée du séjour de Guiraut en Terre Sainte. Toujours est-il que très justement il le fait rester en Orient après le départ d'une grande partie de l'armée des croisés, c'est-à-dire après le départ de Philippe-Auguste, bientôt après la prise de Saint-Jean d'Acre.

Avait-il donc sur Guiraut d'autres renseignements que ceux dont nous disposons nous-mêmes ? Je ne le pense pas. Tout ce qu'il nous dit, une certaine connaissance des principaux événements de la troisième croisade, connaissance qu'il possédait sans contredit, combinée avec quelques indications tirées des œuvres des troubadours, a pu le lui fournir avec un peu d'imagination.

La *razo* fait faire le passage à Guiraut avec le roi Richard. C'est que Richard était pour les Provençaux le chef par excellence de la croisade de 1189. L'auteur savait aussi, ne fût-ce que par les poésies de Bertrand de Born, que Richard était le suzerain de la vicomté de Limoges, la patrie du troubadour [1]. Il était donc assez indiqué de lui faire faire le passage avec le roi, contrairement à la vérité. La prise de Saint-Jean d'Acre, surtout grâce à la vaillance de Richard, était le plus grand succès de la croisade. Notre auteur y fait donc participer le poète, qui, parti trop tard, n'avait en réalité pas pris part au siège de la ville. Enfin, il savait aussi qu'après la prise de Saint-Jean une partie de l'armée s'en était tout de suite retournée en France. Son savoir est d'ailleurs assez vague, car pour lui ce sont tous les barons (*tuit li baron*) qui s'en vont, tandis qu'en fait Richard au moins et beaucoup d'autres sont encore restés en Syrie.

Mais à côté de ces données générales, les faits particuliers ? Le passage de Guiraut lui-même, la chanson 40, pour laquelle

---

1. Dans le sirventés nº 13 (édit. Appel), une des chansons les plus connues de Bertrand, celui-ci nomme tout d'une haleine Richard et Adémar (*entre n'Azemar e·n Richart*, v. 10). Or la *razo* dit clairement qui était Azemar : *Aimar lo vescomte de Lemotges*.

notre *razo* est faite, l'indique en toutes lettres : *apres nostre passatge* (v. 38) [1]. Le mot de *passatge* même reparaît dans la *razo* : *attenden lo passatge*. Le troubadour accompagne le vicomte de Limoges, qui s'appelait Aimar. La *vida* disait clairement que Guiraut était *del viscomtat de Lemoysi*. Il était donc tout indiqué de le faire passer avec son seigneur naturel. Quant au nom, on a vu [2] comment l'auteur de la *razo* a pu le savoir [3]. Il semble du reste avoir été assez bien renseigné sur la maison des vicomtes de Limoges, car dans une *razo* suivante (VI) il donne tout aussi exactement le nom du fils et successeur d'Adémar, Gui [4].

Mais comment sait-il que Guiraut a séjourné quelque temps en Orient, au moins tout un hiver ? C'est encore la chanson 40 qui le lui a fait savoir. Le poète y dit expressément qu'il avait fait son rêve : *Una noch sommav' en pascor* (v. 13). De nouveau nous retrouvons le mot *pascor* dans la *razo* : *qe se devia far al pascor*. Il fallait donc lui faire passer encore l'hiver là-bas. Et comment le passe-t-il ? A la cour d'un des grands seigneurs de Syrie, c'est tout naturel. Or, parmi ces seigneurs, le bon prince d'Antioche était un des plus puissants, donc des plus connus. C'était Boémond III, mais l'auteur de la *razo* ne l'a pas nommé. Sans doute aurait-il été bien embarrassé, s'il avait dû le faire, autant que l'auteur de la *vida* de Jaufré Rudel, s'il avait dû dire le nom de la comtesse de Tripoli pour l'amour de laquelle mourut le troubadour. C'est tout simplement un *trop valens hom*. Ainsi il ne se compromettait pas. C'est donc une simple invention du commentateur [5].

---

1. Il est vrai que le poète a ici en vue le voyage du retour (cf. plus haut, p. 210). Mais nous avons nous-même vu d'expérience combien il était facile de se tromper sur ce point.

2. Cf. ci-dessus, p. 213, note 1.

3. Il pouvait aussi le connaître par le planh (n° 77). Mais aurait-il alors omis de parler du pèlerinage à Jérusalem ?

4. Édit. Kolsen, II, p. 9 : *Guis lo vescoms de Lemotges*.

5. A moins qu'il n'ait connu le deuxième envoi de la chanson, qu'il expliquait, dans la forme conservée dans le manuscrit Sg : *E sui m'en pel princeps forsatz* (« Je m'y suis efforcé pour le prince », v. 75, *var.*). Il était alors tout indiqué d'identifier le *princeps* avec le *bon prince d'Antiochia*. Mais ce serait un singulier hasard que l'auteur de la *razo* eût connu précisément cette leçon conservée uniquement dans Sg.

Il n'y a par conséquent rien à retenir de tout ce texte. Les renseignements de la *razo*, en apparence si précis, ne sont fondés que sur des inventions et des combinaisons de son auteur, qui y a mêlé adroitement quelques faits historiques exacts, généralement connus. Il faut rayer Boémond III d'Antioche et le séjour de Guiraut à sa cour de la vie du poète, au moins des faits certains, et corriger dans ce sens les notes trop affirmatives d'A. Kolsen [1].

Voici donc comment se présente à travers ses propres textes l'épisode du voyage de Guiraut en Palestine. Quand sous le coup de la prise de Jérusalem par Saladin (3 oct. 1187) on se met à prêcher la croisade dans l'Europe chrétienne, Guiraut soutient pour sa part la sainte cause, en composant une première chanson de croisade (*A l'onor Deu torn en mo chan*, n° 60). Elle semble écrite à un moment où, après le découragement causé par la guerre qui continue entre les rois de France et d'Angleterre, un accord ouvre enfin des perspectives plus réjouissantes, sans doute au lendemain du traité de Gisors (21 janv. 1188). Dans cette chanson rien encore n'annonce de la part du poète une intention quelconque de participer à l'expédition.

La décision n'est prise que lorsque Richard, devenu entre temps roi d'Angleterre, et Philippe-Auguste eux-mêmes se décident enfin à exécuter leur promesse et se préparent à partir (fin 1190). C'est alors que Guiraut compose l'autre chanson de croisade (*Jois sia comensamens*, n° 61), écrite dans la joie, sur commande, il est vrai (*per man d'escriptura*, v. 14), où il invoque l'aide de Dieu pour les siens, qui s'en vont vers l'Orient :

> E plassa·lh c'als seus prezen
> S'amor lai vas Orien ! (v. 90-91).

On pourrait entendre là comme un écho de la décision, prise pour lui-même, de se joindre à l'expédition, dans la dernière strophe :

> Per que·m par recrezemens,
> Si·l reis qu'es maier abdura
> Los mals ni·ls deschazemens,

1. Édition, II, p. 79, note sur la chanson 50.

C'om sas ni valens
Estei de l'anar doptos ? (v. 73-77)[1]

Ainsi ne pouvait parler, semble-t-il, que quelqu'un qui était lui-même décidé à partir. Mais avec les troubadours on ne sait jamais. Nous avons l'exemple de Bertrand de Born. Il ne s'agit là du reste que d'un lieu commun de la chanson de Croisade. En tout cas, le troubadour ne part pas tout de suite avec Richard. Il est encore en Europe auprès de son grand protecteur, le roi Alphonse II d'Aragon, quand Richard est déjà arrivé en Terre Sainte, ou du moins pourrait y être arrivé depuis le temps qu'il est parti (juin 1191)[2]. Alors seulement le poète se met en route, trop tard assurément pour pouvoir encore prendre part au siège de Saint-Jean d'Acre. C'est probablement pendant cette traversée qu'il composa la chanson 52.

A l'en croire, Guiraut se serait dirigé droit sur Ascalon (39,63), où Richard s'était rendu après la prise de Saint-Jean d'Acre et où il séjourne encore plus tard, après son échec devant Jérusalem. Mais sans doute ne faut-il pas attacher trop d'importance à une indication qui ne sert peut-être qu'à faciliter la rime. En tout cas, Guiraut, arrivé en Syrie à bon port (71, str. I), rallie l'armée de Richard, où il rejoint son seigneur naturel, le vicomte Adémar V de Limoges. C'est auprès de lui qu'il fait, après avoir passé l'hiver là-bas, la chanson 40, le « rêve de l'épervier ». Ce rêve date-t-il de pascor 1192 ou 1193 ? Les deux dates sont également possibles, car le séjour de Guiraut en Orient se prolonge au moins jusqu'à la fin de l'année 1192. Ce n'est en effet qu'après le 2 septembre 1192, date du traité entre Richard et Saladin, qu'il a pu se rendre avec son seigneur à Jérusalem, au Saint Sépulcre. Le retour en Europe a-t-il été effectué aussitôt après, ou a-t-on encore attendu pour la traversée le printemps de l'année 1193 ? On ne saurait le dire. En tout cas, Guiraut ne rentre en Europe qu'après avoir passé au moins un, sinon deux ans en Syrie et en Palestine, du milieu de l'année 1191 jusqu'en 1192 ou 1193.

1. « Pourquoi cela me semble-t-il être une lâcheté qu'un homme sain et fort craigne (hésite ?) de partir, même si le roi, qui est le plus grand (Dieu), tolère les maux et les ruines ? ».

2. Cf. ch. 70, 51-56.

Quant aux chansons qu'il fit à l'occasion de cette expédition, nous retenons les suivantes : la première chanson de croisade (n° 60), au début de l'année 1188, peu après le traité de Gisors ; la deuxième chanson de croisade (n° 61), au moment du départ effectif des rois de France et d'Angleterre (fin 1190) ; la chanson 70, écrite peu avant le propre départ du troubadour (env. juin 1191) ; la chanson 52, faite pendant la traversée ; la chanson 71, composée aussitôt après l'arrivée en Syrie ; enfin la chanson 40, écrite pendant son séjour en Orient (printemps 1192 ou 1193). Peut-être aussi la chanson 39, où il est question du « passage » vers Ascalon, mais dont il est difficile de dire si elle fut encore faite en Orient ou seulement après le retour du poète [1].

Par contre nous croyons devoir écarter la chanson 51, qui semble plutôt se rapporter à une expédition contre les Maures d'Espagne, la chanson 58, faite pour saluer l'arrivée de Frédéric Barberousse en Provence (en 1178), les chansons 38 et 72, dont le texte est trop mal assuré pour qu'on puisse y voir des allusions certaines au voyage en Orient ; enfin la chanson 67, dont l'auteur accuse l'empereur et le pape d'abandonner la cause du Christ (str. V et envoi) et qui date par conséquent de la fin de l'année 1187, du pontificat de Grégoire VIII, mais qui n'est sans doute pas de Guiraut [2]. Il n'en reste pas moins un ensemble assez impressionnant de six chansons assurées de notre poète qui gravitent autour du grand événement de la croisade des années 1189-1193, sans tenir compte des allusions faites en passant dans au moins deux chansons encore (n° 39 et 77). C'est

---

1. Personnellement j'incline plutôt vers cette dernière hypothèse, à cause des vers 67-69, où Guiraut se promet de reprendre au plus vite le métier de savant (*que viatz torn al mester dels letratz*). Une autre raison, mais qui me paraît moins décisive, est alléguée par A. Kolsen, édit., II, p. 78, note 39, 75.

2. Elle ne figure que dans le manuscrit P. Tandis qu'A. Kolsen (II, p. 119) se prononce en faveur de l'attribution à Guiraut, celle-ci est contestée par A. Jeanroy (*Poésie des Troubadours*, II, 57, note 2). Il est certain que la chanson n'est guère dans la manière de ce troubadour (cf. le jugement de K. Vossler, *Peire Cardinal*, 1916, p. 13), d'autant plus décisif que, pour Vossler, la chanson était encore de Guiraut.

dire la place importante que cette expédition a occupée dans la vie et dans l'œuvre du troubadour.

Appendice. *La chanson de croisade de Guiraut de Borneil* (*A l'onor Deu torn en mo chan*, éd. Kolsen, I, n° 60). La chanson de Guiraut se présente d'une façon assez curieuse. Le poète la commence dans la douleur (*corossos e marritz*, v. 6). La raison, c'est que personne ne s'émeut de savoir Dieu couvert de honte et d'opprobre et de voir la Syrie rester tranquillement aux mains des mauvais Arabes, tandis qu'en Europe les grands se querellent (v. 15-20). Guiraut exhorte par conséquent ces derniers à s'unir sous l'appel qu'on leur a adressé (*desque segon tuch un ban*, v. 41). La discorde des princes, en particulier la guerre entre Philippe-Auguste et Henri II, telle est la cause directe de sa chanson ; l'union des chrétiens divisés, tel en est le thème principal, union qui paraît loin d'être réalisée.

Mais voici que la dernière strophe et l'envoi font entendre un son tout différent. La chanson, commencée dans la tristesse, s'achève dans la joie. Le *solatz*, qui semblait si loin, est revenu, puisque les rois ont pris ensemble l'engagement de partir, et que bientôt *las ostz chavaucharan* (v. 75). Le comte Richard en particulier est dûment équipé et une grande affaire se prépare. Que Dieu en soit loué !

Il est évident qu'il y a entre ces deux parties de la chanson une contradiction flagrante. La première ignore l'arrangement dont se félicite la deuxième. Il y a aussi entre elles une différence de date. La première est antérieure au traité dont la conclusion fait le bonheur du poète dans la seconde partie de son chant. Ce traité est celui de Gisors, du 21 janvier 1188, par lequel Henri II et Philippe-Auguste firent la paix entre eux et s'engagèrent à partir pour la croisade. Richard était alors encore comte de Poitiers. Les premières strophes de la chanson furent donc écrites avant la conclusion du traité, auquel précisément le poète essaie de pousser les rois. Puis le poète voit son ardent désir réalisé. Sous le coup de l'événement il écrit la dernière strophe avec l'envoi, en les substituant probablement à une fin toute différente, sans se soucier de la contradiction qu'il laisse subsister. Commencée encore avant le traité de Gisors, la chanson fut donc achevée ou modifiée au lendemain même de la paix réalisée, qui permettait tous les espoirs : *E sia·n Deus*

lauzatz ! Je ne vois pas comment on pourrait expliquer autrement cette étrange composition [1]. Elle illustre d'une façon saisissante les alternatives de joie et de découragement que traversait alors la chrétienté avant le départ pour la croisade.

2. — Une mésaventure de Guiraut de Borneil.

La *razo* de la chanson 55 de Guiraut de Borneil (*Lo dols chans d'un auzel*) raconte une singulière aventure dont le troubadour aurait été la victime. Après avoir quitté Alphonse (VIII) de Castille, comblé de cadeaux par le roi et les barons de la cour, le poète aurait été attaqué par ordre du roi de Navarre sur la frontière commune des trois royaumes (de Castille, d'Aragon et de Navarre) et dépouillé de ses richesses. Le roi lui-même aurait retenu pour sa part dans le butin le palefroi gris de fer, dont Alphonse avait fait cadeau au poète, et aurait abandonné le reste à ceux qui avaient fait le coup [2].

En fait, le texte de la chanson 55, dont l'auteur de la *razo* prétend donner le commentaire, ne dit pas exactement cela. Guiraut se plaint (str. III) des grands de ce monde, qui ne font plus aucun cas de lui ni de ses chants, et il en donne pour preuve le fait qu'il présente textuellement ainsi : « Je viens (*ogan*) d'être dévalisé entre trois rois estimés, de telle sorte que l'un des royaumes me contrarie, et cela parut par le « ferrant » (cheval gris de fer) qui m'était gentiment donné et me fut offert pour mon malheur » [3]. Ces paroles quelque peu énigmatiques veulent dire tout simplement qu'en revenant d'Espagne (le pays des trois royaumes), le poète, dans l'un des royaumes, avait été attaqué et pillé, et qu'on lui avait notamment pris le

1. Cf. aussi K. Lewent, *loc. cit.*, p. 21.
2. Édit. Kolsen, II, p. 8-9.
3. Ans fui raubatz ogan
Entre tres reis prezatz,
Si que l'us dels renhatz
M'o vai contrarian,
E parec al ferran
Que m'era gen donatz
E fo mal prezentatz (55, 39-45).

cheval gris qui lui avait été donné. Ceci s'était passé, peut-on admettre, sur la frontière commune des trois royaumes, dont l'un, celui auquel appartenait le brigand, avait donc particulièrement chagriné le chanteur.

Comme on le voit, il n'est pas question ici du roi de Navarre, dont la participation à une affaire de ce genre serait d'ailleurs assez étonnante. Mais comment l'auteur de la *razo* en arrive-t-il alors à ce personnage ? Il connaissait sans doute les renseignements supplémentaires fournis par la chanson 66 (*Obs m'agra, si m'o consentis*), où, dans l'un des envois, Guiraut se plaint des Navarrais, dont l'un, dit-il, lui a une fois causé une contrariété [1]. C'était certainement un personnage assez important, si c'est au même que se rapportent les vers 71-76 de la chanson 68 (*De bels ditz menutz frais*), où le poète dénonce un des grands de ce monde (*alsor*), qui lui était bien supérieur, d'avoir fait marcher ses soldats (*sos peos*) contre lui [2]. C'était donc un baron ou un chevalier navarrais, mais le roi de Navarre n'y est évidemment pour rien. Aussi Guiraut ne se plaint-il point de lui. Au contraire, il le compte ici-même (v. 40) encore parmi les *tres reis prezatz* de l'Espagne.

Mais, toujours dans la même chanson 55, qui a fourni à l'auteur de la *razo* les principaux éléments de son récit, le poète s'adresse — oh ! sous une forme très prudente, très imprécise — au roi du pays pour l'exhorter à ne pas accorder sa protection au pillard. Sinon, son honneur royal aurait à en souffrir, car il courrait le risque d'être accusé d'avoir lui-même participé au vol et d'en avoir gardé une bonne partie pour lui [3]. Le rensei-

---

1. Qu'eu·m clam enquera dels Navars,
Car anc deschausitz sofrachos
Entr'els me fo contrarios (66, 68-70).

2. Tro que l'auzi bailar
Contra me sos peos
A tal que·m fo sobrers (68, 74-76).

3. Aital lairo fradel,
Ple de mal e d'engan,
Si ja·l sofre ni·l blan
Nulh' alta poestatz,
Greu pot esser onratz,
Que be leu se diran

gnement de la *razo*, en apparence si précis, sur le rôle du roi dans cette affaire vient de là. Ce que Guiraut avait avancé comme une supposition, l'auteur du commentaire en fait une réalité : c'est le roi du pays qui a lui-même envoyé ses soldats et commis l'attentat et qui a ensuite pris pour lui la meilleure part du butin.

Cette interprétation erronée s'explique d'autant mieux qu'elle peut s'appuyer aussi sur les vers 41-42 de la même chanson :

l'us dels renhatz
M'o vai contrarian.

« L'un des royaumes » peut facilement être compris comme « l'un des rois », et ce roi, c'était donc le roi de Navarre. A. Kolsen a conclu de ce passage qu'après l'attaque le poète s'était brouillé avec ce roi, pour lui avoir fait des remontrances dans le genre de celles des vers 52-60 [1]. Supposition inutile et erronée, croyons-nous. En déclarant que l'un des royaumes (celui de Navarre) lui a causé une grosse contrariété, Guiraut veut dire tout simplement dans son style compliqué que c'est là qu'avait eu lieu le pillage [2].

L'auteur de la *razo* connaît encore un détail, dont on ne trouve aucune indication dans les chansons de Guiraut. Il sait que le *ferran* volé au poète lui avait été donné par le roi de Castille. C'est une pure invention du conteur. Il connaît par

---

Cilh que non o sabran
Qu'el eis n'es encolpatz
O·lh n'eschai la meitatz (55, 52-60).

« Si quelque haut seigneur tolère ou traite avec faveur un pareil brigand et scélérat, plein de mal et de tromperie, il aura de la peine à se faire estimer, car ceux qui ignorent (la vérité de l'affaire) se diront facilement qu'il est lui-même coupable ou que la moitié (du butin) lui est revenue à lui ».

1. Édit. II, p. 98, note 55, 41-42.

2. Combien cette mésaventure a laissé au poète un souvenir cuisant, on le voit par le fait qu'il y revient encore une fois, sans toutefois insister, dans une autre chanson (envoi du nº 36) :

E si·s baisset barnatz
Lai on eu fui raubatz (36, 131-132).

« La chevalerie est tombée bas le jour où je fus dévalisé ».

Guiraut lui-même l'existence de ce cheval gris qui avait été donné en cadeau au troubadour (v. 43-45). Or, l'auteur avait à sa disposition comme donateurs possibles deux noms, les deux Alphonse, celui d'Aragon et celui de Castille. C'est, je pense, au petit bonheur, qu'il a fait tomber son choix sur le roi de Castille, assez connu par ailleurs comme protecteur de Guiraut et grand ami des troubadours [1]. L'auteur de la *razo* ne savait donc en vérité ni plus ni moins que nous sur cette mésaventure de notre troubadour.

Mais il connaît encore une autre mésaventure, assez pareille à celle-ci, qui serait arrivée à Guiraut. Il est dit dans la *razo* de la chanson 65 (*Per solatz revelhar*) que Gui, le fils et successeur du vicomte Adémar V de Limoges (l'ami du troubadour), aurait fait piller la maison du poète avec ses livres et tout ce qui s'y trouvait [2]. Chabaneau a admis que le fait eut lieu en décembre 1211, quand Excideuil, le bourg natal de Guiraut, fut pris par Gui de Limoges [3]. C'était une raison pour faire vivre Guiraut au moins jusqu'à cette date. Cependant si l'on se reporte au texte même de la chanson en question, on voit qu'elle dit exactement le contraire. Guiraut, *laudator temporis acti* comme tout moraliste, s'y plaint de la décadence où il voit tombée la noblesse de son époque. Les chevaliers d'aujourd'hui, dit-il, ne songent plus qu'à voler des moutons, à brûler des couvents, à dévaliser les voyageurs (v. 27-30). « Mais toutefois », ajoute le poète, non sans fierté, « je puis me vanter que ma modeste demeure n'a jamais été envahie par eux ; je constate que tout le monde l'épargne et que tous, lâches et hardis, m'honorent » [4]. L'auteur de la *razo* a donc complètement dénaturé le texte qu'il prétend expliquer ; il semble l'avoir lu avec une inqualifiable légèreté. Ou aurait-il cru devoir cor-

1. A. Jeanroy, *Poésie des Troubadours*, I, 208-211.
2. Édit. Kolsen, II, p. 9-10.
3. *Biographies des Troubadours*, p. 223, note 6.
4. D'aitan me posc vanar
C'anc mos ostals petitz
No fo d'els envazitz,
Que·l vei per totz doptar,
Ni no·m fetz mas onrar
Lo volpils ni l'arditz (65, 71-76).

riger les paroles du poète, pour les mettre en harmonie avec le contenu pessimiste du reste de la chanson ? En tout cas, involontaire ou non, l'erreur de la *razo* saute aux yeux. Cela nous permet de mesurer par un exemple éclatant la confiance que mérite l'œuvre du commentateur.

Mais pourquoi Gui de Limoges ? L'auteur des *razos* aime à placer partout où faire se peut des noms propres qu'il tire au besoin de son imagination personnelle [1]. Or si, dans la strophe VIII de la chanson 65, Guiraut relève la déférence des grands à son égard, c'est pour opposer celle-ci à un personnage dit *Mos Senher*, dont il a à se plaindre :

Qu'eu, que·m laus d'els, sia de lui clamans (v. 80) [2].

Il ressort du contexte et de l'ensemble du morceau qu'il s'agit là d'une dame dont le poète prétend avoir à souffrir les rigueurs ; il la désigne, comme encore quelquefois ailleurs [3], par le senhal de « Mon Seigneur ». L'erreur de la *razo* vient de là. Son auteur a pris *mos senher* pour le seigneur naturel du troubadour, comme p. ex. dans 40, 21. Ce seigneur, il savait que c'était le vicomte de Limoges. Pourtant, il ne pouvait pas attribuer un forfait pareil à Adémar V dont il connaissait les rapports amicaux avec le poète. Le coupable, ce sera donc Gui, le fils et le successeur d'Adémar, dont notre auteur savait l'existence et le nom. Malgré ses précisions impressionnantes il n'y a donc rien de vrai dans toute cette histoire.

On peut s'étonner que Guiraut n'ait pas rappelé à cette occasion sa mésaventure de Navarre. A. Kolsen incline à placer la chanson 65, en raison du ton triste et désabusé qui y règne, parmi les dernières œuvres du troubadour [4]. Ce n'est pas sûr, mais c'est bien probable. Jusqu'à un certain point le silence de Guiraut peut confirmer l'hypothèse de Kolsen. L'aventure navarraise était déjà trop loin pour que le poète y revînt encore ici.

1. Témoins, dans la *razo* IV, le prince d'Antioche, dans la *razo* V, Alphonse de Castille.

2. « Tandis que j'ai à me louer d'eux, j'ai à me plaindre de lui. »

3. Voir les nombreuses références dans l'édition Kolsen, II, p. 275, *s. v. Senhor*.

4. Édit., II, 116, note des vers 65, 6-8.

On peut en effet déterminer approximativement le moment où Guiraut fut victime de la cupidité d'un seigneur navarrais. Il est permis d'admettre que les chansons qui y font allusion sont toutes à peu près de la même époque. Elles ont dû être composées plus ou moins immédiatement sous le coup de la légitime indignation de la victime. Ces chansons sont les suivantes :

la chanson 55 qui semble faite au lendemain même de l'événement (*ogan*, v. 39), en partie précisément dans le but de flétrir l'agresseur et de réclamer son châtiment à son souverain, le roi de Navarre ;

les chansons 68 et 66, cette dernière composée peut-être un peu plus tard : on remarquera les adverbes *enquera* (v. 68) et *anc* (v. 69), qui indiquent un certain recul dans le temps ;

la chanson 36 dont l'envoi rappelle encore une fois la pénible affaire.

De ces quatre chansons deux se laissent dater approximativement. A. Kolsen identifie, avec raison, me semble-t-il, les deux Bertrand de l'envoi X de la chanson 55 (*li dui Bertran*, v. 125) avec Bertrand Ier des Baux et son fils, également appelé Bertrand. Le premier, beau-frère du comte Raimbaut d'Orange, est mort en 1180 ou 1181 [1]. La chanson 55 est donc antérieure à cette date. La chanson 68 est par contre placée par A. Kolsen entre mars 1188 et mai 1189 [2]. C'est la chanson où Guiraut salue la prochaine venue de Frédéric Barberousse (str. V). Kolsen la rapporte à la troisième croisade. Nous avons fait voir [3] qu'il s'agit plus probablement du prochain couronnement de l'empereur à Arles comme roi de Provence, en 1178. L'allusion à l'aventure navarraise est un argument de plus en faveur

1. Édit. Kolsen, II, p. 99, note 55, 106, et *ib.*, p. 69, note 33, 64 ; cf. aussi l'étude de Kolsen sur Guiraut, p. 42, note 2. Qu'on nous permette de rectifier à cette occasion sur un point une affirmation du savant provençalisant. Le *senher de Bordel* du vers 106 ne désigne pas nécessairement le roi Henri II. Les troubadours donnaient ce titre aussi à Richard Cœur-de-Lion déjà avant la mort de son père, p. ex. Bertrand de Born dans les chansons 23 et 24 (édit. Appel), qui sont de 1184-1186 (cf. C. Appel, *Bertran von Born*, 1931, p. 42, note 2). Henri II est mort en 1189.

2. Édition, II, p. 77, note 38, 81.

3. Voir plus haut, p. 206.

de cette dernière date, qui place la chanson dans le voisinage de la chanson 55, tandis que la datation de Kolsen la mettrait à une dizaine d'années au moins après la mort de Bertrand Ier des Baux. C'est donc aux environs de 1178 que se place la mésaventure navarraise de Guiraut avec les quelques chansons qui s'y rattachent.

E. Hœpffner.

UN MANUSCRIT PARTIEL
DU
MANUEL DES PÉCHÉS

Dans le deuxième rapport de la Commission pour le recensement des manuscrits de la Grande-Bretagne, se trouve la description sommaire d'un ms. appartenant au Collège des Jésuites de Stonyhurst (Lancashire). L'article 5 de ce ms. est mentionné en ces termes :

" A collection of religious and moral stories in French verse, written in a hand of the time of Edward I.
Fol. 75 - Beg. : En Aueine utre mer
Avint ceo que vus vel cunter [1]. "

Ces deux vers n'avaient pas été identifiés jusqu'à présent [2]. Ils correspondent aux vers 1389-90 du *Manuel des Péchés* dans l'édition Furnivall [3] et forment le début d'un *exemplum* servant

1. *Second Report of the Royal Commission on Historical Manuscripts*, Londres, 1871 (et non 1874 comme il est imprimé par erreur : le troisième rapport est daté correctement 1872), Appendix, p. 145. Ce ms. est actuellement coté A. VI. 22 à la Bibliothèque de Stonyhurst.

2. Ils sont seulement mentionnés, avec l'indication d'un des possesseurs du ms., un certain John Pye dont le nom est inscrit sur le premier folio, dans un article de Miss M. Deanesly (*Vernacular books in the 14th and 15th centuries*, Modern Language Review, XV, 1920, p. 351). Il est à remarquer que le ms. XVI. K. 13 de la Bibliothèque du Chapitre de York porte aussi le nom d'un « Joannes Pye » (fol. 98), d'une écriture de la fin du XVe siècle.

3. *Early English Text Society, Orig. Ser.* No. 119, p. 32. Cette édition ne donne que les parties du texte qui ont été traduites en anglais dans le *Handlyng Synne* de Robert of Brunne. Pour le reste, on doit se reporter à l'édition plus ancienne, publiée également par Furnivall pour le Roxburghe Club en 1862, qui donne en appendice les parties non traduites.

d'illustration au 3e commandement : « Que vus gardez les feyres qe sunt establiz en seint eglise. »

En réalité ce ms. contient non un fragment suivi du poème anglo-normand attribué à William de Waddington, mais une collection d'*exempla* choisis dans cette œuvre. Il est analogue, de ce chef, au ms. Rawlinson F. 241 de la Bodléienne, que Paul Meyer a minutieusement décrit dans la *Romania*, XXIX, pp. 1-54[1]. Le rapport de la Commission indique que notre texte se trouve au folio 75 et l'article suivant au fol. 108, ce qui permettait d'escompter un fragment de longueur considérable. En fait, il y là une erreur de pagination : les extraits du *Manuel des Péchés* occupent seulement les folios 103 *v.* à 107. Cependant, ils sont rédigés d'une écriture très serrée et comme de la prose, le tout équivalant à près de 1200 vers, soit 13 *exempla* entiers et 3 autres simplement mentionnés. On en trouvera plus loin la description sommaire.

Le volume, tel qu'il se présente actuellement, est composé de deux manuscrits distincts. Le premier, qui va du fol. 1 au fol 72 *v.* est occupé par un traité anonyme que l'explicit appelle *Summa de Officiis Ecclisiasticis*. Ce traité de liturgie mystique est probablement complet, bien qu'il commence *ex abrupto* et sans titre. Par sa composition et par bien des passages, il rappelle beaucoup l'ouvrage qui se trouve dans Migne (*P. L.*, CCXIII, col. 1-436), intitulé « Mitrale seu de Officiis Ecclesiasticis Summa », de la fin du XIIe siècle et attribué à Sigard ou Sichart, évêque de Crémone (m. 1215). Mais il est difficile de préciser davantage : toutes les œuvres de ce genre suivent un plan similaire et se répètent souvent les unes les autres. Si le traité de Sichart a servi de source à celui de notre ms., celui-ci n'en donne qu'une version très abrégée.

Le deuxième ms. original nous intéresse beaucoup plus, puisqu'il contient les extraits du *Manuel des Péchés*. Ce ms. (fol. 73-105) est occupé surtout par une autre *Summa de Officiis Ecclesiasticis*, celle de Jean (ou John) Beleth ou Belet, inti-

1. P. Meyer a cependant omis, dans sa description, quatre *exempla*, lesquels se trouvent respectivement aux pages 105 (éd., p. 327), 108 (éd., p. 382), 116 (éd., p. 365) et 152 (éd., p. 220). Il a omis également de signaler que le livre VIII du *Manuel* (De l'Oraison) s'y trouve intégralement.

tulée ici : *Summa Magistri Johannis Belet de Ecclesiasticis historiis et locis venerabilibus per Papam Alexandrum Lugd(uni)*[1] *approbata* et qui date sans doute de la fin du XIIe siècle[2].

Après le début identique à celui de Migne, bien des chapitres sont dans un ordre différent[3] et le traité est découpé en plusieurs tranches, toutes de la même main et d'une écriture extrêmement fine. C'est entre ces diverses tranches, soit sur des demi-feuillets, soit sur un ou deux feuillets laissés en blanc par le premier scribe, que l'on trouve les articles secondaires du ms., à savoir :

Fol. 73 *v.* : un document légal en français, daté de 1300 (« Anno 28° Edwardi I ») et contenant divers articles de législation sur la surveillance des forêts royales et la punition des contrevenants ; interdiction de la champartie sous peine de forfaiture ; et, à la fin, une ordonnance sur l' « essayage » et la « touche « des vaisselles d'or et d'argent par les orfèvres[4].

Fol. 103 *v.*-107 : Extraits du *Manuel des Péchés* et les deux courts articles décrits plus loin, p. 231 et suiv.

Fol. 82 *v.* : un document légal du même genre que le précédent, mais en latin, daté 1299 (« Anno 27° Edwardi I »), contenant également des articles de législation sur les domaines forestiers du Roi, entre autres des tarifs pour le « chiminage »

1. *Lugduni* plutôt que *Lugdunensis* que donne le Rapport cité plus haut. Il ne peut s'agir, en effet, que d'Alexandre III (1159-1181) ou d'Alexandre IV (1254-1261), et ni l'un ni l'autre ne portait le surnom de « Lyonnais ». Alexandre III fit de longs séjours en France pendant le schisme qui divisa son pontificat.

2. L'œuvre de Beleth (c. 1180) est appelée, dans la plupart des éditions, *Rationale Divinorum Officiorum* (Migne ajoute : *Seu summa de divinis officiis*). On croit que l'auteur était anglais, sans en être sûr ; mais il enseigna la théologie à Paris. Peut-être aussi résida-t-il dans le diocèse d'Amiens. Certains auteurs anciens, copiés par Pits (*Relat. Historicarum de rebus anglicis*, Appendix), lui assignent une date bien postérieure et évidemment fausse : 1328.

3. L'édition de Migne, basée sur une édition imprimée à Lyon en 1672, est un remaniement postérieur au texte de notre ms. Par exemple, elle contient un chapitre sur la fête de saint Etienne, laquelle ne fut instituée qu'au XVe siècle. L'auteur le plus récent cité par Beleth mourut en 1135.

4. Ce texte est imprimé, d'après un autre ms., dans *Statutes of the Realm*, I, p. 139.

ou droit de transport à travers les forêts royales, et l'abrogation des cruels édits sur le braconnage proclamés après la Conquête :

" Nullus de cetero amittat vitam vel membra pro venacione nostra. Et si quis captus fuerit et convictus de capcione venacionis, graviter redimatur, si habeat unde redimi possit ; si autem non habeat unde redimi possit, jaceat in prisona nostra per unum annum et unum diem. Et si post unum annum et unum diem plegios invenire possit, exeat de prisona. Sin autem, abjuret regnum Angliae "[1].

Ff. 74 *v.*, 100, 108 : quelques passages latins se rapportant aux Officia Ecclesiastica, mais qui ne paraissent pas faire partie du texte ordinaire de John Beleth. Dans tout le volume, d'ailleurs, il y a, soit en marge, soit au haut ou au bas des colonnes, des notes analogues avec renvois dans le texte même. On dirait des notes prises par un étudiant au cours d'un commentaire sur le *De Officiis Ecclesiasticis*.

Toutes ces additions sont de la même main. Seuls, les extraits du *Manuel des Péchés* et un très court extrait latin au recto et au verso du dernier feuillet, sont d'une écriture légèrement différente ; mais, quoique plus grande elle offre les mêmes caractères et n'est sans doute qu'un peu postérieure. On peut donc, à ce titre, fixer la date des extraits du *Manuel* à 1310 environ.

Le texte anglo-normand lui-même n'offre rien qui infirme cette conclusion. Tout d'abord, il paraît évident que le copiste a eu comme modèle soit le ms. du British Museum Harley 4971, soit un texte très pareil à ce ms [2]. Si, par exemple, on prend pour base de comparaison le premier *exemplum* cité (92 vers), on trouve au moins 12 variantes qui se rencontrent dans ces deux mss exclusivement, sur les 17 mss qui contiennent ce passage, et dont trois sont caractéristiques :

---

1. V. *Statutes of the Realm*, I, p. 126 (Statuta de Finibus Levatis). Mais là, l'édit est adressé au vicomte de Lancastre et daté du 2 avril, tandis que dans notre ms., il est adressé au duc de Norfolk et daté du 14 mars. De plus, notre ms. omet un long passage sur les chiens de chasse, les « swanimotes », etc. (= P. 127, § 2, à p. 128, § 2, de l'édition).

2. Harley 4971 est du début du XIVe siècle. Des variantes et omissions importantes qu'il contient montrent qu'il est plus rapproché de l'original que d'autres mss. plus complets et aussi plus tardifs.

1) le nom du pays : *Auenie* [1] (H. 4971) ; *Aueine* (Stonyhurst) (édition v. 1389)

2) le nom de la ville : *Nivers* [2] (éd. v. 1406).

3) le vers 1459 de l'édition :

De grant fey *hii* esteit un prodoum (H. 4971)
» graunt » » » » produm (Stonyhurst)

Pour le reste, Stonyhurst montre une prédilection pour certaines formes relativement tardives :

ou pour *u* ou *o* de toute origine et en toutes positions, e. g. : *soulement, houres, sarmoun, houne, houm* (à côté de *hum*), *corousé, overoure, oustel, counseil, seinour* (: *greinur*)...

Réduction des diphtongues : *cel, lessa, ent* (= aient), *atent* (= *atteint*, accusé), *le ple* (= plaid), *plederent, mesun, mentenant* et *metenant, vel* (= vieil), *vel* (= je veux)...

Voyelles de glissement : *livere, povere, serement, perdere, sangelant, crerera*, et même *debele* (à côté de *deble*)...

Métathèses courantes : *noster, prester, encunter, auter* (= autre)...

Amuissement de *s* appuyée : *veneist, poyest* (: *purpenseit*), *eveske* et *esveke, estust*, (parf.), *aparust* (parf.) *tust choses, morst* (p. p. de mourir)...

Quelques formes d'imparfaits en *-out*, ce qui est extrêmement rare dans tous les autres mss. et, en soi, est un signe d'ancienneté ; p. ex, *chantout* (: *out*) *se repentout* (: *aloit*).

Mais ce qui frappe surtout, dans la phonétique comme dans la morphologie, c'est le nombre considérable d'irrégularités et de formes curieuses dues, sans aucun doute, à la négligence : *reseviere* (= recevoir) *morst, trover* (= trouvèrent), *esteyn* (= étaient), *rehersier* (autres mss : *reheiter* ou *rehercer*), *le debele se tranfura, tust choses*,

Mes ausi cum entr'amis *gisat*
Un angel De a lui *venast*, etc.

Somme toute, ces irrégularités ne sont guère surprenantes de

1. Les autres mss. ont : Auverne, Alverne, Averne, Aucerne, Auternie, Reine (*sic*) et Navarre.

2. Autres mss. : Viveres, Vivres, Vineres, Anivers, Avivers, Viegnes.

la part d'un copiste qui, au lieu de viser à transmettre à la postérité un texte intégral et correct, n'a que l'objet immédiat et utilitaire de recueillir quelques bonnes histoires pour ses prédications ou celles de ses confrères et pour qui la forme est naturellement beaucoup moins importante que la substance.

Les extraits du *Manuel des Péchés* se composent des *exempla* suivants :

1. (f. 103 *v.*) En Aveine, utre mer = éd. v. 1389
Avint ceo que vous vel cunter...

(f. 104) ... Tut me ust la mayn, dist, estranglé, = éd. v. 1477
Si sa haide ne use prié.
Et vus, dist, ki pur mei avet requis,
Regraciet seez tut dis.

En Auvergne (?), des tempêtes ruinent les vignobles chaque année. Un prêtre originaire d'Angleterre conseille aux vignerons de chômer les samedis en l'honneur de la Vierge, comme l'on fait en son pays. Dès lors, les tempêtes cessent, mais un des vignerons s'obstine à faire travailler ses ouvriers ce jour-là. Il est frappé comme par la foudre et reste muet, jusqu'à ce que les prières du prêtre et des fidèles obtiennent sa guérison, à la condition qu'il se repente [1].

2. (ibid.) Deux lignes seulement, et les deux premiers vers ne se trouvent dans aucun des mss connus du *Manuel des Péchés* :

De un houme ke resigna
E a son fiz sa tere dona.
Meus vat ke de vos ent mester
Ke vos de eux mendier.

Variante très abrégée de *La Housse partie*. Dans le *Manuel*,

1. Cet exemple est l'un des rares du *Manuel* dont on ignore la source. Il y a cependant un récit analogue dans le *Speculum Laicorum*, éd. J. Th. Welter, p. 20 : De blasphemia. L'auteur du *Manuel*, qui indique très souvent ses sources, déclare ici qu'il tient l'histoire d'un religieux qui avait séjourné dans le pays où le miracle se produisit :

Un prodoume religius
Pur vérité le cunte a nous,
Ki en cel païs sujurna
Sicom sun prelast lui comanda.

c'est un sac que le petit-fils partage et dont il réserve une moitié à son propre père.

3. (Ibid.) De Seint Fursin le houme Dé = éd. v. 2831
Un cunte en-contre us(er)er ad trové
En une livere qe est apelés
La sume de vertus e de pecchés...
... De la maladie le Seint releva = éd. v. 2853
Mes la mayhem en sa face tutdis porta.
Pur ceo ke en tant out comminié
Ou le usurer maluré.

Saint Fursin, malade, voit en songe un ange le frapper à la face d'une « cote » qu'il avait un jour acceptée d'un usurier, sans prier pour lui [1].

4. (ibid.) Kar en un livere ay trové, = éd. v. 937
Ke Vitas Patrum est apelé,
Par tentacium ke un moyne
Renia Deu pur un femme [2].

Un ermite s'éprend de la fille d'un prêtre païen. Une colombe mystique s'échappe alors de sa bouche, pour revenir quand il s'est repenti de sa faute.

5. (ibid.) De une riche e un povere (ke) conteckerunt = éd. v. 2949
E entur un tere plederent...

... A Lundres avint pur verité = éd. v. 2988
Ceo ke vos ay ici kunté.

Un riche, qui se parjure au cours d'un procès avec un pauvre, tombe mort sur-le-champ.

6. (ibid.) En la vie de un seint houm = éd. v. 6799
Ke Johan Crysostome aveit noun...
... La columbe aparust cum fust custemé ; = éd. v. 6851
Le eveke ad mut Deu regracié.

---

1. *Exemplum* classique. Il y a un récit similaire dans le *Miroir des Domnées* de Robert de Gretham, (édit. M. Aitken, Ex. 9, Dominica II post Pascha), où Fursin est remplacé par un prêtre de Knaresborough.

2. Le reste est omis. On a une autre version anglo-normande de cet *exemplum* bien connu dans le *Miroir des Domnées*, éd. M. Aitken, p. 30 (Ex. 4, Dominica in Quinquagesima).

Saint Jean Chrysostome est favorisé de l'apparition d'une colombe chaque fois qu'il célèbre la messe. Un jour, l'apparition ne se produit pas et le saint découvre que le diacre qui l'aide à célébrer est coupable d'avoir jeté un regard de convoitise sur une femme de l'assemblée, qui n'était autre que le diable déguisé.

7. (fol. 104 *v.*) Jadis esteit un veil houme = éd. v. 7313.
Ke fu de grant religiun.
Mes par diable deseivement
Ne crust mie bien cel sacrement...

... Ceste cunte, savet, est cunté = éd. v .7385.
En un livere ke Vitas Patrum est apelé,

Un vieillard de sainte vie ne peut croire à la Présence réelle. Il voit, au cours de la messe, un enfant sacrifié sur l'autel, et se rend à cette preuve.

8. (Ibid.) Seint Gregoire cunte de un hum = éd. v. 7521.
Ke prestre fu, Felix out nun...

... Apres la semaine ad returné = éd. v. 7567.
Al bayn ; ne ad mye trové.
Par tant se est bien aparsu
Ke cil de peine deliveré fu.

Un prêtre, nommé ici Félix, est servi aux bains publics par un homme qui a été condamné à ce travail, après sa mort, en expiation de ses fautes. Ayant fait célébrer des messes pour lui, Félix constate que l'homme est disparu, libéré de sa peine évidemment [1].

9. (fol. 105) En la tere par dela, = éd. v. 7613
Pur sun vivere un houme travailla :
En le montaines minere quist
Dunt il apres argent fist...

... Checun plus ke autre ceo merveila = éd. v. 7668
Del jour ke il juna n'ut parlé

1. Une autre version anglo-normande inédite de ce récit se trouve dans la *Lumière as lais* de Pierre de Peckham, ms. Bodl. 399, fol. 83 *v. b.*

E ke ceo fu le jour unt trové
Ke sa femme aumoyne pur lui ne feseit ;
Pur seo le jur tut jun seeit.

Un mineur, enseveli vivant dans un accident, est nourri miraculeusement pendant un an, tous les jours où sa femme fait une offrande à l'église, en souvenir de lui. Au bout d'un an, il est retrouvé vivant.

10. (Ibid.) Lire ay oÿe a muster = éd. v. 5147
Un cunte ke vus veille cunter
De Seinte Betrix, une seinte dame
Ke martirisé fu pur sauver sa alme...

... A tant le Deble en lui entra = éd. v. 5181
E par treis houres le travayla ;
Pus le alme ad emporté.
Coveitise, allas ! ad dampné.

Lucrèce tue Béatrice, pour s'emparer de ses biens. Le petit enfant d'une pauvresse révèle son forfait en public. Lucrèce meurt subitement.

11. (fol. 105 *v.*) Seint Gregorie, Pape de Rume ; = éd. v. 750
Cunte ke il esteit un mauveis houme ;
En orgoil e en lecherie
Mena le plus de sa vie...

... E dit est en reprover : = éd. v. 789
Ki ne fet kant il poet,
Il ne fra kant il vodra.

Un pécheur, torturé de craintes sur son lit de mort, appelle en vain à son secours son pieux fils Maximus. Son âme est emportée par les démons.

12. (Ibid.) Seint Bede cunte ke un home esteit = éd. v. 4163
En udivesse sa vie meneit.
Nepurkant mult de maus feseit :
En folie plus ke en bien se deliteit...

... Pur ceo dist Salamon : = éd. v. 4217
(fol. 105) Caesser de bien fere ne deist nul houme,

Ki bien ad fet, il le trovera,
E le percus est que se afiera.

Le serviteur d'un « segnur dreiturel » — le roi Conrad de Mercie, dans l'original —, ayant négligé de se convertir, est effrayé par une vision qui lui révèle la vanité de sa vie et il meurt dans le désespoir [1].

13. (Ibid.) Seint Gregorie nus ad cunté = éd. v. 6115
De un Ju desbaptisé.
Un jour kant par la chemine ala,
En une wastine lui envespera...

... A le esveke ala nuncier = éd. v. 6219
Ke de lui out oÿ cunter.
Le Ju devint cristien
(fol. 106 *v.*) E le eveke se amenda bien.

Un Juif, réfugié, la nuit, dans un temple païen, y assiste, sans être vu, a un conseil du diable. Les suppôts de celui-ci rendent compte de leurs efforts pour induire les hommes à pécher. La plupart s'attirent des reproches pour leur manque de zèle. L'un d'eux, cependant, est vivement félicité pour avoir poussé un évêque à donner une tape amicale à une religieuse. Le Juif, découvert, échappe aux démons en se signant ; ensuite, il se convertit et va raconter à l'évêque ce qu'il a vu.

14. (Ibid.) Résumé seulement ; ce passage est du crû du copiste.

De un prestre ke tut sa vie sa femme teneit
E de cel tres fiz engendereit.
Mes ele de sun pecché unkes ne se repentout :
Par unt cors e alme a debles aloit.

La concubine d'un prêtre anglais espère être sauvée grâce aux prières de ses *quatre* fils, dont trois furent ordonnés prêtres eux-mêmes. Mais, après sa mort, les démons emportent son corps, sous les yeux des fils impuissants [2].

---

1. V. autre version anglo-normande dans le *Miroir des Domnées*, éd., p. 30 (Ex. 5, Dominica 11a in Quadragesima.)

2. Fait contemporain de l'auteur : « En nos jurs avint en Engletere » (v. 6267). Le traducteur anglais, Roberd de Brunne, précise : « Au temps du bon Roi Edward, fils du Roi Henry », i. e. Edouard Ier (1272-1307).

15. (Ibid.) En Antioche la cité = éd. v. 6399
Esteit un pucele benuré;
Justine fu la virgine numé
Ke pur Deu fu pus martirizé...

... Ceo vous ay cunté pur prover = éd. v. 6457
Ke bon cristien ne deist duter
Enchauntement de nnl bricun
Ne de deble tentaciun.

La vierge Justine échappe au païen Agladius, malgré les sortilèges de Cyprien, grâce au signe de la Croix.

16. (fol. 107) Ore oyez un cunte ke en un sarmoun = éd. v, 9463
Oÿ cunter un produm
Coment le deble se confessa
Mes poy par tant espleita...

... Hidus futes e hidus serez. = éd. v. 9584
Pur ceo ne quidet mye
Ke confes sunt un alie
Si repentance ne eit en companie.

Le diable, jaloux de voir les hommes transfigurés par la Confession, va pour se confesser lui aussi ; mais, comme il ne peut se repentir, son subterfuge ne lui sert de rien.

Les extraits du *Manuel des Péchés* sont suivis, immédiatement et sur la même page que les derniers vers, de ces quelques lignes en latin sur le Mariage des IX filles du diable :

« Diabolus duxit quamdam uxorem, s(cilicet) iniquitatem, et ex ea genuit novem filias, et octo maritavit, et nona mansit innupta et facta est publica. Prima fuit Simonia : et nupsit prelatis Ecclesie. Secunda Ypocrisis : et nupsit religiosis. Tercia fuit Rapina : et n(upsit) militibus. Quarta Usura : et nup(sit) Burgensibus. Quinta Sacrilegium : et n(upsit) agricolis qui decimas furantur. Sexta fuit Perfidia : et n(upsit) mercatoribus. Septima Infidelitas et n(upsit) mancipiis, clientibus et anollis. Octava fuit Superbia et nup(sit) matronis divitum. Nona fuit Luxuria ; et per omnes istas *distruit* (?).

On sait qu'un poème anglo-normand sur ce thème se trouve dans le ms. du British Museum Fairfax 24, et dans le ms. d'Oxford Rawlinson F. 241 (Summary Catalogue, 14.732) lequel, ainsi

que nous l'avons vu plus haut, contient une compilation d'*exempla* du *Manuel* analogue à celle du ms. de Stonyhurst. Le second de ces textes a été édité par P. Meyer dans sa notice sur Rawl. F. 241. P. Meyer a cité, en même temps, quelques textes latins déjà publiés par Hauréau (*Journal des Savants*, 1844, pp. 225-8), comme sources possibles de la version anglo-normande, que Rawl. F. 241 dit être « solom Robert Groceteste ». Mais outre que ces textes latins sont beaucoup plus courts que le texte anglo-normand (ce dernier a 666 vers), aucun d'eux n'offre un parallèle exact avec lui en ce qui concerne le nombre des filles du diable, ou leurs noms, ou l'ordre dans lequel elles sont placées. En fait, le passage du ms. de Stonyhurst est plus proche du texte anglo-normand qu'aucun de ceux rapportés par P. Meyer. Ici, en effet, les noms des filles et les personnages qu'elles ont épousés sont les mêmes ; et l'ordre d'énumération est le même aussi, à cette seule exception près que Perfidia (Tricherie) et Sacrilegium (Sacrilege) sont intervertis. Par ailleurs, notre passage est anonyme et, par conséquent, l'attribution à Grossetête reste unique et fort sujette à caution.

Enfin, immédiatement à la suite, mais de deux écritures différentes, on trouve les proverbes suivants :

— Fous est ke fou boute, E fous est ke fou ne doute.
E fous est ke ou fou ayle, E fous est ke ou fou dayle,
— Sage deboner dest homme amer, Et sage (de) felon dest homme doter.
Foyl deboner pust homme suffrer, Et foyl felon dest homme hayer.

Le dicton : « Foul est qui foul boute » n'est pas inconnu en ancien français [1].

Mais les autres ne paraissent pas avoir été relevés. Il y a cependant une série analogue à celle que contient notre ms. dans le ms. Gg. I. I. de la Bibliothèque de l'Université de Cambridge (lequel contient également une copie du *Manuel des Péchés* : cf. P. Meyer dans *Romania*, XV, 1886, pp. 283 sq.) au fol. 7vB. parmi d'autres proverbes anglo-normands :

— Fole est qi fole boute, E plus est fole qi fol ne doute.
Fol est qi fole tarie, E plus est fole qi fole marie.

1. Cf. J. Morawski, *Proverbes français antérieurs au XVe siècle*, p. 28, n° 775.

— Sage hom deit felon cremir, E sot felon deit hom haïr,
Sot deboner deporter, E sage deboner bien amer.

D'autre part, il faut rapprocher ces quelques lignes du quatrain suivant qui, d'après la tradition, se trouvait gravé sur l'épée de Gauvain :

Sage feloun deyt em doter
E fol felun eschuer,
Fol deboneire deporter
E sage deboneyre amer [1].

Paul Meyer [2] cite plusieurs manuscrits où l'on rencontre ces vers, sous des formes variées, et ordinairement isolés : Oxford, Bodléienne, Auct. F. 5, 23, fol. 110v ; British Museum, Royal 8, E. XVII, fol. 62 v ; et B. N. Fr. 9588, fol. 37. Dans ce dernier, la ressemblance est plus grande avec le ms. Gg. I. I. de Cambridge :

Sage felon doit on cremir
E fol felon doit on fuir,
Fol debonnaire deporter,
Sage debonnaire garder,
Devers soy tenir et amer.
Saige hardis fait a doubter.

La découverte de ce ce manuscrit porte à 21 le nombre total des mss. du *Manuel des Péchés* actuellement connus. La dernière liste publiée, celle de Vising [3], n'en signale que 15 et comporte au moins une erreur. Il n'est donc pas inopportun d'ajouter ci-dessous la liste revisée :

I. *Manuscrits complets* (i. e. formant un tout, mais ne comportant pas nécessairement les IX livres du texte le plus long, dont deux au moins sont des interpolations évidentes) :

British Museum : Harley 273.
Harley 4657.

---

1. V. R. H. Fletcher, *Gawayn's sword in the « Polistorie del eglise de Christ de Caunterbyre »* (Publications of the Modern Language Association of America, XVIII, 1903, pp. 89-90)

2. *Romania*, XXXIV (1905), pp. 98-100. V. aussi A. Lângfors, *Les Incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle*, p. 353.

3. J. Vising, *Anglo-Norman Language et Literature*, p. 57.

Harley 4971.
Royal 20.B. XIV.
Arundel 288 [1].
Oxford : Bodléienne : ms. Hatton 99.
Greaves 51.
Cambridge, University Library : Mm. 6. 4.
Ee. 1. 20.
St. John's College : Ms. 167 (ancien F. 30).
York, Bibliothèque du Chapitre : XVI. K. 7.
Paris, B. N. : fr. 14.959.
San Marino (Californie), Bibliothèque Henry Huntington : HM 903 [2].

II. *Manuscrits incomplets et fragments.*

British Museum : Harley 337 (env. 3000 vers, des Livres II et III).
Harley 3860 (livres VII et VIII, soit env. 2120 vers).
Arundel 372 (300 vers en deux fragments).
Oxford, Bodléienne : Rawlinson F. 241 (collection de 37 *exempla*).
Cambridge, University Library : Gg. I. I. (8500 premiers vers).
York, Bibliothèque du Chapitre : XVI. K. 13. (6700 premiers vers.)
Lord Middleton (manquent les 2200 vers du début.)

---

1. Ce ms. est celui que Vising (p. 97) indique à tort comme appartenant au duc de Norfolk. P. Meyer lui-même (v. *Romania*, VIII, p. 333) avait écrit que ce ms. appartenait à la Société Royale de Londres, laquelle l'avait en effet reçu de Henry Howard, petit-fils de lord Arundel et plus tard duc de Norfolk, en 1681. Mais le ms. était passé de la Société Royale au British Museum en 1831. P. Meyer rectifia d'ailleurs ce point dans *Romania*, XV, p. 312. La bibliothèque du duc de Norfolk actuel ne contient que fort peu de mss. français.

2. Vising indique ce ms. comme appartenant à Lord Herries, de Everingham Park. C'était exact en 1922, mais le ms. fut acquis par la Henry Huntington Library en 1925, cf. Seymour de Ricci, *Census...*, I, 77.

Stonyhurst College, VI. A. 22 (collection d'*exempla* ; v. *sup.*) [1].

E. J. Arnould.

---

1. Le catalogue de la Bibliothèque Phillips, de Cheltenham, imprimé par le propriétaire de la Bibliothèque lui-même et portant la date de 1831, contient l'indication suivante : « 2353. William de Widdendune's poems. Vel. Saec. XIII. » Il s'agit évidemment d'un manuscrit du *Manuel des Péchés*. « Widdendune » est la forme sous laquelle le nom de l'auteur figure dans le ms. de la B. N. (lequel fut acheté par la Nationale au libraire Crozat en 1834). Il est douteux que ce ms. se trouve encore à la Bibliothèque de Cheltenham. On sait qu'un grand nombre de manuscrits de cette bibliothèque, ont été dispersés au cours de ventes successives. D'ailleurs P. Meyer, qui examina très soigneusement les mss. de Cheltenham, l'eût sans doute reconnu, malgré le titre anglais et la forme peu usuelle du nom de l'auteur, s'il avait été là, au cours de ses visites. Plusieurs demandes de renseignements adressées à la Bibliothèque Phillips sont restées sans réponse.

C'est pour moi un devoir agréable de remercier ici le R. P. Recteur du Collège de Stonyhurst et le le R. P. P. H. Watts, bibliothécaire, de l'extrême obligeance avec laquelle ils m'ont permis d'examiner leurs mss. français et ont consenti à déposer le ms. analysé ci-dessus à la Bibliothèque John Rylands de Manchester, pour que je puisse l'y consulter à loisir. Au bibliothécaire de la John Rylands Library, le dévoué Dr. H. Guppy, pour avoir accepté la garde de ce ms., je dois aussi de vifs remerciements.

MÉLANGES

NOTULES POUR LE LEXIQUE DU MOYEN FRANÇAIS

I. — *Pourvu que.*

Cette ligature n'est pas de celles qui ont suscité la curiosité des grammairiens. Les dictionnaires la mentionnent sous la définition soit de conjonction conditionnelle (*Académie* 3e et 4e éd. ; la 6e précise : conj. cond. qui est toujours suivie médiatement ou immédiatement de *que*. En cas... à condition...), soit de locution conjonctive (Littré, *Dict. Gén.*) toujours suivie du subjonctif. Nyrop, dans sa grammaire, ne parle point d'elle non plus que Haase, encore que ce dernier l'eût certainement rencontrée chez Pascal (*Esprit Géométrique*-2).

Quant à son rôle en français moderne, M. Brunot (*Pensée et Langue*, p. 572, les souhaits, et p. 877, 889 ligatures conditionnelles) distingue bien sa fonction logique d'une part, dans les phrases où elle définit la ou les conditions auxquelles est liée l'action de la principale, et sa valeur affective de l'autre lorsque, jetée en tête d'une proposition, elle exprime un vœu de la plus haute intensité. Le même auteur (*op. cit.*, p. 810) la rapproche d'autres « ligatures causales spéciales » construites sur des participes (*vu, attendu, considéré* que) et ajoute ces mots : « Nous avons parlé de leur origine. Elles remontent à peu près toutes au m. f. C'est l'époque où se constitue la langue administrative et judiciaire. On a éprouvé le besoin de donner des « exposés de motifs » dans les jugements. » Néanmoins, sauf erreur, le tome I de l'*Histoire de la langue* ne fait pas état de notre conjonction ; le premier exemple cité

dans l'historique de Littré est de Montaigne (*Essais*, III, 200) : « Qu'importe que nous tordons nos bras, pourveu que nous ne tordons pas nos pensées. » M. O. Bloch, enfin, dans son *Dictionnaire étymologique* date le mot du XVIe siècle.

En fait, c'est bien M. F. Brunot qui a raison. *Pourveu que* (et non point seulement un *pourvoye* relevé par Godefroy en 1451 dans un dénombrement du baillage de Constentin : *et ay droit de prendre du bois pourvoye qu'il ne porte ne fruit ne feuille*) est attesté par quatre textes au moins, à notre connaissance, antérieurs au XVIe : l'un du XIVe, trois autres échelonnés au cours du XVe, et tous quatre rédigés dans cette langue administrative ou mémoriale si curieuse et si mal connue, qui préfigure à tant d'égards ce que deviendra le français moderne.

XIV. *Pièces inédites relatives au règne de Charles VI* [éd. Douët d'Arcq]. (S. H. F.), tome I, p. 129 (sauvegarde pour six mois accordée par le roi à Pierre de Craon et vingt hommes de sa suite) *1396*.

A icellui Pierre de Craon et vingt hommes en sa compaignie, avons donné et octroyé, donnons et octroyons de grace especial par ces présentes congé et licence d'aler, venir, demourer sauvement par nostre royaume chiez ses diz parens et amis et ailleurs, jusqu'à six mois prochainement, venans à compter de la date de ces présentes... *pourveu* toutesvoies *que* pendant les six mois dessuz diz, il ne ira, vendra ou se transportera aucunement ou pays de Bretaigne, ne a deux lieues près du lieu où nous serons.

XV α) *Actes de la chancellerie d'Henri VI concernant la Normandie sous la domination anglaise* [éd. P. le Cacheux], tome I, p. 136. Rémission de *1424*.

Lequel Souloue, après le dit mandement, respondi qu'il feroit voulentiers, *pourveu que* il eust un autre homme pour aler avec lui.

β) *Journal de Nicolas de Baye* greffier du Parlement de Paris [éd. Al. Tuet] (S.H.F.). Charles de Breuvers, qui ou lieu de Messire Auguerran de Marcognet avoit esté receu par provision et *quousque* bailli de Meleun, *pourveu* qu'il comparroit à ces jours en personne ceans pour respondre a ce que l'en voudroit demander, est comparu...

γ) *Chronique scandaleuse* [éd. B. de Mandrot] (S.H.F.), tome I, 344. Laquelle treve seroit marchande, et pourroient aler venir les diz Anglois par tout le royaume armez et non armez, *pourveu qu'ilz* ne seroient en armes en une compaignie plus que de C. hommes.

Ces textes témoignent de l'extrême liberté dont s'accom-

modait alors le français dans la répartition de ses modes ; dans l'exemple de 1396 le futur est sans doute analogique de celui qui accompagne presque toujours *à condition que* dans les textes de chancellerie ; plus remarquable est l'emploi du conditionnel (ou mieux de la forme en *-rais*), chez N. de Baye et J. de Roye : en ce qui concerne ce dernier, il est sans doute permis de le justifier en invoquant la puissance d'attraction du *pourraient* qui donne à la phrase sa tonalité modale mais, dans le fond, l'exemple de N. de Baye nous montre à quel point l'éventuel était bien à sa place après notre conjonction. Il y fût sans doute demeuré si la langue se soumettait toujours aux convenances de notre logique ; or on sait qu'il n'en est rien. La forme en *-rais*, si légitime que fût sa présence en des endroits où ni l'indicatif ni surtout le subjonctif ne pouvaient traduire la même nuance, dut à des motifs extérieurs à toute logique d'être traquée de ces emplois ; cantonnée dans des phrases d'un type bien défini, ne résistant qu'en de rares bastions (après *quand*, *quand même*, *au cas où*), elle fut, ailleurs, contrainte de céder au subjonctif dont l'expansion se dessine à la fin du XVe siècle.

D'un autre côté, ces exemples conduisent à se demander ce que représente, en réalité, *pourvu que* : devons-nous voir dans le participe qui entre comme élément de la locution un *prévoir* ou un *pourvoir* ? Ici, la logique seule peut nous guider car, si nous nous reportons aux textes, c'est la plus grande des confusions qui s'offre à nos yeux. Nous possédons aujourd'hui deux verbes bien distincts, sémantiquement différenciés par leurs préfixes : l'un, *prévoir*, très vivant et soutenu dans sa vitalité par l'existence de *prévision* ; l'autre, *pourvoir*, moins solide du fait que son substantif *provision* s'est dissocié de lui dans la conscience populaire ; chacun, pour nous en tenir à la langue contemporaine, s'est créé une autonomie telle que personne, ayant à prononcer la phrase : *tout a été prévu*, ne consentirait à reconnaître dans ce participe autre chose qu'une idée fondamentale de *pré-vision* ; de même nous avons entendu attribuer à certains sujets émotifs et volontiers prophétiques un « don de *prévoyance* » ; indices sûrs que *prévoir* et tous les noms de sa famille n'ont plus, aujourd'hui pour axe sémantique qu'une relation temporelle. *Pourvoir*, au contraire, se

cantonne dans les sens de : donner ordre à (*j'y ai pourvu*), fournir ce qui est nécessaire (*je l'ai pourvu d'un petit viatique*). Il n'en allait pas de même autrefois. Des origines à la fin du XIVe s. environ, le français est en possession d'un *seul* verbe qui présente les alternances de préfixe *po(u)r-/ pro-/ pré-* et dont les acceptions se laissent grouper sous trois chefs principaux :

α) *Vision simple* : Sire, dist la dame, che n'avenra ja ; mais j'ai pourveu (= avisé) une abeie de nounains où je serai, s'il vous plaist (*le conte du roi Flore*).

β) *Vision préalable* : XIIIe ; garde toi de prevoir ce qui nous est deveé ; car il n'est de nostre licence (Brunet Latin, *Trésor*).

XIVe ; Le dictateur pourvoians qu'il ne convenist pas aus Roumains avoir guerre... (Bercheure, f° 35 recto).

γ) *Sens de fournir, procurer* et, p. extension, *se défendre* : Li comtes de Fois avoit pourveu a toutes ses garnisons de bonnes gens d'armes (Froiss. XI, 67).

En fait, la forme *prévoir*, attestée dès le XIIIe, ne commence à prendre de l'extension qu'au milieu du XVe, sous l'impulsion, sans doute, de *prévision* qu'Oresme avait introduit en français ; il n'est donc pas étonnant que notre locution conjonctive se soit figée autour du participe *pourveu* / pourvu. Mais supposé que *prévu* ait joui d'une existence indépendante en a. ou m. français, est-il bien sûr que ce participe aurait été choisi comme élément de notre ligature ? c'est au bon sens d'en juger. Pour notre part, constatant que dans les quatre exemples cités plus haut la condition est toujours *postérieure*, non pas à l'action marquée par le verbe principal, mais au *présent du locuteur*, il est clair qu'il entre dans *pourvu que* une bonne part de *pré-vision* ; est-ce à dire pour cela qu'en soit totalement exclue l'idée d'un aménagement concerté, voulu ? Non, bien sûr, puisqu'il est avéré que de tels aménagements sont conçus en *pré-vision* de l'avenir... Quoi qu'il en soit, nous voici loin du *pourvu que*, tel que nous l'entendions employer, il y a quelques semaines, par le père d'un enfant qui venait de passer l'écrit de son baccalauréat : « Pourvu qu'il n'ait pas fait d'erreur dans sa question de cours, il est certain d'être admissible ! » A ce terme, notre ligature n'est plus qu'une amplification affective de l'humble *si*, suivi de l'indicatif.

II. — *Imaginer, machiner, ymachiner.*

Imaginer, pour nous, c'est : soit reconnaître en esprit l'impression sensible qu'a provoquée la vue d'un spectacle, d'une personne, d'un paysage, d'un objet (loin de la Bretagne, j'en imagine et la couleur et le dessin des côtes) ; soit construire de toutes pièces la représentation de n'importe quoi. *Machiner*, c'est : soit monter une machine (originairement les tréteaux d'un théâtre), soit ourdir, tramer une action moralement répréhensible.

L'axe sémantique de ces deux mots peut coïncider en un point : sur le plan temporel, machiner une intrigue contre quelqu'un, c'est imaginer les moyens propres à nuire à tel individu dont l'activité nous gêne ou nous déplait[1]. Phonétiquement les deux mots ne diffèrent qu'en ceci : l'un est pourvu de la voyelle initiale *i*, l'autre a pour centre une chuintante sourde (š) qui s'oppose à la chuintante sonore (ž) du premier. Dans certaines conditions, il y a fort à parier que nos deux verbes ont tendu à se confondre. Le cas semble se présenter au XVe siècle.

Monstrelet, dans sa Chronique, nous donne la teneur de l'extraordinaire harangue prononcée par Jehan Petit pour innocenter le duc de Bourgogne du meurtre de son rival, le duc d'Orléans, en 1407 ; voici ce que nous y relevons (éd. Douët d'Arcq, I, p. 224) : « Quant au premier article, lequel est quant l'injure ou offense est directement faite contre le Roy, si est assavoir que telle injure peut être faite en deux manières. La première est en *machinant* la mort ou destruction de son prince et souverain seigneur ». ... « ... la première est *machiner* la mort de son dit prince par maléfices, sortilèges et superstition. »

Or ce Jehan Petit, en tant que natif du pays de Caux, intéresse fort Pierre Cochon, notaire apostolique de Rouen, auteur d'une *Chronique normande* éditée par Ch. de Robillard

1. En outre, *ymaginer* signifiait, aux XIIIe et XIVe s. : sculpter, peindre, orner c.-à-d. travailler artistiquement une matière plastique, autrement dit construire les éléments d'une œuvre d'art (cf. Godefroy, art. *imaginer*).

de Beaurepaire en 1870. Ledit P. Cochon reproduit la seconde partie de cette harangue d'après la même source, semble-t-il, que celle dont s'inspire Monstrelet, mais voici comme il transcrit (p. 224) les passages correspondants : « la première « se devise en deux manières : la première d'*ymachiner* la mort « de son souverain prince... » ... «... la première est d'*ymachiner* la mort de son prince par sortilèges et superstitions. »

Il semble bien assuré que ce texte nous met en présence de l'état de confusion sémantique suggéré plus haut. Pour que cette confusion fût possible, il fallait que la chuintante sonore d'*imaginer* ait tendu à la sourde correspondante ; elle le pouvait si, comme on a tout lieu de le croire, cet assourdissement affectait la consonne finale du mot *image*.

Imaginer ni *machiner* n'appartenaient à la langue courante ; c'étaient tous deux des termes de métier et, comme tels, préservés dans une certaine mesure des accidents toujours prets à frapper un mot « vulgaire » ; c'est à cette circonstance que l'hybride *ymachiner* dut de ne pas franchir les limites du royaume des « monstres ».

III. — *Accoucher de* — *accoucher*.

En français comme en anglais[1], le mot qui traduit l'opération de « mettre au monde » se rattache au verbe ou à la locution verbale qui signifie « se mettre au lit », il semble qu'on ait voulu atténuer par ce moyen l'image évoquée par le mécanisme de la naissance.

Ainsi *accoucher*, pris absolument, pouvait-il, au XIIIe siècle, s'appliquer soit à un homme blessé ou malade [*accoucher* (1)], soit à une femme en mal d'enfant [*accoucher* (2)]. Nous lisons chez Villehardouin (éd. de Wailly, § 46) : « que li cuens Joffrois del Perche s'acocha de maladie » et dans le *Merlin* (f° 68 recto apud Littré) : « Et avint antre ces entrefates que la reine fust *preste d'accouchier* ; et lo jor devant que ele *acouchast*. »

Toutefois, à cette époque, *accoucher* (2) n'admettait pas

1. Cf. Murray, *English Dictionary*, Art. *Bed* (historique).

encore, semble-t-il, de complément d'objet marquant le résultat de l'action ; ce n'est pas lui, en effet, mais *agesir* qu'emploie Villehardouin quand il nous conte (id. § 317) (que) « la comtesse Marie sa femme, qu'il avoit laissée en Flandres, enceinte... si *ajut d'une fille* ».

Par la suite, une concurrence sourde mit aux prises *accoucher* (1) et *accoucher* (2); cette concurrence se prolonge au cours des XIVe et XVe siècles et nous avons tout lieu de croire que la victoire d'*accoucher* (2) ne se décida pas d'un coup mais couronna, assez tard, de petits succès sporadiques. La langue littéraire, en effet, ni même la prose plus familière de chroniqueurs secondaires n'abandonnaient le premier de ces termes ; si nous lisons sans étonnement dans Joinville (éd. de Wailly, LX) : « et pour les dites maladies, *acouchai ou lit malades* en la mi-quaresme » ; et dans Froissart (*Chroniques*, éd. Luce, VI, 98) : « car li roi de France estoit *acoucies malades* », il est plus surprenant de rencontrer dans la *Chronique Normande* de Pierre Cochon (éd. de Beaurepaire, p. 11) : « si avint par la grâce de Dieu, que le compte Philippes de Flandres *accoucha malade* en Acre et de cette maladie mourut. » Il est vrai que le chanoine P. Cochon, rouennais particulariste, attaché aux coutumes traditionnelles, émaille volontiers sa prose d'archaïsmes.

Et, sans doute, la valeur étymologique du verbe s'imposait-elle encore très vivement à la conscience des sujets parlants, du moins à Paris, en ce début du XVe siècle, puisque le rédacteur d'un acte de restitution, employant en 1413 la locution *preste d'accoucher* (2), la fait suivre d'un court commentaire dans lequel on peut voir la preuve d'un petit scrupule à faire usage d'une expression peut-être reçue dans le peuple, mais inattendue pour un lettré : « Et soit la vesve dudit deffunct estant grosse d'enfant, preste d'accoucher *comme l'en dit*... (Douët d'Arcq, *Pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, I, p. 365.

Un siècle plus tard, au terme d'une confusion qu'on avait fini sans doute par juger insupportable et risible, *accoucher* (2) s'implantait si bien dans la langue commune qu'*accoucher* (1) cédait la place à *se coucher*.

R. Léon WAGNER.

« HASARD » ET LES AUTRES JEUX DE DÉS DANS LE *JEU DE SAINT NICOLAS*

Les parties de dés que jouent les trois larrons du *Jeu de Saint Nicolas* offrent des difficultés que les commentateurs n'ont pas entièrement réussi à résoudre. Les notes qui suivent offrent quelques éclaircissements, surtout à propos de la partie de « hasard » qui commence au vers 1114 [1]. Il reste quelques obscurités pour lesquelles je n'aurais que des conjectures à offrir : un autre plus perspicace en donnera quelque jour une explication satisfaisante.

1. *Vv. 856-69.*

Il s'agit de déterminer qui payera l'écot ; ce sera celui qui amènera le plus petit nombre de points. Avec les trois dés que lui prête le garçon de taverne, Rasoir amène 15 points. Pincedé joue ensuite, entre les vers 859 et 860, et c'est lui, non Cliket, qui dit les vers 858-9, comme l'ont vu A. Schulze [2] et F. Semrau [3]. Il n'amène que 5 points, s'avoue vaincu et dispense Cliket de jeter : « Dehait qui te fera geter. » (v. 866). C'est de cette façon que F. Semrau comprend aussi le passage : « Dieser [Cliket] mag sich wohl seinen Wurf sparen, da P. ja so wenig geworfen hatte [4]. » En effet, Cliket aurait 52 chances sur 56 de surpasser le coup de 5.

2. *Vv. 870-909.*

A la suggestion de Cliket, on jouera « a plus poins ». Le premier joueur n'est pas Cliket, mais Rasoir ; M. Jeanroy l'a bien vu, et corrige la rubrique du manuscrit. Rasoir, ayant

1. Éd. A. Jeanroy, dans les *Class. fr. du m. d.*, 1925.

2. *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXX (1906), p. 106.

3. *Würfel und Würfelspiel im alten Frankreich* (*Beihefte zur Zs. f. rom. Phil.*, 23), p. 152.

On pourrait aussi donner les vers 858-65 à Cliket, ce qui offre cet avantage que Pincedé parlerait, au vers 866, à la personne qui vient de le railler.

4. *Ouvr. cité*, p. 152 *en note.*

lancé, annonce 12 points. Mais Cliket regarde les dés et trouve que l'autre se trompe : son coup est de 10 (4 + 4 + 2). Ce n'est donc pas à Pincedé que le vers 885 est adressé, mais à Rasoir, et ce vers n'est pas le compte du coup d'un second joueur, mais une correction : Rasoir avait sans doute voulu tricher, à la faveur de la lumière incertaine et faible de la chandelle. A. Schulze comprend le passage de cette même façon : « Rasoir hat zehn Augen geworfen, wie Cliket feststellt, nachdem der Spieler selbst behauptet hatte, es seien zwölf [1]. » Pincedé est le second à jouer (v. 900) et Rasoir, voyant son coup dépassé d'un point (v. 902), se désintéresse du jeu. Pincedé a donc amené 11. Cliket est le dernier à jouer et son coup est de 14 (4+ 4 + 6), trois points de plus que celui de Pincedé (vv. 909, 913). Une dispute s'élève alors, mais a pour seule cause la façon déloyale (« en wanquetinois ») dont Cliket avait jeté les dés.

3. *Vv. 1088-97.*

Avant de commencer la partie de « hasard » les trois joueurs ont à jeter pour savoir qui tiendra les dés le premier. La disposition des rubriques est très fautive à cet endroit et demande à être rectifiée. Deux choses sont claires : c'est Rasoir qui jette d'abord (voy. le vers 1078) et il amène 7 points (v. 1090), et c'est Pincedé qui gagne, car c'est lui qui tient les dés pour le jeu qui commence au vers 1114. Donc, d'abord, le vers 1088 n'est pas dit par Rasoir, comme le croit M. Jeanroy, mais par l'un des deux autres joueurs. Je rétablirais la leçon du ms. qui, comme je l'ai vérifié, donne Cliket. Ensuite, le coup de 17 au vers 1095 est amené, non par Cliket, mais par Pincedé, à qui il faut attribuer ce vers et sans doute les trois précédents, 1092-4. Je donnerais 1091 et la seconde moitié de 1090 à Rasoir, car cette réplique assez obscure semble exprimer le dépit du joueur qui n'a amené que 7 points.

Le vers 1096, à mon sens, est prononcé par le joueur qui n'a pas encore jeté, c'est-à-dire Cliket. Il renonce à son tour, n'ayant aucun espoir de dépasser 17 (il n'en a qu'une seule chance sur 56). *Se je regiet* serait à traduire « si je jette à mon

1. *Art. cité*, p. 107.

tour, si je prends mon tour ». Le vers 1097 est aussi prononcé par Cliket, non par Pincedé, car c'est celui-ci le joueur tenant les dés dont ce vers fait mention.

4. *Vv. 1114-45 : La partie de « hasard ».*

Pincedé a suggéré cette partie (v. 1066) et c'est lui qui a gagné le droit de tenir les dés le premier. Il amène d'abord 13, ensuite 8, et continue à jeter jusqu'à ce que le 8 revienne et lui donne la victoire. Si le 13 s'était répété avant le 8, ses adversaires auraient gagné. Voilà qui est bien clair, mais ce n'est pas tout[1]. Pincedé, en jetant la première fois, avait demandé aux dés de lui donner « hasard » (v. 1117), mais la seconde fois il n'en veut pas et ce sont les adversaires qui le lui souhaitent (v. 1119, 1126-7, 1129)[2]. Or, qu'est-ce-que le coup « hasard », et quelles sont les règles de ce jeu ?

Je ne dirai rien de l'origine et de la grande fortune du mot qui le désigne ; sur ce point on trouve l'essentiel dans les dictionnaires. Sous son nom italien de *zara* il est mentionné par Dante [3], mais les commentateurs de la *Divina Commedia* ne nous en disent rien d'utile. Les formes modernes du jeu [4] nous aideraient un peu à en découvrir les règles, mais nous pouvons nous dispenser de les interroger.

J'ai eu le plaisir, en effet, de retrouver les règles du « hasard » dans un document du moyen âge, bien connu d'ailleurs, mais qu'on n'a pas consulté jusqu'ici, semble-t-il, pour expliquer le passage qui nous occupe. C'est le *Libro del ajedrez, de los dados y de las tablas* d'Alphonse le Sage de Castille, conservé à la bibliothèque de l'Escorial, et dont nous avons une

---

1. Jusqu'ici je ne me sépare pas de F. Semrau (*ouvr. cité*, p. 50-52) ; tout le reste de son explication, malheureusement, est sans valeur et ne repose que sur des conjectures, sans documentation aucune. Là où M. Semrau est le plus en erreur, c'est quand il croit que ce jeu s'appelle non « hasard » mais « la mine ». M. C. E. Cousins, dans sa note sur cette partie (*Romania*, LVII, 1931, p. 436-7), n'a pas été plus heureux.

2. Le terme *meskeanche* employé par Cliket au vers 1127 l'est évidemment par antiphrase.

3. *Purgatorio* VI, 1-3.

4. Voy. par exemple le *Larousse du XIXe siècle* sous le mot *Crabs*.

reproduction phototypique en deux albums de grandes planches [1]. Le jeu de dés qui nous intéresse est expliqué au recto du feuillet 67 (planche 133), dont je donne ici une transcription et une traduction.

El iuego que llaman azar.

Otra manera ay de iuego de dados que llaman azar que se iuega en esta guisa. El qui primero ouiere de lançar los dados si lançare XV puntos o dizeseys o dizesiete o dizeocho o las soçobras destas suertes que son seys o cinco o quatro o tres, gana. E qual quiere destas suertes, en qual quier manera que uengan, segundo los otros iuegos que desuso dixiemos, es llamado azar. E si por auentura no lança ninguno destos azares primeramientre e da all otro por suerte una daquellas que son de seys puntos a arriba o de quinze ayuso, en qual quiere manera que pueda venir segundo en los otros iuegos dixiemos que venien, et depues destas i lançare algunas de las suertes que aqui dixiemos que son azar, esta suerte i sera llamada reazar e perdera aquel que primero lançare. E otrosi si por auentura no lançare esta suerte que se torna en reazar e tomare porasi una delas otras suertes que son de seys puntos a arriba o de quinze ayuso, en qual quiere manera que uenga, conuerna que lançen tantas uegadas fasta que uenga una destas suertes, o la suya por que gana o la dell otro por que pierde, saluo ende si tomare aquella misma suerte que dio all otro que serie llamada encuentro e couernie que tornassen a alançar como de cabo. E como quier que uiniesse alguna delas suertes que son llamadas azar (o) o reazar e entre tanto que uinie una daquellas que amos auien tomado, porassi non ganarie ninguno dellos por ella, nin perderie, fasta que se partiesse por las suertes assi como desuso dize.

Le jeu appelé hasard

Il y a une autre espèce de jeu de dés qu'on appelle « hasard », qui se joue de cette façon. Celui qui aurait à jeter les dés le premier gagne s'il jette quinze points ou seize ou dix-sept ou dix-huit, ou bien un des chiffres qui, vers le bas, correspondent à ceux-là, c'est-à-dire six ou cinq ou quatre ou trois. Et tous ces coups, de quelque façon que le chiffre se décompose, selon ce que nous avons dit en parlant des autres jeux ci-dessus, s'appellent « hasard ». Et si par aventure il n'amène aucun de ces « hasards » au premier coup et donne à son adversaire comme *chance* un des coups qui sont au-dessus de six points et au-dessous de quinze, de quelque façon que

1. *Das spanische Schachzabelbuch des Königs Alfons des Weisen vom Jahre 1283*; Leipzig, 1913. Mon collègue M. Charles P. Wagner, a bien voulu me donner, pour la transcription et l'interprétation du fac-similé, des indications qui m'ont été fort utiles. Je le prie d'en accepter mes vifs remerciements.

le chiffre se décompose, selon ce que nous avons dit en parlant des autres jeux, et après cela s'il amène un des chiffres que nous avons appelés hasard, ceci sera appelé « reazar » et celui qui a jeté le premier perdra. Et si par aventure il n'amène pas un coup qui soit un « reazar » et prend ainsi comme sa *chance* à lui un des autres chiffres qui sont au-dessus de six points et au-dessous de quinze, de quelque façon que le chiffre se décompose, il aura ensuite à jeter autant de fois qu'il faudra pour ramener l'une de ces deux *chances*, ou la sienne qui le fait gagner ou bien celle de son adversaire, qui le fait perdre, sauf que, s'il se donne la même *chance* qu'il a déjà donnée à son adversaire, ce sera appelé une rencontre et il faudra qu'ils recommencent le jeu. Et même si le joueur jette l'un ou l'autre des coups appelés « hasard » ou « reazar » avant que ne revienne l'une ou l'autre des *chances* qu'ils ont prises, chacun la sienne, ni l'un ni l'autre ne gagne, jusqu'à ce que les dés choisissent la *chance* de l'un ou de l'autre des joueurs, de la façon qu'il a été indiqué plus haut.

Donc le joueur gagne si son premier coup amène 3, 4, 5, 6, ou bien 15, 16, 17, 18, qui sont tous appelés « hasard ». Si un de ces chiffres arrive, non à son premier, mais à son second coup, il perd. Et si, ce qui est plus probable, ni son premier ni son second coup n'est un « hasard », il continue à jouer jusqu'à ce que ou son premier coup ou son second se répète. Dans le premier cas il perd, dans l'autre il gagne.

Le mot « hasard » a donc plusieurs valeurs, et nous voyons d'après d'autres pages du manuscrit d'Alphonse le Sage que, dans les jeux de *medio azar* et *azar puiado*, 7 et 14 sont aussi des coups de « hasard » [1]. Or, au moment où commence la partie du *Jeu de Saint Nicolas*, Cliket souhaite à Pincedé, qui va lancer, « sept en deux », c'est-à-dire sept points sur deux dés (v. 1116 ; voy. aussi les vers 904-5). Avec sept en deux, le nombre de points sur les trois dés serait nécessairement entre 8 et 13, et cette observation suggère la possibilité que dans le jeu tel qu'on le jouait à Arras vers 1200, 7 et 14 aient été aussi des coups de « hasard ». Mais ce n'est pas certain.

Mieux que sept en deux, Pincedé aimerait amener « hasard ». Mais que veut-il dire en demandant « hasard ou seize » au vers 1117 ? Seize est bien un coup de hasard. C'est peut-être

1. On dit parfois que « hasard » veut dire le coup de 6 : voir les dictionnaires Littré et Godefroy. Pour le jeu qui nous intéresse cette définition est évidemment incomplète.

une redondance pour remplir la mesure du vers et pour fournir une rime facile à « treize » qui se trouvera à la fin du vers suivant.

Après les deux premiers coups, Pincedé jette les dés plusieurs fois sans résultat, jusqu'à ce que sa *chance*, qui est 8, revienne au vers 1143. Il n'est pas tout à fait facile de dire, d'après les vers 1136-42, combien de fois il lance, et le nombre de points de chaque coup. On aimerait à le savoir, pour la pleine compréhension du texte, mais cela n'ajouterait rien à ce qu'il faut savoir des règles générales du « hasard ».

Charles A. KNUDSON.

A PROPOS DE *TRIBU MARTEL*

Une édition nouvelle des chansons de Colin Muset, préparée par M. Joseph Bédier et qui doit bientôt paraître, va appeler à nouveau l'attention des philologues sur quelques mots mystérieux qui se rencontrent chez le charmant trouvère. Il faut compter parmi ceux-ci *triboudaine* et *triboudel*, mots qui forment le refrain de la pièce *Ancontre le tens novel* (Raynaud 582), l'appellation de *triboudel* (qui ne se trouve nulle part ailleurs) étant également appliquée à la pièce elle-même (« Lors veul faire un triboudel »). Le premier de ces mots se retrouve dans une pastourelle de Jake de Cambrai (Rayn. 1855), avec le sens très clair (« Que vos a valu vostre longue triboudaine ?... ») de « tirade (ennuyeuse), complainte, ritournelle » ; quant à l'autre passage cité par Godefroy, qui appartient à la pastourelle *L'autrier errai m'amblëure* (Rayn. 2084) de Jehan de Renti, le sens en est moins évident. Le poète s'amuse avec la jeune bergère : il lui apprend, dit-il avec une métaphore grivoise, « la note du virelai ». Baudinet s'aperçoit le premier de la chose et en donne avis à son ami Bernet, l'amoureux de la pastoure [1] :

Baudinès a le grant hure,
K'u cor contrefait l'araine,

1. Nous reproduisons, à la ponctuation et à un accent près, le texte de la dernière édition : J. Spanke, *Die Gedichte Jehan's de Renti und Oede's de la Couroierie*, dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, XXXII (1908), p. 207. Bartsch imprimait *tribaudaine* avec une minuscule.

Perchut toute la morsure
De moi et de Tribaudaine.

On doit exclure, à cause du manque de l'article, que *tribaudaine* soit un synonyme du *virelai* précédent, ce qui serait bien tentant ; Tribaudaine est donc le nom de la jeune fille, comme doit l'avoir compris Spanke [1], et puisque la langue de la pièce est le picard, cette forme équivaut à la forme francienne avec *-ou-*. Qu'un refrain devienne un nom de personne, c'est un fait qui n'est pas sans exemple, même à une époque plus récente : nous nous bornons à rappeler des cas tels que *Trudaine* ou *Rosalie Dondaine* [2]. Mais, quelle étymologie peut-on proposer pour les mots qui nous occupent ? Il est évident que plusieurs circonstances pourraient faire songer à une explication onomatopéique : il y a variation de suffixe ; le suffixe *-aine* entre dans de nombreuses formations de ce type [3] ; les désignations des pièces lyriques tirent parfois leur origine d'une onomatopée employée comme refrain [4]. Si toutefois on voulait

1. Ce nom n'est pas relevé dans l'*Onomastique des Trouvères* de M. H. Petersen Dyggve (*Annales Academiae Scientiarum Fennicae* ; Helsinki, 1934). M. Dyggve enregistre pourtant les autres noms propres de la pièce : Baudinet, Bernet (Berneçon), Herbert, Walet, qui ne se retrouvent pas dans d'autres poésies de ce genre (cf. aussi Faral, *La pastourelle*, dans la *Romania*, XLIX [1923], p. 251 n. 3), et même *Achesnëure*, bien que Guesnon ait remarqué depuis longtemps (*Publications nouvelles sur les Trouvères artésiens*, dans *Le Moyen Age*, XXII [1909], p. 85) qu'il s'agit là d'une méprise de Spanke pour *achesmëure* = « parure ».

2. Thurau, *Der Refrain in der französischen Chanson. Beiträge zur Geschichte und Charakteristik des französischen Kehrreims* (vol. XXIII des *Litterarhistorische Forschungen* de Schick et Waldberg ; Berlin, 1901), p. 63 et 91.

3. Voy. en dernier lieu Spitzer (pour *fredaine*), dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, LVI (1936), p. 74. Comparez les refrains *la tridenne dondenne — la tridenne dondon* (Thurau, p. 56), *a la tireli bondaine* (id., p. 63), *He, trikedondene ! — Trikedondaine !* (début de la pièce Rayn. 144 : Jeanroy-Långfors, *Chansons satiriques et bachiques du XIIIe siècle*, p. 33). Ce dernier mot a, au XVIe siècle, le sens de « bagatelle » (Sainéan, *Les Sources indigènes de l'Étymologie française*, II [Paris, 1926], p. 11). M. Max Jacob lui-même mentionne la *faridondaine* : « *Nausicaa à la fontaine — Pénélope en tissant la laine — Zeuxis peignant sur les maisons — Ont chanté la faridondaine !...* » (*Le Laboratoire central* [Paris, 1921], p. 103 : *Villonelle*).

4. Voy. les remarques de Thurau au sujet de *dore(n)lot* et *validoriax*

tenter un effort avant de s'aventurer dans le domaine séduisant, mais légèrement incontrôlable, de l'onomatopée [1], on pourrait penser peut-être à l'hypothèse que voici. Si la forme picarde est la primitive, ce qui est assez vraisemblable dans l'histoire littéraire du XIIIe siècle, et si partant la forme francienne est une sorte de fausse reconstruction, la deuxième partie de *triboudaine* (et de *triboudel*) peut représenter la base BALD. C'est ce qui arrive dans *c(h)alibaude*, *chalubaude*, *charibaude* [2]. Il est probablement moins malaisé de voir dans la première partie une sorte de déverbal de *triper* (*trib-* < **trip* + *b-*) [3], ce qui donnerait à nos mots le sens primitif de « jeu où l'on danse d'une façon bruyante et joyeuse » (et le genre de mélodies appropriées à cette danse). Il y a d'ailleurs un passage de Peire Cardinal (Pillet 335, 35) où le verbe *trepar* [4] semble bien régir le nom d'une danse qui est peut-être un composé de BALD. Il y est

---

(p. 34, 36, 478 sq.) ; cf. aussi P. Verrier, *Le Vers français*, I (Paris, 1931), p. 95 sq.

1. Nous ne songerons naturellement pas à rattacher nos formes à *tripudium* (avec traitement savant des consonnes intervocaliques), bien que ce mot se trouve rapporté à la carole de « la bele Aliz » (Verrier, I, p. 262, n. 52), ni à la série de *triballer* = « agiter, carillonner et danser... » (Sainéan, II, p. 17 ; Gamillscheg, *Et. W.*, *s. v. trimbaler*).

2. *REW.*[3] 900 ; Sainéan, I, p. 284-5.

3. Pour toute la série *treper-trépigner* (anc. fr. et fr. dialectal *triper* : Godefroy, *s. v.*), Meyer-Lübke suppose pertinemment, la déduisant du norrois *trippa*, l'existence d'un francique *TRIPPŌN (*REW.* 8915). Les objections de Sainéan (III, p. 299), lequel préfère reconnaître là une base onomatopéique, ne sont pas satisfaisantes. D'un côté, la polysémie est extrêmement limitée ; d'autre part, l'alternance vocalique s'explique du fait que, même sous l'accent, le Y des formes germaniques récentes peut se conserver (Meyer-Lübke, *Historische Grammatik der französischen Sprache*, I[5], § 49). En ancien français, il semble n'être attesté qu'un déverbal *trepe*, mais le provençal avait *trep* et a aujourd'hui *trep* ou *trip* (Levy et Mistral, *s. v.*).

4. A propos du sens qu'a ce mot en provençal on peut faire la remarque que voici. Il y a dans un ms. du *Breviari d'Amor* de Matfre Ermengau (B. N., fr. 858, f. 198 *r*) une miniature représentant des chevaliers prêts à un tournoi sous les yeux d'une dame ; l'action à laquelle ils s'apprêtent, la rubrique l'appelle *trepar*. La rubrique de la miniature correspondante dans le ms. fr. 857 (f. 196 *r*) a *biular*, mot inconnu qu'il faut peut-être corriger en *biordar*.

question en effet d'une jeune fille *tozeta, —ben estan, —trepan —aital jarbaudella —que'm anes embrassan* [1].

Quoi qu'il en soit (nous ne saurions assez souligner le caractère hypothétique de notre suggestion), *triboudel* et *triboudaine* ne sont pas la seule énigme de la pièce de Colin Muset. Un autre mot voisine avec ces deux-là, un ἅπαξ, qui en est peut-être un parent assez proche. Voici en effet la première strophe, d'après le ms. unique C :

Ancontre le tens novel
Ai le cuer gai et inel
Au termine de pascor ;
Lors veul faire un *triboudel*,
Car j'aim moult *tribu martel*,
Bruit et barnage et baudor,
Et quant je suis en chastel
Plain de joie et de revel,
La veul estre nuit et jor.
Triboudaine et *triboudel* !
Deus confonde le musel
Ki n'aime joie et baudor !

Qu'est-ce qu'un *tribu martel* ? C'est évidemment un « divertissement bruyant » (Bédier), mais on aimerait savoir le décrire. Il ne s'agit pas en effet d'une désignation générale, ce devait être un jeu bien défini, et la preuve en est fournie par un ἅπαξ provençal (*tric martel*) dont la parenté, voire l'identité, avec l'ἅπαξ français ne saurait être méconnue. Le mot se trouve dans un poème de Peire Cardinal (335, 14), dont on ne possède jusqu'ici que l'édition de Mahn (*Gedichte*, IV, p. 88-9). Cette pièce rappelle un peu, par ses coq-à-l'âne systématiques, la *fatrasie* française (cf. par exemple la *deuxième fatrasie* de Philippe de Beaumanoir : éd. Suchier, II, p. 305 sq.), et plus exactement encore la *frottola* italienne. On y parle d'un onguent symbolique, d'un « électuaire souverain » comme le « Catholicon composé » de la *Satyre Ménippée* ou le remède prodigieux que décrit Girolamo Benivieni dans une de ses *laude* [2]. C'est un

1. Tel est le texte de C (nous avons vérifié la leçon des mss.), parce que le scribe de R n'a pas compris le mot et a laissé un espace blanc entre *aital* et *dela*. Levy (*s. v. trepar*) place, avec beaucoup d'hésitation d'ailleurs, une virgule après *trepan* (Appel lisait comme nous) ; mais, que devient *jarbaudella* en pareille hypothèse ? Le contexte ne permet point d'y voir un diminutif féminin de *girbaut* ; de toute façon, le rattachement du mot *jarbaudella* (Levy, *s. v.*) à ce dernier est infiniment improbable, même au cas où il représenterait une danse très libre et pleine de mouvement.

2. Nous transcrivons ici les premières strophes de cette *lauda* singulière,

roi puissant et vertueux qui le prépare pour guérir les méchants et les misérables. Les ingrédients sont pour la plupart des amphigouris grotesques (lait de poule, cris de cafard, etc.), et de toute façon ce qu'il y a de moins susceptible de manipulation. Or, dans un groupe d'ingrédients, pour ainsi dire, acoustiques, on trouve : *tric martel e sembel — e trinhon de martel*. Le *cembel* étant techniquement le nom d'un jeu chevaleresque bien connu, c'est quelque chose d'analogue qu'il faut voir dans le *tric martel* du même vers : les couples d'ingrédients qu'un même vers présente sont généralement des quasi-synonymes (cf. *vieuladura e lays*, *vent e aura levada*, *tria e dos as*). Au surplus, le rapprochement de *tric martel* à *tribu martel*, et éventuellement même à la base *TRĬPPŌN, ne ferait pas de difficulté phonétique, la labiale ayant pu s'altérer soit par dissimilation devant *m*, soit par croisement avec le mot *tric*, déverbal de *tric(h)ar* ; mais ces précautions deviennent superflues dès que l'on constate l'existence, dans le français ancien et dialectal, du couple de synonymes *triper* et *triquer* = « sauter, danser » [1]. Il est impos-

---

qui, en dépit d'une citation de Villari, est assez peu connue, faute d'une édition moderne de Benivieni. Nous donnons le texte d'après l'édition que nous avons trouvée à la B. N , celle de Venise 1524 (*Opere di Girolamo Benivieni Firentino*, etc., per Gregorio de Gregori), f. 151 *v*-152 *r* (titre : *Dela pacia del Christiano et de suoi effetti*).

Io vo'darti, anima mia,
Un rimedio sol che vale
Quanto ogn'altro a ciascun male,
Che si chiama la pacia.
To' tre oncie almen di speme,
Tre di fede et sei d'amore,
Due di pianto, et poni insieme
Tutto al fuoco del timore.
Fa' da poi bollir tre hore,
Premi e'nfin(e) vi agiugni tanto
D'humiltà et dolor, quanto
Basta a far questa pacia.
Io vo' darti.
Questo unguento cosí fatto
Impazzar fa tutti e' savi
Et fa savio ogn' huom ch'è matto,
Buoni e' tristi et retti e'pravi,
E'leggier(i) fa tardi e gravi,
Gl'iracundi mansüeti,
Fa gli afflitti nel mal lieti
Savia et santa la pacia.
Io vo' darti.

On trouvera à la p. 145 du mémoire de M. Vossler sur Cardinal (*Sitzungsberichte* de Munich, a. 1916, Diss. VI) de très intéressantes références à des textes latins où il est question d'onguents symboliques.

1. Sainéan, II, p. 377-8 (à propos de *tripe-madame* et *trique-madame*) ; III, p. 540.

sible de préciser davantage : c'est le genre qui se laisse définir ici, et non pas l'individu.

*
* *

Il ne nous reste qu'à prier le lecteur de bien vouloir se reporter directement au texte de Cardinal. Mais comme nous ne pouvons pas renvoyer à l'édition insuffisante de Mahn [1], nous sommes dans l'obligation de lui en offrir nous-même une autre, qui reproduise au moins le ms. unique R (f. 137 *r*, c-d) avec quelques retouches indispensables [2]. Un nombre très res-

---

1. Voici la liste des fautes et des omissions de Mahn : 4 *ieu* ; 6 *gai* ; 7 *uerai* ; 8 *jai* ; 9 *c. e seus* ; 10 *croi* ; 18 *el a mes la* ; 22 *ben* ; 25 *un, ric* om. ; 29 *Ieus* om. ; 35 *roais* ; 43 *rumor* ; 45 *ai m.* ; 52 *plara* ; 56 *auar* ; 66 *auarrassa* ; 71 *gergonso* ; 74 *clardat* ; 83 *amador* ; 84 *piramus* ; 87 *mens en apris* ; 89 *carc noiris* (*canc non uis ?*) ; 93 *sout* ; 100 *francs* ; 101 *escien* ; 106 *bon* ; 108 *traga* ; 110 *questau.*

2. Nous avons enfermé entre parenthèses les lettres exponctuées et entre crochets les lettres ajoutées. Nous avons notamment rétabli les règles de la déclinaison partout à l'intérieur du vers, bien que, comme nous allons le voir, il y ait au moins deux formes de cas sujet sans *-s* attestées par la rime. L'édition de Mahn revêtant le caractère d'une transcription presque diplomatique, la ponctuation, les majuscules des noms propres, la séparation des mots, etc., nous appartiennent, ainsi que la réunion de *Vieula dura* 32 et la correction de *Capodo fi* 95 en *Capodosi*. La correction de *encadestat* en *encadastat* 73 (Levy, *s. v.*) est superflue (cf. *malvastat* et *malvestat* : Appel, *Provenzalische Lautlehre*, p. 45). Il est par contre probable qu'il faut lire au vers 75 *D'un ver*[*t*] *jaspe gotat*. D'après le *De gemmis* de Marbode (*P. L.*, CLXXI, col. 1742-3, cf. aussi 1771), il y a dix-sept variétés de jaspes, de plusieurs couleurs, mais

> Optimus in viridi translucentique colore,
> Et qui plus soleat virtutis habere probatur.

C'est ce que répètent à l'envi les lapidaires français (Studer et Evans, *Anglo-norman Lapidaries* [Paris, 1924], p. 33, 81, 98, 161, 265-6, etc.) ; on précise même, d'après Isidore, que, au point de vue étymologique, *Yas en griu, c'est vert en franceis* (ib., p. 243 et 373). Il a été remarqué que le nom *jaspe* désignait au fond notre agate, parce qu'on trouve mention de jaspes rayés de vert et de blanc, ou bien verts et vermeils (Holmes, *Mediaeval Gem Stones*, dans *Speculum*, IX [1934], p. 201) ; il est intéressant de constater que quelque texte parle d'un jaspe « cler, vers, goutè de vermeil » (Studer-Evans, p. 147, cf. aussi p. 122). Ce qui nous empêche d'introduire *vert* dans le texte, c'est

treint de remarques suivra le texte, que nous faisons précéder d'une traduction littérale [1], d'après le conseil de M. Alfred Jeanroy [2].

« Que Celui qui créa l'Univers octroie le salut aux preux et aux courtois, aux gens de la cour et aux bourgeois, auxquels

---

la phrase suivante qui renferme toutes les possibilités : *Verus iaspis viret grosso virore* (Studer-Evans, p. 336). [Il est à peine nécessaire d'ajouter qu'une traduction provençale du *De gemmis* a existé. Le passage intéressant le jaspe vert a été publié par La Porte-du Theil dans les *Notices et extraits des mss. de la B. N.*, V, p. 705-6 ; cf. encore Sachs, dans le *Jahrbuch für rom. u. engl. Literatur*, II (1860), p. 336, et P. Meyer, dans la même revue, IV (1862), p. 79.] Au vers 84 la lecture *Pirāmus e Tisbes* ou, à la rigueur, *Tibes* (: *-ęs*) est évidente : on peut remarquer au surplus que nous avons un exemple de la réduction bien connue *rs* > *ss* au v. 76 (*cobessel*). (Toujours dans R, la forme *Tibers* apparaît, hors de la rime, au v. 85 des *Novas del Papagai* : voy. la *varia lectio* de l'éd. Savj-Lopez, *Atti* de l'Académie de Naples, t. XXI [1900-1], p. II, p. 181). Nous n'avons cependant pas introduit cette correction dans le texte, parce que celle du v. 85, en quelque sorte solidaire du précédent, est plus malaisée. Sous *Felises* c'est probablement Fenice, la maîtresse de Cligés, qu'il faut reconnaître ; *Plarie(r)s* est inconnu ; même en considération de la rime, c'est la leçon *Fenissa e Cliges*, à laquelle avait déjà songé M. Vossler (voir la note suivante), qui a beaucoup de chances d'être la bonne (l'Introduction de Foerster à *Cligès*, p. XXIII sq., nous renseigne au sujet de la fortune de ce roman dans la littérature provençale). Ajoutons enfin que dans le ms. le *a* de *carboncle* est tiré de *l*. Les lettres initiales des vers 1, 10, 18, 23, 29, 34, 39, 45, 49, 52, 57, 60, 64, 67, 70, 75, 79, 83, 87, 90, 93, 98, 104, 106 et 109 y sont traitées comme marquant les débuts d'un couplet, ce qui est bien souvent inexact. La distribution en couplets monorimes (une exception au v. 9) à extension variable de deux à cinq vers (quatre dans la majorité des cas) étant irrégulière, nous n'avons pas marqué cette division.

1. M. Vossler (*Peire Cardinal*, p. 84-5), aidé par Emil Levy, a donné une bonne traduction, malheureusement incomplète, de cette pièce. Il interprète les vers 17 sq. comme ceci : « er ihrer mehr als hundert sich vom Hals geschafft (oder kuriert ?) hat » ; c'est la deuxième suggestion qui est la bonne. La traduction du dernier vers n'est pas recevable, *estug* ne pouvant en aucune façon correspondre à *estuet* (p. 85 n. 1) ; *estug* est le subjonctif de *estujar* et signifie partant « qu'il rengaine, qu'il cache ». De plus, le texte de R n'est pas aussi mauvais que le dit M. Vossler.

2. Qu'il nous soit permis par cette occasion de lui adresser ici, ainsi qu'à M. Joseph Bédier, l'expression de notre vive reconnaissance pour leurs conseils bienveillants et leur critique si stimulante.

je suis envoyé pour dire ce que je sais d'un roi puissant, pourvu de *valor* et de *joi*, qui maintient ce qui a vraiment du prix : tout ce qu'il fait, tout ce qu'il dit n'est que courtoisie et bien. Que les méchants et les vilains prennent garde de croiser son chemin : il ne tolère pas leur présence, bien au contraire il en a assez de les voir. C'est ce qu'il prouve publiquement par la résolution qu'il vient de prendre, car l'autre jour, sous mes yeux, il en a choisi plus de cent là-dehors sur la place et les a couchés [pour les soigner] sur une paillasse. La paillasse; le bateau et le si féroce serpent y ont été très utiles, parce que le roi a voulu déployer tous ses efforts dans la manipulation d'un onguent puissant dont les misérables et les souffrants seraient enduits. Si vous restez gentiment en paix, je vais vous décrire cet onguent. La plus grande partie en est faite de brouillard et de vent ; il y a mis des airs de viole et des lais, des mélodies joyeuses et des cris de cafards, des « railleries d'Édesse » [= promesses vaines ?], le *tric-martel* et le *cembel* et le carillon joué pour alerter les gens, la ruade d'un veau, la science d'une femme sotte, le vent et la bise qui souffle, le chant de la cochevis, la couleur du vin, la graisse brûlée, les médisances des voisins ; il y a ajouté la graisse de huit cailloux pleins de sève, des torches et de jolies chansons avec des discours d'amour insincères, le bruit du fleuve, le chant de la bergère, les tours de passe-passe qu'on fait dans les foires, la plaque de glace fabriquée dans la fournaise, le trot du pèlerin fatigué, troie et double as, la marche du ciron, le cri du petit lévrier, la douleur de talon et celle du coup frappé dans le dos, l'odeur de la cuisine, celle du lumbago et celle du lait de poule. Ne parlez pas de médecine, parce qu'il y en a assez dans la pommade [?]. Quant au vase qui la contient, je ne le tiens pas pour une pièce de rebut. Il n'y a pas d'homme grossier au monde qui sache dire, mieux que celui qui n'en parle pas [?], comment le vase est fait d'or fin. Des hyacinthes et des rubis, des saphirs et des grenats y sont enchâssés, qui jettent leur lueur tout autour. Le couvercle est fait d'un jaspe vert [ou : d'un véritable jaspe] tacheté, et il y a au-dessus un bouton fait d'une escarboucle singulière, telle qu'on n'en vit jamais une aussi belle ou de si grande valeur. Tout autour du couvercle sont [sculptés] les sept arts d'Amour et les excellents amants Pyrame et Thisbé,

Fénice et Cligés [?], et au moins dix autres : [le sculpteur] y a ajouté Floire et Blanchefleur et Tristan qui ne rit jamais et aima Iseut la blonde ; il a représenté tout autour la mer profonde, les vaux [?] de Maribonda et l'armée d'Archimalec. Des Grecs et des Cappadociens le fabriquèrent à Malbec au delà de l'Arménie, et le soudan de Turquie l'envoya récemment ici aux Français en cadeau. A mon avis, il vaut cent mille livres d'argent, ou je me trompe du tout au tout. L'onguent est terminé et bien pétri, et celui qui sera pourvu de bonnes qualités, noble et digne d'amour, doit s'avancer vers nous, vers l'onguent précieux, si efficace et si parfait que, par lui, il sera, sur-le-champ, complètement guéri. Et celui qui aurait de la honte, qu'il la cache le lendemain ».

.p. cardenal.

Sel que fes tot cant es (*c*)
Salve·ls pros e·ls cortes
E la cort e·ls borgues,
A cuy yeu soi trames
Per dire so que say
[D']un ric rey valen gay,
Que mante pretz veray,
Que tot cant ditz e fay
Son cortezias e bes.
Ja hom croy[s] ni malvas
No·s meta en son pas,
Que no·l vol en sa fas,
Ans es de·l vezer las ;
E fay lo y a parven
Del cocelh que y pren,
Que l'autrier, mo vezen,
En triet may de c.
Tot lay fors en la plassa
E·ls mes en la palhassa.
La palhassa e·l naus
E·l serpens qu'es tan braus
Y an bon at avut,
Per que·l rey[s] a volgut
Metre tot son afic
En .i. onhemen ric,
Don li malvat mendic
Seran onh e·l dolen.
S'estays suau ni jen,
Ieus dirai l'onhemen :
De neula e de ven
Es tot lo pus e·l mays,
Vieuladura e lays
Y a mes e sos gays (*d*)
E critz d'escaravays
E trufas de Roays,
Tric martel e sembel
E trinhon de martel
E reget de vedel
E·l sen de femna fada,
Vent et aura levada
E·l chant de la copada
E la color del vi
E rumar de saÿ
E mal dig de vezi
E a y mes lo saÿ
De .viij. codols aiguens,
Tortis e voutas (e) gens
Ab amoros mœtz fens
E retin de ribeyra
E·l chant de la bergeyra
E trichamen de feyra
E la plata del glas

Que·s fa en la fornas
E·l trot del romieu las
E tria e dos as
E anar de seiro
E bram de lebrairo
E dolor de talo
E de colp d'esquino
E flairor de cozina
E de dolor d'esquina
E de lag de galina.
Non parletz de mezina,
Mas que l'onhemen[s] l'a.
Lo vayssel on esta
No tenc per marrassa,
Qu'el mon non a vila
Sapcha dire cossi,
Sobre qui non lo y di,
Lo vayssel[s] es d'aur fi.
Gergonse e robi,
Safiri e granat
I son encadestat,
Que geton tal clartat ;
D'un ver jaspe gotat
Es faitz lo cobessel,
E de sus .i. pomel
D'un carboncle novel
C'anc hom non vi tan bel
Ni de tan gran valor.
Entorn lo cobertor
Son las .vij. artz d'amor
E li fin aimador
Piromus e Tibers,
Felises Plariers,
E dels autres ben .x. ;
Et ay mes en apres
Blancaflor e Floris
E Tristan c'anc no i ris
E amet Yzeut(z) la blonda.
Entorn la revironda
A mes la mar preonda
E·l saut de Maribonda
E l'ost d'Archimalec.
Capodosi e Grec
Lo feron a Malbec
Otra part Ermenia,
E·l souda[s] de Turquia
Trames lo l'autre dia
Say als Francx per prezen.
Segon mon essien
Val .m. quintals d'argen,
O y soy del tot falhitz.
L'onhemen[s] es complitz
E pastut[z] e pestritz,
E qui er ben aibitz
Ni franc[s] ni amoros,
Tragua se sa vas nos,
Vas l'enguen pressios,
Qu'es tan bels e [tan] bos
Que totz gueritz sera
Ades per ma e ma.
E qui vergonh' aura,
Estug la l'endema.

L'étude des rimes nous renseigne sur les faits linguistiques suivants :

1° passage de *-tz* à *-s* (rime de *malvas* 10 et *fas* 12 avec *pas* et *las*, de *glas* 52 et *fornas* 53 avec *las* et *as*, de *des* 86 — ms. *.x.* — avec *apres*) ;

2° passage de *-nhs* à *-ns* (rime de *fens* 48 avec *gens*) : on a des exemples de ce phénomène, notamment chez Bernart de Ventardorn (voy. Appel, *Provenzalische Lautlehre*, p. 72) ; Crescini [1],

1. Crescini n'enregistre pas d'ailleurs notre exemple. Il ne relève chez Cardinal qu'un exemple de *-anhs* : *-ans* (p. 441 n. 1).

dans un long article, réimprimé dans les *Románica Fragmenta*, p. 431-63, a excellemment démontré contre Rajna et Stengel que cette réduction phonétique a existé ;

3° forme asigmatique au cas sujet (rime de *cobessel* 76 et *pomel* 77 avec *novel* et *bel* au cas régime) ;

4° passage de *Floris* (cas régime rimant avec *ris*) 88 à la déclinaison de *Paris*, exactement comme chez Guiraut de Cabreira.

On peut ajouter la synérèse de *cortezias* 9 ; la forme *estays* 28, analogique sur *faitz* ; une rime du même au même (*saÿ* 43, 45).

Le plus grand intérêt de la pièce réside probablement dans les mots rares, qui sont assez nombreux. Le *Supplement-Wörterbuch* relève notamment : *esquino*, *lebrairo*, *seiro*, *tria*, *trufas de Roays*. Au surplus quelques doutes de Levy sont exagérés : *esquino* correspond à l'a. fr. *eschinon* (la traduction de Godefroy n'est pas satisfaisante ; sens des vers 58-9 : « la douleur de talon et celle du coup frappé à même le dos ») ; *lebrairo* ne saurait être qu'un diminutif de *lebrier* (le provençal moderne n'a qu'un dérivé à suffixe -ŪMEN, *lebreirun* —Mistral, *s. v.*) ; *seiro* est bien le « ciron » et il n'y a aucune nécessité de corriger ce mot en *soiro* (cf. *REW.* 7964). Deux ἅπαξ non relevés jusqu'ici sont encore *aiguen* 46 [1], qui est évidemment une épithète tirée de *aigua* (sens du vers : « la graisse de huit cailloux juteux »), et *marrassa* 66 = « poterie de rebut » (le mot est resté en provençal moderne : Mistral, *s. v.*).

Voici quelques remarques de plus sur les noms propres. *Tristan c'anc no i ris* 89 est une allusion assez amusante au caractère, pour ainsi dire, étymologique de ce personnage [2].

1. Il faut peut-être lire *aiguenc* (cf. *ferrienc*, *foguienc*, *veirienc*).

2. Pour l'étymologie qui rattachait *Tristan* à *triste* voy. les renseignements très détaillés que donne W. Hertz, *Tristan und Isolde von Gottfried von Strassburg neu bearbeitet* [4] (Stuttgart-Berlin, 1904), p. 499-501. Mais dans notre pièce il y a évidemment confusion, comme l'ont déjà remarqué M. Kolsen (Herrig's *Archiv*, CXLI [1921], p. 250) et Hertz bien avant lui (p. 483), avec un autre Tristan, un chevalier assez secondaire du cycle arturien, ce *Tristanz qui onques ne rist* qui apparaît pour la première fois chez Chrétien de Troyes (*Érec et Énide*, v. 1703) et est nommé souvent par des auteurs plus tardifs (le passage de Hertz est riche en références). D'après Baist

Maribonda 93 doit être corrigé en *Marimonda*, si ce *saut* fait allusion aux Vaux de Morimonde des poèmes épiques [1]. *Archi-*

(ap. Golther, *Tristan und Isolde in den Dichtungen des Mittelalters und der neuen Zeit* [Leipzig, 1907], p. 216), ce personnage aurait été le héros d'un lai (quelque peu semblable à *Guigemar*), dont la composition se situerait entre le *Tristan* primitif et *Érec*. — M. Kolsen lit comme nous *no·i ris* (ms. *noiris*), mais rejette la synérèse du vers suivant et corrige *Q'amet* (*Tristans* doit être une faute d'impression). Fauriel (*Histoire de la poésie provençale*, t. III [Paris, 1846], p. 483) lisait *C'anc non vis*, leçon qui a été reprise par Mahn et par Birch-Hirschfeld, *Ueber die den provenzalischen Troubadours des XII. und XIII. Jahrhunderts bekannten epischen Stoffe* (Halle, 1878), p. 41. Par contre Sudre, *Les allusions à la légende de Tristan dans la littérature du moyen âge* (dans la *Romania*, XV [1886], p. 534 sq.), ne relève pas notre passage (un complément à Sudre a été donné par M. Bédier, *Tristan*, t. II, p. 57 et 398).

1. Les *vaus sur Morimonde* (v. 27, 138) ou *sous Morimonde* (v. 4677, 4678) apparaissent fréquemment dans *Fierabras* (voy. la *Table* de Langlois, p. 473). C'est une terre païenne, qui relève d'une géographie imaginaire. La *Destruction de Rome* (éd. Gröber, dans le t. II de la *Romania*), qui nomme une fois les *vals suz Morimonde* (v. 1435), précise, dans un vers d'ailleurs corrompu (v. 1351), que cette ville se trouve en Espagne (texte de Gröber : *Tant en a li soldans chivalché et erré — Qu'il est a Morimonde venus, a sa cité* ; mais le ms. porte : *est venu en Espaigne a Morimonde sa citee*). La *Chevalerie Ogier*, dans le seul ms. A (éd. Barrois, t. II, p. 533 n. 5), parle d'*un roi païen de pute estrasion*, qui *cuite tenoit les vaus de Morimon* : le nom de l'abbaye cistercienne connue a peut-être influencé cette modification. En revanche, il ne faut pas confondre avec ce pays sarrazin la *Morimonde* de *Jourdains de Blaivies* (v. 4225, p. 226 de l'éd. Hofmann), qui est la capitale, exotique, mais chrétienne, du roi Marque. Dans le *Fierabras* provençal, le début ne connaît que la forme *Morimonda* (v. 175, 224, *vals sotz Morimonda* 78 et 94, *pueg sotz Morimonda* 139), mais plus avant, comme le remarque Bekker dans le commentaire de son édition (p. 176), on ne trouve plus que *Marimonda* (v. 586, 592, 596, 3976). Ce poème mis à part, une seule allusion à *Fierabras* avait été indiquée jusqu'ici dans la poésie provençale (cf. Kröber et Servois, éd. du *Fierabras* français, p. xiv) : elle avait été relevée par Fauriel (*Histoire* cit., t. III, p. 458) chez Raymond Féraud. Le passage (corrigé par Fauriel) se trouve à la p. 193 de l'éd. Sardou de la *Vie de saint Honorat*, dans une énumération de personnages païens : *E le dux dels Geynetz, le guerriers Fera-braza, — Es intratz en Proensa, a cuy que pes o plassa* (texte de R revu sur le ms. ; *Jaynes* AB, *Jaynetz* C ; voy. pour ces sigles la note suivante). Qu'est-ce que ces *Geynetz* ? Fierabras était « roy d'Alixandre », de Babylone, de Cologne, de Russie et de Palerme.

malec 94 doit être identique à un personnage qui est nommé plusieurs fois dans d'autres textes sous une forme un peu différente, mais toujours d'une façon énigmatique [1]. *Malbec* 96,

1. Peire Cardinal, si la pièce est bien de lui (un doute a été marqué par G. Paris, *Romania*, VII [1878], p. 453), avait certainement en vue le souverain sarrazin que, dans la *Vie de saint Honorat* (p. 193 de l'éd. Sardou), l'on voit prendre part à l'expédition des Aliscamps avec *Ferabraza*. Le passage est le suivant : *Ferall Archimalech, qu'era reys de Granada, — De Maresma, d'Espagna, n'a Tholoza passada* (texte, revu sur le ms., de R, B de Sardou = B. N., fr. 13509, f. 104 *v* ; nous adoptons les sigles proposés par R. Flachaire de Roustan, *Le Moyen âge*, 2e sér., t. XXVI [1924-5], p. 256, et employés notamment dans la *Bibliographie* de M. Brunel ; nous avons collationné les autres mss. de Paris contenant notre passage, et voici la *varia lectio* : *Feral archimalec* [mots séparés par une barre] B = C de Sardou = fr. 24954, f. 201 *r* ; *Fera larchimalec* C = nouv. acq. fr. 10453, f. 97 *v* ; *Fera larchimallet* A = fr. 2098, f. 237 *r*). Un peu plus tard (p. 203 Sardou), on voit le même personnage diriger l'occupation de Lérins : *Adonx Feral Archimelec — Quatre jovenomes consec — Fortz e bels (e) de cors e de cara* ; — *Aquels tan solamens ampara — E vay los metre en son navey* (texte de R, f. 111 *v* ; *varia lectio* : *feral archimalec* B, f. 213 *r* ; *feralarchimàlec* [le premier *a* gratté] C, f. 99 *v* ; *serro larchinallet* A, f. 253 *r*). Chez Raymond Féraud, *Archimalec* (ou *-melec*) semble donc être un titre : c'est peut-être un emprunt au langage des croisés, qui désignerait une sorte de « prince des princes », le mot *malec* ou *mélec* signifiant « prince » et constituant la première partie du nom de la plupart des souverains égyptiens et syriens de l'époque (*Recueil des Historiens de la Croisade, Hist. Orientaux*, t. I, p. 213 n.). Les passages de la *Vie de saint Honorat* n'avaient pas été relevés jusqu'ici ; en revanche, on a déjà proposé de plusieurs côtés (voy. notamment Suchier, *Jahrbuch*, XIV [1875], p. 149-50 ; Bertoni, *Studi medievali*, III [1908-11], p. 650) de reconnaître dans le personnage de Cardinal un personnage fabuleux qui figure dans des pièces de Marcabru, de Guiraut de Cabreira et de Lanfranc Cigala. Guiraut reproche à Cabra (ap. Milá y Fontanals, *De los trovadores en España*, p. 277) de ne savoir rien *Ni de Tebas ni de Caton, — De Nersisec* (Narcisse), *— D'Arumalec — Ni de Calcan* (?) *lo rei felon*. Marcabru, dans la dernière strophe de sa tenson avec *n'Audric* (p. 101 de l'éd. Dejeanne), appelle son partenaire *n'Artimalec* (leçon de DCR, var. *Naturmalec* A, *Naturnalec* IK, *Aitan malec* A) : *De lengueiar — Contra joglar — Etz plus afilatz que milans* ; *— Del vostre bec, — N'Artimalec, — No·is jauzira ja crestians*. Le *bec* d'Artimalec se trouve encore dans un passage extrêmement obscur de Lanfranc Cigala (éd. Bertoni, revue cit., p. 668), évidemment imité de Marcabru. L'*Arumalec* de Guiraut étant un héros de roman, il peut n'être autre chose qu'Archimalec ; mais qu'est-ce qu'Artimalec, qui semble être la désignation

comme l'atteste fréquemment Guillaume de Tyr [1], est le nom vulgaire de la ville d'Héliopolis.

Gianfranco CONTINI.

---

d'un médisant (Bertoni, p. 650) ? L'identification, proposée par Suchier, à l'Ahimélech biblique (que l'on aurait confondu avec Doëg...) est absurde. (Dejeanne, p. 228, et M. Bertoni, *I Trovatori d'Italia*, p. 417, parlent par pure distraction d'Abimélech, mais cet usurpateur guerrier conviendrait peut-être mieux, tout au moins pour notre *ost d'Archimalec*... Voy. les articles *Abimélech* 3 et *Achimélech* 1 dans le *Dictionnaire de la Bible* de dom Vigouroux, t. I [Paris, 1926], p. 54 sq. et 139 sq.). D'après une hypothèse séduisante de M. Bertoni, le médisant aurait en tout cas fourni un faux nom à ce troubadour *Turc* (ou *Truc*) *Malec* (ou *Malet*), qui serait, selon la biographie de IK, un chevalier quercinois et que l'on trouve engagé dans une polémique grossière avec Arnaut Daniel aux côtés de Raimon de Durfort (d'après les remarques très pertinentes de M. Kolsen, *Zeitschrift f. rom. Phil.*, XLI [1921], p. 543, il ne serait l'auteur que de la première strophe de 447, 1). Au surplus pourrait-on remarquer que dans le sirventés d'Arnaut contre Raimon et Turc Malec (première strophe de 29, 15) il est question d'un *bec* assez malpropre (p. 94 de l'éd. Canello ; p. 22 de l'éd. Lavaud, t. XXII [1910] des *Annales du Midi*) ; mais ce serait surenchérir sur une hypothèse déjà hardie.

1. *Heliopolim graece..., quae hodie Malbec dicitur, arabice dictam Baalbeth* (l. XXI, ch. VI : *Recueil* cité, *Hist. Occidentaux*, t. I, p. 1013). Cf. aussi l. IV, ch. VIII (p. 164); l. IX, ch. XV (p. 388); l. XXI, ch. VIII (p. 1017). *Malbec*, ou plutôt *Amalbec*, comme il lisait avec la transcription diplomatique de Mahn, a été l'objet d'une curieuse méprise de Fabre (ap. Chabaneau-Anglade, *Onomastique des Troubadours*, p. 15), lequel ne reconnut pas qu'il s'agit d'un nom de lieu. D'après lui, *Amalbec* serait « El Malek el Moadden, sultan de Damas en 1219 », mais il est assez connu, ne serait-ce que par l'article de P. Meyer cité par Fabre (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, XXXVIII, p. 560-1), que ce personnage, frère du soudan d'Égypte Malec el Camel, était appelé par les Francs *Coradin*. On a vu d'ailleurs à la note précédente que *Malec* est très fréquent dans la formation des noms princiers (cf. aussi *Hist. Occ.*, t. II, p. 805-6).

COMPTES RENDUS

Giuseppe Chiri, **L'epica latina medioevale e la Chanson de Roland** ; Genova, Emiliano degli Orfini, 1936 ; in-8, 349 pages.

La littérature latine médiévale, on l'a noté depuis longtemps, a marqué de son influence le roman courtois et la lyrique en langue vulgaire. N'en serait-il pas de même pour l'épopée et, en particulier, pour la *Chanson de Roland* ? Telle est la question que s'est posée M. Chiri, question à laquelle il a essayé de répondre sans parti pris, sans se soucier des théories existantes, sans vouloir surtout en échafauder de nouvelles. Reprenant, avec plus de rigueur et d'esprit de suite, des idées émises déjà par Kleinclausz, Wilmotte, Pauphilet, M. Ch. fait une confrontation systématique de quelques « épopées » latines médiévales avec la *Chanson de Roland*. Il analyse la matière et le style du poème d'Ermold le Noir, du *De Bellis Parisiacae Urbis*. du *De Gestis Berengarii*, du *Waltharius*, etc., et croit voir dans cette littérature épique en latin la source historique et le modèle littéraire de la *Chanson de Roland*.

Assurément, M. Ch. ne parvient pas à tout expliquer, surtout au point de vue historique. Dès la fin du IXe siècle, la figure légendaire de Charlemagne est, dans ses grands traits, déjà fixée et telle que nous la retrouvons dans la *Ch. de R.* Mais, pour les autres éléments historiques il y a peu de rapprochements convaincants. Notons cependant que, refaisant l'histoire d'Eginhard, l'auteur du *De Gestis Karoli Magni Imperatoris*, au début du Xe siècle, s'étend sur l'épisode de Roncevaux.

L'étude proprement littéraire est plus féconde et c'est le dernier chapitre du livre (*L'Epica latina modello letterario della Ch. de R.*) qui me paraît avoir le plus de poids. En ce qui concerne la conception du genre épique lui-même, la façon de traiter les personnages et même certains épisodes particuliers, Turold a eu des prédécesseurs qu'il a dû connaître, tant certains rapprochements sont frappants. Et voilà une explication, au moins partielle, du miracle de l'épopée française.

On pourrait discuter sur des points de détails [1], sur la valeur de telle ou

1. Il y a quelques coquilles regrettables, p. ex. dans les notes ou citations des p. 35, 41, 49, 79, 92, 111, 123, 148, 252, 263, 278, 284, 299, 329.

telle comparaison plus ou moins significative. Mais, avec une étude de ce genre, seule l'impression générale compte et, si je ne puis approuver en entier la conclusion de l'ouvrage, écrit avec une pondération digne d'éloge, je trouve cependant heureuse cette phrase de la p. 355 : *il poeta* (de la *Ch. de R.*) *era assai vicino per tecnica e per gusto, per cultura e per educazione a quei poeti dotti* (écrivant en latin).

Quoi qu'en dise M. Ch., l'idée d'étudier le style de la littérature épique latine des IXe-Xe s. d'après les *Arts poétiques* publiés par M. Faral est assez décevante. Au fond, les étiquettes (*ordo artificialis*, etc.) ont bien peu d'importance. Ce qui eût été peut-être plus éloquent, c'est une étude comparée, approfondie et minutieuse, des styles de la littérature épique latine et de la *Chanson de Roland*. Étude difficile et un peu sèche, certes, mais qui aurait donné des résultats. Je n'en veux pour preuve que ce fait consigné par M. Ch. dans une note de la p. 282 ; si, dans la *Ch. de R.*, nous trouvons des couples de guerriers (Roland et Olivier), dans le *De Bello Parisiaco* nous rencontrons aussi Oddon et Ebolus ; mais, ce qui est mieux, si nous avons des couples de noms « allitérants » chez Turold (Ivoire et Ivon, Gerin et Gerier), nous en trouvons aussi dans le texte latin (Eriveus et Erilandus, Segebertus et Segevertus). Ce tout petit fait en dit plus que bien des pages consacrées aux thèmes descriptifs ou aux personnages.

Albert HENRY.

Gerhard HEIDEL, **La langue et le style de Philippe de Commynes** (Leipziger romanistische Studien, I, Sprachwissenschaftliche Reihe, Heft 8) ; Leipzig, 1934 ; in-8, VIII-182 pages.

G. Heidel avait formé le projet d'étudier à fond la langue des *Mémoires* de Philippe de Commynes : le présent ouvrage est un vocabulaire systématique où les mots et locutions sont groupés d'après le sens ; la phonétique, la morphologie, la syntaxe et le style proprement dit devaient faire l'objet d'une publication ultérieure. G. Heidel n'achèvera pas son ouvrage : une mort prématurée l'a ravi à la science.

Pour établir l'inventaire lexical de Commynes, Heidel disposait d'excellentes éditions qui facilitaient sa tâche. Les mots sont ordonnés soigneusement sous quelques rubriques : ils sont traduits et expliqués, parfois l'interprétation est empruntée à un éditeur dont le nom abrégé est mis entre parenthèses ; tout ce travail est soigné, minutieux et précis. La conclusion relève les traits essentiels du vocabulaire : les termes présentent une grande variété, les expressions d'une seule et même idée sont quelquefois redoublées. Au mot ancien ou déjà vieilli, Commynes a tendance à préférer un vocable plus récent. Il emploie peu de latinismes : il n'avait pas eu la formation d'un clerc et n'avait appris ni grec ni latin. Nous aurions voulu que Heidel insistât davantage sur un autre point : Commynes, né, semble-t-il, en 1447 au

château de Renescure, fut instruit du métier des armes et envoyé, de bonne heure, à la cour du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, qui était son parrain. Celui-ci l'attacha à la personne de Charles le Téméraire que Commynes ne devait quitter qu'en 1472 (8 août), pour passer au service de Louis XI. Commynes vécut donc dans le Nord de la France pendant ses vingt-cinq premières années : il est curieux de constater qu'on trouverait difficilement quelque forme provinciale dans son œuvre. Qu'on songe un instant aux *Chroniques* d'un Jean Molinet qui abondent en picardismes. Un autre caractère aurait pu être marqué davantage . Débarrassée de latinismes et de formes dialectales, la langue de Commynes est unie et simple ; elle est agrémentée d'expressions pittoresques et familières, comme, par exemple, *accorder ses vielles*, *river le clou*, *laver la teste*. Tel était déjà le sentiment de Montaigne, *Essais*, II, 10 : « Vous y trouverez le langage doux et agréable, d'une naïfve simplicité. » Il semble qu'il y ait harmonie entre la langue et l'esprit de Commynes : sa phrase, bien qu'elle soit encore gauchement construite, a déjà une physionomie moderne. De même, il se distingue des chroniqueurs contemporains en rejetant leur conception surannée de l'histoire et son intelligence lucide et vigoureuse parvient à discerner les raisons cachées des faits : il est donc en avance sur son temps et, comme dit fort bien Sainte-Beuve, c'est le premier de nos historiens. C'est pourquoi il est difficile d'affirmer, p. VII, qu'il « peut passer pour un représentant authentique de son époque ».

Voici quelques menues retouches ou additions : p. 6, le mot *barricane* pour *barbacane* est bien traduit par « fondrière », « précipice » ; il désigne d'abord un ouvrage avancé défendant une ville ou une forteresse, voir Mario Roques, *Recueil général des Lexiques français du moyen âge*, I, 54, 85, et Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, I, 352 ; puis il signifie « meurtrière » et encore « ouverture faite dans un mur et appelée aussi ventouse, pour laisser écouler les eaux » (Ménage) ; on est passé facilement du sens d'ouvrage défensif établi au bas des remparts, à celui de fossé ou fondrière ; sur l'origine du mot, voir Wartburg, *FEW* I, 209 *b* et Meyer-Lübke, *REW*³, 941 *a* ; — p. 6, *gouffre* est bien expliqué par « golfe » ; en effet, *gouffre* venant de colpus (Walde-Hofmann, *Lateinisches etymologisches Woerterbuch*, 248) signifiait à la fois, « baie » et « abîme » au XVe siècle ; d'après O. Bloch, *Dict. Etym.*, au XVIe siècle, une forme *goulfe* due au croisement de *golfe*, emprunté à l'italien, et de *gouffre*, a encore les deux sens et la spécialisation des formes et des sens ne s'est établie qu'au début du XVIIe siècle ; — p. 12, *disner* est glosé par « régaler » ; il eût été bon d'ajouter que *disner* et *souper* avaient au XVe siècle la valeur transitive de « rassasier », « repaître », cf. J. Molinet, *Les Faictz et Dictz*, I, 70 ; — p. 14, *couvre-chef*, pour Heidel, est « le nom générique des objets servant à couvrir la tête » ; c'est plus précisément, pour un homme, une sorte de voile attaché au heaume et, pour une femme, un morceau de toile fine disposé sur les cheveux ; voici un passage

touchant d'une lettre de Marguerite de Flandre, femme de Philippe le Hardi ; elle essaie de consoler d'un deuil récent son beau-frère, le duc de Berry : *Et se j'eusse esté delez vous, je vous eusse baillié un cuevrechief pour vous torchier les larmes que vous en avez plouré* (Archives Nord, B 1275, nº 23261, 8 août 1394) ; — p. 16, Heidel enregistre *mouveté* qu'il explique par « mouvement » ; le sens est exact, mais la forme *mouveté* n'est pas correcte ; il faut interpréter *mouuete* ou *mouete*, variante de *muete* ou *meute*, du latin *movita ; B. de Mandrot, dans son édition, avait imprimé *monete* qu'il avait tenté d'expliquer par « avis », « avertissement », mais Antoine Thomas avait corrigé cette erreur dans les *Annales du Midi*, XIV (1902), 277 ; — p. 39, dans la phrase *et luy sembloit qu'il estoit cause et vraye nourrice de ceste guerre*, *nourrice* signifierait « intéressée » ; il faut entendre « personne qui alimente, qui entretient » ; — p. 68, au lieu de *il est forcé* lire *force*, cette correction s'impose d'autant plus que sur les trois exemples cités, deux portent *force* ; — p. 69, *rober* ne vient pas de l'italien *rubare*, mais du germanique raubōn, Meyer-Lübke, *REW*³, 7092 ; — p. 93, *orfaverisé* est traduit, d'après Calmette, par « garni d'orfrois » ; cette définition est, sans doute, reprise de Godefroy, V, 630 b ; nous pensons que *orfaverisié* et *orfroisié*, d'origine distincte, ont également des sens différents : l'*orfroi* est un galon de broderie où le fil d'or prédomine, ou bien une bande d'étoffe où l'on a brodé ou tissé des fils d'or, voir E. R. Goddard, *Women's costume*, 179 ; par contre, un objet est *orfaverisé*, quand il est garni de passementerie ou de broderie faite avec des fils d'or : *Et estoient lesdis palletos brodez de feuillages d'or et chargiez d'orfaverie tres richement, et leurs habillemens de testes furent chappeaulx de velours noir, bordez et orphaverisiez* (d'Escouchy, édition Beaucourt, II, 226) ; — p. 93, reproduisant la leçon de l'éd. Calmette, Heidel enregistre *balle* signifiant « diamant » ; il vaut mieux lire *ballé*, comme le prouve la variante *ballay* : il s'agit d'un rubis d'un rouge orangé, voir Wartburg, *FEW*, I, 209 *b* ; — p. 97, *rebailler* est relevé avec le sens exact de « rebeller (se) », « soulever » ; c'est un autre exemple de l'alternance de *é* et de *ai* ; signalons, à ce propos une inadvertance de Godefroy, VI, 635 *b* : il donne *rebaillier*, v. a. « redonner ? » Il faudrait *rebailler*, « s'opposer » : voici, en effet, l'exemple cité : *Et si cose avenoit, quant ke çou fust apriès le dit dit et despondut, k'il i eust nul des .II. ki vosist isir huers dou dit et il fust rebaillés dou dit a tenir, cius ki en dalroit*[1] *devroit rendre et paiier a celui ki le dit tenroit XII lb. de paresis de boine dette et de loial* (1290, Chir., saint Brice, Archives Tournai) ; — p. 100, *escadre* ou *escrade* est traduit par « unité » ; c'est, en effet, une subdivision d'un corps de troupes ; Molinet, dans ses *Chroniques*, éd. Doutrepont et Jodogne, I, 95, donne des indications utiles sur l'apparition et le sens précis de ce mot : *Franchois*,

1. *Dalroit* est une forme de conditionnel refaite sur l'infinitif *daller* ; il faut l'ajouter à celles qu'énumère P. Fouché, *Le verbe français*, 420.

qui depuis eurent le bruit des armes, nombrerent leur ost par armure de fer, par heaulmes, par bachins, par cuiraces et par lances. Et maintenant depuis que Ytaliiens se sont boutez en la maison de Bourgogne, ilz sont nombrez par escades et escadrons et contient une escade environ XXV lances; — p. 114, dans l'expression *cité et ville d'Arras*, le mot *cité*, selon Heidel, désignerait la partie la plus ancienne de l'agglomération ; en réalité, Arras se composait de deux parties qui restèrent distinctes jusqu'au milieu du XVIIIe siècle : la *ville* proprement dite formait l'élément laïque et la *cité* de l'évêque constituait l'élément religieux, voir G. Espinas, *Recueil de documents relatifs à l'histoire du droit municipal*, Artois, tome I, 263 ; — p. 161, *qu'ilz allongeassent la treve selon leur instruction, qui fut d'ung an ou de six moys, je ne sçay lequel*, les derniers mots voudraient dire : « Je ne sais quelle année, je ne sais quand » ; ils signifient ce qu'ils signifieraient encore aujourd'hui : « d'un an ou de six mois, je ne sais lequel des deux ».

Noël DUPIRE.

Voici une rectification supplémentaire. P. 89, supprimer l'art. « *lauer*, forme insolite du vb. *louer* ». Cette explication, qui est de l'éd. Calmette, se fonde sur une interprétation erronée du passage (II, 69 et note *a*) d'où est pris ce mot. Louis XI s'est lavé les mains non après le repas, mais avant, comme c'était l'usage (cf. p. 68-69 : « comme il vouloit soupper » et « encores en parlerent ilz après soupper », ce qui encadre le passage en question) ; rien n'empêche donc de lire, avec les éditions précédentes, *laver* : à une communication indiscrète de « monsr de Havart », Louis XI se lave les mains et ne répond rien. — *Réd.*

Arnold Van GENNEP, **Le folklore de la Flandre et du Hainaut français (Nord)** ; Paris, G.-P. Maisonneuve, 1936 ; 2 vol. gr. in-8, 1.416 et 425-740 pages.

Ayant entrepris de recueillir et de commenter les traditions populaires des provinces de France, M. Van Gennep a étudié en 1932-1933 le folklore du Dauphiné (Isère), en 1935 celui de la Bourgogne (Côte-d'Or). Les deux gros volumes qu'il a publiés en 1936 sont spécialement consacrés au département du Nord. Ils contiennent une masse considérable de faits curieux qui sont groupés sous les titres suivants : Du berceau à la tombe — Les cérémonies périodiques — Le culte des saints — Sources, arbres et saints patrons — Magie et médecine populaire — Littérature et jeux populaires. L'interprétation des traditions et des coutumes nous a paru judicieuse. Nous avons relevé, par exemple, des conclusions sages et prudentes sur les arbres sacrés, p. 492-493. Pour les saints, une distinction heureuse et féconde est établie entre le culte liturgique et le culte populaire, p. 495 et suiv. ; M. Van Gennep montre nettement qu'il n'est pas possible de séparer l'hagiographie du folklore.

Nous ne pouvons pas toutefois dissimuler que nous avons été troublé par une appréciation dédaigneuse des documents d'archives « dont on sait qu'ils ne sont pas toujours exacts et qu'en tout cas ils sont très incomplets », p. 3. Notre étonnement n'a pas été moindre, quand nous avons vu, p. 681, que le chanoine D. Haigneré était considéré comme « un linguiste avisé ». Ces jugements inattendus s'expliquent, si on les rattache aux principes qui guident M. Van Gennep dans ses travaux. Il fait peu de cas de la méthode historique, qui a pour effet, selon lui, de subordonner le vivant au mort, l'actuel au passé. Dans son ouvrage sur le folklore, il n'hésite pas à écrire, p. 27-28 : « Si le folklore s'occupe de faits anciens, historiques ou archéologiques, ce n'est jamais qu'accessoirement, parce que chaque fait actuel a des antécédents qu'il faut tenter de discerner pour les comprendre, mais ce qui intéresse le folklore, c'est le fait vivant, direct. » Il ne nous appartient pas de discuter ici cette théorie et nous renvoyons, sur ce point, au *Manuel de Folklore* de P. Saintyves, p. 152-158. Nous croyons qu'il est dangereux de négliger l'histoire et la philologie et nous avons constaté quelques conséquences fâcheuses de cet état d'esprit : M. Van Gennep, ne faisant pas une critique serrée de ses sources, accepte trop facilement tous les témoignages ; d'autre part, il cite bien *Les Sources indigènes* de L. Sainéan et les *Beiträge* de D. Behrens, mais il profite mal des progrès de la linguistique romane. Voici quelques rectifications, parmi les plus importantes que nous avons pu noter.

P. 66 : « Le tribunal de *Base-loi* est certainement une survivance très modifiée des anciennes compagnies dramatiques qui existaient sous des noms divers non seulement dans les grandes villes, mais parfois même dans de petits villages du Nord » ; *Base-loi* est sans doute un lapsus, l'expression est écrite correctement *Basse-loi*, p. 95 et 96 ; elle désigne exclusivement une sorte de juridiction populaire, qui se pratiquait encore avant 1890 dans les villages de la région valenciennoise : quand un homme ou une femme avait commis un acte contraire aux usages ou à la morale, les habitants de la commune s'assemblaient avec des ustensiles de tout genre, pour faire le charivari ; — p. 93-94, M. Van Gennep reproduit la définition du *chaudeau* donnée par Hécart : « Codiau ou caudiau, vin chauffé avec du sucre et de la canelle, qu'on donne aux nouveaux mariés le lendemain de leurs noces » ; il ajoute : « c'est évidemment le mot français *cordial* » ; *chaudeau*, se rattache simplement à l'adjectif *chaud*, voir Meyer-Lübke, *REW*³,1506 ; — p. 101-102, M. Van Gennep reprend une explication de Dinaux : « *Renider* ou faire *renid* pourrait signifier faire le nid des mariés, leur porter un cadeau de quoi fonder leur ménage » ; puis il s'efforce de montrer que le *renid* correspondrait au *raccroc* des kermesses et des ducasses. En réalité, *renid* est une faute de lecture pour *revid*, « cadeau de noces » ; c'est le substantif verbal de *revisder*, venant de *revisitare*, « rendre une visite », « payer de retour », voir Meyer-Lübke, *REW*³, 7281 ; — p. 164 : « On ne comprend guère que les *manneliers*, c'est-à-dire les sacristains ou

marguillers aient inventé un géant » ; *mannelier* désigne un « vannier » ; c'est un dérivé de *manne*, autre forme de *mande* ou *mance* « panier d'osier » ; il existe encore à Lille, près de la Bourse, une rue des Manneliers ; voir notre *Jean Molinet*, 252, et Meyer-Lübke, *REW*³, 5287 ; — p. 185 et suiv., M. Van Gennep rappelle l'ancien usage de courir autour des arbres avec des torches de paille allumée le jour du *behourdis*, ou premier dimanche de carême ; selon lui, *behourdis* serait dérivé de *hourder*, « faire un échafaudage » et *behourder la foule* voudrait dire la « repousser avec des bâtons ou les hampes des hallebardes » ; de plus, l'origine des cris *bour, bour*, qui accompagnent les rondes autour des arbres, serait à chercher dans la série latine *burere, comburere. Remarquons d'abord que *behourder* se distingue de *hourder*, qui a une autre provenance ; *behourder* vient du francique *bihurdan « clôturer », « palissader » ; quand à *bour*, c'est sans doute une contraction de la forme *behour* ou *bouhour* ; voici, du reste, la filiation des sens, telle qu'elle est nettement établie par Wartburg, *FEW*, I, 357 *a* : 1. combattre à la lance en champ clos ; 2. jouer à la quintaine ; 3. organiser un tournoi le premier et le second dimanche de carême ; par suite, *behourdis* a signifié : 1. joute, combat ; 2. premier ou second dimanche de carême ; 3. procession avec des torches enflammées qui se faisait le premier dimanche de carême, dénommé aussi *jour des brandons* ; — p. 200, M. Van Gennep signale le cri des enfants qui, à Valenciennes, cherchent à vendre les premières fleurs printanières : *azaillés, violettes* ; il faut entendre : *az aillés, violettes* ; les *aillets* sont les narcisses des prés, voir Wartburg, *FEW*, I, 72 *b* ; — p. 211, « Le dimanche de Pâques, à Valenciennes, on renouvelait ses vêtements et ses chaussures ; c'est pourquoi ce jour était dit populairement *ato* ou *atau* » : nous ne comprenons pas cette explication ; sur *atau*, voir *Romania*, LIX, 591 ; — p. 228 : « Les processions des Rogations s'exécutent encore avec ferveur dans le Nord ; on les nommait *Rounisons* à Lille au XVe siècle et *Romisons* à Douai au XIVe siècle » ; il faut lire respectivement *Rouvisons* et *Roveisons*, voir Godefroy, VII, 253 *b* ; — p. 273 : « Le 13 janvier était à Cambrai le jour consacré aux réjouissances du couvent, de l'abbé et des moines de *Cache-profit*, troupe qui représentait des sotties et des moralités » ; il eût été bon d'indiquer ce que signifie l'expression : *les cache-profit* : c'est une appellation ironique que nous traduirions aujourd'hui par « les cherche-profit » ; M. G. Cohen s'est mépris sur le sens de cette locution, en écrivant dans le *Théâtre profane en France au moyen âge*, 56 : « A Cambrai, dès 1425, on rencontre un abbé et ses compagnons de Lescache-pourfit (gâche-profit) » ; — p. 296, selon M. Van Gennep, *Dj'han l' náhi* pourrait désigner « soit celui qui reste en place sans bouger et fait travailler les autres, soit le petit dernier à sortir du nid » ; Jean Haust, *Dict. liégeois*, 424, rattache avec raison *náhi* à l'ancien français *naisir* « lasser, fatiguer » ; selon lui, l'expression signifie « Jean le fatigué » et désigne un mannequin qu'on plante, par dérision dans le champ du cultivateur dont la moisson est retard ; p. 593-

597, M. Van Gennep fait un long développement sur la prière de l'empereur Charles et ses vertus magiques ; il croit que Charles désigne Charles-Quint qui était presque vénéré dans les Flandres. En réalité, il s'agit d'une formule merveilleuse que le pape Léon III aurait envoyée à Charlemagne, pour qu'il eût comme un porte-bonheur dans les combats ; voir l'étude savante et définitive de dom Louis Gougaud, *La prière dite de Charlemagne et les pièces apocryphes apparentées* (*Revue d'Histoire ecclésiastique*, XX, 1924, p. 211-238) ; — p. 702 : « Jacques de Guyse profita de ce qu'il était question dans l'Iliade d'un certain Bavo, roi de Bithynie, pour faire venir ce Bavo dans le nord de la Gaule et lui faire fonder la cité des Nerviens » ; il est certain que Jacques de Guyse a créé des noms fantaisistes, pour rattacher des villes du nord de la France et de la Belgique à de fabuleuses origines troyennes ; d'autre part, il n'est point question de Bavo dans l'Iliade et l'on chercherait vainement ce nom dans l'index de la grande édition de Th. W. Allen.

Noël DUPIRE.

CORRESPONDANCE

Comme suite aux observations de notre précédent numéro (p. 108) sur un « prière d'insérer » relatif à M. Gustave Cohen, nous avons reçu de ce dernier une lettre que nous reproduisons ci-dessous.

Paris, le 2 février 1937.

Mon Cher Directeur,

Je n'ai pas l'habitude de répondre aux critiques, légitimes ou non, que contient un compte rendu, mais je ne puis laisser passer sans réponse une note toute personnelle dont vous avez fait suivre le vôtre, et qui me vise directement. Pour vos lecteurs, surtout les étrangers, peu habitués aux mauvais usages de notre librairie, plus que pour vous, qui ne pouvez les ignorer, je tiens à dégager toute responsabilité dans le choix de l'absurde épithète accolée à mon nom, *en mon absence*, et sans que le texte de cette *prière d'insérer* m'ait été soumis.

Je m'associe pleinement à votre hommage d'admiration et de vénération à l'égard de Joseph Bédier, qui a été mon maître par son enseignement, et

d'Alfred Jeanroy, qui l'a été par ses livres et un commerce quotidien, et, comme vous, je m'incline devant l'autorité de leur nom.

Ai-je besoin d'invoquer le droit et ne suffit-il pas que je fasse appel à notre vieille amitié pour vous prier d'insérer ma réponse dans le prochain numéro de la *Romania* sous la rubrique comptes rendus.

Croyez, mon Cher Directeur, à mes sentiments tout dévoués.

Gustave Cohen.

Nous avions dit : « rédaction... peu acceptable » ; M. Gustave Cohen dit : « absurde épithète » : cela ne se contredit pas, et se complète.

Nous avions mis en cause l'auteur de cette rédaction et le responsable de la reproduction inadmissible d'une telle formule dans *Les Annales de l'Université de Paris* : comment M. Gustave Cohen peut-il juger que cela le « vise directement » ?

Notre note a donné à M. Cohen l'occasion d'intervenir en cette affaire : c'est un premier service que lui aura rendu la *Romania*. Un second est de lui fournir le moyen de dégager publiquement sa responsabilité personnelle (et celle-là seulement) : il lui est rendu ici volontiers, en dehors de tout appel au droit ou à l'amitié. On pensera seulement que le mot de « réponse » ne convient guère en la circonstance ; s'il s'agissait d'une « rectification », c'est à ceux qui ont compromis le nom de M. Cohen qu'il eût convenu de l'adresser.

Il y a bien quarante ans que j'ai appris à dire et que j'entends dire *un* « prière d'insérer » : les romanistes n'ont pas besoin qu'on leur explique ce tour.

M. R.

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen, t. CLXX (1936), 3-4. — P. 197. Elise Richter, *Wilhelm Meyer-Lübke, † am 4. Oktober 1936 zu Bonn.* — P. 210-14. Édouard Bourciez, *Un centenaire : la grammaire de Fr. Diez en 1836.* Réimpression d'un article paru dans *Reclams de Biarn et de Gascougne* de 1936. — P. 229-34. H. Sten, *Zur portugiesischen Syntax*, I : *Wiederholung des Verbums als Antwort.* II : *haver de.* — Comptes rendus : p. 246. H. R. Patch, *The Traditions of Boethius* (A. Brandl); — p. 250. F. Brunot, *Le français hors de France au XVIIIe siècle*, t. VIII de l'*Histoire de la langue française* (M. Frey). — Dans la Chronique, p. 299 et suiv., comptes rendus sommaires de : A. Lombard, *L'infinitif de narration* (cf. ci-dessus, p. 108); — F. Mainone, *Formenlehre und Syntax in der Berliner franko-provenzalischen Chanson de geste von Huon d'Auvergne* (G. Rohlfs); — W. Meyer-Lübke, *Roman. etymol. Wörterbuch* (H. Rheinfelder); M. L. Wagner, *Restos de latinidad en el Norte de Africa* (G. Rohlfs); — Ph. Aug. Becker, *Die Narrenspiele des neuentdeckten Mischbands von Treppereldrucken* ; — Antoine de La Salle, *Œuvres*, I, éd. Desonay (K. Wais); — *Glossaire des patois de la Suisse romande* ; — F. Meinecke, *Enquête sur la langue paysanne de Lastic (Puy-de-Dôme)* ; — H. Rheinfelder, *Altfranzösische Grammatik*, I (G. Rohlfs); — Elida M. Szarota, *Studien zu Gautier de Coinci* (M. Krüger); — B. E. Vidos, *Beiträge zur französischen Wortgeschichte*; — M. Bartoli, *Caratteri fondamentali della lingua nazionale italiana e delle lingue sorelle* ; — F. Dorschner, *Das Brot und seine Herstellung in Graubünden und Tessin* ; — J. W. Ducibella, *The Phonology of the Sicilian Dialect* (recueil de matériaux de valeur variée); — G. Schaad, *Terminologia rurale di Val Bregaglia* ; — G. Serra, *Da Altino alle Antille*; — S. Binder, *Kind — Knabe — Mädchen im Dacorumänischen.*

A. Langfors.

Bulletin de la Diana, t. XXV, n° 5, avril-juin 1936. — P. 257-80. J. E. Dufour, *Notes d'onomastique forézienne* ; *industries locales.* Mentions dans des documents d'archives de la région de Saint-Étienne de mots dési-

gnant la houille (*peyra neira*, 1454 ; *carbo lapideus*, 1484) et des gisements ou exploitations de houille (*perreria carboneria*, 1278; *perreria de carbone*, 1321) ; toponymes se référant à des industries locales, généralement disparues (*les Oles*, *les Olleres*, *Oilliers*) ; *la Tyoleri* ; *Patellaria*, *la Paelle*, *la Payle* ; *Bouteria*, *Botericia*, *la Bouteresse* ; sur ce dernier mot, désignant un lieu où il y a un moulin à foulon, et non, comme l'avait cru Longnon, une fabrique de tonneaux, voy. A. Thomas (*Nouveaux essais de philologie*, p. 107), qui ne connaît qu'un exemple du mot.

A. Jeanroy.

Codrul Cosminului, IX (1935). — P. 285-6. Teodor Balan, *O ştire nouă despre Ion Budai*. — P. 296-7. Vasile Grecu, C. r. de N. Cartojan, *Poema cretană Erotocrit în literatura românească*. — P. 345-50. Eugen I. Păunel, *Ion Bianu* (*1856-1935*). Notice d'un méritoire travailleur qui avait été l'élève de Gaston Paris et qui a beaucoup fait pour la connaissance de l'ancienne littérature roumaine.

Revista de Filología Española, XXII (1935), 1. — P. 1-29 et 111-152. Gunnar Tilander, *Fueros aragoneses desconocidos, promulgados á consecuencia de la gran peste de 1348*. Publication d'après un manuscrit de Madrid, Bibl. Nac. 13408, XIVe s., de quelques *fueros* (37) en dialecte aragonais datant de 1350 et concernant les salaires des ouvriers, principalement agricoles. La publication est accompagnée d'un abondant et utile glossaire.

Mélanges. — P. 55. A. G. Solalinde, sur la date de *perro* : exemples remontant à la fin du XIIe siècle. — P. 55. A Castro, *volatin*, « danseur de corde », non pas de *volar* ou de *voltear*, mais transformation par étymologie populaire de l'ital. *burattino*.

Comptes rendus. — P. 67. Anita C. Post, *Southern Arizona Spanish phonology* (University of Arizona Bulletin, V, I) : utile, des réserves en ce qui concerne la méthode (Amado Alonso). — P. 73. Georg Spranger, *Syntaktische Studien über den Gebrauch des bestimmten Artikels im Spanischen* : travail médiocre (S. Fernandez Ramirez). — P. 74. *La flor de las ystorias de Orient by Hayton Prince of Gorigos*, edited... with Introd., Bibliog. and Notes by Wesley R. Long : le texte est un peu nu, un glossaire fait défaut (G. Sachs). — P. 78. *Coplas de Yoçef, a medieval spanish poem in hebrew characters*, edited... by Ignacio Gonzalez Llubera : édition, transcription et traduction anglaise d'un texte *aljamiado* provenant d'un man. de Cambridge ; notes nombreuses, travail de premier ordre (G. Sachs).

2. — P. 153-174. Leo Spitzer, *Notas sobre romances españoles*.

Mélanges. — P. 175. P. Henriquez Ureña, *Palabras antillanas en el Diccionario de la Academia*. Discussions de quelques étymologies douteuses, nombreux oublis signalés. — P. 187. A Castro et G. Sachs, « *beduś* ». Survivances dans la toponymie espagnole de la base celtique bed-, REW 1016. —

P. 189. G. Bonfante, *Tratamiento de* bl- *en castellano*. L'auteur croit que *bl* initial donne *l-* ; discussion des quelques exemples.

Comptes rendus. — P. 191. E. Gamillscheg, *Romania Germanica* : quelques additions ou rectifications à l'étude des mots espagnols d'origine germanique (G. Sachs). — P. 195. Hans Chmeliček, *Die Gerundial Umschreibung im Altspanischen zum Ausdruck von Aktionarten* : éloges (S. Fernandez Ramirez).

3. — P. 225. J. Nachbin, *Noticias sobre el Lucidario español y problemas relacionados con su estudio*. Premier article où l'auteur émet une série d'affirmations assez étonnantes. Il considère la matière de l'*Elucidarium* comme une matière populaire introduite sur le tard dans des ouvrages d'allure plus ou moins théologique. Il passe en revue avec une abondance confuse de citations bibliographiques les différentes versions européennes du traité, sans s'inquiéter d'établir entre elles aucun lien de dépendance, persuadé qu'elles ont poussé séparément sur un vieux fonds de connaissances répandues dans toute l'Europe. Il semble ignorer que la paternité d'Honoré d'Autun a été mise à peu près hors de doute par un ouvrage de J. A. Endres, paru en 1906, que les versions allemandes sont loin d'être les plus anciennes en langue vulgaire, puisqu'il en existe une anglaise datée approximativement de 1125 (cf. Manitius, *Latein. Litt. des Mittelalters*, III, 366). Ses renseignements sur les *Lucidaires* français sont obscurs et inexacts. La version de Gillebert de Cambres n'est pas complète ; elle ne traduit que le troisième livre d'Honoré ; nous n'en avons pas cinq manuscrits, mais neuf au moins (cf. Långfors, *Incipit*, p. 367). Il parle des versions en prose, mais il cite un prologue tiré d'une édition incunable, laquelle semble reproduire une traduction tardive (INC. *Quant a parler...*, cf. Gröber, *Grundiss*, II, I, 1026). La traduction répandue dès le XIIIe siècle commence par *Soventes fois...*, cf. Gröber, *ibid.*, et Langlois, *La Vie en France...*, IV, pp. IX-X. Quant au phénomène qui a fait prendre le titre de l'ouvrage pour le nom de l'auteur, il n'est pas inouï au moyen âge, cf. ce qui s'est passé pour la comédie intitulée *Pamphilus de amore*.

Mélanges. — P. 286. Note complémentaire sur le toponymique espagnol « *Galayos* », déjà étudié par A. Castro, RFE, XX (1933), pp. 62 et 390. — P. 298. Aurelio M. Espinosa, note sur la prononciation du mot « *Castilla* » chez les Indiens hopis de l'Arizona, cf. RFE, XIX, pp. 261-277.

Comptes rendus. — P. 302. Julián Paz, *Documentos relativos á España existentes en los Archivos Nacionales de Paris. Catálogo y extractos de más de 2.000 documentos de los años 1276 á 1844* (B.S.A.). — P. 303. W. Meyer-Lübke, *Die Schicksale des lateinischen l im Romanischen* (L. F.). — P. 305. Leonard Kurtz, *The Dance of the Death and the Macabre Spirit in European Literature* (P. Bohigas).

F. LECOY.

REVUE INTERNATIONALE DES ÉTUDES BALKANIQUES, II (1936). — P. 13-

30. Karl Kerényi, *Vom heutigen Stand der Illyrierforschung*. — P. 31-43. P. Skok, *Etudes de vocabulaire balkanique*. 1. *Pljačka* : mots serbo-croates, albanais, grecs, bulgares, roumains, allant du sens de « maraudage, butin » à celui de « hardes, vêtement » (cf. germ. *rauba* > roman *roba*) et dérivant du grec πλάξ « ardoise, dalle, pierre tombale ». 2. *Benevreci* « pantalons étroits » < grec ἀπανωβράκι « braies de dessus ». — P. 44-82. Norbert Jokl, *Balkanlateinische Untersuchungen*. 1. *Lt. sagitta auf der Balkanhalbinsel*. 2. *Lt. *retina auf der Balkanhalbinsel*. 3. *Lt. subterraneum und die Frage der balkanlt. Schicksale von -pt-, -ct-*. 4. *Das Balkanlt. als Vorlage für das alb. Uebersetzungslehnwort*. — P. 123-129. Leo Spitzer, *Ein Fall von Sprachmischung*. Mots étrangers avec suffixes ou désinences turques, etc. — P. 130-136. Th. Capidan, *Un suffixe albanais en roumain*. Le suffixe aroumain *-aṅi* qui sert à former en partie les noms de famille pluriels est le même que l'albanais *-aj* sous sa forme ancienne *-ani*. — P. 167-171. A. Belić, *La linguistique balkanique aux congrès internationaux des linguistes*. — P. 172-184. Egrem Çabej, *Rumänisch-albanische Lehnbeziehungen*. — P. 191-194. Carlo Tagliavini, *Miscellanea etimologica balcanica*. Suite du t. I, p. 105-171.

Notules. — P. 219-220. Leo Spitzer, *Eine internationale Argotaussprache*. Il s'agit du passage de *a* à *ę*, qui se rencontre dans la « prononciation voyou » en turc comme en parisien. Je pense que la notion « argot » n'est pas ici tout à fait à sa place. — P. 226-231. Egrem Çabej, *Parallele Ausdrücke and Redensarten in den Balkansprachen*.

Chronique. — P. 313-320. Henryk Batowski, *Tableau synoptique de prononciation de six langues balkaniques*. Tableau des caractères albanais, bulgares, grecs, roumains, turcs et yougoslaves avec leur prononciation dans chacune de ces langues ainsi qu'en français, suivi des règles de translittération des caractères cyrilliques, bulgares et serbes et des caractères grecs. — P. 465-481. Kr. Sandfeld et P. Skok, *Langues balkaniques*. Deux notes qui se complètent : la première donne un bref exposé de la structure des langues balkaniques et des problèmes de la linguistique balkanique ; la seconde esquisse les tendances actuelles du développement linguistique dans les Balkans et l'état des langues littéraires dans cette région ; on notera la conclusion de M. Skok sur la nécessité du maintien du français comme langue d'échange dans les Balkans. — P. 503-511. Hermann Wendel, *Vuk Stefanović Karadžić*. — P. 567-574. Ion Muşlea, *Le folklore roumain*.

M. R.

Zeitschrift für romanische Philologie, LVI (1936), 3-4. — P. 241. Ph. Aug. Becker, *Von den Erzählern neben und nach Chrestien de Troyes*. V. *Die Kurzerzählung in Reimpaaren*, et VI. *Schlusswort*. Une assez grande place est faite dans ce dernier article à Marie de France : M. B. propose de voir dans « le cunte Wilalme, Le plus vaillant de cest reialme », pour qui la poétesse a traduit ses fables, le comte William de Mandeville, comte d'Essex,

conseiller de Henri II, qui mourut en 1189. — P. 275-321. Alfons Hilka, *Das mittelfranzösische Narcissusspiel* (*L'istoire de Narcisus et de Echo*). Édition d'après le ms. n. acq. fr. 4512 de la Bibl. nationale.

Mélanges. — P. 371. Th. Frings, *Herr Pfote und Herr Pott*. Sur l'origine et l'habitat des noms *Pauto* et *Pottus*. — P. 374. Max Leopold Wagner, *Siz. dàgala* « berges d'un cours d'eau » < ar. *dagál* qui a partiellement des significations analogues. — P. 376. Josef Brüch, *Der Wandel ua-uo im Latein*. Il s'agit du phénomène qui apparaît par exemple dans quadrum > roum. *codru*. — P. 387. Gerhard Rohlfs, *Provenz. toro* « *Raupe* ». Ce nom provençal et pyrénéen de la chenille se rattacherait à l'ar. *tora* qui désigne un poison et duquel procéderait aussi le prov. *tora*, *toro* « aconit ». — P. 389. O. Schultz-Gora, *Der Name Povre-veü*. Essai d'explication de ce surnom à double adjectif employé dans *Folque de Candie*. — P. 392. Erich Poppe, *Zu den Namen der Bachstelze im Italienischen und Französischen*. Compléments et rectifications à la dissertation de M. R. Hallig sur ce sujet. — P. 405. O. Schultz-Gora, *Der Trobador Rãimbaut de Vaqueiras und der epische Tiebaut*. — P. 409. Wm. A. Nitze, *The* Beste glatissant *in Arthurian Romance*. — P. 419. J. Morawski, *Proverbes français inédits tirés de trois recueils anglo-normands* : [1. Cheltenham, Bibl. Phillipps 8336, 2. Cambridge, Corpus Christi College 450, et 3. Londres, Musée Britannique, Harley 3775. Les deux premiers contiennent quelques textes inédits. Il est curieux, p. ex., que le proverbe Chelt. C 25 : *Cbat mangereyt peysson, mes yl ne moyle poynt sa poue*, n'ait encore jamais été attesté en français, bien qu'on en connaisse des formes latines (p. 436 : *Cattus amat pisces, sed non vult crura madere*) et étrangères (un proverbe finnois est mot à mot identique au texte de Cheltenham). Quelques explications de M. M. demandent des rectifications. Chelt. B 12 *Berbiz deue est pyre* (ms. *pyrs*) *que lowe*. L'éditeur corrige à tort *lowe* en *lowee* et propose « *lowee* prêtée? » *Lowe*, c'est-à-dire *louve*, est cependant correct : *Brebiz desvee* (enragée) *est pire que louve*. — B 25 *Boche de jangleor ne quiaut limon*. L'éditeur : « *Limon*, ici sans doute = *timon* [brancards] (on s'attendrait plutôt à ' muselière '). » *Limon* a bien son sens ordinaire de ' bourbe '. Le proverbe est une parodie de cet autre : *Pierre volage ne quieut mousse*. La bourbe suppose quelque chose d'immobile, de stagnant, et la bouche d'un bavard « marche » tout le temps... — Dans le proverbe (cité p. 436) *Chiens dangereus sans marande se couche*, le sens de *dangereus* ne pourrait être « difficile, craintif », mais, comme à l'ordinaire, " orgueilleux, dédaigneux ', le texte de Cheltenham C 21 le prouve bien : *Chien desdigneus san viande se chouche* (sic). — S 1 *Seure dame ne cr*[*e*]*yt fole chamberiere*. M. M. propose de corriger *Sage dame*. Mais le manuscrit ne pourrait-il être lu *Seive* (*Saive*)? — T 19 *Tel un tel autre dyt le tort de se*[*s*] *geneuz*. M. M. demande si *geneuz* est ' genoux '. Certainement, il faut seulement ajouter une virgule, et tout devient clair : « L'un comme l'autre, dit le contrefait de ses genoux » (qui sont différents...). — Cambr. 16 *Petite sautrele prent grant mellee*.

L'éditeur écrit : « *Mellee* (= *meslee*) paraît peu acceptable, peut-être *melle* (: *sautrele*) du lat. mespilum ? Godefroy donne *melle* (*mesle*) ' boucle, anneau '. » C'est *muele* (de blé) qu'il faut. — A. LÅNGFORS.]

Comptes rendus. — P. 440. A. Schiaffini, *Tradizione e poesia nella prose d'arte italiana dalla latinità medievale a G. Boccaccio* (W. v. W.). — P. 443. G. Rohlfs, *Dizionario dialettale delle Tre Calabrie* (E. Poppe). — P. 447. St. Skerlj, *Syntaxe du participe présent et du gérondif en vieil italien* (J. Kollross). — P. 449. M. Ankersmit, *Die Namen des Leuchtkäfers im Italienischen* (R. Hallig). — P. 452. H. Kaeser, *Die Kastanienkultur und ihre Terminologie in Oberitalien* (F. Krüger). — P. 459. Karl Vossler, *Frankreichs Kultur und Sprache*, 2e Auflage (E. Lerch). — P. 463. W. von Wartburg, *Évolution et structure de la langue française* (H. Friedrich). — P. 474. A. Devaux, *Les Patois du Dauphiné* (W. v. W.). — P. 476. Périodiques. — P. 480. Annonces sommaires. — P. 494-496. N. Dupire, *Antoine Thomas*. Notice nécrologique.

M. R.

CHRONIQUE

Avec Edmund STENGEL, mort à Marburg, le 3 novembre 1935, dans sa quatre-vingt-onzième année (la nouvelle de son décès nous est parvenue tardivement) est disparu le dernier élève direct de Diez. Après avoir soutenu, à Bonn, sa thèse (*Vokalismus des lateinischen Elements in den wichtigsten romanischen Sprachen*), Stengel alla à Paris, où il se lia avec Gaston Paris, et à Oxford, d'où il rapporta une excellente notice du *Cod. manuscr. Digby 86* (imprimée en 1871) ; il passa, après avoir été nommé privat-docent à Bâle (1870), deux années en Italie, auprès de Monaci et de Rajna, et il y serait sans doute resté plus longtemps encore s'il n'avait été appelé, à l'âge de vingt-huit ans, comme titulaire de la chaire des langues et littératures du Midi à Marburg ; il devait enseigner vingt-trois ans à Marburg avant de répondre enfin, en 1896, à l'appel de l'Université de Greifswald. Il dirigea la collection intitulée *Ausgaben und Abhandlungen aus dem Gebiete der romanischen Philologie*, qui comprend cent numéros. De ses travaux personnels, les plus connus sont ses éditions du *Donat proensal* et de *Las rasos de trobar* (1878), du chansonnier provençal de la Laurentienne, de *Durmart le Galois*, de la *Chanson de Roland* (1900), de *Hervi de Metz*, et un traité de versification romane. Il avait pris sa retraite en 1913 et il passa les vingt dernières années de sa vie dans la cécité. En 1928, ses collègues et ses élèves, allemands et étrangers, lui rendirent hommage à l'occasion du soixantième anniversaire de son doctorat. — A. LÅNGFORS.

— Erik STAAFF, professeur honoraire à l'Université d'Upsal, est mort à Stockholm, en août 1936, dans sa soixante-dixième année. Il avait débuté par une dissertation sur *Le suffixe* -arius *dans les langues romanes* (1896), qui lui valut d'être nommé, la même année, docent de langues romanes à Upsal. Avant sa titularisation, en 1908, Staaff s'était adonné à l'étude de l'espagnol et avait publié, entre autres, un article sur *Les pronoms en ancien espagnol* (1906) et une *Étude sur l'ancien dialecte léonais* (1907). Dans l'édition du *Laudario de Pise du ms. 8521 de la Bibliothèque de l'Arsenal*, dont seul le pre-

mier tome a paru (1931), il montra sa compétence dans un autre domaine encore. Il faudrait ajouter une série d'articles publiés dans la *Romania* et surtout dans divers recueil ssuédois, en dernier lieu dans la revue *Studia neophilologica* que depuis sa fondation, en 1928, il dirigea avec l'angliste Zachrisson. Staaff était un professeur très écouté qui a dirigé de nombreux travaux exécutés par ses élèves, surtout dans le domaine de la grammaire romane. Grand ami de la France, il a beaucoup fait pour l'enseignement du français en Suède. Il était président de la section d'Upsal de l'Alliance Française et docteur *honoris causa* de l'Université de Paris. — A. Långfors.

— Hermann Breuer, professeur ordinaire à l'Université de Breslau, est mort dans cette ville le 15 avril 1936.

— Nous avons reçu les notices nécrologiques suivantes :

Antoine Thomas (1857-1935), sa vie et ses travaux, par Louis Lacrocq [Extrait des *Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. XXVI] ; Guéret, Leconte, 1936 ; in-8, 28 pages, avec un portrait et un fac-similé d'écriture ; la notice de M. L. est complétée par une Bibliographie des travaux d'Antoine Thomas sur la Marche et le Limousin, extraite de la Bibliographie dressée par M. G. Thomas.

Zur Erinnerung an Dr. Albert Barth-Walser geboren den 13. Februar 1881, gestorben den 24. June 1936, avec un portrait ; s.l. n.d. ; in-8, 28 pages.

Al. Rosetti, *Antoine Meillet* ; Bucureşti, Fundaţia « Carol II », 1937 [Tiré à part de *Revista fundaţiilor regale*, 1937, nº 1] ; in-8, 13 pages.

Nous y ajoutons une brochure de pieux souvenir :

Lettres de L. Sainéan, *le grand philologue (1859-1934), publiées, préfacées et annotées par son frère* Constantin ; Bucarest, 1936 ; in-8, 75 pages avec un portrait et un fac similé.

— M. Edouard Wechssler, professeur à l'Université de Berlin, a fait valoir ses droits à la retraite.

— M. Leo Spitzer, naguère à Marburg, passé ensuite à Istanbul, a été nommé professeur à l'Université de Baltimore, comme successeur de D. S. Blondheim, décédé ; M. Erich Auerbach a succédé à M. Spitzer à l'Université d'Istanbul ; M. F. Schürr, de l'Université de Graz, a été nommé titulaire à Marburg.

— M. Gunnar Tilander, de Lund, a été appelé à la chaire de langues romanes nouvellement créée à Stockholm.

— Nous recevons l'avis qu'un Comité, présidé par Sir William Craigie, étudie le projet de fondation d'une « Anglo-Norman. Text Society » qui se proposerait la publication d'une nouvelle série de textes et documents anglo-normands, parmi lesquels les chroniques de Gaimar, de Jordan Fantosme, etc., le roman de Horn, des lettres anglo-normandes, etc.

Le secrétariat de ce Comité est assuré par Miss Mildred K. Pope, professeur à l'Université de Manchester (Départment of Romance Studies) à qui il est possible de s'adresser pour obtenir des renseignements plus précis.

— Les « Amis de nos dialectes ou Compagnie d'études linguistiques belgo-romanes », qui se réunit à Bruxelles depuis près de cinq ans, nous annoncent la prochaine publication d'une revue intitulée *Les dialectes belgo-romans* « consacrée à la dialectologie dans son acception la plus large : linguistique, étude littéraire des œuvres dialectales, étude des domaines connexes »; ce périodique, qui paraîtra dès 1937 à Bruxelles, sera trimestriel.

Publications annoncées.

Par M. P. ter Steege, l'édition critique du manuscrit 76 G 17 de La Haye, sur lequel voir *Romania*, LXII, 17 et 541.

— L'Université de Princeton nous annonce que les travaux entrepris sur le *Roman d'Alexandre* par son groupe romaniste vont, à partir de 1937, être mis à la disposition du public : les *Elliott Monographs* publieront d'abord les tomes I, Texte des versions de l'Arsenal et de Venise, et II, Version d'Alexandre de Paris, texte ; les volumes suivants (il y en aura six en tout) paraîtront ensuite au rythme de un ou plus par an.

Collections et publications en cours.

Dans la *Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège* ont paru :

Fascicule LXI. — Rita Lejeune-Dehousse, *L'Œuvre de Jean Renart*, contribution à l'étude du genre romanesque au moyen âge ; Liège, 1935 ; in-8, 470 pages.

Fasc. LXVIII. — Antoine de La Sale, Œuvres complètes, tome I : *La Salade*, édition critique par Fernand Desonay ; Liége, 1935 ; in-8, 269 pages.

— Dans les publications de l'Institut de France :

Séance publique annuelle des cinq Académies du samedi 24 octobre 1936. Discours de M. Mario Roques de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : *Légende de Roland au XIVe siècle* ; Paris, Firmin-Didot, 1936 ; in-4, 14 pages ;

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Modes et manières de l'an 1200 : un texte inédit* par M. Edmond Faral..., lecture faite dans la séance publique annuelle du vendredi 20 novembre 1936 ; Paris, Firmin-Didot, 1936 ; in-4, 17 pages. — Il s'agit d'un petit poème latin de trente-huit distiques qui doit être attribué à Geoffroy Vinsauf.

— Du *Thesaurus linguae latinae* a été publié le fasc. VII du vol. V, 2 : ETIAMNUNC-EX.

— L'*Analytische Syntax der französischen Sprache* de M. K. von Ettmayer s'est achevée avec la livraison 10-11 du tome II qui se termine par un index des matières et contient le carton de titre et de table.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

R. Università di Roma, *Inaugurazione dell' Istituto di Filologia romanza (3-4 giugno 1936)* ; Firenze, Olschki, 1936 ; in-4, 26 pages. — Cette brochure contient, en extrait de l'*Archivum romanicum*, XX, deux études de M. G. BERTONI, *Il latino di Roma e le lingue romanze*, et de M. A. JEANROY, *Les deux renaissances provençales*.

Sextil PUŞCARIU, *Études de linguistique roumaine traduites du roumain à l'occasion du soixantième anniversaire de l'auteur, 4 janvier 1937* ; Cluj-Bucureşti, Imprimeria Naţională, 1937 ; grand in-8, XIX-508 pages avec portrait. — Les élèves et les amis de M. S. Puşcariu ont eu l'heureuse idée, pour célébrer les soixante ans de l'excellent romaniste de Cluj, de mettre à la portée de tous les linguistes une partie des nombreux articles ou mémoires publiées en roumain par M. P. en en donnant la traduction française due aux soins de deux membres français de l'Université de Cluj, MM. Auger et Jacquier. Le volume s'ouvre par un complément à une bibliographie antérieure des travaux de M. Puşcariu ; ce complément comprend (nos 273-363) les publications de M. P. de 1927 à 1936. Les articles ont été classés dans un ordre méthodique et ils sont accompagnés d'un double index des matières et des mots ; ils sont, à l'occasion, accompagnés des notes inscrites par M. P. sur ses exemplaires personnels. Nous répétons qu'il n'y a dans ce volume qu'une partie des écrits de S. Puşcariu relatifs à la linguistique roumaine : on a dû renoncer à y introduire de menues contributions, et surtout la masse importante des notices étymologiques ; elles auraient donné à cet hommage des dimensions qui ont paru excessives. La *Romania* est représentée dans la *Tabula gratulatoria* placée au début du volume par son directeur, qui est heureux de pouvoir redire ici à M. Sextil Puşcariu les félicitations et les souhaits d'une amitié vieille de tant d'années. — M. R.

Henri STAHL şi Damian P. BOGDAN, *Manual de paleografie slavo-română* ; Bucureşti, Fundaţia « Carol II », 1936 ; in-8, 193 pages. — Un roumanisant doit être au moins partiellement slaviste et l'historien de la langue et de la littérature roumaine doit se donner une pratique de paléographie slave ; ce manuel sera donc le bienvenu même des simples romanistes. Il nous est une heureuse occasion de dire les efforts de quelques érudits roumains pour fonder en Roumanie une École d'Archivistique et de Paléographie et d'insister sur l'intérêt scientifique qu'il y aurait à donner à cette École les moyens matériels nécessaires à son développement. — M. R.

Robert J. MENNER, *The conflict of homonyms in English* [Extrait de *Language*, 12, no 4, oct.-déc. 1936, p. 229-244]. — Remarques utiles sur l'importance

de l'homonymie ou du voisinage homonymique et de la polysémie. — M. R.

Carlo TAGLIAVINI, *La lingua albanese* ; Roma, Istituto per l'Europa orientale, 1936; in-8, 33 pages [Extrait des *Studi Albanesi*, V-VI, 1935-1936]. — Leçon inaugurale à l'Université de Padoue, donnant une utile introduction à la philologie albanaise.

Walter von WARTBURG, *La posizione della lingua italiana nel mondo neolatino*, Leipzig, H. Keller, 1936; in-8, 43 pages et 2 cartes (Kaiser-Wilhelm-Institut für Kunst- und Kulturwissenschaft, Bibliotheca Hertziana in Rom, Veröffentlichungen der Abteilung für Kulturwissenschaft. Erste Reihe, Vorträge ; Heft 2). — M. v. W. a groupé sous ce titre trois conférences prononcées, la première et la troisième en italien, la seconde en allemand. Dans la première il décrit les vicissitudes de l'aire occupée aujourd'hui par la langue italienne ; l'italien faisait primitivement partie du bloc roman oriental qu'une ligne allant de La Spezzia à Rimini séparait du bloc roman occidental. Cet état de choses a été modifié par l'invasion des Lombards qui a créé une unité linguistique allant de Turin et de Milan jusqu'à Spolète ; plus tard des puissances politiques (les Normands et les cités du centre et du nord de l'Italie) ont, par leur force expansive, donné à l'italien son étendue actuelle. — La seconde conférence, intitulée *Vom latein zum italienischen*, cherche à situer dans le temps les modifications phonétiques qu'a subies le latin en Italie : les plus considérables sont antérieures au VIe siècle ; moins nombreuses et moins importantes sont celles qui sont survenues entre 500 et 1.000 ; enfin depuis un millier d'années la phonétique de l'italien n'a pour ainsi dire pas changé. De là une évolution très différente de celle du latin de Gaule. L'auteur termine en insistant sur le fait que c'est le paysan toscan qui a le plus fidèlement conservé la langue de la population rurale de l'antiquité. — La troisième conférence est consacrée à une comparaison des langues italienne et française ; M. v. W. oppose le caractère intellectuel du français à l'impulsivité et à la spontanéité de l'italien. — G. GOUGENHEIM.

Jean HAUST, *Etymologie de « Merchoul », ancien nom d'un ruisseau à Liége* ; Liége, Vaillant-Carmanne, 1936 ; in-8, 11 pages [Extrait de l'*Annuaire de la Commission communale de l'Histoire de l'Ancien Pays de Liége*, 4]. — Rattaché, comme les nombreux noms de petits cours d'eau du type *Merdanson*, *Merdereau*, etc. à merda, sans doute à cause de l'aspect fangeux de ces ruisseaux.

Paul LEBEL, *Problèmes toponymiques. I. Montéclair et Clefmont* ; in-8, 3 pages [Extrait des *Annales de Bourgogne*, VIII, 3, septembre 1936]. — Ce seraient des dénominations de caractère militaire : *mont* désigne la butte du château et le château lui-même ; *esclaire* est en rapport avec l'idée de vue étendue,

de surveillance, et *cler* qui est altéré dans *Clefmont* indique la position découverte d'un château dont rien ne gêne les vues.

The Chronicle of Melrose from the Cottonian Manuscript, Faustina B. IX in the British Museum, a complete and full-size facsimile in collotype with an introduction by Alan Orr ANDERSON and Marjorie Ogilvie ANDERSON and an index by William Croft DICKINSON ; London, P. L. Humphries, 1936; in-4, LXXXII-264 pages dont 148 de reproduction photographique. — Ce document, important pour l'histoire du XIIIe siècle en Angleterre, en Écosse et en France, était accessible dans l'édition publiée, en 1835, pour le Bannatyne Club, par Joseph Stevenson ; cette édition était loin d'être correcte et le présent facsimilé serait le bienvenu même s'il n'était pas accompagné d'une introduction qui analyse minutieusement la composition du manuscrit et d'un index alphabétique très détaillé. — M. R.

Luigi SORRENTO, *Orazio e il Medio Evo* [Estratto del volume *Conferenze oraziane* in commemorazione del bimillenario Oraziano] ; Milano, « Vita e pensiero », 1936 ; in-8, 43 pages. — Cette conférence marque surtout la place tenue par Horace comme moraliste dans la connaissance du moyen âge ; les influences directes sont laissées de côté.

Antichi testi bresciani editi de Giuseppe BONELLI e commentati de Gianfranco CONTINI [Estratto da l'*Italie dialettale*, XI, 1935]. — Le texte important est une *Passion* du XVe siècle, publiée ici avec deux fac similés ; M. Contini en donne un utile commentaire linguistique.

Georges MILLARDET, *Le roman de Flamenca* ; Paris, Boivin [1936] ; pet. in-8, 78 pages. — Ces leçons faites à la Sorbonne peuvent servir utilement d'introduction à la lecture de la captivante histoire de Flamenca.

Giulio BERTONI, *La « Chanson de Roland », Introduzione, testo, versione, note, glossario (15 fac-simile)* ; Firenze, Olschki ; 1935 ; in-8 503 pages. — Nous avions remis l'annonce de cette importante édition au moment où notre collaborateur, M. Joseph Bédier, nous en donnerait le compte rendu. C'est mieux qu'un compte rendu que nous vaudra le livre de M. Bertoni : M. J. Bédier promet en effet, à la *Romania*, pour cette année même, un mémoire sur la tradition du *Roland*. Il nous a dès lors paru nécessaire de faire de l'édition de M. Bertoni une annonce spéciale et de signaler l'intérêt de ce nouvel examen critique du vieux texte et des notes interprétatives de M. Bertoni. Il a été fait de cette édition un tirage en plus grand format que je n'ai pas vu et dont je ne sais dire s'il comporte des différences avec l'édition in-8. — M. R.

Görta LANGENFELT, *Païens et héros dans le « Widsith »* [Extrait de *Vetenskaps-Societeten i Lund, Årsbok 1935 (Yearbook of the New Society of Letters at Lund)* ; Lund, Gleerup, 1935 ; in-8, 17 pages. — L'auteur croit pouvoir

trouver au v. 81 du *Widsith*, poème anglo-saxon difficile à dater, mais qui ne saurait être plus récent que le début du XIe siècle, une allusion non seulement aux Sarrazins, ce qui n'est pas certain, mais ne serait pas fort étrange, mais aussi aux héros (de Roncevaux) et aux traîtres (de Roncevaux), c'est-à-dire à la légende de Roland. Mais il faut plus que de la bonne volonté pour trouver le sens de traîtres au mot *hunding* et « héros » et « traîtres » se sont trouvés et ont pu être connus ailleurs qu'à Roncevaux, car on pense bien que la mention « de Roncevaux » mise entre parenthèses par l'auteur est intégralement de son invention. — M. R.

L. Michel, *Quelques aspects de la légende de « Basin le bon larron »*; Bruxelles, 1936; in-8, 10 pages [Extrait des *Annales du XXXe congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*]. — A propos d'une version orale moderne de l'histoire de Basin ou d'Elegast.

Le « Jugement d'Amour » ou « Florence et Blancheflour » ; première version française des Débats du Clerc et du Chevalier, fin du XIIe-début du XIIIe siècle ; texte publié par Maurice Delbouille; Paris, Droz; in-16, 29 pages. — Édition d'après le ms. B.N. fr. 837, avec les variantes principales d'autres mss ; M. D. l'a fait imprimer pour ses étudiants de l'Université de Liége : c'est un excellent spécimen d'édition classique. — M. R.

Le Roman de Renart, poème satirique du moyen âge, version littérale de L. Robert-Busquet, *dessins de* J. de la Fontenelle ; P. Lanore, éditeur [1936], gr. in-8, 284 pages. — Cette traduction, faite sur le texte de Méon (avec quelques omissions), est, je regrette de devoir le dire, sans aucune valeur. Les passages faciles sont traduits littéralement (et fort platement); mais les passages un peu délicats ont été escamotés ou ont donné lieu soit à des contresens, soit à des non-sens. On sera édifié si l'on prend la peine de comparer aux v. 1649, 1936, 2040, 2287 ss. les passages correspondants, aux p. 46, 47, 49, 55. La langue du traducteur est au reste d'une qualité fort douteuse : il écrit sans sourciller : « ajouter foi en..., moult plaisir, passer la harde au cou » (p. 44, 53, 142); il prend *s'accoupler* au sens de « en venir aux mains ». Son orthographe n'est pas moins fantaisiste : *eut* pour *eût* (36, 48), *grand' faim* (51), *s'agripe* (55), *leg* (pour *legs*, 142). Dans l'Introduction, une demi-douzaine de noms propres, et des plus connus, sont estropiés. — A. J.

L'administrateur-gérant : René Ledeuil.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXVII.

NOTES
LEXICOGRAPHIQUES ET ÉTYMOLOGIQUES

1. — *Cuir d'abeie, bottes d'abeie, souliers d'abeie.*

Dans le *Livre des Deduis du Roy Modus* on rencontre deux fois l'expression *cuir d'abeie*. Dans le chapitre « Ci devise comment l'en doit meitre son faucon en arroi et en ordenance », il est dit :

> Item, il doit avoir un chaperon de bon *cuir d'abeie*, bien fait et bien enfourmé, de quoi la fourme soit bien enlevee et bochue endroit les yeux, et que le chaperon soit parfont et que il soit assez estroit par dessous, affin que il tiegne assés a la teste, et que il soit fait si a point que il ne blece le faucon ne ne destraigne trop, 91, 33-41.

Dans le chapitre « Ci devise comment le roi Modus moustra la maniere d'espreveterie » on lit :

> Vous devés faire a vostre esprevier uns gies de *cuir d'abeie* bien mollés et de bon conroi, 114, 103-4.

En préparant mon édition de *Modus* pour la Société des Anciens Textes Français je me suis donné bien du mal pour trouver l'explication du terme technique *cuir d'abeie*, mais en vain, et j'ai dû reconnaître dans les notes de mon édition (I, p. 349) et dans celles de ma transcription de *Modus* en français moderne (Paris, Librairie Nourry, 1931, p. 199, 59) que l'expression m'était obscure, signalant que, selon La Curne de Sainte Palaye, *cuir d'abeie* désignait « un cuir doux et bien passé », ce qui se peut déduire du second exemple. J'ai fait remarquer en même temps que dans *Aiol* on trouve *botes d'abeie* et dans Eustache Deschamps, *sollers d'abbaie*, expressions qui semblent signifier « bottes, souliers faits de cuir d'abbaye ».

La solution du petit problème que soulève l'expression *cuir d'abeie* m'est venue d'un côté d'où je l'attendais le moins. A l'occasion d'un long séjour en Espagne pendant l'année 1933, j'ai étudié systématiquement la littérature cynégétique espagnole du moyen âge, et dans le fameux *Libro de la caza de las aves* du chancelier Pero López de Ayala, édité par Gutiérrez de la Vega dans la *Biblioteca Venatoria*, III, Madrid, 1879, j'ai rencontré l'expression espagnole correspondante *cuero de abadía*. Dans le dernier chapitre de son traité « De cuales cosas et melecinas debe andar apercibido el cazador et traer consigo para sus aves », le célèbre chancelier dit :

Debe andar (el cazador) bien apercebido de traer buenos capirotes, et bien fechos, et de todas guisas, grandes et menores, así para girifaltes como para neblís, azores et otros falcones, ca cada ave há la cabeza á su talle, porque há menester capirote á su facion ; et debe traer cuero bueno para los facer, et el mejor cuero que en el mundo hay para ellos son buenos cueros de becerros que traen de Francia, que llaman *cueros de abadía*, et dícenlos así porque los monjes de las abadías dicen que los adoban para sus zapatos et para sus botas, p. 339-40.

D'après ce passage le *cuir d'abbaye* était un cuir de veau préparé dans les abbayes par les moines, qui en faisaient leurs souliers et leurs bottes. Il est donc hors de doute que *sollers d'abbaie*, *botes d'abeie* signifient « bottes, souliers faits de cuir d'abbaye », comme je l'avais supposé dans la note précitée de mon édition de *Modus*. En voici les exemples :

Si a coisi un moigne qui fu haut roengies ;
Par desous les orelles ot les grenons trancies,
Froc ot et estamine et une gone vies
Et fu d'unes grans *botes d'abeie* caucies,
Aiol et Mirabel, éd. W. Foerster, Heilbronn, 1876-82, v. 6578.

Garnissez vous, avant qu'iver vous fiere,
De bons harnois, de bons chauçons velus,
D'escafillons, de *sollers d'abbaie*,
Pourpoins fourrez, les plates pardessus,
Eustache Deschamps, éd. du marquis de Queux de Saint-Hilaire, V, 99.

On aura dit *souliers*, *bottes d'abbaye* tout court pour *souliers*, *bottes de cuir d'abbaye*.

Dans les expressions discutées *abbaye* ne peut donc pas être un nom de lieu, comme je l'avais supposé dubitativement dans la note précitée de mon édition de *Modus*.

2. — *Esprevier mauvisié.*

Dans le chapitre 114 précité de *Modus*, l'auteur constate que les plumes « traversaines » des éperviers varient beaucoup. Les plumes « traversaines », qui couvrent la poitrine et le ventre de l'oiseau, ont des tachetures transversales. L'auteur de *Modus* dit :

Espreviers sont de pluseurs plumes : les uns sont de menuez plumes traveseines et blanches, austres sont de grosses plumes traveseines et grosses noes [1], austres sont de plumes que nous appelon *mauvisieez*, 114, 40-44.

Le meilleur manuscrit de *Modus* (n° 12399 de la Bibl. nat. de Paris = ms. *A* de mon édition) offre *manuisieez*, forme qu'enregistrent La Curne et Godefroy, avec la mauvaise leçon *menuisieez* des incunables, traduisant le premier « amincir », le second « réduit en menus morceaux ». Le baron Pichon, dans son édition du *Ménagier de Paris*, II, 293, croit que le mot se rapporte aux plumes qui sont « mal disposées, mal semées ».

Comme bien souvent les *n* et les *u* ne sont pas distingués dans le ms. *A* [2] et que de bons manuscrits offrent *mauuisiees*, j'ai proposé dans la note 114, 44 de mon édition (I, pag. 360) de lire *mauvisieez* au lieu de *manuisieez* et de voir dans *mauvisié* un dérivé de *mauvis* « grive » (*Turdus iliacus*) avec le sens « tacheté à la façon d'une grive », rappelant *grivelé* formé sur *grive* (*Turdus musicus*). Le sens du passage cité de *Modus* serait donc : « Les uns ont de petites plumes blanches garnies de petites taches transversales, les autres ont de grandes plumes garnies de grandes taches transversales, d'autres ont des tachetures à la façon d'un mauvis, c.-à-d. qu'ils ont des taches qui ne sont pas transversales

1. Dans mon édition de *Modus* j'ai dérivé *noe* « tache » de *nota*. Le vocalisme (*o* pour *ue*) s'explique par l'influence des dérivés *noué* « muni de taches) », *noee* « tache, moucheture » (voir le *Glossaire* de mon édition de *Modus*) ; cf. *roe* de *rota* sous l'influence de *roué*, *rouet*.

2. Voir l'*Introduction* de mon édition, p. XX en bas.

mais plutôt arrondies ». Les tachetures des oiseaux de proie varient beaucoup, et on n'en trouve jamais deux de la même espèce qui se ressemblent parfaitement. Les jeunes ont des taches ovales ou arrondies qui suivent la ligne du corps, formant parfois des gouttes ou des larmes; avec l'âge ces taches se transforment en bandes transversales [1].

Une preuve incontestable que la leçon *mauvisié* pour *manuisié* est juste et que *mauvisié* dérive de *mauvis* m'a été fournie après coup par le même *Libro de la caza de las aves* de Pero López de Ayala, qui offre une expression espagnole analogue à celle de *mauvisié*, à savoir *zorzaleño*, mot qui dérive de *zorzal* « litorne ». La litorne, autre espèce du genre *Turdus* (*Turdus pilaris*), a aussi les plumes de la poitrine et du ventre tachetées [2]. Voici l'exemple qui nous intéresse de Pero López de Ayala :

> Otros falcones neblís hay que su plumaje es haber una pinta menuda et delgada et ancha et como amarilla. Et á estos llaman en Castilla falcones *zorzaleños*, que quieren decir, falcones pintados como zorzales, et comunalmente son falcones menudos, et estos son muy bulliciosos et van mucho á las raleas et á las palomas, et de poco sosiego son, p. 166.

Les anciens fauconniers portugais disaient *zorzaleiro*, mot qui se rencontre dans le livre de fauconnerie de Diogo Fernandes Ferreira, *Arte da caça de altaneria*, publié en 1616 :

> Outros (falcões nebris) ha que tem a plumagem miuda e delgada como amarella ; estes chamam *zorzaleiros*, e pela maior parte são miudos e boliçosos, e vão muito ás ralés e ás pombas, tome I, p. 108 de l'édition de Lisboa, 1899.

Dans son *Grande diccionario portuguez* Domingos Vieira enregistre l'adjectif *zorzaleiro*, offrant la traduction erronée « falcão que caça zorzaes ». Cette mauvaise traduction a été copiée par H. Michaelis dans les nombreuses éditions de son *Neues Wörterbuch der portugiesischen und deutschen Sprache*, où le mot est traduit par « Falke, der auf Kramtsvögel Jagd macht », c.-à-d. faucon qui chasse les mauviettes.

1. Voir à ce sujet les auteurs zoologiques cités dans la note 114,44 de mon édition de *Modus*.

2. Voir la figure 1,6 de l'article *pájaro* de la *Enciclopedia Espasa*.

3. — *Obsomogar, osomogar, oxomogar.*

Dans mes *Glanures lexicographiques* (Lund, 1932) j'ai relevé plusieurs exemples de *obsomogar* (p. 184-5), dont un présente la forme *osomogar*, avec assimilation du *b* à l'*s*. J'ai montré que *obsomogar* est une forme estropiée de *obsoniogar*, due à la négligence des scribes, qui, ne comprenant pas le mot, ont pris *ni* gothique pour *m*. Sous cette nouvelle forme fausse le mot a fait fortune dans les traités thérapeutiques français du moyen âge. *Obsomogar*, dont le sens est « saumure », dérive de *obsonium* « provision de bouche » et *garum* « saumure faite avec le poisson nommé γάρος par les Grecs, puis avec différents poissons, surtout le scombre[1] ». L'emploi de la saumure dans la thérapeutique médiévale est attesté encore par les passages suivants de Dioscoride :

Muria. Muria effectus salis præbet, abstergitque : dysentericis infunditur, etiamsi nome intestina corripit : et ischiadicis veteribus, *Dioscoridis libri octo græce et latine*, Parisiis, 1549, fol. 303 v° (liber V, caput CXXVIII).

Garum. Garum omne, quod ex piscibus carnibusque sale maceratis liquamen est, si ex eo fotus fiat, depascentia ulcera sistit : morsis à cane medetur, dysentericis atque ischiadicis infunditur : nonnullis, ut exulcerata adurat : aliis autem ad lacessenda, quæ ulcera non senserunt, *ib.*, fol. 76 (liber II, caput XXXIIII).

Ce qui est curieux, c'est que la forme *obsomogar* a subi un autre changement arbitraire à la fin du moyen âge. Dans le grand traité médical *Jacobi de Dondis Aggregator Paduanus de medicinis simplicibus*, Venetiis, 1481 (Bibl. nat. Rés. Te [138]6), on trouve parmi les drogues de la « Tabula », à la fin du volume, *oxomogarus*, forme qui se rencontre aussi dans l'édition du même ouvrage imprimée à Venise en 1543[2].

Il est évident que la naissance de la nouvelle forme *oxomogarus* est due au fait qu'on a mis le mot bizarre *obsomogarus* en rapport avec l'adjectif grec ὀξύς « acide, âcre, sur ».

---

1. L. Quicherat, *Thesaurus poet. linguæ lat.*
2. Il y a encore une édition anonyme sans date (Bibl. nat. Rés. Te [138] 5).

4. — *Saïn de chat, oint de chat, graisse de chat.*

Dans la *Romania*, LVIII, 422-25, j'ai montré par plusieurs citations l'emploi de la graisse de chat dans les traités thérapeutiques du moyen âge. La graisse de chat était considérée comme un remède très fort, dont on se servait pour les maladies difficiles à guérir, p. ex. la goutte, aussi bien chez les hommes que chez les animaux. Depuis 1932, date de la publication de mon article sur *saïn de chat*, j'ai rencontré d'autres exemples qui témoignent de la faveur dont jouissait la graisse de chat dans les pharmacopées du moyen âge.

Oignement contre toute goute et contre toute douleur de ners et de corps... prenés *oint* de heron ou de goupil ou de serpent ou *de chat* ou fres oint de porc, Bibl. nat. de Paris, ms. fr. 2001, fol. 36 b.

Le ms. it. 454 de la Bibl. nat. de Paris (anc. f. fr. 7247) contient deux œuvres : un traité pour guérir les faucons et un autre pour guérir les chevaux. Dans ce dernier on lit :

Unguento de sanare ogne dolore de membra et de gionte. Pigliarai de *assonza de gatta*, libra meza, item, de assonza de orso, libra una, etc., fol. 60 v°.

Le même exemple se trouve dans le ms. it. 939 (anc. f. fr. 8102) de la Bibl. nat. de Paris, fol. 41, qui offre une autre copie des mêmes traités.

Dans un livre de médecine publié par le grand savant danois Christiern Pedersen (mort en 1554) la graisse de chat est recommandée contre la goutte, les douleurs et la podagre. Pedersen, chanoine à la Cathédrale de Lund — alors ville danoise — maîtrisait presque toutes les sciences de son temps : il édita la Chronique de Saxo, dont les manuscrits se sont égarés et qui serait perdue sans l'édition Pedersen ; il écrivit une Histoire du Danemark et traduisit en danois toute la Bible et bon nombre des œuvres de Luther ; il publia des sermons et un recueil d'hymnes religieux ; il compila des livres de médecine, etc.

Dans *En nøttelig Legebog* (Traité utile de médecine), imprimé à Malmö en 1533, on lit :

Faar Ict och Verck...Tag Suine Møg oc Ko Møg, oc siwd dem i edicke

met *Catte Ister* oc Heyre Ister oc smør steden der met, fol. 74 v° (Pour la goutte et les douleurs. Prenez de la fiente de porc et de la fiente de vache et faites-les bouillir dans du vinaigre avec de la *graisse de chat* et de la graisse de héron et oignez-en l'endroit malade).

Faar Podagel... Man maa oc tage Ko møg oc Suine Møg och siwde dem met gammel Ister, oc helst met Heyre Ister eller *Catte Ister*, det hielper oc megit, fol. 76 (Pour la podagre. On doit prendre de la fiente de vache et de la fiente de porc et les faire bouillir avec de la graisse rance, préférablement avec de la graisse de héron ou de la *graisse de chat*; c'est aussi très efficace).

5. — *Parc.*

Dans la *Romania*, LI, 262-5, j'ai montré que le substantif *parc*, qu'on rencontre dans les livres de chasse de Gaston Phébus et de du Fouilloux, est la forme populaire de asparagus, employée en second lieu pour indiquer la bryone, qu'on appelle toujours *parc* dans quelques dialectes de l'ouest de la France [1].

On sait qu'il n'y a rien de moins stable que la nomenclature des plantes. On ne doit donc pas s'étonner de voir que *parc* a été employé pour désigner une troisième plante à côté de l'asperge et de la bryone.

La Bibliothèque nationale de Paris possède un très grand nombre d'Herbiers ou Herboristes du moyen âge. Un Herbier, appelé aussi très souvent Platearius, est une encyclopédie médico-botanique. La plupart des Herbiers offrent des miniatures. Parmi les Herbiers de la Bibl. nat. de Paris, celui qui porte le numéro 12322 surpasse les autres par l'exceptionnelle beauté de ses miniatures. Cet Herbier est un des moins anciens, datant du XVIe siècle seulement; les images, peintes d'après nature et d'une exécution admirable, ont été rangées à la fin du volume, tandis que dans les autres Herbiers elles sont placées dans le texte même. Dans le ms. 12322 le miniaturiste a inscrit pour chaque image le nom français de la plante. Les noms donnés par le miniaturiste diffèrent souvent de ceux qu'on rencontre dans le texte de l'Herbier.

Le ms. 12322 offre, fol. 138 v°, une magnifique image du

1. Des auteurs cynégétiques postérieurs ont estropié le mot, qu'ils donnent sous la forme *pare*, sans savoir ce que le mot signifie; voir mes *Glanures lexicographiques* (Lund, 1932), art. *parc*.

pied-de-veau (*Arum maculatum*), que reproduit la planche ci-contre. A cette plante le miniaturiste a attribué le nom de *parc*.

Le nom de plante *parc* désigne donc au moins trois plantes différentes : l'asperge, la bryone et le pied-de-veau.

6. — *Cengle* « *le doigt médian d'un oiseau de proie* ».

Dans mes *Glanures lexicographiques* (Lund, 1932), j'ai donné plusieurs exemples de *sengle*, *cengle*, *sangle* comme terme de fauconnerie au sens de « doigt médian d'un oiseau de proie ». Les fauconniers anglais se servaient du même terme. Le *New English Dictionary* offre des exemples de *single*, *sengle*, traduisant le mot par « the middle or outer claw on the foot of a hawk or falcon », rappelant que le doigt médian était appelé *the long single* et le doigt extérieur *the petty single*; en ancien français on disait de même *la grant sangle* et *la petite sangle* [1]. D'après les auteurs du *New English Dictionary*, qui ignoraient l'existence du mot en vieux français, *single* est dû à un emploi secondaire comme substantif de l'adjectif *single* « seul, sans compagnie ». Quand on sait que le mot *sangle*, *cengle* existait en ancien français, on ne saurait souscrire à l'explication offerte dans le *New English Dictionary*. Tout ce qu'on peut admettre, c'est que le substantif *sengle*, introduit comme mot d'emprunt en anglais, a été mis en rapport avec l'adjectif *single* par étymologie populaire, ce qui a donné naissance à la forme secondaire *single*, qui apparaît pour la première fois en 1575, tandis que *sengle* est attesté dès 1486.

Dans le langage technique des fauconniers portugais le doigt médian des oiseaux de proie était appelé *cingideira*, mot qui se rencontre chez Diogo Fernandes Ferreira, *Arte da caça de altaneria* (première édition de 1616) :

> Os dedos do meio chamâmos *cingideiras*, e os dedos que são sós por si, alcanços, I, p. 19 de l'édition de Lisboa, 1899.

Cingideira dérive de *cingir* « ceindre » et signifie « celle qui ceint, qui embrasse ». Le doigt médian est beaucoup plus long que les autres; grâce à ce doigt l'oiseau peut « ceindre », saisir

1. Voir mes *Glanures lexicographiques*, art. *sengle*.

Bibl. nat., ms. fr. 12322, fol. 138 v°.

tout autour, la branche sur laquelle il perche ou les petits objets qu'il serre avec la patte.

Le mot portugais *cingideira* rend indubitable que le mot français, dont la forme primitive est *cengle* (attesté dès le XIIIe siècle) et la forme secondaire *sangle* (attesté à la fin du XIVe siècle [1]), dérive de cingula « ceinture ». C'est donc le même mot que le substantif moderne *sangle*.

7. — *Tegge*.

Dans mes *Glanures lexicographiques* j'ai donné un exemple de *tegge* « espèce de consomption des oiseaux », signalant qu'on trouve dans Daude de Pradas la forme *tesga*, que A. Thomas, *Romania*, XXXV, 299-300, rattachait avec hésitation au latin phthisica. Dans le ms. Ff. 3.15 de la Bibliothèque Universitaire de Cambridge, qui offre plusieurs recettes latines pour guérir les oiseaux de proie, on rencontre d'autres exemples de la forme *tesga*, qui dans ce ms. est une latinisation de *tegge* :

De curatione *tesgue*. Satureia, salvia, rafanus, enula, nepta, barba jovis, equo pondere cum parte maxima lardi crudi porci masculi in vino per diem decoquitur, deinde per pannum ut cera colatur ; illud vero quod supernataverit melle cocto admixtum, ut ad percipiendum sit jocundius, et cum tercia parte buturi admixtum, istud a volucre sumptum ei praestat remedium... Item, pro *tesgua*, si badaverit [2], quod dire infelicitatis signum est, tres morsellos auripigmenti ei dabis... Item, si pro *tesgua* badaverit [2], viridem ranam ei dabis, fol. 70-70 v°.

Le même mot au masculin se rencontre dans la traduction italienne de Dancus publiée par Antonio Ceruti dans *Il Propugnatore*, Vol. II, parte II^a, 221-73. Selon le traité de Dancus la maladie est une espèce de refroidissement :

Al male dell'infreddato che si chiama *tesgo*. Quando tu vedi che l'uccello stranuta e gitta acqua per le nare, dei conoscere ch'elli ee infreddato ; falli questa medicina : prende tre granella di strafisagria, ed altri dice di saggina,

1. Voir les exemples cités dans mes *Glanures lexicographiques*.

2. D'après la description de la maladie dans le traité du roi Dancus, un des signes de cette maladie est que l'oiseau éternue ; voir l'exemple de Dancus cité plus bas.

e tre granella di pepre, e trita bene insieme in mortaio, e poscia distempera questa polvere con buono vino agro, cioè con buono aceto; poscia a pogo a pogo ed a gocciola a gocciola li metti con bambace in nelle nare ed in nel palato del becco; poscia dalli pasto a beccare di carne pollina calda, e fie guarito, p. 261, § XXXVII.

Le texte imprimé ne porte pas *tesgo* mais *resgo*, erreur qui se trouve aussi dans la table :

Del male dell'infreddato, che si chiama *resgo*, p. 233.

Que *resgo* soit une mauvaise leçon de l'éditeur ou une erreur du scribe pour *tesgo*, c'est ce qui ressort de la comparaison avec le texte latin original du traité de fauconnerie attribué à l'énigmatique roi Dancus. Le texte latin de Dancus conservé par le ms. lat. 7020 de la Bibl. nat. de Paris offre :

De malo *tergo*... Quando vides quod sternutat et proicit aquam per nares, scias quod rigatus fuit, sic medica : accipe tria grana staphisagrie et piperis equaliter et trita et cum forti aceto distempera et pone ad nares cum bombace postea in palato et da ei carnem pullinam calidam, fol. 40-40 v°.

Le même ms. offre dans une autre recette la forme *tesgum* :

Quando habet morbum *tesgum*, sic medica : accipe muscatum ad modum grani et frumento et trita in mortario de petra, mitte in naribus et adde acetum et da ei carnem caprinam ablutam in medicina et completissime sanabitur, fol. 46

Tesgum est une latinisation du mot italien *tesgo*; le texte original latin de Dancus a été composé selon toute probabilité en Italie [1].

Voici la dernière recette telle qu'elle se présente dans la traduction française de Dancus publiée par E. Jullien et Paul Lacroix dans le *Cabinet de vénerie*, Paris, 1883 :

Quant il a malum *prisicum*, accipe muscatum et autant de grains de froment et le bat en mortier de pierre, et li met es oroilles, et met avec vin aigre ; et li done carnem caprinam ablutam en medicine ; et il sera sanez p. 20.

Il est évident que *prisicum* est une erreur pour *ptisicum*, mot qui est à la base de *tesgo* et *tesga*.

1. Voir H. Werth, *Altfranzösische Jagdlehrbücher*, Halle a.S., 1889, p. 11 = *Zeitschrift für rom. Phil.*, XII, 156.

Dans un vieux traité portugais inédit que je publierai bientôt, on trouve la forme *tisica* pour indiquer une espèce de consomption de l'oiseau, autre preuve indirecte que les mots discutés proviennent de phthisicus. Le traité qui est attribué à Enrique, Emperador d'Alemanha, se trouve dans le ms. Sloane 821 du Musée Britannique de Londres. On y lit :

Capitolo XI da infirmidade que chamã *tisica*. Da qual o sinal è que deseca [1] todo e fazse mui magro e tornãselhe os pes negros ; esta è de grão trabalho. Para guarecer desta infirmidade dalhe a beber o sangue do pombo em jejũ pella manhã e ao meo dia pirolas de mãteiga crua muito lavada e a tarde dalhe a beber do leite das cabras e dalhe sempre a comer aves vivas quentes ou toma o cumo da tanchagẽ ou malvaisco e dalho cõ migalhas de pão, ou da de comer trig› as galinhas novas e aos pombos e depois dalhos a comer, fol. 24.

8. — *Fi del fondement.*

Parmi les nombreuses recettes du ms. Sloane 3525 du Musée Britannique de Londres, décrit par Paul Meyer, *Romania*, XLIV, 182ss, on trouve une « Por estanchier del *fi del fondement* » (p. 212). Le passage suivant d'un Platearius, ms. 12321 de la Bibl. nat. de Paris, nous renseigne sur la vraie nature de cette maladie :

Atrices [2] ce sont enfleures qui viennent ou fondement, et non pas es vaines qui y sont, mais alentour. Et y a trois maladies assez pareilles ou fondement, ce sont *ficus* ou *fi*, atrices et emoroides, mais il y a difference, car emorroides sont es vaines qui sont au bort du fondement, et aucunefoys se enflent sans ce qu'il en ysse riens, aucunefois sangnent trop, et aucunefois y a douleur moult grande, mais atrices sont enfleures alentour du fondement et sont moles, mais *ficus* ou *fi*, c'est une grosse chose aussi alentour du fondement, et est dedens plaine de menues choses comme grains de figues, et pour ce l'appelle l'en ficus, fol. 20.

Dans le ms. Harley 978 du Musée Britannique de Londres, on trouve des recettes pour le *fi del fondement* :

Al *fi* veez ci medcines verraies. Pur le *fi* sanglant pernez la moleine [3] e

1. Cf. le Glossaire de mon édition de *Modus*, art. *desecher*.
2. Cf. l'art. *atrice* dans Godefroy.
3. *Verbascum thapsus*, voir Littré, art. *molène*.

triblez ben od cerveise e lessez ester si treis jurz e treis nuz, pus si en beive le malade jun e saul. Et al *fi qui est hors al fundement* estampez tres ben la ameroche [1] e bevez le jus e metez l'emplastre de menue l'erbe sure [2], et metez desure le poudre de aloen, si murra le *fi*. Et pur le *fi qui est al fundement* pernez avence [3] e fenuil, si triblez, si metez tut cru en novele cerveise, si leissez ester deus jurz u treis si bevez chescun jur un poi, si desecchera le *fi*. Et pur le *fi* qui anguisse le numblil pernez un gros neir limacun, si liez tut vif od une bende en la fosse del numblil, e quant il est mort e comence a defire, metez un aultre, fol. 33.

Des auteurs latins de traités de médecine parlent déjà de *ficus ani*; voir *Thesaurus linguæ latinæ*, art. *ficus* III.

9. — *Quatz.*

Godefroy offre l'article *quat* « menue monnaie » avec un seul exemple :

L'on chanta trois grandes messes, pendant lesquelles le thresorier de la ville et le secretaire presentarent dedans deux tasses des *quatz* et des niquetz pour ouffrir, *Aucunes choses memor. lesquelles se sont passées riere la cité de Besançon, Mém. pour servir à l'histoire de Fr.-Comté*, VII, 280.

Quatz est un mot d'origine allemande. Schade, *Altdeutsches Wörterbuch*, Halle, 1872-82, enregistre *quâz* « eine Münze ». Le seul exemple connu de *quatz* en ancien français provient de la Franche-Comté, c.-à-d. d'une région qui avoisine la Suisse allemande.

10. — *Escarche, escarge, escrache.*

Dans mon *Étude sur les traductions en vieux français du traité de fauconnerie de l'empereur Frédéric II* [4], j'ai relevé, à la p. 259, le substantif *escrache, escarche* :

Li aucun (oisel) les ont (les narines) descuvertes et aucun oisel ont les

1. *Anthemis cotula*, voir A. Thomas, *Romania*, XXIX, 183-4, E. Rolland, *Flore populaire*, VII, 31-33.

2. Probablement *Rumex acetosa* ou *Rumex acetosella*.

3. *Geum urbanum* « la benoîte », voir mes *Glanures lexicographiques*, art. *avansia* et *pied de lievre*.

4. *Zeitschrift für rom. Phil.*, XLVI, 211-90.

naries tornatiles par dedans en meniere d'*escrache* de limesson (ms. de Paris et ms. de Genève).

Et pour ce qu'il (le faucon) ne morde ainsi, on li doit mettre devant son bec une *escrache* ou bois dur ou pierre quant il voura mordre, pour ce que par l'annui et par la duresce de la chose qui li iert opposee, il laissoit a mordre (les mêmes mss.).

Dans le premier passage le texte latin du *Tractatus de arte venandi cum avibus* du célèbre empereur offre « in modum testæ limacis », dans le second « anteponatur rostro suo testa una, aut lignum durum, aut lapis ». Le sens de *escrache de limesson* est donc « coquille de limaçon », tandis que *escrache* du second exemple signifie « tesson ».

La traduction française du traité de l'empereur Frédéric II provient de l'Est (Franche-Comté) [1], et le mot *escrache* continue à vivre dans l'est de la France. L'*Atlas linguistique*, carte B 1476, offre *ékrache* « brou de la noix » pour la Marne (point 128). C'est indubitablement le même mot que *escrache* dans la traduction de Frédéric II.

Le texte de la traduction conservé par le ms. *Cod. H. B. XI. Phys. med. math. 34a* de la Landesbibliothek de Stuttgart porte *escarche* au lieu de *escrache*.

F. Kluge, *Zum Corpus glossariorum latinorum, Weitere Proben eines Ducangius theodiscus* [2], signale à la page 308 d'après le *Corpus glossariorum latinorum* le mot *scarfia, scrafia* « coque d'œuf » : aceptabulum *scarfia* de ovo, III, 553, 15 (du xe siècle); acceptabulum *scarfia* ovi, III, 586, 22 (du xe siècle); acetabulum id est *scrafia* de ovo, III, 607,15 (du xie siècle); acceptabulum id est *scarfia* de ovo, III, 616,22 (du xe ou xie siècle). Kluge ajoute à ces exemples *scrafia* « skelva (= pelure de fruit) », qui se trouve dans des gloses du xe siècle écrites en ancien haut allemand. Dans *scarfia, scrafia* Kluge voit le même radical que dans all. mod. *Scherbe* « tesson, éclat, débris, reste d'une chose rompue », qui est le même mot que suéd. *skärva* m. s.

Ce mot *scarfia*, peut-il être à la base de *escrache, escarche* ? Malheureusement aucun mot contenant le groupe *r* (ou autre consonne) + *fi* n'a été transmis au français par les langues

1. Voir mon étude dans la *Zeitschrift für rom. Phil.*, XLVI, 225.
2. *Archivum romanicum*, VI, 299 ss.

latine ou germanique. Nous ne savons donc pas à quoi aboutirait en français une forme *scarfia* dans la basse latinité, mais il serait étonnant que le groupe *-rfi-* eût donné un autre résultat que les groupes intervocaliques *-rbi-* et *-rvi-* (serviente > *sergent*, etc.), avec cette réserve qu'on aurait le droit de s'attendre plutôt à *-rch-* qu'à *-rg-* (cf. laubia > *loge*, mais hapia < *hache*) [1].

Si *escarche* et *escrache* — forme créée par métathèse — proviennent réellement de scarfia, on pourra voir le même mot dans *escarge*, dont Godefroy présente un seul ex., sans traduction [2], de la *Geste de Liége* de Jehan des Preis :

Et tant ly presentat de florins et d'*escarge*,
v. 22072.

Escarge qui paraît signifier « monnaie », est à comparer a suéd. *skärv*, all. *Scherflein*, anc. h. all. *scerf*, mots qui signifient tous « petite monnaie » et dans lesquels les germanistes reconnaissent le radical de scarfia, all. *Scherbe*, suéd. *skärva* « tesson, débris, morceau d'une chose brisée » [3].

Mais comment expliquer *escarge* à côté de *escarche* ? Mon ami et collègue M. Erik Rooth, professeur de langue allemande à l'Université de Lund, a eu l'amabilité de me communiquer que rien n'empêche qu'on ne puisse supposer une forme *scarbia à côté de scarfia. De tels doublets sont fréquents en ancien haut allemand : *hwërban* — *hwërfan* « jeter », *scarba* — *scarva* « espèce d'oiseau », etc. [4]. M. Rooth m'a signalé que M. Lessiak [5], partant surtout des dialectes modernes, montre ce dualisme pour le radical du mot *Scherbe*.

Il paraît indubitable qu'au même groupe de mots se rattache

---

1. Les mots *coiffe* (< cofea) et *greffe* (de graphiu) ont été empruntés assez tard ; voir E. Bourciez, *Phonétique française*, § 173,3 c.

2. A. Scheler dans son *Glossaire philologique de la Geste de Liége* (Bruxelles, 1882), laisse aussi le mot sans traduction.

3. Voir F. Kluge, *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*, art. *Scherbe*, E. Hellquist, *Svensk etymologisk ordbok*, art. *skärva*.

4. Voir Wilmanns, *Deutsche Grammatik*, I, p. 33, renvoi que je dois à l'obligeance de M. Rooth.

5. *Beiträge zur Geschichte des deutschen Konsonantismus* (1933), p. 252.

le verbe *escrager* que Godefroy traduit « faire jaillir ». Ce sens convient pour deux des trois exemples qu'en offre Godefroy :

Luy *escragea* a terre la cervelle,
J. de Vitel.

Luy *escrageant* d'une playe cruelle
Bien loin du test la gluante cervelle,
Ronsard.

Mais le troisième exemple s'oppose à cette traduction :

Tout le tais (la tête) *escragé* se fend en deux esclats,
Jamyn.

Cet exemple offre le sens « briser, rompre en morceaux », qui est sans doute primitif. C'est aussi le sens que Cotgrave attribue au verbe *escrager*, qu'il dit suranné :

Escrager « to crush, and squeeze out of »; *escragé* « crushed, or squeezed out »; *escrageant* « crushing, or squeezing out ».

L'expression secondaire *escrager la cervelle* signifie donc « écraser la tête de sorte qu'on fait jaillir la cervelle ».

La formation du verbe *escrager* aura été faite sur le modèle de verbes comme *esclater*, *debriser*, *morceler*, etc., à côté desquels se trouvaient les substantifs *esclat*, *debris*, *morcel*. La métathèse de la *r* du verbe *escrager* a été facilitée par les verbes *escraser* et *escrabouiller*.

11. — *Escober*, *escobaier*, *escobichier*.

Godefroy enregistre un exemple du verbe *escober*, employé au neutre :

L'anguille... eschape et *escobe* de nostre roiz, Maurice de Sully (mort en 1196), *Sermons*.

Le verbe est traduit par « échapper ». Le radical de *escober* semble se cacher dans deux autres verbes offerts par Godefroy, à savoir *escobaier* et *escobichier* :

L'espee torne, si vet *escobaiant*,
Aliscans, 5964 (écrit vers 1200 [1]).

---

1. J. Bédier, P. Hazard, *Hist. de la litt. française*, I, p. 11.

Godefroy traduit *escobaier* par « glisser ». Le texte d'*Aliscans* édité par E. Wienbeck, W. Hartnacke, P. Rasch (Halle a. S., 1903) offre *escolorjant*.

> Certes moult preist volentiers
> Chose que il peust mengier
> S'il la pouist *escobichier*,
> *Roman de Renart*, XIV, 537, 316 (de 1178 [1]).

Le verbe *escobicher*, que Godefroy traduit par « escamoter, enlever avec adresse », se trouve encore à deux endroits du *Livre des manières* d'Estienne de Fougère, écrit entre 1168-78 [2] et édité par J. Kremer [3] :

> Moult est qui por aveir triche
> Ne qui autrui terre *escobiche*,
> v. 128.
> Il escummigent povre et riche
> Qui l'autrui a tort *escobiche*,
> v. 226.

Tous ces verbes supposent un radical skobb-, qu'on se sent tenté de rapprocher du m. h. all. *schoben* [4] « schubweise wirken : agir en poussant, en faisant glisser », qui suppose une forme **scobban* en v. h. all., holl. *schobben* [5] « frotter, polir, gratter », bas all. *schubben* [6] « pousser, faire glisser; frotter, gratter », angl. *shove* « pousser, faire glisser », suéd. *skubba* « frotter, s'échapper ». Tous ces verbes se rattachent au verbe allemand *schieben* « pousser, faire glisser », et ce sens, qui est à la base de tous les verbes cités, s'est étendu en second lieu à celui de « frotter, gratter, s'échapper ».

Il ne me paraît pas impossible de faire dériver le sens des verbes français cités de celui de « pousser, faire glisser ». De ce sens à l'emploi neutre « glisser » de *escobaier* il n'y a qu'un pas. Le sens « échapper » de *escober* est à comparer à suéd. *skubba*

1. L. Foulet, *Le Roman de Renard*, p. 118.
2. Voir l'édition Kremer, p. 2.
3. *Ausgaben und Abhandlungen aus dem Gebiete der rom. Phil.*, XXXIX, Marburg, 1887.
4. M. Lexer, *Mittelhochdeutsches Handwörterbuch*, Leipzig, 1872 ss.
5. E. Verwijs, J. Verdam, *Middelnederlandsch Woordenboek*.
6. O. Mensing, *Schleswig-Holsteinisches Wörterbuch*, Neumünster, 1927-33.

« s'échapper ». *Escobichier* « escamoter, dérober subtilement » aura pu se développer aussi du sens « pousser, faire glisser » > « faire échapper, dérober ».

Il est évident que les trois verbes cités vivaient d'une vie précaire. Leur sens diffus est un signe de déchéance, et ils ne tardèrent pas à disparaître. Les textes dans lesquels ils se trouvent sont de la fin du XIIe siècle (*Aliscans* date peut-être du commencement du XIIIe). Les dérivés français du radical skobb- n'ont donc pas survécu au XIIIe siècle.

12. — *Desi, di.*

Dans son excellente thèse *Jusque et autres termes en ancien français et en ancien provençal marquant le point d'arrivée* (Uppsala, 1934), M. Paul Falk discute l'origine de *desi* qui se trouve à côté de *deci* au sens de « jusqu'à » en ancien français. M. Lerch [1] avait expliqué *desi que* par un croisement entre *deci que* et la conjonction *si que*. M. Falk montre que la forme *desi* est surtout fréquente dans les textes picards ; il se croit donc fondé à supposer que *desi* est le même mot que *deci*, emprunté par le picard au dialecte de l'Ile-de-France. La graphie avec *s* serait une notation picarde de la prononciation française du *c* de *deci*. Cette forme empruntée aurait fait fortune en picard au détriment de la forme autochtone *dechi*, et grâce à l'influence des textes picards la nouvelle forme *desi* se serait propagée jusqu'en français. M. Alf Lombard [2] se déclare partisan de l'avis de M. Falk, rappelant que le *Wörterbuch* de Tobler-Lommatzsch réunit sous le même article les formes *deci*, *desi*, *dessi* et *desci*, mais M. Gamillscheg [3] s'inscrit en faux contre cette explication, ce va-et-vient de la forme *deci* lui paraissant tout à fait invraisemblable.

M. Falk a montré dans sa belle thèse que les langues de la Gaule ont suivi rigoureusement, dans la formation de *jusque*

1. *Hist. franz. Syntax*, II, p. 34.

2. Compte rendu de la thèse de M. Falk, *Studia neophilologica*, VII, 44-45.

3. Compte rendu de la thèse de M. Falk, *Zeitschrift für franz. Sprache und Lit.*, LIX, 382.

et de ses nombreux synonymes, un seul et même principe : celui d'exprimer et le point de départ et le point d'arrivée. La forme *desi* peut facilement s'expliquer suivant le même principe. Admettons dans le latin vulgaire, à côté de de ecce hic > *deci*, une forme collatérale de ex hic (ou de ipso hic), et on aura une base commode pour expliquer *desi* en français et en provençal. A côté de *deci* on trouve souvent *de ci* en deux mots ; sur ce modèle on a introduit la graphie *de si*. Et comme d'autre part on rencontre en ancien français les formes *des ci* pour *de ci* et *des puis* pour *depuis* [1], il n'est que tout naturel qu'on trouve *dessi* à côté de *desi*.

Le peuple parlant n'a pu laisser d'associer *desi*, *dessi*, *de si* avec l'adverbe *si* (sic), ce qui a été fatal pour le sort de ces mots, qui ont tout naturellement fini par céder le pas a *deci*, dont la formation et le sens étaient tout à fait clairs et transparents.

M. Falk (p. 17) rappelle que Meyer-Lübke avait pensé à une influence de *des* sur *deci*. Ce qui me fait préconiser la dérivation de ex hic ou de ipso hic, c'est le fait que la forme *desi* n'a pas été restreinte seulement à la Gaule. On la trouve aussi en ancien espagnol, exactement dans le même emploi :

Mandamos firme ment et destreyta catar a todos tiempos a todos nuestros subjectos concellos, tanbien de las ciudades como delas villas [et] castiellos en los quales la desus dita moneda correr ha costumbrado et corre, que entro a XIIII anyos et *desi avant* jure et faga jurar que cate aquestas cosas, Version aragonaise des *Fueros de Aragón* de 1247, ms. 154 de la Bibl. Universitaria de Zaragoza, fol. 50 b.

La version latine des *Fueros de Aragón* offre « a XIV annis et supra ».

Errmano ninguno que muera, *desi adelant* el hermano mayor deue tomar suert por eyll, Biblioteca de Palacio de Madrid, ms. 944, fol. 157 v°.

Dans cet ex. le sens est « dorénavant » comme dans l'ex. français cité par Falk, p. 14 en bas : *des i en avant*.

M. Ramón Menéndez Pidal, *Cid*, I, p. 370, § 179, 1, signale les exemples suivants de *desí adelante* « dorénavant ».

Desí adelante, quantos que y son,
acorren la seña e a mio Cid el Campeador,
Cid, 742.

Desí adelant piensse dellas el Campeador,
ib., 1383.

1. Voir Tobler-Lommatzsch, *Wörterbuch*, II, col. 1448.

Levantós en pie el buen rey don Alfons...
e *desí adelant*, sabet, todos los otros de la cort;
ib., 3110.

Fue *desí adelante* Bucifal alabado,
El Libro de Alexandre, éd. F. Janer, str. 128.

Desí est fréquent en anc. esp., anc. port. et anc. aragonais au sens de « après », mais le mot se rencontre aussi, du moins en esp., au sens local primitif [1].

En anc. aragonais on ne trouve pas seulement *desí* (de ex hic) mais aussi *desdí* (de ex de hic) et *dí* (de hic) dans le même emploi que français *desi* :

Empero, depués qu'el infançón o la infançona aurá dado iurador una uegada en tal forma, assí como dito es de suso, *desdí enant*, quantas uegadas negaren el deudo, ellos mismos iuren en so propria persona, *Fueros de Aragón*, ms. 458 de la Bibl. nac. de Madrid, fol. 10b (42,4 de mon édition, qui paraîtra bientôt).

Tod omne qui... non demandará so deuda entro a XX annos, *desdí enant* nunqua deue seer oydo sobre la demanda d'aquel deudo, *ib.*, fol. 23b (124,3 de mon édition).

Empero, esto deue omne saber que, si aquel qui prometió que daría las testimonias a días sabudos por prouar la uerdat, e non las podrá dar en nenguna manera, *desdí enant* deue prender iura de so aduersario, e por que falleció en el dar de las testimonias, non lo podrá costrenner a fer batalla *desdí adelant*, *ib.*, fol. 19a-b (102, 6 de mon édition).

Voici des exemples de *dí*, qui est assez fréquent dans les *Fueros de Aragón* :

Si acaeçiere que alguno muere en logar yermo o en logar que no es poblado, dos moços de cada VII annos o *dí en suso* pueden seer cabeçaleros o testimonias en aquel destín, fol. 47b (233,2 de mon édition).

Si aquel contra qui son aduitas las testimonias non los quiere recebir... non son tenudos las testimonias de testimoniar *dí enant*, fol. 21c (116,2 de mon édition).

Pues que aquella carta fuer denostada, no ha ualor aquella carta, passado anno e día, e *dí enant* siempre es tenida por falsa, fol. 23c (125,2 de mon édition).

---

1. Voir le *Glossaire* de l'édition du *Cid* de Ramón Menéndez Pidal, art. *desí*. M. Pidal dérive *desí* de de ex ibi, mais après une préposition c'est sans doute hic qui est en cause.

El deuandito sennor podrá destruyr de rayç aquella fortaleza e uedar que *di enant* noy obre, fol. 52d (256,4 de mon édition).

Non sea oyda *di enant* aquella que se querella, fol. 65d (307,1 de mon édition).

M. Ramón Menéndez Pidal, *Cid*, I, p. 370, § 179, 1, signale les exemples suivants :

Et deue fazer *di adelant* todo quanto podiere a la huest, *Fuero de Na vara*, I, 1, 4.

Atta cinco codos sobre tierra puede fazer buenas paredes, mas *di arriba* non sea en espesso mas de dos cobdos, *ib.*, I, 3, 4.

Dans un vieux document portugais datant du règne d'Alfonso III (1210–1279) on trouve une graphie plus étymologique du mot :

Quando alguum fezer demanda a outro per razom de linagem ou de parentesco da avoenga ou de padre ou madre ou de irmaão ou *de hy a susso* pela linha direita ou per razom de filho ou de neto ou *de hi a iusso* pela linha dereita em qualquer parentesco, esta demanda pertence ao juiz da igreia se as partes quiserem, *Portugaliæ Monumenta Historica, Leges et consuetudines*, I, p. 297.

Comme *desi* (de ex hic) s'est trouvé et dans la Gaule et dans la Péninsule hibérique, on se demande si *di* (de hic) n'a pas eu la même extension. M. Falk (p. 92) signale d'après l'*Atlas ling.*, Mistral et Millardet, *dique* dans le Midi de la France, y voyant une forme dénasalisée de *dinque* (de inde), et dans un autre endroit (p. 115-17) il signale d'après l'*Atlas ling.* et des dictionnaires de patois *dique* dans le Nord de la France. M. Falk nous met en garde contre la confusion entre le *dique* du Midi et celui du Nord, qu'il explique par une délabialisation de *dusque* (inde usque). L'état de choses, tel que le présente l'*Atlas ling.*, ne parle pas en faveur de l'explication de M. Falk. Dans les cas où l'*Atlas ling.* présente *dique*, la forme se trouve entourée de *jusque* (non pas *dusque*) : Bretagne 483 *dikŏ*, carte 739 (*jusqu'au*), *dikŏsi*, carte 740 (*jusqu'ici*). On s'étonne de la chute de *s* dans *dique*. Sur le point 194 (wallon) de la carte 739 par contre on trouve *dĭskŏ* entouré de *dusko* et *jusko*, et là on est enclin à admettre l'explication de M. Falk,

mais *disko* peut aussi être le produit d'un croisement entre *diko* (de hic) et *dusko*.

Dans le Midi, où M. Falk explique *dique* comme une forme dénasalisée de *dinque*, l'*Atlas ling.* offre dans l'Isère 912 *dĭkĕü*, carte 739 (*jusqu'au*), *dĭkătyi*, carte 740 (*jusqu'ici*), entourés de *jusk-*, qui règne dans les départements voisins de l'Ain et du Rhône et partout ailleurs dans l'Isère, sauf dans le Sud, point 950 *dĭk-*, dans une partie qui avoisine les Hautes-Alpes, où *dink-* est fréquent. Dans l'Isère une large région, où règne *jusk-*, sépare donc *dik-* dans le Nord de *dĭk-* dans le Sud.

Le même *di* (de hic) pourrait se cacher aussi dans *dique* « puisque », qu'offre l'*Atlas ling.* (carte 1103, *puisque*) pour le point 969 de la Suisse romande et que M. Falk. (p. 116, note 1) explique par l'influence de *pique* « puisque » sur *dès que*. Mais *dique* du point 969 est entouré de *pisque*, non de *pique*; on s'attendrait donc plutôt à **disque*.

Pour rendre raison de *dique* en français M. Falk se voit donc forcé d'avoir recours à trois explications différentes, dont aucune ne convient pour aragonais *di*. L'étymologie de hic par contre explique aussi bien aragonais *di* que français dialectal *dique*, relégué à la périphérie du français parlé [1].

Le mot *dĭ* tout court se trouve au sens de « depuis » sur les points 969, 976, 977, 978 de la Suisse romande (carte 390 B, *depuis cent ans*, *depuis hier soir*, *depuis le premier jusqu'au dernier*). Si l'on trouve des exemples de *di* en ancien français, on ne pourra plus hésiter sur la provenance de français dialectal *di*, *dique*.

Gunnar TILANDER.

1. M. W. Giese, dans son compte rendu de la thèse de M. Falk (*Zeitschrift für rom. Phil.*, LVII, 114) paru plusieurs mois après la rédaction de la présente note, écrit avec raison : « *Dique* ist offenbar de hic quod. »

NOUVEAUX FRAGMENTS MANUSCRITS
DE
CHRETIEN DE TROYES

De nouvelles recherches faites dans l'étude notariale de Serrières (Ardèche) ont permis de retrouver encore quelques fragments du manuscrit de Chrétien de Troyes dont j'ai publié fin 1934 les portions alors découvertes [1]. Voici ces nouveaux passages transcrits sans aucune correction ni restitution, même évidente ; seules les abréviations sont résolues.

Ils intéressent *Cligès* et *Erec*.

Cligès. — Ce sont deux feuillets doubles, donc quatre pages, d'ailleurs un peu écornées. Le premier, qui va du vers 3077 au vers 3383 de l'édition Foerster, est le feuillet intérieur, le quatrième, du cahier dont le fragment III de la première série publiée était le deuxième. Or la p. 2 de ce feuillet finissait au v. 2926. Jusqu'au début de notre nouveau fragment il manque donc 150 vers, qui représentent les pp. 1 et 2 du troisième feuillet, manquant, de ce cahier. 150 vers pour quatre colonnes donnent très sensiblement 38 vers par colonne, ce qui est tout-à-fait conforme aux observations faites sur les premiers fragments.

Pour ce qui est du texte, ces nouveaux passages, comparés à l'éd. Foerster et aux variantes qu'elle relève, confirment l'accord général de ce ms. d'Annonay avec *S* (B. N. 1374) et *A* (B. N. 794), et plus particulièrement avec *A* [2]. Entre autres preuves, on remarquera l'absence ici des v. 3201-2, qui est, selon Foerster, particulière à ce groupe.

---

1. *Chrétien de Troyes. Le manuscrit d'Annonay*. Transcription et fac-similé ; Paris, Droz, 1934, in-8.

2. Cf. *op. cit.*, p. X à XII.

Comme preuves de la parenté plus étroite de notre ms. avec *A*, on notera les petites variantes des v. 3376, 3384, 6450, 6490, 6529, 6711 ; mais surtout la rédaction, en soi assez remarquable, et qui ne se retrouve que dans *A*, des v. 3210 et 3215-6. Il s'agit du charme grâce auquel l'empereur ne possèdera sa femme qu'en rêve.

Car quant il dormira forment
Avra de vos joie a talant.....
Ensin touz jorz de lui sera
Qu'en dorment joer quidera.

Cependant un assez grand nombre de divergences de détail montrent à nouveau que ce ms. n'est identique ni à *S* ni à *A* : sa rédaction s'écarte nettement de la leur aux v. 3208, 6528, 6598.

On remarquera quelques accords intéressants de notre ms. avec *B* (B. N. 1450), que Foerster place dans une autre famille que *S* et *A*, tout en admettant qu'il est souvent d'accord avec eux (3206, 6528, 6598). Nos fragments appuient cette constatation, mais ils confirment la conclusion que nous avaient suggérée les premiers fragments [1], à savoir que ce ms. *B* n'avait peut-être pas été très justement classé par Foerster et pourrait être utilisé plus qu'il ne l'a fait pour l'établissement d'un texte critique.

Enfin, ce que ces fragments nous montrent peut-être de plus intéressant, c'est le cas du ms. *R* (B. N. 1420), classé par Foerster dans le groupe opposé à *S A*, et fréquemment d'accord cependant avec notre ms. soit seul (6530) soit appuyé par d'autres : (par *A* 6529 ; par *B* 3206 ; par *A* et *B* 3376, 3384, 6613, 6711). Ce dernier cas est le plus fréquent, comme on voit, et paraît bien de nature à remettre en question tout le classement de Foerster : le ms. d'Annonay, en se joignant à des rencontres *ABR*, leur donne du poids, et nous invite à y trouver une autre explication que des « oscillations ».

La chose paraît d'autant plus nécessaire qu'à propos d'*Erec* nous allons retrouver ce même ms. *R* (devenu *E* dans les sigles de Foerster) et qu'il joue là, à l'égard du ms. d'Annonay, un rôle très analogue, peut-être même plus net.

1. *Op. cit.*, p. XIII.

Erec. Ce fragment de 300 vers, feuillet intérieur de cahier, est tout ce que le manuscrit d'Annonay nous aura laissé de ce roman : il n'était pas représenté, en effet, dans la première série. Il nous montre, une fois de plus, la parenté générale de notre ms. avec B. N. 794, l'*A* de *Cligès*, appelé ici *C* par Foerster. Mais cette parenté, à en juger par ce passage un peu trop limité, semble moins étroite que dans le *Cligès*. Nombreux sont les endroits où notre ms. se sépare de *C*, soit pour s'accorder à quelque autre, soit pour donner une rédaction particulière. En voici le relevé : 5423, 5431, 5432, 5435, 5439, 5446, 5449, 5452, 5455, 5460, 5468, 5489, 5496, 5513-16 (omission) 5572, 5578, 5580, 5620, 5633, 5642, 5658, 5662 (en partie), 5668, 5674, 5681, 5699 et 5700, 5708, 5713 ; soit 28 cas. Sur ce total relativement considérable, 9 sont des rédactions particulières non signalées jusqu'ici ; 10 sont des leçons où notre ms., en se séparant de *C*, rejoint l'ensemble des mss. dont Foerster a suivi le texte. Mais il y a en outre 6 passages particulièrement intéressants : ce sont les v. 5449, 5513-16, 5572, 5633, 5681, 5713. Là notre ms. s'écarte de toute la tradition pour ne s'accorder qu'au seul ms. *E* (précisément le B. N. 1420 dont il a été question à propos du *Cligès* sous la lettre *R*.)

Les vers 5513-16 de l'édition sont omis ici comme dans *E*. Après le v. 5680, notre ms. et *E* seuls introduisent deux vers inconnus à tous les autres, et qui déterminent une rédaction également particulière du vers suivant, 5681 de l'édition. Ces deux coïncidences sont les plus saillantes. Elles confirment l'importance curieuse non seulement de notre fragment, mais aussi, chose de plus de conséquence, celle de ce ms. *E*, dont Foerster a tenu peu de compte, parce qu'il le regardait comme oscillant « wie ein Pendel » entre les deux groupes principaux [1].

Au reste notre ms. n'est pas identique à *E* : des divergences sensibles et fréquentes le prouvent, notamment aux v. 5658, 5674, 5719 (voir les variantes de l'éd. Foerster).

En somme l'examen de ces nouveaux fragments nous confirme dans l'opinion que ce ms. d'Annonay est par lui-même

1. *Erec*, éd. in-8 (Halle, 1890), préf., p. x.

très intéressant, et l'est plus encore par la conclusion où il conduit l'esprit, à savoir que le classement des mss. et l'établissement du texte de Chrétien de Troyes sont une grande tâche à reprendre.

A. PAUPHILET

Erec (éd. Foerster, 5419 sq.)

1 *a* Sire, fait cil cui il grevoit,
Se anuier ne vos devoit,
Nos n'i descendri'eme pas :
El chastel a un mau trespas. »
E(rec) respont : « Savez lo vos ?
Que que ce soit, dites lo nos,
Car molt volantiers lo savroie. »
— Sire, fait il, paor avroie
.....(*fente du ms. : 1 vers*)
Ge sei tant en vostre corage
De hardement et de bonté,
Se ge vos avoie conté
Ce que ge sai de l'avanture,
Qui tant est perilleuse et dure,
Que vos i voldriez aler.
G'en ai sovant oï parler,
Et passé a .VII. anz ou plus
Que do chastel ne revint nus
Qui l'aventure i alast querre ;
S'i sont venu de meinte terre
Chevalier fier et orguilleux.
Sire, nel tenez mie a geus,
Car ja par moi ne lo savrez
De si qu'acreanté m'avrez
Par l'amor que m'avez promise
Que par vos ne sera requise
L'aventure dont nus n'estort
Qu'il n'i reçoive honte ou mort. »
Or ot E(rec) ce que li siet ;
Guivret prie que ne li griet :
Ahi ! fait il, biaus douz amis,
5450 Soffrez que nostre ostex soit pris
El chastel, si ne vos anuit.
Tans est de herberger anuit,
Et por ce voil que ne vos poist
Car se aucune honor me croist,
Ce vos devroit estre molt bel.
De l'aventure vos apel
b Que seulement lo non me dites,
Et del so..lus seiez toz quites. »
— Sire, fait il, ne puis taisir
Que ne face vostre plaisir.
Li nons est mols biax a nomer,
Mais molt est gries a conquester :
Car nus n'an puet eschaper vis.
L'av...ure ce vos pl...is
..... la cort.....
— Dex ! en joie.. se b..
Fait E(rec), ce vois ge querant
N...ez ja desespe...
Biax douz amis de ce...
Mais faisons prendre nostre o...
Car granz biens nos an p.. venir.
Riens ne me porroit ret...
Que ge n'aille veoir la joie.
— Sire, fait il, Dex vos en o .
Que vos joie puissiez trove..
Et sanz encombrier reto..
Bien voi qu'aler vos i es... t
Des qu'autrement estre ne puet,
Alons, car nostre ostex e....
Car nus chevaliers de haut p...
Ne puet en ce chastel monter,
Ce ai oï dire et conter,
Por ce que herbergier i voille,
Que li rois Evrains nel recueille.

Tant est gentis et frans li rois
Qu'il a feit ban a ses borjois,
Si chier con chascuns a son cors
Que preuzdom ne vaigne defors
Qui en lor maissons ostel truisse,
Por ce que il meismes pui..
Toz les preudomes honor..
Qui laienz voelent demore.. »
Ensin vers lo chastel s'an v...
Passent les lices et lo pont,
2 *a* Tant que les lices ont passées.
Les genz qui erent amassees
Par les rues a tropeiax
Voient E(rec) qui molt fu biax,
Car par samblant cuident et croient
Que trestuit li autre a lui soient.
A mervoilles l'esgardent tuit ;
Tote la vile ... bruit
Et ..... an p....,
Nes les puceles qui querolent
Lor ch... en lesseint et retardent
Totes a... ble lo regardent
Et de sa.. nt biauté se saignent
Et a mer.. les lo deplaignent
An b..t l'une à l'autre lasse
Cist ch... s qui par ci passe
Veit a la joie de la cort
Dolanz an iert ainz qu'il s'an tort
(*lacune : 4 vers*)
Aprés por ce que il l'antande
Dient an haut Dex te deffande,
Chevaliers, de mesavanture,
Car tu ies biax a desmesure
Et molt fai. ta biautez a plaindre
Que dem... la verrons estaindre.
A demain est ta morz venue,
Demain morras sanz retenue,
Se Dex ne t'an garde et deffant. »
E(rec) ot bien et si entent
Qu'en dit de lui parmi la vile.
Plus lo pleignoient de dui mile ;
Mais rien ne l'an puet esmaier :
Outre s'an vait sanz delaier ;
Sel sivent deboenneirement
Tuit et totes communement,
Et tuit et totes lo saluent
Et li plusor d'angoisse suent
..... dotent que il ne fait
.... mort ou de son lait
b Seul do veoir sa contenance,
Sa grant biauté et sa semblance
A si les cuers de toz a lui
Que tuit redotent son anui,
Chevaliers, dames et puceles.
Li rois Evrains ot les noveles
Que tex hom a sa cort venoit
Qui tel compaignie amenoit ;
Bien resambloit a lor harnois
Que lor sires fust cuens ou rois.
Li rois Evrains en mi la rue
Vient encontre aus, si les salue :
« Bien vaigne, fait il, ceste rote
Et li sires et la gent tote ;
Bien veigniez, seignor, descen-
.dez. »
Descendu sont ; il fu assez
Qui lor chevax reçut et prist.
Li rois Evrains pas n'antreprist
Quant il vit Enyde venant :
Si la salue maintenant,
Si li cort aidier a descendre.
Par la main qu'ele a tandre et blanche
L'an mainne en son palais amont
Si com franchise lo semont ;
Si l'an ho.... quanc qu'il pot
Que bien et... le s...
Sanz folie et sanz... ser
Une chambre ot fait encenser
D'encenz, de mirre et d'aloé.
A l'antrer anz ont molt loé
Lo bel semblant lo roi Evrain ;
En la chambre antrent main a main.
Li rois tantost les emmena

Qui d'..us grant joie demena ;
Mais por quoi vos deviseroie
Les pointures, les dras de soie
Dont la chambre estoit anbelie ?
Lo tens gasteroie en folie ;
3 *a* Mais ge ne l'i voil pas gaster :
Ençois me voil un poi haster,
Car qui va tost et droite voie
Passe celui qui se desvoie.
Por ce ne me voil arester.
Li rois conmende aprester
Lo soper, car tans fu et hore.
Ci ne voil pas faire demore
Se trover puis voie plus droite :
Ce que cuers et boche covoite
Orent plenierement la nuit,
Oisiaus et veneison et fruit
Et vin de diverse maniere ;
Mais tot passe la bele chiere,
Car de toz mes est li plus douz
La bele chiere et li biax vouz.
Molt furent servi liement ;
Tant qu'Erec estrosseement
Laissa lo mengier et lo boivre
Et conmença a ramantoivre
Ce que plus au cuer li tenoit :
De la joie li sovenoit,
S'en a la parole esmeüe.
Li rois Evrains l'a entandue :
« Sire, fait il hui mais est tans
Que ge die ce que ge pans
Et por coi ge sui ça venuz ;
Trop me sui del dire tenuz,
Ge nel puis celer en avant.
La joie de la cort demant,
Car rien nule tant ne covoit ;
Donez la moi, que que ce soit,
Se vos en iestes poestis. »
— Certes, fait li rois, biax amis,
Parler vos oi de grant oiseuse.
Ceste chose est molt perilleuse,
Car dolant a fait maint preudome.
Vos meismes a la parsome
b En seroiz morz ou afolez,
Se consoil croire ne volez.
Mais se vos me voliez croire,
De demander chose si grief
Dont ja ne vendriez a chief
N'an parlez plus, taisiez vos an :
Ne vos vient mie de grant san
Se vos ne creez mon consoil.
De rien nule ne me mervoil
Se vos querez honor et pris ;
Mais se ge vos voi entrepris
Et de vostre cors.. pirié,
Molt en avroie.. er irié.
Mais sachiez.. que j'ai veü
Maint prodome tot deceü
Qui ceste joie demenderent ;
Onques de rien n'i amanderent,
Ainz i sont tuit mort e peri.
Ainz que demain soit aseri
Poez autel martire atandre.
Se la joie volez aprendre,
Et vos l'avroiz, mes bien vos poist.
Mais ge vos lo com il vos plois
A repantir et a retraire,
Se vos volez vostre preu faire.
Por ce lo di que traïson
Vers vos feroie et mesprison
Se tot lo voir ne vos disoie. »
Erec antant bien et otroie
Que li rois a droit lo consoille ;
Mais com plus est granz la mervoille
Et l'avanture plus grevainne,
Plus la covoite et plus i painne,
.. dit : « Sire dire vos puis
Que preudome et leial vos trui,
Ne blasme ne vos i puis metr,
En ce dont me.. il entremetre ;
4 *a* Coment que desormais me chiee,
Ci en est la broche tranchiee,
Que ja de rien que j'aie amprise

Ne ferei tel recreantise
Que je tot mon pooir n'án face
Ançois que g'isse de la place.
— Bien lo savoie, dit li rois,
Vos errez encontre mon pois,
Mes molt dot vostre mescheance
Des or mais soiez... nce
D'avoir ce que ... covoit...
Se vos a joie en esploitiez,
Conquise avroiz... nt honor
C'ainz preuzdom... nquist greignor
Et Dex si com ge l... sir
Vos en doint a honor venir! »
De ce tote la nuit parlerent,
Des que la que couchier s'alerent
Que li lit furent atorné.
Au matin quant fu ajorné,
Erec qui fu en son es..oil
Vit l'aube clere et lo soloil ;
Si se lieve tost et atorne.
Enyde a molt grant..nui torne
Et molt en ert triste et..iee
Molt en est la nuit ... iriee
De sospeçon et de p...
Que ele avoit de son seignor
Que del perdre molt redotoit
A ce que chascuns ...ntoit
De l'aventure .. eril
Mais tote voie s... rne il
Ne riens ne li p... .. estorner
Li rois por son cors ... orner
A son lever li en...
Armes que molt bien amploia
Erec nes a pas refus...
Car les soes ieren(t) ..usees
b Et ampiriees et maumises.
Les armes a volantiers prises,
Si s'an fait armer en la sale.
Quant fu armez, si s'an devale
Trestoz les degrez contreval,
Si trueve enselé son cheval
Et li rois qui montez estoit.
Chascuns de monter s'aprestoit
Et en la cort et as ostex
En tote la cort n'a remet (remes)
Home ne fame, droit ne tort,
Grant ne petit, foible ne fort,
Qui aler puisse qui .... voise
A l'esmovoir ot molt grant noise :
Plainnes en sont totes les rues ;
Et les granz genz et le... enues
Disoient tuit : « Ahi ! ahi !
Chevaliers, joie t'a traï
Cele que tu cuides conquerre,
Mais ton duel et ta mort vas querre,
Et n'i a un seul qui ne die
C .. joie Dex la maudie
C .. tant prodome i sont ocis !
Hui en cest jor fera lo pis
Qu'ele onques mais feïst sans dote. »
Erec ot bien et si escoute
Qu'en dit de lui et sus et jus :
« Ahi ! Ahi ! tant mar i fus
Biaus chevaliers gens et adroiz !
Certes ne seroit mie droiz
Que ta vie si tost fenist
Ne que nus anuiz t'avenist
Dont bleciez fusses ne leidiz ! »
Bien ot la parole et les diz,
Mes tote voies outre passe ;
Ne tint mie la chiere basse
Ne ne fist samblant de coart :
Qui qu'en parolt molt li est ...art

Cligès I (éd. Foerster, 3077 sq.)

1 *a* Ne ne sai de quoi ge me plaigne,
Car rien ne sant dont maus me vaigne
Se de ma volanté ne vient.
Mes voloirs est maus se devient ;
Mais tant ai d'aise en mon voloir
Que doucement me fait doloir,
Et tant de joie an mon anui
Que doucement malade sui.
Tessala maistre, car me dites
Cist maus dont n'est il ypocrites,
Qui douz me samble et si m'engoisse,
Ne ne sai coment ge conoisse
Se c'est anfermetez ou non.
Maistre car m'en dites lou non
Et la meniere et la nature ;
Mais sachiez bien que ge n'ai cure
De garir en nule meniere,
Car ge ai molt la dolor chiere. »
Tessala, qui molt estoit sage
D'amors et de tout son usage,
Set et antant par sa parole
Que d'amors est ce qui l'afole :
Por ce que douz l'apele et claime
3100 Est certaine chose qu'ele aime ;
Car tuit autre mal sont amer
Fors seul celui qui vient d'amer.
Mais cil retorne s'amertume
En dolor et en souatume
Et sovant retorne a contraire.
Mais cele qui bien sot l'afaire
Li respont : « Ja ne doutez rien.
De vostre mal vos dirai bien
La nature et lo non ansamble.
Vos m'avez dit, si com moi samble,
Que la dolors que vos santez
Vos samble estre joie...
.....

b Dont amez vos g..
Car an doucor nul...
Se amor non tant se...
Tuit autrement commune..
Sont touz jorz felon et o...
3120 Mais amors est douz et pa...
Vos amez toute an sui certei...
Ne vos an taig pas a vilai..
Mais ge tand... a vilenie
Se par peresce ou par folie
Vostre corage me celez.
Certes d'amer ja n'an parlez :
Quant serai certainne et seüre
Que vos ja par nule avanture
N'an parleriez a rien vivant,
Damoisele, certes li vant
En parleront ançois que gié
Se vos ne m'en donez congié.
Et encor vos fiancerai
Que ge vos en avancerai
Si que certainnement savrez
Que par moi vostre joie avrez. »
Maistre, vos m'avriez garie ;
Mais l'empereres me marie,
Dont ge sui iriee et dolante
Por ce que cil qui m'atalante
Est niès celui cui prandre doi ;
Et se cil a joie de moi,
Dont ai ge le moie perdue,
Ne ge n'i ai nule atandue.
Miauz voldroie estre desmembree
Que de nos deus fust remanbree
L'amor d'Ysolt et de Tristan
Dont mainte folie dit an
3149 Et honte m'est a reconter...
.....

2 *a* .....antiers
.....rantiers
.....e usa

.....deus ne...
s ne fu pas raisnable
....oie ert touz jorz estable
..on cors ne de mon cuer
..partie a nul fuer.
...nen iert garçonniers
..avra deus parçonniers
ou cuer si a lou cors
Touz les autres en met dehors.
Mais ce ne puis ge pas savoir
Coment puisse lou cors avoir
Cil a cui li cuers s'abandone,
Quant mes peres autrui me done;
Ne g... contredire
....t il ert de mon cors sire
S'il.... chose que ne voille
N'est pas droiz c'un autre i
acoille;
Ne cil ne puet fame espouser
Sanz sa fiance trespasser;
Ainz avrai s'an ne li fait tort
Cligés l'ampire aprés sa mort.
Mais se vos itant savez d'art
Que ja cil en moi n'eüst part
Cui ge sui donee et plevie,
Molt m'avriez an gré servie.
Maistre, car i metez antante
Que cil sa fiance ne mante
Qui au pere Cligés plevi
Si com il m'aimme et eschevi
Que ja n'avroit fame espousee.
Sa fience estra reüsee
Car adés m'espousera il
.....
b De s'annor qui soë doit estre;
Ja de moi ne puist anfes nestre
Par quoi il soit desheritez.
Maistre or vos an antremetez
Por ce que toz jorz vostre soie. »
Lors li dit la maistre et otroie
Que tant fera conjuremanz
Et poisons et anchantemenz
Que ja de cest ampereor
Mar avra garde ne paor,
Et si girront ansamble andui:
Mais ja tant n'iert avocques lui
Qu'ensi ne puisse estre asseür
Com s'antres deus eüst un mur.
Mais seul itant ne li anuit
Qu'il a par songe son deduit;
« Car quant il dormira forment
Avra de vos joie a talant
Et cuidera tout entresait
Que en veillant sa joie en ait,
Et ja rien n'an tandra a songe,
A losange ne a mançonge.
Ensin touz jorz de lui sera
Qu'en dorment joer quidera. »
La pucele anme et loe et prise
Ceste bonté et cest servise;
En boenne esperance la met
Sa mestre qui ce li promet
Et si li fience a tenir
.....ar ce quidera venir
..sa joie que que il tart
Car ja tant n'iert de male part
Cligés, s'il set que ele l'aint,
Que por li grant joie ne maint.
Garder cuide son pucelage
.....garder son heritage
.....
a Et s'il est..
La pucele..
Et molt s'i fie et..
L'une a l'autre..
Que cist consaus ert..
Que ja n'iert en ava..
Si est la parole finee
Et quant vint a la matinee
L'ampereres sa fille mende:
Cele vient quant il lou comende.
Que vos iroie tout contant?
Lor afeire vont aprouchant
Li doi ampereor ansamble,
Que li mariages assamble
Et la joie ou palais commence.

Mais n'i voil faire demorance
De parler de chascune chose.
A Tessala qui ne repose
Des poisons faire et atramprer
Voil ma parole retorner.
Tessala tampre sa poison,
Espices i met a foison
Por adoucir et atramprer ;
Bien les fait batre et des..prer
Et cole tant que touz..
Ne rien n'i est aigres n'a...
Car les espices qui i sont
Douz et deboennaire lou font.
Quant la poisons fu atornee,
S'ot faite li jorz sa jornee
Et por souper furent a..
Les tables et napes sont m...s
Mais lou souper met en respit
Tessala covient qu'ele espit
Par quel angin, par quel message
Ele anvoiera son bevrage, ...

b Si li a quis...
Por quoi Tessala l'o....
« Amis, dist ele, a cest..
Voil l'ampereor los..
Ge vos di...
D'un boivre...
Ne voil qu'anuit...
Ge cuit que molt a...
Onques de si boen...
Ne nus boivres tant...
Et garde bien ge lou...
Que nus autres n'an bo...
Por ce que trop en...
Et ce meismes vos...
Que ja ne sache dont...
... avantur...
Q.... les ... sanz lo..
Et .. or ce que vos es...
Et sant. es ..u vant...
Des boennes espices l...
Et por ce que cler..

Lo vin en sa coupe...
Se par avanture..
Sachiez q... pai...
Mais por chose que vos...
N'an... ja mal esp...
....

4 a .... ..el chief
..chief an chief
..sanz rien greve.
...apes lever
..s tant beü
.li ot pleü
..dormant ivres
..a delivres
..ant traveillier
..era veillier.
..ereres gabez
..esques et abez
.et beneïr
..aler gesir
..i com il dut
..sa fame jut
..i ge menti
..e santi
..rent ansamble
..mes tramble
..et molt s'esmaie
..e soit veraie
..chanté
..volanté
..s'il ne dort
..tel deport
b ..... cuide
..en estuide
..gier
..ongier
..comme pucele
..si l'apele
..ement sa douce amie
..la cuide n'an tient mie
Mais de neiant est a grant aise :
Car neiant tient et neiant baise,
Neiant tient et neiant acole,

Neiant voit, a neiant parole,
A neiant tance, a neiant luite.
Molt fu bien la poisons confuite
Qui si lou travaille et demainne.
De neiant est an si grant painne,
Car por voir cuide et si s'an prise
Qu'il ait la forteresce prise;
Ensin lo cuide, ensin lou croit
Et de neiant lasse et recroit.
A une foiz vos ai tout dit
C'onques n'an ot autre delit.
Ensins l'estovra demener
Touz jorz mais s'il l'an puet mener;
Mais ainz qu'a sauveté la taigne
Criem que granz ancombriers li vaigne:
Car quant il s'an retornera
Li dux pas ne sejornera
Cui el fu premerains donee.
Grant force a o lui amenee,
S'a toutes les marches garnies
Et a la cort sont ses espies
Qui li font savoir chascun jor...

Cligès II (éd. Foerster; v. 6433 sq.)

1 *a* Et la caille et la perdriz chace,
Avint qu'uns chevaliers de Trace,
Bachelers juenes et prisiet,
De chevalerie prisiez,
Fu un jor an gibiers alez
Vers cele tor toz lez a lez.
Bertranz li chevaliers
Eschapez fu ses espreviers
Qu'a une aloete a failli.
Or se tanra por mal bailli
Bertranz s'il pert son esprevier.
De sor la tor en un vergier
Lo vit dessandre et asoer,
Et or li plest mout a voer
C'or ne le cuide il mes perdre.
A tant s'an vet au mur aerdre
Et fet tant que oltre s'an passe.
Soz l'ante voit gesir a masse
F(enice) et Cligès tout a nu.
« Dex, fet! que m'est avenu?
Quel mervoille est ce que je voi?
N'est ce Cligès? Oil par foi.
N'est ce l'ampereriz amsanble?
Nenil, mes ele la resamble
C'onques mes rien tant ne resambla.
Tel nes, tel bouche, tel visa
Com l'amperert ma dame ot.
Onques mais nature ne sot
Fere deus choses si samblant.
An cesti ne voi ge noient
Que an ma dame ne viisse;
S'elle fust vive ge deïsse
Veraiment que ce fust elle. »
A tant une pierre destoille,
Si chiet F(enice) leiz l'oroille
.....
b Vez ci Bertran; s'il nos eschape
6472 Chaü somes an male trape:
Il dira qu'il nos a veuz. »
Lors s'est Bertranz aparceüz
Que c'est l'ampereriz sanz faille.
Mestiers li est que il s'an aille,
Car Cligès avoit aportee
Ou vergier avec li s'espee,
Si l'avoit devant lou lit mise.
I saut sul, s'a l'espee prise.
Bertranz s'an fuit isnelement,
Tot maintenant au mur se prent
Et ja estoit outre a bien pres
Quant Cligés li vint si de pres
Et maintenant hauce l'espee,
Que maintenant li a copee
La jambe desoz lou genuell
Ausi com un rain de fenuell.
Neporquant s'en est eschapez
Bertranz maumiz et esclopez.

Quant ses genz d'autre part le prenent
Qui de duel et dirent forsannent
Quant il le voient afolé,
Anquis li ont et demandé
Por savoir qui ce li a fet.
« Ne me metez fet il an...
Mais sor mon ch..
Ja cist aferes n'iert con..
Jusque devant l'ampereor
Ne doit mie estre sa...
Qui ce m'a fet ce quit n...
Car pres est de morte...
Lors l'ont mis sor...
Si l'an moinent a...
Le duel faisant p...
.....
2 *a* Et un et autres qui ainz ainz.
6510 J'a s'est Bertranz clamez et plainz
Oia.. toz a l'ampereor
Mais.. lou tient a jangleor
De ce ...il dit qu'il a veüe
L'am..ereriz trestote nue.
Tote ..n est et la vile esbolie
A v... lou tienent a folie
Cele novele quant il oent
Et... dient et loent
L'ampereor a la tor voise.
A l'es.. ovoir ot molt grant noise
Des genz qui aprés lui s'esmuevent;
Mais.. la tor noient ne truevent,
Ca- F(enice) et Cligès s'an vont
Et Tesala menee en ont
Qui les conforte et aseüre
Et dit.. se par avanture
Voient aprés aus gent venir
Qui viegne por aus retenir,
Por noient peor en avront,
Que ja ne les aprocheront
Por m(a)l ne por anconbrier fere
De tant.. ing com u.. ars puet traire

...e a tor
...
...
..a pendre
..venter la cendre
...a souferte
..a desserte
..te sam preu
..on neveu
..ceté
.....
b Et se ge ai de rien mespris.
Bien est droiz que je soie pris :
Mais par ce me vueil rescuser
6550 Que sers ne doit rien refuser
Que ses droiz sires li coment.
Ce set an bien certainement
Que ge suis suans et la tor soe. »
Non est, Jo(hans), ançois est toue.
— Moie, sire? Vere aprés lui,
Ne je meismes miens ne sui
Ne je n'ei chose qui soit moie
S'il meïmes ne la m'otroie.
..se ce vos voliez dire
Que ver vos est mespris mesires,
Je suis prez qu'il vos an defande
Sanz ce que il nos me comande.
Mais ce me done hardement
De dire tout seürement
Ma volanté et ma gorgiee
Tele com l'ai fete et forgiee,
Car bien sai que morir m'estuet.
Or soit ainsins com estre puet :
Que se je mur por mon seignor
Ne morrei pas a desennor.
Car bien sevent tuit sen dotance
Lou seremant et fiance
Que vos plevites vostre frere,
Aprés vous seroit amperere
Cliges qui s'en vet en essil.
Mais se Deu plaist ancor l'iert il
Et de ce fetes a reprendre

Que fame ne devïez prendre,
Mais totes voies la preïstes
Et vers Cligés vos meffeïtes.
Il n'est de rien vers vos mefez....
.....
3 *a* Et fetes an que miauz porroiz,
Car se ge muir vos an morroiz. »
L'ampereres d'ire tressue
Quant la parole a antandue
Et l'afit que Jo(hans) li dit.
« Jo(hans), fet il, tant de respit
Avras que tes sire iert trovez
Qui si leidemant s'est provez
Vers moi qui mout l'avoie chier
Ne ne li pansoie a trichier.
Mais am prison seras tenuz ;
Se tu sez qu'il est devenuz
Di le moi tost, gel te coment.
— Ge lo vos die et ge coment ?
Ne feroie tel felonie
Por traire fors do cors la vie !
Certes ne vos anseigneroie
Mon seignor se bien lou savoie.
Antermes ce, se Dex me gart,
Je ne sai a dire quel part
Il sunt alé ne plus que vos.
Mais de noient iestes jalous.
Ne dot pas tant vostre corroz
Que bien ne die oiant toz
Coment vos iestes deceüz,
Et si n'en serei ja creüz.
Mais el boivre que vos beütes
Anginiez... et ceuz futes
La nuit quant voz noce feïstes.
Onques puis se vous ne dormistes
O an sonjant ne vos avint ;
De li nuns joies ne vos vint
Mal la nuit dormir vos faisoit,
Et li songes tant vos plaisoit
Com s'an veillant vos avenist...
.....
b Ses cuers a Cliges se..
Tant que por li morte...
Si me crut tant q...
Et si la mist a ma m..
Dont il ert sires p...
Ne vos an devez a m...
Lan me deust ard...
Si je mon seignor..
Ou sa volanté re...
Quant l'ampereres...
La poison qui li...
Por coi Tessala lou...
Lors primes sot et ap...
Qu'onques joie an n'av..
De sa fame bien le s..
Se il ne li avint pa...
Mais ce fu joie de m...
Et dit que s'il ne prent...
.e la honte et de la...
Que li traïtes li a fete
Qui sa fame li a fortra...
..a mais n'avra joie a...
..r tost fet il juqu'a Pa..
..de ça jusqu'en Alema...
.....stiaux ne ville...
.....
4 *a* .. t an moine
...rement
..nchantement
..ne paor
..npereor
..e ne gisent
..quan que il devisent
..iauz que il ne suelent
..vuellent
..te et porchace
..ne les menace
..s au retor
..de sejor
. n oncle an va
..il lou trova
..nte et clama
..mpereor
.... (?)

..ement
..loiaument
..ne devoit
...oit
.me an sa vie
...aie
..noble ira
.....

b Et d'armeure a chevalier
Fet cent nes amplir et chargier.
Por ostoier fet aparoil
Li rois si grant que son paroil
Ne fist Cesar ne Alixandres.
Tote Aingleterre et tote Flandres
A fet semondre et amasser.
Ja devoient la mer passer
Quant de Grece vinre message
Qui respiterent lo message
Et lou roi et les genz retindrent.
Avec les messages qui vindrent
Fu Jo(hans) qui bien fist a croire;
Kar de chose qui ne fust voire
Et que il de voir ne saüst
Tesmoinz ne mersages ne fust.

Li mersagier haut home estoient
Qui de Grece Cligés queroient.
Tant lou quistrent et demenderent
Qu'a la cort lou roi lou troverent
Si li ont dit : « Dex vos saut, sire !
De par touz cez de vostre ampire
Grece voss est abandonee
..Constantinoble doee
..ar lou droit que vos i avez
..est mes vos ne le savez
..stres oncles dou duel que il ot
..e ce que trover ne vos pot.
..el duel ot que lou sans chanja :
..inz puis ne but ne ne manja,
..morut comme forsenez.
..iaux sire or vos an revenez,
..tuit vostre baron vos mandent.
..et vos desirrent et demandent
..mpereor vos vuellent fere.

LA BELLE HÉLÈNE DE CONSTANTINOPLE

La belle Hélène[1] est le titre d'un de ces interminables romans qui caractérisent le déclin du moyen âge. Conservé dans une version en vers et dans plusieurs autres en prose, le roman a jusqu'ici bénéficié de peu d'attention [2]. Il nous en manque même un bon résumé français [3]. L'ouvrage a pourtant eu un retentissement très considérable : il est le point de départ de livres populaires français, allemands, hollandais, danois, suédois, islandais, pour ne rien dire d'un miracle basque. Il semble donc mériter quelque considération de la part de ceux qui s'intéressent à la littérature d'imagination de cette époque.

Une comparaison détaillée du poème avec les versions en prose a été faite dans les dernières années du siècle passé [4]. Ce travail, une dissertation allemande, est très bien fait. Il en résulte que les versions en prose ne font qu'abréger le poème,

1. L'orthographe du ms. est *Helaine* ; nous avons modernisé les formes de tous les noms propres.

2. Il en est tout autrement du cycle de contes dont le roman fait partie et qui a été le sujet de bien des études ; voir V. Chauvin, *Bibliographie des ouvrages arabes*, VI (1902), p. 170 ; Bolte-Polívka, *Märchen-Anmerkungen*, I (1913), p. 298 et suiv. ; G. Huet, *Romania*, XLV (1918-19), p. 94 et suiv. ; Margaret Schlauch, *Chaucer's Constance and Accused Queens*, New York, 1927, p. 3 et suiv. ; J. Schick, *Die Urquelle der Offa-Konstanze Sage*, dans *Britannica*, Max Förster zum 60. Geburtstag, Leipzig, 1929, p. 31-56.

3. Les résumés donnés par Charles Nisard, *Histoire des livres populaires*, Paris, 1854, II, 459 et suiv. ; et par Hermann Suchier, *Œuvres poëtiques de Philippe de Remi, sire de Beaumanoir*, I (Paris, 1884), p. XXVII et suiv., ne prétendent pas être complets.

4. R. Ruths, *Die französischen Fassungen des Roman de la belle Helaine*, Greifswald, 1897.

que les remanieurs trouvaient sans doute un peu long. Nous jugeons inutile de nous en occuper : il suffit de faire l'analyse du poème.

I

Il y avait une fois à Rome un pape nommé Clément, dont le frère, empereur de Rome, était le père d'une fille charmante. En ce temps-là, Bruiant, roi des Sarrasins, menaçait Rome.

L'empereur (dans le poème « roi ») Antoine de Constantinople accourt avec une armée pour libérer la ville assiégée. Le pape lui montre sa reconnaissance en lui donnant sa nièce pour femme. De cette union naît une fille qu'on nomme *Hélène*, à la suggestion du saint père, en l'honneur de sainte Hélène, mère de Constantin. Malheureusemeut, la reine meurt en mal d'enfant. La petite Hélène devient aussi belle que sa mère, si bien que l'empereur Antoine, s'étant épris d'elle, désire l'épouser. Entre temps, le roi Bruiant revient à la charge avec une armée de cent mille Turcs pour prendre Rome. Le pape fait demander à Antoine de lui venir en aide. Antoine entend tirer profit de la situation pour obtenir du pape l'autorisation d'épouser sa fille. D'abord choqué, comme de juste, de pareille demande, Clément, sur le conseil d'un légat, finit par céder. Arrivé à Rome avec une armée, Antoine ordonne qu'on peigne le portrait de sa fille sur les colonnes du palais papal. Dans la bataille qui suit de près ces événements, il fait des prodiges de bravoure, si bien qu'il met l'armée ennemie en fuite après en avoir tué les chefs de sa propre main. Rentré à Rome, il rappelle au pape la promesse fatale. Comme celui-ci hésite encore à se rendre aux vœux de son allié, une voix céleste lui ordonne de donner sa permission : Antoine ne réussira d'aucune façon à accomplir son désir impie. Tout joyeux d'avoir obtenu le consentement papal, Antoine retourne à Constantinople pour y annoncer à sa fille les noces fixées pour le lendemain.

Sur le conseil de sa tutrice, Hélène s'embarque cette nuit même pour l'Occident. Le tyran se venge en faisant brûler l'innocente tutrice. Le bateau arrive en Flandre, où Hélène est reçue en un couvent. Le bruit de sa beauté se répandant, le jeune roi du pays demande qu'on la lui livre. Il ne lui reste qu'à se rembarquer. Son bateau est attaqué par des pirates païens qui massacrent tout l'équipage sauf Hélène, réservée pour le plaisir du capitaine. Sur sa prière, un orage terrible éclate ; le bateau, jeté sur un écueil, est complètement détruit ; tous les païens se noient. S'étant sauvée sur une planche, Hélène est jetée au rivage près de l'embouchure de la Tyne, dans l'Angleterre septentrionale. Elle remercie Dieu de ce miracle, quand survient Henry, le jeune roi d'Angleterre. Admirant sa beauté, il l'emmène et lui demande sa main. Après quelques hésitations, elle y consent. Par malheur, la mère

du roi, ne se souciant guère d'avoir pour bru une fille d'origine inconnue, devient dès lors l'ennemie acharnée de la jeune reine.

Rome est menacée derechef, cette fois par le roi païen Butor. Antoine, à la recherche de sa fille perdue, ne peut cette fois prêter main forte. C'est pourquoi le pape s'adresse au roi Henry. Avant de partir, le roi confie sa femme aux soins du duc de Gloucester (Clocestre) ; il donne à Hélène son propre sceau ; puis il fait peindre le portrait de sa femme sur son bouclier [1]. Arrivé à Rome, Henry y voit les portraits de sa femme exécutés sur l'ordre, d'Antoine. Le pape lui raconte ce qui s'est passé entre ce roi et sa fille. Henry se rend compte qu'il a épousé la fille d'Antoine. Lui et le pape livrent une bataille indécise aux Sarrasins.

Sur ces entrefaites, la vieille reine fait enlever à Hélène le sceau royal pour en faire faire une copie. Puis elle le lui rend, sans que la jeune reine se doute de ce qui s'est passé [2]. Quelque temps après, Hélène donne le jour à deux fils ; elle envoie un messager à Rome pour annoncer la bonne nouvelle à son mari. Ce messager s'arrête à Douvres, où réside la vieille reine. L'ayant fait griser, elle lui enlève la lettre pour y substituer une autre, annonçant que la reine vient de donner le jour à deux monstres. Le messager arrive à Rome vers la fin d'une seconde bataille, victorieuse pour les chrétiens. Ayant lu la lettre fatale, Henry déclare au pape qu'il a fait ce mariage contre le gré de sa mère. Une des versions en prose ajoute qu'il n'a rien à reprocher à sa femme. Sur le conseil du pape, Henry écrit une lettre au duc de Gloucester, lui ordonnant d'honorer la reine comme auparavant et de garder sa progéniture. Ayant fait arrêter le messager, la vieille reine substitue à cette lettre une autre, ordonnant au duc de faire brûler Hélène et ses enfants. A la réception de cette missive, le duc est naturellement consterné ; il ne sait que faire. D'autres lettres, envoyées par la vieille reine pour confirmer la première et menaçant le duc en cas de désobéissance, l'obligent à se décider vite. Il fait couper à Hélène la main droite, mais refuse à la dernière minute de la faire mettre à mort. Après avoir fait lier la main coupée de la mère à un de ses enfants, il la fait embarquer avec ses bébés sur un petit bateau. Sa propre nièce, Marie, amie dévouée d'Hélène, se fait brûler pour elle, son horoscope l'ayant destinée à une fin pareille. Pour établir une ressemblance entre elle et la reine, le duc lui avait fait couper la main, de manière à tromper les assistants.

Le bateau débarque Hélène dans une île rocheuse appelée Constance. Pendant que la malheureuse mère, épuisée de fatigue, est endormie, survient un loup qui lui enlève un des enfants, celui-là même auquel est attaché la

1. Nous faisons grâce au lecteur de l'épisode oiseux des combats de Henry en Flandre.

2. Nous omettons également un rêve sinistre que fait la jeune reine et qui annonce les malheurs à venir.

main coupée. Un ermite l'arrache au loup et l'élève. Un lion s'empare de l'autre enfant pour le porter dans sa caverne. Des marchands emmènent Hélène en Bretagne où elle s'établit à Nantes. Le lion force une chèvre à nourrir l'enfant, que l'ermite finit par trouver. Il l'emmène avec la chèvre, qui nourrit les deux jumeaux. L'ermite nomme l'un des enfants *Brac* (parce qu'il porte le bras coupé d'Hélène), l'autre Lion. La main attachée au corps de Brac se conserve fraîche par miracle.

Ayant fini par vaincre les Sarrasins, le roi Henry prend congé du pape pour rentrer en Angleterre.

Sur ces entrefaites, le roi Antoine, toujours à la recherche de sa fille, arrive en Bavière où règne le roi païen Grabaux, épris de sa propre fille, Gloriande. Sur le conseil d'une idole habitée par un démon, il décide de l'épouser. Survient le roi Antoine qui détruit l'idole et convertit les Bavarois au christianisme. Arrivé en Flandre, il apprend de la bouche de l'abbesse du couvent que sa fille y a séjourné pendant quelque temps. Puis il se rend à Boulogne.

Arrivé dans la même ville, le roi Henry y fait venir le duc de Gloucester. La trahison odieuse se découvre en dépit des précautions de la vieille reine : elle a tué tous les complices, volontaires ou forcés, de ses crimes. Les deux monarques se lamentent ensemble de la perte qu'ils viennent de faire. Antoine informe Henry que la vieille reine a même voulu empoisonner son propre fils, à condition qu'Antoine promette de l'épouser. Exaspéré, Henry la fait brûler.

Cette justice faite, le duc de Gloucester avoue qu'il n'a pas exécuté l'ordre royal et qu'Hélène est en vie. Les deux rois se mettent à sa recherche.

Entre temps, les deux garçons, dont l'un, Brac, ne mange que des racines et des fruits, s'adonnant aux jeûnes et aux prières, tandis que son frère se nourrit de gibier, apprennent de l'ermite le secret de leur origine. Ils rencontrent par hasard le batelier qui avait conduit leur mère en cet endroit il y a seize ans. Ayant appris cette partie de leur histoire, ils se rendent compte que la dame inconnue était leur mère ; ils se mettent à sa recherche sans attendre que l'ermite les baptise. Ils arrivent en Bavière, où Gloriande les nomme officiers de sa cour. Lion s'y distingue par sa grande charité. Après quelques autres incidents de peu de conséquence, les frères se font connaître au duc de Gloucester qui va épouser Gloriande. Ils ne restent pourtant pas dans la compagnie du duc mais continuent leur recherche [1]. A Amiens ils font la connaissance de saint Martin de Tours, qui les baptise (Brac est nommé *Brice* et Lion *Martin*) et qui les emmène à Tours. Pour Hélène, après avoir vécu à Nantes pendant 17 années, elle se rend de son côté à Tours où elle reçoit l'aumône des mains de ses fils sans les reconnaître.

---

1. Nous omettons l'épisode plus que niais racontant comment Jésus-Christ, sous la forme d'un pauvre, met Lion à l'épreuve pour faire l'étonnante découverte qu'un homme non baptisé peut être aussi charitable qu'un baptisé.

Les rois Henri et Antoine rencontrent l'ermite qui a élevé les jumeaux ; ils apprennent de lui leur histoire. Par malheur, il ne sait pas ce qu'ils sont devenus. Continuant leur recherche, les deux monarques arrivent à Bordeaux, toujours païen, et en font la conquête. Le roi païen se fait baptiser et reçoit le nom de Constant. De Bordeaux, Henry se rend à Tours. Hélène reconnaît son mari mais craint de se faire connaître. Henry et Antoine aperçoivent les jumeaux : la main coupée d'Hélène avec son alliance ne laisse pas subsister le moindre doute qu'ils sont en effet les fils de Henry et les petits-fils d'Antoine. Scène de reconnaissance. Tandis que les deux monarques font une croisade à Jérusalem, Brice se rend en Angleterre.

A Jérusalem, Constant (qui a accompagné les deux rois) est fait prisonnier, mais trouve grâce aux yeux de la belle Plaisance, fille du roi païen. Suit un épisode banal : l'amour de la princesse sarrasine qui oublie toutes ses obligations envers ses parents et son peuple pour pouvoir épouser un chrétien. En dépit de ces tendres relations, Constant aurait probablement succombé si saint Georges n'était venu le faire sortir de la ville. Séparée de son amant, Plaisance se rend à Rome, s'y fait baptiser par le pape (toujours le bon Clément) et accouche d'un fils à l'hôtel d'un sénateur. Ce dernier s'éprend d'elle et, pour pouvoir l'épouser, empoisonne sa propre femme. Comme Plaisance continue à se montrer cruelle, le sénateur, plein de dépit, lui enlève son enfant et le livre à un sien cousin avec l'ordre de le tuer. Ce cousin ayant été tué par des brigands, l'enfant est trouvé par le roi Clovis, faisant campagne dans cette contrée. Suit l'épisode de la conversion de Clovis après une victoire. Le sénateur accuse la nourrice d'avoir tué l'enfant et la fait brûler. Mais il continue ses assiduités auprès de Plaisance, qui est sauvée par miracle.

Entre temps, les chrétiens prennent Jérusalem, dont le roi se fait baptiser et reçoit le nom d'Amaury. Attachant foi à un faux bruit que Henry et Antoine auraient trouvé la mort devant les murailles de Jérusalem et que leurs corps auraient été portés à Rome, Hélène s'y rend en mendiante. Chemin faisant, elle rencontre Plaisance, et se lie d'amitié avec elle. Par malheur, le roi du pays s'éprend d'elle et la fait enlever. Elle s'échappe au risque de sa vie et se rend à Rome, sans pourtant se faire connaître au pape, son grand-oncle. Arrive le roi Constant à la recherche de son amante ; il apprend le séjour de Plaisance chez le sénateur. Après une rixe, ce dernier est saisi et condamné à mort. Avant d'être pendu il fait l'aveu de ses crimes. A la recherche de Plaisance, Constant tombe entre les mains des brigands dont il a été question auparavant. Là il apprend le séjour de sa femme et de son enfant chez la même bande.

Les deux monarques arrivent à Rome. Hélène, toujours craintive, refuse de se faire connaître. Suit une dernière attaque de Rome par les Sarrasins et leur défaite. Hélène s'enfuit de la ville après avoir écrit un message à son père et à son époux. Elle retourne à Tours. Suivent les démêlés d'Amaury

avec ses ci-devant coreligionnaires et qui se terminent avec la victoire des chrétiens. Henry et Antoine s'embarquent pour la Flandre où d'autres combats les attendent. Henry est fait prisonnier par les païens mais libéré par ses fils jumeaux.

Les rois s'embarquent pour l'Écosse pour y attaquer une ville païenne. Cette fois, c'est le tour d'Antoine et du jeune Brice d'être faits prisonniers. Par bonheur, il y a encore une princesse sarrasine, Ludiane, qui s'éprend à temps de Brice. L'archevêque, lui aussi fait prisonnier, persuade le jeune homme de ne pas refuser cette chance; il déclare vouloir épouser Ludiane convertie. Elle aide les prisonniers à s'échapper et à mettre le feu à la ville. Brice l'épouse et devient le père de Saint Brice.

D'Écosse les rois s'embarquent pour Tours. Hélène se cache, craignant toujours d'être mise à mort. On finit pourtant par la trouver. Elle est reconnue par ses fils et puis par son mari. La main coupée se réunit à son bras par miracle. On se rend à Rome en libérant, chemin faisant, le roi Constant, toujours prisonnier des brigands. Lui et Plaisance sont enfin réunis. Constant est couronné empereur de Rome. Henry et Hélène meurent et sont ensevelis dans la même ville. Martin se fait ermite ; il est élu plus tard archevêque de Tours. Brice monte sur le trône d'Angleterre et de Constantinople.

II

Signaler toutes les contradictions, toutes les répétitions, toutes les improbabilités, voire toutes les absurdités de ce récit, qui en maint endroit rappelle les faits divers des journaux modernes, ce serait vraiment abuser de la patience du lecteur. Il est évident que l'auteur inconnu s'est plu à prolonger l'action coûte que coûte à force d'épisodes oiseux et décousus, sans rapport avec le récit principal. Il est également clair que, ce faisant, il a mis fort peu du sien, si bien qu'il est très facile, en retranchant ces épisodes, d'alléger l'action du poème, de le réduire à des proportions moins formidables. Ces retranchements n'enlèvent rien à la logique intérieure du poème; ils font disparaître en même temps la plupart des répétitions, des clichés, des contradictions les plus choquantes. Nous retranchons donc les épisodes de Gloriande, de Constant et Plaisance.

Réduit à des proportions naturelles, le poème rapporte à peu près ceci :

Un roi, épris de sa propre fille, entend l'épouser, contre son gré, mais avec le consentement de son clergé. Elle s'enfuit et finit par arriver dans un pays

étranger où un jeune roi s'éprend d'elle et l'épouse. Par malheur, la mère de celui-ci n'aime pas la jeune femme d'origine inconnue. Elle tire parti d'une absence de son fils pour perdre sa bru, qui vient de donner le jour à des fils jumeaux. La malheureuse mère n'est pas mise à mort, mais exilée avec ses enfants après avoir eu la main droite coupée. Le roi apprend trop tard le tour qu'on lui a joué. Il fait mourir la vieille reine et se met à la recherche de sa femme. Celle-ci est séparée de ses fils, dont l'un est enlevé par un loup, l'autre par un lion. Ils finissent par être sauvés par un ermite. Hommes faits, ils libèrent leur père tombé entre les mains d'ennemis. Plus tard, les fils et le père retrouvent leur mère, dont la main est jointe au bras par miracle.

Dans cette forme le conte a été le sujet, non pas d'une, mais d'une vingtaine de narrations médiévales, les unes en vers, les autres en prose, en français, en allemand, en latin, en catalan, en italien et en anglais [1]. Avec quelques variantes il est le sujet d'un conte bleu répandu dans toute l'Europe et une partie de l'Asie [2]. Il faut donc poser la question de la filiation de ces textes. Cette tâche a été accomplie en partie par un savant anglais, M. A.-B. Gough [3]. Nous disons à bon escient « en partie », parce que ce travail ne saurait être considéré comme définitif. Il y a lieu d'y signaler deux défauts : 1° l'auteur ne connaissait qu'une petite partie des variantes orales du conte bleu ; il ignorait surtout les variantes slaves ; 2° du fait que plusieurs des textes médiévaux indiquent clairement un milieu anglais par lequel ils ont évidemment passé, il conclut que la légende médiévale a été développée d'une variante anglaise du conte bleu.

Discutons d'abord cette dernière hypothèse. M. Gough (comme d'ailleurs plusieurs prédécesseurs [4]) ont rapproché la légende de la *Belle Hélène* d'une légende présumée anglo-saxonne, celle du roi Offa [5] :

Chassant dans le plus épais d'une forêt, Offa rencontre une belle fille

1. Schlauch, *op. cit.*, p. 69.
2. Bolte-Polívka, *op. cit.*, I, 302 et suiv.
3. A. B. Gough, *The Constance Saga* (*Palaestra*, XXIII), Berlin, 1902.
4. Surtout Hermann Suchier, *op. cit.*
5. Gough, *op. cit.*, p. 55 et suiv. ; S. Stefanović, *Anglia*, XXXV (1912), p. 486.

royalement habillée. Il apprend d'elle que son père, roi d'York, après avoir vainement tâché de la séduire, l'a abandonnée au désert. Offa l'emmène à la cour. Sollicité par ses barons de se marier, Offa refuse longtemps ; enfin, après plusieurs années, il choisit pour épouse la belle qu'il avait trouvée dans la forêt. Par ce mariage Offa devient père de plusieurs enfants. Après quelque temps, le roi de Northumbrie demande la main de la fille d'Offa et en même temps son secours contre les Écossais païens. Offa lui accorde l'un et l'autre. Ayant défait les ennemis, il envoie une lettre destinée à annoncer sa victoire à la reine, sa femme. Le messager passant une nuit chez le roi d'York, celui-ci en profite pour se venger de sa fille : il opère un changement de lettre. La fausse lettre annonce qu'Offa est vaincu et qu'il ordonne d'exposer au désert la reine avec ses enfants après leur avoir coupé les mains et les pieds. On conduit dans la forêt la famille royale, mais on ne fait souffrir qu'aux enfants le cruel supplice. Les malheureux sont trouvés par un ermite, dont la prière rend aux enfants les membres coupés. De retour après une absence de deux mois, Offa apprend ce qui s'est passé. Pour se distraire dans sa douleur, il va chasser dans la forêt, où il retrouve sa famille. Le roi promet à l'ermite de fonder en cet endroit un monastère, promesse qui ne fut remplie que par un de ses descendants, qui y bâtit le monastère de Saint-Albans.

Il est facile de voir que ce texte diffère de notre groupe de récits au moins sur un point très important : ce n'est plus la méchante belle-mère qui noue l'intrigue ; c'est le père incestueux lui-même qui opère le changement de lettres. Dans cette particularité la légende anglaise d'Offa est d'accord avec un petit nombre des variantes orales du conte bleu, mais non pas avec toutes ni même avec la plupart d'elles. Il est donc de bonne méthode d'écarter dès l'abord ce groupe de variantes y compris la légende d'Offa.

Pour ce qui est de notre groupe de récits (appelé γ), M. Gough le divise en deux sous-groupes, δ et ε. Dans δ (dont le roman de la *Belle Hélène* fait partie), le père de l'héroïne est empereur de Constantinople ; le nom de *Constantin* (ou quelque variante de ce nom) paraît comme celui du père ou du fils de l'héroïne ou bien comme celui du successeur de son père. Il y est de plus beaucoup question de guerres contre les Sarrasins [1]. Dans ε, le père de l'héroïne est roi de quelque pays situé dans l'Europe orientale (Hongrie, Dacie, Russie) [2]. Il est donc clair

1. Gough, p. 18 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 24.

que dans γ, dont δ et ε sont dérivés, le père de l'héroïne était un monarque oriental chrétien. Étant donné que ε est plus récent que δ, — ε paraît dater du milieu du XIIIe siècle [1], — et que les royaumes de l'Est tel que la Hongrie et la Russie gagnent de l'importance à mesure que l'Empire byzantin s'affaiblit, puis disparaît (1204), il est naturel de conclure que δ représente γ plus fidèlement que ne fait ε ; en d'autres termes, dans γ, le père de la princesse était bien un empereur de Constantinople appelé Constantin. Or *Hélène* étant le nom de bon nombre d'impératrices de Byzance, on doit conclure que c'était aussi le nom de l'héroïne dans γ. En somme, il n'y a, dans le roman de la *Belle Hélène*, que le nom du monarque incestueux, *Antoine*, qui semble dû au caprice du remanieur.

A en croire M. Gough, γ est une légende anglaise du VIIe siècle. Il est facile de la reconstruire à l'aide du récit de la *Chronique anglo-normande* de Nicolas Trivet [2], écrite entre 1334 et 1347 :

Constance, l'héroïne, est fille de l'empereur Tibère Constantin. Elle épouse le sultan qui se fait baptiser pour lui complaire. Mais sa mère, indignée de l'apostasie de son fils, fait assassiner tous les chrétiens de la cour et exposer Constance avec sa riche dot sur une barque sans voile ni rame. Cette barque, après avoir flotté sur la mer pendant trois ans et huit mois, arrive la veille de Noël en Northumbrie. Eldə, connétable du roi, et Hermyngild la recueillent chez eux. Enfin le roi Alle se laisse convertir par Constance et l'épouse. Pendant son absence du royaume, — il fait la guerre aux Écossais, — Constance met au monde un fils qui est appelé Maurice. La vieille reine opère le changement de lettres qu'on connaît déjà. Constance est abandonnée sur une barque sans voile ni gouvernail avec ses trésors et son fils âgé de dix semaines. Après un voyage de cinq ans, elle arrive à Rome, où pendant l'espace de douze ans elle trouve un refuge chez le sénateur Arsémius et sa femme, Hélène. Le roi son mari l'y retrouve. L'empereur arrive aussi et institue Maurice son corégent et successeur. A leur mort, Tibère et Constance sont enterrés dans l'église de saint Pierre. Le roi Alle est enseveli à Winchester.

Il nous semble utile de signaler les bévues qui déparent ce récit « historique ». L'empereur Tibère Constantin est Tibère II, qui occupa le trône de Byzance de 578 à 582. Il avait une fille,

1. *Ibid.*, p. 18.
2. Suchier, p. xxxviii et suiv. ; Gough, p. 4.

nommée Constantine, qui était l'épouse et non pas la mère de l'empereur Maurice, successeur de Tibère (582-602). Le roi anglo-saxon Aella était en effet contemporain de Tibère II ; mais aucune princesse byzantine, ni en ce temps-là, ni avant, ni après, n'a jamais épousé un roi anglo-saxon. Vouloir trouver la « source » historique de cette fiction est donc une pure perte de temps. Il convient néanmoins de tirer les conclusions suivantes : 1° la source de Trivet était une compilation de date incertaine, anglo-saxonne ou latine, mais en tout cas beaucoup plus récente que le VIIe siècle ; 2° cette compilation synchronisait correctement les rois anglo-saxons avec les empereurs byzantins, comme c'était d'ailleurs la règle ; 3° pour joindre l'agréable à l'utile et interrompre la monotonie du chroniqueur par les charmes du romancier, elle imaginait de faire d'un roitelet anglo-saxon le gendre d'un empereur de Constantinople : moyennant un récit de nature à amener les larmes aux yeux de ses lecteurs tout en flattant leur patriotisme anglais. Il n'y a absolument rien de plus à en tirer.

III

Cela ne nous dit toujours rien sur l'origine du conte. M. Gough fait dériver β (la légende d'Offa) et γ d'un original commun, l'archétype, qu'il se plaît à appeler un conte bleu anglais préhistorique. Mais c'est un procédé très périlleux : pour ne rien dire de la différence importante signalée ci-dessus et qui sépare β et γ, de quel droit croirons-nous la légende d'Offa (parvenue jusqu'à nous dans un texte qui date de 1200 environ) et γ (reconstruit à l'aide de textes datant des XIIe, XIIIe et XIVe siècles) plus ancienne que la conquête normande ? Les *Vitae Offarum*, il est vrai, contiennent des matériaux légendaires très anciens et sans doute anglo-saxons [1]. Mais de là à conclure que c'est le cas de *tous* les récits épisodiques qu'il y a lieu d'y relever, il y a certes loin. Qui ignore, en effet, le caractère extrêmement hétérogène de la plupart des compilations médiévales de ce genre ? Tout dépend évidemment du caractère des matériaux en question.

1. *Zeitschrift für deutsches Alertum*, LXXII, 161 et suiv.

M. Gough paraît s'être aperçu du côté faible de sa thèse. Aussi étudie-t-il un certain nombre des variantes orales du conte bleu pour prouver l'origine germanique, voire anglaise, du récit. Dans β comme dans γ, on se le rappelle, c'est le père incestueux qui met en mouvement l'action du conte. Or, ce même motif, appelé *A*[1] par M. Gough (d'après Hermann Suchier) se retrouve : 1° dans une variante hessoise [1], 2° dans une roumaine recueillie non loin des colonies dites « saxonnes » de la Transylvanie [2]. De là M. Gough de conclure que la forme du récit caractérisée par ce motif est bien germanique, qu'elle provient de l'Allemagne du Nord, que les Anglo-Saxons l'ont donc importée lors de la fameuse expédition de Hengest et Horsa [3] ! Il serait difficile de rencontrer un meilleur exemple de manque absolu de sens critique !

Regardons maintenant les faits. Loin d'être propre aux Allemands du Nord ou même aux peuples germaniques, cette forme du conte est représentée par les variantes suivantes (laissant de côté le texte hessois précité et le texte roumain, — c'est un texte mixte et il ne nous intéresse pas ici directement) : 1° un texte italien (toscan) moderne [4], 2° un texte slave de la Macédoine [5], 3° un texte slovaque [6], 4° un texte polonais [7], 5° un texte arménien [8].

Un coup d'œil suffit pour faire voir que le texte italien, intitulé *La madre Oliva*, n'est pas à proprement parler une version folklorique ; il est apparemment dérivé de quelque version imprimée de la *Storia della Regina Oliva*, compilation italienne

---

1. *Kinder- und Hausmärchen* gesammelt durch die Brüder Grimm, Goettingue, 1856, III, 58.

2. P. Ispirescu, *Basme, snóve şi glume adunate din gura poporuluĭ*, Craiova, 1883, No. 1 ; voir *Romania*, XXIII (1894), p. 476 ; *Anglia*, XXXV, 498.

3. *Op. cit.*, p. 8.

4. *Archivio per lo studio delle tradizioni popolari*, I (1882), p. 520.

5. *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXXII (1908), p. 313.

6. P. Dobšinský, *Prostonárodnie slovenské povesti*, Turč, Sv. Martin, 1880-1883, VI, 83, No. 69.

7. St. Ciszewski, *Krakowiacy, monografja etnograficzna*, Cracovie, 1894, p. 120, No. 91.

8. *Sbornik materialov dlja opisanija mĕstnostej i plemen Kavkaza*, t. XIX, 2e partie (Tiflis, 1894), p. 194, no. 5.

très populaire faisant partie de notre cycle. Ce conte oral est donc sans utilité pour notre problème.

Pour le conte hessois des Grimm, cité par M. Gough, lui non plus n'est pas purement populaire ; il paraît avoir subi l'influence de quelque version hagiographique : le père de l'héroïne, sur son refus de consentir à l'union incestueuse, lui fait couper les mains *et les seins*, motif assez bien connu par la légende de sainte Agathe. Ajoutons qu'une autre variante hessoise mentionnée par les Grimm [1] est certainement dérivée d'une version allemande de la *Belle Hélène*, répandue et très goûtée dans cette partie de l'Allemagne. Il est donc malaisé de se servir de ces textes allemands pour en tirer des conclusions sur l'origine du récit populaire. En somme, la théorie de M. Gough sur l'origine germanique du conte tombe d'ores et déjà.

Les seules versions orales indépendantes qui ressemblent au groupe γ sont donc trois textes slaves et un arménien. Mais sont-ils vraiment indépendants de la tradition écrite ? Résumons d'abord le texte macédonien.

Un empereur désire épouser sa propre fille pour rester fidèle à une promesse faite à sa femme sur son lit de mort. La jeune fille s'enfuit par mer dans un pays étranger où elle entre au service du monarque. L'héritier présomptif la voit, s'éprend d'elle et l'épouse après la mort de son père et contre le gré de sa mère. Forcé de partir à la guerre, il quitte sa femme enceinte. Pendant son absence, elle donne le jour à des enfants jumeaux, un fils et une fille. Par un échange de lettres, la vielle reine pense perdre sa bru ; elle pousse le sénéchal à faire brûler la mère et les enfants. La sœur de l'empereur sait éluder ces intrigues et sauver la malheureuse et ses enfants. Elle trouve un refuge dans un moulin dont elle aide le propriétaire. Bien des années plus tard, l'empereur, qui a appris la vérité à son retour de la guerre, arrive au moulin et reconnaît l'alliance de sa femme au doigt de sa fille. La mère s'enfuit, craignant toujours pour sa vie. L'empereur finit pourtant par la retrouver et par la ramener dans sa capitale avec ses enfants.

Le traducteur de ce conte, M. Popovič, le croyait dérivé de la *Manekine*, poème français appartenant au groupe γ [2]. Sans discuter les difficultés de la transmission du poème en pays

1. *Op. cit.*, III, 59.
2. Popovič, *Zeitschrift f. rom. Philologie*, XXXII, 319.

yougoslave, — on n'en connaît aucune traduction slave ou grecque, — notons que les ressemblances relevées par M. Popovič ne sont que des lieux communs propres à un très grand nombre des variantes orales du conte bleu. D'autre part, il ne manque pas d'importantes différences entre les deux : dans la *Manekine*, l'héroïne donne le jour à un fils, dans le conte slave à un fils et une fille. Le rôle de la bonne belle-sœur de l'héroïne dans le récit macédonien n'a pas de parallèles dans la *Manekine*, mais rappelle plutôt un peu le rôle de la nièce du sénéchal dans la *Belle Hélène*. Enfin, la peur et la fuite de la reine, lors de l'arrivée de son mari au moulin, n'ont pas non plus de parallèle dans la *Manekine*, mais ressemblent plutôt à des scènes analogues dans la *Belle Hélène*. Ce n'est pas à dire, bien entendu, que le conte slave soit dérivé de ce roman plutôt que de la *Manekine* : les difficultés de la transmission sont tout aussi formidables sous cette hypothèse que sous celle de M. Popovič. Ce qu'il nous importe de noter, c'est que le même thème est toujours vivant chez les Slaves du Sud, sans qu'il soit possible de le dériver d'un texte écrit définitif.

On peut constater absolument la même chose des trois autres textes orientaux. Dans le récit slovaque, par exemple, l'héroïne s'enveloppe d'une peau d'ours, comme d'ailleurs dans le texte roumain d'Ispirescu précité : aucune des versions écrites n'offre rien de semblable. Ces deux variantes orales ont plutôt subi l'influence d'un autre cycle de contes, connu sous le nom de *Peau d'Ane* [1].

D'un autre côté, il y a lieu de constater que si le thème appelé *A*[1] est absent de toutes les variantes provenant de l'Europe occidentale et centrale [2] (exception faite d'un texte allemand douteux et d'un italien certainement dérivé de la tradi-

1. Bolte-Polívka, II, 45 et suiv.

2. Bolte-Polívka, II, 45 et suiv. 29. Dans ces variantes, le motif du père incestueux a disparu ; l'héroïne perd ses mains tantôt parce qu'elle a été vendue au diable, tantôt parce qu'on désire l'empêcher de prier ; tantôt c'est à cause de la jalousie de sa propre mère, tantôt par suite des calomnies d'une belle-sœur. De même le persécuteur de l'héroïne n'est souvent plus sa belle-mère mais tantôt sa propre mère, tantôt sa belle-sœur. Bref, les textes médiévaux sont beaucoup plus proches des textes orientaux que des variantes occidentales modernes.

tion écrite), c'est que cette tradition écrite n'est pas dérivée d'une variante occidentale perdue, mais qu'elle se rattache aux variantes orientales, qu'elle est dérivée d'une version orientale aujourd'hui perdue, mais apparentée aux variantes slaves recueillies plus récemment.

Cette conclusion est confirmée par d'autres faits. Nous avons vu ci-dessus que dans γ le père de l'héroïne était très probablement un empereur de Constantinople du nom de Constantin, que le nom de l'héroïne était probablement déjà *Hélène*. Or, il est certes curieux de voir les noms de Constantin et d'Hélène reparaître dans un conte serbe apparenté à notre thème [1]. Seulement, il ne s'agit plus d'un inceste entre père et fille mais entre frère et sœur. Il en est de même dans la tradition roumaine. Là le conte s'est fusionné avec un thème mythique universel : le soleil et la lune sont frère et sœur. Le soleil cherche en vain une femme qui lui convienne. Il finit par proposer à sa sœur, la Lune, appelée *Ileana* (Hélène), de l'épouser. Hélène s'y refuse et s'enfuit. Depuis ce temps-là, le Soleil et la Lune sont condamnés à se regarder toujours et à ne se rencontrer jamais [2].

On ne songera pas, croyons-nous, à dériver ce conte simpliste des pasteurs valaques du roman médiéval de la *Belle Hélène*. Au contraire, tout porte à croire que le roman, comme tout le groupe γ, dont il fait partie, est d'origine balkanique, voire byzantine, qu'il a été apporté en Angleterre quelque temps avant 1200, et qu'il a été incorporé dans une chronique, anglo-saxonne ou latine, synchronisant les rois anglo-saxons avec les empereurs de Byzance.

IV

Pour des raisons de clarté nous avons laissé de côté jusqu'ici le groupe β (la légende d'Offa) : dans ce groupe, on se le rappelle, il n'est pas question d'une méchante belle-mère; c'est plutôt le père incestueux de l'héroïne qui cherche à perdre sa

1. André Mazon, *Contes slaves de la Macédoine sud-occidentale*, Paris, 1923, p. 182 et suiv.

2. Marcu Beza, *Paganism in Roumanian Folklore*, Londres, 1928, p. 17 et 19.

fille par un échange de lettres; β et γ partagent donc le motif A^1 (le père incestueux) mais non pas le motif C^1 (la méchante belle-mère). Nous avons vu également qu'entre les versions écrites le groupe 3 n'est représenté que par la légende d'Offa. Quelle en est l'origine ? Regardons la répartition des variantes orales du groupe β : il s'agit 1° d'un conte moravien [1], 2° d'un polonais [2], et d'un lithuanien [3]. Cela veut dire que cette fois encore les versions les plus proches de la légende anglaise ont été recueillies, non pas en Allemagne, comme le veut la théorie de M. Gough, mais en pays slave. De fait, il n'y a pas un seul texte occidental du groupe β en dehors de la légende d'Offa. Autant dire que le groupe β n'est ni occidental ni anglo-saxon : c'est aussi une légende migratoire parvenue en Angleterre de la même région que γ, quelque temps avant 1200 ; comme γ elle a été incorporée dans une chronique, sans doute pour les mêmes raisons ; elle a été rattachée par le compilateur au nom d'Offa comme γ a été rattaché à celui du roi Aella. Cela explique l'apparition tardive, en Occident, des deux légendes, celle de la *Belle Hélène* comme celle d'Offa. Résumons : β et γ sont dérivés indépendamment de deux légendes byzantines, apportées en Angleterre probablement vers la même époque, l'âge des premières croisades. Ni l'une ni l'autre n'ont rien à voir avec l'histoire anglo-saxonne pas plus qu'avec l'antiquité germanique.

V

Tâchons maintenant d'expliquer le motif choquant du père incestueux (A^1), commun à β et à γ. On pourrait être tenté

1. B. M. Kulda, *Moravské ndrodni pohádky, pověsti obyčeje a povery*, Prague, 1874-75, III, 262, n° 40.

2. St. Polaczek, *Vieś Rudawa ; lud, jego, zwyczaje, obyczaje, obrzędy piosnki, powiastki i zagadki*, Varsovie, 1892, p. 229, n° 7.

3. M. Dowojna-Sylwestrowicz, *Podania żmujdzkie zebrał i dosłownie spolszczył*, Varsovie, 1894, II, 446. A noter que la plupart des récits cités par Stefanovič, *Anglia*, XXXV, 489 et suiv., ne représentent pas le groupe β (la légende d'Offa) parce qu'ils suppriment l'échange des lettres. Ces textes font partie d'un autre groupe de contes sur lequel voir Bolte-Polívka, I, 19 et suiv.

d'abord d'y voir un emprunt à un type de conte bleu très répandu, auquel il a déjà été fait allusion, le type de *Peau d'Ane* [1]. Mais outre qu'il est malaisé de dériver un cycle suffisamment grand de contes d'un autre qui ne l'est pas beaucoup plus, ce procédé ne résoudrait pas le problème principal : on demanderait tout simplement à savoir l'origine du motif dans ce second groupe de contes bleus.

On a voulu voir dans la figure du père incestueux un des protagonistes si caractéristiques des contes bleus, semblable, en somme, aux marâtres, aux méchantes belles-sœurs et aux frères envieux qui foisonnent dans ce genre de littérature. Que dans un nombre restreint de variantes le père incestueux soit en effet devenu un véritable ogre persécuteur, il serait vain de le nier. Dans la majorité des textes, y compris le roman de la *Belle Hélène*, non seulement il ne revêt pas ce rôle odieux, mais encore il y a lieu d'y relever certains traits qui rendent cette solution incertaine, voire invraisemblable.

Dans bon nombre de textes le roi conçoit le désir d'épouser sa fille par suite d'une promesse faite à sa femme sur son lit de mort : elle lui avait fait promettre d'épouser une femme tout aussi belle qu'elle-même ; mais il n'y a que sa fille qui remplisse cette condition. Ou bien la reine lui avait ordonné de n'épouser qu'une femme qui pût porter sa bague à elle ; c'est encore la fille qui seule peut mettre cette bague, et ainsi de suite. Bon nombre de textes disent expressément que les « barons » forcent le roi à prendre femme. Pourquoi le forcent-ils ? D'autres ajoutent que le pauvre roi s'efforce vainement de trouver une femme convenable en dehors de son royaume : il ne lui reste qu'à épouser sa fille. On gagne nettement l'impression qu'il ne s'agit pas du tout d'un caprice du monarque, mais d'une série de circonstances mal définies qui l'obligent à agir de cette façon. Ce qui se dit sur la promesse à la reine défunte fait l'effet d'un symbolisme assez clair, exprimant l'idée que la fille doit prendre la place de la mère parce qu'il n'y a personne d'autre pour cela.

---

1. C'est à peu près la thèse d'une dissertation allemande, H. Däumling, *Studie über den Typus des 'Mädchens ohne Hände' innerhalb des Konstanze-Zyklus*, Munich, 1912, ouvrage superficiel et peu utile.

Il y a plus. Le roi, nous le savons déjà, n'est nullement le seul à désirer cette union. Les barons l'y poussent. Qui plus est, personne d'entre ses sujets ne semble s'y opposer. Ce qui est encore plus incompréhensible, le clergé chrétien, dans les récits médiévaux [1] comme dans les variantes balkaniques modernes [2], approuve le projet. Les manigances du pape pour se tirer d'affaire ne font que montrer l'extrême embarras du conteur chrétien et occidental dans la *Belle Hélène* vis-à-vis d'un thème qui l'était si peu.

Mais il n'est même pas possible de le considérer comme byzantin. L'église grecque, — faut-il y insister ? — regardait une union entre père et fille avec la même horreur que l'église romaine : aucun empereur de Byzance n'a jamais épousé sa fille ni essayé de l'épouser. Que penser alors de l'origine de ce thème choquant ?

L'empire byzantin avait pour voisin un grand empire oriental dont les monarques avaient les mêmes prétentions que les empereurs grecs : ils s'appelaient « rois des rois » et cosmocrateurs, faisant entendre par là l'idée que leur empire embrassait, du moins en théorie, le monde entier. Il s'agit de l'empire perse qui s'étendait, avant l'avènement de l'islamisme, des rives de l'Euphrate à celles de l'Indus. Qui plus est, cet empire était habité par les sectateurs d'une religion dont les vues sur le mariage entre proches parents étaient sensiblement différentes de celles adoptées dans les pays chrétiens.

Dans les *Recognitiones* faussement attribuées à Clément d'Alexandrie, on dit que c'était la coutume des Perses d'épouser (*accipere in coniugium*) sa mère, sa sœur et sa fille [3]. Origène affirme que les lois des Perses ne leur défendent pas l'union d'une mère avec son fils ni d'un père avec sa fille [4]. L'empereur Julien, en parlant de la grande différence qui existe entre les mœurs des diverses nations, s'exprime ainsi : « Quel Grec dira qu'il soit permis de s'unir avec sa sœur, sa fille ou sa mère ? Cela est pourtant bien permis chez les Perses [5]. » Saint Jérôme

1. Gough, p. 18 ; Bolte-Polívka, I, 300, n. 2.
2. Mazon, *op. et loc. cit.*
3. Livre IX, chap. 20.
4. *Contre Celse*, V, 27 ; VI, 80.
5. *The Works of the Emperor Julian*, éd. W.C. Wright (Loeb Classical Library), III (Londres, 1923), p. 352.

constate l'existence de mariages pareils chez les Perses, les Mèdes et d'autres peuples du Proche Orient [1]. Diogène-Laërce exprime la même idée philosophique que Julien l'Apostat : « Ce qui est juste chez les uns ne l'est pas chez les autres... Car les Perses ne croient pas mauvais (ἄτοπον) de s'unir avec leurs filles, alors que chez les Grecs cela est illégal (ἔκθεσμον) [2]. » Quinte-Curce, en parlant des Bactriens, tribu iranienne, fait observer que chez eux les unions entre les parents et leurs enfants étaient permises [3]. Clément d'Alexandrie, en citant les Μαγικά de Xanthos, accuse les Mages (οἱ Μάγοι) de s'unir avec leurs mères et leurs filles et de prendre pour femmes leurs sœurs [4]. Diogène-Laërce, citant Sotion, auteur alexandrin perdu, dit que les Mages trouvaient juste de s'unir avec leurs mères et leurs filles [5]. Dans la tradition juive aussi, un sectateur de Zoroastre ne devait pas hésiter à s'unir avec sa mère, sa sœur et sa fille [6].

Il serait vain d'attribuer tous ces dires à la médisance de peuples hostiles aux Perses comme l'étaient les Grecs, les Romains et les Juifs. Dans la grande épopée perse, le *Schah Nameh*, le roi Behmen épouse sa propre fille, Humâi, qui donne le jour à Dâraâb (père de Darius Codomanne) [7]. Le roi achéménide Artaxerxès II épousa une ou même deux de ses filles [8]. Nous n'avons aucune raison de penser que les choses allaient autrement chez les Arsacides [9]. Le roi sassanide Jezdeguerd II épousa sa propre fille, etc. [10].

---

1. *Contre Jovinien*, II, 7.
2. Livre IX, chap. 11.
3. *De reb. gest. Alex.*, VIII, 2.
4. Stromata, III, 2.
5. Préface du livre VII.
6. Max Grünbaum, *Neue Beiträge zur semitischen Sagenkunde*, Leyde, 1893, p. 95.
7. Firdousi, tr. Mohl, V, 11.
8. Plutarque, *Artaxerxès*, chap. 23.
9. O.G. von Wesendonk dans *Archiv für Religionswissenschaft*, XXX (1933), p. 383 et suiv.
10. J. Labourt, *Le christianisme dans l'empire perse*, Paris, 1904, p. 126; voir aussi Th. Nöldeke, *Aufsätze zur persischen Geschichte*, Leipzig, 1887, p. 74 et 106; Tabarî-Zotenberg, *Chronique*, I, 499; IV, 453.

Ce qui est vrai pour l'Iran l'est pour l'Arménie préchrétienne [1] et, à un degré moindre, pour tout le Proche Orient. Hérodote conte comment un roi d'Égypte, Mykerinos, séduisit sa propre fille qui, de honte, se suicida. Fou de rage, le monarque fit couper les mains aux esclaves qui avaient aidé la malheureuse à se soustraire à la tyrannie paternelle [2]. Dans quelques vers mémorables, Euripide affirme que chez tous les barbares le père épousait la fille, le fils la mère, et la sœur le frère, que ces unions n'étaient prohibées par aucune loi [3].

Ce qui est très remarquable, c'est la popularité du motif dans les traditions de l'Asie Mineure et de la Grèce préhellénique. C'est ainsi qu'Assaon s'éprend de sa fille Niobé [4], que Piasos fait violence à sa fille Larisse [5], qu'Œnomaos et le beau-père d'Apollonius de Tyr tuent les amoureux de leurs filles, que la fille de Salmonée se suicide pour échapper aux poursuites de son propre père [6], que Thyeste séduit sa propre fille Pélopée [7]. Rappelons encore l'amour incestueux d'Œnée pour sa fille Gorge [8], de Clymène pour sa fille Harpalyce, de Ménophros pour sa fille Cyllène [9]. Citons enfin l'inceste du roi Cinyras avec sa fille Myrrhe, d'où naît le bel Adonis [10]. Tous ces récits ne prouvent qu'une chose : anciennement on entretenait au sujet de ces unions à peu près les mêmes vues relevées plus tard en Perse et en Arménie ; mais les envahisseurs nordiques,

1. H. Hübschmann dans *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, XLIII (1889), p. 310 et suiv.

2. Hérodote, II, 131.

3. *Andromaque*, 173-176 :

τοιοῦντο τῶν τὸ βάρβαρον γένος
πατήρ τε θυγατρὶ παῖς τε μητρὶ μίγουται
κόρη τ' ἀδελφῷ διὰ φόνου δ' οἱ φίλτατοι
χωροῦσι καὶ τῶν δ'οὐδὲν ἐξείργει νόμος.

4. Xanthos, *fragments*, 13.

5. Strabon, XIII, 3, 4.

6. Apollodore, *Epitomé*, II, 4 ; cp. Sir James G. Frazer, *Apollodorus, The Library*, Londres, 1921, II, 136 ; Xanthos ap. Nicolas de Damas, fragm. 27.

7. Apollodore, *Epitomé*, II, 14.

8. Apollodore, I, 8, 5.

9. Hyg., *fab.*, 253.

10. Frazer, *Apollodorus*, II, 84 et suiv. Pour d'autres exemples, consulter E. Rohde, *Der griechische Roman und seine Vorläufer*, Leipzig, 1900, p. 448.

qui occupèrent les Balkans et une grande partie de l'Asie Mineure, y apportèrent une philosophie sensiblement différente, beaucoup plus d'accord avec la nôtre. Et comme cela arrive ordinairement, le conservatisme inné des anciens habitants survécut longtemps aux invasions. Il se montre, par exemple, dans l'attitude du stoïcisme envers ces unions : Zénon et Chrysippe rejetèrent, on le sait, toute prohibition en matière de mariage, admettant des unions même entre les parents les plus proches. Qui plus est, ces mariages continuaient à se faire, en plein christianisme, dans certaines parties de l'Asie Mineure, ce qui explique les paroles fulminantes de Basile de Césarée.

Il serait erroné de penser que ces unions soient propres à l'Asie et à l'ancienne Europe : le nouveau monde les a connues aussi. A en croire Garcilasso de la Vega, lui-même de sang inca, les anciens Péruviens, avant l'avènement des Incas, s'unissaient à leurs mères, à leurs sœurs et même à leurs filles [1].

Ces faits n'admettent qu'une interprétation : notre motif ne réfléchit nullement un caprice royal, un forfait de la part d'un père tyrannique et dénaturé, mais une institution respectable et respectée, propre à bon nombre d'anciennes civilisations. Comme le mariage entre frère et sœur, dont nous avons parlé ailleurs [2], et avec lequel il coïncide non seulement en Perse et en Arménie, mais aussi dans la Grèce préhellénique, en Égypte et dans l'ancien Pérou, le mariage entre père et fille a une origine religieuse, le désir de conserver pur le sang divin qui coule dans les veines de la dynastie royale des cosmocrateurs. Ce mariage s'imposait toutes les fois que la reine-sœur mourait sans laisser d'héritiers. En ce cas, le trône échoit logiquement soit à la fille aînée et à son mari, soit à l'héritier de cette fille. Si le roi désirait donc conserver le pouvoir il ne lui restait qu'à épouser sa fille, devenant par là son propre gendre et son propre héritier. C'est ce qui explique l'hostilité des anciens rois pour les héros assez ambitieux pour vouloir deve-

1. *Comentarios reales de los Incas*, livre IV, chap. 9.

2. *Archiv f. d. Studium d. neueren Sprachen u. Literaturen*, CLXVII, 161 et suiv.

nir leurs gendres, comme cela se voit, par exemple, dans la légende d'Œnomaos. C'est ce qui explique la fréquence de ces unions dans les dynasties de cosmocrateurs en Proche Orient. C'est ce qui explique enfin l'étrange tolérance du clergé pour le projet du monarque. Les empereurs de Byzance étant cosmocrateurs, on leur attribuait l'ancienne institution du mariage sacré entre frère et sœur, entre père et fille, en dépit des doctrines de l'église orthodoxe.

VI

Dans le roman de la *Belle Hélène*, la reine donne le jour à deux jumeaux. Il en est de même dans β (la légende d'Offa) et dans trois autres versions écrites [1]. C'est surtout le cas dans la plupart des variantes orales du conte bleu [2]. Il est donc à croire que dans l'archétype du conte il était question d'enfants jumeaux. Le récit byzantin, base du roman français, avait donc conservé cette particularité.

Or, c'est là un motif tout aussi important pour l'histoire du conte que l'inceste royal : comme ce dernier, il nous permet de pénétrer jusqu'aux origines du conte bleu. Voici brièvement ce dont il s'agit.

Dans les groupes β et γ, l'héroïne subit des persécutions : dans β de la part de son père incestueux qui, non content de l'avoir exilée, désire la perdre par l'échange de lettres ; dans γ c'est d'abord son père qui l'exile, mais c'est sa belle-mère qui entend perdre sa bru en changeant des lettres. On se demande,

1. Gough, p. 16.

2. Aux variantes citées par Hermann Suchier (p. lxx) nous ajoutons les suivantes : *Jahrbuch f. Geschichte, Sprache und Literatur Elsass-Lothringens*, XVIII (1902), p. 209 ; *Revue des traditions populaires*, IX (1894), p. 180 et suiv. ; XIX (1904), p. 557 ; XXIII (1908), p. 235 ; Mélusine, II (1884-85), p. 392 ; *Romanische Forschungen*, IX (1896), p. 27 ; J.B. Andrews, *Contes ligures*, Paris, 1892, p. 20 et 277 ; E. Legrand, *Recueil de contes populaires grecs*, Paris, 1881, p. 241 ; A. Dozon, *Contes albanais*, Paris, 1881, p. 41 ; Jones-Kropf, *The Folk-Tales of the Magyars*, Londres, 1889, p. 182 ; Popovič, *op. et loc. cit.* ; Prym-Socin, *Der neuaramäische Dialekt des Tûr 'Abdin*, Goettingue, 1881, II, 10 ; cp. *Anglia*, XXXV, 513 ; Hans Stumme, *Maltesische Märchen, Geschichten und Rätsel*, Leipzig, 1904, p. 66 et suiv.

lequel des deux groupes représente l'original, de β ou de γ. La réponse est : ni l'un ni l'autre ; la naissance des jumeaux rend les deux versions superflues.

Expliquons-nous ! Depuis la découverte de M. Rendel Harris, on sait que toutes les sociétés primitives craignent les naissances d'enfants jumeaux. On y voit quelque chose d'anormal, partant de dangereux, de sinistre. Voilà pourquoi on tue ou exile soit la mère avec les enfants, soit les jumeaux seuls, soit l'un d'eux [1]. La naissance des jumeaux dans l'archétype de notre conte suffisait donc entièrement pour motiver d'abord sa condamnation à mort, ensuite son exil avec ses enfants. Aucune autre explication ne serait nécessaire, même aujourd'hui, dans n'importe quelle tribu sauvage de l'Afrique Centrale, qui comprendrait parfaitement le conte dans cette forme simpliste. Notre conte n'est pourtant pas africain : rien ne nous empêche de le supposer propriété des blancs, dès l'époque lointaine où les blancs partageaient avec les Africains la crainte superstitieuse des enfants jumeaux, ce qui au fond ne le recule pas plus loin que le temps de Romulus et Rémus [2]. Il arriva pourtant un âge où l'on cessa d'entretenir ces appréhensions. Il est clair qu'à ce moment-là on eut besoin d'un autre motif pour justifier le traitement subi par l'héroïne et par ses enfants. C'est alors qu'on eut recours soit à un père persécuteur, soit à une méchante belle-mère ou belle-sœur, soit à quelque autre agent du mal, — parfois le diable en personne [3].

Notre roman est donc un conte de jumeaux ou conte dioscurique, comme l'est le conte bleu auquel il est apparenté. Reste à savoir si par hasard il a conservé des traits dioscuriques, affaiblis dans le conte bleu ou qui sont restés étrangers à ce dernier. Ce n'est pas à dire, bien entendu, que des traits pareils soient nécessairement dérivés de l'original byzantin : il faut plutôt peser les possibilités d'emprunts littéraires, partant secondaires, œuvre du compilateur français.

Les enfants d'Hélène sont enlevés, l'un par un loup, l'autre

1. Le lecteur trouvera tous les faits se rapportant à ce phénomène dans ma *Mythologie Universelle* (Paris, Payot, 1930), p. 53.

2. *Revue des études anciennes*, XXXV (1933), p. 146 et suiv.

3. Voir aussi mon livre *Études de mythologie et de folklore germaniques* (Paris, Leroux, 1928), p. 169 et suiv.

par un lion ; ces fauves ne leur font pourtant pas de mal : un ermite les trouve et les élève. Que des enfants jumeaux soient nourris par une bête, c'est là un motif très commun dans les contes de jumeaux [1]. Ce qui est très rare, c'est leur enlèvement par des fauves d'espèces différentes, au rivage de la mer, pendant le sommeil ou l'absence de leur père ou leur mère. C'est un des thèmes les plus caractéristiques d'une légende hagiographique, la *Vie de saint Eustache*, qui conte comment un lion et un loup enlèvent les enfants jumeaux du héros. Aussi n'est-il pas douteux que le roman a subi l'influence soit de la légende latine, soit de quelque traduction ou quelque remaniement, conclusion tirée il y a longtemps par M. Gordon Hall Gerould dans une étude magistrale [2].

Abstraction faite de ce thème étranger, il résulte que, dans l'original byzantin, la mère et les fils n'étaient pas séparés du tout, conclusion confirmée par le conte bleu.

A en croire le roman, les jumeaux se distinguent nettement dans leur manière de vivre : l'un est végétarien, l'autre mangeur de gibier. Inutile d'ajouter que le conte bleu ne sait rien d'un contraste pareil. Est-ce une invention de notre compilateur ? Nous ne le croyons pas. Ce contraste curieux entre frères jumeaux est un thème caractéristique des légendes de jumeaux [3]. Le contraste entre le frère végétarien et le frère mangeur de viande surtout est très ancien : c'est le contraste entre Caïn et Abel, frères jumeaux d'après la tradition rabbinique [4]. Peu de lecteurs croiront pourtant le compilateur d'une chanson de geste du XIIIe siècle assez érudit pour avoir connu cette tradition. Il en était différemment dans les pays d'Orient, où non seulement cette tradition était mieux connue, pour des raisons évidentes,

1. *Mythologie Universelle*, p. 89.

2. *Publications of the Modern Language Association of America*, XIX (1904), p. 443 et suiv.

3. Pour le contraste entre frères jumeaux voir Rendel Harris, *The Cult of the Heavenly Twins*, Cambridge, 1906, p. 46 et suiv. ; 90 et suiv. ; *Boanerges*, Cambridge, 1913, p. 159, 161 ; Max Müller, *Lectures on the Science of Language*, II (1865), p. 527 ; Leo Sternberg dans *Zeitschrift für Ethnologie*, 1929, p. 156 et suiv. ; Arthur Dickson, *Valentine and Orson*, New York, 1929, p. 107 et suiv. ; *Modern Language Notes*, XLVII (1932), p. 493 et suiv.

4. *Mythologie Universelle*, p. 342 et suiv.

mais où Philon de Byblos avait rapporté une tradition analogue dans l'ancienne Phénicie [1]. Il est probable que ce contraste entre les frères jumeaux faisait déjà partie de l'original byzantin.

Les deux héros jumeaux volent au secours de leur père pour le délivrer des mains de l'ennemi. On connaît les fils jumeaux qui libèrent leur mère prisonnière : c'est là un lieu commun des légendes dioscuriques [2]. Des fils jumeaux qui délivrent leur père sont plus rares : nous n'en connaissons qu'un seul exemple : le poème moyen-anglais *Sir Ysumbras*. Mais, — chose à noter, — il a été démontré que l'épisode en question est indubitablement d'origine orientale : le parallèle le plus proche est un passage relevé dans l'œuvre de Moïse de Khorène, chroniqueur arménien probablement du VIIIe siècle [3].

De tous ces faits il est permis, croyons-nous, de conclure que le roman de la *Belle Hélène* est dérivé d'un récit oriental, voire byzantin, apparenté à un conte bleu (et en dernière analyse dérivé à son tour de ce conte) répandu jusqu'à ce jour en Europe et dans une partie de l'Asie [4].

VII

Il reste à éclaircir quelques détails importants. Dans le conte bleu, l'héroïne perd les mains par suite des persécutions de son père ; elle les recouvre lorsqu'elle en a le plus grand besoin : après sa seconde expulsion en compagnie de ses enfants. Dans la *Belle Hélène* et dans la légende d'Offa les choses se passent en partie autrement : si elle perd les mains lors de sa seconde expulsion (par suite de l'échange de lettres), elles ne les recouvre que lors de sa réunion avec son mari.

Il est facile de montrer que le conte bleu représente la bonne version. Le texte latin de la légende d'Offa, en relatant le premier exil de l'héroïne, dit expressément que les esclaves

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*, p. 80 et suiv.
3. *Englische Studien*, LXVII, p. 174 et suiv.
4. Il nous manque une monographie sur ce conte bleu ; l'ouvrage de H. Däumling précité est tout à fait insuffisant.

chargés de la tuer la laissèrent s'en aller librement « sine trucidatione et membrorum mutilatione ». Dans le roman en prose de la *Belle Helène*, l'héroïne, en voyant l'autorisation papale qui seule rend possible le mariage incestueux, s'écrie qu'elle préfère se faire couper les membres du corps plutôt que de consentir à cette union [1]. Ces versions en supposent évidemment une autre où il devait être question d'une mutilation pareille à sa première expulsion. La mutilation d'Hélène lors de son deuxième exil est très mal motivé dans le roman : on ne conçoit pas pourquoi le duc lui inflige ce supplice barbare.

Le roman tombe dans les invraisemblances les plus grossières en rationalisant le miracle : l'un des jumeaux porte sur lui la main coupée de sa mère pendant des années sans s'en lasser. Chose encore plus curieuse, la main se conserve fraîche. Hélène finit par la recouvrer par un miracle excessivement banal : l'un de ses fils approche du moignon d'Hélène la partie du bras qui en avait été séparée et qui s'y rejoint aussitôt.

Or, examinons le conte bleu. Là, nous le savons déjà, l'héroïne recouvre ses mains (elle y perd presque toujours les deux mains) au cours de son deuxième exil, évidemment parce que c'est alors qu'elle en a le plus grand besoin. Le plus intéressant, c'est que dans une grande partie des variantes orales elle recouvre les mains grâce à l'entremise d'un personnage surnaturel, généralement quelque saint chrétien ou la Vierge. Et ce qui est encore plus curieux, c'est que dans un nombre considérable de ces variantes, il s'agit de deux personnages de ce genre, comme si un seul ne suffisait pas ! Citons quelques exemples.

Dans un conte alsacien, saint Pierre et saint Lazare lui rendent les mains coupées [2] ; un récit allemand du Tyrol [3] mentionne deux hommes inconnus, parrains de ses enfants, qui lui font cadeaux de deux mains et de deux pieds (dans ce texte, la malheureuse avait eu les mains et les pieds tran-

1. Ruths, *op. cit.*, p. 31.
2. *Jahrbuch*, *loc. cit.*, 78.
3. I. et J. Zingerle, *Kinder- und Hausmärchen aus Tirol*, Gera, 1870, p. 124.

chés). Un conte flamand [1], un slovaque [2], un polonais [3] attribuent le miracle au Christ et à saint Pierre. Une variante gasconne va jusqu'à mettre trois personnages en action : Jésus, saint Pierre et saint Jean [4]. Il s'agit du bon Dieu et de saint Pierre dans un texte yougoslave [5] et dans un roumain [6], de la Vierge et de Jésus dans un conte tchèque [7], de saint Pierre et de saint Paul dans un récit polonais [8], de saint Pierre et de saint Jean dans un lithuanien [9]. Dans un conte des *Mille et Une Nuits* enfin, deux pains donnés par l'héroïne aux pauvres prennent la figure de deux hommes qui sauvent l'enfant de l'héroïne et lui font recouvrer ses mains coupées [10].

Étant donné le grand nombre de ces variantes, leur diffusion de Flandre jusqu'en Orient et l'âge considérable du texte arabe, il est permis de voir dans ce thème un motif essentiel de l'archétype du conte.

Cette conclusion est confirmée par notre roman. Comment en effet expliquer l'étrange idée de la main coupée attachée à un des enfants jumeaux de la malheureuse et de la guérison de la mère par l'autre ? D'où vient que cette main se conserve par miracle pendant des années ? Et pourquoi lier la main à l'un des jumeaux plutôt qu'à l'autre ? Dans le conte bleu, l'héroïne perd généralement les deux mains. Le texte latin de la *Vie d'Offa* fait clairement allusion à une version semblable. Il est donc très probable qu'il en était de même dans l'original byzantin du roman. L'idée d'attacher la main coupée (ou les mains coupées) aux enfants de l'héroïne et de la faire guérir

---

1. P. de Mont et A. de Cock, *Vlaamsche Wondersprookjes*, Gand, 1896, p. 225.
2. P. Dobšinský, *op. et loc. cit.*
3. Polaczek, *op. et loc. cit.*
4. J. F. Bladé, *Contes populaires de la Gascogne*, Paris, 1866, II, 126.
5. R. Strohal, *Hrvatskih narodnich pripoviedaka*, U. Karlovcu, 1901, p. 198.
6. *Anglia*, XXXV, 498 et suiv.
7. B. Němcová, *Národní báchorky a pověsti*, Prague, 1880, III, 106, n° 43.
8. O. Kolberg dans *Lud*, XIV (1908), p. 69, n° 15.
9. Dowojna-Sylwestrowicz, *op. et loc. cit.*
10. Chauvin, *op. cit.*, V, 138 et suiv.

par ses enfants (ou par l'un d'eux) semble être due à une méprise : dans l'original deux hommes, probablement deux saints, lui firent recouvrer les mains, comme cela arrive dans les variantes précitées du conte bleu.

Qui étaient ces hommes, la plupart du temps remplacés par des saints chrétiens ? La réponse n'est pas difficile : étant donné que nous avons à faire à une légende de jumeaux, il est naturel de conclure qu'originairement c'étaient les Dioscures, grecs ou autres, qui, voyant la détresse de la mère des jumeaux, s'apitoyèrent sur elle, au point de voler à son secours et à celui de ses enfants ; chose à noter, dans la variante tyrolienne ils sont toujours les parrains des jumeaux !

A ces considérations il en faut ajouter une autre. Les dieux jumeaux sont les dieux guérisseurs, les *boni medici* par excellence. Ceci est vrai aussi bien pour les Açvins védiques que pour les Dioscures spartiates. Après l'avènement du christianisme, cette fonction échut aux saints jumeaux : Côme et Damien, Protais et Gervais, etc. [1]. Si dans les variantes orales du conte bleu les saints guérisseurs de l'héroïne paraissent en couples, c'est qu'ils ont apparemment pris la place d'un couple plus authentique, celui des dieux ou saints jumeaux, *boni medici* et guérisseurs.

VIII

Il nous reste à considérer les épisodes accessoires du roman. Il y a d'abord le récit des aventures de Grabaux, roi païen de Bavière et de sa fille Gloriande. Il peut paraître étrange de voir le père incestueux d'Hélène protéger Gloriande contre les mauvais désirs de son père et expulser le démon de l'idole. Le compilateur peut avoir voulu indiquer par là le repentir d'Antoine. Or c'est le propre des anciens pécheurs de prêcher la morale aux coins des rues et de convertir les autres : l'entremise d'Antoine dans les affaires de son confrère de Bavière n'est donc pas mal imaginée.

1. Sur les jumeaux médecins, voir ma *Mythologie Universelle*, p. 62 et suiv. ; Sternberg, *op. cit.*, p. 158, 170 et 176 ; sur saint Côme et saint Damien, les ἅγιοι ἀνάργυροι de la Grèce moderne, voir sir Rennell Rodd, *The Customs and Lore of Modern Greece*, Londres, 1892, p. 141.

M. Dickson, dans un livre récent [1], a bien vu que cet épisode est la forme mutilée d'une version arabe de la *Fille aux mains coupées*. Aux indications citées par lui, ajoutons-en deux autres : le palais de Grabaux s'appelle *Paradis*. Il va sans dire que ce nom n'a aucun rapport direct avec le paradis chrétien. C'est le mot παράδεισος, dérivé d'un mot perse, *pairidaêza*, désignant un jardin royal du type de ceux que les Grecs voyaient autour des palais des rois et des satrapes iraniens [2]. Le démon habitant une idole d'où il peut être expulsé se retrouve fréquemment dans les récits orientaux [3].

L'épisode de Gloriande n'est pas le seul dédoublement à relever dans notre roman. Les aventures de Constant de Plaisance en sont un autre. Cet épisode se compose des éléments suivants : 1° le motif de la princesse sarrasine qui, éprise d'un chevalier chrétien, sacrifie à son amour les intérêts de ses parents et de son peuple. C'est un lieu commun des chansons de geste françaises, dont notre compilateur s'est servi deux fois. Il est inutile de nous y arrêter ; 2° les persécutions subies par Plaisance de la part d'un sénateur romain chez qui elle a cherché l'hospitalité. Notons d'abord que dans plusieurs versions écrites de notre cycle l'héroïne trouve un refuge chez un sénateur romain : dans la *Chronique anglo-normande*, dans le poème allemand connu sous le titre de *Mai und Béaflór* et dans la *Manekine*. On pourrait croire que le compilateur de la *Belle Hélène* se soit servi de l'un ou de l'autre de ces textes ou bien de quelque version apparentée mais perdue. Par malheur, aucun de ces textes ne mentionne la persécution de l'héroïne par ce sénateur. D'autre part, il est difficile de voir dans cet épisode l'influence d'un cycle de contes connu sous le nom de la *Femme chaste convoitée par son beau-frère* : ce n'est pas l'héroïne que le sénateur accuse du meurtre de l'enfant, comme cela arrive dans ce cycle, mais une nourrice innocente, foncièrement étrangère à l'intrigue du récit. Dans ces conditions il est sage de se contenter d'une indication

1. *Op. cit.*, p. 199.

2. Michel Bréal, *Mélanges de mythologie et de linguistique*, Paris, 1877, p. 107.

3. Tabarî-Zotenberg, *Chronique*, III, 140 ; *Die Fahrten des Sajjid Batthâl*, übers. v. H. Ethé, Leipzig, 1871, II, 47.

générale : la connaissance assez probable de quelque version de notre cycle mentionnant un sénateur de Rome comme hôte de la femme persécutée, version dont le compilateur a modifié les données, empruntant au second cycle le motif de la persécution de l'héroïne par un amoureux éconduit.

*
* *

Résumons. Le roman de la *Belle Hélène* est une compilation tardive, élaborée sur une chanson de geste plus courte et plus simple, facile à reconstruire. Cette chanson, qui date probablement du XIIe siècle, se compose de parties artificiellement fusionnées, mais non sans habileté. Nous trouvons d'abord un roman byzantin récemment introduit en Angleterre, rattaché par quelque chroniqueur anglais à un roi anglo-saxon du VIe siècle : il s'agissait sans doute d'une princesse qui, pour s'être refusée à une union incestueuse avec son père, était exilée après avoir eu les deux mains coupées. Arrivée dans un pays étranger (identifié naturellement avec l'Angleterre par le compilateur anglais), elle y épousait le jeune roi contre le gré de la vieille reine, sa belle-mère. Durant l'absence du roi, elle donnait le jour à deux fils jumeaux, on l'exilait avec ses enfants [1]. Dans la forêt, deux saints, successeurs chrétiens des Dioscures, lui faisaient recouvrer les mains. Elle se rendait à Rome, où elle trouvait un refuge chez le pape. Son mari, désolé de sa perte, la cherchait partout. Lors du siège de Rome par les Sarrasins, il volait au secours du saint Père. Fait prisonnier par les infidèles, il était délivré par ses fils. Le roman se terminait par la reconnaissance de père et fils, suivie de celle du mari et de sa femme.

L'auteur de la première chanson française, pour compliquer l'action et ajouter à l'intérêt du récit, avait séparé la mère d'avec ses enfants, en empruntant un épisode de la *Vie de saint Eustache*. C'est probablement lui aussi qui avait remplacé (en partie du moins) Rome par Tours, le roi anglo-saxon d'intérêt médiocre par un roi anglais du nom de Henry (allusion

1. Il est naturellement impossible de dire que l'échange de lettres se trouvait déjà dans l'original byzantin ; mais c'est plus que probable.

probable au grand Henry II [1]). C'est probablement lui qui introduisit aussi le pape Clément : peut-être pour rappeler Clément III (1187-1191) qui, en 1188, déclara l'église écossaise indépendante de l'archevéché d'York. Ce qui est certain, c'est que le poète inconnu était (ou avait été) un loyal sujet des rois angevins, maîtres de l'Angleterre et de la plus grande partie de la France.

Puis le compilateur de la chanson qui nous reste a encore compliqué l'action en y ajoutant des épisodes purement accessoires, l'un d'eux, celui de Gloriande, d'origine orientale.

Alexandre Haggerty KRAPPE.

1. Cette conjecture est confirmée par la version espagnole du *Victorial* de Gutierre Días de Gómes (xve siècle) qui attribue l'aventure d'Hélène à Éléonore de Guienne, femme de Henry II ; voir *Revue de l'histoire des religions*, X (1884), p. 196.

BELE AIGLENTINE ET PETITE CHRISTINE[1]

Au XIIe siècle ou au XIIIe, on a importé de France dans les ballades danoises le prélude de la « belle » qui file ou coud en « chambre » [2]. A une exception près, exception peut-être douteuse, il est plus ou moins adroitement incorporé au récit : il sert d'entrée en matière [3].

Dans mon *Vers français* (I, p. 109-111), j'ai analysé sous ce rapport, en la comparant à *Bele Aiglentine*, la chanson *Hillelilles Sorg* « le chagrin de Petite Hille » (*DgF*, n° 83). C'était afin de faire ressortir, aussi par cette comparaison, combien la gaucherie du raccord décèle nettement qu'il s'agit d'un morceau rapporté, d'un prélude laborieusement adapté à une « histoire » que nous trouvons contée ailleurs sans préambule de la sorte.

Ainsi que je l'ai signalé à cette occasion, il y a une ballade danoise qui se rapproche bien davantage de *Bele Aiglentine* : celle que Sv. Grundtvig intitule *Jomfruens Harpeslæt* « le

---

1. *DgF* = *Danmarks gamle Folkeviser* « les vieilles chansons populaires du Danemark » (presque uniquement des ballades, au sens étymologique et moderne, caroles, chansons d'histoire), t. I-V, in-4°, Copenhague, 1853-1890, publ. par Svend Grundtvig, t. V, d'après ses manuscrits, par Axel Olrik. Dans ces *DgF* on trouve aussi un assez grand nombre de versions féroëiennes, islandaises, norvégiennes et suédoises.

Bartsch = Bartsch, *Romances et Pastourelles*.

Vfr. = *Le Vers français*, par Paul Verrier, t. I-III, grand in-8°, Paris, 1931-1932.

2. V. *Vfr.*, I, p. 62-63, 58, 109 (avec notes, additions et corrections).

3. *DgF*, n° 90 (v. *Vfr.*, I, p. 58-59), — *DgF*, n°s 83, 265 et 271 (v. *Vfr.*, I, p. 109-111).

harpement de la damoiselle » (*DgF*, n° 265). Disons plus simplement : *Petite Christine* [1].

*
* *

Tous les romanistes connaissent *Bele Aiglentine*. Cette « chanson d'histoire » fait partie des « biaus vers » dont Jean Renart, environ 1200 ou 1210, a « brodé par lieus » son « roman de la Rose », plus souvent appelé *Guillaume de Dôle* (v. 2226-2285). C'est « uns bachelers de Normendie » qui la chante, accompagné sur « la vielle » par Jouglet, tout en chevauchant avec lui « la grande chaucie ».

L'unique manuscrit du roman, manuscrit défectueux de la fin du XIIIe siècle, divise *Bele Aiglentine* en « strophes » qui contiennent successivement, refrain à part, 3, 4, 3, 6, 6, 4, 4 et 4 décasyllabes ordinaires. Cette répartition irrégulière et exceptionnelle frappe tout de suite comme suspecte. Gaston Paris et G. Servois l'attribuent à la négligence, à la sottise du copiste : tantôt il aurait simplement sauté des vers, tantôt il aurait « confondu ensemble », en les écourtant, deux strophes de même rime, comme il y en a plus d'une fois dans les autres romances du temps. Peut-être. Ce n'est pas certain : tel quel, le texte est clair, sauf au vers 3, et ailleurs il se suffit [2]. D'autre part, s'il n'est pas sûr au point de vue du sens qu'il y ait tant de lacunes, ce n'est pas du tout invraisemblable. Et au point de vue de la forme ? C'est celle de la rotrouenge que présentent dans nos vieux manuscrits presque toutes les autres chansons d'histoire [3]. La strophe en comprend, refrain à part, un nombre fixe de longs vers en général non résolus, quatre le plus souvent, tous de même mètre, de même assonance et de même mélodie, — à cela près qu'il y a d'ordinaire à la fin un « vers-signal » sur un air au moins en partie différent [4]. Puisqu'il s'agit d'un solo, il ne semble pas tout d'abord inadmissible que le nombre des longs vers ait varié d'une strophe à l'autre dans l'original de

1. Il y a d'autres *Petite Christine*, mais peu importe ici.
2. Bartsch (I, 2) l'a reproduit sans commentaire.
3. V. *Vfr.*, I, p. 205 et suiv.
4. Sur le vers-signal et le motif-signal, v. *Vfr.*, I, p. 178 et surtout 206-211.

Bele Aiglentine. Mais il n'y a pas d'autre exemple de pareille variation dans les morceaux du même genre [1]. Elle n'est pas seulement insolite, elle est assez gênante pour l'accompagnateur : il lui est impossible de prévoir quand arrive le vers-signal ou, à défaut de ce dernier, le refrain, c'est-à-dire, dans un cas comme dans l'autre, un changement de mélodie. C'est une considération que ne pouvait oublier Jean Renart, grand amateur de chansons vraiment chantées, quand il fait accompagner *Bele Aiglentine* sur la « vielle ». Enfin, on ne conçoit guère pareil manque de symétrie et de plan dans une romance de caractère plutôt courtois. Alors, strophe uniforme de quatre décasyllabes, comme le veut Servois, ou strophe variable de trois, quatre, six ? La question semble jusqu'ici insoluble. Peu importe d'ailleurs, pour notre objet, dans quel sens on la tranche. Si je l'ai soulevée tout de suite, c'est afin d'expliquer l'étrange aspect du texte, qu'il se présente comme dans le manuscrit ou comme dans l'édition de Servois. J'adopte ici la seconde forme : elle permet de juger en connaissance de cause. Mais je ne numérote que les vers attestés et sans tenir compte du refrain. On remarquera qu'il varie un peu à la dernière strophe, tout en se maintenant dans le même mètre.

Bele Aiglentine.

I

1. Bele Aiglentine, en roial chamberine,
2. Devant sa dame cousoit une chemise.

.....

3. Ainc n'en sot mot quant bone amor l'atise.

Or orrez ja
Comment la bele Aiglentine esploita.

II

4. Devant sa dame cousoit et si tailloit ;
5. Més ne coust mie si com coudre soloit :

1. Même si l'on ne croit pas que le copiste ait sauté un vers dans la dernière strophe de *Bele Erembors* (Bartsch, I, 1) et qu'il en ait ajouté un, le troisième, dans la strophe 5 de « En un vergier » (Bartsch, I, 9), l'irrégularité est ici d'un tout autre ordre, et je pense que Bartsch a raison de la mettre sur le compte du scribe. J'en dirai autant de *Guion et Aigline* (Bartsch, I, 13 = *Guillaume de Dôle*, v. 5174-5193).

6. El s'entroublie, si se point en son doit.
7. La soe mere mout tost s'en aperçoit.
Or orrez ja
Comment [*la bele Aiglentine esploita*].

III

8. « Bele Aiglentine, deffublez vo surcot,
.....
9. « Je voil vëoir desoz vostre gent cors. » —
10. « Non ferai, dame, la froidure est la morz. » —
Or orrez ja
[*Comment la bele Aiglentine esploita*].

IV

11. « Bele Aiglentine, q'avez a empirier ?
12. « Que si vos voi palir et engroissier » [1].
.....
.....
[*Or orrez ja*
Comment la bele Aiglentine esploita].

V

13. « Ma douce dame, ne le vos puis noier :
14. « Je ai amé .j. cortois soudoier,
15. « Le preu Henri, qui tant fet a proisier.
16. « S'onqes m'amastes, aiez de moi pitié. »
Or orrez ja
Comment [*la bele Aiglentine esploita*].

VI

17. « Bele Aiglentine, vos prendra il Henris ? » —
18. « Ne sai voir, dame, car onqes ne li quis.
.....
.....
[*Or orrez ja*
Comment la bele Aiglentine esploita.]

VII

19. « Bele Aiglentine, or vos tornez de ci.
20. « Tot ce li dites que ge li mant Henri,

1. Ms. : palir et tressuer engroissier. — Peut-on voir là un indice de lacune ? Je rappelle toutefois que « tressuer » n'assone pas correctement avec « empirier ».

21. « S'il vos prendra ou vos lera ainsi. » —
22. « Volontiers, dame », la bele respondi.
Or orrez ja
[*Comment la bele Aiglentine esploita*].

VIII

23. Bele Aiglentine s'est tornée de ci;
24. Et est venue droit a l'ostel Henri.
25. Li quens Henri[s] se gisoit en son lit.
26. Or orrez ja que la bele li dit.
Or orrez ja
[*Comment la bele Aiglentine esploita*].

IX

27. « Sire Henri, velliez vos o dormez?
28. « Ja vos requiert Aiglentine au vis cler
29. « Se la prendrez a mouillier et a per? » —
30. « Oïl », dit il, « onc joie n'oi més tel. »
Or orrez ja
[*Comment la Bele Aiglentine esploita*].

X

31. Oït le Henris, mout joianz en devint.
32. Il fet monter chevaliers trusqu'a .xx.,
33. Si emporta la bele en son païs
34. Et [l']espousa, riche contesse en fist.
Grant joie en a
Li quens Henris quant bele Aiglentine a.

Avec le rétablissement proposé par Servois, « bele Aiglentine », « ma douce dame », « sire Henri » se trouvent toujours au commencement d'une strophe. Il n'y a pas seulement là une symétrie où nous ne saurions voir un effet du hasard. Il y a une recherche de clarté : après l'interruption du refrain, et rien que là, on nous apprend de cette manière qui est-ce qui parle et à qui. Ce double caractère, de symétrie et de clarté, a certainement été voulu par l'auteur. L'original comportait donc bien quatre vers par corps de strophe.

Autre remarque : à en juger par le pourcentage élevé des césures épiques, c'est parmi nos plus vieilles romances connues en 4 + 6, antérieures sans doute à 1200, que se classent les

quatre de *Guillaume de Dôle* (= Bartsch I, 12, 13, 2, 14), en particulier peut-être *Bele Aiglentine*, dont la longueur relative offre plus de garantie contre un jeu du hasard [1].

Entre les chansons d'histoire du moyen âge qui nous sont parvenues, *Bele Aiglentine* peut se regarder comme l'une des plus vivantes et des plus jolies.

*
* *

Passons maintenant à la ballade danoise, *Petite Christine* (*DgF*, n° 265). Elle a d'abord été relevée et publiée par Peder Syv (version A). C'est le n° 28 de ses *Hundrede Viser om Konger, Kæmper og andre* « cent chansons sur rois, preux et autres » (seconde partie d'un ouvrage paru en 1695). Au siècle dernier, on en a recueilli des versions orales parmi les gens de la campagne : deux très semblables en Danemark, l'une en 1811 dans l'île de Sjælland (version B, a), l'autre en 1845 dans l'île de Lolland (version B, b) ; quelques-unes en Norvège, dans la province de Telemark, qui paraissent venir du livre de Syv ; quelques-unes également en Suède, surtout dans les provinces du Sud, ce qui permet de supposer aussi une origine danoise. Enfin, c'est la version de Syv, mais avec un refrain différent, en féroëien, qui se chante encore de nos jours aux caroles dans une au moins des îles Féroé.

Peder Syv était un collectionneur aussi consciencieux qu'érudit : il se serait bien gardé de rien changer à la forme qu'il tenait de la tradition. Mais cette tradition n'a pu manquer d'altérer plus ou moins le texte au cours des siècles : elle remonte sans aucun doute au moyen âge. Elle ne peut être plus récente. En 1659, il est vrai, Christine de Suède acheta à Paris une collection de livres où figurait le manuscrit de *Guillaume de Dôle*. Le fit-elle d'abord envoyer à Stockholm ? J'en doute : elle était alors fixée à Rome, où ce manuscrit fut vendu après sa mort, en 1690, et enfin versé dans la bibliothèque du Vatican. Même s'il était resté quelques années en Suède, il va de soi qu'en ce temps-là pas un lettré danois ou suédois ne se

1. V. *Vfr.*, II, p. 125 et notes. Le refrain — un vers court et un vers long — est également de forme ancienne (v. *ib.*, p. 229-231).

fût avisé de déchiffrer ce vieux grimoire et d'en imiter une chanson, en l'interpolant, sous forme de ballade populaire. L'eût-il fait, d'ailleurs, comment sa ballade aurait-elle pu apparaître si tôt et uniquement dans un milieu rustique de l'île de Sjælland, pour arriver ainsi aux oreilles de Peder Syv, sans même que ce docte chercheur en soupçonnât l'origine ? Non : l'adaptation de la chanson française n'a pu se produire qu'au moyen âge, par l'intermédiaire des nombreux Danois qui venaient alors s'instruire en France, comme clercs ou comme chevaliers.

Je vais traduire la version A, celle de Syv, parce qu'elle est la plus anciennement attestée (ce qui ne veut pas dire qu'elle ait conservé à tous égards les traits les plus anciens). Je cite d'abord séparément la première strophe : c'est afin de pouvoir expliquer tout de suite le refrain, qui en a vraiment besoin.

Petite Christine et sa mère,
— *Qui arrache de la ramée aux arbres ?* —
elles cousaient des bonnets de soie.
— *Puis, marchant la terre, elle en épreint la rosée* [1]. —

Le refrain, on le voit, est biparti. Il se rapporte à deux des pratiques superstitieuses qu'on a observées presque jusqu'à nos jours, en Scandinavie comme en Allemagne et en France, la nuit de la Saint-Jean : on plantait des branches vertes, tantôt une à la fois au milieu des chènevières, par exemple, dans la croyance que le chanvre en atteindrait la hauteur, tantôt en nombre autour d'un champ, afin d'en écarter les influences pernicieuses et d'attirer les bonnes ; on *marchait* les prés humides, soit afin d'abattre et dissiper la rosée, ce qui devait agir sur le temps, soit afin de la recueillir et de se laver avec, car c'était un moyen pour les femmes de rester belles ou même de le devenir, un remède aussi contre cécité, maux d'yeux et autres. Ce refrain, suivant la coutume primitive, ne présente aucun lien logique avec le récit [2]. Mais il évoque la si vieille et si populaire fête de la Saint-Jean, c'est-à-dire du solstice d'été, fête du

1. Pour cet emploi de « marcher », cf. : « Marchiez la foille, et ge qieudrai la flor » (vers-signal d'un rondeau d'Aelis dans *Guillaume de Dôle*, v. 544), etc.

2. V. *Vfr.*, I, p. 83 et suiv.

feu et de l'eau, où dans la « nuit claire » du Nord la carole tournait sans fin autour du bûcher flambant et des sources sacrées, dans les prairies et sur les plages, en bref de tous côtés et au chant de ballades, — entre autres, — où s'intercalait cette allusion répétée à deux des rites traditionnels. Car c'est une sorte de refrain mobile, de refrain passe-partout, qui servait sans doute aussi à indiquer la mélodie [1]. S'il y en a un autre dans la version danoise B de *Petite Christine* (a et b), nous retrouvons celui de A dans deux norvégiennes [2]. Ce n'est pas tout : qu'il y ait passé de cette ballade ou inversement, il reparaît aussi dans plusieurs autres : *Redselille et Medelvold* [3], *La Damoiselle et le Roi des Gnomes* [4], « *Les rêves matiniers de la Damoiselle* » [5], « *Le Fiancé dans la tombe* » [6], *Marie Madeleine* [7], etc.

Voici donc, moins le refrain, une traduction, aussi fidèle que possible, de *Petite Christine* (*DgF*, n° 265 A) :

Petite Christine.

I

1. Petite Christine et sa mère,
2. elles cousaient des bonnets de soie.

II

3. La mère avançait peu sa couture,
4. et la fille pleurait à chaudes larmes.

---

1. V. *Vfr.*, I, p. 85 et suiv.
2. L'une est de Seljord, l'autre de Fyrisdal, en Telemark. V. *DgF*, t. V [1], p. 130.
3. *DgF*, n° 271, version D (Fionie, 1855, et sans doute Sjælland, 1861).
4. *DgF*, n° 37, version danoise G (Mors, 1852) et trois versions norvégiennes de Telemark (v. *DgF*, t. V [1], p. 130).
5. *DgF*, n° 239, versions recueillies dans le Jutland central en 1868 et 1869.
6. *DgF*, n° 90. Versions suédoises recueillies au siècle dernier en Gautie orientale et occidentale (v. *DgF*, t. II, p. 492).
7. Version norvégienne de Telemark (*DgF*, t. III, p. 890), et deux versions suédoises (v. *ib.*, t. II, p. 530). — La ballade de Marie-Madeleine est sans doute d'origine française (v. *Vfr.*, I, p. 125).

III

5. « Dis-moi, petite Christine, ma chère fille,
6. « d'où vient que tes cheveux se décolorent, que ta joue pâlit ? » —

IV

7. « Ce n'est pas merveille que je sois pâle et malade :
8. « j'ai tant à tailler et à coudre ! » —

V

9. « Il y a d'autres demoiselles dans la ville
10. « qui savent mieux tailler et savent mieux coudre. » —

VI

11. « Rien ne sert plus de te le celer :
12. « notre jeune roi m'a séduite. » —

VII

13. « Si notre jeune roi t'a séduite,
14. « Qu'est-ce qu'il t'a donné pour ton honneur ? » —

VIII

15. « Il m'a donné une chemise de soie ;
16. « je l'ai usée à tant me travailler.

IX

17. « Il m'a donné des souliers à boucle d'argent ;
18. « je les ai usés en grande angoisse.

X

19. « Il m'a donné une harpe d'or
20. « pour m'en servir quand j'aurais du chagrin. »

XI

21. Elle pinça la première corde :
22. le jeune roi l'entend de son lit.

XII

23. Elle pinça les autres cordes :
24. le jeune roi ne tarde point.

XIII

25. Notre jeune roi appelle deux valets :
26. « Priez petite Christine de venir me trouver. »

XIV

27. Entre petite Christine, s'en va devant la table :
28. « Que veut le jeune roi qu'il m'envoie chercher ? »

XV

29. Notre jeune roi tapote le coussin bleu :
30. « Asseyez-vous, petite Christine, et vous reposez là ! » —

XVI

31. « Je ne suis pas fatiguée : je puis bien rester debout.
32. « Dites ce que vous me voulez et laissez-moi partir. »

XVII

33. Il prit petite Christine entre ses bras,
34. Lui donna couronne d'or et nom de reine.

XVIII

35. Petite Christine s'est remise de sa peine :
36. elle dort toutes les nuits à côté du roi.

Tout est bien qui finit bien. Mais ici plus encore que dans *Bele Aiglentine*, parce que l'inégalité sociale des amants s'est intervertie sans doute et accrue, on ne s'attendait pas à un dénouement heureux si rapide, si facile. C'est un vrai coup de théâtre. Petite Christine, elle aussi, s'est imprudemment laissé ravir son « honneur » sans exiger promesse de mariage, elle se sent abandonnée à sa honte : de là, évidemment, l'émoi qui la « travaille », de là sa « grande angoisse ». Aussi est-on surpris du transport de joie que manifeste le royal séducteur en apprenant la fâcheuse nouvelle, de l'empressement qu'il met à épouser la « demoiselle » enceinte de ses œuvres. Il y a là une contradiction au moins apparente. Elle a frappé un remanieur de *Petite Christine*, et il l'a corrigée dans la version B. L'histoire y est d'ailleurs jusqu'à un certain point modernisée. Petite Signe, suivante ou servante chez dame Malfred, a été mise à mal par « le jeune seigneur » ou plutôt sans doute « le jeune monsieur », c'est-à-dire par le fils de sa maîtresse. C'est à elle, à « sa dame », qu'elle se voit contrainte d'avouer sa grossesse et qu'elle en nomme l'auteur. Elle énumère ses cadeaux : une chemise de soie, des boucles d'or pour souliers, un superbe anneau d'or.

Comme Malfred lui demande ironiquement à quoi lui servira tout cela, puisqu'il ne la prendra point pour femme, elle répond qu'il s'y est engagé, mais elle reçoit le conseil de n'y pas compter. Sur quoi elle réplique : « Je vais jouer de ma harpe, et il me priera d'aller le trouver. » La suite, en effet, se déroule comme dans la version A.

Nous voyons que par l'imprévu du dénouement cette version A de *Petite Christine* ressemble à *Bele Aiglentine*. Sous ce rapport et autrement. Le fond est bien le même, le fond et la marche des événements. Quant aux différences, elles s'expliquent sans peine.

*
* *

Entre les innombrables ballades danoises du moyen âge, qui prennent souvent ainsi un air de centons, les exemples abondent de contamination unilatérale ou réciproque. De l'une à l'autre, au cours des âges, ont circulé, vagabondé vers et couplets. Sans cesse, dit le poète danois Ernst von der Recke, qui a cherché à les remettre en place dans ses *Danmarks Fornviser*, sans cesse ils jouent à « remue-ménage », aux « quatre coins ». La moindre ressemblance de détail entraîne des formules identiques. La moindre ressemblance dans le fond de l'histoire amène un transfert d'incidents plus ou moins appropriés, plus ou moins secondaires.

Dans *Petite Christine*, ce n'est pas seulement le refrain de la version A qui lui est commun avec d'autres ballades. Il en est de même de plusieurs « couplets ». Ils figurent dans *La Damoiselle et le Roi des Gnomes* (*DgF*, n° 37), où il y a séduction, aveu forcé à la mère et enlèvement, — dans *Agnète et l'Ondin* (*DgF*, n° 38), où l'enlèvement précède la séduction proprement dite, — et dans *La Prédiction de la Sirène* (*DgF*, n° 42), où il n'est question ni de séduction, ni d'enlèvement, ni d'amour : trois morceaux où intervient un être surnaturel, gnome, ondin ou sirène.

Voici une liste des correspondances. Je la donne pour ceux qui désirent contrôler de quels passages il s'agit. Je représente par des chiffres romains les « couplets » de ces trois ballades, par des chiffres arabes les *vers* de *Petite Christine* (A).

1° *La Damoiselle et le Roi des Gnomes* (*DgF*, n° 37). — Version danoise

C (ms. in-folio de Karen Brahe 1548-83) : I = 1 (+ 2), II = 5 + 6, III = 7 + 8, IV = 9 + 10, VI = 11 + 12 (le Roi des Gnomes vient chercher la damoiselle et l'emporte au sein de la montagne). — Version danoise G (recueillie en 1852 dans l'île de Mors, en Jutland) : I = 5 + 6, II = 7 + 8, III = 9 + 10, VII = 11 + 12, XIII (2) = 14, XIV = 15 + 16, XV = 17 + 18, XVI = 19 + 20, XVIII = 21 + 22, XIX (1) + XX (1) = 23 (à l'appel de la harpe, le roi des gnomes vient chercher la damoiselle et il l'emporte dans son palais au sein d'une montagne ; il en est de même dans les versions suivantes). — Version norvégienne *Liti Kersti* « Petite Christine », recueillie en Telemark par Landstad dès avant 1846 (v. M. B. Landstad, *Norske Folkeviser*, Christiania 1853, XLII) : (III, le lait lui sort des mamelles), VI = 11 + 12, VII = 13 + 14 (VIII, un anneau d'or au lieu de la chemise de soie et des souliers à boucle d'argent), IX = 19 + 20, X = 21 + 22 ; — (v. *ib.*, XLV) : I (1) = 5, IV = 11 + 12, V = 13 + 14, VI = 15 + 16, VII = 17 + 18, IX = 19 + 20, X = 21 + 22, XI = 23 + 25). — Version suédoise (Arwidsson, *Svenska fornsånger*, n° 141 A, Gautie Orientale, et B, Uppland) : I (A) = 1 + 2, V (A, B) = 11 + 12, VI (A, B) = 13 + 14, VII (A, corrompu, et B) = 19 + 20, IX (A, B) = (à peu près) 21 + 22.

2° *Agnète et l'Ondin* (*DgF*, n° 38). — Versions danoises de Fionie (D, Dc, E) et de Vendyssel (Db) : XV (2) = 14 ; les mêmes et Ad, Af, une strophe = 17 + 18 ; les mêmes et Ac, Ae, une strophe = 19 + 20.

3° *La Prédiction de la Sirène* (*DgF*, n° 42). — Version danoise B : II = 25 + 26, III = 27 + 28, IV = 29 + 30.

Les correspondances comprennent presque uniquement la question et la réponse concernant les cadeaux (1°, 2°), en particulier la harpe d'or (1°, 2°), le harpement significatif (1°) et la manière dont l'un des personnages en mande un autre et le reçoit (3°) : précisément ce qui distingue *Petite Christine* de *Bele Aiglentine*.

Si notre prélude de la « belle » qui coud « en chambre » a été introduit en Scandinavie par *Petite Christine*, ce qui semble au moins plausible, c'est de là qu'il a dû se glisser dans la version suédoise A de notre 1°, *La Damoiselle et le Roi des Gnomes*. Mais dans quel sens les autres emprunts se sont-ils produits ? Le nom de petite Christine se rencontre aussi dans une version norvégienne et une version suédoise de cette dernière ballade (Liti Kersti, Liten Kerstin). Mais il était si commun, dans ce genre de poésie comme dans la réalité, qu'il a pu venir de n'importe où, s'offrir de lui-même à l'esprit de n'importe quel

poète scandinave [1]. Les vers qui décrivent comment le jeune roi envoie chercher petite Christine et comment débute leur entretien, ce sont textuellement les mêmes que dans *La Prédiction de la Sirène*, bien que les personnages soient tout autres et que le reste du récit diffère complètement à tous les points de vue. Dans quel cas faut-il conclure à un centon ? Dans tous les deux peut-être ? *Chi lo sa !*

Serons-nous plus heureux avec la harpe d'or ? C'est un « cadeau utile » que fait à la jeune fille son séducteur, le roi du pays (*Petite Christine* A), le roi des gnomes (*La Damoiselle et le Roi des Gnomes*) ou un ondin (*Agnète et l'Ondin*). C'est une harpe magique, dont le son peut se faire entendre à distance jusqu'à l'intérieur d'un palais royal bâti sur terre ou au sein d'une montagne. Dans les ballades scandinaves, par exemple dans *Le Pouvoir de la Harpe* (*DgF*, n° 40), — qui dérive, d'après Sophus Bugge, de notre *Lay d'Orphey* par l'intermédiaire d'une adaptation anglaise [2], — il arrive que pareils instruments appartiennent à un simple mortel. Mais c'est bien plus souvent et bien plus naturellement, si j'ose dire, à l'un des êtres surnaturels, gnomes, sylphes, ondins ou ogres, dont sont peuplés en particulier les chansons et les contes de Norvège. Dans une ballade de Telemark, *Jutulen belar te stolt Øli* « le géant fait la cour à fière Øli [3] », ce lourdaud se vante de « savoir accorder et pincer la harpe d'or » : « le cœur, dit-il, s'échauffe [se réjouit] à l'entendre ». Et aux sons qu'il en tire, « chaises et tables se renversent dans la maison [d'Øli] ». Le farfadet du foss joue sur son violon des mélodies prestigieuses, ensorcelantes. C'est de même sur un violon, une guimbarde ou un cor des Alpes que la fée des bois, pour attirer les jeunes hommes, joue des airs affolants, irrésistibles. Que sais-je encore ? Il semble que le motif de la harpe d'or, avec ce qui s'y rattache, ait plutôt dû se former dans *La Damoiselle et le Roi des Gnomes*, — peut-être en Norvège, — et qu'il se soit transmis tôt ou tard à *Petite Christine*, en partie seulement à *Agnète et l'Ondin*.

---

1. Namn som i visone hev vorte typiske (Signelill, Liti Kiersti, stolt Margjit)... Knut Liestøl, *Heimfesting av folkevisor*.

2. *N. Vfr.*, I, p. 124 et notes.

3. Landstad, *l. c.*, XXXVIII.

La mention des cadeaux suborneurs a-t-elle la même origine ? Ou bien serait-ce l'inverse ? Et alors y aurait-il eu quelque chose d'analogue dans les vers apparemment sautés par le copiste de *Bele Aiglentine*, par exemple après le 18e ? C'est peu vraisemblable.

Ce qu'il y a en tout cas de très intéressant, c'est que *Petite Christine* ne diffère vraiment de *Bele Aiglentine* que par des détails secondaires, accessoires, malséants en partie (la question des cadeaux) et transplantés sans doute après coup de quelque autre ballade : le motif des présents comme prix de « l'honneur » d'une jeune fille, le motif de la harpe magique.

*
* *

L'essentiel coïncide : comme entrée en matière apparaît le prélude français de la « belle » qui taille et coud devant sa mère ; à celle-ci, qui lui demande pourquoi elle pâlit, elle répond par des échappatoires (une partie a pu être passée par le copiste dans *Bele Aiglentine* après le vers 12) ; puis elle avoue qu'elle ne peut plus le celer, qu'elle a été séduite par le comte Henri (*Bele Aiglentine*) ou par le jeune roi (*Petite Christine* A) ; après cette confession tardive, elle ose enfin confier sa peine au séducteur, qui « se gisoit en son lit » ; dans la ballade danoise, elle l'en prévient par son harpement ; dans la romance française, elle lui en dit tout de suite ouvertement la cause ; et lui, qui jusque là n'avait pas eu mine d'épouseur, n'en accueille pas moins l' « engroissiée » à bras ouverts et la prend avec joie pour femme.

On ne saurait prétendre que cet ensemble d'événements, — parce que tout à fait naturels, sauf le dernier, — ait pu être combiné séparément vers le même temps par un poète français et par un poète scandinave. Lorsque, d'ailleurs, nous nous trouvons en présence de deux civilisations qui entretenaient à l'époque des rapports actifs et déjà vieux d'influence intellectuelle et artistique, comme c'est ici le cas [1], pareil complexe de coïncidences s'explique forcément par un emprunt. Et peut-être n'y avait-il rien d'autre dans la forme originelle de *Petite Christine*, dont nous ne possédons que des versions tardives et

1. V. *Vfr.*, III.

plus ou moins altérées, interpolées, tronquées par maintes générations de chanteurs. Nous ignorons comment a procédé l'auteur de cette *Folkevise* « chanson populaire ». Car « il faut qu'il y ait un auteur », dit sagement un daillement populaire norvégien : « les chansons ne peuvent se faire elles-mêmes » [1]. Le « poète » de *Petite Christine* aurait-il déjà recouru au folklore scandinave, en prenant par exemple le motif de la harpe dans *La Damoiselle et le Roi des Gnomes*, ou ailleurs, afin d'en parer son adaptation de la chanson française ? Ce ne serait pas une exception, loin de là : j'aurai bientôt l'occasion d'en citer un exemple topique.

* *

Petite Christine a-t-elle donc été composée par un Danois sur le modèle de *Bele Aiglentine* ? Ici de nouveau, je dirai : peut-être, mais ce n'est pas certain. Comme les autres romances que nos clercs des XIIe et XIIIe siècles ont jugées dignes d'être mises par écrit, *Bele Aiglentine* est un pastiche savant de notre primitive chanson d'histoire, de notre primitive chanson de carole : versification et composition poétique, langue et style, traitement du sujet, tout en porte la marque.

Le simple « couplet » est remplacé par le « quadruplet » : au lieu de deux (longs) vers de même mètre et de même assonance, le corps de la strophe en comprend quatre (plutôt, je pense, qu'indifféremment trois, quatre ou six). Le refrain n'est pas seulement rattaché à l'histoire, sous forme d'annonce ou de conclusion adressées par le narrateur à son public : il est en outre variable. Il a ainsi perdu deux caractères du refrain primitif, dont le second au moins est essentiel : ce n'est pas un morceau détaché, un fragment isolé, un véritable « refret », « *refractus* », chanté à la fin de chaque strophe par des caroleurs ou autres qui écoutent le récit du soliste [2] ; à cause de sa variation, toute légère qu'elle est, il ne peut pas servir de reprise, de répétition à un chœur. Ce n'est plus qu'un faux refrain, un refrain — si j'ose dire — purement ornemental, comme le sont les fausses fenêtres.

1. Ein diktemeistare lyt her vera, for stevi kann seg 'kje sjölve gjera.
2. V. *Vfr.*, I, p. 55 et 83.

Malgré un visible effort de simplicité dans le pastiche, le langage a quelque chose de soigné, parfois même de courtois. Le nom de l'héroïne est recherché, bien plus que dans la majorité de nos vieilles romances « littéraires » : à Aiglentine comparez Erembors (Bartsch, I, 1), Aude (14), Doe (15), Doette (3), Gaiete (5), Aye (12), Amelot (8), etc. Comme pendant, nous ne trouvons guère qu'Oriolanz (10) et plutôt encore l'Argentine (59) d'Audefroi le Bâtard, ce pasticheur au second degré.

Le récit a bien conservé l'allure dramatique de notre chanson primitive ou populaire : il met les personnages en scène, il les fait agir et parler ; il nous montre Aiglentine qui « se point en son doit » et le « preu Henri » qui « se gisoit en son lit ». Mais à part ces deux touches descriptives, — dont la seconde, d'ailleurs, n'est aucunement préparée et jure même avec l'ensemble, comme un reste de développement plus réaliste, — l'auteur s'est conformé à notre goût littéraire de presque toujours : il ne s'attarde pas aux détails matériels, individuels, pittoresques ; il s'attache aux faits décisifs et à l'expression des sentiments.

Bref, *Bele Aiglentine* doit bien se ranger parmi les « biaus vers », — comme dit Jean Renart, — « que vilains ne porroit savoir ». N'aurait-il pas refondu lui-même cette romance pour son *Guillaume de Dôle* ? Lui ou un autre, en tout cas, l'auteur a sans doute suivi une pratique fort commune au moyen âge : il a repris le sujet d'une chanson ancienne, afin de le traiter avec plus d'art, il a pastiché savamment une vieille et primitive chanson d'histoire, une vieille et primitive chanson de carole.

*
* *

S'il en est bien ainsi, — et j'en suis persuadé, — c'est évidemment cette vieille et primitive chanson d'histoire qui a servi de modèle à *Petite Christine*. Considérons aussi dans cette ballade danoise la versification et la composition poétique, la langue et le style, le traitement du sujet.

Le corps de la strophe se compose d'un « petit couplet » [1] : deux vers correspondants à deux octosyllabes français, c'est-à-dire à la forme la plus fréquente de notre chanson populaire

1. V. *Vfr.*, I, p. 199 et suiv.

après ou même concurremment avec le couplet d'alexandrins primitifs [1]. Le refrain est bien un véritable refrain : il ne varie pas et peut donc se chanter en chœur dans une ronde. En outre, c'est un morceau détaché, un double fragment isolé, qui n'a rien à faire avec l'histoire, mais qui se rapporte à cette nuit de la Saint-Jean où se déroulaient sans cesse et partout les caroles. Il s'agit si bien d'un morceau détaché qu'on ne peut le comprendre, qu'on se trompe forcément sur le sens des deux vers si l'on ne connaît pas quelque peu le folklore du solstice d'été [2]. Ce refrain est biparti : le premier vers est intercalé entre les deux du couplet, et le second vient à la fin [3]. Cette forme est aussi empruntée à notre primitive chanson de carole. Elle y était si populaire dès la première moitié du XIIe siècle, sinon plus tôt, qu'Hilaire l'a imitée dans ses chansons latines *avec refrain en français*, preuve qu'il s'inspire bien à cet égard, comme à d'autres, de notre chanson en langue vulgaire :

Si uenisses primitus,
— *Dol en ai* —
Non esset hic gemitus.
Biaus frere, perdu vos ai [4].

Le vers intercalé ici figure comme refrain simple et final dans une chanson d'histoire du même siècle, *Bele Doette* (Bartsch, I, 3) : « E or en ai dol » [5]. Ce genre de refrain, purement affectif et d'ordinaire approprié au sentiment de la chanson, domine de beaucoup dans nos vieilles romances « littéraires » [6]. C'est à la même catégorie qu'appartient le refrain final

1. V. *Vfr.*, II, p. 39-40, — p. 181 et suiv.

2. « *Qui a arraché des feuilles au tilleul?* [dans une version suédoise]... cela semble se rapporter originairement à une couche nuptiale improvisée ». Ernst von der Recke, *Nogle Folkeviseredaktioner*, Copenhague et Kristiania, 1906, p. 184, en note. Voilà comment s'est trompé ce grand admirateur et connaisseur des ballades scandinaves.

3. V. *Vfr.*, I, p. 228 et suiv.

4. *Hilarii versus et ludi*, éd. Champollion-Figeac, Paris, 1838, p. 29-30 (avec « Baîs » au lieu de « Biaus »).

5. Vers-signal dans un rondeau de *Guillaume de Dôle* (v. 2374) : « Or en ai dol ».

6. V. *Vfr.*, I, p. 89.

de *Petite Christine* dans la version danoise B : « Car le chagrin oppresse bien fort! » Il se retrouve dans une version norvégienne de *Marie-Madeleine* (« car le chagrin oppresse bien des gens! » Telemark), tandis que dans une autre, de la même province, c'est celui de notre version A (« Elle, marchant la terre, en épreint la rosée »).

Dans *Petite Christine*, par opposition à *Bele Aiglentine*, le langage est simple et direct, le merveilleux survient avec la harpe magique, le récit et le dialogue s'agrémentent de détails matériels, précis, pittoresques, qui leur donnent un caractère plus concret, plus vivant, voire plus poétique.

Il est impossible de décider si ce dernier trait tient uniquement au tour particulier de l'imagination nordique, — comme c'est au moins surtout le cas dans telles autres adaptations, — ou bien s'il apparaissait déjà dans la carole française qui a fourni le sujet et inspiré la forme. Il y a encore une question qu'on est enclin à se poser et qu'il est tout aussi impossible de résoudre. La ballade danoise dit que « le jeune roi entend la harpe de son lit » : c'est pour mieux montrer ensuite qu' « il ne tarde point » à comprendre et à agir, qu'il se lève sur-le-champ et mande petite Christine. Mais pourquoi la chanson française nous présente-t-elle le « preux Henri » couché quand Aiglentine va le trouver ? Peut-on voir là autre chose qu'un reste déplacé de quelque situation développée dans la primitive chanson de carole ? Et alors n'y a-t-il pas lieu de se demander si elle parlait aussi des cadeaux du séducteur, de la harpe magique, connue en France par le *Lay d'Orphey*. Tout cela, évidemment, il serait conforme à notre tournure d'esprit que le pasticheur littéraire l'eût supprimé dans *Bele Aiglentine*. Même dans notre chanson « populaire » du *Roi Renaud*, le merveilleux du début, l'intervention de la fée, n'a été conservé que par une seule version, « Le conte de fils Louis », — et encore sous la forme un peu moins surnaturelle d'une rencontre avec la Mort, — tandis qu'il a persisté, en se poétisant davantage, dans l'imitation scandinave, *Elverskud* « frappé par les sylphes » (d'où *Les Elfes* de Leconte de Lisle) [1]. Évidemment ! Mais dans notre cas, nous ne pouvons émettre que des suppositions. La plus

1. V. *Vfr.*, I, p. 115-120.

simple, à mon avis, et la plus prudente, c'est que la mention des cadeaux et surtout la harpe magique se sont transportées d'une autre ballade scandinave dans *Petite Christine*. Mais laissons de côté ces incidents d'origine douteuse.

*
* *

Quant au reste, nous nous trouvons sur un terrain plus solide. Il y a entre *Petite Christine* et *Bele Aiglentine* une ressemblance foncière si manifeste qu'elle ne peut tenir au hasard, qu'elle témoigne d'une parenté indubitable.

Mais il y a aussi des différences de détail. Pour les expliquer, on ne peut guère supposer qu'un Scandinave ait lu *Guillaume de Dôle* et qu'il en ait tiré une carole à la mode ancienne : il serait assez malaisé d'expliquer cette explication. Il existe bien des ballades scandinaves extraites de nos chansons de geste ou de nos romans d'aventure, mais par l'intermédiaire des traductions norvégiennes de ces poèmes, et sans doute d'après des récits oraux fondés sur ces traductions. Mieux vaut admettre que *Petite Christine* a simplement pour modèle une primitive chanson d'histoire en français, une carole dont la romance de *Guillaume de Dôle*, *Bele Aiglentine*, n'est qu'un remaniement « littéraire », savant.

*
* *

Nous aurions donc affaire à une chanson française, aujourd'hui perdue, mais dont il a survécu une imitation en trois langues scandinaves, tandis qu'il ne s'en est conservé en français qu'une rédaction moins ancienne. Ce n'est point là un cas isolé. Faut-il en citer des exemples ? Il y en a d'incontestables aussi bien qu'incontestés : *Élie de Saint-Gilles*, *Les Saisnes*. Et il ne s'agit point là de courtes chansons transmises oralement, comme le prototype supposé de *Bele Aiglentine*, mais de longs poèmes, de poèmes écrits. Si l'on cherche bien, on en rencontre d'autres.

J'engage romanistes et scandinavisants à lire l'instructive étude que M. F. Mossé a publiée comme introduction à son excellente traduction de la *Saga de Grettir* (Paris, 1933), en particulier p. XLII-XLVIII. Ils y verront que l'épisode du « ser-

ment équivoque », dans cette saga, « dérive d'une forme de l'*Estoire* qui est la source [du *Tristan*] de Béroul ».

Ce n'est ni sur l'une ni sur l'autre des deux rédactions connues du *Moniage Guillaume* que se fondent la partie de la *Karlamagnús saga* [1] consacrée à *Vilhjálmr Korneis* « Guillaume [au] courb nez » et la chanson féroëienne *Viljorm Kornus* : c'est sur une chanson française antérieure, chanson de geste ou simple chanson d'histoire, celle sans doute que chantaient les jongleurs du temps d'Orderic Vital, c'est-à-dire dans la première moitié du XIIe siècle [2]. De même que dans *Petite Christine* (si je ne m'abuse), il s'est faufilé dans *Vilhjálmr Korneis* un emprunt au folklore scandinave : un jour, le vieux Guillaume s'endormit profondément, la tête sur les genoux de sa jeune femme, qui lui arrangeait les cheveux ; et ce petit incident eut des suites. Il n'y a rien de semblable, à ma connaissance, dans nos chansons de geste ou d'histoire, ni en général dans notre vieille littérature. Mais dans les ballades et les contes populaires de la Scandinavie, surtout de Norvège, il arrive souvent qu'une femme, voire une princesse, « afin d'épouiller » son mari, son ami ou un ravisseur, l'invite à mettre ainsi la tête sur ses genoux, où il ne tarde pas à s'endormir ; et là aussi il y a d'ordinaire des suites. L'adaptateur norvégien de *Vihjálmr Korneis* a cru bon de remplacer « épouiller » par une expression plus courtoise — cela se comprend.

Toujours dans la *Karlamagnús saga*, la VIIIe partie, — *Af Runzivals bardaga* « de la bataille de Roncevaux », — correspond bien au Roland d'Oxford, mais elle repose sur une rédaction, tout au moins une copie plus ancienne. Entre autres preuves, on cite la traduction des vers 1932-1933 :

> Quan Rollanz veit la contredite gent
> Ki plus sunt neirs que nen est arrement...

Dans l'original du traducteur, il y avait « *adrement », lu par lui, et avec raison, **adrement*. Ne comprenant pas le

---

1. Saga compilée dans la première moitié du XIIIe siècle.

2. « Vulgo canitur a ioculatoribus de illo [Guillaume de Gellone] cantilena ». *Hist. eccl.*, L. VI, cap. 2. — Le contexte montre qu'il ne peut s'agir de la *Chanson de Guillaume*.

mot, il en a calqué la forme en le rendant par *aðrir menn* « autres hommes », — contresens tout proche d'un nonsens [1]. En français d'oui, comme on sait, le *đ* s'était assimilé ou amuï dès le commencement du XIIe siècle, sauf dans certains dialectes du Nord-Ouest, — d'où anglais *faith* < v. fr. *feid* [*feiđ*, *feiþ*]. Il est d'ailleurs probable que nulle part le [*đ*] n'a disparu tout à coup : il y a eu d'abord flottement. Il en est de même en espagnol depuis environ une centaine d'années : le [*đ*] s'entend bien encore dans le langage soutenu, mais il s'efface de plus en plus dans la simple conversation, où *amado* [*amaḍo*], par exemple, se réduit presque ou tout à fait à [*amao*].

Dans le premier *Livre* de la même saga, le bref chapitre 48 (vingt lignes) résume en partie la légende du « chevalier au cygne », non d'après le poème conservé sous ce titre, mais d'après un texte beaucoup plus ancien. Ici encore, à côté d'autres indices, une graphie le montre clairement : on y donne à l'empereur, Charlemagne, une sœur du nom d'Aðaliz [*aðalits*], — forme archaïque d'Aaliz, Aelis. Elle apparaît dans plusieurs ballades danoises du moyen âge, avec *u* [*u*] au lieu d'*i* : Adelutz Adelus (*d* = [*đ*]). Ce changement de voyelle n'a rien de surprenant : cf. Vilhjálmr Korneis (norvégien), Villem Cornitz (danois) et Viljorm Kornus (féroëien). L'*i* primitif se retrouve (Aðallist) dans une ballade islandaise (*Islenzk fornkvæði*, n° 28), importée sans doute au moyen âge de Norvège. Dans ce pays, le nom était encore porté au XIVe et au XVe siècle sous sa forme originelle, Aðaliz, écrit aussi Aðalitz, Aðalidz [2]. Il était si fréquent dans nos caroles du XIIe siècle qu'au lieu de « caroler » on disait vers 1200 « chanter d'Aelis ». C'est de nos chansons, chansons de carole entre autres, qu'il a dû passer en Scandinavie : dans les ballades, dans la *Karlamagnús saga*, dans l'usage. Mais il ne peut s'agir que de chansons fort anciennes, où il y avait encore [*đ*] et [*ts*]. Il a persisté en français avec cette prononciation, au moins dans l'aristocratie, jusque vers le milieu du XIIe siècle. Citons seulement la « mult bele » et « sage »

1. V. *Karlam.*, VIII, cap. 33 (p. 520, éd. Unger). — Signalé par Nyrop, *Gramm. fr.*, I, § 383.

2. V. *Diplomatarium norvegicum* (Kristiania, 1849 —). aux années 1304, 1312, 1391, 1393, 1408, 1425, 1436, 1437, 1440, 1483, 1484, 1486. — Aðaliz, Adeliz n'est pas une forme allemande, mais française.

Adeliz de Louvain, qui épousa en 1121 Henri Ier Beau-Clerc, duc de Normandie et roi d'Angleterre. A la date de ce mariage la Chronique anglo-saxonne la nomme Aðelis (pour Aðeliz) [1]. Plus tard, Henri de Huntingdon l'appelle dans un hexamètre Adeliza (avec la troisième syllabe longue par position [2]). Plus tard encore, Orderic Vital écrit Adelidem (accus.) [3]. Si dans les deux derniers cas on peut alléguer une orthographe latine traditionnelle, il ne saurait en être de même du premier : les Anglo-Saxons ont noté le nom tel que l'entendaient leurs oreilles. De deux poèmes français où cette reine est nommée de son temps, *Le Voyage de saint Brendan* et le *Bestiaire* de Philippe de Thaon, il ne nous reste que des copies de la fin du XIIe siècle, où les scribes suivent la prononciation du jour, Aaliz. Pour la même raison, nos autres manuscrits français écrivent Aaliz, Aeliz, Aelis, Aliz, etc. [4]. L'Aðeliz norvégien et l'Adelutz danois représentent donc un emprunt antérieur au XIIIe siècle et sans doute à 1150.

*
* *

Trouvera-t-on étrange, maintenant, que la primitive chanson française, chanson de carole probablement, qui s'est perdue sous sa première forme, mais qui reparaît pastichée dans *Bele Aiglentine*, ait servi de modèle à la ballade danoise *Petite Christine* ? Aux XIIe et XIIIe siècles s'exerçait sur les Scandinaves une influence considérable et incessante de notre « chanson », — quel qu'en fût le genre, — par l'intermédiaire de leurs jeunes compatriotes étudiants ou écuyers, qui venaient se former à Paris surtout, mais aussi à Orléans, Reims, Laon, Beauvais, Chartres, Tours, Blois, Angers, Fécamp, Bec-Hellouin, Toulouse, Montpellier, etc. — sans parler des pèlerins et des croisés. C'est ainsi que la carole, danse et chanson, s'est répandue avant 1200 jusque dans le nord de l'Europe. Est-il étonnant que des chansons et

1. Ms. Laud.
2. Éd. Maître des Rôles, p. 243.
3. *Hist. eccl.*, L. XII, cap. 18, t. IV, p. 422, éd. Le Prévost.
4. Il y a bien dans *Girbert de Metz* (v. 522) une Adelis parmi les suivantes de l'impératrice ; mais c'est là aussi une forme archaïque, à moitié archaïque du moins, tirée d'un texte antérieur avec Adeliz [aðelits].

des noms français aient pénétré en Scandinavie vers le même temps et s'y soient conservés sous des formes antérieures à celles qui sont attestées dans nos manuscrits français ? C'est ainsi que bien plus tôt encore, dès le IXe siècle, les Vikings ont importé de chez nous les adjectifs « cher » et « preux », qui n'apparaissent que longtemps après dans les textes français conservés.

Certes, tout cela ne prouve pas que *Petite Christine* dérive d'une primitive chanson de carole qui n'a laissé de trace en France que dans un pastiche savant, *Bele Aiglentine* : non, mais cela aide à comprendre que ces deux faits aient pu se produire. Quant aux raisons qu'on a de le croire, je les ai exposées plus haut.

* *

Ce long article présente au moins l'intérêt de rappeler, en apportant de nouveaux exemples, les emprunts que nous ont faits les Scandinaves au moyen âge et les ressources que nous y trouvons quelquefois pour l'histoire de notre vieille littérature.

Paul VERRIER.

MÉLANGES

ORIGINE ARABE DU MOT FRANÇAIS *OGIVE*

Depuis longtemps, la recherche de l'origine du mot « ogive » a exercé la sagacité des lexicographes, et donné lieu à des discussions souvent passionnées. Les historiens de l'art supposaient en effet que, d'après l'étymologie du mot, ils pourraient attribuer avec certitude une origine romane, germanique ou orientale à l'art ogival, c'est-à-dire à l'art « gothique ».

Dès 1863, Viollet-le-Duc écrivait : « Beaucoup de pages ont été écrites sur l'origine de ce mot, et l'esprit de parti (parti dans les questions d'art s'entend) s'en mêlant, on en est venu à si bien embrouiller la matière que toute conclusion semble avoir été ajournée à des temps plus calmes. » [1]

De fait, de nombreuses étymologies ont déjà été proposées pour le mot « *ogive* », en graphie ancienne « *augive* ». Littré énumère les principales : « Ménage le tire de *auge* : en forme d'auge. M. Renan soupçonne que dans *au* ou *o* est l'article arabe *al*; mais il ne peut expliquer le reste du mot. M. Scheler dit, sans prendre parti, que ce mot est tiré de l'allemand *Auge*, œil, en hollandais *oog*, parce que les arcs des cintres, dans les voûtes gothiques, forment des arcs curvilignes semblables à ceux du coin de l'œil. M. Lehéricher..., s'appuyant sur la forme par *au*, y voit un dérivé du latin *augere*, augmenter, cet arc en diagonale augmentant la force de la voûte et de l'arêtier. C'est la vraie étymologie, conclut Littré; *ogis* se trouve dans le sens d'appui. »

Plus prudent est l'article consacré à *ogive* par Oscar Bloch

1. Cf. *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*; t. 6, p. 421. Paris, 1863.

dans son *Dictionnaire étymologique de la langue française* (1932) : « Terme technique d'origine obscure. L'orthographe *augive* est due à un rapprochement avec *auge*, et cette étymologie est encore admise ; le mot signifierait donc proprement « en forme d'auge » ; mais cette interprétation ne satisfait pas. »

En effet, on conçoit mal le rapport visuel qui peut exister entre une ogive, ou une voûte d'ogive, et une auge. D'autre part, le mot latin médiéval *ogis*, que Littré considérait comme l'*étymon* de notre *augive-ogive*, n'existe pas. Mr. Huard a montré [1] que, dans les deux textes du XIIIe siècle où l'on avait cru le rencontrer, il fallait lire *egis* « bouclier ». Il convient donc de chercher pour *ogive* une autre origine.

Il semble qu'un détail important ait échappé jusqu'ici aux chercheurs. C'est que le mot *ogive* ou *augive* apparaît d'abord, aux XIIIe, XIVe et XVe siècles dans les expressions *croix d'augive*, *croix augivère*, *croisée d'augive*. Or, ces expressions ont un équivalent formel et sémantique dans l'expression espagnole *bóveda de aljibe*, litt. « voûte de citerne », que le *Diccionario de la lengua española* (Real Academia española, Madrid, 1925) définit ainsi « voûte déterminée par des voûtes demi-cylindriques se coupant à angle droit. » C'est donc ce que nous appelons encore une « voûte d'arête », engendrée par le croisement à angle droit de deux voûtes en plein-cintre, le coupement de ces deux voûtes déterminant des arêtes saillantes qui se projettent en dessous pour se croiser diagonalement au centre de la voûte d'arête. Lorsque, pour des fins ornementales ou architecturales, ces arêtes sont renforcées en nervures, on obtient la « voûte nervée sur arcs entrecroisés » qui est à l'origine de la « croisée d'ogive ». Par la suite, ces arêtes renforcées en nervures devinrent l'essentiel des voûtes de ce type et l'expression *croisée d'ogive* devint *croisée d'ogives*.

Si donc l'espagnol *bóveda de aljibe* ne correspond pas mot-à-mot au français *croisée d'ogive*, il correspond exactement à *voûte d'ogive*. Et il apparaît que le français *augive*, *ogive* n'est autre que l'espagnol *aljibe*, en graphie ancienne *algibe*.

---

1. Cf. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1933, p. 96. — Je suis redevable de cette indication à M. R. Thouvenot, conservateur des antiquités à Volubilis (Maroc).

Le passage de *al* à *au* est normal en français médiéval [1]. Le *g/j* doux de l'espagnol n'est devenu une spirante vélaire sourde que vers la fin du XVIe siècle. Enfin, le passage du *b* espagnol (spirant ?) à *v* français ne fait pas difficulté.

Mais, en espagnol, *algibe-aljibe* n'est pas un mot d'origine romane, c'est un emprunt arabe. Comme on l'a reconnu depuis longtemps, son prototype arabe est *al-ǧubb* d'où dérivent directement le castillan *alchup* et le portugais *aljube*. Cependant, dans certains parlers arabes de la péninsule ibérique, la voyelle *u* avait dû passer à *i*, sans doute sous l'influence de la prépalatale *ǧ* [2]; d'où une forme dialectale arabe **al-ǧibb*, attestée par les emprunts *algibe-aljibe* (cast.), *algibe* (port.). La réduction de la géminée arabe est courante dans les emprunts effectués par les langues romanes. Quant au *e* terminal, qui apparaît en espagnol et en portugais, il représente la voyelle disjonctive externe que l'arabe hispanique prononçait après un groupe de consonnes en fin de mot [3]. L'étymologie : ar. *al-ǧubb* > esp. *algibe-aljibe* étant établie [4], la généalogie de notre mot « *ogive* » s'établit à son tour comme suit : franç. *augive, ogive* < esp. *algibe, aljibe* < ar. hispanique *al-ǧibbĕ* < ar. classique *al-ǧubb* « citerne ».

*
* *

1. Notamment, comme c'est le cas pour *augive*, quand il s'agit de l'article arabe *al-* dans des mots d'origine arabe empruntés à l'espagnol : *auforge* < *al-ḥorǧ*, *aumasor* < *al-manṣór*, *aufage* < *al-ḥâǧǧ*, *auferrant* < *al-faras*, *auberginе* < *al-b*..., etc.

2. A l'intérieur même de l'arabe hispanique, on relève de nombreux exemples du passage de *a* (et de *u*) à *i* au contact de *ǧ* : *banafsiǧ* « violette », *barnâmiǧ* « catalogue », *kausiǧ* « imberbe », *ɛausiǧ* « rhamnus », *kurriǧ* « cheval de bois », *šâhtariǧ* « fumeterre », *ǧiḏr* « racine », *ǧizâf* « en bloc, en gros ». D'autre part, dans des toponymes espagnols d'origine arabe, le mot arabe *ǧabal* « montagne » est toujours représenté par *gibr-*.

3. Cf. G. S. Colin, *Les voyelles de disjonction dans l'arabe de Grenade au XVe siècle*, in *Mémorial Henri Basset*, 1928, I, p. 211.

4. C'est à tort que le dictionnaire de l'Académie espagnole, voulant expliquer le *i* intérieur et le *e* final de *aljibe* rattache ce mot au pluriel arabe classique de *al-ǧubb* : *al-ǧibâb* ou, en prononciation dialectale, *al-ǧibêb*. Si l'espagnol *aljibe* avait une telle origine, il aurait conservé l'accent arabe sur la dernière syllabe. D'ailleurs, le pluriel d'*al-ǧubb*, en arabe hispanique, n'était pas *al-ǧibâb* mais *al-aǧbâb*.

Toutefois, du fait que le français *ogive* a pour origine — lointaine — un mot arabe, il ne paraît guère prudent de tirer des conclusions intéressant l'histoire de l'art et de nature à fixer l'origine de l'art ogival.

D'abord, il paraît assuré que le français n'a pas emprunté le mot à la langue arabe directement mais à travers l'espagnol [1].

Par ailleurs, *algibe/al-ǧubb* ne signifie — en espagnol et en portugais, comme en arabe — que « citerne » et, secondairement « cachot souterrain ». C'est seulement du fait de son emploi dans l'expression technique *espagnole* « *bóveda de aljibe* » qu'il a donné naissance à notre terme architectural *ogive*.

Sans doute les citernes ou les cachots étaient-ils couverts couramment en Espagne d'une voûte d'arêtes. Les citernes monumentales, de construction romaine ou musulmane, y étaient nombreuses ; les plus célèbres, chez les auteurs arabes, sont celles d'Alméria et de Cadiz. D'autre part, on connaît l'exemple d'un autre mot arabe-hispanique signifiant à la fois « cachot souterrain » et « voûte » ; c'est *maṭmôṛa* dont le sens premier est « silo ». Dans son *Arte para ligeramente saber la lengua aravigá* (1re éd., Grenade, 1505), Pedro de Alcala distingue *algibe de agua* = ar. *ǧubb*, et *algibe presion* = *maṭmôra* ; mais, sous *boueda* « voûte », il donne à la fois *qubba*, qui est le mot arabe propre, et aussi *maṭmôra*. On a donc pour ce dernier mot, dans l'arabe grenadin du xve siècle, l'attestation de l'évolution de sens suivante : 1° « silo », 2° « cachot souterrain, prison », 3° « caveau voûté, voûte ». Un chemin parallèle a dû être suivi par *al-ǧubb*.

Enfin, l'expression *bóveda de aljibe*, telle qu'elle est définie par le Dictionnaire de l'Académie espagnole, ne paraît s'appli-

1. Les mots empruntés *directement* par le français à l'arabe sont rares. Il s'agit : 1°) de mots empruntés directement en Orient (Syrie, Palestine, Égypte) pendant et après les Croisades ; 2°) de mots arabes empruntés en Orient à travers le turc (cas de *café*) ; 3°) de mots arabes dialectaux empruntés en Afrique du Nord après 1830 et introduits dans la langue courante par l'intermédiaire de l'argot militaire. Les autres mots d'origine arabe que renferme le vocabulaire français sont, en général, des emprunts plus ou moins livresques, effectués à travers l'espagnol ou l'italien et aussi par l'intermédiaire des traductions latines médiévales d'ouvrages arabes philosophiques ou scientifiques.

quer qu'à la simple « voûte d'arête » qu'ont connue les Anciens et les Orientaux. Or, ce qui constitue la caractéristique de l'art ogival, c'est la « voûte sur croisée d'ogives » ; dans celle-ci, les arêtes saillantes projetées en dessous par la « voûte d'arête » ont été renforcées ; elles deviennent des « nervures » qui, se croisant diagonalement, finissent par constituer une armature de pierre indépendante, une « croisée de nervures », qui supporte les segments de voûte et permet la construction de « coupoles nervées ».

Comme on le voit, si, étymologiquement, l'origine arabe du mot « ogive » est assurée, le secret de l'origine de la voûte sur croisée d'ogive demeure à peu près entier.

En terminant, je tiens à indiquer que j'ai été mis sur la piste de l'étymologie indiquée ci-dessus par mon collègue et ami Marcel Cohen, qui, sur cette même question, a déjà communiqué une notule à la Société de Linguistique de Paris (cfr. *Bull. S.L.P.*, 1934, t. 35, fasc. 1, p. XIII).

Georges S. Colin.

UN DOUTE DE LEXICOLOGUE : FRANÇ. *CHEVRIN*

Parmi les nombreuses hantises du lexicologue, une des pires est la peur d'admettre un mot inexistant. En effet, il ne se passe presque pas de jour où il ne doive demander les papiers à tel ou tel mot ou au moins à telle ou telle nuance sémantique enregistrée par les grands dictionnaires. Que les lecteurs de la *Romania* me permettent de lui soumettre un de ces cas, un seul.

Le *Larousse du XXe siècle* a inséré l'article que voici : « *chevrin* n. m. (du vx. franç. *chever*, creuser). Cavité profonde sous les rives des cours d'eau, où le poisson va déposer son frai et se réfugier ». En principe le Larousse s'est engagé à avertir le lecteur quand un mot n'appartient plus à la langue moderne. En ce cas il fait suivre l'article d'un (*peu us.*) ou d'un (*vieux*), etc. Puisqu'il n'y a rien après l'article *chevrin* nous sommes invités à y voir un mot en usage de nos jours. En remontant la lignée des Larousse nous trouvons le mot déjà dans le Grand Larousse du XIXe siècle, à peu près avec la même définition. Mais au-

delà il n'y a rien, raison de plus pour croire qu'il s'agit d'un mot récent. Ce qui nous inquiète pourtant quelque peu, c'est que nous n'ayons pas d'attestations puisées dans des textes.

Ouvrons Littré, dont les richesses nous sont toujours d'un si puissant secours. Littré dit « † *chevrin*, s. m. creux que l'eau forme dans les berges et sous les rives des cours d'eau, et où le poisson se retire et dépose son frai. — Étym. Probablement pour *cheverin*, de *chever*, creuser (voy. *chever*). » Pas de citation ; mais nous sommes frappés de la croix qui précède l'en-tête. Elle nous avertit que le mot n'est plus en usage. L'article de Larousse est manifestement pris à Littré, mais les rédacteurs n'ont pas cru devoir tenir compte de la croix. La seule réalité pour nous c'est l'article de Littré, muni de la croix. Il faut donc chercher dans le passé. Or, l'infatigable Delboulle a déniché dans les *Ordonnances des eaux et forêts*, de 1669, ce passage : « Leur defendons en outre de bouiller avec bouilles ou rabots, tant sous les *chevrins*, racines, saules, oziers, terriers et arches qu'en autres lieux. » Delboulle ne donne pas de définition pour *chevrin*, ce qui, chez lui, est signe qu'il accepte celle de Littré. Nous voici au moins sur un terrain plus solide. Mais la phrase citée nous frappe : pourquoi, d'abord, le rédacteur de cette ordonnance n'a-t-il pas mis *chevrins* avec *terriers* et *arches* ; et si nous comprenons bien qu'on n'ait pas remplacé *sous* par *dans* devant *terriers*, d'autant plus qu'il aurait fallu revenir à *sous* devant le substantif suivant, il ne laisse pas de nous paraître négligence assez grave de dire *sous les* « cavités » au lieu de *dans les* « cavités ». Le mot de l'énigme nous est donné par la *Flore populaire* de Rolland, qui nous apprend qu'au XVIIe s. une espèce de saule s'appelait *chevrin*. Ce sens va à merveille pour le texte de l'ordonnance. *Chevrin*, *saule*, *ozier* sont des variétés du même buisson, sous les racines desquelles se cache en effet souvent le poisson. *Chevrin* « cavité » n'existe donc pas ; Littré, le trouvant dans un texte semblable à celui de l'Ordonnance, peut-être dans celle-ci même, s'est trompé sur le sens du mot. Ayant eu à rédiger, peu avant, l'article *chever*, il a fait dériver *chevrin* de *chever* et lui a attribué une acception qui s'accordait avec l'étymologie qui s'était présentée à son esprit. Les Larousse, en laissant tomber la croix, ont donné droit de cité à ce fantôme. Il faut donc supprimer cet article

chevrin, mais on pourrait lui en substituer un autre, avec la définition « nom d'une variété de saule, en usage au XVIIe et au XVIIIe siècle ».

W. von WARTBURG.

[Mon confrère, Louis Blaringhem, de l'Académie des Sciences, à qui j'ai demandé ce qu'il pouvait m'enseigner sur les *chevrins* de 1669 a bien voulu m'adresser la note suivante :

« Le mot *chevrin* est employé par quelques botanistes, dont Baillon, pour traduire certaines espèces d'osiers, relativement vigoureux et à larges feuilles, dont *Salix amygdalina*. Saule à feuilles de pêcher.

« Je trouve dans *Waare Offeningen der Pflanzen* d'Abraham Münting (Grönningen, 1671) certains saules = *Capraea rotundifolia*, qui est le Saule Marceau (actuellement *Salix Capraea*), *Capræa latifolia*, qui serait plutôt notre *Salix Amygdalina*, et le mot *chevrin* traduirait directement *capræa*.

« D'autre part, j'ai une planche coloriée (1740) du *Salix latifolia* qui correspond bien à la définition par *C. Baulmi Pinax* (1671), n° 474 ; elle permettrait sans doute d'identifier la plante, évidemment hybride, qui y correspond.

« Baillon parle du *chevrin des bois*. »

M. R.]

BAUDEMAGUZ

In 1916 Professor Kittredge published a statement to which there can be little objection on the part of those thoroughly conversant with Arthurian romance : [1]

> The fact that we detect so much rationalizing in the French Arthurian material, and that too in very early texts, — in Chrétien, for example, — shows that these texts, even if they come early in extant French literature, come late in the development of the particular story which each tells. They stand, in a sense, at the end rather than at the beginning of a long course of development.

The same holds true of the proper names in these early French texts ; they too have had a long and sometimes com-

1. G. L. Kittredge, *Study of Gawain and the Green Knight*, 241.

plicated history. The case of Calogrenanz in *Ivain* offers a clear demonstration of the traditional origin even of a lesser name, of its composite nature, and of its repetition by those who had no notion that it represented Cai-lo-grenant, " Kay the Grumbler."[1] Deformation by scribes was often a factor in the history of a name, as well as the strange vagaries of oral transmission. Bruce remarks :[2]

> In the consideration of names in the romances, one has to keep in mind always the possibilities of mannscript corruption. The number of apparently new names in these works that have come into existence in this manner is enormous.

Let us heed these authoritative statements when we approach the name of the famous King of Gorre in Chrétien's *Charrette*, Baudemaguz.

This form is given by mss. T and E ; other mss. furnish the variants Bondemaguz and Bademaguz.[3] It is natural to suppose that the last is the most authentic form since it is found in the best ms., C, and because it seems justified by the fact that Godefroi de Lagny, who completed the *Charrette*, makes Bade, that is Bath, the king's chief city.[4] There is some evidence that the localization of the abduction story in Somersetshire, where Bath lies, is based on genuine Welsh tradition, for the *Vita Gildae* places the fortress to which Melvas carries Guinevere also in the same county, and calls the territory of Melvas *aestiva regio*, evidently in an effort to Latinize Somerset.[5] And if so, might not the name Bademaguz simply be the invention of a Frenchman who knew the traditional localization and arbitrarily concocted a name around the French form Bade ?

There are two difficulties, however, in this otherwise plausible view. First, it does not explain *-maguz*. Second, as

---

1. *Mod. Lang. Notes*, XLIII (1928), 215.

2. J. D. Bruce, *Evolution of Arthurian Romance* (1923), I, 201 n.

3. My colleague, Dr. Herbert Stone, who is preparing the text for a new edition of the *Charrette*, has kindly supplied me with this information.

4. Cf. vs. 6255 Foerster's edition.

5. *Monumenta Germaniae Historica*, XIII (Auct. Ant., Chron. Min., iii, 1894), 109. Cf. G. Schoepperle, *Tristan and Isolt*, (1913), II, 530 n. ; T. P. Cross, W. A. Nitze, *Lancelot and Guenevere*, (1930), 21.

Lot and Bruce have recognized,[1] the association of the abduction story with Somerset is certainly due to late etymologizing. The *aestiva regio* was not really Somerset, but that isle of which Chrétien himself tells us in *Erec* that Maheloas (= Melvas, Meleagant) was lord and where " il n'i fet trop chaut ne n'iverne."[2] It is the Welsh Gwlad yr Haf, " land of Summer," mentioned in *Kilhwch* as outside Britain and probably in its original sense an elysian isle.[3] Likewise, the identification of the Celtic elysium, conceived as a glass tower or isle,[4] with Glastonbury, which is etymologized as " Urbs Vitrea," is nothing but a bad pun, since the town owes its name not to the word " glass " but to the Anglo-Saxon Glaestings. Equally factitious, doubtless, must have been any connection between Baudemaguz and Bade that may possibly have existed in the mind of Godefroi.

Dr. Brugger and Professor Hopkins have offered etymologies of Baudemaguz,[5] but without much corroborative evidence, and they agree only on the conclusion that the name is a compound. The instance of Calogrenanz makes it reasonable to examine this hypothesis that Baudemaguz is a compound name in an advanced stage of corruption.

There is good reason to suppose that the first syllable was originally Bran, for in *Claris and Laris*, vss. 29587, 29708, the ms. seems to read Brandemagu,[6] and the omission of *r* and confusion of *u* and *n* are well attested phenomena. There is,

---

1. *Romania*, XXIV (1895), 327 ; XXVII (1898), 533 ; Bruce, *op. cit.*, I, 198 ff.

2. Vss. 1940. ff. Foerster's edition.

3. J. Rhys, *Studies in the Arthurian Legend* (1891), 345.

4. *Romania*, XXIV, 328 ; Bruce, *op. cit.*, I, 198 n. ; *Speculum*, VIII (1933), 429.

5. *Zeits. f. Franz. Spr. u. Lit.*, XXVIII[1] (1905), 12 f. ; A. B. Hopkins, *Influence of Wace on the Arthurian Romances of Crestien de Troies*, (1913), 56 ff.

6. Ed. J. Alton, Tübingen, 1884, p. 918. " Baudemagu... (14 mal), Braudemagu, 29587, 29708. In der Hs. steht immer soweit man *u* von *n* unterscheiden kann, Bandemagu. " This cryptic utterance can only mean that in the lines specified we have Brandemagu. I am indebted to Miss Helaine Newstead for calling this to my attention.

moreover, ample corroboration from the similarity between Baudemaguz and several figures whose names contain the element Bran or Bron. As king of an Otherworld island he resembles the King of Brandigan in *Erec*, whose name Miss Newstead has shown was originally King Bran ; [1] King Bron in the *Didot Perceval*, who abode " en ces illes d'Irlande " ; [2] Brangemuer in Pseudo-Wauchier, who was king of the " illes de la mer " ; [3] and finally Brandus des Illes in the *Vulgate Lancelot*. [4]

Far more significant are the detailed parallels. Brandus des Illes, like Baudemaguz, keeps many of Arthur's knights in captivity, and they are released likewise by Lancelot. King Brangorre in the *Vulgate Lancelot* celebrates the anniversary of his coronation by holding a festival in the meadows, where he has pitched his pavillions on account of the heat. [5] Just so Baudemaguz in the same romance celebrates the anniversary of his coronation by holding a festival in the meadows, where he has pitched his pavillions on account of the heat. [6] Moreover, there are several analogies between Baudemaguz and the Roi Pêcheur, who in the *Didot Perceval* is called Bron, and there is excellent evidence to corroborate this name. [7] In *Perlesvaus* the Fisher Ring possesses a castle approached by a narrow bridge over a wild river and guarded by a harmless lion, [8] and thus resembles Baudemaguz. The suspicion that these properties may have been borrowed from the *Charrette* is removed by a comparison of this bridge before the Fisher King's castle with the Bridge of the Cliff in the fifteenth century Irish *Training of*

---

1. *PMLA*, LI (1936), 13 ff.

2. J. L. Weston, *Legend of Sir Perceval*, II, 1906, 12 f. Cf. *Revue Celt.*, XLVII (1930), 59 ; *Mod. Lang. Rev.*, XXIV (1929), 419.

3. C. Potvin, *Perceval le Gallois*, IV, vs. 21873 ff. Cf. R. S. Loomis, *Celtic Myth and Arthurian Romance*, (1927), 313.

4. H. O. Sommer, *Vulgate Version of Arthurian Romances*, III, 158 ff. Cf. Loomis, *op. cit.*, 329.

5. Sommer, *op. cit.*, IV, 259, 264. Cf. *Mod. Lang. Rev.*, XXIV, 420-22.

6. Sommer, *op. cit.*, IV, 290.

7. *Mod. Lang. Rev.*, XXIV, 418 ff. ; *Rev. Celt.*, XLVII, 47 ff. ; *Miscellany of Studies in Honor of L. E. Kastner*, 342.

8. *Perlesvaus*, ed. W. A. Nitze, T. A. Jenkins, I, (1932), 114 f.

Cúchulainn, which is thin as a hair, rises automatically, and is slippery as an eel's tail. [1] Here then is an explanation of the bridge in *Perlesvaus* which is narrow, rises automatically, and is called " le Pont de l'Anguille " ; and since the *Training of Cúchulainn* repôses on traditions which go back to the eighth century, [2] this explanation must be *the* explanation. Since this Irish bridge has also the sharpness of a blade, it was probably one source of the famous Sword Bridge of the *Charrette*. [3] Therefore, the bridges which lead to the castles of the Fisher King and Baudemaguz resemble each other not because of late borrowing but because of a common tradition ; and the presumption is that any resemblance which may exist between the names of the kings is due to a common source. Finally, the most constant tradition concerning the Fisher King or Bron is that he lies wounded, awaiting the coming of one of Arthur's knights to heal him. In the *Vulgate Lancelot* Baudemaguz lies wounded and is visited first by Gawain, who offers to stay with him till he is healed, and then by Lancelot, who offers to heal their host, the wounded knight of the litter. [4] These parallels should suffice to establish the original identity of Baudemaguz not only with Bron but with other kings whose names begin with *Bran*, and justifies the reading in *Claris and Laris*, Brandemagu.

The second syllable, *-de-*, is probably intrusive. Among the Saxon kings in the *Vulgate Merlin* there is, besides Brangorre, one whose name supplies many forms including Branmague, [5] which not only supports the view that the first syllable of Baudemaguz is a corruption of Bran, but also suggests that the *-de-* is inorganic. The insertion of the French preposition *de* through misunderstanding of the relationship between the two

1. *Rev. Celt.*, XXIX (1908), 137. Cf. Thurneysen, *Irische Helden- und Königsage* (1921), 396, 398.

2. Thurneysen, *op. cit.*, 382 : " Wohl im 8. Jahrhundert wurde die Sage [the *Wooing of Emer*, on which the *Training of Cuchulainn* is based] verfasst und aufgezeichnet. "

3. *Ibid.*, 398 ; " scharf wie ein Blattrand. " For another probable influence cf. *Romanic Rev.*, (1913), 187.

4. Sommer, *Vulgate Version*, V, 219, 226 f.

5. *Ibid.*, II, 395.

elements of a compound name is not unknown in Arthurian nomenclature. One case is that of Brangorre in the Vulgate cycle, who apparently derives his name from Welsh Bran Gawr, " Bran the Giant," [1] and yet appears in Malory as Brandegore and Brandegoris. [2] Another instance is Laquins de Lampadaiz, whose name must surely come from the Irish Lug Lamfada through Welsh Llwch, which was translated into French as Lac and acquired the diminutive termination *-in*. [3] Here *de* is of course a mistaken insertion, as is proved by the nominative termination of Lampadaiz. The second syllable of Baudemaguz would seem to have the same origin if we can properly account for *-maguz*.

At this point we may note that forming a compound name from two separate names was practised by French romancers. Pseudo-Wauchier says that King Brangemuer owed his name to his mother Brangepart and his father Guingamuer. [4] " Por çou fu ses noms mipartis. " Actually the name must have been compounded from Bran and Guingamuer, since no fay Brangepart is heard of elsewhere ; [5] and the motive for the combination was probably the fact that both Bran and Guingamuer were lords of Otherworld isles. [6] A similar instance is that of Guingambresil in Chrétien's *Conte du Graal*, which I have shown to be a compound of Guingamor and Bercilak. [7] The names were telescoped because there was a similarity between the stories which lay behind Gareth's adventures in the castle of Gringamore and Gawain's in the castle of Bercilak. Both the stories and the names of the hosts were fused in the tale of Guingambresil. Thus we are led to ask : Was there any figure comparable to Bran or to one of his onomastic

1. *Mod. Lang. Rev.*, XXIV, 422.
2. Malory, *Morte d'Arthur*, ed. H. O. Sommer (1890), II, 156.
3. Loomis, *op. cit.*, 93, 357.
4. Potvin, *op. cit.*, IV, vss. 21857-71.
5. There is a Queen Blanchepart in the continuation of Gerbert. *Ibid.*, VI, 193.
6. Chrétien de Troyes, *Erec*, ed. Foerster, vss. 1955-58. Cf. on Guingamor L. A. Paton, *Studies in the Fairy Mythology of Arthurian Romance* (1903), 60 ff. ; *Zeits. f. Franz. Sprache u. Lit.*, XLIX (1927), 206-16.
7. *PMLA*, XLVIII (1933), 1022-25.

descendants whose name might thus have been combined with his and have supplied the element *-maguz* ?

Years ago Dr. Brugger proposed King Mangon. [1] The name might give a nominative written *Māgoz*, in Norman *Māguz*, and the common omission of the stroke over the *a* would give precisely *Maguz*. In Biquet's *Lai du Cor* (ca. 1150) there is King Mangounz. [2] In the *Chevalier aux Deux Épées* King Amangon is mentioned next to Bademagus and rules the very land " dont nus ne revint," of which Baudemaguz is king in the *Charrette*. [3] Though this transfer of territory may be purely fortuitous, yet the coupling of the two names suggests similar associations in the mind of the author. Moreover, there are four figures whose identity can be established with a fair degree of probability ; three of them bear names obviously based on Mangon ; the fourth, who is nameless, is brother of the Fisher King, occupies his castle, and reigns in his stead. In short, a king whose name must be Mangon assumes the place, reigns over the land of a king whose name must be Bron. This fact offers our best clue to the names Branmague, Brandemagu, and Baudemaguz.

Let us examine the four figures whose identity I have assumed. 1. In the *Elucidation* King Amangon or Magon violates the maidens of the wells, and they retire into their underground abodes. The land becomes unfruitful. Arthur's knights set out to avenge these wrongs. [4] 2. In the *Vulgate Lancelot* Hector comes to the castle of Mangars or Marigant, who has been wont to dishonor every day a maiden of the town. Hector fights and kills Mangars, and releases a lady, whom Mangars has violated, from a cave where she has spent four years. [5] 3. In Manessier a king named Magon, Margon or

1. *Zeits. f. franz. Spr. u. Lit.* XXVIII [1] (1905), 12 f.

2. Ed. F. Wulff (1888), vs. 221.

3. *Chevalier aux Deux Épées*, ed. W. Foerster (1877), vss. 12118 ff. Chrétien de Troyes, *Karrenritter*, ed. Foerster, vs. 645. Cf. vs. 1948.

4. Ed. A. W. Thompson (1931). In the 1530 prose version the king's name is regularly given as Magon. Cf. Potvin, *Perceval le Gallois*, II (1866), pp. 2, 3,5.

5. Sommer, *op. cit.*, IV, 350-54. For name-forms, cf. Index volume sub Marigart.

Margun menaces a noble damsel. Gawain comes to her castle, undertakes her cause, defeats Magon, who has threatened to tear out her breasts if he can capture her, and sends him a prisoner to Arthur's court. [1] 4. In *Perlesvaus* the hero comes to the castle of the Roine des Pucelles, is warmly received, and promises to fight the King of Castle Mortal, who has slain her knights and damsels. The combat takes place on an island and the king is forced to flee. [2]

1, 2 and 3 are linked by the name Mangon or a variant. 2 is linked to 1 since it is a realistic and conventional version of the wild supernaturalism of 1. 3 is an even more stereotyped form of 2. 4 is linked to 1 not only by the animosity which the kings of both tales display towards maidens, but more specifically by their relation to the Grail legend. Amangon attacks maidens and thereby brings about the desolation of the land, which is not removed until Perceval visits the castle of the Fisher King. The King of Castle Mortal attacks a castle of maidens, and by a different means brings on the desolation of the land, which is not removed until Perceval visits and reconquers the castle of the Fisher King. A comparison of all four stories justifies the inference that the King of Castle Mortal is Mangon. That he is brother of the Fisher King and occupies his castle affords an explanation, in harmony with all the evidence, why the two were identified and their names combined as Branmanguz. [3]

One may reasonably object that Amangon was so notorious a villain that his personality and name could not have been merged with those of the noble Bron, Brangorre, or other cognate figure. Yet nothing is more characteristic of the *matière de Bretagne* than the inconsistency of the characterization. Professor Hopkins has shown how Chrétien himself never seems to have made up his mind about Arthur, Guinevere, or Kay ; [4] and the notoriously shifting protrayal of Morgan le

1. Potvin, *op. cit.*, V, vss. 38114-455. Magon is the reading of MS. Bibl. Nat., fr. 1453.

2. *Perlesvaus*, ed. Nitze, Jenkins, I, 176-80.

3. Gerbert de Montreuil, *Continuation de Perceval*, ed. M. Williams, II, vss. 8979 f. mentions King Maragon, brother to Knight of the Dragon. In Sommer, *op. cit.*, II, 393, a Saxon Margon is prominent in an abduction of the Queen of Garlot.

4. A. B. Hopkins, *Influence of Wace*, 80-102.

Fay and Gawain in the romances is familiar to every student. The same uncertainty attaches to the very personages with whom we are concerned. Whereas Brangorre and the King of Brandigan remind us of the hospitable and friendly Baudemaguz, Brandus des Illes takes after the sinister Meleagant. Mangon, too, has a double nature. The evil figure presented in the stories just summarized stands in direct contrast to Biquet's description of Mangounz as " proz et corteis ; " and the King Amangon or Amaugin who appears in *Erec*, *Le Chevalier aux Deux Épées*, *Le Bel Inconnu*, *Meraugis de Portlesguez*, and *La Vengeance Raguidel* has not a flaw in his nature and is on friendly terms with Arthur and his knights. It is entirely possible, therefore, that the inventor of the compound Bran-Manguz thought of Manguz as sharing not only the land of Bran but also his noble traits.

Further confirmation of this hypothesis lies in Welsh mythology. Beyond peradventure Bron, Brangorre, and their cognates owe their names and roles to the old Bran son of Llyr, central personage of the mabinogi of *Branwen*.[1] He had a brother Manawydan, whose identity with Mangon is strongly suggested by certain facts. Whereas Mangounz sends the testing horn to Arthur's court in Biquet's lai, in the cognate version in *Diu Krone* the sender of the testing cup to Arthur's court is Priure, King of the Sea.[2] It can hardly be coincidence that Manawydan son of Llyr is recognized by all Celtic mythologists as a sea-god, corresponding to the Irish Manannán son of Ler, and that he is mentioned together with Pryderi, his stepson, as knowing the island abode of the immortals, Kaer Siddi, elsewhere called Kaer Wydr, " Glass Fortress.[3] As Priure must be Pryderi, so Mangon must be Manawydan. He therefore dwelt in an island fortress of glass, and this would explain the association of Baudemaguz with Meleagant, or Maheloas, who was lord of the " Ile de Voirre."[4] Now Manawydan was brother of Bran, and in the lost traditions of Wales the two

1. Cf. p. 386, n. 7.
2. *Mod. Lang. Rev.* XXIV, 428.
3. Loomis, *Celtic Myth*, 201.
4. Bruce, *op. cit.*, I, 201, n. 15.

must have played many similar roles, both evil and good. This duplication of characters must have led some Breton or French " conteur " to identify the two and to give them a composite name, *Bran-Mangon*. The formation of a nominative by a Norman would give *Bran-manguz*. Through misunderstanding a *de* was inserted, and the vicissitudes of manuscript transmission produced *Baudemaguz*. Though the arguments which lead to this conclusion may seem incredibly complex, they do afford support for every single step in the analysis of the name. Such complexity we must expect if the statements of Kittredge and Bruce at the head of this article are valid.

Why did the erstwhile sea-gods, Bran and Manawydan, become involved in the famous abduction story ? Professor Cross was the first to point out the high significance of the *Adventures of Cormac in the Land of Promise* for the interpretation of the *Charrette*. [1] In this Irish saga we have a king whose wife is carried away from him through a rash boon. He finds her in the keeping of a venerable god of the sea, Manannán, who shows him marked friendship and hospitality, and assures him that " until today neither thy wife nor thy daughter has seen the face of a man since they were taken from thee out of Tara." Is it necessary to look farther for an explanation of the somewhat baffling role of Baudemaguz, or to remind the reader that the king assures Lancelot that " la reine a tel prison que nus de char a li n'adoise," or to point out that here is one more confirmation of the derivation of the name Baudemaguz from the Welsh counterparts of Manannán son of Ler — Bran and Manawydan, sons of Llyr ?

Two points are worth noting. Whereas the Irish saga makes Manannán both subtle to abduct and generous to restore Cormac's wife, the fusion of this story with that of Melvas allowed the elimination of the inconsistency : Meleagant does the abducting, and Baudemaguz displays the generosity. Moreover, there is nothing in all this to corroborate the view, first set forth by Paris [2] and recently resuscitated by Krappe, that the land of Baudemaguz is a land of the dead. That view

1. Cross, Nitze, *Lancelot and Guenevere*, 42-44, 51.
2. *Romania*, XII (1883), 508 ff.

rested on a false etymology of the name Melvas,[1] a hasty interpretation of the sword bridge,[2] and a snap judgment regarding the land " dont nus estranges ne retorne."[3] With memories of Hamlet's soliloquy in one's mind it is easy to assume that this must be the bourn whence no traveler returns. The fact is, all the captives of Logres are freed by Lancelot and do return. No such jail-break from the land of the dead is on record. Whatever Gorre may have been, it was not the land of the dead. The misleading phrase must mean merely that it was a land of many perils, whence no previous hero had succeeded in returning. It is the considered judgment of the late Miss Hull, Nutt, Miss Hibbard, and Professor Nitze that the Celtic Otherwold was not a Hades, inhabited by human beings who had died.[4] Rarely is a human being ever discovered there, and when as in the *Adventures of Cormac* three persons are found dwelling with Manannán, they promptly are returned to Tara, and there is not the slightest hint in their experience to suggest that they had died. The Celtic Otherworld is, by and large, a land of the gods, to which occasionally a lucky mortal pays a temporary or a lasting visit.[5] More often than not, the mortal is but a transient guest ; and that, notoriously, is not true of those who see the face of Rhadamanthus.

Roger Sherman Loomis.

LES MANUSCRITS DU *PETIT ARTUS DE BRETAGNE*

Le succès du *Petit Artus de Bretagne* auprès du public du XVIe siècle est bien connu : Brunet en cite treize éditions parues entre 1493 et 1584, et la traduction anglaise, œuvre

1. *Sitzungsberichte der Preussischen Akad. d. Wissensch.*, 1919, 545.

2. *Romanic Review*, IV (1913), 172 ff.

3. Ed. Foerster, vs. 645.

4. *Folklore*, XVIII (1907), 123 ff., 445 ff. ; *Romanic Rev.*, IV, 178 ; Cross, Nitze, *Lancelot and Guenevere*, 71.

5. The exceptions which one might note in the *Adventures of Nera* (*Revue Celt.*, X, 212) and in Meyer's article (cf. note 48) do not affect the question, since the world depicted in them has little in common with any plausible source of the *Charrette*.

du célèbre John Bourchier, Lord Berners, semble avoir eu trois éditions[1]. Cette popularité était déjà bien établie avant la date de la première édition, à en juger par le nombre des manuscrits qui nous restent. Voici la liste de ceux que je connais :

B.N. fonds français. 761 (XIVe s.) A
» » » 1431 (XVIe s.) B
» » » 1432 et 19163 (2 vol., XVe s.) C
» » » 12549 (XVe s.) D
Arsenal 2992 (XVe s.) E
Carpentras 403 (XIVe s.) F (*Mss. de France* XXXIV)
British Museum Add. 10295 (XVe s.) G (Ward, *Catalogue of Romances*, I, 382).

New York Public Library 114 (XVe s.) H. (anciennement dans la coll. Phillips; voir W. R. Leech, *Livre du Petit Artus... Illuminated manuscript*, New York 1928, tirage à part du *Bulletin* de la Bibliothèque, June 1928).

Un manuscrit de la bibliothèque du roi Charles V, aujourd'hui perdu, contenait aussi, sans doute, le *Petit Artus de Bretagne*, car on lit dans l'inventaire de 1373 « le roman Artus le Restoré » et ce titre est celui des manuscrits *A* et *F*. (Comme ces manuscrits sont les plus anciens de ceux qui nous restent, on peut se demander si « Artus le Restoré » n'est pas le titre original[2]).

Cette liste des manuscrits pose tout de suite la question de la date du *Petit Artus*. On a prétendu qu'il contient une allusion au mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne qui fixerait la date de sa composition dans les années 1491-1493. Cette idée se trouve déjà dans la *History of Prose Fiction* de Dunlop[3] (d'où elle a passé dans la *History of the English Novel*

1. L'éd. de Robert Redborne, s. d., (? 1520-30) est la deuxième d'après Ward, *Cat. of Romances* I 382; il y a aussi une éd. de Th. East [1581]. La traduction anglaise a été publiée par E. V. Utterson (London, 1814) d'après l'éd. Redborne.

2. Il se peut que le roman ait aussi été intitulé *Artus et Jehanete* : les anciens inventaires de la Bibliothèque royale mentionnent deux mss. ayant ce titre, et Artus et Jehanete sont justement les principaux personnages de la première partie du *Petit Artus*.

3. Voir par exemple l'éd. H. Wilson (Bohn's Standard Library, London, 1888), I, 250.

de Baker [1]) et elle est acceptée par Wurzbach [2]. Pourtant cette datation ne résiste pas à l'examen. Deux manuscrits *A* et *F*, sont, d'après les catalogues, du XIVe siècle, et même du commencement du XIVe siècle, si l'indication du catalogue « miniatures du temps de Philippe le Bel » est exacte. Nous avons vu qu'un manuscrit d'*Artus le Restoré*, aujourd'hui disparu, est mentionné en 1373 ; *A* figure dans les inventaires de la Bibliothèque royale à partir de 1411 ; il est aussi très probable que *H* a appartenu à Jacques d'Armagnac, mort en 1477 [3]. Donc l'étude des manuscrits interdit de placer la composition du *Petit Artus* dans les dernières années du XVe siècle, et suggère plutôt la première moitié du XIVe. D'ailleurs la prétendue allusion à la disgrâce de Marguerite d'Autriche, fiancée de Charles VIII, est loin d'être claire, et on peut sans scrupules la laisser de côté. L'idée que le roman fut écrit pour Anne de Bretagne paraît être une simple conjecture.

Un rapprochement, déjà suggéré par P. Paris dans son édition du *Voir Dit* de Guillaume de Machaut, nous apporte une nouvelle précision sur la date de composition du *Petit Artus*. L'héroïne du *Voir Dit* écrit dans une lettre « ... car vous savés qu'il a esté maint amant qui amoient ce qu'il n'avoient onques veu, par les biens qu'il en ooient dire, et depuis venoient a perfection de loial amour ; si comme fist Artus de Bretaigne et Florence la fille au roy Emenidus et maint autre dont je suis certaine que vous en avez oÿ parler » [4]. La référence ne permet guère de doute, car, dans notre roman, Artus et Florence (dont le père est en effet Emenidus, roi de Sorelois) s'aiment sans s'être vus et, après avoir surmonté bien des difficultés, s'épousent et vivent dans le bonheur le plus parfait. Or, le *Voir Dit* ayant été écrit entre 1363 et 1365 [5] le *Petit Artus* doit être antérieur à cette époque. Il ne me paraît pas certain qu'il soit antérieur à 1317,

1. E. A. Baker, *The History of the English Novel*, I, 257-8 (London, 1924).

2. *Geschichte des französischen Romans* (Heidelberg, 1912, I, 59-60).

3. Leech, *op. cit.*

4. *Le Voir Dit*, éd. par P. Paris (Paris, 1875), p. 27.

5. P. Paris, *op. cit.*, XXXI ; Chichmareff, *Poésies lyriques de G. de Machaut*, I, p. LIV (1906).

comme le veut Utterson, qui fait remarquer que les armoiries de Bretagne décrites dans le roman cessèrent d'être en usage vers cette date : un auteur peut employer à bon escient des détails archaïques, surtout en racontant une histoire qui est censée se passer peu après l'époque du roi Artus.

L'étude des manuscrits fait constater d'importantes différences dans la fin du texte. *AF*, les manuscrits les plus anciens, s'arrêtent un peu brusquement au tournoi qui suit le mariage d'Artus et de Florence. *H* va un peu plus loin, et nous dit qu'après le mariage et les fêtes qui l'accompagnèrent, Emenidus, le beau-frère du héros, lui donna son royaume. Après une nouvelle fête, il y a une grande distribution de cadeaux et les convives s'en vont : *et ainsi chascun se retourna en sa contrée lié et joiant* (aucun explicit; le reste de la page a été laissé en blanc). Les manuscrits *BEG* et la traduction anglaise poussent l'histoire plus loin encore et racontent la naissance du fils d'Artus, la mort d'Emenidus (ce n'est qu'alors qu'Artus devient roi de Sorelois), et finalement la mort du héros lui-même, suivie de près de celle de sa femme. Quant à *CD*, ils sont deux fois plus longs que les autres manuscrits, car ils racontent toute une série d'aventures qui se passent après le mariage. C'est à partir du tournoi que leur texte est indépendant des autres; c'est au moins le cas pour *C*, où les derniers mots de *A* se lisent au f° 5 v° du deuxième volume. Tout ce passage manque dans *D*, par suite de la perte d'une quarantaine de feuillets après le f° 110. Après cette lacune, c'est-à-dire à partir du f° 62 r° du deuxième volume de *C*, les deux manuscrits se ressemblent de près [1]. Ils sont tous les deux incomplets de la fin, *C* ayant un chapitre de plus que *D*. L'auteur de cette « suite » du *Petit Artus* ne montre pas beaucoup d'originalité, et son récit se compose pour une grande partie des lieux communs des romans de chevalerie et des chansons de geste. C'est sans doute à la *Conquête de Jérusalem* qu'il a emprunté sa race des Becus, mais je ne sais indiquer sa source immédiate pour Gog et Magog.

Les deux volumes de *C* ont été séparés pendant longtemps.

1. Une autre lacune de *D* comprend les f. 421-439 du deuxième vol. de *C*. Il manque également un feuillet après le f. 3 et un autre après le fo. 254.

Le premier, aujourd'hui le n° 1432 du fonds français de la Bibliothèque nationale, est entré dans cette bibliothèque avec la collection de Colbert, tandis que le second, aujourd'hui le n° 19163 du même fonds, faisait partie de la Bibliothèque de Saint-Germain des Prés (ayant appartenu successivement à Philippe Desportes, à Séguier et à Coislin). Il figure au catalogue de la Bibliothèque nationale sous le titre d' « Histoire du roy Artus ». Les deux volumes ont le même format et sont l'œuvre du même scribe ; le premier s'arrête au mariage d'Artus avec Florence, et le deuxième s'ouvre avec le tournoi qui suit ce mariage (dans *A* ce passage se trouve au f° 142 r°).

Je n'ai pas encore pu examiner de près les incunables [1] du *Petit Artus*, mais d'après Ward, l'édition publiée à Paris en 1514 a un texte semblable à celui de *G*. Cette édition a sans doute la même conclusion que *BEG* et la traduction anglaise, c'est-à-dire qu'elle se termine par la mort du héros ; on ne serait pas étonné de trouver que cette version a été la plus répandue, puisqu'elle a plus d'unité que les autres.

B. Woledge.

1. Aux incunables cités par Brunet, il faut ajouter l'éd. de M. Le Noir, 1509 (*Le preux chevallier Artus de Bretaigne*) dont il y un exemplaire à la Bibliothèque publique de New York (Coll. Spencer).

CORRECTIONS

LE *KARRENRITTER* DE FOERSTER

Depuis un demi-siècle, les romans de Chrétien de Troyes, exception faite pour le *Conte du Graal*, se lisent dans les éditions, grandes et petites, dues au romaniste allemand Wendelin Foerster. On a souvent critiqué le caractère factice de ces éditions : graphie normalisée, textes combinés en mettant bout à bout des expressions ou des mots tirés tantôt d'un manuscrit, tantôt d'un autre ; passages refaits par l'éditeur, soit pour les rendre plus « corrects », soit pour les conformer à son opinion personnelle sur les idées que l'auteur a voulu exprimer. Mais Foerster était un grand savant, ses connaissances philologiques étaient immenses, son érudition prodigieuse ; on a donc pu supposer très exacts les nombreux travaux qui portent son nom.

Dans chacune de ses grandes éditions des romans de Chrétien, le texte est accompagné d'un appareil critique très compliqué et très abondant. Si un tel appareil est complet et exact, il fournit au lecteur le moyen de contrôler le texte et de le critiquer ; si, au contraire, cet appareil est à la fois incomplet et inexact, il ne sert qu'à tromper le lecteur, à le mettre, pour ainsi dire, à la merci de l'éditeur. Le seul moyen de vérifier un appareil critique, c'est de recourir aux manuscrits et de refaire le travail de l'éditeur, mais combien de lecteurs voudront ou pourront faire cela ? N'ayant pas ainsi contrôlé toutes les éditions que Foerster a données des romans de Chrétien, je ne saurais en parler en bloc ; mais ayant copié, mot par mot, les manuscrits qui ont conservé le roman de *Lancelot*, je suis à même d'assurer que la grande édition que Foerster en a publiée en 1899 [1] est remplie d'inexactitudes.

L'appareil critique dont Foerster accompagne le texte de *Lancelot* est imposant. On le croit complet à cause des nombreuses variantes purement graphiques, sans grande importance ; on le croit exact à cause de certains détails : mots difficiles à identifier, expressions bizarres, indications de la place des lettrines, de vers trop longs ou trop courts, etc. Mais tout cela

1. *Der Karrenritter*, Christian von Troyes, Sämtliche erhaltene Werke, nach allen bekannten Handschriften, herausgegeben von Wendelin Foerster, Bd. IV, Halle (Niemeyer), 1899.

n'est qu'une apparence ; le livre même en fournit la preuve : en regardant les *Anmerkungen*, beaucoup plus loin, on y voit des pages et des pages remplies d'additions et de corrections. Cela est peu commode pour le lecteur, obligé de chercher aux notes les corrections qu'il doit apporter à l'appareil critique avant de s'en servir. Le pire, c'est que ces additions et ces corrections sont tout à fait insuffisantes, et souvent très inexactes ; ce ne sont quelquefois que des fautes ajoutées à un ouvrage déjà fautif.

Là où les variantes sont données correctement, la graphie imprimée ne reproduit qu'approximativement celle des manuscrits. *A* est un manuscrit picard, mais ses graphies picardes ont été très souvent « normalisées », on ne sait pourquoi. Il est souvent nécessaire de donner toutes les façons dont les copistes écrivent un mot douteux ; au lieu de les donner toutes, Foerster n'en donne généralement que la moitié, les attribuant à des manuscrits où elles ne se trouvent pas.

Voici des fautes plus graves. C'est par centaines que l'on peut compter les variantes données inexactement ou incomplètement, ou totalement omises. Il ne s'agit plus, bien entendu, de variantes graphiques, mais de celles qui ont une importance réelle, et qui pourraient influer sur l'établissement d'un texte critique. Tout aussi nombreuses sont les fausses attributions de variantes, autrement données d'une façon exacte : telle variante qui se trouve dans plusieurs manuscrits n'est attribuée qu'à un seul ; telle variante qui ne se trouve que dans un seul manuscrit est attribuée à plusieurs ; telle variante unique est attribuée à un manuscrit où elle ne se trouve pas ; telle leçon du texte qui paraît être appuyée par deux « familles » ne se trouve en réalité que dans un seul manuscrit, etc., etc. Il en résulte que le lecteur n'a aucun moyen d'évaluer ni les leçons du texte ni celles qui se trouvent au bas des pages. Quant aux indications de vers trop longs ou trop courts, la moitié en est fausse, et ces indications devraient se trouver en grand nombre là où il n'y en a pas.

Le plus étonnant, c'est que Foerster donne, de loin en loin, comme variantes de *C*, et très souvent comme variantes de *T*, des leçons qui ne se trouvent dans aucun des manuscrits. Quelquefois ce sont des fautes de lecture ou de copie, mais pour la plupart, elles viennent tout droit des vieilles éditions de Jonckbloet [1] et de Tarbé [2].

Jonckbloet ayant publié le texte du manuscrit *C*, Foerster n'en a pas fait une nouvelle copie ; il a collationné la copie imprimée avec le manuscrit, et il a consacré aux résultats de cette collation quatre grandes pages à trois colonnes (*Karrenritter*, p. 461-464). Mais il n'a pas remarqué quelques-unes

1. W. J. A. Jonckbloet a imprimé le texte de *C* dans deux publications : *Roman van Lancelot*, s' Gravenhage, 1850, t. I, p. 1-51 ; *Le Roman de la Charrette*, La Haye: 1850, p. 57-105.

2. P. Tarbé, *Le Roman du Chevalier de la Charrette*, Reims, 1849. C'est le texte de *T*, donné d'une façon incomplète et défectueuse.

des pires erreurs de Jonckbloet et il les a introduites. Voici quelques exemples de ces prétendues variantes de *C* : 57 *tes* (ms., fol. 27 r° c, *ies* = *ies*) ; 149 *que* (ms., fol. 27 v° b, *qui*) ; 353 *nain* (ms., fol. 28 v° a, *nains*) ; 494 *En tes mescé*, Jonckbloet : « *En tes mescé* » (ms., fol. 29 r° a, *Entesmes ce*) ; 1659 *tubent* (ms., fol. 33 r° c, *tũbent* = *tunbent*) ; 1705 *ore ou ele* (+ 1) (ms., fol. 33 v° a, *ore ou el*) ; 2074 *natendent* (ms., fol. 34 v° c, *nãtendent* = *nantendent*) ; 4736 *Com il* (ms., fol. 45 r° a, *Con sil*) ; 5053 *uandrai* (ms., fol. 46 r° b, *uandra*). Dans tous ces cas, la leçon du manuscrit est parfaitement correcte. Les leçons suivantes, que Foerster attribue à *C*, ne se trouvent ni dans le manuscrit ni dans Jonckbloet : 1743 *ie anfes* ; 3212 *atahine* (p. 388) ; 5357 *Nules noueles* (p. 409).

Les leçons fautives que Foerster impute à *T.*, mais qui ne sont réellement que dans le livre Tarbé, sont beaucoup plus nombreuses, ce qui s'explique par le fait que cet ouvrage est infiniment plus fautif que celui de Jonckbloet. Ces fautes sont de deux sortes : (*a*) de mauvaises lectures ; (*b*) des formes modernes substituées aux formes anciennes du manuscrit. Je donne des exemples des deux sortes : 514 *metable*, Tarbé, p. 18 (ms., fol. 45 r° a, *metables*) ; 866 *soz lui*, T., 28 (ms., fol. 47 r° a, *sor lui*) ; 1074 *regart*, T., p. 34 (ms., fol. 48 r° b, *esgart*) ; 1186 *Que*, T., p. 37 (ms., fol. 48 v° b, *&* = *Et*) ; 1233 même faute qu'au v. 1074 ; 1267 *dis*, T., p. 39 (ms., fol. 49 r° b, *di*) ; 1614 *uos li*, T., p. 47 (ms., fol. 51 r° b, *uos le*) ; 2116 *iroiz*, T., p. 60 (ms., fol. 54 r° b, *itroiz* pour *istroiz*) ; 2178 *Ne*, T., p. 62 (ms., fol. 54 v° b, *Ni*) ; 2238 *dedens*, T., p. 63 (ms., fol. 55 r° a, *desus*) ; 2646 *M. si ie te vuel*, T., p. 74 : « Mès si je te vueil » (ms., fol. 57 v° a, *Mes se ie te uueil*) ; 2942 *El*, T., p. 82 (ms., fol. 59 r° b, *&* = *Et*) ; 3333 *il aussi*, T., 92 : « aussi » (— 1) (ms., fol. 61 v° a, *autresi* ; la variante *il aussi* se trouve dans *VA*) ; 4118 *nen* (— 1), T., p. 113 (ms., fol. 66 r° a, *nen i*) ; 4353 *mal aoit*, T., p. 117 (ms., fol. 67 r° a, *malaait*) ; 4809 *le voir*, T., p. 129 : « le voire » (ms., fol. 69 v° b, *li voirs*) ; 6015 *voldrent*, T., p. 161 (ms. fol. 76 v° a, *uoldrõt* = *voldront*).

Mais Foerster a fait, lui aussi, des fautes dans ses transcriptions, et toutes les mauvaises leçons qu'il impute à *T* ne viennent pas de Tarbé ; ainsi 898 *cuie* (ms., fol. 47 r° b, *qui* corr. en *que* ; Tarbé, p. 29. imprime correctement : *que*) ; 3029 *cheust* (ms., fol. 59 v° b, *cheist*) ; 3791 *deuiez* (ms., fol. 66 r° a, *deuriez*). Les manuscrits *V* et *A*, celui-ci surtout, sont plus difficiles à lire, et les fautes dans les variantes attribuées à ces manuscrits sont innombrables. Quant à *E*, ce manuscrit a été « collationné » par G. Baist — Foerster ne le dit qu'à la page 467 ; on ne saurait donc imputer à Foerster les nombreuses fautes qui ont dû se trouver dans cette transcription.

Ce manque d'exactitude dans les transcriptions et dans l'attribution des leçons divergentes a certainement exercé une influence sur l'établissement du texte, mais il serait impossible d'en mesurer toute l'étendue. On peut toutefois indiquer certains passages où Foerster aurait sans doute donné un texte différent s'il avait su ce qu'il y a dans tous les manuscrits.

802 ss. Les deux vers qui, selon Foerster, seraient une interpolation dans *A*, se trouvent également dans *E*, c'est-à-dire dans la moitié des manuscrits qui ont conservé cette partie du roman.

2238. Foerster, trompé par la faute de Tarbé déjà signalée, adopte l'absurde leçon *desoz la panne* (*CVE*) ; ici *T* seul a la bonne leçon : *desus*.

2648. Foerster admet dans son texte le *si* de Tarbé, leçon qui ne se trouve dans aucun des manuscrits.

4362. *C* (fol. 43 v° a) porte : *Je le li eüsse amandé* ; cette leçon, très exactement reproduite par Jonckbloet, a été négligée par Foerster ; elle ne parait nulle part dans son édition.

4390. *Ce deüst ele amor conter* ; cette leçon, admise par Foerster et donnée comme celle de *CTA*, est assez surprenante. Foerster la discute dans une note où il se demande si l'on peut dire : *conter alcune rien amor* ; « on attend *a amor* ou *por amor* », dit-il. Or, le ms. *A* porte : *Ce deüst a amor conter*.

5180. *Si li recontent tire a tire* (*C*) ; d'après la *varia lectio* donnée par Foerster, cette leçon unique serait également dans *V*, donc appuyée par deux familles. La *varia lectio* doit être ainsi corrigée : Le (Li *E*) voir *TVAE* ; li] len *V*, en *A* ; content *TVAE* ; tot a tire *V*, a tire *E* (— 1).

5948. *Mout s'un sont grant piece deduit* (*C*) ; encore une leçon unique qui, d'après Foerster, serait également dans *V*, donc appuyée par deux familles. Elle est fort désagréable à cause de la répétition (sans doute accidentelle) de *grant piece*, expression qui se trouve au vers précédent. Foerster la conserve toutefois, déclarant que « le *Stammbaum* décide contre *longuement*. » Au contraire, *longuement* se trouve dans tous les mss. sauf *C* ; c'est sans doute la bonne leçon.

6015. *voldrent* (Tarbé et Foerster), *voldront* (*T*), faute déjà signalée. Cette leçon est très banale et, à mon avis, inauthentique ; mais, vu la prédilection de Foerster pour les leçons de *T*, il aurait peut-être adopté celle-ci s'il l'avait bien lue. Il ne l'a même pas discutée dans son commentaire.

On pourrait allonger cette liste, mais assez a été dit pour mettre le lecteur en garde contre les apparences. Un ouvrage peut être un monument d'érudition, sans être pour cela digne de toute confiance.

Herbert K. Stone.

COMPTES RENDUS

Les patois du Dauphiné, œuvre posthume de A. Devaux, publiée par A. Duraffour et l'abbé P. Gardette. Tome I, **Dictionnaire des patois des Terres froides**; in-4, xc-335 pages; Tome II, **Atlas linguistique des Terres froides**; in-4, 415 pages; Lyon, *Bibliothèque de la Faculté Catholique des Lettres*, 1935.

A. Devaux, bien connu, surtout aux franco-provençalistes, par son très utile *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen âge*, qui avait été sa thèse de doctorat de Grenoble en 1892, a laissé à sa mort, en 1910, deux importants manuscrits. L'un, les *Comptes consulaires de Grenoble en langue vulgaire*, a été publié dans la *Revue des langues romanes*, en 1912, par les soins de J. Ronjat, qui l'a muni d'une remarquable *Introduction* et en a fort heureusement remanié le *Lexique*. L'autre, le dictionnaire patois, était resté longtemps entre les mains du même savant. Paul Meyer avait écrit ici-même (*Rom.* XXXIX, 411) : « Nous souhaitons, sans l'espérer beaucoup, qu'il se trouve, parmi ses compatriotes, un homme capable de terminer et de publier cet ouvrage ». Ronjat, enlevé prématurément à la science, n'avait plus eu la force d'accomplir ce vœu, de sorte que cette précieuse collection resta encore une dizaine d'années à la bibliothèque de Grenoble, attendant son sort. On en connaissait la valeur par les citations de Ronjat, de Duraffour et surtout de l'admirable *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de M. v. Wartburg, qui en avait reçu des extraits par Ronjat pour les lettres A, B, C, et qui était allé lui-même copier le reste à Grenoble.

Nous voici enfin tous en possession de l'œuvre entière, et nous ne saurions assez remercier MM. Duraffour et son élève Gardette de nous l'avoir procurée. La destinée leur réservait cela, puisque l'un est professeur à l'Université de Grenoble et l'autre à la Faculté catholique des Lettres de Lyon, où Devaux avait enseigné. Ce n'est jamais chose facile de préparer pour l'impression un ouvrage auquel l'auteur n'a pu mettre la dernière main. Dans ce cas, il y avait un dossier compliqué à coordonner, composé de carnets d'enquête de différentes époques, avec des notations souvent discordantes, ainsi que de fiches de divers formats, où les matériaux étaient groupés à plusieurs

points de vue et par plus d'une main. C'est surtout M. Gardette qui a mis de l'ordre dans tout cela.

On ne peut dire qu'un grand bien de cette édition. Rien ne lui manque. On y trouve un portrait de Devaux, sa biographie, par son élève F. Lavallée, une bibliographie complète de ses écrits une Introduction géographique et historique, par A. Dussert, renfermant l'énumération des localités qui figurent dans l'Atlas linguistique (t. II), avec leurs anciennes formes et des indications historiques et statistiques, enfin une Préface de M. Duraffour, retraçant l'histoire du manuscrit.

Terres froides est le nom donné à une série de vallées largement ouvertes à la bise et ayant un hiver long et rigoureux. Elles sont situées au sud-est de Lyon, à l'est de Vienne, et confinent à l'est à la Savoie. Malgré un passé compliqué, elles offrent une certaine unité culturelle et surtout linguistique. Devaux, originaire du village de Saint-Didier-de-la-Tour (n° 14 de l'Atlas et du Dictionnaire), passait ses vacances à étudier sur place les patois. Le Dictionnaire est l'œuvre de sa vie. Il enquêtait en patois, ce qui est la meilleure méthode pour mettre les sujets à l'aise. Elle n'est pas loisible à chacun et nous paraît courir aussi certains dangers. Devaux ayant rayonné bien au delà des Terres froides, leur domaine, déjà très vaste, se trouve fort agrandi dans l'œuvre dont nous rendons compte. Les éditeurs y ont versé, en outre, le glossaire de Crémieu de P. Guichard. Un Index locorum [1], à la fin du tome I, énumère les localités, fort nombreuses, situées en dehors des Terres froides, où une enquête a eu lieu, avec indication de tous les articles du Dictionnaire, qui en citent des formes. Ainsi on obtient « un aperçu, au moins phonétique, de presque tous les parlers du département de l'Isère » (p. LXXIX). On ne peut rendre un plus grand service à la dialectologie et à la science du langage qu'en mettant à leur disposition de vastes recueils de matériaux, embrassant un territoire de grande étendue. Nos théories peuvent varier, ils restent. Leur sûreté est garantie ici par la longue expérience de l'auteur et la quasi uniformité du système graphique employé par lui et ses éditeurs. Deux points se retrouvent dans l'*ALF* et peuvent être contrôlés : Charavines et Saint-Jean-de-Bournay.

Le Dictionnaire des Terres froides, précédé d'une brève notice pour servir à son intelligence, comprend 6707 articles numérotés. Cela ne signifie pas exactement autant de mots ; car plusieurs numéros représentent parfois le même vocable. Ainsi 112 *akoblâ* aurait pu être réuni avec 129 *akublâ*, 255 = 267, 409 = 410, 454 = 455, 563 = 564, etc. D'autre part, plusieurs types lexicaux peuvent se trouver combinés dans un seul article, ce qui n'est pas un mal, comme sous 5433 *sardzẹlõ* « chardonneret ». En fait ce dictionnaire nous fournit 67 glossaires locaux plus ou moins complets, auxquels s'ajoutent environ 140 listes de mots recueillis en dehors des Terres froides.

1. Comparez aussi la longue liste des p. LXXXV-LXXXIX.

Toute cette masse est ingénieusement groupée dans des articles dont la structure est parfaitement claire. Chacun s'ouvre par les variantes phonétiques du mot selon les localités où il a été rencontré. La variante placée en tête et qui détermine l'ordre alphabétique est toujours celle de Saint-Didier-de-la-Tour, ou, à son défaut, celle du lieu le plus rapproché. Ainsi le patois de Devaux forme le centre de tout l'ouvrage. La seconde partie de l'article donne, après le signe ‖ , la définition grammaticale du mot, sa ou ses significations, et des exemples. Les additions de Ronjat sont placées entre crochets. Les numéros des cartes, sur lesquelles les mots figurent au tome II, sont chaque fois indiqués. Tout le dictionnaire est d'allure très patoise, les mots savants ou d'emprunt, qui encombrent tant de glossaires, étant très clairsemés. Il y a peu de noms propres. Les exemples ne sont pas très nombreux, mais les éditeurs n'ont pas craint d'ajouter des chansons entières, une quantité de locutions, dictons, jeux, etc. Cela rend la lecture non seulement instructive, mais captivante. Les étymologies sont rares, mais excellentes. Toute cette organisation dénote un haut esprit scientifique, elle fait en même temps preuve de piété envers l'auteur, dont l'œuvre n'a en aucune manière été dénaturée.

Nous devons laisser aux chercheurs le soin de faire dans cette ample collection d'importantes découvertes. Son caractère franco-provençal est nettement prononcé, et les rédacteurs du *Glossaire des patois de la Suisse romande* y trouvent la confirmation de leurs idées et données. Le canton de Genève, acculé à l'Ain, encore si peu connu, n'est plus si isolé. Le dictionnaire des Terres froides sera une excellente base pour des recherches futures dans le sud-est de la France, notamment en Savoie, sur laquelle nous sommes toujours, malgré d'heureuses tentatives, très insuffisamment renseignés.

Les éditeurs n'ont évité aucune peine pour faciliter le maniement de leur œuvre. Un Index rerum groupe par idées, sous des titres généraux, les numéros des articles où il en est question. Ainsi sous I. *Le Temps*, on trouvera 1. *Les Saisons*, et là, sous *Printemps*, les nos 632 (*baròtaiʒõ* All[evard] « pr. comme saison du transport du fumier sur les champs »), 5726 (*ʒõdaua* « endroit humide où la neige fond »), 5882 (*ɛòrtsa* « pr. », proprement « sortie »). Un Index verborum, qui n'a pu être complet, renvoie des mots français aux numéros de leurs correspondants patois. Il remplace, sur peu de pages, un dictionnaire français-patois, qui aurait doublé le volume de l'œuvre. Une carte des localités termine le tome.

Ni Devaux ni Ronjat n'avaient pensé à un *Atlas des Terres Froides*. Mais le premier avait noté, sur 800 grandes fiches, les variantes phonétiques ou lexicales d'un questionnaire spécial, consacré à des termes courants, qui se retrouvent partout. C'est de là qu'est sorti le projet d'un Atlas. En écartant les fiches qui n'offraient que peu de variantes ou qui étaient incomplètes, il a pu être réduit à 394 cartes lithographiées, tenant dans le format du tome I, puisqu'elles ne concernent que les Terres froides, avec leurs 67 localités.

Pour les autres, il faut se reporter au Dictionnaire. Sur ces cartes, un pointillé entoure les points de même prononciation, ce qui en simplifie énormément la consultation. L'Atlas décharge beaucoup le Dictionnaire, où il n'était plus nécessaire de citer tout au long les variantes des Terres froides. On sait que la représentation cartographique est beaucoup plus parlante et plus commode à consulter que les articles disséminés d'un dictionnaire. Aussi les travailleurs seront-ils heureux de pouvoir utiliser d'abord ce complément du tome I.

L'évolution phonétique des Terres froides a produit un très grand nombre de palatalisations curieuses, qui affectent souvent la consonne initiale du mot. Ainsi *toupin* se prononce *tṣèpṣẽ*, *pied* : *pṣi*, *lécher* : *l̥èsī*, *manger* : *ṃyèzī*, *veau* : *vzō̍*, etc. Ces mots sont difficiles à trouver dans le Dictionnaire pour ceux qui n'en ont pas l'habitude. Dans l'*Atlas* on les trouve du premier coup sous les en-tête français. Il fait aussi mieux ressortir les phénomènes morphologiques, comme la conservation des formes spéciales pour les pluriels en *-eaux*, etc.

Les deux tomes représentent un grand gain scientifique et font honneur à la fois à leur auteur, à ses éditeurs, à l'imprimerie Protat et à la France.

Louis GAUCHAT.

RUGGERO M. RUGGIERI, **Il processo di Gano nella « Chanson de Roland »**; Firenze, Sansoni, 1936; in-8, 211 pages (Publicazioni della Scuola di Filologia Moderna della R. Università di Roma, III).

A la fin de cette étude sur le « Procès de Ganelon », M. Ruggieri essaye de faire ressortir les résultats auxquels il espère être parvenu : « congettura di un poema intermediario tra la rotta del 778 e l'epopea di Turoldo — buon contributo ad una più piena comprensione del capolavoro francese, proponendo, in sede filologica ed esegetica, vari emendamenti al testo e varie nuove interpretazioni, e mostrando, in sede estetica, la vera importanza e la compiutezza artistica del personaggio di Gano (p. 210) »; il ajoute (p. 211) : « diro che, secondo me, uno dei maggiori meriti del presente lavoro sta appunto — intesa la parola nel senso migliore — nella sua « discutibilità ».

Un lecteur attentif, en effet, s'insurgera à la lecture de plus d'un passage de cet ouvrage.

Le premier chapitre rassemble des considérations générales sur « l'ordalie, la genèse et le rôle du duel judiciaire ». Dans le deuxième chapitre, après une analyse des vers de la *Chanson* qui se rapportent au procès de Ganelon, M. R. compare les circonstances de ce procès avec les données juridiques et historiques connues, puis revient à d'autres considérations d'ordre général, pour passer ensuite à l'interprétation de plusieurs passages controversés. Au troisième chapitre, nous en sommes aux théories des chansons de geste

et aux idées de M. R. à ce sujet. Le quatrième et dernier chapitre est une nouvelle analyse, d'ordre psychologique et esthétique, de tout ce qui a trait à Ganelon dans la *Chanson*, analyse qui ne nous apprend pas beaucoup de choses nouvelles, puisqu'elle prouve, une fois de plus, le génie réel de l'auteur de la *Chanson de Roland* [1].

Si nous ajoutons que M. R. fait très souvent des digressions, surtout au cours des deux premiers chapitres, nous devons reconnaître que ce cheminement est peu commode pour le lecteur, qui éprouve des difficultés à voir, en une synthèse précise, les arguments les plus importants.

Il s'agit du procès de Ganelon, commençons par là : analyse de toutes les pièces, comme l'a très bien faite M. R. dans son chapitre II ; ensuite, un chap. II, liste claire de tous les points d'ordre juridique qu'on peut relever et rapprochements de ces divers points avec les textes de lois ou autres, enfin conclusion. Le lecteur pouvait alors juger en toute connaissance de cause, sans avoir eu l'attention détournée par des problèmes secondaires. Je m'empresse d'ajouter que tous ces points ont été abordés par M. R., la critique ne s'adresse qu'à l'ordre des développements. Dans un chap. III auraient pris place les considérations, plus condensées, sur l'unité du procès de Gan. et quelques pages résumant l'actuel chapitre sur les théories des chansons de geste. Le livre ainsi *réduit* aurait eu plus de *poids*. En effet, le véritable et le seul apport nouveau du livre de M. R. (tous les livres ne nous assurent pas un apport nouveau) est cette étude du procès de Gan. en le rapprochant des textes juridiques, pour arriver à la conclusion que de nombreuses phases du procès ont un caractère archaïque marqué. Voilà un résultat sérieux, parce qu'il repose sur des faits.

Mais si nous passons à l'interprétation ou, plutôt, à l'exploitation de ce résultat (chap. III du livre), nous tombons dans l'hypothèse. Ce chap. III, après un exposé des théories connues ou, plus précisément, des différentes attaques contre la théorie de M. Bédier, nous propose les hypothèses de M. R. : « Quel che secondo me è certo, per quanto sembri strano e ardito a dirsi è che la prima versione poetica della rotta di Roncisvalle fu non la Canzone di Orlando, nè quella di Carlo Magno, ma la canzone di Gano » (p. 142).

Cette *Chanson de Ganelon* aurait été composée par un bourguignon (à cause de certains rapprochements avec la *Lex Burgundionum*), au IXe siècle et probablement en français.

M. R. a-t-il passé en revue tous les moyens qui pourraient expliquer cet archaïsme du procès de Ganelon ? Il parle des différentes lois franques

1. M. Pauphilet, comme le relève M. R., voyait surtout dans la *Chanson de Roland* une *Chanson de Charlemagne* ; M. R., y voit, lui, une *Chanson de Ganelon* (tout cela est très flatteur pour Turold, qui a donc su traiter toute sa matière avec le même art). La page 201 du livre de M. R., illustre d'une façon significative ce qu'on pourrait appeler le complexe du choix chez l'exégète.

et, à l'autre bout, des *Assises de Jérusalem* et des *Coutumes du Beauvaisis*. Mais, entre les deux groupes, n'y a-t-il rien ? Et si, pour cette période intermédiaire, nous n'avons pas de textes juridiques, n'en a-t-il existé aucun où l'on retrouverait les mêmes coutumes ? M. R. ne reconnaît-il pas lui-même la lenteur de l'évolution de toutes ces mœurs judiciaires ? Ou bien l'auteur de la *Chanson* ne disposait-il pas d'un texte latin où il aurait trouvé les détails examinés ? Ou bien n'avait-il pas des connaissances juridiques qui lui permettaient d'archaïser ?

Et le reste de la *Chanson de Roland* ?

Enfin, a-t-on le droit d'écrire, dans le titre d'un chapitre, *formazione delle Chansons de geste*, quand on parle uniquement, tout au long d'une étude, de la seule *Ch. de R.* ? Il règne actuellement une sorte d'équivoque dans ce domaine : presque toutes les études récentes sur les chansons de geste s'en tiennent à la seule *Ch. de R.* M. R. pose même ce principe (voir introduction) qu'il faut, en effet, examiner la *Ch. de R.* tout à fait à part, aussi bien au point de vue historique qu'au point de vue esthétique, parce qu'elle est la plus ancienne.

Elle paraît la plus ancienne de celles que nous possédons, c'est tout. Le problème de la *Ch. de R.*, pour important qu'il soit, n'est qu'une partie du problème de l'épopée française. La *Chanson de Guillaume* n'est-elle pas ancienne, elle aussi ? Et n'est-elle pas aussi une belle chose ?

Parallèlement à ses dissertations historiques ou exégétiques, M. R. nous propose un grand nombre de corrections au texte de *O*. Quelques-unes sont à examiner de près, mais la grande majorité ne paraissent pas acceptables.

Notons que à peu près tous les passages corrigés sont invoqués par M. R. à l'appui de ses vues historiques — à moins que les corrections ne soient commandées par ses théories ?

Ainsi, p. 80 et ss., M. R. veut nous convaincre que le passage sur les cérémonies religieuses est interpolé (v. 3855 et ss.). Pourquoi ? « dato che, come si è visto, la parte religiosa manca totalmente nel racconto di Gregorio e in quello di Ermoldo, essa si deve supporre interpolata nella *Chanson* » (p. 83). N'est-ce pas là une pétition de principe ? D'ailleurs, ajoute M. R., on peut très bien supprimer les vers incriminés : le lecteur ne s'apercevra de rien. Inutile d'insister sur le danger et l'inanité d'un tel argument. Enfin, ajoute M. R., cette partie est « interpolata male a proposito ».

Ben sunt malez, per jugement des altres, 3855
Sil purparlat Oger de Denemarche ;
Et puis demandent lur chevals et lur armes. AOI.

— 280 —

Puis que il sunt a bataille justez [1],

1. M. R. propose de lire *jugiez*. M. Bertoni, dans sa récente édition, fait aussi cette correction.

Ben sunt cunfès e asols e seignez ;
Oent lur messes e sunt acuminiez,
Mult granz offrendes metent par cez musters.
Devant Carlun andui sunt repairez.
Lur esperuns unt en lor piez calcez.
Vestent osberc... etc.

« Fece notare, dit M. R., giustamente il Jordan l'incongruenza che c'è tra la fine della *laisse* 279 e l'inizio della seguente. I campioni han domandato cavalli ed armi ; ma poi, come presi da un sùbito pentimento, li vediamo, senza che nulla sia detto in precedenza della preparazione di queste cerimonie religiose, confessarsi, sentir Messa, communicarsi e far doni ai monasteri : tutto ciò era certamente nello spirito e nella pratica del secolo XII... »

« Incongruenza » ? Au contraire, pourrait-on dire, tout paraît d'une logique et d'un naturel parfaits : une fois la décision prise (3855), les deux jouteurs demandent qu'on leur prépare chevaux et armes (qui pouvaient ne pas être là, ou qui devaient être préparés avec soin pour ce combat important, ou qui peut-être devaient participer à la « purification » religieuse — les deux héros étaient-ils venus au plait complètement armés comme pour un duel à mort, etc. ?). Les dispositions pratiques et militaires prises, il faut songer aux conséquences du combat : c'est un duel à mort, ils le savent ; d'où nécessité de se mettre en état de grâce : le *puis que* (= *une fois que*, *du moment que*, presque *puisque*) n'a-t-il donc pas de valeur là au début de la laisse ? Ces graves préoccupations apaisées (y compris le testament), ils peuvent alors ne plus songer qu'à la lutte.

Pour prendre M. R. à son propre jeu, la sécheresse de cet épisode, sur laquelle il insiste (p. 83), n'est-elle pas une preuve d'archaïsme et d'authenticité ?

Que croire alors, en lisant la conclusion : « caratteristica del processo di Gano che milita in favore della sua antichità : la assenza completa in esso di quelle fasi che rivestono un carattere spiccatamente sacro, cioè la Messa, la veglia notturna in Chiesa e il giuramento » (qui, ici, me semble-t-il, n'avait pas de raison d'être) ?

Pour montrer les exagérations d'interprétation auxquelles se laisse aller M. R., nous pourrions analyser encore ce qu'il dit p. 69 (remarquons ici que *li* ou peut-être même *l'i* se rapporte à Pinabel, cf. 3949 et 50 — je ne corrigerais pas non plus trop vite le v. 3852 comme le fait M. Bertoni) ; p. 107 (idée que Charlemagne fait le voyage de Roncevaux à Aix en un jour) ; p. 109 (torture et interprétation de la conduite des cuisiniers), etc. ; au chap. IV, p. 173, interprétation de *forsfaire* (voir, au contraire, 3770 et ss.) ; interprétation de *fals jugement*, contre laquelle M. R. nous fournit lui-même des objections, quand il écrit (p. 174) : allorquando

l'uno di essi è « giudicato » dell' altro all' ambasceria ; p. 197 et s. ; p. 199, où l'interprétation de *otreier* est appuyée par des exemples où ce verbe a manifestement le sens de *être d'accord*.

Peut-être vaut-il la peine de s'arrêter aux pages 190-91, parce qu'elles caractérisent très bien l'attitude d'esprit de M. R. Il s'agit des 3 vers très difficiles :

Vivre le laisez, car mult est gentilz hœm.
Ja pur murir n'en ert veüd gerum,
Ne por aveir ja nel recuverum.

M. R. propose d'abord pour le v. 2 : Mors est Rollant, ja mais nel reverrum (pourquoi pas *morz* ? — M. Bertoni : Ja por murir, Rollant ne reverum). Mais M. R. abandonne bientôt cette première hypothèse et, *malgré la laisse similaire* qui précède, il arrive à ceci :

Vivre le laisez, car mult est gentilz hœm,
Ja por murir n'en ert venud gran prod,
Ne por aveir ja nel recuverum.

Et ces 3 vers se rapporteraient tous à Ganelon ! Si on met G. à mort, il est certain que la conséquence exprimée par le 3e vers s'ensuit (au moins aurait-il fallu un conditionnel).

Venons-en à une dernière opération importante (p. 193), en faveur de laquelle certains arguments sont invoqués. Voici comment sont jugés les vers 1406-10 :

Malvais servise le jur li rendit Guenes,
Qu'en Sarraguce sa maisnee alat vendre ;
Puis en perdit e sa vie e ses membres ;
El plait ad Ais en fut juget a pendre,
De ses parenz ensembl' od lui tels trente
Ki de murir nen ourent esperance. Aoi.

... quasi certamente questo passo è da ritenersi un' altra inopportuna interpolazione del copista, e ciò per diverse ragioni.

1) Ces vers sont *fuori di luogo* dans la description de la bataille ;

2) Ganelon est ici trop durement traité par l'auteur de la *Ch. de R.* (il faut savoir que, d'après M. R., Ganelon est, pour l'auteur de la *Ch. de R.*, un personnage sympathique, à cause de l'existence de la *geste* du IXe siècle) ;

3) il n'est pas dans les habitudes de l'auteur d'annoncer clairement les événements postérieurs ;

4) enfin, arguments philologiques (les seuls qui devraient compter) : le vers 1410 est une mauvaise copie du v. 3781 « perchè quel *tels* rende inesplicabile tutta la frase — il verso 1411 termina con la parola *esperance* alla quale è arduo dare nel contesto un senso plausibile... (*note* : Il Bédier ne

ha discorso alle pp. 213-14 dei *Commentaires* storzandosi, secondo me invano, di dare ad *esperance* un senso logico).

Nous pourrions négliger les trois premiers points, car les critiques accordent bien souvent à un auteur des soucis qui n'ont même pas effleuré l'esprit de ce dernier. Mais pourquoi ces vers seraient-ils *fuori di luogo* ?

Les 4 précédents aussi, alors, puisqu'ils interrompent, eux aussi, la narration de la bataille :

Ne reverrunt lor meres ne lor femmes
Ne cels de France ki as porz les atendent.
Karles li magnes en pluret, si se dementet.
De ço qui caït ? N'en avrunt securance.

Remarquons encore comme le vers 1406 se rattache bien à ce qui précède grâce à ce *li* (Charles). Par ailleurs, l'auteur est-il si dur pour Ganelon ? Il ne fait que constater : Ganelon a trahi la maisnee de Charles. Si les textes ne sont pas d'accord avec les théories, ont-ils nécessairement tort ? Pourquoi aussi l'annonce d'un événement est-elle une présomption en faveur de l'interpolation, alors que, plus haut, à propos de la messe, c'est l'absence d'allusion qui était invoquée dans le même but ?

Enfin, les arguments philologiques. Le vers 1410 n'a absolument rien d'inexplicable : l'emploi de *tels* en anc. franç. devant un nom de nombre est tout à fait courant. J'ouvre, presque au hasard, la *Petite syntaxe* de L. Foulet, § 495, qui cite quelques vers de *Courtois d'Arras* :

teus cent mars en a repus
ens el tresor Gerart Lenoir ;

et le *Tournoi de Chauvency* (éd. Delbouille), v. 2355 :

J'en vi tex dis en une route.

Quant à *avoir esperance*, M. Bédier a, aux pages citées, élucidé de la façon la plus convaincante cette expression, en justifiant la traduction qu'il en donne (« attendre, s'attendre à ») par une phrase du *Roman de Lancelot*, qu'on dirait faite tout exprès : « Je ne vous cuydoie jamais veoir, ainçoys avoie greignour esperance de vostre mort que de vostre vie ». Faut-il ajouter que sperare a, maintenant encore, en divers parlers romans, le sens d'*attendre* ?

Il est inutile de s'étendre ici sur des détails ; cependant, on peut déplorer la présence d'un certain nombre de fautes typographiques : je n'aurais garde d'en parler si elles ne se trouvaient quasi toutes dans des citations de la *Chanson* ou d'études invoquées par M. Ruggieri.

Albert HENRY.

ANTOINE DE LA SALE, **Œuvres complètes**. Tome I, *La Salade*. Édition critique par Fernand DESONAY ; Liége et Paris, 1935 ; in-8, XLV + 269 pages [Bibl. de la Fac. de Philosophie et Lettres de l'Univ. de Liége, LXVIII].

Ayant déjà édité *Le Paradis de la reine Sibylle* [1], qui est le chapitre le plus intéressant de *La Salade*, M. Desonay nous donne maintenant le texte de l'ouvrage tout entier. Cette curieuse compilation contient les matières suivantes : un petit traité des huit vertus utiles à un prince, un choix de récits de stratagèmes, tirés des auteurs anciens, le *Paradis* et une autre aventure de l'auteur, celle-ci aux îles Lipari [2], quelques pages de géographie, « les généalogies et chroniques abrégées du royaume de Sicile » jusqu'en 1434, « les cérémonies et ordonnances qui se appartiennent à gage de bataille fait par querelle, selon les constitutions faites par le bon roi Phelippe de France », un chapitre sur la manière de nommer un empereur, un roi, etc., un *Ordo ad coronandum et in unguendum regem* à l'usage des rois de Sicile que servait La Sale.

Dans l'introduction de son édition faite avec soin, M. D. esquisse de nouveau la vie d'Antoine de La Sale et fait une mise au point utile de la question de la date de sa naissance et de sa mort. Il eût été utile de dire un peu plus à propos de la date de *La Salade* ; M. D. dit qu'elle fut terminée en ou avant 1442 (p. XVIII). C'était l'avis de M. Nève [3], mais M. L.-H. Labande a montré depuis que le mois de novembre de cette année serait plutôt le *terminus a quo* (mort de Yolande d'Aragon) et 1447 le *terminus ad quem* (mort de Jean Michel, évêque d'Angers) [4]. Je crois qu'on peut préciser davantage, d'après l'indication donnée par le passage suivant (p. 11 du texte) : « Encores sans aller plus et de noz temps, en quel peril et en quel dangier a esté ce royaume de France et par sy longue espace de temps, lequel par la grace de Dieu est ores tres grandement recouvré, esperant tousjours de bien en mieulx, et tout ce par guerres venues [et] par divisions ? ». Pour trouver la France en paix il faudrait aller un peu plus loin que 1442, jusqu'en 1444 : le 28 mai de cette année les Français et les Anglais signèrent à Tours un armistice qui devait se renouveler jusqu'en 1449 [5].

M. D. s'excuse de ne rien dire dans ce volume au sujet des sources de l'ouvrage, et cette omission est regrettable. Il fallait du moins citer l'article de M. Marcel Lecourt sur les emprunts que La Sale fit à la célèbre traduc-

---

1. Paris, Droz, 1930.
2. Ce récit a été édité à part dans J. Nève, *Antoine de La Salle* (1903), p. 159-72, et ici (LIV (1928), p. 99-109).
3. *Op. cit.*, p. 41.
4. *Bibl. de l'École des Chartes*, LXV (1904), p. 94-5.
5. Lavisse, *Histoire de France*, IV, 2e partie, p. 85.

tion et commentaire sur Valère Maxime de Simon de Hesdin. Les pages 22-62 de *La Salade* en sont tirées [1].

On aurait plus de peine à trouver la source des pages 7-21, le traité des « huit choses souveraines que font les princes, seigneurs et dames qui ont seigneuries à gouverner vivre en ce monde tres glorieusement ». La Sale dit le tirer d'un livre de Cicéron intitulé *De Virtutibus*, ce qui a donné lieu, bien entendu, à discussion [2]. Dans une première étude, W. Söderhjelm examina, sans la trancher, la question de savoir si La Sale avait bien vu ce traité (perdu, s'il a jamais existé) que mentionnent saint Jérôme et son contemporain le grammairien Charisius [3]. Plus tard il devint plus affirmatif : « Antoine l'avait vu et consulté pendant son séjour en Italie, où il s'était rencontré avec tant d'humanistes en train de déterrer les vieux auteurs classiques » [4].

On a même voulu reconstituer ce traité, d'après La Sale [5]. Mais il s'y est élevé toutes sortes d'objections, d'abord de la part des latinistes [6] ; il faudrait en tous cas abandonner l'idée qu'avait Söderhjelm de voir un latiniste et un humaniste dans le brave écuyer demi-lettré qui pillait respectueusement Simon de Hesdin et d'autres traducteurs et ramassait des documents qui circulaient un peu partout, comme son texte sur le duel judiciaire [7].

On a un manuscrit de *La Salade*, le ms. 18210-15 de la Bibliothèque royale de Belgique (B) et une version (I) imprimée deux fois à Paris : en 1521 (*n. s.* 1522) par Michel Le Noir et en 1527 (*n. s.* 1528) par Philippe Le Noir. I donne, en plus de B, une table détaillée, une page supplémentaire sur les empereurs, une anecdote sur Boucicaut le jeune, un paragraphe sur Fabius Maximus visiblement sauté par négligence dans B, et, ce qui est le plus important, une section géographique radicalement revisée. I supprime les quelques pages de géographie très fautive qui dans B font suite au récit de l'aventure aux îles Lipari, laisse une page sur le Paradis Terrestre, et ajoute

---

1. « Antoine de La Sale et Simon de Hesdin, une restitution littéraire », dans *Mélanges offerts à M. Émile Chatelain* (1910), p. 341-53.

2. Résumé et bibliographie dans W.-S. Teuffel, *Geschichte der römische Literatur*, I (Leipzig, 1910), p. 421.

3. « Spuren Ciceros verlornem Traktate *De Virtutibus* bei einem französischen Schriftsteller des fünfzehnten Jahrhunderts ? » *Oefersigt af Finska Vetenskaps-Societetens Foerhandlingar*, XLVI (1903-04), nº 18.

4. « Notes sur Antoine de La Sale et ses œuvres », p. 62. *Acta societ. scient. Fennicae*, XXXIII (1908), nº 1.

5. H. Knöllinger, *M. Tullii Ciceronis de Virtutibus libri fragmenta. Praemissa sunt excerpta ex Antonii de La Sale operibus et commentationes* ; Lipsiae, 1908.

6. Voir Teuffel et le compte rendu de l'article de Söderhjelm par F. Gustafsson dans la *Berliner philologische Wochenschrift* du 1er octobre 1904, p. 1277-8.

7. Imprimé dans le Du Cange au mot DUELLUM ; dans Crapelet, *Cérémonies des Gages de Bataille selon les Constitutions du bon roi Philippe de France* (1830), et ailleurs.

à cet endroit quelques nouvelles pages, trouvées on voudrait bien savoir où, et qui sont bien plus intéressantes que celles qu'il a supprimées. C'est grâce à ces pages (131-6 dans l'éd. de M. D.) que *La Salade* est parfois mentionnée dans l'histoire de la géographie du Nouveau Monde, car il y est question du Groenland. Söderhjelm les étudie dans ses *Notes* et donne quelques indications bibliographiques, auxquelles il faudrait ajouter Henri Harrisse, *Bibliotheca Americana Vetustissima* (New York, 1866) et les ouvrages qui y sont cités, surtout Rafn, p. 5 et 11. *La Salade* a été reproduite en fac-similé, d'après l'édition de 1528, à dix exemplaires, par la Massachusetts Historical Society (Boston, 1924. Americana Series, nº 113).

La version remaniée I a au moins une phrase qui ne fut pas ajoutée avant 1453 : dans l'épître dédicatoire Jean d'Anjou est appelé duc de Lorraine, titre qu'il reçut au mois de mars de cette année. Peut-être toute la révision est-elle postérieure à cette date. Mais une question plus importante que celle de sa date est de savoir si elle est de la main de La Sale lui-même. M. D. le niait il y a dix ans, dans un passage des notes de son édition du *Saintré* [1]. Maintenant il veut bien attribuer ce remaniement à l'auteur de l'ouvrage, voyant dans tel trait une réminiscence personnelle de La Sale. En admettant qu'il ne soit pas « question de chanter, ici, la palinodie, mais de serrer d'un peu plus près la vérité » (p. XXXIV), on s'attendrait tout de même à la mention que c'est l'auteur du présent compte rendu qui s'est opposé à la première opinion de M. D., dans un compte rendu de son *Saintré* [2], sur le témoignage du passage même que signale maintenant M. D. *Suum cuique.*

Le texte que donne M. D. est, sauf une exception dont il sera question plus loin, celui de B, avec un relevé des variantes de I. A mon sens l'éditeur accorde une trop grande confiance à B, qui est parfois à corriger. Chose curieuse, dans les trois cas où M. D. voit un bourdon évident dans B, un vide à combler par I (p. 17, 29, 238 du texte, XXXVII de l'Introduction), je trouve la leçon de B parfaitement claire sans les phrases ou les mots supplémentaires de I, qui seraient justement des additions faites au cours du remaniement du texte. Mais voici les cas ou B est, à mon avis, évidemment à corriger, soit par I, soit autrement, et ceux où je préférerais une autre façon de lire ou de ponctuer le ms. La plupart des corrections que je propose se justifient par I, comme on peut le voir en consultant le relevé des variantes. Comme d'ordinaire, ce que je mets entre parenthèses est à supprimer, ce qui est entre crochets est à ajouter. Cette première liste ne comprend pas le texte entre les pages 63-163 ; nous y reviendrons [3].

---

1. Paris, *Les Éditions du Trianon*, 1926, p. XXXII-XXXIII.
2. *Romania*, LIV (1928), p. 558-9.
3. A propos d'un passage du *Saintré* (ms. de Florence) que cite M. D. à la page XXXI, « Aise la grant emmeneur... », il se demande s'il ne faudrait pas corriger ce dernier mot en « emmenerent ». Il suffit de lire « e meneur » (*et minorem*).

P. 5, 67. *despit* (*et*). — *Ibid.*, 68. [*a*] *l'union*. — *Ibid.*, 72. *Phelipe*. — P. 7, 7. Lire *cremu* non *creniu* ; corriger dans le même sens d'autres exemples du même verbe, p. 33, 343 ; 34, 360 ; 35, 398. — *Ibid.*, 20. Au lieu de *font* lire *fait* dont *ce* est le sujet. — P. 8, 55. Lire *et les docteurs*. — P. 9, 80 *et passim*. *Tulles* non *Tullès*. — P. 10, 106. *quancques* non *quacques*. — P. 13, 201. Changer le point d'interrogation en virgule. — P. 14, 245. Lire *quelconque aultre seignourie*. — P. 15, 261. *Marcel* [*et*] *de Brun l'Aventin*. — *Ibid.*, 280-1. Le passage serait un peu plus clair si on mettait une virgule après *concquis*, en enlevant celle qu'on a mis après *conjonction*. — P. 21, 451. Rétablir le *n* dans *tresexcellantissime*. — P. 24, 28. *le arc*. I a *le are* : ne serait-ce le latin *ara* ? *Arc* ne fait pas de sens comme synonyme de *autel*, à moins d'être pour *arche*. — P. 29, 190. *sauvelé* non *sauveteur*. — P. 36, 453. *Meicius Fuserius* (p. 258 *Mercius F.*). Les éditeurs de Valère Maxime préfèrent la leçon Metius Fuferius (VII, 4, 1). — P. 37, 456. *Tulius* ou *Tullius* non *Julius*. — *Ibid.* Le mot que M. D. a lu *defordené* et changé en *desordené* est sans doute à lire *de Fordene*, pour *de Fidene* ; voir le texte de Valère Maxime (*Fidenae*) et la variante de I, *de Fridene*. — P. 39, 543. *l'amour*. C'est la leçon de I (*la doubte*) qui serait la bonne. — P. 49, 839. *s'enssieut*. Il faut le pluriel, comme dans I. — P. 51, 931. Rétablir le *l* dans *Espaignolz*. — P. 57, 1113. I a la bonne leçon, *desconfirent*, plutôt que *desconfit*.

P. 170, 217. *venissent* non *veinssent*. — P. 176, 424. *coyettes* (et *cointes* p. 184, 686-7). I a la bonne leçon, *coyttes*, *coictes*. — P. 181, 573. *Boesme* non *Blesme*. — *Ibid.*, 598. *exceques* ou *exeques* plutôt que *excecles* : voir Godefroy et Du Cange. — P. 192, 963. *ledit* non *dudit*. — P. 195, 1087. *legatz* non *legaulx*. — P. 205, 1407. *finé* non *fine*. — P. 214, 220-1. I a la bonne leçon, *je suis tel*. — P. 216, 262 (et p. 222, 466 et 468). *oultré* non *oultre*. — P. 227, 140. Il faut lire *doit* non *foit*. — P. 255, 10. *Sic me Deus adjuvet et hec*. La phrase est incomplète ; il faudrait la terminer, comme à la p. 247, l. 35.

Dans les mss. de cette époque, *c* et *t* se ressemblent tant qu'il faudrait se laisser guider surtout par le sens et l'étymologie. M. D. imprime, par exemple, *Sercorius*, *fronc*, là où je mettrais plutôt un *t* ; et d'autre part *Voltes*, *Auspites*, *Citeronne*, où je mettrais *c*.

Dans la série de noms grecs (p. 30-32) que M. D. imprime *Dairès*, *Exersès*, *Archaxersès*, *Demostenès*, etc., je me demande si ces *e* sur lesquels il met un accent grave étaient réellement toniques. De même, p. 135, *Gades* non *Gadès* (l. *Gades*, esp. *Cádiz*).

La partie du texte de *La Salade* qui occupe les pp. 63-163 (*Paradis*, aventure aux îles Lipari, géographie) se trouve non seulement dans B et I, mais aussi dans le ms. 924 du Musée Condé à Chantilly (C). On disait autrefois que ce ms. était un extrait de *La Salade* ; M. D. croit plutôt, comme moi [1], à

1. *Romania*, LIV (1928), p. 100-101.

la priorité de C, qui aurait été incorporé, plus tard, à la compilation. En éditant ces pages, M. D. donne, non seulement le texte de B, mais les trois textes, C, B et I, en entier. C'est excessif, car en général les différences ne sont pas considérables. De plus, c'est en quelque sorte se dérober aux obligations d'une édition critique que de nous offrir trois textes en nous invitant à choisir. M. D. a sans doute une raison, que je crois voir dans le blâme que lui décerna M. Wilmotte dans un compte rendu de son édition du *Paradis de la reine Sibylle* [1]; M. Wilmotte critiquait sévèrement M. D. d'avoir choisi le ms. C et citait quelque soixante-dix leçons qui seraient défectueuses et à corriger par B.

La question de la valeur respective des deux mss. se pose donc de nouveau. J'en ai fait l'examen, en commençant par les soixante-dix corrections à C que M. W. croit nécessaires, et je trouve ce chiffre trop élevé. Une dizaine des cas cités sont d'importance minime, une trentaine des corrections sont nécessaires et justes, une autre trentaine inutiles ou même inadmissibles. Il faut se rappeler que C est probablement antérieur à B, et que celui-ci contient des retouches de l'auteur. Il y a donc des cas où la leçon de B est plus claire ou plus explicite que celle de C. Mais je retiendrais comme une bonne copie de la première rédaction toute leçon de C qui est compréhensible et ne contient pas d'erreur évidente. Voici donc les leçons de C que je maintiendrais contre les corrections proposées par M. W. La première référence donne la page de *La Salade*, la seconde, entre crochets, les page et ligne de l'édition du *Paradis*.

P. 67 [6, 66-8]. *et aussi fist mourir*. — P. 74 [11, 11]. *rais*, qu'il faudrait peut-être imprimer *raïs* (**radīcem*), vaut bien *rachine* de B. — *Ibid.* [12, 4]. *et pour ce j'en descendiz*. — P. 75 [12, 10]. *chaulz*. La leçon de B fausse le sens de la phrase. — P. 77 [14, 48]. *pipe a vin*. — P. 79 [15, 12]. *du paon*. — P. 82 [17, 6]. *pour chose qui evidamment se puisse tesmoïgner*. — P. 88 [20, 99-100]. *hastivement*. — *Ibid.*, [21. 105]. *la porte*. — P. 89 [22, 131]. *et autres choses*. — P. 91 [24, 21-2]. *un chevalier des parties des Allemaignes*. — P. 92-3 [25, 48-50]. La leçon de B est à adopter (*ou pour en*), ainsi que la ponctuation ; la correction que suggère M. W. est inutile. — P. 96 [27, 100]. On peut maintenir *pensant*, en changeant en virgule le point après *douloir*. — *Ibid.* [27, 107]. Le *et* de BI ne s'impose pas. — P. 97-8 [29, 21-4]. Comme M. W., je ne comprends ni la leçon de C, ni la ponctuation de M. D. Mais je corrigerais à moins de frais, en n'empruntant à B que trois mots, que je mets entre crochets : *bieneuré, — dont, ainsi comme par avant un jour ne lui sembloit mie une heure, lors estoit tout le rebours, car une heure lui sembloit dix jours, — [et quant vint] que la fin...* C'est une phrase bien entortillée, mais La Sale était bien capable de l'écrire telle qu'elle se trouve dans C et, faut-il remarquer, dans I. — P. 98 [29, 30]. *pour*. — P. 103 [33, 41]. La phrase est meilleure avec le *ce*. — *Ibid.* [34, 48]. *un chevalier le plus dampné*. — P. 106

1. *Le Moyen âge*, XLII (1932), p. 111-16.

[35, 86]. Le *y* ne s'impose pas. — P. 107 [36, 103 et 110]. *Le* et *vous* se comprennent, et se justifient réciproquement. — P. 108 [37, 8]. Pourquoi rejeter *pour lui pardonner* ? — P. 109 [38, 24-5]. La phrase dans C n'est pas très bonne, mais La Sale en a écrit d'autres tout aussi boiteuses. — P. 110 [38, 37]. La Sale emploie souvent le relatif *que* au cas sujet. — *Ibid.* [38, 41]. *ilz estoient entrez*. Puisque l'écuyer avait si grande envie de retourner à la cave, on doit comprendre qu'il accompagna son maître, et le pluriel se justifie. A la même ligne, lire *leur*, non *leurs*. Il n'y a pas lieu de corriger en *lui* : le pronom indique les messagers du pape. — P. 110-11 [39, 52 et 67]. *dont qu'il soit venuz* et *ne ne vouldroie* peuvent se soutenir. — P. 120 [47, 5], *au tous* est à garder. Dans un passage du *Saintré* qui n'est complet que dans trois mss (C, D et B.N. nouv. acq. fr. 20234), deux donne *au tous*, l'autre *atoz*. — P. 121 [48, 25]. On peut garder *sueurs*, même si *sereurs* (BI) est plus archaïque. — P. 123 [50, 6]. On doit garder *Desquelles*, en mettant une virgule plutôt qu'un point-virgule après *diray*, et une autre virgule après *croire*. — P. 129 [55, 34]. *la*. — P. 130 [55, 39]. *Que*.

Restent la trentaine de cas où j'admets la correction proposée par M. Wilmotte. C'est un bon chiffre. Mais, avant de conclure à la supériorité du ms. B, il faut passer celui-ci au même crible, ce que j'ai fait pour le texte du *Paradis*. J'y ai trouvé une trentaine de leçons pour lesquelles une émendation me semble nécessaire ; en voici la liste.

P. 65 [4]. (*l*). — *Ibid.* [5]. *croyent*. Il faut un imparfait, comme dans C et I, — P. 66 [5]. *Seianus* non *Seranus*. — P. 68 [7]. [*nul*] *remede plus*, comme dans C. — P. 73-4 [11]. *la centofollie* (non *ly*). — P. 75 [12]. (*froiz ne*) *chaulz*. — P. 77 [14]. *bourrees* non *bources*. — P. 79 [15]. Il faudrait changer *suis* en *fus* (CI), ou bien lire *suis été* ou *suis alé*. — P. 80 [15]. [*une*] *voix*. — P. 81 [16]. La phrase *Lors trouverent*... gagnerait par la suppression de *de celle vayne* après *plus avant*. — P. 84 [18]. *tresin*[*s*]*tanment*. — P. 85 [19]. *et* (*de*) *ce donnoit*. — P. 93 [25]. (*et*) *des parties d'Allemaigne*. — P. 95 [26]. *Alors la royne lui dist* (*que*) *les coustumes*... — P. 100 [31]. *avoient veuz a* [*l'*]*aller*. — P. 101 [32]. *Lors* [*se*] *getta*. — P. 102 [33]. *pour* [*les*] *ingromans*. — *Ibid.* [33]. (*qui*) *par la fureur*. — P. 103 [33]. *seroit à l'ordonnance* (C) non *feroit à l'o*. — *Ibid.* [33]. *obtenir son serment et promesse* (C) me semble préférable à *obeïr s. s. e. p.* — P. 103-4 [34]. *Innocent, auquel fut fait assavoir* (I) non *auquel lui fait a*. — P. 105 [35]. *affin de ad ce* [*ne*] *venir*. — P. 106 [35]. *pour* [*fuir*] *l'espoir de sa mercy*. — P. 110 [38]. (*le Pappe*) *le fist ardoir*. — P. 111 [39]. [*a*] *l'entree*. — *Ibid.* [39]. [*ne*] *ne vouldroie avoir fait*. — P. 115 [42]. *torches* non *torses*. — P. 116 [43]. *comme* (*a*) *tous noble*[*s*] *cuers*. — P. 118 [44]. La leçon de B *il ne le peult savoir* ne fait pas de sens, tandis que C et I sont bien clairs. — *Ibid.* [45]. *que son linaige* plutôt que *de s. l.* — P. 124 [51]. *soyant soy retourné* me paraît demander au moins l'inversion de *soyant* et *soy*. I a *luy estant r.*, C *soyant r.* — P. 125-6 [52]. *siocolicque en grec, qui est ung des langaiges de Grece* (BI) est à corriger,

d'après C, en « *sio* » *en grec eolique, qui est...* — P. 127 [52]. *escriroit* (C) non *escripvoit*. — *Ibid.* [53]. *de Selon, que aucuns dient de Salmon* est à corriger, d'après C, en *de Solon, et aucuns dient de Salemon*.

On voit que B a presque autant de leçons défectueuses que C dans le texte du *Paradis*; ni l'un ni l'autre n'est à suivre aveuglément, et on peut défendre le choix de l'un ou de l'autre comme ms. de base. Ce qu'on doit reprocher à M. D., pour le *Paradis* comme pour *La Salade*, c'est de ne pas avoir corrigé aussi souvent qu'il était nécessaire [1]. Il a certainement tort de continuer à croire (*La Salade*, p. xxxv) que « C a la valeur d'un manuscrit original ». C serait plutôt une copie, à l'intention de la duchesse de Bourbon, de la première rédaction du *Paradis*, de l'aventure aux îles Lipari et des quelques pages de géographie. Cette première rédaction, retouchée, entra dans la compilation de *La Salade*, dont B est une copie, et *La Salade* fut revue par son auteur, qui y mit les retouches et les additions qu'on lit dans les imprimés. C'est-à-dire que les trois étapes ne sont pas entre C, B et I, mais entre les trois mss. perdus qui auraient été les modèles de ces trois textes. Préférer, soit une première rédaction, soit une version retouchée, est sans doute une affaire de goût. Mais, en optant pour l'une ou l'autre, on ne doit pas négliger le secours que peut donner, pour réparer un passage corrompu, une version écartée : celle-ci peut, après tout, en avoir gardé la bonne leçon.

Charles A. KNUDSON.

1. M. D. lui-même a retouché C quarante-trois fois pour le texte du *Paradis* (éd. de 1930), mais la plupart des corrections ne regardent que la graphie, et du reste, comme l'a dit M. Roques (*Romania*, LVII, p. 446), ne sont pas indispensables. Il n'y en a qu'une demi-douzaine que j'ajouterais à la liste des retouches nécessaires signalées par M. Roques et M. Jeanroy (*Journal des Savants*, fév. 1932, p. 86-9), et à celles de M. Wilmotte que j'admettrais.

PÉRIODIQUES

ANNALES DU MIDI, XLVII (1936), I. — P. 29. G. Clavelier, *Le plus ancien recueil de proverbes en langue d'oc : Les « Moutets gascous » de Voltoire* : Publiés par le négociant gascon Voltoire à la suite du traité technique *Le Marchand*, presque tous ces proverbes (600 environ) ont été empruntés au recueil du polygraphe avesnois G. Meurier ; écrits en dialecte gascon, ils présentent quelques traits languedociens ; le vocabulaire est mêlé de termes français, la versification « très fantaisiste ». — *Comptes rendus critiques* : P. 80. V. Dubarat, *La croix de Charlemagne à Ibañeta. La chapelle de Charlemagne et la croix de Roland* (J. Calmette) ; — p. 82. M. Aubert, *L'église Saint-Sernin de Toulouse* (R. Rey) ; — p. 84. A.-Th. Schmitt, *La terminologie pastorale dans les Pyrénées centrales* (H. Gavel) ; — p. 85. J. Paz, *Documentos relativos a España existentes en los Archivos nacionales de Paris* (J. Vielliard). — *Revue des périodiques* : P. 90. *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin*, XIVe année (1928), p. 49 : P. Æbischer, *Jaime Oliou, versificateur et auteur dramatique avignonais du XVe siècle* ; — p. 124 : Dr. P. Pansier, *Les Noëls d'Avignon du XIVe au XIXe siècle* ; — p. 91. XVIe année (1930), p. 77 : Dr. Pansier, *Un fragment de chronique avignonaise de 1431 et 1432* ; — p. 92. XVIIIe année (1932), p. 5 : P. Æbischer, *Un miracle de saint Nicolas représenté en Avignon vers 1470* ; — p. 93. XIXe année (1933), p. 39 : Dr. E. Leroy, *Romanin, les cours d'amour et J. de Nostredame* ; — p. 65 : Dr. Pansier, *Supplément au t. II de l'histoire du Livre et de l'Imprimerie à Avignon, du XIVe au XVe siècle* (M. Albert). — *Livres annoncés sommairement* : P. 104. F. Edler, *Glossary of medieval terms of business Italian series 1200-1600* (J. Calmette) ; — p. 106. [M. Camélat], *Garbe de proses* : Recueil de quelques textes anciens « fort bien choisis » et de morceaux des meilleurs prosateurs modernes de langue gasconne (H. Gavel).

2. — P. 113. R. Crozet, *L'église abbatiale de Fontevrauld*. — *Mélanges et documents* : P. 180. J. Régné, *Les communautés à charte du Vivarais* (suite). — *Comptes rendus critiques* : P. 203. Ferran Soldevila, *Historia de Catalunya*, II et III (J. Calmette) ; — p. 207. L.-J. Thomas, *Montpellier Ville Marchande* (J.C.). — *Revue des périodiques* : P. 210. *Bulletin de littérat. ecclés. publié par l'Institut cath. de Toulouse*, XXXIV (1933), p. 97 : L. Saltet,

Le « martelage du ventre » du VIIe au XIXe siècle. — *Livres annoncés sommairement* : P. 218. V.-L. Bourrilly, *La vie et les institutions municipales de Marseille des origines au XIXe siècle* (J. Calmette) ; — p. 219. B. Desclot, *Chronicle of the reign of King Pedro III of Aragon, translated from the original catalan text by F.-L. Critchlow* (J. C.) ; — p. 220. M.-M. Gorce, *La France au-dessus des races* (J. C.) ; — p. 221. R. Grousset, *Histoire des Croisades et du royaume franc de Jérusalem* (J. C.).

3. — P. 225. J. Boutière, *Le troubadour Guilhem de Balaun* : Étude et édition critique de la *vida-razo*, en partie inédite, de G. de Balaun, suivies de pièces justificatives : texte critique du « vers » de ce poète (Pillet, n° 208, 1), avec « notes » et glossaire, et de la *vida* de Peire de Barjac. — *Mélanges et documents* : P. 293. J. Régné, *Les communautés à charte du Vivarais* (suite). — *Comptes rendus crit.* : P. 308. J. Puig i Cadafalch, *La géographie et les origines du premier art roman* (M. de Dainville) ; — p. 312. G. Balencie et R. Ritter, *De Lourdes à Gavarnie* (Ch. Higounet). — *Revue des périodiques* : P. 317. *Provincia*, XV (1935), p. 30 : L. de Valon, *Les pèlerinages expiatoires et judiciaires de la Belgique aux sanctuaires de la Provence au moyen âge* ; — p. 54 : J. Reynaud, *Saints de Provence* ; — p. 319. *Annales de l'Université de Grenoble*, Nouvelle sér., t. V (1928), p. 329 : R. Latouche, *Le Haut-Dauphiné au moyen âge.* — *Chronique* : P. 328. A. Jeanroy, *Récentes publications sur l'ancienne littérature provençale.* — *Livres annoncés sommairement* : P. 331. Boudon-Lashermes, *Histoire du Velay* (J. Calmette) ; — p. 334. J.-H. Baxter et C. Johnson, *Medieval latin word-list from british and irish sources* (Ch. Higounet).

4. — P. 363. E. Griffe, *Géographie ecclésiastique de la province de Narbonne au moyen âge.* — *Mélanges et documents* : P. 383. J. Régné, *Les communautés à charte du Vivarais* (suite). — *Comptes rendus crit.* : P. 409. R. Rey, *L'art gothique du Midi de la France* (P. Lavedan). — P. 429. *Nécrologie* : Prosper Boissonnade (S. Dobelmann). — *Livres annoncés sommairement* : P. 440. Ch. Samaran et E. Van Moë, *Auctarium Chartularii Universitatis parisiensis* (J. Calmette).

Jean Boutière.

Archivum Europae centro-orientalis, I (1935). — Ce nouveau recueil, publié, en volumes in-8, à Budapest, « est la revue de l'Institut d'Histoire de l'Europe Orientale nouvellement créé à l'Université Pierre Pázmány, à Budapest ». — P. 1-96. Lajos Tamás, *Romains, Romans et Roumains dans l'histoire de la Dacie Trajane*, I. — P. 97-220. István Kniezsa, *Pseudorumänen in Pannonien und in den Nordkarpathen*, I. — P. 221-53. László Rásonyi, *Contributions à l'histoire des premières cristallisations d'État des Roumains. L'origine des Basaraba.* — P. 269-77. C. r. de C. C. Giurescu, *Histoire des Roumains*, I (L. Tamás).

II (1936). — P. 46-83. Lajos Tamás, *Romains, Romans*, etc. Suite de

l'article commencé dans le volume précédent. — P. 84-178. István Kniezsa, *Pseudorumänen*, etc. Fin de l'article du volume précédent. — P. 245-374. Lajos Tamás, Fin de l'article ci-dessus indiqué. Il y a là un travail considérable, et le mémoire de M. T. sera nécessairement l'objet de discussions du côté des historiens roumains : souhaitons qu'elles soient aussi précises, aussi poussées et en même temps aussi objectives que possible. J'étends le même souhait aux articles de MM. Kniezsa et Rásonyi indiqués ci-dessus. Tous ces travaux, et il faudrait y joindre naturellement les travaux roumains antérieurs d'Al. Philippide et de M. N. Drăganu, mériteraient d'être soumis à un examen d'ensemble, qui mettrait au point, au moins pour l'état actuel de nos connaissances, la question de la continuité roumaine en Transylvanie. C'est œuvre d'historien plus que de philologue et nous ne saurions tenter ici cet examen. Par contre, les conclusions que peuvent suggérer à ce propos les matériaux réunis pour l'*Atlas linguistique roumain* seront de notre domaine et nous ferons effort pour que nos lecteurs soient tenus au courant de cet aspect de la question.

Nous noterons que les mémoires publiés dans l'*Archivum* sont publiés en tirages à part dans une collection d'*Études sur l'Europe centro-orientale* dirigée par M. E. Lukinich et éditée par la librairie Stemmer à Budapest.

M. R.

Modern Philology, XXXII (1934-35). — P. 113-123. J. S. P. Tatlock, *The last Cantos of the* Purgatorio. — P. 311-315. G. T. Northup, C. r. de Obras de R. Menéndez Pidal, I-II. — P. 337-339. Algernon Coleman, *Thomas Atkinson Jenkins (May 24, 1868 — March 24, 1935)*. — P. 341-342. Louis-André Vigneras, *Chretien de Troyes rediscovered*. Dans le cartulaire de l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches se trouve une charte de 1173 de l'évêque de Troyes, Mathieu, et, parmi les témoins de cet acte, « Poncius, Johannes, Christianus, canonici Sancti Lupi » ; pour M. V. ce « Christianus » pourrait bien être le poète. — P. 343-352. V. Frederic Koenig, *New Studies on Jean Renart : the Date of the* Escoufle. Critique des arguments présentés par M. Vigneras (cf. *Romania*, LXI, 237) pour placer l'*Escoufle* après 1244.

XXXIII (1935-36). — P. 1-12. Edward B. Ham, Girart de Rossillon, *an exception in text criticism*. Étude des rapports des mss du *Girart* du XIVe siècle. — P. 13-19. Ruth J. Dean, *A missing chapter of the* Vie de Tobie. Cette partie qui manque aux mss fr. 19525 de la B. N. et 29 de Jesus College à Oxford, utilisés par R. Reinsch pour son édition, se trouve dans le ms. Rawlinson Poetry 234 de la Bodléienne à Oxford : Miss Dean en imprime ici le texte. — P. 227-238. Roger S. Loomis, *By what route did the romantic radition of Arthur reach to French ?* M. L. considère les Bretons comme les intermédiaires entre les Gallois (et les Irlandais) et les Français pour la propagation des légendes celtiques. — P. 239-242. † Louis Allen, *The birthplace of Gauthier de Coincy*. Gauthier ne serait pas originaire de Coincy, canton de

Fère-en-Tardenois, mais de Conchy (Conchy-les-Pots) au sud-ouest de Roye. — P. 319-320. V. Frederic Koenig, C. r. de R. Lejeune-Dehousse, *L'œuvre de Jean Renart*, et P. H. Beckman, *Jean Renart and his writings* (sévère appréciation du second de ces travaux).

4. — P. 337-359. Herbert K. Stone, « *Decliner* ». Revue soigneuse et critique précise des interprétations proposées pour ce mot et le vers final du *Roland* qui le présente. M. St. montre que *decliner* se trouve dans plusieurs textes provençaux et français avec des sens qu'on peut rattacher à celui d'« exposer ». C'est donc de ce sens qu'il faut partir pour expliquer le dernier vers du *Roland*. — P. 351-366. William A. Nitze, *The Green Knight story a vegetation myth ?* M. N. répond affirmativement à la question ainsi posée.

M. R.

Neuphilologische Mitteilungen, XXXVII (1936). — P. 1-15. Arthur Långfors, *A propos des explicit des manuscrits de la Bibliothèque de Bruges*. Compléments à la liste d'explicit dressée par M. De Poorter auteur du *Catalogue* de Bruges. — P. 15-42. D. Scheludko, *Die Marienlieder in der altprovenzalischen Lyrik*. Fin. — P. 54-55. A. Långfors, C. r. de E. Lommatzsch, *Hundert altfranzösische Sprichwörter des Gemeinen Mannes*. — P. 55-56. A. Långfors, C. r. de Ruth J. Dean, *A Missing chapter of the* Vie de Tobie (voir ci-dessus, p. 420). — P. 56-58. A. Långfors, C. r. de C. A. Williams, *The German Legends of the Hairy Anchorite with two Old French Texts of* La Vie de saint Jehan Paulus ed. by Louis Allen. — P. 58-65. Arthur Långfors, C. r. de E. Dahnk, *L'hérésie de Fauvel*. — P. 66-67. A. Långfors, C. r. de L. Götz, *Martial d'Auvergne*, Les Arrêts d'amour (je signale à M. L. une inadvertance à propos de Vatan en Bourgogne et dans l'Indre). — P. 81-85. Kurt Lewent, *Zu einer neuen provenzalischen Cobla und einem Liede des Gaucelm Faidit* (Grundriss 167, 15). — P. 85-98. Leo Spitzer, *Zum Text und Kommentar der « Flamenca »*. Remarques et essais d'interprétation à propos d'assez nombreux passages ; M. Sp. pense que *Flamenca* doit bien son nom à la Flandre, non pas, il est vrai, comme indication d'origine, mais comme désignation d'un type de beauté rare et particulièrement admiré dans le monde où le poète place son récit. — P. 135-146. Veikko Väänänen, C. r. de Einar Löfstedt, *Syntactica*. — P. 146-159. O. J. Tullio, C. r. de Ilmari Lahti, *La métathèse de l'r dans les idiomes romans*. — P. 188-226. H. Spanke, *Zu den musikalischen Einlagen im Fauvelroman*. Importantes remarques et corrections aux textes imprimés par Mlle G. Dahnk.

M. R.

Revue des langues romanes, LXVII (1934 et 1935). — P. 141-157. C. r. par E. Hoepffner : A. Tabachowitz, *Étude sur la langue de la version française des* Serments de Strasbourg ; — J. M. Meunier, *La Vie de saint*

Alexis; — Cnr. Storey, *Saint Alexis, étude de la langue du ms. de Hildesheim*, etc.; — H. Breuer, *Wörterbuch zu Christian von Troyes...*, 2e éd. ; — G. Krause, *Die Handschrift von Cambrai der altfranz*. Vie de s. Grégoire ; — Jehan le Nevelon, *La Venjance Alixandre*, éd. p. E. Billings Ham ; — *Les Vers de Thibaud de Marly*, p. p. H. K. Stone ; — R. Levy, *Recherches bibliographiques sur d'anciens textes français d'origine juive*; — Carl Appel, *Die Singweisen Bernarts von Ventadorn* ; — David J. Jones, *La tenson provençale*. — P. 157-159. G. Millardet, C. r. de A. Jeanroy, *La poésie lyrique des Troubadours*. — P. 159-162. Gianfranco Contini, C. r. de A. Monteverdi, *Testi volgari italiani anteriori al Duecento*. — P. 162-163. A. Jeanroy, C. r. de *La Folie Tristan de Berne*, p. p. E. Hoepffner. — P. 163-186. C. r. par A. Dauzat : H. Gröhler, *Ueber Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen*, 2e p. ; — C. Battisti, *I nomi locali del comune di Burgusio*; — L. Weisgerber, *Die Sprache der Festlandkelten*; — *Glossaire des patois de la Suisse romande*, x-xi ; — *Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle* ; — O. Henke, *Grammatikalischer Kommentar zu « Comptes consulaires de la Cité de Rodez »*, et Hildburg Weber, *Die Personennamen in Rodez...* ; — Bruno Migliorini, *I nomi maschili in* -a ; — A. Tabachowitz, *Étude sur la langue de la version française des* Serments de Strasbourg. — P. 186-207. C. r. par P. Fouché : Ch. B. Lewis, *Classical mythology and Arthurian romance*; — P. Bosch-Gimpera, *Etnologia de la Peninsula Ibérica*; — H. Meier, *Beiträge zur sprachlichen Gliederung des Pyrenäenhalbinsel* ; — Fr. Gennrich, *Formenlehre des mittelalterlichen Liedes* ; — H. P. Dyggve, *Onomastique des trouvères*; — M. Ant. Griera, *La casa catalana* ; — R. S. Willis, *The relationship of the spanish* Libro de Alexandre *to the* Alexandreis *of Gautier de Châtillon* ; — R. Hallig, *Die Benennungen der Bachstelze* ; — E. Lerch, *Französische Sprache und Wesensart* ; — A. Ewert, *The French Language*. — P. 219-247. C. r. par M. Grammont : G. Millardet, *Sur un ancien substrat commun à la Sicile, la Corse et la Sardaigne*; — E. Tappolet, *Hiatusfurcht und Wohllautheorie im Französischen*; — O. Bloch, *Dictionnaire étymologique de la langue française*; — W. Meyer-Lübke, *Historische Grammatik der französischen Sprache, I*, 4e et 5e éd. ; — E. G. Lindefors-Nordin, *A tire-larigot*.

P. 250-262. Grad Tone, *Remarques sur la valeur verbale d'un infinitif substantivé en ancien français*. Normalement l'ancien français ne fait pas dépendre un régime direct d'un infinitif substantivé. — P. 263-274. M. Raimbault, *Une représentation théâtrale à Aix en 1444*. Traité entre divers entrepreneurs d'Aix pour l'organisation matérielle d'une représentation du jeu des saints Pierre et Paul; le traité, daté du 26 avril 1444, donne, dans le cadre d'un acte latin, une vingtaine de lignes en provençal indiquant les dispositions et accessoires nécessaires à la représentation. Le texte est très intéressant par sa date et par quelques détails : le commentaire, inutilement allongé, ne rend pas compte de toutes les difficultés. — P. 275-372. Paul

Barbier, *Noms de poissons, notes étymologiques et lexicographiques, X.* Cette suite, qui comprend des articles numérotés de 484 à 552, consacrés presque tous à des mots français régionaux, apporte une masse d'informations et d'explications nouvelles et rend encore plus vif le désir de voir réunir en volume avec les index nécessaires toutes les notes de M. P. Barbier. Dans cette série nous signalerons spécialement les notes relatives au fr. *bas, basse* (angl. amér. *bass*), *bougon* (germ. *bogen*), *coyau* (= *coyau* « queue »), *équille* (= *quille* « cheville »), *ripe* « épinoche », *surmulet* (= *sor mulet* « mulet rouge »). — P. 373-445. A. Dory, *Contribution à l'étude de la voyelle accentuée.* Étude d'ensemble, qui embrasse des questions examinées jusqu'ici isolément et s'efforce d'établir une chronologie des tendances générales de la langue : tendance préromane à l'ouverture, tendance franco-romane à la prépalatalisation, tendance française depuis le XIIe siècle à éliminer les sons mi-fermés devant implosives, et de même entrave gallo-romane, puis entrave franco-romane. Nous notons en outre un essai d'explication morphologico-phonétique du traitement -amus > *-ons* sans intervention analogique de **sons.* — P. 446-470. A. Dauzat et P.-F. Fournier, *Argots de métiers auvergnats et marchois.* Argots de « professions ambulantes exercées en commun », à la fin du XVIIIe et au XIXe s. Ils contiennent un certain nombre d'éléments simplement patois ou régionaux ou d'argot commun ou même de français familier. — P. 471-487. J. Bourciez, *Note sur le relatif analytique en vieux-provençal.* Il s'agit de la tournure *l'homme que je l'ai vu* ou *que je lui ai dit.* M. B. y voit un « croisement syntaxique entre phrases pronominales et conjonctionnelles ».

M. R.

Revue historique, CLXXVII (1936). — P. 343-52. E. Coornaert, *Notes sur les corporations parisiennes au temps de saint Louis.* — P. 530-81. Edmond Faral, *Geoffroy de Villehardouin, la question de sa sincérité.* M. Faral, qui nous donnera prochainement une nouvelle édition de Villehardouin, s'est posé, comme il était naturel, la question de la sincérité du chroniqueur, — ce qui est tout autre chose que l'exactitude de ses informations ou la justesse de ses jugements, — et il conclut que rien ne permet d'accuser Villehardouin d'avoir manqué de sincérité.

M. R.

Zeitschrift für romanische Philologie, LVI (1936), 5-6. — P. 497-562. Theodor Heinermann, *Zeit und Sinn der Karlsreise.* Le *Pèlerinage* est, d'après les caractères linguistiques, l'œuvre d'un poète du milieu du XIIe siècle et vraisemblablement de l'Ile-de-France. L'influence du roman d'Alexandre, les indications géographiques, les noms de personnes corroborent la datation indiquée. Le *Pèlerinage* serait une œuvre héroï-comique en liaison avec la deuxième croisade (1147-49), comportant donc des allu-

sions ou des intentions politiques. — P. 563-603. E. Brugger, *Verbesserungen zum Text und Ergänzungen zu den Varianten der Ausgabe der* Prophecies Merlin *der Maistre Richart d'Irlande.*

Mélanges. — P. 604-618, Élise Richter, *Grundsätzliche Erklärungen und Nachträge zur Chronologischen Phonetik.* Ces notes viennent compléter la *Chronologische Phonetik des Französischen bis zum Ende des 8. Jahrhunderts* publiée par l'auteur en 1934. — P. 619-629. Josef Brüch, *Nochmals über frz.* galee « *Galeere* ». M. Br. avait cru pouvoir se fonder sur l'emploi de galea par l'évêque anglais Asser (mort en 910) pour conclure que ce mot ne pouvait pas être à cette date un emprunt byzantin et devait provenir de l'hispano-arabe. Il a depuis constaté que Asser n'avait pas en fait employé galea et d'autre part que le grec γαλέα était plus ancien qu'on ne le croyait. Le mot grec est attesté pour la première moitié du VIIIe siècle et la forme latine seulement pour la fin du XIe. — P. 629-634. J. Brüch, *Unbekannte rom. Vertreter des lat.* marrubium « *Andorn* ». — P. 634-636. J. Brüch, *Frz.* ruban « *Band* ». Pour l'étymologie par le néerl. *ringband.* — P. 637-643. A. Lombard, *Die Bedeutungsentwiklung zweier ibero-romanischer Verba.* Il s'agit de *amanecer, anochecer* passés de l'emploi impersonnel « le jour naît » ou « la nuit tombe » au sens personnel « se trouver au matin, ou à la nuit, en tel lieu ou en telle situation ». — P. 643-644. Leo Spitzer, *Frz.* danse, danser. De *dantia, tiré de dare « frapper, marquer la mesure ». — P. 644-646. Leo Spitzer, *Aprov.* romęu, *ital.* romęo, *afrz.* romier « *Pilger* ». Contre l'étymologie romimeus (composé avec meare), proposée par J. Brüch, et pour l'explication par ῥωμαῖος. — P. 646-655. G.-G. Nicholson, *Étymologie du français* drôle, trôler *et* trou-madame. Le picard *droler* « aller çà et là » (= *derouler*), se propageant dans tout le Nord de la France, et même en territoire de langue allemande, s'altère en *troler* ; *drôle* est un déverbal de *droler* ; *trou-madame* est un ancien *trolle-ma-dame* : déduction, comme toujours chez M. N., très serrée ; il y manque une indication plus précise que le picard se serait ainsi étendu. — P. 656-677. P. S. Pasquali, *Il « canto del gallo » e il « gheriglio delle noci ».* Dans la région de Lucca, *kikeriki* sert aux deux notions : M. P. suggère que les quartiers de la noix tirés de la coque ont pu donner l'impression de la crête du coq. — P. 657-660. P. S. Pasquali, *Noterelle etimologiche e lessicali.* 1. *Acqua de lo fellone,* nom d'une fontaine près de Velletri : *fellone* pourrait être une altération de *follone* ; — 2. bormino *kizel* « ragazzo » : le mot appartient à l'argot des cordonniers, ce serait un dérivé de cacare ; — 3. irpino *razzente* « arrogante, coraggioso, intraprendente » : rattaché à l'ital. *razzente* de radiare ; — 4. lunigianese *ruzól* « selciato » : de ericius ; — 5. *Via Mètabo,* à Velletri : le nom ne paraît pas très ancien, il coexiste avec le nom de *Via Matàno* qui peut s'expliquer par un nom romain de personne *Mettus ou par meta ; cela reste hypothétique et de portée un peu limitée. — P. 661-663. P. S. Pasquali, *Intorno ad it.* falò. Le passage de *r* à *l* φαρός > *falò* a dû se produire

en génois où cette mutation n'est pas rare, et c'est de Gênes que le mot se serait répandu dans l'Italie du Nord avec le sens, non plus de « feu de signalisation maritime », mais de « feu sur les hauteurs, feu de joie », et en France sous la forme *falot*. — P. 663-665. P. S. Pasquali, *Fr.* berthe « *manteletto da donna* ». M. P. ne croit pas, on le comprend sans peine, à l'explication de ce terme par une allusion à la modestie de *Berte aux grands piés* ; il rappelle que le mot est, non seulement français, espagnol et catalan, mais aussi roumain et, au XIXe siècle au moins, italien (Massa, Crémone, Mantoue) ; dans les parlers italiens il désignait un manteau ouvert ; cela suffit à M. P. pour postuler une étymologie latine qu'il trouve dans averta, lequel, à la vérité, désigne un sac ou un récipient de ce genre, mais a pu se croiser avec aperta, et d'ailleurs est représenté dans les dialectes ou argots italien par des mots désignant des vêtements ou partie de vêtements. Je laisse de côté ce dernier argument dont M. P. a traité ailleurs (*Archivum romanicum*, XIX) ; mais j'hésite à croire qu'on puisse traiter du nom d'un vêtement, surtout d'une pièce de vêtement aussi particulière, sans avoir plus de renseignements sur son emploi et les modes qui l'ont propagé. — P. 665-70. P. S. Pasquali, *Bricciche alto-italiane*. — P. 670. W. v. Wartburg, *La Marve*. Ce nom donné à un petit affluent de la Seine (dép. Aube) en amont d'une perte, et le nom de *Maivottes* donné à des sources intermittentes de la même vallée pourrait se rattacher au gaul. **marwo* « mort ». M. v. W. cite dans cette note le fr. *morte-eau*, mais il n'y avait pas lieu d'en indiquer l'emploi moderne seulement à Nantes : c'est, je pense, un mot bien plus général. — P. 671-681. Joseph G. Fucilla, *Petrarchism and the Modern Vogue of the Figure* adynaton.

Comptes rendus. — P. 682-686. Jeanton et Duraffour, *L'habitation paysanne en Bresse* (P. Scheuermeier) ; — p. 686-691. W. Giese, *Volkskundliches aus den Hochalpen des Dauphiné* (P. Scheuermeier) ; — p. 691-693. A. Schmitt, *La terminologie pastorale dans les Pyrénées* (A. Kuhn) ; — p. 693-696. J. Bouzet, *Manuel de grammaire béarnaise* (F. Krüger) ; — p. 696-701. Werner Bergmann, *Studien zur volkstümlichen Kultur im Grenzgebiet von Hocharagón und Navarra* (A. Kuhn et Wilhelm Giese) ; — p. 702-706. Arnald Steiger, *Contribución a la fonetica del hispano-drabe y de los arabismos en el ibero-románico y el siciliano* (Eva Seifert) ; — p. 713-716. E. Mérimée, *A History of the Spanish Literature* (L. Pfandl) ; — p. 716-720. Biblia medieval romanceada, — Diego de Valera, *Cronica de los reyes católicos*, — Nebrija, *Gramática de la lengua castellana* (Harri Meier). — P. 721-736. Annonces sommaires.

P. 737-749. Index.

M. R.

CHRONIQUE

Le 26 avril 1936, s'est éteint à Settignano, Silvio Pieri ; il touchait à sa quatre-vingtième année, étant né, à Lucques, le 4 août 1856. Il avait abandonné depuis quelques années seulement la chaire de linguistique de l'Université de Naples. Silvio Pieri a largement contribué aux progrés de la toponomastique italienne : il avait dès 1898 marqué sa place dans ce domaine par sa *Toponomastica delle Valli del Serchio e della Lima*, parue au t. V des *Supplementi all' Archivio glottologico italiano* et qui, depuis longtemps introuvable, va être réimprimé par les soins de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Arts, de Lucques. Il ne cessa jamais par la suite et jusqu'à ses derniers moments d'étendre le territoire sur lequel portaient ses recherches et qui engloba enfin toute la Toscane. Il a apporté à ces études une méthode ordonnée et une discipline sévère qui ont utilement influé sur les travaux ultérieurs de toponymie italienne. — P. S. Pasquali.

— Les nouvelles dispositions relatives à la limite d'âge pour l'activité des fonctionnaires, récemment établies par la loi française, ont malheureusement atteint plusieurs de nos collaborateurs :

M. Joseph Bédier a abandonné depuis le 28 février ses fonctions d'administrateur du Collège de France et sa chaire de « Langue et littérature françaises du moyen âge » ; à la même date M. Abel Lefranc a quitté le Collège de France et M. Ferdinand Lot la Faculté des Lettres de Paris.

Publications annoncées.

Par M. Anton Heinstadt, de Friedberg (Hesse) :
Recueil de motets du ms. de Turin (Reale Bibl. Mss. Vari 42).

Collections et publications en cours.

La Société des Anciens textes français a distribué pour l'exercice 1936 :

Les Faitz et dictz de Jean Molinet publiés par Noël Dupire, tome I ; VIII-421 pages ;

Le Roman du Castelain de Coinci et de la Dame de Fayel, par Jakemes, édi-

tion publiée à l'aide des notes de John E. Matzke par Maurice Delbouille : xcvi-309 pages.

— La Gesellschaft für romanische Literatur a publié en 1936 son 49e volume : *Folque de Candie von* Herbert le Duc de Danmartin *nach den festländischen Handschriften* hgg. v. O. Schultz-Gora, t. III ; vii-450 pages ; ce volume comprend les remarques, le glossaire et l'index des noms.

— Dans le *Recueil de travaux publié par l'Université d'Uppsala* (*Uppsala Universitets Årsskrift*) a paru comme fascicule 1 de 1936 :

Étude sur les noms de personnes français d'après les rôles de taille parisiens (*rôles de 1292, 1296-1300, 1313*), par Karl Michaëlsson, II, *Lexique raisonné des noms de baptême, A-B* ; 157 pages. — A en juger par ce premier fascicule de la deuxième partie de l'*Étude* de M. Michaëlsson, l'ensemble de l'œuvre sera de dimensions imposantes ; nous ne saurions nous en plaindre, tant ce début est riche d'informations sur une matière encore trop peu étudiée. Peut-être certaines discussions pourraient-elles être abrégées : je ne pense pas p. ex. que ce qui est rapporté, p. 110-113 des ouvrages de Mlle Vieilliard ou de M. Pei, etc., sur la confusion mérovingienne de *ē* et *ī*, soit utile pour l'histoire de formes comme *Andri* ou *Mahi*. — M. R.

— Le fascicule 268 de la Bibliothèque de l'École des Hautes Études, *Les Villes de foires de Champagne des origines au début du XIVe siècle*, par Elizabeth Chapin (1937, xxviii-354 pages), d'intérêt évident pour l'histoire de la vie en Champagne au moyen âge, présente aussi quelque intérêt pour la connaissance du lexique français : les pièces justificatives contiennent en effet quelques documents en langue vulgaire du xiiie siècle, notamment un tarif de Troyes de la fin du siècle assez riche en vocables commerciaux.

— Nous avons déjà signalé (LXII, 132) la publication par la Société de Linguistique de Paris du tome II du recueil d'articles d'Antoine Meillet intitulé *Linguistique historique et linguistique générale* ; ce volume de xiii-235 pages, qui s'ouvre sur un saisissant portrait de Meillet, forme le no XL de la *Collection linguistique* publiée par la Société. Voici l'indication des articles que les romanistes seront particulièrement heureux de retrouver ici : p. 36-43, *Les interférences entre vocabulaires* ; — p. 90-98, *Sur une période de bilinguisme en France* et p. 99-103, *Sur le bilinguisme* ; — p. 104-112, *Sur les effets des changements de langues* ; — p. 113-122, *Les langues romanes et les tendances des langues indo-européennes* ; — p. 123-127, *La notion de radical en français* ; — p. 128-137, *De quelques mots français* (I. Sur la valeur du mot français *jument* ; II. *Aujourd'hui* ; III. A propos de *il est vache* et *j'ai très faim*) ; — p. 138-151, *Sur l'étymologie du français*.

— Des *Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle* a paru le tome VI, pièces 721 à 850, datées de 1286 à 1289 ; on ne peut qu'être reconnaissant aux quatre directeurs de la collection, MM. Guichard, de Neufbourg, Perroy et Dufour, de la rapide régularité de leur publication.

— De la nouvelle édition du *Grundriss* de G. Gröber, une nouvelle

livraison numérotée 4/2 vient de paraître et nous donne la suite de la littérature du moyen français :

Gustav Gröber, *Geschichte der mittelfranzösischen Literatur*, II, *Vers- und Prosadichtung des 15. Jahrhunderts*, zweite Auflage bearbeitet von Stefan Hofer ; 1937, 313 pages. — On notera à la suite de la Bibliographie, qui est abondante, des compléments à la Bibliographie du tome Ier.

— Du *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés* de dom L. H. Cottineau, O.S.B., a paru le fascicule 6 : il contient (col. 1601-1696) la fin de la lettre L, Libaud-Lytham, qui complète le tome I, et le début du tome II (col. 1697-1920), Macary-Monte Massico ; les couverture et titre du tome I sont joints à ce fascicule.

Comptes rendus sommaires.

Italica. To Charles Hall Grandgent, 1935. — L'association américaine des professeurs d'italien publie, depuis 1924, un bulletin sous le titre de *Italica, The quaterly Bulletin of the American Association of Teachers of Italian* (Ann Arbor Press, Ann Arbor, Mich. : pet. in-8). Le numéro 2 du tome XII (juin 1935, p. 37-159) de ce périodique est dédié à Charles Hall Grandgent, dont le portrait photographique figure en tête du fascicule ; deux croquis au crayon datés de 1926 reproduisent, au cours du bulletin, les traits du professeur de Harvard. Une *Supplication* en vers anglais de M. Rudolph Altrocchi et une épître dédicatoire latine de M. Edward Kennard Rand ouvrent le recueil. Voici les articles qui intéressent directement nos lecteurs. — P. 45-50. Jefferson B. Fletcher, *The Serpent in Ante-Purgatory*. — P. 81-90. H. D. Austin, *Gleanings from « Dante's Latin Dictionary »*. — P. 91-98. George L. Hamilton, *An unknown edition of the* Rime *of Petrarch*. Édition de 1573, par Giorgio Marescotti, à Florence, réimpression de la seconde édition abrégée de 1564, par Guillaume Roville, à Lyon. — P. 99-101. Benjamin P. Bourland et Thomas G. Bergin, *Raimbautz's « D'una dona·m tuelh e·m lays »*. Édition d'après les 3 mss (*C*, *E*, *T*) de cette pièce avec variantes, quelques notes et traduction. — P. 102-105. J. E. Shaw, *The Commentary of Dino del Garbo on Cavallanti's* Canzone d'Amore *compared with the Italian Translation*. — P. 106-115. Rudolph Altrocchi, *The present States of Dante Iconography*. — P. 116-122. Lewis Hall Gordon, *Two Versions of a fourteenth Century* Pater Noster *in Italian*. Deux versions en vers : I (49 vers) *O Pater Noster*, che se' si amabile... II (60 vers) O Padre nostro, quanto se' amabile... — P. 136-138. John P. Rice, *Notes on the Oxford Manuscripts of Cecco d'Ascoli's* Acerba. — P. 142-145. Camillo P. Merlino, *Boccaccio in the Works of Mario Equicola*. — P. 146-147. Francis J. Carmody, *The revised Version of Brunetto Latini's* Tresor. — P. 152-154. A. C. Littleton, Compte rendu de Florence Edler, *Glossary of Mediæval*

Terms of Business, Italian Series 1200-1600. — P. 154-158. Harry Kurz, Compte rendu de Francesco Foberti, *Gioachino da Fiore*. — P. 159. Antonio Marinoni, Lettre d'hommage à Ch. H. Grandgent. — M. R.

Kr. Sandfeld et Hedvig Olsen, *Syntaxe roumaine*, I, *Emploi des mots à flexion* ; Paris, Droz, 1936 ; gr. in-8, 374 pages. — Ce précieux exposé, aussi remarquable par sa richesse que par sa précision, ne porte que sur l'état moderne de la langue et sort ainsi de notre cadre ; mais beaucoup de phénomènes anciens de la syntaxe roumaine sont encore vivants dans l'état actuel, et, à défaut d'études historiques, ce tableau « statique » sera pour les philologues un guide excellent. Ceux qui savent, comme nous, avec quelle finesse et quelle pénétration M. Sandfeld pouvait rendre compte de la valeur intellectuelle ou affective des tours de la syntaxe roumaine, regretteront sans doute que l'éminent professeur de Copenhague et sa collaboratrice se soient trop souvent limités volontairement à l'exposé des faits. — M. R.

Giulio Bertoni, *Lingua e Poesia* (*Saggi di critica letteraria*) ; Firenze, L. Olschki, 1937 ; pet. in-8, 279 pages. — Ce volume, recueil d'essais critiques, fait suite à un recueil analogue publié par M. B. en 1903 sous le titre de *Lingua e Pensiero* ; M. B. s'y efforce de dégager l'aspect linguistique de la poésie. Les essais suivants rentrent seuls dans notre cadre chronologique : « La lingua di Dante » (p. 25-50) ; « Il *De Vulgari Eloquentia* » (p. 51-75) ; « Il *Canzoniere* del Petrarca » (p. 77-103) ; « Interpretazione dell' Umanesimo del Petrarca » (p. 227-240). — M. R.

Où en sont les études de français, Manuel général de linguistique française moderne publié sous la direction de Albert Dauzat ; Paris, Bibliothèque du « Français moderne », 1935 ; in-8, 344 pages. — Ce volume ne rentre pas dans notre cadre chronologique, mais les articles qu'il contient font assez souvent appel à des notions historiques pour que nous pensions devoir le signaler ici, sans attacher plus d'importance qu'il ne convient au titre de « Manuel général » dont on l'a orné. En voici le sommaire : *Phonétique et orthographe* par P. Fouché et A. Dauzat ; *Morphologie et Syntaxe*, par G. Gougenheim ; *Sémantique*, par Gaston Esnault ; *Lexicologie et dialectologie*, par Oscar Bloch ; *Français régional, français populaire, onomastique*, par Albert Dauzat ; *La langue des écrivains*, par Ch. Guerlin de Guer.

A. Coville, *Le Traité de la ruine de l'Église de* Nicolas de Clamanges *et la traduction française de 1564* ; Paris, E. Droz, 1936 ; pet. in-8, 201 pages. M. C. nous donne l'édition du texte latin primitif, défiguré par les anciens éditeurs, du rude pamphlet de Nicolas de Clamanges et de la tra-

duction qui en a été faite au XVIe siècle ; il l'a fait précéder d'une introduction étendue (près de 100 pages) où il étudie l'histoire du texte, les circonstances de la composition et le caractère de l'œuvre de Clamanges, ainsi que la fortune qui l'a suivie pendant trois siècles. Ce n'est pas seulement l'histoire de l'esprit ecclésiastique en France qui trouve ici des éclaircissements, mais aussi l'histoire de la littérature polémique. — M. R.

Virginia Galante GARRONE, *L'apparato scenico del dramma sacro italiano in Italia* ; Torino, Tip. V. Bona, 1935 ; gr. in-8, XII-131 pages et 18 planches [R. Università di Torino ; Fondo di Studi Parini-Chirio]. — L'auteur étudie successivement la mise en scène dans le drame liturgique, dans la *lauda* dramatique d'Ombrie, dans la *lauda* ultérieure, dans la *Sacra Rappresentazione* et dans les *Feste sacre*.

Histoire de la littérature française sous la direction de F. STROWSKI et G. MOULINIER. *Le Moyen Age*, par Albert PAUPHILET ; Paris, Delalain, 1937 ; in-4, 153 pages. — Je ne suis pas sûr qu'il y ait intérêt à multiplier, comme le font les éditeurs, ces histoires générales sommaires. Elles imposent aux rédacteurs des diverses parties des efforts de condensation, dont certains, comme M. A. Pauphilet, se tirent avec élégance, mais qui rendent difficile aussi bien l'exactitude que la précision. On serait tenté de préférer une sorte de discours presque sans noms et sans dates comme l'avait jadis tenté F. Brunetière à l'étage supérieur de son *Histoire de la littérature française*. M. P. n'est pas, me semble-t-il, très loin de cette conception : il a supprimé toute indication bibliographique et toute citation, et, s'il a présenté avec quelque détail certains écrivains ou certaines œuvres célèbres, il a réduit autant que possible les énumérations de titres ou de noms d'auteurs ; il en reste cependant plusieurs qui ne paraissent pas fortement liés au développement général. Celui-ci est d'ailleurs plus bref que ne le laisserait supposer le nombre des pages du volume : les pages sont de justification réduite et de composition fort peu dense, et un bon tiers est fait de pages blanches, de sous-titres et d'illustrations. Ces dernières sont en partie tirées de l'Album de Villard de Honnecourt et du Psautier de saint Louis ; l'exécution en est malheureusement médiocre : elles donnent constamment l'impression d'avoir été faites au moyen de photographies prises sur des reproductions et non sur les originaux. — M. R.

Roman Britain and the English Settlements, by R.-G. COLLINGWOOD and J.N.L. MYRES ; Oxford, Clarendon Press, 1935 ; in-8, XXVI-515 pages avec 10 cartes. — Ce volume fait partie de *The Oxford History of England* edited by G. N. Clark. Nous le signalons ici pour l'intérêt qu'y trouveront les historiens des légendes médiévales relatives au passé de la Grande Bretagne.

Jean Misrahi, *The Origin of « de Roussillon »* (Extrait de *PMLA, Publications of the modern Language Association of America*, mars 1936, p. 8-12). — Pourquoi le héros de la célèbre chanson de geste est-il ainsi qualifié, alors que rien ne le rattache, ni lui ni aucun de ses ancêtres, à la province de ce nom ? M. Bédier (*Légendes épiques*, II, 16) renonce à toute explication. M. F. Lot en a tenté une, que je n'ai pas à rappeler, aux lecteurs de cette revue (cf. *Romania*, LII, 262). M. M. en propose une autre : *roussillon* serait, à l'origine, un adjectif dérivé de *roux*, qui aurait été accolé au nom de Girart à cause de la couleur de ses cheveux : il est en effet identique à Girart de Fratte, qui, dans *Aspremont*, est qualifié de *roux* ; ce *roussillon*, mal compris, aurait été altéré en *de R.* — Ce n'est point qu'une telle formation soit impossible : l'adjectif substantivé *roussiho* désigne en Périgord le rouge-gorge (Mistral, *s. v.*) et *morillon*, sous-dérivé de *mor*, est dans Villon (*Test.*, 2022). Mais on voudrait avoir des exemples anciens du mot. En outre, on ne voit pas pourquoi une épithète si claire aurait subi cette altération. Le rapprochement avec un passage de la chanson (éd. Michel, p. 5, v. 8-9) ne prouve manifestement rien : le « donsel », en disant à Charles qu'il ne prendra pas le château de Roussillon avant que sa chevelure, de noire qu'elle est, ne soit devenue rousse, entend simplement que la chose n'arrivera jamais. La solution proposée par M. M. est plus ingénieuse que convaincante. — A. Jeanroy.

Ph. Aug. Becker, *Fauvel und Fauvelliana*, Leipzig, Hirzel, 1936 ; 45 p. in-8° (*Berichte über die Verhandlungen der sæchsischen Akademie der Wissenschaften zu Leipzig, Phil.-histor. Klasse*, 88 Band, 1936, 2. Heft). — Il s'agit ici du *Roman de Fauvel* (éd. Långfors, 1914-9) et de son très libre remaniement par Chaillou de Pesstain (éd. E. Dahnk, signalée ici au tome précédent, p. 400). M. B. nous donne d'abord un résumé, complet en sa brièveté, de l'état de la question et un bilan des résultats acquis. Passant ensuite à l'édition Långfors (p. 10-6), il en loue les mérites, et approuve notamment la classification des manuscrits. Mais il soutient que l'éditeur aurait dû prendre comme base la version *Z*, en reconnaissant toutefois (p. 15) que ce choix risquait, à l'usage, d'entraîner des mécomptes [1]. J'avoue que les arguments de M. B. ne m'ont pas convaincu. Parmi les quinze passages auxquels renvoie la note 1 de la p. 15, je n'en vois aucun où la version *Z* s'impose avec évidence. Quant aux deux passages cités in extenso et largement commentés, ils me paraissent plutôt aller à l'encontre de la thèse de M. B. ; aux v. 2987-90, la version *Z* annonce une explication, qui vient précisément d'être donnée, alors que la version *X* annonce, le plus naturellement du monde, le développement

1. Il ne faut pas perdre de vue que tous les mss de la famille *Z* sont incomplets, corrompus, fortement remaniés ou d'une date récente.

qui va suivre. Quant aux v. 2251-2323, où l'auteur prétend expliquer la légitimité des quatre noms donnés à la Fortune, ils sont, dans les deux versions, d'une rédaction également embarrassée et semblent remonter à un original qui ne l'était pas moins.

La partie de beaucoup la plus longue et la plus intéressante (p. 16-45) est consacrée à l'édition Dahnk, qui est passée ici au crible de la critique la plus clairvoyante. Non seulement les corrections aux textes abondent (p. 23-6), presque toutes d'une évidence aveuglante [1], mais plusieurs pièces sont republiées in extenso, avec traduction littérale et abondant commentaire. — M. B. traite en passant quelques questions générales, non abordées par Mlle D., celle par exemple, des conditions où pouvait se réaliser pratiquement cette association, extravagante à première vue, de la musique liturgique (et polyphonique) et de la satire des mœurs. Il examine ensuite l'hypothèse d'après laquelle l'auteur aurait employé, pour se garantir des foudres de l'Église un langage conventionnel, accessible aux seuls initiés; il montre, en étudiant les pièces les plus abondantes en allusions satiriques, où l'emploi de cette langue eût été le plus naturel, que leur obscurité tient à l'état du texte, à notre ignorance des faits, etc., et non à un système. — Cette lecture est, comme on le voit, très neuve et riche en résultats assurés. — A. Jeanroy.

Histoire de la musique des origines à la fin du XIVe siècle, par Th. Gérold ; Paris, Laurens, 1936; in-8, 440 pages avec 32 planches. — Ce nouvel ouvrage de notre collaborateur, conçu sur un plan plus large que son exposé de la *Musique au moyen âge* paru dans la Collection des Classiques français du moyen âge, ne fait pas double emploi avec celui-ci. D'une part, un tiers de volume est consacré à la musique antique; d'autre part, la partie consacrée au moyen âge n'a pas gardé tous les développements et tous les exemples de l'exposé précédent. Aussi bien les deux ouvrages ne s'adressent pas au même public : les médiévistes trouveront dans la *Musique au moyen âge* plus de secours pour l'intelligence de la lyrique provençale ou française et des imitations étrangères, les historiens de l'art recourront volontiers à l'*Histoire de la musique* que la librairie Laurens a fait très justement entrer dans la collection des « Manuels d'histoire de l'Art » et qu'elle a accompagnée d'intéressantes reproductions de miniatures de manuscrits et de fresques. — M. R.

1. Elles viennent s'ajouter à celles qu'ont proposées MM. Långfors (*Neuphil. Mitteilungen*, 1937, 58), Spanke (*ibid.*, 188) et moi-même (article signalé ci-dessus) ; M. Becker ne paraît pas avoir connu ces deux derniers articles.

L'administrateur-gérant : René Ledeuil.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXVII.

DE L'ÉDITION PRINCEPS DE LA *CHANSON DE ROLAND* AUX ÉDITIONS LES PLUS RÉCENTES

NOUVELLES REMARQUES SUR L'ART D'ÉTABLIR LES ANCIENS TEXTES.

PREMIER ARTICLE

C'est en 1837 que parut, par les soins de Francisque Michel, l'édition princeps de la *Chanson de Roland*. Nous sommes en 1937. En ce temps où la mode nous impose d'année en année de commémorer tant de centenaires, voire tant de millénaires ou de bi-millénaires, il n'est pas surprenant qu'elle m'ait imposé aussi de songer quelques instants aux jours lointains où la *Chanson* fut retrouvée et aux mérites de celui qui nous l'a rendue. Quelques instants !... mais cette velléité d'évocation s'est malgré moi précisée ; peu à peu, j'y ai pris plaisir, je m'y suis attardé. Pour tirer au clair certaines circonstances de la découverte (qui a donné l'éveil à Francisque Michel ? qui l'a aidé ?), j'ai été amené à interroger de proche en proche bien des témoins, à compulser nombre d'écrits, livres et brochures, articles de journaux, correspondances. Ces vieux papiers savent conter une histoire, une belle histoire d'invention et de translation de reliques. Mais elle est complexe, et, par endroits, obscure [1]. Puissé-je la retracer correctement !

1. Dans la préface de son édition, aux pages v et vi, Francisque Michel a donné sur ce qui s'est passé des renseignements précis, mais très sommaires : ce sont ces deux pages, il va sans dire, qui m'ont fourni mon point de départ. Quant à mes autres sources d'information, je les indiquerai chemin faisant. Pour l'instant, je m'en tiens à rappeler qu'au tome III de ses *Épopées françaises* (2e éd., 1886), Léon Gautier a dénombré en une longue note les « Travaux dont la *Chanson de Roland* a été l'objet depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours » : les pages 522-525 de cet inventaire m'ont été plusieurs fois utiles.

*
* *

A ces fins, je demanderai au lecteur la permission de lui présenter d'abord un étudiant exemplaire, Henri Monin (né le 7 juillet 1809, à Caen), lequel, après avoir fréquenté quelques mois la Faculté de Droit de Paris, fut admis, le 1er octobre 1829, à l'École normale [1]. Il ne semble pas que la Bataille d'*Hernani*, non plus que les Trois Glorieuses, l'aient beaucoup distrait et agité, car au bout d'un an, le 22 janvier 1831, le diplôme de licencié ès lettres le récompensait d'avoir sagement préparé son examen.

En ce temps-là, comme de mon temps, le régime des études était conçu de telle sorte qu'on n'eût à se préoccuper du concours de l'agrégation que durant la troisième et dernière des années que l'on passerait à l'École. Entre la licence et l'agrégation s'étendait une heureuse période de répit. En seconde année, pas un examen à subir, nul autre souci que de s'interroger sur ses propres goûts et ses propres aptitudes, de se chercher soi-même avec quelque chance de se rencontrer; nulle autre obligation que de composer, pour les remettre à quatre ou cinq maîtres de conférences, quatre ou cinq dissertations, portant sur des sujets proposés par eux, mais qu'on traitait librement, à son plaisir. Certaines tenaient en quelque dix pages, cette autre pouvait en comporter une centaine ou plus : c'est que l'on avait rencontré tel problème de philosophie, d'histoire littéraire ou d'histoire tout court, dont on avait subi l'attrait. On avait eu le loisir d'y consacrer plusieurs semaines, ou même deux mois ou trois, de s'y arrêter avec prédilection : exercices d'initiation et d'orientation, d'autant plus précieux que les meilleures de ces dissertations étaient analysées et critiquées par les maîtres de conférences dans l'intimité des petites salles où ils enseignaient à huis clos. Il va sans dire que de tels travaux, souvent pleins de promesses, mais entrepris et rapidement exécutés par des novices, n'avaient à leurs propres yeux que le caractère d'essais éphémères,

1. Ou plutôt à l' « École préparatoire », instituée en 1826 ; mais la Révolution de 1830 rendit à l'établissement le nom d'École normale que lui avait donné la Convention.

d'ébauches ; c'est pourquoi, par une antiphrase amusante, l'argot normalien les appelait des « définitifs ».

Comme ses camarades, au cours de l'année scolaire 1830-1831, Monin dut en composer plusieurs. Ce qui est sûr, c'est qu'il avait profité de la trêve des examens, véritable Trêve de Dieu, pour étudier des romans de chevalerie du « cycle carlovingien » et qu'il avait particulièrement soigné une dissertation qui les concernait et que ses maîtres avaient jugée excellente.

Vint l'année redoutable, l'année scolaire 1831-1832, où les élèves de la promotion, distribués désormais en trois sections, philosophie, lettres, histoire, devraient se mettre en mesure d'affronter, vers la fin d'août, tel ou tel des concours d'agrégation. Tandis qu'ils peinaient sur leurs programmes, ils apprirent une nouvelle, qui les réjouit : le « définitif » carlovingien de Monin serait au plus tôt présenté à la Faculté des Lettres comme thèse de doctorat et publié au plus tôt.

Ici, pour que l'aventure soit bien comprise ou plutôt pour que soit mise en relief la difficulté de la bien comprendre, il convient de transcrire deux articles du *Statut sur les facultés des lettres et des sciences* alors en vigueur :

Art. 36. Pour être reçu docteur de la Faculté des Lettres, il faudra soutenir deux thèses, l'une sur la philosophie et l'autre sur la littérature ancienne et moderne. La première sera écrite en latin.

Art. 38. Le programme des thèses sera imprimé et rendu public, après avoir reçu le *visa* du doyen et le *permis* du recteur.

Il faut aussi marquer qu'à la différence de ce qui se passe aujourd'hui, les deux soutenances n'avaient pas nécessairement lieu le même jour : entre l'une et l'autre, des semaines pouvaient s'écouler, ou des mois [1].

1. « Il y a des exemples de thèses admises par les Facultés, mais qui n'ont pas valu le titre de docteur aux candidats, parce que ceux-ci n'ont pas subi la deuxième partie de l'épreuve. Dans ce nombre, on cite une thèse latine présentée en 1814 par M. Cousin, admise par la Faculté des Lettres de Paris, *De Methodo sive de Analysi*, in-4°, une thèse française admise par la Faculté des Lettres de Strasbourg et présentée par M. Caresme, intitulée *Considération sur Hésiode*, in-8. Ce regrettable professeur est mort au moment où il allait présenter une thèse latine sur Épictète. » (Ath. Mourier et F. Deltour, *Notice sur le doctorat ès lettres*; 1880, p. VIII).

Cela dit, on imagine quelle dut être la fierté des normaliens, quand ils purent se passer glorieusement de main en main les épreuves encore humides d'un livre, dont la page de titre portait :

Dissertation sur le Roman de Roncevaux, par H. Monin, élève de l'École normale. Paris. Imprimé, par autorisation du roi, à l'Imprimerie royale. M DCCC XXXII.

On était alors en mars et plusieurs mois devaient s'écouler encore avant que ce petit volume (116 pages in-8) parût en librairie. Cependant, sans attendre, le *Journal des Savants*, dans son numéro d'avril (p. 242), en parla, sous la rubrique *Livres nouveaux*. Ce n'était pas une simple annonce, mais une analyse du « livre nouveau », un véritable compte rendu, précis, attentif, bienveillant. Et il émanait du plus autorisé des érudits d'alors, du plus célèbre, Raynouard.

L'histoire romancée est chose haïssable, et notre récit, nécessairement conjectural par endroits, veut rester véridique. Mais nous sommes très bien renseignés sur Monin : il était la modestie même [1]. On peut donc affirmer qu'un si haut témoignage d'estime l'effaroucha, loin de le griser.

Un autre honneur, plus appréciable encore, devait lui échoir bientôt après.

Par une curieuse coïncidence, plusieurs écrits de tendances diverses concernant les romans de chevalerie avaient paru simultanément en 1831, comme on voit par ces quelques lignes, que j'emprunte à l'historique de Léon Gautier [2] : « Deux esprits primesautiers, MM. Michelet et Quinet, semblaient s'être donné la tâche d'entraîner l'opinion vers la littérature abandonnée du moyen âge : l'un écrivait sa *Lettre sur les Épopées du moyen âge* (*Revue des Deux Mondes*, juillet 1831) ; l'autre, plus officiel, publia [à la même date] son *Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique* [3] *sur les Épopées françaises du*

1. Nous le savons, notamment pour avoir feuilleté aux Archives Nationales de volumineux dossiers administratifs (F 17c 21348 et F 17 2872), qui le suivent au long de sa carrière dans l'Université.

2. *Les Épopées françaises*, t. III, p. 522.

3. Lire « à M. le Ministre des Travaux publics » ; brochure de 32 pages, G. Levrault, 1831.

XIIe siècle restées jusqu'à ce jour en manuscrit. Ce Rapport donna lieu, dans le journal *Le Temps*, à une polémique entre MM. Paulin Paris et Edgar Quinet... Le 30 décembre 1831, M. Paulin Paris publia sa *Lettre à M. de Monmerqué sur les romans des douze pairs.* »

Cette lettre, Paulin Paris la réimprima presque aussitôt, en janvier 1832 [1], comme préface à son édition du *Roman de Berte aus grans piés.*

De cette suite de travaux, de cette polémique, on parla beaucoup et longtemps dans le monde des lettres. Sainte-Beuve nous en est témoin, qui publia dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er juin un article très hostile à Edgar Quinet : il y félicitait Paulin Paris « d'avoir abordé nos vieux romans suivant l'aspect familier à nos érudits, sans arriver de l'Allemagne ni s'être nourri des *Niebelungen* ou des *Eddas* ».

Or, précisément en ce même mois de juin, Raynouard publie dans le *Journal des Savants* un article (p. 340) en tête duquel il a inscrit les titres de deux ouvrages qu'il se propose de recenser : savoir, l'ouvrage de Paulin Paris, qui faisait tant de bruit, et celui de Monin, encore inaccessible au public. Cette recension comporte deux parties, dont la première ne traite que de *Berte aus grans piés*, mais dont l'autre, insérée au numéro suivant, celui de juillet (p. 385), est consacrée tout entière au *Roman de Roncevaux.* Raynouard y écrit :

« On ne peut qu'applaudir à l'heureuse innovation dont l'École normale a donné cette année l'exemple. Deux élèves ont choisi des sujets de thèse appartenant à la littérature du moyen âge [2] ; et c'est à cette latitude sagement accordée par l'Université aux étudiants que nous devons la dissertation de M. Monin. » Puis, après plusieurs pages de louanges et de critiques : « J'accepte la flatteuse espérance que M. Monin, averti de quelques erreurs que son âge et le défaut de direction rendent très excusables, parcourra avec succès la carrière dans laquelle il a déjà fait des progrès remarquables ; j'aimerais à l'encourager de tous les moyens qui dépendront de moi. »

D'autre part, un document officiel nous atteste que « la

1. La *Bibliographie de la France ou Journal général de la Librairie* enregistre cette publication dans son numéro du 28 janvier.

2. De ces deux élèves, nous n'en connaissons qu'un. L'autre a dû renoncer, ou bien sa thèse a été rejetée par le jury.

thèse de littérature sur le *Roman de Roncevaux* fut soutenue le lundi 23 juillet 1832 », — donc la veille ou le lendemain du jour où parut l'article de Raynouard ; si ce fut le lendemain, Raynouard avait en tout cas bien auparavant rédigé et fait imprimer son article.

Tels sont les faits, les dates : que de singularités ! Par définition, un travail de seconde année d'École ne devait pas prétendre aux honneurs de l'impression. Celui de Monin les reçoit pourtant, et, par un privilège insolite, ce sont les presses royales qui s'y emploient. Le digne Raynouard le recense à peine imprimé, sans attendre que le jury de Sorbonne qui doit l'examiner ait prononcé son verdict. C'est une thèse, et pourtant cherchez, sur la page de titre, la formule consacrée : « Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris », vous ne l'y trouverez pas ; cherchez, à la dernière page, le *visa* du doyen et le *permis* du recteur, prescrits par les décrets et réglements : vous ne les y trouverez pas davantage. Ne nous arrêtons pas, pour l'instant, à cette anomalie, si étrange qu'elle soit. Mais, pour que Monin ait de si bonne heure présenté une thèse à la Faculté, il faut — c'est l'évidence — que ses maîtres l'y aient encouragé et que le Directeur de l'École normale l'y ait autorisé. Et il faut — c'est aussi l'évidence — que ces maîtres, prenant sa cause en main, soient intervenus auprès de l'Imprimerie royale et auprès de Raynouard. Pourquoi tant de sollicitude, d'empressement, de hâte même, ou, pour mieux dire, de précipitation ? Cette *Dissertation*, qu'apportait-elle donc de si précieux, quelles idées si neuves, qu'on dût au plus tôt les divulguer et les propager ? Telle est la question, et c'est à la *Dissertation* elle-même qu'il convient de la poser.

* * *

Tout au début, en peu de mots, l'auteur dit quel est son programme :

« On connaît l'immense renommée de Roland et de la bataille de Roncevaux pendant tout le moyen âge. Il existe sur ce sujet un roman fort curieux, d'environ 8.000 vers, intitulé *le Roman de Roncevaux*. Nous essaierons de donner une idée de ce roman, au moyen d'une analyse détaillée et de quelques longues citations ; ensuite nous l'examinerons tant en lui-même que dans ses rapports avec l'histoire. »

Analyser et apprécier littérairement un roman, fût-il d'un peu plus de 8.000 vers, voilà une entreprise dont le moins présomptueux des licenciés ès lettres peut espérer qu'il saura se tirer. En va-t-il tout à fait de même de l'autre tâche, celle qui tend à « examiner le *Roman de Roncevaux* dans ses rapports avec l'histoire » ? Outre ce roman « fort curieux », Monin connaissait, comme tout le monde, la Chronique de Turpin, et, comme tout le monde, les témoignages des chroniqueurs qui affirment qu'une *Cantilena Rollandi* fut chantée à Hastings ; il connaissait enfin l'opinion, alors courante, selon laquelle ce « chant de guerre », composé de quelques couplets, aurait été entonné par la suite, d'âge en âge, par « les soldats français », au début de toutes les batailles, et cela « jusqu'au temps du roi Jean » (p. 65). Il ne s'agissait donc pour lui de rien moins que de relier ces textes, dont les plus anciens datent du XIIe siècle, au texte de la *Vita Caroli* d'Éginhard, écrit trois cents ans plus tôt.

Tentative qui devait, ce semble, lui donner bien de la tablature. Pourtant on constate qu'il ne parle nulle part des difficultés qu'il a pu rencontrer : quatre pages, les pages 69 à 72 de sa *Dissertation*, lui ont suffi pour définir le problème, et pour le résoudre aussitôt que défini, — en un tournemain.

Il y enseigne que « sur les principaux points d'une vie aussi fameuse que celle de Roland », il a dû très anciennement exister de courts chants *traditionnels*, *populaires*, « qui, par la suite, auront été remaniés, mis en ordre et complétés » : à telles enseignes que des « diaskévastes », semblables à ceux des poèmes homériques, ont traité de la sorte « les romances de Rodrigue et les ballades de Robin Hood, qui semblent disposées exprès pour être arrangées en poème épique ». D'où il suit que le *Roman de Roncevaux*, tout comme l'*Iliade*, tout comme le *Shah-nameh* (p. 92), est une de ces « épopées primitives » qui s'enfantent dans la jeunesse des peuples.

Mais — chacun l'a reconnu aussitôt : c'est là du Fauriel tout pur. Comment se l'expliquer ?

L'École normale avait alors pour directeur le savant helléniste et latiniste Guigniaut ; et J.-J. Ampère, très jeune encore, venait d'être chargé d'y enseigner « l'histoire des littératures étrangères modernes ». Qui dit Guigniaut, qui dit J.-J. Ampère dit en même temps Fauriel. Les témoignages abondent ; celui de

Sainte-Beuve, qui a tracé, de l'auteur des *Chants populaires de la Grèce*, un si admirable portrait, suffira : « Fauriel avait l'enthousiasme du primitif, il en avait même le prosélytisme (disposition assez rare chez lui) ; il y voulait convertir d'abord, dans le courant de ces années 1820-1828, les jeunes esprits mâles et délicats qu'il rencontrait. Son action sur les débuts de M. Ampère fut sensible ; il contribua à développer en cette vive nature l'instinct qui la tournait vers les origines littéraires, à commencer par celles des Scandinaves [1]. » Quant à Guigniaut, lié à Fauriel par les liens de la plus étroite amitié, il vécut toujours, spirituellement et temporellement, sous son regard [2]. Sainte-Beuve dit encore [3] : « Fauriel, l'élève et le rejeton, ce semble, de la Société d'Auteuil, l'ami filial de Cabanis, aura été l'initiateur secret, mais direct, l'*inoculateur* de la plupart des esprits distingués de ce temps, en histoire, en méthode littéraire, en critique. » Il avait « inoculé » dès longtemps, et à forte dose, les maîtres du jeune Monin : quoi de surprenant s'ils lui ont découvert le monde prestigieux des épopées primitives ?

Qu'ils lui aient su gré d'avoir reproduit, avec une docilité confiante, les idées chères à Fauriel, rien de plus naturel ; mais, du fait même qu'ils les réputaient déjà acquises, ils n'ont pas pu manquer d'apercevoir, eux les premiers, que les quatre pages où Monin les résume, parfaitement orthodoxes, étaient donc dénuées de toute originalité. Il suit de là que, si l'on se demande, comme nous faisons, pourquoi ils patronnèrent si fortement le néophyte, ce ne sont pas ces quatre pages, c'est le reste de la *Dissertation* qu'il faut interroger.

---

1. *Portraits contemporains*, t. II (1847), p. 564.

2. Voir le pieux discours qu'il prononça sur la tombe de Fauriel (15 juillet 1844) et la *Notice* qu'il lui consacra dix-sept ans plus tard (1861). Voir aussi, dans l'ouvrage collectif intitulé *Le Centenaire de l'École normale, 1795-1895*, un article de Jules Simon, qui avait été l'élève de Guigniaut. Il y rappelle que le traducteur de la *Symbolique* de Kreutzer était l'un des intimes de Fauriel, et ajoute : « Dans ses conférences, Guigniaut ne se lassait pas de faire des analyses de Frédéric-Auguste Wolf, [d'exposer] des recherches savantes sur les aèdes intermédiaires, sur l'histoire de l'*Iliade*, sur la réalité de l'existence d'Homère. »

3. *Article cité*, p. 483.

Nous réputions facile tout à l'heure, et peu méritoire, la tâche d'analyser le *Roman de Roncevaux* : peut-être avait-on, à l'époque, de bonnes raisons d'en juger autrement.

*
* *

Il convient en effet de se rappeler que l'application aux romans de chevalerie des théories des Herder et des Niebuhr, de Jacob Grimm, de Uhland, des Schlegel, sur la naissance des épopées dites populaires, avait été faite en des temps où pas une chanson de geste n'était encore publiée et par des hommes qui ne s'étaient guère souciés d'en lire aucune dans les manuscrits. Ce qu'on appelait aux alentours de 1830 le *Roman de Roncevaux*, c'était un poème contenu dans deux manuscrits de la fin du XIIIe siècle, tous deux restés inédits.

L'un est le beau manuscrit, jadis possédé par de Thou, qui porte aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale la cote n° 860 du fonds français. Depuis les jours lointains de Du Cange, les érudits y avaient maintes fois recouru, mais rien qu'à des fins de lexicographes ou d'archéologues, rien que pour en extraire tel mot curieux ou tel détail de mœurs, de costume, ou d'institutions. Quant à en donner une analyse, on n'y avait pas songé.

L'autre manuscrit, qui est conservé aujourd'hui par la Bibliothèque de la Ville de Châteauroux, s'appelait aux jours de la Restauration le manuscrit du comte Garnier ou le manuscrit de Versailles. En 1817, Louis de Musset, marquis de Cogners, cousin germain du père d'Alfred de Musset et parrain de celui-ci, avait fait paraître un mémoire intitulé *Légende du bienheureux Roland, prince français* [1]. Pour le composer, il avait fait usage dudit manuscrit et il annonçait que le texte en serait incessamment publié par M. Guyot Desherbiers. En attendant, aidé par le futur éditeur, il donnait un aperçu du poème. Cet acolyte, Claude-Antoine Desherbiers (1745-1828), n'est autre que le grand-père maternel d'Alfred de Musset [2] : l'alliance que

1. Au tome I (p. 145) des *Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères*, publiés par la Société des antiquaires de France.

2. Voir *Les Musset au Maine*, par le marquis de Beauchesne, Paris et Le

les deux familles contracteront en 1801 sera donc un bienfait dû au bienheureux Roland, prince français. L'analyse de Louis de Musset, émaillée de quelques citations (34 vers en tout), occupe quatre pages seulement ; en voici un échantillon :

> ...C'est ici que l'auteur du roman de *Roncevals* commence sa narration.
>
> « Charles, li rois a la barbe grisaigne,
> Six ans tout pleins a été en Espaigne,
>
> A tout conquis,
>
> Fors Saragoze au chef d'une montaigne.
> Là è Marsille...
>
> Gannes vient le trouver. Marsille et les Sarrasins croient que Charlemagne est bien vieux, qu'il a deux cents ans. Gannes les détrompe...
>
> (Suit un vague résumé du complot et de la bataille.)
>
> La trahison de Gannes fut avérée et ne resta pas impunie. Plainte fut portée contre lui par Thierry, frère de Roland ; puis la belle Aure, amante du défunt, sollicita avec tant d'ardeur le jugement qu'il ne fut pas différé.
>
> L'affection que Roland avait conçue pour cette dame était approuvée par leurs parens, et l'illustre Paladin eût été dans l'état de mariage le modèle des époux et des pères ; mais il ne vécut pas assez longtemps pour recevoir la bénédiction nuptiale. Aure, sa fiancée, fut l'unique objet de sa tendresse, et le jeune Tobie ne fut pas plus discret et plus chaste que lui. Combien Gannes était coupable d'avoir séparé un tel couple ! qu'il était juste qu'il expiât ses forfaits !
>
> Ce monstre ayant nié tous les faits allégués à sa charge par la belle Aure et par Thierry, la haute condition des parties exigeait qu'on eût recours aux armes. Gannes prit pour champion un guerrier nommé Pinabel ; mais Thierry combattit en personne et fut vainqueur...

J'aurais aimé, en vérité, produire, au lieu de celle-là, quelque autre analyse ancienne du poème, plus digne d'être exhumée. Mais où la trouver ? Dans la *Gaule poétique* de Marchangy ? ou dans la *Bibliothèque des romans* du comte de Tressan ? J'ai cherché, là et ailleurs. Chose étrange, il n'en existe aucune, à

Mans, 1912, p. 175 : « Louis-Alexandre-Marie de Musset avait composé dans le courant de l'année 1816 une étude sur la légende de Roland. C'était un sujet qui depuis quelques années déjà le hantait, car, dès le 2 juillet 1810, il avait communiqué à la Société des Arts [du Mans] un mémoire sur le célèbre Paladin ».

moins que j'aie bien mal cherché. Un lettré de l'an 1830, disons Alfred de Musset ou Sainte-Beuve, supposé inhabile à déchiffrer les vieux manuscrits et curieux pourtant d'apprendre quelque chose du *Roman de Roncevaux*, d'en connaître au moins le scénario, les grandes lignes, n'aurait eu d'autre ressource que de se référer à la *Légende du bienheureux Roland, prince français*.

Le mérite de Monin, son originalité, est d'avoir pris un autre parti. Soit que tel ou tel de ses maîtres l'y ait engagé, soit qu'il ait agi de son propre mouvement, on le voit franchir la porte de son École, alors sise rue de La Harpe, et s'acheminer au loin vers une région mystérieuse. Là-bas, sur l'autre rive de la Seine, le Cabinet des manuscrits du roi n'attend que sa venue. Il y demande et reçoit des mains de quelque attaché, Paulin Paris peut-être, deux manuscrits : l'insigne manuscrit du XIIIe siècle, jadis manié par Du Cange (alors coté *Reg.* 7227/5) et une copie récente (alors cotée *Sup.* 254/21) du manuscrit de Versailles : elle avait été donnée depuis peu à la Bibliothèque par Guyot Desherbiers, qui avait renoncé à son projet d'édition [1]. » Monin les déchiffre, y reconnaît deux recensions, sensiblement divergentes, d'un même poème, qu'il attribue au XIIIe siècle ou à la fin du XIIe. Il prend la peine de les comparer entre elles, diligemment. Le premier il donnera de ces textes une analyse correcte, adroite, élégante, et en appréciera la beauté ; le premier il en éditera plusieurs centaines de vers. Grâce à lui, le grand public lettré aura enfin accès au *Roman de Roncevaux*.

*
* *

Non pas seulement le grand public lettré : à la façon dont Raynouard présente ce roman dans le *Journal des Savants*, il est visible que les « savants » eux-mêmes ne le connaissaient, pour la plupart, que par ouï-dire ; Raynouard ne sait rien leur en apprendre que ce qu'il a plu à Monin de lui en apprendre à lui-même, la veille.

Il en va autrement, peut-être, de Fauriel.

1. La donation date du 14 décembre 1818. Cette copie porte aujourd'hui la cote n° 15.108 du fonds français de la Bibliothèque nationale.

De très bonne heure — son livre sur les *Chants populaires de la Grèce moderne* (1824) en fait foi, — il avait élaboré le système de vues qui tend à expliquer l'épopée homérique par le *Ramayana*, le *Ramayana* par les romances espagnoles, les romances espagnoles par les *Eddas*, les *Eddas* par le *Shah-nameh*, etc. (car « les vers naissent comme les pleurs, c'est-à-dire sans art »), et de très bonne heure nos romans de chevalerie ont dû entrer dans le cercle de ses préoccupations ; mais c'est principalement par ses cours de Sorbonne « qu'on connut ses travaux cachés dans un long silence et dont le dessein, dépassant la mesure d'un livre, devaient remuer toute l'histoire littéraire jusqu'en ses profondeurs [1] ». Voici qu'en effet, au lendemain des Journées de Juillet, brusquement, par ordonnance royale du 20 octobre 1830, une chaire dite de « Littérature étrangère » est créée pour lui, qu'il inaugurera tout à la fin de décembre [2]. Jamais encore il n'a professé et c'est à cinquante-huit ans qu'il lui faut faire son apprentissage de la parole publique. Mais il ne se trouve pas pris au dépourvu. Il choisit comme sujet de son premier cours l'histoire de la Provence depuis les temps les plus reculés, et y considère, à sa libre manière discursive, maints problèmes : il y traite, entre autres matières, de « la civilisation gréco-latine dans le Midi de la Gaule », du « latin populaire et de ses déformations analytiques », de *Walther d'Aquitaine*, de « l'institution de la chevalerie et de son esprit »[3]. Grâce à la publication posthume, par les soins de Mary Clarke et de J. Mohl, d'un grand nombre de ses leçons, on sait en quel ordre elles se sont succédé, et l'on constate qu'il n'en vint que bien tard à parler en chaire des romans de chevalerie. De cet amas de leçons, lui-même en a publié douze, à partir du 1er sep-

1. Ozanam, dans *Le Correspondant* du 10 mai 1845.

2. Voir J.-B. Galley, *Claude Fauriel* (*1772-1843*), Saint-Étienne, 1909, p. 328 et suivantes. Le Ministre de l'Instruction publique était alors le duc de Broglie (le mari d'Albertine de Staël). Guizot était à l'Intérieur : c'est à sa table que Fauriel vient dîner le premier de l'an 1831, « en famille », pour que les convives apprennent de lui-même quel fut le succès de sa leçon d'ouverture.

3. Galley, *ouvr. cité*, p. 341-3, donne les sommaires de ces leçons, rangées dans leur ordre chronologique.

tembre 1832, dans la *Revue des Deux Mondes* [1]. En tête de cette série, intitulée *De l'origine de l'épopée chevaleresque au moyen âge*, se lit un Avertissement, qui nous est précieux quant aux dates : « M. Fauriel avait consacré son enseignement de l'année dernière [l'année scolaire 1830-1831] aux origines de la langue et de la littérature romanes et à la poésie lyrique des troubadours. Il a abordé l'hiver dernier [l'hiver de 1831-1832] l'étude entièrement neuve de l'épopée provençale. La nature de son sujet l'a conduit à traiter l'importante question de l'origine de l'épopée chevaleresque qui, au moyen âge, a été la poésie de toute l'Europe... »

A la fin de l'hiver de 1831-1832, la *Dissertation* de Monin, écrite depuis plusieurs mois, est déjà imprimée, et c'est au dernier moment que Monin a dû y insérer, au pied de la page 98, une note ainsi conçue : « Les diverses rédactions du discours de Roland à son épée et de ses derniers moments ont été citées *cette année* dans le cours de M. Fauriel sur l'épopée provençale, comme prouvant de nombreuses rédactions et peut-être une origine populaire. »

Or, à la Bibliothèque de l'Institut, où les papiers de Fauriel sont conservés, on trouve une part des matériaux bruts de ces cours [2]. « Romans carlovingiens », lit-on au dos d'un portefeuille où il a recueilli, écrites de sa main, des notices, parsemées de citations, sur les romans de *Gaydon*, de *Bovon de Hanstone*, d'*Aiol*, de *Jehan de Lanson*, des *Enfances Ogier*, d'*Aliscans*, de *Ferabras*, etc. Dans un autre carton, un autre dossier nous intéresse plus directement. Une quarantaine de feuillets de son écriture se suivent, intitulés : *Poème de Roncevaux, Extrait, manuscrit 7227/5*. « Extrait », dans le langage du temps, signifiait « analyse », et ces feuillets retracent en effet, épisode par épisode, toute l'action du poème. Parfois, une suite de réflexions, où l'on reconnaît, indiquée sommairement, la pensée favorite de Fauriel : « La catastrophe de Roncevaux, fait fondamental vrai... Impossible et téméraire de vouloir indiquer les améliorations et les amplifications par

1. Livraisons du 1er et du 15 septembre, du 1er et du 15 octobre.

2. *Catalogue général des manuscrits..., Paris : Bibliothèque de l'Institut*, nº 3246.

lesquelles le poème est devenu ce qu'il est : on peut affirmer qu'il l'est devenu peu à peu... Traces d'un remaniement prolongé : nombre considérable de doubles couplets. » Ce sont donc ses notes de cours, les papiers mêmes que dans sa chaire il avait sous les yeux. Ailleurs, en marge : « Quelques beaux vers, en citer quelques-uns. » Mais « l'Extrait » est tout entier en prose ; çà et là des signes au crayon, dans les marges, renvoient à des vers qu'il faudra citer. Où sont-ils ? Nécessairement sur un autre cahier, qu'il a porté aussi dans sa chaire et qu'il a sous la main, tandis qu'il parle. Il y trouvait une copie plus ou moins complète du manuscrit. Elle ne nous a pas été conservée : l'avait-il prise lui-même ? ou quelqu'un l'avait-il prise pour lui ? Monin peut-être ? On ne sait.

Ce qu'on aperçoit seulement et ce qui résulte des dates ci-dessus déterminées, c'est que la relation de Monin à Fauriel est une relation d'élève à maître et que l'élève s'est mis à l'ouvrage longtemps avant le maître : du moins Monin a rédigé sa *Dissertation* un an avant que Fauriel eût parlé dans sa chaire du « Poème de Roncevaux ». C'est Fauriel pourtant, je crois, qui, directement ou par l'entremise de J.-J. Ampère ou de quelque autre maître de l'École normale, a suggéré à Monin l'idée d'étudier ce poème [1].

1. Dans le même carton que l'*Extrait du poème de Roncevaux* se trouve un feuillet polycopié : *École normale, section des lettres, 2e année. Histoire des littératures étrangères modernes, 1831-1832. Cours de M. J.-J. Ampère.* Suivent des titres de leçons : « Les deux *Eddas*... Comparaison du cycle de l'*Edda* et de celui des *Niebelungen*. Les Sagas... Scaldes : caractères de leur poésie... Le poème du *Cid*... » On voit que les héros des épopées primitives avaient vraiment pris pied dans la classique maison et que Fauriel observait de près ce qui s'y passait. — Fauriel se fit suppléer dans sa chaire en 1834-1835. Dans la leçon d'ouverture de son suppléant, qui n'était autre que J.-J. Ampère, on lit : « Sur ces bancs où j'ai été l'auditeur assidu de M. Fauriel et où il me sera doux de m'asseoir de nouveau pour l'entendre, dans des communications journalières aussi instructives, plus précieuses peut-être que ses leçons, j'ai appris de lui à traiter sérieusement la science... » (*Mélanges d'histoire et de littérature*). Sur ces bancs de Sorbonne, aux côtés de J.-J. Ampère, s'asseyait aussi son élève Monin. Celui-ci avait été certainement présenté au maître. Fauriel a gardé dans ses papiers (*Bibliothèque de l'Institut*, n° 3227) une lettre de lui de beaucoup postérieure, mais qui montre que tous deux sont restés en relations. (Elle est datée du 28 novembre 1835. Monin, alors pro-

On trouverait ainsi réponse à notre question, si embarrassante jusqu'ici : pourquoi un tel souci de mettre en lumière si hâtivement ce modeste travail ? C'est peut-être que, de son côté, Buloz pressait Fauriel de lui livrer les douze leçons promises à la *Revue des Deux Mondes*. Mais, par la volonté de Fauriel, Buloz devra prendre patience : il ne disposera des douze leçons que deux mois après la publication du petit livre de Monin. Fauriel aura voulu laisser à la *Dissertation* le temps de se propager ; il aura eu à cœur de persuader le public que son jeune disciple l'avait devancé.

Cette conjecture est peu assurée, certes, mais inoffensive, et j'ai pris plaisir à la façonner : rien n'en prouve le bien-fondé, si ce n'est ce que la vie du grave et charmant Fauriel nous apprend par ailleurs de sa simplicité, de son désintéressement, de sa générosité.

Quoi qu'il en puisse être, Monin avait bien mérité son précoce succès. Mais il a rendu aux lettres un service d'un autre ordre, plus précieux, vraiment éminent : la *Dissertation sur le Roman de Roncevaux* a provoqué l'entrée en scène de Francisque Michel, c'est-à-dire la découverte de la *Chanson de Roland*.

*
* *

On se rappelle que Monin avait affronté le jury de Sorbonne le 23 juillet 1832. Dès le 14 août, trois semaines seulement plus tard, une jeune revue littéraire, le *Cabinet de lecture*, publia un compte rendu de sa thèse, signé Francisque Michel. En ce compte rendu, comme avait fait Raynouard, mais en termes désobligeants, Francisque Michel félicite « la vieille Université d'avoir, pour la première fois, renoncé à ses banalités grecques et latines ». Comme avait fait Raynouard, il félicite aussi Monin, mais de ce ton de condescendance que les vétérans,

---

fesseur au lycée de Lyon, a remarqué dans la bibliothèque de cette ville une pièce italienne, qu'il croit écrite par un scribe provençal. Il en a parlé, naguère, à Fauriel. Il lui envoie un calque des six premiers vers et des observations sur les traits provençaux du texte : « J'aurais le plus vif désir de connaître votre avis motivé sur cette pièce et vous feriez aussi un très vif plaisir à notre bibliothécaire. »)

parlant d'une recrue, ne prennent que trop volontiers : « Cette partie de la *Dissertation* est excellente et nous montre tout ce que la science peut attendre de M. Monin, quand l'étude et l'âge auront développé les facultés qui brillent déjà chez lui d'un si vif éclat. » L'article, qui tient en trois colonnes, est fait d'une quinzaine de menues critiques, portant pour la plupart sur des vers mal transcrits ou mal interprétés, — et c'est tout. Mais Francisque Michel le reprend, l'amplifie, le fait réimprimer à cent exemplaires, sous la forme d'une brochure de 16 pages in-8° : *Examen critique de la Dissertation de M. Monin sur le Roman de Roncevaux*. La *Bibliographie de la France* en signale l'apparition dans son numéro du 6 octobre.

Là, entre autres additions, se rencontre, à la page 15, un alinéa nouveau, auquel les contemporains durent d'ailleurs prêter moins d'attention que nous ne ferons, celui-ci :

« J'aurais voulu aussi que M. Monin nous dît qu'il existe dans la Bibliothèque Bodléienne, sous le n° 1624, un ancien roman manuscrit, en vers français de dix syllabes. « Ce roman, dit Tyrwhitt (*Canterbury tales of Chaucer*, at the Clarendon press, 1798, in-4, tome II, p. 483), qui n'a pas de titre dans le manuscrit, pourrait être une plus ancienne copie de celui que Du Cange cite fréquemment sous le titre de *Roman de Roncevaux*. L'auteur s'appelait Turold, comme il appert d'après le dernier vers :

Ci falt le geste que Turold declinet.

Il n'est mentionné, ajoute Tyrwhitt, par aucun des écrivains de l'histoire de la littérature française que j'ai vus. »

« J'aurais voulu que M. Monin nous dît... ! » C'est en parler à son aise : M. Monin l'aurait dit assurément, et très volontiers, que ce manuscrit existait, s'il l'avait su. Hélas ! il n'avait pas lu Tyrwhitt ; on ne pouvait guère lui en faire grief. Mais nous, parce que nous savons ce qui devait suivre et avec quelle révérence il faut traiter Turold, ne sommes-nous pas tenus de regarder curieusement, dans l'antique brochure, par ailleurs négligeable, le passage où son nom reparaît, écrit pour la première fois de la main de l'un de nos érudits ?

Au jour où il l'écrit, Francisque Michel n'est encore renseigné sur le manuscrit de la Bodléienne que par Tyrwhitt (il suffit d'observer, entre autres indices, qu'il imprime, comme Tyrwhitt, *le geste* pour *la geste*). Il est certain aussi qu'il vient

seulement d'en apprendre l'existence : ce fut précisément entre la mi-août, puisque son article du *Cabinet de lecture* n'en fait nulle mention, et la troisième semaine de septembre, puisque sa brochure fut envoyée à ce moment-là aux imprimeurs [1].

Comme on voit, il n'a pas perdu de temps pour faire part au public de la nouvelle ; mais il lui en fait part d'un ton d'indifférence, sincère ou feinte, comme s'il voulait, tout en « prenant date », ne pas trop attirer l'attention : quelque rival pourrait surgir. Serait-ce donc que Tyrwhitt lui a appris plus de choses qu'il ne le dit ?

J'ai eu la curiosité de me reporter à la note de Tyrwhitt, et j'ai constaté qu'en effet, Fr. Michel ne l'a pas reproduite tout entière. Elle se réfère au vers 13.741 des *Canterbury tales*, où un personnage jure *by Termagaunt*. Elle est ainsi conçue :

« *By Termagaunt.* This Sarracen deity, in an old Romance, Ms. Bod. 1624, is constantly called Tervagan :

De devant sei fait porter sun dragon
E l'estendart *tervagan* e *mahum*
E un ymagene *apolin* le felun.

And again :

Pleignent lur deus *tervagan* e *mahum*
E *apollin*, dunt il mie rien unt.

This Romance, which in the Ms. has no title, may possibly be an older copie of one, which is frequently quoted by Du Cange under the title of *le Roman de Roncevaux*. The author's name was Turold, as appears from the last line.

Ci falt le geste que Turold' declinet.

---

1. Pourrait-on supposer qu'informé depuis longtemps, il aura voulu d'abord garder pour lui seul son trésor ? Il n'en èst rien. Car, dans le *Cabinet de lecture* du 9 juin, il a publié, à propos du livre de Paulin Paris sur *Berte aus grans piés*, un article où on lit : « Je veux bien croire, avec M. Paris, que la chanson de Rolland [celle dont parle Wace] pouvait être un vrai roman ; mais qu'il nous le donne comme étant le roman actuel de Roncevaux, qu'il nous en cite des morceaux et qu'il veuille par cela même qu'on ait chanté ce roman avant la bataille d'Hastings, en 1066, c'est nous donner pour du dixième ou onzième siècle un ouvrage *qui est tout au plus du treizième.* » S'il avait su alors qu'il existait, du *Roman de Roncevaux*, une « copie plus ancienne », il est évident qu'il se serait exprimé, en ce qui concerne la date, avec plus de prudence. — C'est à Charles Magnin (*Journal des Savants*, 1852, p. 540) que je dois l'idée de cette vérification des dates.

He is no mentioned by any of the writers of French literary history that I have seen. »

Sur quoi il convient d'abord de rendre hommage à ce savant d'Angleterre qui, dès le temps de Georges III et de Louis XV, lut de bout en bout le poème [1]. Quel bon connaisseur du vieux-français il dut être, puisque, ne disposant que des quelques vers du *Roman de Roncevaux* cités çà et là par Du Cange, il a su discerner le plus haut degré d'ancienneté du texte de la Bodléienne !

Ensuite, il convient de faire à Francisque Michel la grâce d'admettre — ce qu'on sait de sa perspicacité y autorise — qu'il a su dégager d'emblée, de la note de Tyrwhitt, tout ce qu'elle contient d'utile : il aura remarqué la forme archaïque *ymagene* ; puis, se reportant aux manuscrits consultés par Monin et qu'il connaissait fort bien (voir son *Examen critique du Roman de Berte*), il y aura cherché les deux passages cités par Tyrwhitt et constaté que le second, *Pleignent lur deus tervagan et mahum/ E apollin dunt il mie rien unt* [2] », ne se retrouve ni dans l'un ni dans l'autre : d'où la vraisemblance que le texte de la Bodléienne devait représenter, non pas « une copie plus ancienne », mais une version plus ancienne du roman, un autre poème, peut-être plus beau. Il a dû pressentir, en un mot, que sa trouvaille était de prix.

Elle était en tout cas fortuite, dira-t-on, et c'est le Hasard seul qu'il faut remercier et admirer. Sans doute ; mais le Hasard réserve de telles aubaines à qui les a méritées. La curiosité de Francisque Michel était ardente, sa lecture immense. Dans les quelques petites pages de sa brochure, ce n'est pas seulement l'existence de Turold qu'il révèle à ses contemporains, c'est aussi l'existence du Prêtre Conrad, et, par surcroît, celle du Stricker. — Mais encore, par quelle chance merveilleuse a-t-il rencontré la note révélatrice précisément à la fin de l'été de 1832 ? Je me posais la question, sans espoir d'y trouver réponse, un jour que je feuilletais l'édition Tyrwhitt.

1. Tyrwhitt est mort en 1786. L'édition de 1798, à laquelle Fr. Michel se réfère, est une simple réimpression de l'édition princeps, dont les quatre premiers volumes parurent en 1775, le cinquième et dernier en 1778.

2. Ce sont les vers 2696 et 2697 de nos éditions.

Et voici qu'une vingtaine de pages avant la note sur Termagaunt (t. II, p. 483), j'en remarquai une autre (t. II, p. 459), relative celle-ci au *Wades bote*, au « messager de Wade ».

Ce nom me frappa. Je me rappelais avoir lu une brochure : *Wade, lettre à M. Ternaux-Compans sur une tradition anglaise du moyen âge*, par Francisque Michel, Paris et Londres, 1837. Wade est un personnage mentionné dans le roman anglais de *Sir Bevis* et deux fois par Chaucer, et le problème était de savoir s'il fallait l'identifier à un personnage de même nom, Wade le Géant, fils du roi Wilkin et d'une monstrueuse déité marine, lequel joue un rôle dans la *Wilkina saga* et dans *Dietrich von Bern*. La brochure de Francisque Michel, datée de 1837, est donc bien tardive. Mais observons que Wade le Géant a engendré Véland, le terrible forgeron ; et lisons cet autre titre : *Véland le Forgeron, dissertation sur une tradition du moyen âge, avec des textes islandais, anglo-saxons, anglais, allemands et français-romans*, par G.-B. Depping et Francisque Michel, Paris, VIII-97 pages in-8°, 1833. Ce livre ne fut achevé d'imprimer qu'à la fin d'août 1833 [1], et cette date semble, elle aussi, bien tardive. Mais l'étude de tant de textes islandais, anglo-saxons, etc., a dû être longue, et l'usage de Francisque Michel fut toujours de mener de front toutes sortes d'enquêtes, de préparer dix publications à la fois : selon toute apparence, il a entrepris les recherches sur Wade et Véland qui l'ont amené vers Chaucer précisément aux jours où la *Dissertation* de Monin le préoccupait.

Tout bien considéré, tout bien pesé, c'est donc, en dernière analyse, Wade le Géant, père du Forgeron, que nous devons honorer surtout pour avoir réveillé Turold du sommeil sept fois séculaire que le dieu sarrasin Tervagant n'avait qu'un instant troublé.

*
* *

Cependant Monin venait d'achever, et de façon très honorable, la dernière année de son séjour à l'École normale. Le

1. Au témoignage de la *Bibliographie de la France*, numéro du 7 septembre 1833.

28 septembre 1832, il avait été « reçu premier agrégé au concours pour les études d'histoire et de géographie », et aussitôt on l'avait « chargé de la troisième partie (*sic*) de l'enseignement de l'histoire au Collège royal Bourbon » [1].

Il ne lui restait qu'à soutenir en Sorbonne, après sa « thèse de littérature », une « thèse de philosophie ». A cet effet, il avait composé un mémoire dont il avait confié l'impression, non plus à l'Imprimerie royale, mais à un éditeur plus modeste. Elle se présente sous la forme d'un opuscule de 21 pages in-8 : *De H. Corn[elio] Agrippa et P[etro] Ramo, Cartesii praenuntiis... Lutetiae Parisiorum, ex officina Felicis Locquin, via Notre-Dame des Victoires, n° 16.* A la différence de la *Dissertation sur le Roman de Roncevaux*, celle-ci est munie des formules réglementaires : *Has theses dilucidare ac tueri conabitur, die quinta mensis januarii 1833, ad doctoris gradum promovendus, Louis-Henri Monin, in facultate literarum jam licenciatus ;* suivent le *Vidi ac perlegi* du doyen, Joseph-Victor Leclerc, et le *Typis mandetur* d'un certain Rousselle, *studiorum inspector, procurandis Academiae Parisiensis rebus praepositus*. Monin fut reçu docteur au jour dit.

Or, il avait fait imprimer pour la circonstance et encarter dans son *De Cornelio Agrippa* un petit écrit singulier (4 pages in-8) : *Corrections et additions à la thèse de littérature sur le Roman de Roncevaux, soutenue le 23 juillet 1832.* Immédiatement après ce titre, on lit : « La Commission de l'imprimerie royale n'a

1. L'école normale conserve dans ses archives quelques documents qui le concernent. L'appréciation générale que ses maîtres portèrent sur lui à la fin de sa troisième année est ainsi conçue : « Excellent esprit. De la pénétration, mais surtout de la force, de la suite, de la persévérance. Travail infatigable, connaissances déjà variées. Il sait plusieurs langues modernes et prodigieusement de faits. » Il enseigna, trois ou quatre ans au lycée de Lyon, puis fut appelé à la chaire de « Littératures modernes » de la Faculté des lettres de Besançon. Chaque année, l'Administration universitaire demande aux professeurs de remplir un formulaire où ils retracent leur *curriculum vitae*. Mais Monin n'a presque rien publié. Tout au long de sa carrière, sous la rubrique *Titres et travaux littéraires*, il ne trouve guère à écrire que ceci : « Dissertation sur le *Roman de Roncevaux*, par laquelle j'ai le premier fait connaître la *Chanson de Roland*. » C'est une formule bizarre, mais juste, un peu mélancolique.

permis d'imprimer ce travail que sous le titre de dissertation. » Phrase surprenante à cette place (elle a les allures d'une excuse), mais qui nous est précieuse.

Elle nous justifie d'avoir affirmé ci-dessus que dès l'origine les maîtres de Monin ont considéré son travail comme une thèse, qui devait être soutenue au plus tôt. En outre, expliquant par le refus de ladite commission le fait anormal que cette « thèse » n'est pas munie du *visa* et du *permis* officiels, elle nous justifie d'avoir dit que la conduite de toute l'affaire nous semblait trahir de la hâte, voire de la précipitation. Quant à savoir exactement ce qui s'est passé, je n'y suis pas parvenu ; je n'ai pu que former des conjectures que je relègue au pied de cette page [1].

Après la phrase où le méfait de la Commission est signalé, Monin écrit celle-ci, non sans fierté : « Voyez sur cette thèse un article de M. Raynouard, *Journal des Savants*, juillet 1832 ; quatre articles de Saint-Marc Girardin dans le *Journal des Débats* ; et enfin l'*Examen critique de la Dissertation sur le Roman de Roncevaux*, par M. Francisque Michel, brochure in-8, chez Silvestre ».

« Quatre articles de M. Saint-Marc Girardin » ! Chose bizarre — mais cette histoire abonde en bizarreries, — quand Monin

---

1. Les voici, rangées sous cinq chefs : 1° Monin, sur le conseil de ses maîtres, dépose à la Faculté le manuscrit de sa thèse : le doyen revêt le manuscrit de son *visa*, le recteur de son *permis*. — 2° Les patrons de Monin portent le manuscrit au directeur de l'Imprimerie royale, qui, mal informé ou escomptant une ratification de la Commission administrative, l'envoie aux compositeurs. — 3° La thèse est déjà en placards, quand la Commission oppose son véto : les règlements lui interdisent sans doute d'imprimer des travaux de débutants. — 4° Parce qu'il n'y a plus de temps à perdre, les maîtres de Monin agissent auprès du doyen et du recteur, et constatent qu'en y mettant un peu de complaisance, on pourra passer outre. On relit, en effet, l'article 38 du *Statut* : Le programme des thèses sera imprimé et rendu public après avoir reçu le *visa* et le *permis* du recteur » : — « le programme des thèses », non pas nécessairement les thèses elles-mêmes ; il suffira donc que, le moment venu, on fasse imprimer et tirer à quelques exemplaires, sur une feuille volante, un sommaire au bas duquel se liront le *visa* et le *permis* déjà obtenus. — 5° Il en est fait ainsi ; mais ce programme s'est perdu : des feuilles volantes peuvent se perdre.

nous y renvoie, il nous trompe. Innocemment, il va sans dire ; il s'y est, le premier, trompé.

Il est bien vrai que le *Journal des Débats* a publié, le 27 septembre 1832, un article de Saint-Marc Girardin, en tête duquel on lit :

« VARIÉTÉS. *Li romans de Berte aus grans piés*, publié par M. Paulin Paris, de la Bibliothèque du roi. Chez Techener. — *Dissertation sur le Roman de Roncevaux*, par H. Monin, élève de l'École normale. Imprimerie Royale. PREMIER ARTICLE : *Des romans de Charlemagne en général* ».

Saint-Marc Girardin se propose donc de recenser les deux mêmes livres qu'avait recensés Raynouard. Comme l'indique le sous-titre, il ne traite en ce premier article, très intelligent d'ailleurs, que « des romans de Charlemagne en général », et il en va de même dans un second article, qui paraît le 14 octobre. A la fin, il dit : « Il est temps de faire connaître les deux romans que nous annonçons. » Paraît en effet, le 9 novembre, un « troisième article », consacré tout entier à Paulin Paris et à sa *Berte aus grans piés*. C'est alors que Monin écrit et fait imprimer la phrase : « Voyez sur ma thèse quatre articles de M. Saint-Marc Girardin dans le *Journal des Débats*. » Il exagère, en tout cas, puisque jusqu'alors le titre seul de sa thèse a été imprimé dans le *Journal des Débats*, et que Saint-Marc Girardin n'en a encore dit ni bien ni mal. Mais il peut légitimement attendre un quatrième article qui, celui-ci, lui sera consacré. Il attend et les jours passent. Hélas ! Tout un siècle a passé depuis : Monin attend toujours. Du moins, dans la respectable maison de la rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, j'ai compulsé page par page la collection des *Débats* de 1832 et de 1833... Saint-Marc Girardin y écrit d'autres Variétés, mais sur d'autres sujets ; de Charlemagne et de Roland, des douze pairs et de Monin, il n'est plus parlé. L'article escompté n'a jamais paru ; peut-être n'a-t-il jamais été écrit. J'ai cru devoir ne pas celer la déconvenue de Monin et la mienne [1].

1. Pareillement, dans son édition de la *Chanson de Roland* (préface, p. VI), Francisque Michel, parlant de la *Dissertation*, écrit, sur la foi de Monin : « M. Saint-Marc Girardin fit quatre articles dans le *Journal des Débats*. » Mais trente-deux ans plus tard, dans sa seconde édition (p. IV), il écrira :

Ses « Corrections et additions » ne lui ont donc pas été suggérées par Saint-Marc Girardin, et pour cause. Il les doit au seul Francisque Michel.

Il a accueilli ses critiques avec déférence : il a « corrigé » de bonne grâce là où Francisque Michel le lui conseillait ; parfois il s'est défendu « avec bonheur » [1]. Averti par Fr. Michel, il s'est renseigné un peu sur le « moine Konrad » et il fait à son sujet une remarque judicieuse. Il en vient à Turold ; il a trouvé une bonne raison de ne pas trop se préoccuper de lui : « Quant à Turold, écrit-il, l'auteur ou plutôt l'arrangeur de notre *Chanson de Roncevaux* (ou peut-être seulement de l'une de ses rédactions), on peut remarquer qu'il n'est pas commun de voir les chansons de geste des douze pairs accompagnées d'un nom d'auteur, si ce n'est les plus modernes. Néanmoins il se peut que ce manuscrit anglais soit en effet plus ancien que ceux de la bibliothèque royale. »

Il n'y pensera plus guère ; Francisque Michel y repensera.

*
* *

Ainsi s'est déroulée la controverse, courtoise de part et d'autre. Mais, quand tout à l'heure nous avons entendu l'auteur de l'*Examen critique* promettre à M. Monin que « l'âge et l'étude développeraient les facultés qui brillaient déjà chez lui d'un si vif éclat », ne nous a-t-il pas semblé qu'il le prenait d'un peu haut ? De quel droit ? Ce fut, sans doute, qu'il usait du privilège de l'âge. En effet, il est l'aîné de son émule, mais, tout compte fait, de cinq mois seulement. Né le 18 février 1809, François Michel (dit Francisque) n'est encore que bachelier quand il intervient dans l'affaire de Roncevaux ; il n'en est plus pourtant à son coup d'essai. On lui doit d'avoir déjà publié, en 1830, les *Chansons du Châtelain de Coucy* [2], la *Chronique de Bertrand du*

« M. Saint-Marc Girardin fit trois articles dans le *Journal des Débats*, numéros des 27 septembre, 14 octobre et 9 novembre de l'année 1832. » Dans l'intervalle, il a dû rendre la même visite que moi aux bureaux du *Journal des Débats* (*Fol i alai, fol m'en revins*) et éprouver le même déboire.

1. C'est Francisque Michel lui-même qui en convient (préface de son édition).

2. Paris, chez Crapelet. Sous la signature de Roquefort, un compte rendu

Guesclin [1], l'*Histoire de saint Louis par Joinville* [2], — en 1831, le *Roman du comte de Poitiers*, le *Roman de Mahomet*, et (en collaboration avec Leroux de Lincy) les premières livraisons d'un *Recueil de farces, moralités et sermons joyeux* ; — en 1832, il fait paraître (en collaboration avec Monmerqué) le *Lai d'Ignaures, suivi des lais de Melion et du Trot*, et il a d'autres éditions en préparation : bientôt paraîtront par ses soins le *Lai d'Havelok le Danois* (1833), *les XXIII manieres de vilains* (1833), le *Roman de la Violette* (1834) [3].

Tandis que sa vocation d'érudit se précise, il s'essaie aussi à des ouvrages d'imagination et se répand dans les revues des Jeune-France. Le *Cabinet de lecture* accueille ses nouvelles à la manière noire, *Les derniers momens d'un bibliomane*, *Le lit nuptial*, etc.; en cette même année 1832 où il disserte sur les douze pairs, paraît un livre de lui, *Mœurs du moyen âge*, *Job ou les Pastoureaux*, *Audefroi-le-Bâtard*, où se lisent des récits frénétiquement romanesques, mais fondés sur l'exploitation des chroniques anciennes : ainsi avait fait Walter Scott. En tête de ce livre, une dédicace occupe toute une page : *A ses amis... l'auteur reconnaissant*. Après les mots *A ses amis*, un losange se dessine, formé, par un artifice de typographie, de vingt-six noms d' « amis » : MM. Alexandre Dumas, Éloi Johanneau, Tony Johannot, Paul et Jules Lacroix, Charles Nodier, J. N. Monmerqué, Paulin Paris, Raynouard, l'abbé Gervais de la Rue... : ses vingt-six amis, érudits jeunes ou vieux, mêlés à des poètes chevelus et à des bousingots, se pressent dans le

---

en est donné par le *Cabinet de lecture* de 1832. L'article qui précède immédiatement est consacré à *Stello*, celui qui suit à *Indiana*. Le châtelain de Coucy et Francisque Michel sont donc en bonne compagnie.

1. Paris, de l'Imprimerie de Béthune, 1830.

2. Cette édition a paru dans la collection intitulée *Bibliothèque choisie*. Fr. Michel en publiera d'autres (1858, 1859, 1867), plus estimées.

3. Raynouard a fortement encouragé Fr. Michel à ses débuts. Il n'a guère laissé passer les occasions de parler de lui dans le *Journal des Savants* : articles sur le *Roman du comte de Poitiers* (juillet 1831, p. 385), — sur le *Roman de Mahomet* (septembre 1831, p. 513), — sur le *Lai d'Ignaures* (janvier 1833, p. 5), — sur le *Roman de la Violette* (avril 1835, p. 202), — sur le *Roman d'Eustache le moine* (mai 1835, p. 279), — en attendant un article sur la *Chanson de Roland*.

losange comme ils faisaient dans « la grande boutique romantique » : *Et quod nunc ratio est, impetus ante fuit.* D'où vient à Francisque Michel une telle ardeur ? Il a déjà tant travaillé, appris tant de langues, lu tant de livres : on aimerait savoir quels furent ses premiers maîtres. On sait seulement qu'après avoir suivi quelques mois les cours de l'École des chartes en qualité d'auditeur bénévole, il s'est fait inscrire le 29 novembre 1830 comme candidat au titre d' « élève pensionnaire de cette École », qu'il a été refusé au concours, et qu'il ne s'est pas fait inscrire pour les cours de l'année suivante [1]. Quelle sera donc sa carrière ? Il ne s'en préoccupe guère pour l'instant : il ne s'avisera de rechercher le modeste grade de licencié ès lettres que dix ans plus tard, en 1842, quand la liste de ses publications se sera allongée encore d'une vingtaine de titres, livres ou brochures. Comment subsiste-t-il à Paris ? Il est pauvre ; peut-être son père, professeur au lycée de Lyon, subvient-il encore à ses besoins. Il reçoit de l'Institut « un traitement de 750 francs pour sa collaboration à la continuation du Recueil des chartes et des diplômes commencé par M. de Bréquigny [2] » : c'est la principale de ses ressources ; on ne lui sait pas de métier.

Mais il vient de former un beau projet aventureux : s'il pouvait visiter l'Angleterre, y séjourner quelque temps ! Il y fréquenterait la Bodléienne, mais aussi beaucoup d'autres bibliothèques, publiques ou privées. Il ne s'agirait pas seulement de déchiffrer le manuscrit signalé par Tyrwhitt (car enfin il se peut qu'il ne soit qu' « une copie plus ancienne » du *Poème de Roncevaux*), mais de s'enquérir de tous les manuscrits anglo-normands conservés dans les dépôts publics et privés d'Outre-Manche. L'idée d'une telle enquête, il la doit peut-être à l'un de ses « amis » du losange, M. l'abbé Gervais de la Rue, qui jadis, réfugié à Londres pendant la Révolution, avait employé ses

1. Voir le *Livre du centenaire de l'École des Chartes (1821-1931)*, t. I (1921), p. CCCXVII. L'École des Chartes avait été rétablie par ordonnance du 11 novembre 1829. Le premier concours entre les candidats au titre d'élève-pensionnaire eut lieu le 2 janvier 1831. Le nombre des candidats à admettre était de huit au maximum. Francisque Michel, classé le dixième, se trouva donc évincé.

2. Extrait d'une de ses lettres (10 septembre 1833), Arch. Nat., F 17 3296 : c'est un dossier que nous exploiterons largement en ce qui suit.

loisirs à déchiffrer au Musée britannique des chroniques et des romans du temps des Plantagenets : le vieil abbé aime à parler de ses recherches ; mais, depuis vingt ou trente ans qu'il en parle et qu'il promet de remettre en lumière les textes français qu'il a recueillis là-bas, il n'en a rien fait [1].

Francisque Michel dresse un programme des tâches qui lui semblent le plus urgentes. Il se fait recommander au ministre de l'Instruction publique, Guizot ; ne pourrait-on pas le charger d'une mission, rétribuée par le Gouvernement ? Il en fait la demande par lettre. Guizot le fait venir. Il semble que ce bachelier, « ancien élève refusé de l'École des chartes » (comme il se qualifie lui-même) [2], ait intéressé le ministre ou plutôt l'ait amusé quelques instants. L'entretien est tombé par hasard sur Jean Scot Érigène : Guizot a dit (ou du moins son interlocuteur a cru comprendre) qu'il tiendrait beaucoup à être mieux renseigné sur un certain traité du Docteur subtil. Le ministre prend bonne note de la demande et congédie le solliciteur.

Comme le veut la règle, il saisit de l'affaire le secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions (Sylvestre de Sacy) par une lettre en date du 23 juin 1833 : « ...Les nombreuses et honorables recommandations qui accompagnent la demande de M. Francisque Michel et l'importance du but qu'il se propose m'ont décidé à consulter l'Académie... » Mais, quand il signe cette lettre le 23 juin, il est déjà renseigné, et par un bon conseiller, qui, après enquête, lui a fait tenir la lettre que voici :

Paris, le 19 juin 1833.

Monsieur le Ministre,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander quelques renseignements sur le projet que vous a soumis M. Francisque Michel d'un voyage littéraire en Angleterre. Pour répondre de mon mieux à votre demande, j'ai dû prendre à ce sujet de nouvelles informations, dont je m'empresse de vous transmettre le résultat.

---

1. C'est le seul rôle que je puisse prêter à l'abbé de la Rue. Je me suis trompé (p. 65 de mes *Commentaires sur la Chanson de Roland*) quand je lui ai attribué l'honneur d'avoir donné l' « éveil » à Fr. Michel.

2. Dans une lettre à Guizot (A. Nat., F[17] 3296).

M. Michel se propose d'abord de recueillir en Angleterre tout ce qu'il pourra de notices sur les ouvrages de notre ancienne langue et de notre ancienne littérature que le hazard des événements a transportés dans ce pays ; et de telles notices seraient d'une utilité évidente en indiquant les lacunes à remplir pour avancer un peu et compléter autant que possible une branche d'études jusqu'ici assez peu et assez malheureusement cultivée.

Indépendamment de ce but vague et général, M. Francisque Michel en a un autre, spécial et déterminé. Parmi les ouvrages manuscrits en ancien français que l'on sait aujourd'hui se trouver à Londres, il y a deux chroniques d'une grande importance historique et littéraire.

La première est celle de Geoffroi Gaymar, concernant l'histoire des rois anglo-saxons de la Grande-Bretagne et celle de la conquête du même pays par Guillaume le Conquérant... La seconde est celle de Benoît de Sainte-More... Ce qui en a été dit par le peu de personnes qui ont été à même de la voir et d'en citer des échantillons est plus que suffisant pour faire présumer qu'elle est d'un grand intérêt et pour en faire désirer la publication.

C'est une tâche que M. Michel remplira très volontiers, et je ne puis douter qu'il n'ait la capacité nécessaire pour la bien remplir. Mais cette tâche a ses difficultés ; elle est assez longue, la Chronique seule de Benoît de Sainte-More ayant plus de 22.000 vers ; et M. Michel, ne pouvant l'entreprendre avec ses seules ressources, a besoin d'y être encouragé par le gouvernement. Une modique subvention lui suffirait pour en venir à bout, et je n'hésite pas à recommander sa demande à votre zèle pour l'accroissement et le perfectionnement des connaissances utiles. C'est à vous d'ailleurs, Monsieur le Ministre, en favorisant l'entreprise de M. Francisque Michel, de mettre à vos encouragemens des conditions convenables pour en assurer le succès.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, avec la considération la plus distinguée,

Votre très humble et dévoué serviteur,

C. Fauriel.

C'est là un rapport officiel, qui passera par les bureaux. Mais M. le Ministre et son très humble et dévoué serviteur ont pris coutume depuis quelque vingt-cinq ans de s'écrire d'une autre encre et de converser d'un autre ton. Jadis ils ont fréquenté ensemble, bien qu'à des titres différents, la *Maisonnette* de Mme de Condorcet ; par la suite, l'idéologue et le doctrinaire ne se sont presque jamais éloignés l'un de l'autre. Guizot estime en Fauriel « un esprit étendu et délicat, un érudit et critique sévère quoique un peu fantasque, helléniste, orienta-

liste, philologue, philosophe, historien [1] », l'homme de son temps qui devait mettre en circulation le plus d'idées [2].

Surtout il sait combien Fauriel est curieux de sonder les esprits et les cœurs, combien sa charitable maïeutique est habile à découvrir, à susciter de jeunes talents [3]. C'est pourquoi il a envoyé vers lui l'obscur solliciteur : cet inconnu mérite-t-il qu'on s'occupe de lui?

Ainsi Fauriel reparaît dans notre historique. Comme il fut le bon génie de Monin, il le sera de Francisque Michel : la suite de ce récit va le montrer.

Cependant, à l'Académie des Inscriptions, les rites se sont accomplis [4]. Vu l'avis favorable qu'il a reçu de la Compagnie, le ministre peut prendre, le 24 juillet, un arrêté qui charge M. Francisque Michel de se rendre en Angleterre pour y prendre

---

1. Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps* (cités par Galley, p. 212).

2. « C'est ainsi, a dit Renan, que, sans avoir beaucoup écrit, M. Fauriel est, sans contredit, l'homme de notre siècle qui a mis en circulation le plus d'idées » (*Revue des Deux Mondes*, 1855, article sur Dante). — Mais avant Renan, Ozanam a dit : « On a répété de M. Fauriel que personne n'avait mis en circulation plus d'idées nouvelles ; personne cependant ne songea moins à marquer de son nom cette monnaie courante qui a fait la fortune de tant d'écrivains » (*Le Correspondant*, 10 mai 1845). — Mais, avant Ozanam, le rédacteur en chef de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, publiant un article de Fauriel (t. II, 1840), a dit : « Ce sera l'occasion pour le lecteur de répéter ce jugement émané d'une autorité imposante : M. Fauriel est l'un des hommes de ces temps-ci qui ont mis le plus d'idées en circulation. » — Mais, avant ce rédacteur, Paulin Paris a dit : « Je répéterais volontiers, avec je ne sais plus quel noble pair, que nul n'envisage de plus haut les questions, ne les creuse davantage, en un mot ne met en circulation plus d'idées nouvelles que M. Fauriel. » (Préface au *Roman de Garin le Lorrain*, 1833, p. III). Il ne reste qu'à trouver le nom du noble pair. — Une vérité rebattue n'en reste pas moins une vériré.

3. Guigniaut (dans sa *Notice sur M. Fauriel*) décrit « les entretiens presque socratiques où il se dépensait sans compter ».

4. Une commission, composée de Daunou, Raynouard, Hase et Pardessus, est chargée le 28 juin d'examiner la requête de Fr. Michel. La Compagnie entend, dans sa séance du 5 juillet, le rapport de cette Commission. Le secrétaire perpétuel, par lettre du 12 juillet, en transmet au ministre les conclusions, qui sont favorables.

copie des chroniques de Benoît de Sainte-Maure et de Geoffroy Gaymar, et pour « s'occuper en outre de compléter les catalogues et les notices concernant les ouvrages qui intéressent l'histoire ancienne de la France et son ancienne littérature et qui se trouvent déposées dans les archives britanniques ». L'arrêté alloue au missionnaire (art. 3) une somme de mille francs pour premiers frais de voyage ; « l'indemnité qui pourra lui être accordée en sus de ladite somme sera fixée ultérieurement et lorsque les résultats de son travail en pourront faire apprécier l'importance et le mérite » (art. 4). Par lettre du même jour, Guizot recommande à la bienveillance de Talleyrand, alors ambassadeur à Londres, M. Francisque Michel, « jeune homme instruit et zélé ».

*
* *

Le jeune homme instruit et zélé part et descend à Londres au début de septembre. Il aura grand besoin que, de Paris, Fauriel, ou d'autres patrons, veillent sur lui, car, par sa maladresse, son équipée commence très mal.

Il est tombé malade à son arrivée, et c'est de son lit que, dès le 10 septembre, il se permet d'adresser au ministre des doléances : « La vie la plus frugale est tellement coûteuse ici que je crains d'être en proie au besoin » : ne devrait-on pas lui conserver le traitement de 750 francs dont il jouissait comme collaborateur à la continuation du Recueil des Chartes et Diplômes de M. de Bréquigny ? » Le 23, réponse du ministre, qui refuse assez rudement. — Mais, dans l'entretemps, Fr. Michel lui a expédié une autre lettre : « Je suis prêt à rechercher l'ouvrage de Scot Érigène, auquel, Monsieur le Ministre, vous paraissez tant tenir... » Guizot met à la marge une note destinée à l'un de ses auxiliaires, M. Royer-Collard, chef de la Division des Sciences et des Lettres [1] : « *M. Roy. Coll.* Je n'ai nul besoin qu'il achète, ni qu'il copie l'ouvrage de Jean Érigène ». — Nouvelle maladresse de l'ingénu. Par lettre du 29 septembre, il insiste pour qu'un arrêté fixe bientôt le montant de l'indemnité de

1. Royer-Collard (Hippolyte), né en 1803, mort en 1850 : c'était un neveu du philosophe.

séjour qui lui sera allouée, et, par la même occasion, il demande que le Ministère aide par une souscription à la mise en lumière d'une chanson de geste inconnue, qu'il s'est mis en tête de faire imprimer à Londres : c'est le *Voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople*. Il a ses raisons de tenir à son entreprise et la postérité aura les siennes de l'en approuver ; mais qu'importait à Guizot que Charlemagne eût fait ce voyage [1] ? Importuné, il écrit en travers de la supplique : « *Roy. Coll.* Je ne veux rien faire de nouveau pour lui qu'en étant sûr du travail déjà fait. » On le surveille en effet : n'a-t-il pas dû envoyer un certificat de maladie, délivré par un médecin anglais, pour s'excuser d'avoir tardé à commencer la transcription de la Chronique de Benoît de Sainte-Maure ? Mais le voilà en règle : « Je vous envoie, écrit-il le 8 octobre, le second et le troisième cahier de la copie que j'exécute par vos ordres au Musée britannique, et je m'engage à fournir dix cahiers pareils chaque mois... » Note marginale du ministre : « *M. Royer Collard.* Prier M. Fauriel de passer au bureau et de vouloir bien examiner les copies qu'on lui remettra. » — Le bon Fauriel a passé au bureau et emporté les copies ; au bout d'un mois, le 4 novembre, il adresse à Guizot un rapport des plus élogieux : « ...La science et la littérature auront également à s'applaudir des encouragemens que vous avez bien voulu donner à l'entreprise de M. Francisque Michel... » Alors, le 8 novembre, un nouvel arrêté alloue au copiste de Benoît de Sainte-Maure une indemnité de 500 francs. Pourtant, à bien des reprises encore, des plaintes naïves viendront de lui : « Deux ou trois de vos lettres, Monsieur le Ministre, me sont arrivées, affranchies par l'État de Paris à Calais, mais de Douver à Londres grevées d'une surtaxe énorme... de 28 francs ! »

La vérité est que Guizot s'inquiète de la multiplicité toujours croissante des travaux que Francisque Michel lui annonce. Il veut bien encourager les lettres et les sciences, mais un ministre de Louis-Philippe doit se montrer bon ménager des deniers publics : ce missionnaire se croit-il donc mission-

1. « A mon avis, la vraie littérature française ne remonte pas au delà du XVIe siècle, Montaigne et Rabelais ». (Lettre de Guizot à Laure de Gasparin, 19 mai 1836.)

naire pour la vie ? « J'ai l'orgueil de penser, ose lui écrire Fr. Michel (29 mai 1834), que je passe dans votre opinion pour quelque chose de plus qu'un copiste ordinaire », et par la même occasion il l'entretient de nouveaux projets. Guizot consulte une fois de plus Fauriel, qui en approuve plusieurs (lettre du 12 juin), mais convient aussi qu'il y a lieu de modérer tant d'ardeur. Guizot s'y emploie (le 28 juin) : « Au lieu de vous mettre à copier un peu au hasard les divers manuscrits qui vous tombent sous la main, je vous engage, toutes les fois qu'un manuscrit vous paraîtra intéressant, à le parcourir et à me transmettre une notice sur sa nature, son contenu, son âge, etc., afin que je puisse consulter ici le conservatoire de la Bibliothèque du roi et vous donner des instructions en conséquence. »

L'admonestation est sévère. Pourtant, sur l'intervention de Monmerqué, Guizot consent à renouveler de mois en mois l'indemnité de séjour. Peu à peu, il comprend. Jadis, au xve siècle, les humanistes s'étaient lancés « comme des limiers », selon l'expression de l'un d'eux, à la chasse des manuscrits grecs : ce jeune homme leur ressemble.

Il est un copiste peu ordinaire, en vérité, puisqu'il fait imprimer à Londres les romans de Béroul et de Thomas, c'est-à-dire les deux premiers volumes de son admirable *Recueil de ce qui reste des poèmes relatifs aux aventures de Tristan*, dont Guizot, le dévot de la très sage Héloïse [1], acceptera qu'il lui soit dédié. Il rapportera de sa mission un inestimable butin : les *Chroniques anglo-normandes*, les *Chroniques des ducs de Normandie*, le *Carmen de Prodicione Guenonis*, et le *Roman de Gérard de Roussillon* ; et quoi encore ? « Je viens de terminer ma collation du Roman de

1. Voir André Gayot, *Guizot et Madame Laure de Gasparin*, 1934, p. 59. Lettre de Guizot, 5 juin 1836 : « Héloïse, en écrivant à Abailard du fond du Paraclet, lui parle de leurs amours et de leurs joies passées et de ses regrets indomptables, avec une franchise d'émotion, une nudité de langage qui ont choqué, je le sais, beaucoup de gens, moi jamais. D'Héloïse à Abailard, la passion était vive, éprouvée, l'intimité universelle, absolue... » Autre lettre, du 26 juin 1836 : « L'amour de sainte Thérèse était un mensonge, mensonge sincère, mais bien mensonge ; celui d'Héloïse était vrai, simple, naturel, comme toute cette femme qui me paraît aussi éminente par la rectitude du sens que par la tendresse du cœur... »

Horn et Rimel, ma monographie sur Tristan, mon édition du Voyage de Guillaume de Rubruquis [en Tartarie]. Je compte me rendre sous peu à Oxford... J'ai l'intention de prendre copie du Roman de Roncevaux, *alias* Chanson de Roland, sur un manuscrit de la Bodléienne, lequel est du XIIe siècle... »

Cette lettre à Guizot est datée de Cambridge, 3 décembre 1834, et c'est la première fois qu'il parle de faire le court voyage de Londres à Oxford, et il tardera six mois encore à le faire. La Bodléienne devait l'attirer pourtant. Par quel phénomène de « refoulement » s'est-il si longtemps absorbé dans tant de besognes, prévues ou imprévues, négligeant Tyrwhitt et Turold? A-t-il craint d'éprouver à la Bodléienne une déception ? Les enchantements de Tintagel l'auront bien longuement « enfantosmé » ! Enfin le jour vint où Guizot reçut une lettre triomphale, celle-ci.

Monsieur,

Je reçois à l'instant une lettre de M. Fr. Michel dont je crois devoir vous faire part. C'est le cri de l'exultation jeté au moment d'une découverte. Elle est datée d'Oxford, le 13 juillet.

« Je vous écris de la ville d'Alfred, à deux pas de la Bodléienne, où je viens de trouver... quoi ?... Devinez... La Chanson de Rolland ! C'était presque la quadrature du cercle !

« Ce n'est autre chose que le Roman de Roncevaux rimant par assonances comme *marches*, *corages*, *vaille*,... etc., mais c'est le Roman de Roncevaux dans un manuscrit du commencement du XIIe siècle, et chaque couplet se termine par *aoi*, que vous m'expliquerez ; ne serait-ce pas le cri *away*, cri d'élan sur l'ennemi ?

« Pourquoi la Chanson de Rolland fut-elle chantée à Hastings, plutôt que toute autre ? Cette question, je la propose le premier, et le premier je la résous par ce passage :

Dist Blancandrins : Merveillus hon est Charles,
Ki cunquist Pulle e trestute Calabre :
Vers Engletere passat il la mer salse,
Ad oès seint Pere en cunquist le chevage,
Que nus requert ça en la nostre marche.

Vous le voyez, le trouvère normand, auteur ou arrangeur du poème, établissait un précédent en faveur de Guillaume le Conquérant, qui allait conquérir l'Angleterre à l'ombre de l'étendard de saint Pierre. J'ai dit le trouvère normand, car il se nomme, et son nom, Turoldus, est évidemment normand.... » Etc., etc.

.....

Fr. Michel regrettera de ne pas vous adresser son *cri de joie*, le respect l'aura retenu ; il n'aura pas voulu vous importuner d'une chose qui n'a pas encore reçu tout son développement ; j'ai cru devoir, Monsieur, suppléer à son silence...

Vous voudrez bien, j'espère, excuser mon indiscrétion en faveur du motif, et agréer l'expression de la haute et respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et très obéissant serviteur,

MONMERQUÉ
de l'Institut.

Paris, le 21 juillet 1835.

* * *

« Monsieur le Ministre,... après un séjour de deux ans à l'étranger, je suis revenu dans ma patrie, où mon premier soin sera de vous rendre un compte détaillé de la manière dont j'ai rempli la mission que vous m'avez confiée... » Il faut lire ce *Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique sur les anciens monumens de l'histoire et de la littérature de la France qui se trouvent dans les bibliothèques de l'Angleterre* (Paris et Londres, 1835, 32 pages in-8°), si l'on veut prendre une juste idée des exploits accomplis par le missionnaire, de leur diversité si méritoire, inespérée. Mais il suffit à notre dessein d'en extraire les quelques lignes relatives à la *Chanson de Roland* :

C'était, Monsieur le Ministre, dans les premiers jours de juillet 1835. Je commençai mes travaux par transcrire la *Chanson de Roland* ou *Roman de Roncevaux* que renferme le manuscrit Digby, du 12e siècle, coté n° 23. Je reconnus que cette version était celle dont nous avons des remaniements dans le manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris, n° 7227/5, dans celui de M. Bourdillon, appartenant autrefois à M. le comte Garnier, pair de France, dans un manuscrit de la bibliothèque publique de Lyon, et dans celui de la bibliothèque du Trinity College, dont j'ai déjà eu l'honneur de vous parler [1]. Je remarquai aussi avec étonnement que presque tous les couplets de ce poème, dont les vers riment par assonnances souvent éloignées se terminent par le mot *aoi*. Ne serait-ce pas, me disais-je et me dis-je encore

1. Francisque Michel avait découvert, en effet, dans ce collège de Cambridge, le manuscrit de basse époque (XVe siècle) que l'on est convenu aujourd'hui de désigner par le sigle *T*.

maintenant, une façon de *hourra*, de cri de bataille ? C'est une question assez piquante que j'aurai peut-être le bonheur de résoudre dans mon introduction à ce poème, que je viens, avec votre autorisation [1], Monsieur le Ministre, de mettre sous presse à Paris, chez le libraire Silvestre.

Le poème découvert cinq mois plus tôt est donc déjà mis sous presse : quand paraîtra-t-il ?

On trouve dans le *Journal des Savants* du mois de décembre 1835 (p. 761), sous la rubrique *Nouvelles littéraires*, une note de Raynouard, qui est ainsi conçue :

Chanson de Roland, publiée pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque d'Oxford, par M. Francisque Michel. Paris, chez Silvestre, 1836, in-8. Cet ouvrage est antérieur au *Roman de Roncevaux* dont M. Monin a donné quelques passages dans sa dissertation. Le sujet est à peu près le même, mais le style, qui est anglo-normand, offre des particularités grammaticales et des signes d'une plus haute ancienneté.

Ce n'est pas sous ce titre que nous connaissons la publication de Fr. Michel, ni sous cet autre, que le même Raynouard inscrit deux mois après en tête d'une longue recension, insérée dans la livraison de février 1836 (p. 83-93) du *Journal des Savants* :

La Chanson de Roland, publiée pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque Bodléienne, avec une Introduction, un Index-Glossaire et un Appendix, par M. Francisque Michel. Paris, chez Silvestre, rue des Bons-Enfants, nº 30, 1836.

Ce ne sont que des titres provisoires. Raynouard n'a eu entre les mains que des placards ou des bonnes feuilles ; en février 1836, le texte du poème devait seul être tiré déjà ; le glossaire ne le sera pas avant le mois de juin au plus tôt [2]. Raynouard mourra le 27 octobre et ne verra jamais sous sa forme définitive le livre qu'il aura prématurément recensé.

Il aura fallu du temps en effet à Francisque Michel, pour achever son édition : il travaille d'ailleurs, comme à son ordinaire, sur cinq ou six chantiers à la fois. Il édite, en cette

1. Il y fallait en effet une autorisation. « La propriété des copies qui seront prises par M. Francisque Michel appartiendra au Gouvernement français, sauf la faculté laissée à M. Francisque Michel de les appliquer, selon qu'il le jugera convenable, à des travaux personnels » (article 3 de l'arrêté du 24 juillet 1833).

2. Voir ce qui est dit de Thomas Wright à la page 208.

même année 1837 le *Lai de l'Ombre* et la *Vita Merlini* de Gaufrey de Monmouth [1] et il achève une Bibliographie anglo-saxonne [2]. On n'en admire pas moins son zèle à servir Roland au plus tôt, quand on considère tout ce qu'il apporte de nouveau.

Il apporte un recensement complet des textes français ou étrangers dont nous disposons aujourd'hui. Ce sont, pour les désigner par les sigles maintenant consacrés par l'usage :

les manuscrits *P* et *C* (Paris et Châteauroux);

le manuscrit de Lyon, *L* (Monin, devenu professeur au lycée de Lyon, n'a cessé d'entretenir avec Fr. Michel des relations cordiales : il lui « a fait passer la copie d'environ cinq cents vers de ce manuscrit ») [3];

le manuscrit *T* (c'est Francisque Michel lui-même qui l'a repéré au Trinity College de Cambridge);

les manuscrits de la bibliothèque Saint-Marc à Venise, V^4 et V^7, (dont il donne les premiers et les derniers vers [4], « grâce à la bonté d'un illustre étranger »);

la version du Prêtre Conrad et celle du Stricker,

et la version de la *Karlamagnussaga*.

Il donne de la plupart de ces textes des extraits. Il transcrit encore les romances espagnoles, etc., sans omettre, hélas! le plus ancien des poèmes consacrés à la bataille pyrénéenne de l'an 778, l'*Altabiçaren Cantua*, « aussi beau, écrira Renan, que le cantique de Déborah ».

Il nous offre aussi un Glossaire, riche en observations grammaticales ou archéologiques : en cette période héroïque de nos études, pas un autre érudit n'aurait su composer le pareil.

Le premier alinéa de la page 312 montre qu'il n'a donné le bon à tirer des dernières feuilles que très tard, peut-être après la mort de Raynouard [5]. Et c'est seulement aux premiers jours de février 1837, que paraît le volume insigne :

---

1. Livre composé en collaboration avec Thomas Wright, Paris, Didot, 1837.

2. Paris, chez Silvestre, et Londres, chez W. Pickering, 1838. La préface est datée du 1er mai 1837.

3. Préface de l'édition, p. XVIII.

4. P. 313.

5. L'*Annuaire historique pour l'année 1837, publié par la Société de l'histoire de France* dont il parle ne dut être distribué qu'à la fin de 1836.

La Chanson de Roland ou de *Roncevaux*, du XIIe siècle, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit de la Bibliothèque bodléienne à Oxford, par Francisque Michel. Paris, chez Silvestre, libraire, rue des Bons-Enfants, 30, 1837 [1].

*
* *

Bien des années plus tard, Francisque Michel écrira, non sans mélancolie : « L'édition princeps de la *Chanson de Roland* n'a valu à l'éditeur que peu de renom et encore moins de profit ». Il ne dit que trop vrai. Il l'avait fait imprimer à ses frais et tirer à 200 exemplaires seulement (dont 1 sur vélin, 9 sur papier de Chine, 15 sur papier de Hollande, 175 sur papier vélin), et il faut remarquer que ces 200 exemplaires suffirent pendant treize ans et plus à « la curiosité de l'Europe savante ». Il s'en faut en effet que les premiers lecteurs du poème d'Oxford en aient d'emblée reconnu la beauté. Le premier éditeur de l'un des *rifacimenti* (le manuscrit *C*), Jean-Louis Bourdillon [2], pouvait en 1840 écrire impunément : « Le texte du manuscrit d'Oxford ne m'a été d'aucun secours. C'est bien le plus grand ramas de sottises qu'on puisse voir. Absurdités, bévues, mots jetés au hasard, expressions impropres, vers estropiés, raison sans rimes et rimes sans raison, je ne crois pas que dans aucune langue on ait jamais présenté au public un fatras pareil... » Laissons ce Bourdillon ; mais voici un autre signe des temps. L'un des premiers confidents de Francisque Michel, Raynouard en personne, « ce maître de la science », comme il l'appelle, écrit en son article de février 1836 : « S'il s'agissait de comparer le poème dont M. Monin a publié l'analyse avec

1. La *Bibliographie de la France* l'annonce dans son numéro du 4 février 1837, et en indique le prix : 36 francs. Pourtant quelques semaines auparavant (*Bulletin du bibliophile*, livraison de janvier 1837, p. 372), le libraire Techener l'avait annoncé sous un titre de fantaisie (*Chanson de Roland, du XIIIe siècle*...) et avait indiqué un autre prix : « 1 vol. gr. in-8, pap. très bien imprimé, 30 francs ». Il se peut donc que le volume n'ait été définitivement mis en état de paraître qu'aux tout premiers jours de 1837.

2. *Le Poème de Roncevaux*, traduit du roman en françois par Jean-Louis Bourdillon, Dijon, 1840, p. 75 ; cf. p. 79. — Voir aussi *Roncisvals*, mis en lumière par Jean-Louis Bourdillon, Paris, 1841.

celui-ci, je ne craindrais pas de dire que les faits contenus dans les manuscrits français sont en général plus intéressants et les récits plus poétiques que ceux qu'on trouve dans le manuscrit anglo-normand ; mais celui-ci offre quelques détails heureux et surtout un dénoûment plus satisfaisant... » (Le reste de l'article ne porte que sur des faits de langage ou de versification.) — Quinze ans plus tard encore, au cours d'une polémique, un autre « maître de la science », Guessard, mettait ou croyait mettre les rieurs de son côté, en daubant sur ceux qui traitaient de chef-d'œuvre, ou peu s'en faut, cette vieille rhapsodie [1].

*
* *

Cependant, Francisque Michel ne cessa d'honorer la vieille rhapsodie : quand il eut un fils, bien des années plus tard, il l'appela Roland : Roland Francisque-Michel. Faut-il mener plus avant cette « estoire de grant nobilité ? » Tant de livres lui sont dus, singulièrement divers, sur l'*Histoire des races maudites en France et en Espagne*, sur *les Étoffes de soie, d'or et d'argent en Occident pendant le moyen âge*, sur *le Pays basque*, sur *les Écossais en France et les Français en Écosse* [2], sur *l'Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux*, et concurremment, tant d'éditions de nos beaux vieux textes, et enrichies de commentaires qui gardent une part de leur prix ! Quelle prodigalité de bienfaits ! Personne pourtant, que je sache, ne l'a jamais dit, que, s'il n'était pas venu, l'admirable Dictionnaire de Godefroy serait beaucoup moins riche et que l'œuvre de Gaston Paris elle-même ne serait pas tout ce qu'elle est. En vérité, dans le recul du temps, Francisque Michel fait grande figure parmi ses contemporains. Mais je n'ai voulu conter que ses « enfances ».

(*A suivre.*) Joseph BÉDIER.

1. « La *Chanson de Roland* paraît à M. Génin tout ce qu'il y a de plus suave et de plus harmonieux ; c'est un chef-d'œuvre, ou peu s'en faut. Il ne tarit pas sur les mérites de cette vieille rhapsodie, et il y voit tout ce qui n'y est point. » (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. II, 1840, p. 250.)

2. Voir Claudine I. Wilson, *Francisque Michel and his scottish friends*, dans la *Modern Language Review*, 1935, p. 26-35. Cette très intéressante notice est la seule, à ma connaissance, qui ait jamais été consacrée aux travaux de Francisque Michel.

MÉLANGES
DE
POÉSIE LYRIQUE FRANÇAISE

SEPTIÈME ARTICLE [1]

CHANSON DE *ROMIEU* ITALIANISÉE

M. Angelo Monteverdi a récemment publié, sous le titre *Due canzoncine trecentesche* [2], deux pièces lyriques. dont la première, une chansonnette italienne composée de trois quatrains, ne nous arrêtera pas ; mais la seconde, une chanson française fortement teintée d'italianismes, est à plus d'un titre digne d'être étudiée ici. Les deux pièces sont des hors-d'œuvre ajoutés à la fin d'un cahier conservé aux Archives municipales de Crémone sous la cote L 78 et dont le contenu propre consiste en quelques statuts crémonais de l'année 1349 et, copiée par une autre main, une ordonnance de 1355, le tout en latin. La troisième main, celle qui nous intéresse, à peu près contemporaine des deux autres et qui est évidemment celle d'un notaire, n'a transcrit que les deux pièces en langue vulgaire et deux versets bibliques.

La chanson française est unique dans son genre. L'auteur se présente comme un pèlerin qui va de France en *Romenie*, c'est-à-dire en Italie, sûrement à Rome, en passant par le Mont-Cenis, la Lombardie et la Toscane. Il se plaint des fatigues qu'il doit supporter en cours de route. Les montagnes sont inhospitalières, les routes caillouteuses, les lits mauvais, on refuse les pièces françaises, et le regret qu'éprouve le poète d'avoir quitté la France se traduit pas des souvenirs de naïves joies culinaires, dont les détails rappellent — moins la naïveté — Colin Muset, invoqué avec raison par M. Monteverdi.

---

1. Pour les articles précédents, voir *Romania*, LII, 417, LIII, 474, LVI, 33, LVII, 312, LVIII, 321, et LX, 204.

2. Dans *Studi medievali*, VI (1933), p. 29-44.

Si je republie ici cette curieuse chanson que M. M. a déjà commentée avec compétence, c'est moins pour signaler quelques légères distractions du premier éditeur que plutôt pour tenter une restitution de cette pièce très corrompue. Afin que les libertés que je prends avec le texte transmis par le notaire crémonais ne puissent donner une fausse idée de celui-ci, je l'imprime, en transcription diplomatique, en regard de ma tentative de reconstitution.

La strophe employée par le poète est — en principe, car toutes les strophes ne sont pas tout à fait pareilles — a a b a a b, c'est-à-dire la strophe de six vers à deux rimes, composée de deux parties égales, sans refrain. M. M. écrit avec raison, en renvoyant à Jeanroy, *Origines de la poésie lyrique*, p. 364, que c'est là un schéma des plus simples, des plus anciens et des plus connus. Mais il faut ajouter qu'ainsi qu'il ressort du récent livre de M. H. Spanke, *Beziehungen zwischen romanischer und mittellateinischer Lyrik, mit besonderer Berücksichtigung der Metrik und Musik* [1] (p. 11), il n'apparaît dans l'ancienne poésie lyrique française que trois fois, et toujours chez Gautier de Coinci [2]. Mais, tandis que la longueur des vers est chez Gautier 8 8 6 8 8 6, le schema de la pièce nouvellement découverte est

a a *b* a a *b*
7 7 6 7 7 6

Mais aux couplets V et VI, les deux demi-strophes diffèrent entre elles : a a *b* c c *b* (V) *despenduz escuz mie, jeüt boçut compaignie*, (VI) *friant* (ms. *ardant*) *boillant ...uire, verjus refus deduire*. Si, comme il est probable, l'auteur distinguait entre *s* et *z*, ce dernier schéma est aussi celui du couplet IV : *aguz cornuz Lombardie, refus plus mie*.

Au couplet II, *ent* rime avec *ient : sovient : vient : covient : sauvement*, au couplet III *ant* avec *ent : grant : resentement* (ms. *recontemant*) : *voirement* (ms. *veremant*) : *venant*.

La rime *b* du couplet VI a été détruite (ms. *alere : dedure*).

---

1. *Abhandlungen der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, Philologisch-Historische Klasse, Dritte Folge, Nr. 18 (Berlin, 1936).

2. Raynaud 851, 1644 et 1831. Voir mon édition dans *Romania*, LIII, 481, 495 et 498.

Il est probable que le texte original a été gravement altéré, étant donné que dans le manuscrit les v. 3 et 6 de ce couplet sont presque identiques. Ma restitution n'est naturellement qu'un pis aller.

Quant à la déclinaison, il y a d'abord à noter que *sire* sert de cas régime au v. 12; pour le reste, autant que l'on puisse juger d'après la copie très altérée, les règles de la déclinaison ont été observées.

Pour le traitement de la voyelle en hiatus, le seul témoignage fourni par le texte est le participe passé *zagut* qui, transcrit en français avec conservation de l'*e* (*jeüt*), fait un vers correct. — Il y a encore à ajouter que le v. 6, trop long, devient correct si l'on remplace *menaray* par la forme normale *menrai* (sur ce point, le commentaire de M. M. porte à faux).

De ces faits il est permis de conclure (bien entendu, avec toutes les réserves qui doivent être faites lorsqu'il s'agit d'un texte qui ne comprend que trente-six vers) : 1) que le texte n'est pas postérieur au XIIIe siècle (état de la déclinaison, traitement de l'*e* en hiatus) ; 2) qu'il ne provient pas du domaine « picard » (mélange de *ent* et *ant* à la rime, distinction entre *s* et *z*) et 3) que la rime *covient : sauvement* pourrait indiquer, comme le fait remarquer M. M., une région où l'on prononçait *viant*. J'attache peu d'importance au fait que le poète n'a pas observé strictement le schéma a a b a a b, ces sortes de licences étant très fréquentes. Mais de l'aspect général de la pièce, de la composition lâche et du style primesautier je conclurais que la chanson n'est pas l'œuvre d'un professionnel. Elle est d'autant plus précieuse qu'elle ne ressemble à rien de ce qui a été conservé de l'ancienne poésie lyrique française.

CXVIII

(Raynaud 2125 [a])

Manuscrit	*Restitution*
Sy magre son devenus	I Se maigre sui devenuz,
tropo alegre ma en fondus	Du trop aler enfonduz,
so na fat romania	Ço m'a fait Romenie.
e si in franza son venus	Et s'en France sui venuz,

zen serai zoli e drus
e menaray gaya via

Quan de franza mi souent
de gran bien che deliuent
tot mon cor mi desire
pos che parti mecouent
por aler assaluament
ver yesu notre sire

La toscana che est tan grant
mía donet recontemant
de morte e de martire
e mon senis veremant
lo aler e louenat
mé fat tenir de rire

E li gran mons ofugi agut
co li gran cayraz cornus
per plana lonbardia
gros tornos son de refus
se non son de poyos o plus
enolyes preray (?) mia

Zay florin toz despendus
gros tornos et an lefchus
las zenelos plan mia
ma lo let on ay zagut
ma fat lo costat boysut
so non es conpagnia

Lo bon vin froyt e ardant
cho lo bon pastis bolgant
lay si fa bon alere
e polzinix son a verzus
chi non son pont de refus
lay si fa bon dedure

J'en serai jolis et druz
E menrai gaie vie.

II Quant de France me sovient,
Du grant bien qui de li vient,
Toz li cuers me descire,
Puis que partir me covient
Por aler a sauvement
Vers Jhesu nostre sire.

III La Toscane, qui est grant,
M'a doné resentement
De mort et de martire,
Et Mont Cenis voirement
A l'aler et au venant
Me fait tenir de rire,

IV Et li mons as puiz aguz
O les grans quariers cornuz
Par plaine Lombardie.
Gros tornois sont de refus :
Se ne sont de pois o plus,
On nes i prendra mie.

V J'ai florins toz despenduz,
Gros tornois o les escuz.
Las ! je ne les plain mie,
Mais li liz o ai jeüt
M'a fait le costé boçut :
Ço nen est compaignie.

VI Au bon vin froit et friant
Et au bon pastiz boillant,
En France fait bon vivre,
Ou poucin sont au verjus
Qui ne sont point de refus.
La se fait bon deduire.

I-2. En cherchant à expliquer ce vers, M. M. part de la supposition que *alegres* a le même sens qu'en italien : « abbastanza allegro ma liquefatto » ou, ironiquement, « la troppa allegria m'ha liquefatto ». Pour moi, *alegres* est une faute pour *aler* ou *alers*. J'ai pris beaucoup de liberté avec ce vers, ma restitution n'est rien moins que sûre, mais elle doit rendre assez exactement

ce qu'a voulu dire le poète. — 6. Il ne faut pas, comme le veut M. M., supprimer *E*, mais remplacer *menaray* par la forme courante *menrai*.

II-9. *Descirier* est ici verbe neutre ; cf. *Tous li cuers me descire* (*Berte*, cité par Tobler-Lommatzsch, *s. v.*).

III-14. Je suppose que *recontemant* est une faute pour *resentement* : « la Toscane m'a donné la sensation de mort et de tourments ».

IV-19. Dans le mystérieux *ofugi* je vois le mot *pui* : *o puiz aguz* ou *as puiz aguz*. — 24. Le ms. porte *pray* avec un signe d'abréviation sur *p*, probablement celui qui indique *re* ; *preray* serait pour *prenray* (qui devrait être corrigé en *prenra* (ou *prendra*). Le poète semble dire qu'en Italie on soupèse avec méfiance les pièces françaises : si elles n'ont pas le poids requis (« ou plus », ajoute-t-il), on ne les accepte pas. Mon texte est conforme à cette interprétation.

V-25-6. Les florins du *romier* s'en sont allés et (même) les gros tournois. Mais que signifie et *an leſchus* ? Je crois, comme M. M. (p. 43), qu'à la fin du vers il y a le mot *escuz*, ce qui pourrait signifier que les tournois étaient frappés « à l'écusson ». Mais cette explication est loin d'être sûre. — 27. M. M. demande avec raison : si le poète ne regrette pas son argent qui s'est volatilisé, pourquoi alors commence-t-il son vers par *Las* ? On pourrait à la rigueur supposer que ce *Las !* se rapporte aux mauvais lits italiens qui lui ont fait le côté « bossu » (v. 29). — 30. *Ço nen est compaignie*. M. M. pense (p. 41) que le poète « si duole di dover dormire senza compagnia ». Je crois plutôt que *compaignie* a ici le sens général signalé par Tobler-Lommatzsch (*Lebensart*, manière de vivre) : « ce n'est pas une vie », comme on dit aujourd'hui vulgairement.

VI-31. M. M. fait remarquer qu'il n'est pas naturel d'ajouter au *bon vin froit* le qualificatif *ardant* ; on s'attendrait plutôt à *friant* ou quelque chose de similaire. — 33. Sur la rime de ce vers, voir ci-dessus, p. 471.

PIERREQUIN DE LA COUPELLE

Pour les six chansons attribuées à Pierrequin de la Coupelle (Raynaud 145, 374, 1081, 1219, 1244 et 2089) trois manuscrits entrent en considération : *M*, *T* et *C*.

Dans *M* (fol. 163), en tête des chansons, sous la rubrique *Pierekins de le Coupele*, il y a, dans le *C* initiale, une grande miniature représentant un joueur de vielle, assis sur un banc, et portant la couronne : c'est sans doute, comme le veut Paulin Paris [1], celle du roi des ménestrels. Voici ce qu'on lit (entre

1. Paulin Paris, *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, VI, 453.

les rubriques *Thumas Heriers* et *Gontiers de Soignies*) à la table du même manuscrit (fol. D, r° b) :

Pierekins de le Coupele

(R. 145) Chançon fais, n'est pas v[ilaine]
(R. 1081) A mon pooir ai servi
(R. 1244) Quant li tans jolis revient
(R. 374) Quant yvers et frois
(R. 2089) Je chant en aventure

Ces cinq chansons se suivent dans le même ordre dans *T*, toutes sont munies de rubriques dans les deux manuscrits, toutes sont signées *Pierrekins* par l'auteur lui-même. Ajoutons que dans les additions faites au ms. *M*, la pièce R. 1081 figure une seconde fois (fol. 210 b), entièrement notée cette fois. Une sixième pièce (R. 1219), non signée, se trouve dans le seul manuscrit *C*, sous la rubrique *Pierekins de lai Copelle*. Ce dernier manuscrit donne aussi la pièce R. 2089, qui porte en tête *Pierekins de lai Copele*. L'auteur se nomme lui-même toujours *Pierrekins* tout court (mais l'*unicum* de *C* n'est pas signé). Les rubricateurs (comme le rédacteur de la table) écrivent le plus souvent *Pierekins de le Coupele*, celui de *T* par deux fois (en tête de R. 1081 et 1244) *Pierekins* tout court, le rubricateur de *M* en tête des trois dernières pièces (R. 1244, 374 et 2089) *Pieros de le Coupele*. Ce Pierrequin ou Pierrot serait-il identique à un quelconque des nombreux Pierre ou Pierrot qui figurent dans les chansonniers ? Il ne semble pas nécessaire d'examiner ici cette question.

Le poète tirait son surnom de l'ancienne commune de La Coupelle, dont le nom, sous la forme *Le Copele*, est attesté dès 1162 [1]. Elle forme aujourd'hui deux communes du canton de Fruges (Pas-de-Calais) : Coupelle-Vieille et Coupelle-Neuve (à noter l'absence d'article).

Pierrequin envoie une de ses chansons (R. 374) au Pui. « Il nous apprend, écrit Paulin Paris [2], qu'il a concouru dans

1. Comte de Loisne, *Dictionnaire topographique du département du Pas-de-Calais*, 1907, p. 111.

2. *Histoire littéraire de la France*, XXIII, 695. — P. Paris (*ibid.*, p. 694) signale dans le cartulaire de Philippe Auguste « au nombre des chevaliers

les luttes académiques de son temps, c'est-à-dire dans les puys d'Amiens, de Lille et de Valenciennes ». Mais ne s'agit-il pas plutôt de celui d'Arras ? Je me demande même s'il y a des preuves de l'existence des puis nommés par P. Paris à l'époque où vivait Pierrequin, c'est-à-dire au milieu du XIIIe siècle approximativement.

Il envoie une autre chanson (R. 1081) à une dame qui n'est pas nommée ; une troisième, celle qui a été conservée par le seul manuscrit *C* (R. 1219), ne contient aucune sorte de dédicace. Dans les trois qui restent, il désigne ses destinataires d'une manière un peu plus explicite : un comte de Soissons, un certain Jehan à Waulaincourt (il y a une variante) et une dame de Donriier.

Dans l'envoi de R. 2089 on lit :

> Chançons, va t'ent sans demorer
> A Soissons droite voie,
> Au boin conte te fai chanter...

Quel est ce comte de Soissons ? Raoul III, de la maison de Nesle, est mort, âgé, le 4 janvier 1237 (n. st.). Mais déjà plusieurs années avant sa mort il avait adjoint son fils aîné Jean, dit le Bon et le Bègue, au gouvernement de ses terres. Celui-ci signa, comme comte de Soissons, au traité de paix du duc de Bretagne Pierre Mauclerc et au contrat de mariage du fils de ce prince avec Blanche de Champagne (à Château-Thierry le

---

demeurés prisonniers à Bouvines *Gislebertus de le Copele, de communia Ambianensi*, le même peut-être qui, en 1213, avait été envoyé en Angleterre avec Robert de Bellesme et quatre autres chevaliers bannerets, pour décider le roi Jean à prendre part à la ligue des Allemands et des Flamands contre Philippe Auguste. Pierrequin était, selon toute apparence, de la même famille ». C'est peu probable. S'il est permis de conclure *ex silentio*, il n'était pas noble : son nom n'est jamais précédé du titre de messire, il n'y a pas d'armoiries sur la miniature qui le représente et qui figure probablement, comme le dit ailleurs Paulin Paris lui-même (voir ci-dessus, p. 474), un roi des menestrels. — Notre auteur n'est pas le seul personnage de la poésie du XIIIe siècle qui porte ce surnom : Andrieu Contredit d'Arras envoie une chanson (R. 1785^a, éd. E. Droz, *Mélanges Jeanroy*, p. 541) à un *Walon de le Copiele* dont on ne sait rien d'autre (voir Holger Petersen Dyggve, *Onomastique des trouvères*, p. 251, dans *Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, B, XXX).

15 janvier 1236). Jean (II) est mort, comme son frère cadet Raoul, le chansonnier, au second voyage d'outre-mer de saint Louis (1270). Il devait être alors âgé d'une soixantaine d'années, ayant épousé avant 1226 Agnès de Chimay, fille de Roger, seigneur de cette ville, et d'Agnès du Thour. Avant d'être comte de Soissons, il portait, du chef de sa femme, le titre de seigneur de Chimay et du Thour [1]. Les textes ne fournissent aucun indice permettant de les dater avec sûreté [2]. Mais il semble que ce soit plutôt le plus jeune, Jean II, qui doit être considéré comme le protecteur de Pierrequin.

La chanson avec des refrains (R. 145) est envoyée avec Cornu (sans doute un jongleur) à la dame de *Donriier* :

PIERREKINS, por la gent plaire,
Sa chançon velt envoier
A la belle au cler viaire,
Ma dame de Donriier,
En qui il n'a k'ensaignier
Ke boine dame doit faire.
De par moi li dira ceste chançon Cornus...

A. Dinaux [3], induit en erreur par une faute de lecture — *Doinijer* pour *Donriier* (qui cependant ne suffit pas à excuser l'identification fantaisiste) — croit qu'il s'agit de Doignies, « village des environs de Bapaume ». Paulin Paris [4], plus circonspect comme toujours, écrit que « la première de ses chansons est adressée à la dame de Donriier ou Dourier, village situé entre Abbeville et le vieux Hesdin ». C'est exact, il faut seulement observer que ce nom s'écrit aujourd'hui Douriez. C'est le nom d'une commune du Pas-de-Calais, sur la rive droite de l'Authie (arrondissement de Montreuil, canton de Campagne-lès-Hesdin). L'identification ne pourrait être douteuse, les formes anciennes enregistrées par le comte de Loisne

1. P. Anselme, II, 501 ; *L'Art de vérifier les dates*, II, 730 ; Édouard de Barthélemy, *Les comtes et le comté de Soissons* (Paris, 1877), p. 42 ; E. Winkler, *Die Lieder Raouls von Soissons*, 1914, introduction ; Jacques Levron, *Pierre Mauclerc, duc de Bretagne* (Paris, 1935), p. 172.
2. Voir cependant ci-après, p. 482.
3. *Trouvères artésiens*, p. 374.
4. *Histoire littéraire*, XXIII, 694.

(p. 125) sont convaincantes : *Donnus Riherus* 1123, *Donreiher* 1137, *Donrehier* 1219, *Donreyer*, *Donreier* 1221, *Dourrihiers* 1239, *Domrieher* 1240, *Donrier* 1241, *Donrrehier* 1245, *Donrihier* 1259, *Donrihier* 1257, *Domrier* 1268, *Dourihier* 1272, *Donrihier* 1286. — Qui était dame de Douriez vers le milieu du XIIIe siècle ? Selon le P. Anselme (*Hist. généal.*, VII, 744) « on trouve Hugues Quieret, seigneur de Dourier, lequel fit hommage de cette terre, sauf ce qu'il tenoit du seigneur de Ponches [1], au moys de mai 1209 ». C'est la seule mention que je connaisse d'un seigneur de Douriez qui soit à peu près de l'époque qui nous intéresse, la seule mention aussi d'un membre de la famille Quieret de cette même époque [2].

Dans l'envoi de R. 1244, Pierrequin adresse sa chanson à un certain Jehan se trouvant dans une localité qui n'est pas désignée de la même manière dans les deux manuscrits :

T	M
Chançonette, PIERREKIN	Chançonete, PIERREKINS
A Walmencort droit t'envoie.	A Waulaincort droit t'envoie.
Di Jehan...	Di Jehan...

L'erreur est probablement dans *T*, non pas que *Walmencort* soit *a priori* un nom impossible [3], mais toutes les probabilités sont pour la leçon de *M. Waulaincort* et diverses autres formes qui y ressemblent plus ou moins sont en effet assez abondamment attestées, mais l'identification des lieux auxquels s'appliquent ces différentes désignations n'est pas aisée.

En cherchant dans le *Dictionnaire des Postes* le nom le plus ressemblant, on tombe sur Walincourt (Nord, c[on] de Clary). Aussi P. Paris (*Hist. litt.*, XXIII, 695) appelle-t-il notre per-

1. Ponches-Estruval, sur la rive gauche de l'Authie (Somme, arr. Abbeville, c[on] Crécy-en-Ponthieu).

2. Il y a un autre Hugues Quieret, postérieur de plus d'un siècle, et plus célèbre celui-là ; cependant il n'est plus qualifié seigneur de Douriez, et la parenté éventuelle avec son homonyme aîné n'est pas connue : c'est Hugues Quieret, « seigneur de Tours en Vimeu, chevalier, conseiller du roi, son amiral en la mer, sénéchal de Beaucaire et de Nismes... qui mourut des blessures qu'il reçut dans un combat naval contre les Anglois en 1340 ». (P. Anselme, *ibid.*, p. 745).

3. Il y a bien *Walmin*, ancien nom de Wamin (Pas-de-Calais).

sonnage Jean de Walincourt, sans autre explication, A. Dinaux, de même, mais avec un long commentaire auquel nous aurons à revenir. Mais il y a lieu de consulter d'abord le *Dictionnaire topographique du Pas-de-Calais*, par le comte de Loisne (p. 395-6). On constate alors que le nom fourni par le manuscrit *M*, ou à peu près, s'applique au moyen âge à deux communes de l'actuel arrondissement d'Arras, comprises l'une dans le canton de Bapaume, l'autre dans celui de Pas :

1° WARLENCOURT-EAUCOURT, c^on de Bapaume, 27-18 km. S. d'Arras. Les formes anciennes sont *Walenscurt* vers 1036, *Guasloncourt* 1106, *Gualloncourt* 1123, *Walencort* v. 1167, *Garlencurt* v. 1170, *Warleincurt* 1179, *Gallincort* v. 1180, *Wallencurt* et *Vualencurt* XIIe s., *Vallencourt* 1248, *Waullincourt* 1257, *Wallaincourt* 1310, *Wallencourt* 1515, *Varlencourt* 1720.

2° WARLINCOURT-LÈS-PAS, c^on de Pas, 25-23 km. S.-O. d'Arras. Les formes anciennes sont *Wallincortis* 1058, *Warlaincourt* v. 1136, *Warlaincort* v. 1181, *Wallincourt* XIIe s., *Waillaincort* 1227, *Waulaincort* 1241, *Vuaullaincourt* 1257, *Wallaincourt* 1262, *Waulaincourt* 1316, *Vuallaincourt* XIVe s., *Wailancourt* 1474, *Warlincourt lez la ville de Pas* 1507, *Wallaincourt-en-Saint-Pol* 1515.

D'autre part, le nom du Walincourt du département du Nord a dû être anciennement *Walincourt*, *Wallincourt* ou *Wallaincourt*. Mais il n'y a pas de dictionnaire topographique pour ce département.

La liste des quasi-homonymes n'est pas épuisée, car il y a encore Wallecourt [1], Valencourt [2], Vaulancourt [3], etc. Retenons provisoirement le Walincourt du Nord et les deux Warlincourt (Warlencourt) du Pas-de-Calais.

Ainsi que je l'ai déjà dit, Dinaux, qui avait mal réussi à propos de Donriier, n'a pas manqué de se prononcer avec autant de prolixité que d'imprécision (p. 374) : « Il ne peut être ques-

---

1. Voir ci-après, p. 480.

2. P. Anselme, *Hist. généal.*, t. V, à propos des seigneurs de Montgommery, à la fin du XIVe siècle.

3. P. Anselme (*Hist. généal.*, VI, 674) : « Jacques de Trie... mourut le 5 octobre 1432... Il possédoit dans le Vexin les seigneuries de Serifontaine, la forêt de Telles, Vaumain, Valrou, Vaulancourt... »

tion ici de la famille de Warlincourt, en Artois, dont la résidence était située dans les environs de Pas ; nous n'y trouvons qu'un Jean de Warlincourt, tué à la bataille d'Azincourt en 1415, et cité par Enguerrand de Monstrelet en ses Chroniques. Notre chanteur vivait bien longtemps avant lui. Il faut donc (*sic*) revenir à l'illustre et antique famille de Wallincourt, en Cambrésis, qui possédait un superbe château placé entre Cambrai, le Câteau et le Catelet. Cette noble maison, dont les armes étaient *d'argent à un lion de gueules*, avait l'une de ses branches qui prenait le titre de sieur de Dours et qui portait les mêmes armes ; or nous voyons qu'en une charte de l'abbaye de Vaucelles, datée de l'an 1236, il est fait mention de Joye de Wallincourt qualifiée mère de Jehan, sire de Dours, qui pourrait bien être le mécène à qui Pierekins de le Coupele adresse ses chansons [lire : sa chanson]. S'il en était ainsi, notre chanteur artésien aurait vécu au milieu du XIIIe siècle, époque où florissait Jehan de Wallincourt, sire de Dours ».

Dinaux, selon son habitude, ne cite pas ses sources, mais grâce à une indication de M. Max Prinet, il m'a été facile de constater que c'est Jean Le Charpentier [1] (*Histoire généalogique de la noblesse des Païs-Bas, ou histoire de Cambray et du Cambrésis*.., Leide, 1668) qui a fourni les renseignements que Dinaux a fort arbitrairement interprétés. Le Charpentier (tome II, 1064) distingue tout d'abord très nettement entre les trois familles : 1° Wallincourt, « très illustre famille originaire de Cambrésis, portant *d'argent au lion de gueulles* », 2° Walecourt [2] et 3° Warlencourt en Artois : « il y a... un village de ce nom [Warlencourt] lés Pas en Artois... Quant à la famille de Wallecourt au Namurois, elle portoit *d'or à l'aigle de gueulles membré d'azur*, et sortoit d'une même souche avec celle des anciens comtes de Rochefort en Ardenne... » Cette famille namuroise ne nous intéresse pas pour le moment. « Celle de Warlincourt au païs d'Artois, continue Le Charpentier, porte *d'azur au lion d'argent armé, lampassé et couronné d'or, l'escu semé de treffles d'ar-*

1. Le Charpentier ou Le Carpentier ou Carpentier, le nom varie dans les différentes éditions.

2. *Waelcourt*, dans la rubrique de Le Charpentier, est une simple faute d'impression pour Walecourt.

gent, d'où estoient Gautier, Simon, Gui et Guillaume chevaliers ès armées 1250, 1296, 1310, 1374. Monstrelet fait mention d'un Jean tué à la journée d'Azincourt l'an 1415... » (cf. Dinaux, cité ci-dessus).

La famille de Wallincourt en Cambrésis semble en effet avoir été illustre au moyen âge. C'est à elle qu'appartenait, je crois, ce seigneur de Walincourt qui figure, à la date de 1315, dans les *Anciennes chroniques de Flandre* : « Or vous nommerons les chievetaines qui estoient de celle alliance : ...de Cambresis, le signeur de Walincourt... » [1], ainsi que la femme de « Hugues de Ligne, chevalier, gouverneur de la milice de Cambray l'an 1260 » qui « y avoit espousé Renée de Wallincourt » (Le Charpentier, p. 733). Plusieurs familles nobles de ce pays avaient comme cri de guerre *Wallaincourt* ou *Wallincourt*.

Voici enfin le passage de Le Charpentier (p. 508-9) où Dinaux a trouvé l'indication de la parenté de la maison de Dours avec celle de Wallincourt, ainsi que la mention de ce Jean de Dours (et non pas de Wallincourt) qu'il a identifié sans hésitation avec le Jehan destinataire de la chanson de Pierrequin de la Coupelle : « Dours. Portoit *d'argent à un lion de gueules* [ce sont les armes de Wallincourt], selon aucuns, *d'azur au chef d'or à un lion de gueulle sur le tout*. Gelic fait sortir cette illustre maison de celle de Wallincourt, dont un puisné ût en partage la terre de Dours en Picardie, et en prit le nom qu'il transmit à sa postérité. Jean seigneur de Dours est mentionné dans les archives [de l'abbaye] de Saint Aubert [de Cambrai] l'an 1113. Une de ses filles épousa Adam de Picquigny, vidame d'Amiens... Je trouve depuis des *Jeans*, des *Watiers* et des *Nicolas* de Dours... En une donation de huit muids de bois que fit Adam seigneur de Walincourt à l'abbaye de Vaucelles, l'an 1209, elle fait mention de Nicolas de Dours, beau-frère du dit Adam, de Buridan frere du mesme Adam, de Bauduin de Beauvoir cousin du dit Adam, de Gilles Chastelain de Beaumés, d'Evrard sénéchal de Vermandois, etc. En une autre charte de l'abbaye de Vaucelles datée l'an 1236, est faite mention de Joye de Wallincourt, qualifiée mère de Jean

1. *Recueil des historiens des Gaules*, XXII (depuis 1226 jusqu'en 1328), p. p. de Wailly et Delisle, p. 402. La variante *Wallecourt* est à rejeter.

sire de Dours, de Druon, et de Nicolas de Dours ses frères, et de Watier seigneur de Bousies leur beau-frère », etc.

Ce Jean de Dours dont la mère s'appelait Joie de Wallincourt est-il réellement le destinataire de la chanson de Pierrequin ? Je ne le pense pas. Je ne crois pas que le Waulaincourt de la chanson représente le Wallincourt du Cambrésis. Les renseignements fournis par Le Charpentier, bien que dépourvus de références, suffisent à prouver qu'il y a eu au moins dès le milieu du XIIIe siècle une famille noble de Warlencourt. Lequel des deux villages de l'actuel arrondissement d'Arras ce nom désigne-t-il ? Des formes avec *r*, apparaissent abondamment dans la liste des anciens noms des deux localités. Les formes avec diphtongue (*au*) à la première syllabe, forme du manuscrit *M*, désignent généralement Warlincourt-lès-Pas, mais le nom de Warlencourt-Eaucourt est une fois également *Waullincourt*. Dans ces conditions il semble impossible de choisir. Il est vrai que Le Charpentier invoque à propos de la famille de Warlincourt « un village de ce nom lès Pas en Artois » ; mais puisqu'il y en a un autre qui n'est pas loin, on ne peut attacher aucune importance à cette remarque tant qu'on ne saura pas si les actes connus de Le Charpentier, ou d'autres, fournissent des renseignements permettant de conclure qu'il s'agit bien de Warlincourt-lès-Pas et non pas de Warlencourt-Eaucourt.

Pierrequin de la Coupelle est un piètre technicien, comme poète il est nul. Il se contente de rimes approximatives, sa déclinaison est incertaine. Faut-il tirer du fait qu'il emploie (à la rime, qui est d'ailleurs incomplète) la forme *j'aime*, avec *e* analogique, la conclusion qu'il est plutôt de la seconde moitié du XIIIe siècle que la première ? Je suis porté à le croire. A part l'intérêt qu'offrent les noms propres qui y figurent, son œuvre n'a que celui d'être à peu près inédit. De ses six chansons, une seule a été éditée critiquement (par Noack et Stengel), Dinaux en a publié une autre, de la manière que l'on sait, et encore en omettant une strophe, bien qu'elle se trouvât dans l'un des deux manuscrits qu'il a consultés ; quatre pièces ne sont accessibles qu'en édition diplomatique. Dinaux et Paulin Paris en ont donné de courts extraits qu'il serait oiseux d'indiquer d'une manière plus précise.

CXIX

(Raynaud 145)

MANUSCRITS : *M*, fol. 163 ; *T*, fol. 126. — La musique est notée. Dans *T*, chaque refrain, avec le vers qui le précède, a une notation spéciale. Dans *M*, seul le premier couplet et les refrains des deux couplets suivants sont notés, pour les deux suivants, portées vides. *M* omet le couplet V et le refrain du couplet VI. Les notations de *M* et de *T* ne sont pas identiques.

ÉDITION : Dinaux, *Trouvères artésiens*, p. 374 (d'après *MT*, à base de *M*).

VERSIFICATION : *a* b *a* b b b *a* r R
7 7 7 7 7 7 7

Coblas doblas. — A noter la première personne *aime* 6 rimant en *aine*.

Refrains :

I *Ce seroit folie se je n'amoie,*
Car de bien amer me vient ma grant joie.

Gennrich, n° 1002. Cf. R. 1406 (éd. Jeanroy et Långfors, *Chans. satir. et bachiques*, p. 86) :

Après les mals d'amors vient ma grant joie.

II *Adès adès servirai*
Boine Amor tant com vivrai.

Gennrich, n° 167.

III *On doit bien miex valoir*
De belle dame amer.

Gennrich, n° 468.

IV *Pour Dieu, car m'amés, belle tres douce amie,*
Ja vous aim je plus ke nule riens ki soit.

Gennrich, n° 1084.

V *Cançon, ma dame di : sans amor n'a nus joie.*

Gennrich, n° 1012.

VI *Quant boine amors faurra li siecles iert perdus.*

Gennrich, n° 1247.

Auteur : *MT* Pierekins de le Coupele (rubriques des manuscrits).

Graphie de *T*.

I
Chançon fas non pas villaine
D'Amors et de la saison
Ki ces oiseax met em paine
Pour querre lour garison.
A moi ne fait se mal non
Ivers, mais cele ki j'aime
De chanter me prie et k'envoisiés soie.
Ce seroit folie se je n'amoie,
Car de bien amer me vient ma grant joie.

II
Bien est drois ki joie maine
Ke pour joie ait guerredon
D'Amors ki ne soit pas vaine,
Mais loiaus et de raison.
Tele aim jou sans traïson
Et sui siens lige demaine
Ne ja ne m'en partirai :
Adés adés servirai
Boine Amor tant com vivrai.

III
Amors trestote ma vie
Servirai jou bonement
Et ma dame ki'st garnie
De grant beauté plus ke cent
Et de bonté ensement.
Faus est ki d'amors li prie
S'il ne veut amender :

I — 1 *M* faz... vilainne — 3 *M* Qui c. oisiaus m. en — 4 *M* Por q. lor guerison — 6 *M* Yvers... qui — 7 *M* proie que renvoisiez s. — 9 *M* granz.

II — 10 *M* qui — 11 *M* Que de joie — 12 *M* D'amor qui... vainne — 14 *M* ain je s. trahison — 15 *M* Et sueus sui liges demainne — 16 *Après ce vers il y a dans M un .a. dont je ne comprends pas la fonction ; ordinairement c'est un signe d'inversion que mettent les copistes en cas d'erreur, mais il n'y a pas de* b, *ni, à ce qu'il semble, aucune erreur dans le texte. Mais ce pourrait être un signe qui indique que la musique du dernier vers du corps du couplet n'a pas été mise (voir à la Versification)* — 18 *M* Bone... con.

III — 19 *M* Amor — 20 *M* je — 21 *M* quist — 22 *T* Est de b. ; *M* De g. biauté pluz que c. — 23 *T* Et de tos biens e. — 24 *M* Folz e. qui d'amer

On doit bien miex valoir
De belle dame amer. 27

IV

Belle et mieudre ke ne die,
Pour celui ki pas ne ment,
Des maus dont je quier aïe
Faites moi alegement, 31
Car trop sueffre grief torment
Ki aime et amés n'est mie,
Ki tost seroit garis se sa dame voloit.
Pour Dieu, car m'amés, belle tres douce amie,
Ja vous aim je plus ke nule riens ki soit. 36

V

Douce dame deboinaire,
Autrement ne sai proier
Ne ne sai a quel chief traire
Si ne mi volés aidier 40
De çou dont je vous requier ;
Certes bien le poés faire.
Se j'avoie merchi, liés et joians seroie.
Cançon, ma dame di : sans amor n'a nus joie. 44

VI

Pierrekins, por la gent plaire,
Sa chançon velt envoier
A la belle au cler viaire :
Ma dame de Donrîier, 48
En qui il n'a k'ensaignier
Ke boine dame doit faire.
De par moi li dira ceste chançon Cornus :
Quant boine amors faurra li siecles iert perdus. 52

— 25 *M* S'il n'en quide a. — 27 *M* bele.

IV — 28 *M* Bele mieudre que — 29 *M* Por celi qui — 32 *T* C. chil s. ; *M* C. trop fueste (*sic*) g. — 33 *M* Qui... amez — 34 *M* Qui — 35 *M* Por... m'amez bele — 36 *M* que n. rienz qui.

V — *Ce couplet manque dans M.*

VI — 45 *T* Pierrekin, *M* Perrekins — 46 *M* veut — 47 *M* bele — 48 *M* La d. — 49 *M* qu'enseignier — 50 *M* Que bone — 51 *M* diras — 52 *Le refrain manque dans M.*

CXX

(Raynaud 1081)

MANUSCRITS : *M*, fol. 163b et (*M*²) fol. 210b ; *T*, fol. 127. — Portées sans notes dans *M*¹ et *T*, la pièce est notée d'un bout à l'autre dans *M*².

EDITION : Noack et Stengel, *Der Strophenausgang...*, p. 127 (à base de *M*, avec variantes de *T*).

VERSIFICATION : a b a b b a b a c C C
7 7 7 7 7 7 7 7 8 8 8

Trois couplets rimant en *i é*, deux couplets et envoi en *ens ier*.

Refrain :

Diex ! ke ferai se l'amor n'ai
De la belle ou mon cuer mis ai ?

Manque à la liste de Gennrich.

AUTEUR : *MT* Pierekins de le Coupele (la rubrique de *T* est tout au bas du fol. 126 v° ; à la page suivante, où commence le texte, en marge encore une fois : Pierekins). *M*² n'a pas de rubrique.

Graphie de *T*.

I

A mon pooir ai servi
Ma dame et de volenté ;
Diex doinst k'il me soit meri
Et qu'ele m'en saice gré.
Mis i ai tot mon aé
Cuer et cors, pensee ausi.
Se par li n'ai recovré
Santé, dont sai jou de fi

Ja de mes maus ne garirai.
Diex ! ke ferai se l'amor n'ai
De la belle ou mon cuer mis ai ?

II

Certes, ainc ne deservi
Ke j'eüsse son mal gré,
Nepourquant felon haï
M'i ont maintes fois grevé ;

I — 6 *Dans T il y a après* cors, *un grattage portant sur une douzaine de lettres. Dans M*¹ *et M*² *le vers est de huit syllabes* : Cuer et cors et pensee ausi ; *je l'ai réduit à la mesure requise de sept syllabes en supprimant le second* et, *malgré que la musique présente huit notes à l'endroit correspondant* — 7 *M*¹ Si par — 9 *Tous les manuscrits lisent* garrai (*M*² guarrai) ; *j'ai cependant rétabli ici un vers de huit syllabes en lisant* garirai.

II — 13 *M*¹ mau gre — 14 *M*¹ Nonporquant.

Ja ne lour soit pardoné
De moi ne de Dieu ausi.
Travellié m'ont et pené ;
De Dieu soient il honi
Trestous les jors ke je vivrai.
Diex ! ke ferai se l'amor n'ai
De la belle ou mon cuer mis ai ?

III

Ma douce dame, quant vi
Vo gent cors et vo beauté,
Adont nul mal ne senti
Ne nule autre enfremeté,
Mais de grant jolïeté
Trovai mon cuer si garni
Ke pour vous en ai chanté.
Or me truis si esbahi,
Desconforté, si m'en esmai.
Diex ! ke ferai se l'amor n'ai
De la belle ou mon cuer mis ai ?

IV

Se jou sui liez et dolens,
Ne vos devés mervellier ;
Mais je doi blasmer mon sens
Quant ce me het ke j'ai chier
Achaté sans bargignier
De mon cuer k'ele a, si pens
Coment se puet eslongier
De moi ; chi faut jugemens
Quant ce ke deüsse avoir n'ai.
Diex ! ke ferai se l'amor n'ai
De la belle ou mon cuer mis ai ?

V

Dame, u tos ensegnemens
S'est mis, sans moi consellier,
En vostre cors est manans
Çou k'ainc ne m'i vaut aidier.
Sovent me fait foloier
Vostre regars, vos samblans.
Pour çou vous proi et requier,
Tres doce dame vallans,
Merchi, se ja joie averai.
Diex ! ke ferai se l'amor n'ai
De la belle ou mon cuer mis ai ?

VI

Pierrekins a tos amans
Sa chançon velt envoier
Et sa dame ki lonc tans
L'a tenu en son dangier
Et tenra, et si l'amerai.
Diex ! ke ferai se l'amor n'ai
De la belle ou mon cuer mis ai ?

---

19 *T s'arrête à* hon (*sic*) *et omet le reste du couplet ; le reste de la ligne est en blanc* — 20 *M*¹ Trestoz les jors que, *M*² Trestous les jourz que — 21 *Dans M*¹ *le refrain est amorcé par* Dex ; *M*² *écrit toujours le refrain en toutes lettres.*

III — 25 *M*¹ *M*² Adonc — 26 *M*¹ *M*² enfermeté — 27 *M*¹ *M*² joliveté — 32 *Dans M*¹ *le refrain est amorcé par* Dex — 33 *T omet le dernier vers du refrain.*

IV — 41 *M*² De moi si faiz jugemens — 43 *Le refrain est amorcé par* Diex *dans T, par* Dex *dans M.*

V — 45 *La phrase ne se construit pas si on n'ajoute pas* u (ou) *qui manque partout* — 48 *M*² Ce qu'ainz ; *T* me ; *M*¹ vout, *M*² voult — 53 *M*² aurai (*vers trop court*) — 54 *Dans T et M le refrain est amorcé comme au couplet précédent.*

VI — 56 *M*¹ Perrekins — 60 *M*¹ *M*² *omettent* et (*vers trop court*) — 61 *Le refrain est en toutes lettres dans TM*², *M*¹ *n'a que* Dex que ferai.

CXXI

(Raynaud 1244)

MANUSCRITS : *M*, fol. 163 v° b (E. Ulrix, *Les chansons inédites du manuscrit français 844 de la Bibliothèque nationale*, dans *Leuvensche Bijdragen*, XIII, 1921, p. 73 ; texte diplomatique de *M*, avec les variantes de *T*) ; *T*, fol. 127. — Portées sans notes dans *MT*.

VERSIFICATION : 7 a *b* a *b* *b* a *b* a *b* a. *Coblas doblas* (*ient ee*, *ors ie*, *is oie*). Le couplet VI, qui n'a que huit vers dans les deux manuscrits, n'est pas un envoi, mais un couplet dont les deux derniers (?) vers ont été omis. — *Joious* 28, *dous* 30, *tous* 33, *amoros* 36 riment en *ors*, *Pierrekins* 51 en *is*.

AUTEUR : *M* Pieros de le Coupele, *T* Pierekins (rubriques des manuscrits).

Graphie de *T*.

I

Quant li tans jolis revient,
Ke la froidure est passée,
Ke gellee ne se tient,
Ains naist la flors ens la pree
Vert et plaine de rosee,
Et sor ces bois foille vient
Ou oisell la matinee
Chantent cler, lors me sosvient
De la millor qui soit nee,
De qui ma joie me vient.

II

A li pens k'au cuer me tient,
Ja par moi n'iert oublïee
La beautés k'ele sostient,
Ains iert par moi remiree
De cuer, de douce pensee
Et des iex k'ele retient,
La tres belle, l'onoree
Cui beautés honor maintient.
Dex! con fait bone jornee
Qui ses hom liges devient.

III

A ma dame sui tos jors
Et serai tote ma vie :
Tost ma paine et ma dolors,
Quant li plaira, iert merie.
Por çou ne me repenç mie
De li amer par amors
K'en peu d'eure Diex aïe
Et fait de dolant joious ;

I — 5 *TM* Vers — 10 *M* De cui.

II — 13 *M* biautez, *T* bautes — 18 *T* honors — *Dans T, la place du v.* 19 *est blanche, de même celle du v.* 20, *sauf la dernière syllabe* : uient.

III — 25 *M* repent — 28 *T* dolans.

Ausi puet ma doce amie
Por sans plus dire : « amis dous ».

IV

Verrai jou ja nuis ne jors,
Sire Diex ! k'ele çou die
A celui qui siens est tous,
Ki pas ne quiert departie
De sa douce compagnie,
Ains serf com fins amoros
Loiaument sans trecherie ?
Si me faice ele secors
Com je l'aim sans vilonie
Et bé a servir tos jors.

V

D'Amors ne sui pas partis,
Ne ne puis, se je voloie,
K'ele m'a en ses las mis,
Si est bien drois k'a li soie.
Diex ! por quoi m'em partiroie,
Quant nus ne puet paradis
Avoir ne nule autre joie
Sans boine Amor, ce m'est vis ?
Por çou di, n'en mentiroie,
Ke boin fait amer tos dis.

VI

Chançonete, PIERREKINS
A Waulaincort droit t'envoie :
Di Jehan qu'il a empris
Vie pour avoir grant joie ;
Mais bien gart qu'il ne recroie.
Li plus del siecle est faillis,
Angoisse tant les maistroie
K'il vont tot de mal em pis.
.....[oie]
.....[is]

CXXII

(Raynaud 374)

MANUSCRITS : *M*, fol. 164 (E. Ulrix, *Les chansons inédites du ms. 844*, p. 74 ; texte diplomatique de *M*, avec les variantes de *T*) ; *T*, fol. 127 v°. — Portées sans notes dans *MT*.

VERSIFICATION : 7 a b a b b a b a b a. *Coblas doblas* (*art ient*, *é oir*, *ir our*). — La rime indique que l'auteur employait les formes *amor* 45 et *Douçor* 47 (sans *s*) comme cas sujets du singulier.

AUTEUR : *M* Pieros de le Coupele, *T* Pierekins de le Coupele (rubriques des manuscrits).

Graphie de *T*.

IV — 31 *T* nuit et jor — 33 M suens — 34 *T* n'en quiert — 35 *T écrit deux fois ce vers, d'abord* De sa douce departie, *puis correctement* — 39 *M* vilenie.

V — 46 *M* puet granz delis — 49 *T* ne mentiroie.

VI — 51 *T* Pierrekin — 52 *T* A.walmencort — 59-60 *manquent dans les deux manuscrits*.

I

Quant ivers et frois depart
Del douç tans d'esté ki vient,
Ke li chans d'oiseaus se part
.....[ient]
Ki de loial amor vient
Et de ma dame ki part
.....[ient]
.....[art]
De m'amor le cuer retient.
Joie en ai, se Diex me gart.

II

Mal gré gent de male part
Ki demandent dont che vient
Ke je chant (li cuers lor art,
Ce sachiez, quant biens avient)
.....[ient]
Felons mesdisans eschars
Cui avarisse maintient.
Male flame tex gens art,
Car d'aus nus biens ne me vient,
Ne ja Dieus n'ait en aus part.

III

Bien ont le siecle amusé
Ki por nient quident valoir.
Dame, cil ait mal deshé
Ki de tel gent fera oir,
Par quoi lour puist eschaoir
Nule deboinareté ;
Mais celui faites avoir
Ki son cuer vous a doné
Vostre amor, nul autre avoir
Ne voil, si aie jou gré.

IV

Je sui tos et ai esté
En servir sans remanoir
Ma dame et sa grant beauté,
De qui j'atent a avoir
Les biens sans departir, voir,
Des maus ki tant m'ont grevé ;
Si plaist la belle voloir,
Tost m'en avra delivré :
Sor totes i a pooir.
C'est ma mors et ma santé.

V

Il me plaist mout a soffrir
Et la paine et la dolour
Ke vous me faites sentir,

I — *Il manque trois vers à ce couplet. Je suppose, sur la base du contexte et du schéma métrique, une lacune de un vers après le v.* 3 *et une autre de deux vers après le v.* 6 ; *mais rien dans les manuscrits n'indique les lacunes et mon hypothèse n'est pas la seule plausible.* — 3 *Au lieu de* se part *T, c'est sans doute la leçon de M,* s'espart, *qui est la bonne* — 6 *Dans T,* ki *est sur grattage.*

II — *Ce couplet a neuf vers (au lieu de dix) dans M, huit dans T où les v.* 13 *et* 14 *ont été réunis en un seul ; quant au vers qui manque dans les deux manuscrits, je pense que c'est le v.* 15 (*le cinquième vers du couplet*) — 11 *M* Mau gre — 13 *et* 14 *se lisent ainsi dans T :* Ke je chant quant biens avient — 16 *M* Felon plain de mal esgart (*la rime est correcte*) ; *il se peut qu'il reste quelque chose du vers disparu* 15 *dans la leçon que donne T du v.* 16 — 18 *M* flambe — 19 *M* Car d'eus ne me vient nus biens.

III — 22 *T* noient — 23 *M* dehe — 25 *M* puisse — 30 *M* Ne quier.

IV — 34 *M* De cui — 37 *M* S'il plaist la bele a voloir — 40 *M* ma mort.

V — 41 *M* plait.

Belle et boine et sans folor.
Bien le me puet vostre amor
En .j. tot seul jor merir :
S'Umelités et Douçor
Fait vous moi, dame, chierir,
Dont n'ai je mie pauor
D'avoir joie sans faillir.

VI

Pierrekins sans lonc sejor
Velt faire son chant oïr
Au Pui, k'il iert de valor,
S'on le velt bien maintenir
Et a ceaus porter honor
Ki le saront deservir.

CXXIII

(Raynaud 2089)

Manuscrits : *C*, fol. 86 (*Archiv* de Herrig, XLII, 314, non tome XLIII, comme l'imprime Raynaud) ; *M*, fol. 164 b ; *T*, fol. 128. — La musique est notée dans *MT*. La mélodie de *M* et *T* est essentiellement la même.

Versification : *a* b *a* b b *a* b *a* b
6 8 6 8 8 6 8 6 8

Coblas doblas (*ure ier*, *aige ent*, *oie er*).

Auteurs : *T* Pierekins de le Coupele, *C* Pierekins de lai Copele, *M* Pieros de le Copele (rubriques des manuscrits).

Graphie de *T*.

I

Je chant en aventure,
Savoir s'il me porroit aidier
Au mal ki tant me dure,
Car de miex aroie mestier,
Si me fait Amors enforchier
De chanter par nature,
Et mes cuers, ki en son dangier
S'est tos mis sans faussure,
Velt en chantant merchi proier.

II

Belle et bone a droiture,
De qui viegnent mi desirier,
Se vous ne metés cure
A ma dolor amenuisier,
Ne puis vivre, ne jou ne quier.
Hé ! france creature,
Ne perdés celui ki tant chier
Vous a plus ke riens nule,
Mais pensés de lui alegier.

45 *T* amors — 47 *T* docours — 48 *M* Vos fait dame moi chierir — 50 *T* De avoir.

I — 5 *MC* esforcier — 7 *T* cuers kist en ; *M omet, à la fin du recto du fol. 164, les trois dernières lettres de* dangier.

II — 10 *T* Bel (*grattage*) bone a droiture — 11 *M* De cui — 13 *C* En ma — 17 *C* rien.

III

Simple et plaisans et saige,
Car me faites alegement,
Car pour vous senç la raige
D'amors ki m'alume et esprent.
Trop me demore longement
Santés a cest malaige.
Merchi, dame, car autrement
Ne voi ki m'asoshaige,
Se de moi pitiés ne vous prent.

IV

Ne tenés a outraige,
Ma dame, se merchi demant,
Car je meç mon eaige
En vous servir tout loiaument
Com nus puet faire boinemant,
Si en avés en gage
Mon cors et mon cuer ligemant :
Diex vous doinst tel coraige
K'il soient a vostre talant.

V

Liés et jolis seroie
Se merchi peüsse trover ;
Dame ou tos biens s'avoie,
Sans vous ne la puis recovrer.
Pour Dieu, n'aiés le cuer aver :
Belle, metés m'en joie
Por felons mesdisans grever ;
N'est riens ki tant m'anoie :
Diex lour puist grant honte doner.

VI

Chançons, va t'ent sans demorer
A Soissons droite voie,
Au boin conte te fai chanter,
Pierrekins t'i envoie
Ki d'Amours ne puet eschaper.

CXXIV

(Raynaud 1219)

Manuscrit : *C*, fol. 99 (*Archiv* de Herrig, XLII, 332). — Ni notation ni portées.

Versification : 8 *a* b *a* b *a* b.

Coblas unissonans (*ie er*). Même schéma dans R. 1717, *unicum* de *I*, également sans musique (*Archiv*, XCIX, 84 ; Bartsch, *Rom. u. Past.*, p. 42). Voir H. Spanke, *Beziehungen zwischen romanischer und mittellateinischer Lyrik*, p. 36. — Lorsque le

III — 19 *CM omettent le premier* et — 20 *C* Cor me — 26 *M* m'assoage, *C* m'asuaige.

IV — 29 *T* demanc — 33 *M omet* gage ; *dans* T, *à la place des deux premières lettres de* gage *il y a un blanc* — 36 *C* Ke soie a vostre talent.

V — 38 *C* merit ; *CM* pooie — 39 *C* Dames ou.

VI — 47 *T* A s. fai ta voie (*mais* fai ta *est d'une autre main*) — 48 *T* te ferai ch. (*vers trop long*).

copiste lorrain de *C* écrit à la rime *jolive*, *aïde*, *pitiet*, il faut entendre *jolie*, *aïe*, *pité*.

AUTEUR : Pierekins de lai Copelle (rubrique du manuscrit).

I

J'ain la millor ke soit en vie,
De ceu me peux je bien vanteir,
Maix ne sai c'elle m'aimme mie,
Ç'est ceu ke plux me fait douteir,
Ne ne lairai ke je nel die :
Onkes el monde n'ot sa peir.

II

Elle est belle, coente et jolive,
Les euls ait vairs, rians et cleirs.
Mort m'ait sa tres grant signorie,
Car je ne puis a li pairleir.
E ! medixant, Deus vos maldie.
Jai por vos ne larai l'ameir,

III

Ains amerai toute ma vie,
De ceu ne me doit nuls blameir,
Car s'amor si fort me maistrie
Ke jor ne nuit ne puis dureir ;
Or li doinst Deus avoir envie
De son loiaul amin ameir.

IV

Hé ! belle, plaixans, douce amie,
En gueridon veil demandeir
A vos ke me faiciés aïde
Des mals ki si lons m'ont dureit.
Otroiés moi, je vos em prie,
Vostre amor c'ai tant desireit.

V

Deus ! j'ai servit toute ma vie,
C'onkes n'o talent de fauceir,
Maix mes cuers toz jors merci prie
A vos, dame de grant biaulteit ;
A departir merci vos crie,
Douce riens, s'en aiés pitiet.

Arthur LÅNGFORS.

I — 5 je *manque*.
II — 8 ait *manque*.
IV — 22 Del mal — 24 cait tant.

SENS ET ORIGINE DE *MARCASSIN*

Littré définit ainsi le mot *marcassin* « petit sanglier qui est au-dessous d'un an et suit encore sa mère », citant comme exemple : *Les marcassins sont marqués de raies noires et blanches.*

La définition donnée par Littré s'accorde mal avec l'exemple qu'il cite, car les raies, appelées par les chasseurs livrée, que portent les petits sangliers, disparaissent déjà pendant le quatrième mois, et le cinquième mois passé il n'en reste guère de trace. Écoutons ce qu'en disent les experts :

Les jeunes sangliers, jusqu'à l'âge de six mois, portent le nom de *marcassins*. Sur un fond de teinte fauve, leur corps est rayé de bandes longitudinales alternativement fauve brun et fauve clair. On donne à cette robe, qui commence à disparaître vers l'âge de quatre mois, le nom de *livrée*. Vers l'âge de six mois, ils l'ont à peu près complètement perdue et deviennent de teinte uniformément rousse. Ils prennent alors le nom de *bêtes rousses*, qu'ils conservent jusqu'à l'âge d'un an. — Georges Lanorville, *Les Chasses du Sanglier*, Paris, 1925, p. 19.

Ils (les marcassins) portent également la livrée, qu'ils commenceront à perdre vers l'âge de quatre mois, et qui disparaîtra lorsqu'ils en auront six. — *ib.*, p. 32.

En venant au monde il est marqué de bandes transversales d'une couleur plus pâle que le reste de sa robe ; il porte, dit-on, *la livrée*. Tant qu'il conserve ces marques, il garde le nom de *marcassin*. A quatre mois, sa robe devient d'une couleur uniforme, alors on l'appelle *bête rousse*. — Joseph La Vallée, *La chasse à courre en France*, deuxième édition, Paris 1859, p. 318, (première édition de 1856).

Chaque laie... recherche un fourré épais dans un lieu tranquille, y pratique une fosse un peu profonde qu'elle garnit de mousse, de longues herbes et de brindilles sèches. Elle y dépose, au mois de mars ou d'avril, suivant l'époque à laquelle s'est fait l'accouplement, depuis quatre jusqu'à dix marcassins, et quelquefois de dix à quinze... Le jeune marcassin est rayé de bandes longitudinales, alternativement d'un fauve clair et d'un fauve brun

sur un fond mêlé de blanc, de brun et de fauve ; c'est ce que les chasseurs nomment la *livrée* ; plus tard, il perd ces rayures, et, dès l'automne, sa couleur est un gris sale rayé de brun : il conserve, comme nous l'avons dit, son nom de marcassin jusqu'à six mois. — J. J. Baudrillart, *Dictionnaire des chasses*, Paris, 1834, p. 636.

Junge, welche Frischlinge heissen und bis zum 6. Monate gelb, weiss und schwarzbraun längsgestreift oder gefleckt sind. — Johannes Leunis, *Synopsis der Thierkunde*, 3e éd., I, Hannover, 1883, § 159 (p. 240).

Le *Dictionnaire Général* définit autrement le mot *marcassin* : « petit sanglier qui ne quitte pas encore la mère [1] ».

Les définitions de Littré et du *Dictionnaire Général* proviennent toutes deux, à ce qu'il semble, du *Dictionnaire de l'Académie française*, qui dit depuis sa sixième édition (1835, 1878, 1932) : « petit sanglier au-dessous d'un an, qui suit encore sa mère » [2], offrant comme exemple : *Les marcassins sont marqués de raies noires et blanches. Un marcassin de trois mois. On leur servit un marcassin, à dîner.* Dans la huitième édition (de 1932-5), le premier des exemples cités a été exclu — à tort, comme nous le verrons — et le troisième y est ainsi conçu : *On leur servit à dîner un rôti de marcassin* [3].

Les cinq premières éditions du *Dictionnaire de l'Académie* : (1694, 1718, 1740, 1762, 1798) offraient une autre définition du *marcassin* : « le petit du sanglier qui suit encore la laie » [3], avec les deux derniers des exemples cités [4]. L'exemple *Les marcassins sont marqués de raies noires et blanches* ne se trouve donc que dans les sixième et septième éditions.

La définition des cinq premières éditions et celles du *Dictionnaire Général* sont beaucoup trop larges, car les jeunes sangliers suivent leur mère pendant plus de deux ans :

Les jeunes sangliers, jusqu'à l'âge de six mois, portent le nom de *marcassins*... Vers l'âge de six mois, ils ... prennent le nom de *bêtes rousses*,

---

1. C'est aussi la définition de Godefroy, *Suppl.* : « petit sanglier qui ne quitte pas encore sa mère ».

2. Cette définition a été répétée ensuite par P. Poitevin, *Nouveau dictionnaire universel de la langue française* (1860).

3. Définition reprise par P. C. V. Boiste, *Dictionnaire universel de la langue françoise*, Paris, 1812 : « petit de la laie qui la suit encore ».

4. Dans le dernier exemple on lit cependant « à souper » pour « à dîner ».

qu'ils conservent jusqu'à l'âge d'un an. De un an à deux ans et demi, on les appelle *bêtes de compagnie*. Jusqu'à cet âge, en effet, ils voyagent et circulent de compagnie, suivant leurs mères ou *laies*. A deux ans et demi, les mâles quittent les laies, et tirent chacun de son côté. On les appelle alors *ragots*. — G. Lanorville, *Les chasses du sanglier*, p. 19.

La laie est généralement accompagnée non seulement de ses petits de l'année, mais de ceux des deux années précédentes, qui sont devenus bêtes rousses et bêtes de compagnie. — *ib.*, p. 33-34.

Quand il a atteint une année, on le nomme *bête de compagnie*, parce qu'il reste en bande avec les laies et les autres jeunes individus de son espèce ; mais lorsqu'il a passé le milieu de sa seconde [1] année, qu'il se sent la force de suffire à ses besoins et à sa défense, il va seul, et alors il prend le nom de sanglier. — J. La Vallée, *La chasse à courre en France*, 2e éd., p. 318.

Aussi les rédacteurs de la sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie* ont-ils senti le besoin de remédier à la définition insuffisante des éditions antérieures, ajoutant la phrase « au-dessous d'un an [2] » à la définition « le petit du sanglier qui suit encore la laie » des éditions précédentes. Cette définition remaniée se trouvait auparavant dans les dictionnaires de Furetière et de *Trévoux* : « petit sanglier qui est encore à la suite de la mère, qui est au-dessous d'un an », et, grâce à l'autorité de ces deux dictionnaires, on trouve dans trois compilations cynégétiques du XVIIIe siècle l'énonciation que le *marcassin* est un petit sanglier au-dessous d'un an :

Marcassin « petit sanglier au-dessous d'un an » (Massé, *Dictionnaire portatif des eaux et forêts*, Paris, 1766).

---

1. Par mégarde l'auteur dit *seconde* au lieu de *troisième*. Tous les chasseurs sont unanimes à reconnaître que le jeune sanglier s'appelle *bête de compagnie* depuis un an jusqu'à deux ans ou deux ans et demi. L'auteur lui-même dit dans ce qui suit : « A deux ans et demi, le sanglier est, comme on dit, *ragot*; à trois ans, il est à son *tiers an*; l'année suivante, à son *quart an* ou *quartanier*. Ensuite, il devient *grand vieux sanglier solitaire* ou *sanglier miré* », p. 319,

2. L'autorité de l'Académie a imposé cette définition aux dictionnaires franco-suédois qui s'emploient couramment en Suède. Dans le dictionnaire de Schulthess on trouve l'explication « jeune sanglier » avec cette addition, en caractères plus petits, « au-dessous d'un an ». M. Vising, dans son dictionnaire tout récent, est plus prudent, disant « jeune sanglier » tout court. Sachs-Villatte, *Enzyklopädisches Wörterbuch*, traduit *marcassin* « Frischling, junges Wildschwein » ; « Frischling » est expliqué « sus aper anno minor », dans le *Deutsches Wörterbuch* de J. et W. Grimm.

Marcassins « petits de la laye et du sanglier, qui sont au-dessous d'un an ». [Delisle de Sales], *Dictionnaire théorique et pratique de chasse et de pêche*, Paris, 1769 ; [Fr. Lacombe], *Encyclopédie méthodique*, Paris, an III.

Sous l'art. *sanglier* ce dernier dictionnaire dit cependant :

En venant au monde, ils s'appellent *marcassins ;* au bout de six mois jusqu'à un an, ils sont dits *bêtes rousses*, parce qu'ils quittent alors la livrée, et ont le poil roux (p. 405).

L'idée que le petit sanglier est appelé *marcassin* pendant sa première année a été énoncée auparavant par P. Monet, qui s'exprime cependant d'une façon plus circonspecte : « jeune sanglier, de la première année, ou environ » (*Abrégé du parallèle des langues françoise et latine*, Rouen, 1632).

Plusieurs lexicographes du XVIIe siècle donnent des explications du mot *marcassin* qui, sans présenter d'erreurs, n'offrent cependant rien de précis :

Marcassin « nefrens » (Nicod, *Le grand dictionnaire françois latin*).

Marcassin « a young wild boar » (R. Cotgrave, *A French and English Dictionarye*).

Marcassin « jeune sanglier » (N. Duez, *Dictionarium gallico-germanico-latinum*, Amsterdam, 1664).

Marcassin « petit sanglier » (Ménage, *Dictionaire étymologique*)[1].

Marcassin « le petit de la laie, petit sanglier » (Richelet, *Dictionnaire de la langue française*).

Cette dernière définition se trouve aussi dans un petit nombre d'ouvrages cynégétiques :

« Marcassins sont les petits de la laye » (Robert de Salnove, *La vénerie royale*, Dictionnaire des chasseurs, la première édition de 1655). *Marcassins* « ce sont les petits de la Laye » (*L'art de toute sorte de chasse et de pêche*, Lyon, 1730 ; Langlois, *Dictionnaire des chasses*, Paris, 1739).

Le grand Buffon offre de *marcassin* une définition qui, sans être en aucune manière fausse, n'est tout de même pas assez précise :

Le marcassin « le sanglier qui est dans le plus bas âge » (*Histoire natu-*

1. Définition reprise par La Curne de Sainte-Palaye, *Dict. hist. de l'ancien langage fr.*

relle générale et particulière avec la description du cabinet du roi, tome 5, p. 55, Amsterdam, 1766).

Une définition originale de *marcassin* est offerte par Bescherelle aîné :

Marcassin « jeune sanglier qui n'a pas encore de défenses » (*Dictionnaire national ou dictionnaire universel de la langue française*, Paris, 1846).

Cette définition ne peut aucunement être qualifiée de satisfaisante, car d'un côté les marcassins naissent avec les dents qui deviendront les défenses, et de l'autre les défenses du sanglier ne peuvent blesser qu'après l'âge de trois ans quand il a passé de *bête à compagnie* et *ragot* à être un *tiers-an* ou *sanglier à son tiers-an* [1] :

Dès leur naissance, les petits marcassins ont les yeux ouverts, et ils possèdent déjà les quatre dents qui deviendront les défenses et les grès [2]. — G. Lanorville, *Les Chasses du Sanglier*, p. 32.

Ils (les sangliers) pourroient aussi mal-traitter les hommes, s'ils ne l'attaquoient à cheval : je pretens parler du Sanglier qui est en son tieran ou en son quartan : car pour les layes, et les bestes de compagnie, elles ne peuvent pas blesser, mais elles font d'autres maux par leurs mangeures et gourmandises qu'elles ont plus que les autres bestes. — Robert de Salnove, *La vénerie royale*, De la chasse du sanglier, chap. 1.

***

L'exemple cité dans les sixième et septième éditions du *Dictionnaire de l'Académie* et répété par Littré dit que ce qui est caractéristique des marcassins, ce sont les rayures : *Les marcassins sont marqués de raies noires et blanches*. Au cours du cinquième

1. De un an à deux ans et demi, on les appelle *bêtes de compagnie*... A deux ans et demi, les mâles quittent les laies, et tirent chacun de son côté. On les appelle alors *ragots*. Ils sont nommés *tiers-an* lorsqu'ils ont de trois à quatre ans, *quartaniers* de quatre à cinq ans, *vieux sangliers* de cinq à sept ans, puis *grands vieux sangliers* ou *solitaires* après sept ans, Georges Lanorville, *Les Chasses du Sanglier*, p. 19.

2. *Grès* « grosses dents de la mâchoire supérieure du sanglier et qui lui servent à aiguiser ses défenses », Georges Lanorville, *Les Chasses du Sanglier*, p. 284.

mois ces rayures [1] se perdent complètement, et ce mois passé, le jeune sanglier ne porte plus de livrée. C'est donc une grosse erreur de dire que *marcassin* est un petit sanglier au-dessous d'un an, et il faut exclure définitivement cette fausse définition des dictionnaires français. Ceux qui se connaissent le mieux en ces matières sont les chasseurs. Dans les dictionnaires de chasse et les ouvrages cynégétiques on trouve de bonnes définitions du mot *marcassin* :

Les sangliers venant au monde s'appellent *Marcassins*, leur mère se nomme *Laie*. Au bout de six mois, et depuis six mois jusqu'à un an, ces mêmes *Marcassins* sont dits *Bêtes rousses*, parce qu'alors ils ont le poil roux ; quand ils ont un an fait, ils se disent *Bêtes de compagnie*. — Le Verrier de la Conterie, *L'école de la chasse aux chiens courants*, Chasse du Sanglier, chap. II (première édition de 1763) [2].

Marcassin « jeune sanglier, jusqu'à six mois ». — [Goury de Champgrand], *Almanach du chasseur ou calendrier perpétuel*, Paris, 1773.

Quand ils naissent, on les appelle *marcassins*. Depuis six mois jusqu'à un an, on les appelle *bêtes rousses*. A un an, on les nomme *bêtes de compagnie*. — Boisrot de Lacour, *Traité sur l'art de chasser avec le chien courant*, chap. XXVIII (première édition de 1808).

Il s'appelle *marcassin* jusqu'à six mois ; *bête rousse*, depuis six mois jusqu'à un an. — J. J. Baudrillart, *Dictionnaire des chasses*, art. *sanglier*.

Marcassin « jeune sanglier jusqu'à six mois ». — E. Blaze, *Le chasseur au chien courant*, II, Paris, 1838, p. 424.

---

1. Ce sont probablement les rayures multicolores des marcassins (voir les exemples cités p. 494-5) qui ont fait forger à Antoine Hamilton (1646-1720) l'expression *yeux marcassins* ; voir les exemples cités par Littré et dans le *Dictionnaire Général*, art. *marcassin*, et cf. v. fr. *yeux vairs*.

2. Dans le *Dictionnaire des termes de chasse* à la fin de son ouvrage, Le Verrier de la Conterie donne une autre définition de *marcassin* : « c'est un petit Sanglier venant au monde ; il porte ce nom autant de temps qu'un petit cochon porte celui de *Cochon de lait* ». D'après la *Grande Encyclopédie* « la laie met bas trois à neuf marcassins qu'elle allaite pendant trois ou quatre mois » (art. *porc*). Le sevrage a donc lieu à la même époque que la livrée commence à disparaître ; pendant quelque temps, avant le sevrage complet, les marcassins tettent et prennent de la nourriture consistante alternativement, comme a eu l'amabilité de m'informer le Dr L. Heck, directeur du Jardin zoologique de Berlin. La seconde définition de Le Verrier de la Conterie s'accorde donc assez bien avec la première qu'il donne. Cf. l'exemple de Twici cité p. 501.

Marcassin « jeune sanglier au-dessous de six mois, qui porte encore la livrée ». — Edmond Le Masson, *Nouvelle vénerie normande*, Avranches, 1841, p. 340.

Marcassin « nom que l'on donne au petit sanglier jusqu'à six mois ». — L. Bertrand, *Dictionnaire des forêts et des chasses*, Paris, 1846.

Marcassin « nom du petit sanglier jusqu'à six mois ». — Adolphe d'Houdetot, *La petite vénerie ou la chasse au chien courant, Vocabulaire* (première édition de 1855).

Le porc sauvage varie suivant son âge. En venant au monde, il est marqué de bandes transversales d'une couleur plus pâle que le reste de sa robe ; il porte, dit-on, *la livrée*. Tant qu'il conserve ces marques, il garde le nom de *marcassin*. A quatre mois, sa robe devient d'une couleur uniforme, alors on l'appelle *bête rousse*[1]. Quand il a atteint une année, on le nomme *bête de compagnie*. — J. La Vallée, *La chasse à courre en France*, 2e éd., p. 318.

Marcassin « c'est le nom que portent les jeunes sangliers depuis le moment de leur naissance jusqu'à l'âge de six mois, époque à laquelle ils perdent la livrée et deviennent bêtes rousses ». — Ernest Parent, *Le livre de toutes les chasses*, Paris, 1865-6, p. 204.

Marcassin « on nomme ainsi les jeunes sangliers, jusqu'à l'âge de six mois ; en perdant ce nom, ils prennent celui de *bêtes rousses*, qu'ils gardent jusqu'à un an ». — A. Pairault, *Nouveau dictionnaire des chasses*, Paris, 1885.

Marcassins « jeunes sangliers au-dessous de six mois ». — *La chasse moderne, Encyclopédie du chasseur*, Librairie Larousse (1900), p. 676.

Marcassin « jeune sanglier de moins de six mois ». — G. Lanorville, *Les chasses du Sanglier*, p. 287.

La meilleure de ces définitions est celle d'Edmond Le Masson « jeune sanglier au-dessous de six mois, qui porte encore la livrée ». Il est grand temps qu'elle soit introduite dans les dictionnaires français pour remplacer les définitions inexactes et erronées de la plupart des dictionnaires français qui existent, tant en France qu'à l'étranger.

Aucun exemple de *marcassin* n'est connu de la littérature du moyen âge ; on ne trouve même pas le mot dans la riche littérature cynégétique. Ni *Modus*, ni Phébus, ni du Fouilloux au XVIe siècle ne s'en servent. Au moyen âge les petits sangliers étaient appelés *porcel* :

1. D'après Joseph La Vallée, contrairement à l'opinion des autres auteurs cités, le nom de *marcassin* se rapporte seulement aux quatre premiers mois, et non pas au cinquième mois, pendant lequel la livrée disparaît complètement.

Pur quey, vous veneour, est il apele sengler ? Pur ceo qe adeprimes est il apele *purcel*, taunt cum il laite la mere. Et quantz la mere les ad lesse, sunt il apelez goreaus: e tut lan apres. Le tierz an, sunt il apelez hogastres. — Guillaume Twici, *Le art de vénerie*, Paris, Pairault et Cie, 1910, p. 5.

La truie... est prains chascun an de set *pourchiaus* ou de plus, et communement nessent ou mois de mars.... Je entent par ceste truie les gens qui sont en ce present monde, qui sont prains chascun an de set *pourchiaus* ou de plus, ce sont les set pechiés mortieux et de leur branches... Et encore sont pis que la truie, que elle ne porte ses *pourchiaux* que quatre mois ou cinc, et communement homme porte ses pechiés un an, c'est de l'un mars à l'autre, et faonne et les met hors en mars, au plus pres de Pasques que il peut. — *Modus*, § 77 de mon édition.

Leur sayson commence de la Sainte-Crois de septembre jusques à la Saint-Andrieu qu'ils vont aux trueyes, quar ils sont en leur gresse quant ils sont retretz des trueyes ; les trueyes ont leur saison jusque tant qu'eles ont heu leurs *pourciaulx*. — *La chasse* de Gaston Phebus, édition Joseph Lavallée, Paris, 1854, p. 59.

Les trueyes meinent aveques elles leurs *pourciaulx* deux ventrées sanz plus ; et puis chassent ceulx de la première ventrée en sus d'elles ; quar ils ont jà deux ans et 3 mois comptant celuy en qui furent nez. — *Ib.*, p. 61.

Du Fouilloux, dans le seul passage où il parle d'un jeune sanglier né de l'année, l'appelle *cochon* :

Combien que les Veneurs veulent dire qu'il n'y a iugement ne cognoissance aux bestes de compagnies qui sont soubs l'aage de deux ans, pour cognoistre les masles d'auec les femelles : si est-ce que i'ay veu plusieurs fois des cognoisseurs en ces pays de Poictou qui cognoissoient le masle d'auec la femelle entre les *cochons* nez de l'année, suiuans la mere (*Vénerie*, chap. LIII).

D'autres exemples de *cochon* « marcassin » sont donnés dans E. Rolland, *Faune populaire*, VII, p. 167, où est signalé *sangleron* « marcassin » chez Rabelais.

Le mot *marcassin* fait son entrée dans la littérature française à l'aube du XVIe siècle. Le premier exemple connu date de 1496 (Godefroy, *Suppl.*) ; il se présente sous la forme *marquesin*. Du XVIe siècle on n'a relevé que deux exemples : un dans la seconde édition du *Dictionnaire François-latin* de Robert Estienne (Paris, 1549), où *marcassin* est donné sans traduction ni explication [1],

1. Dans la première édition (de 1539) le mot *marcassin* fait complètement défaut.

un autre dans la *Maison rustique* de Charles Estienne et Jean Liébault (première éd., de Charles Estienne seul, de 1564):

Lon tient aussi grand compte des tendres et jeunes sangliers qu'on appelle *marquassins*, ès festins et banquets d'hyuer (livre 6, chap. XXXIII).

Le fait que le mot n'est pas traduit par Robert Estienne et que les auteurs de la *Maison rustique* sentent le besoin d'informer spécialement le lecteur sur le sens de *marcassin* montre que le mot n'était pas encore bien connu. Du Fouilloux ne se sert pas du mot dans sa célèbre *Vénerie*, mais au XVIIe siècle *marcassin* s'est bien incorporé à la langue de chasse. Le grand auteur cynégétique Robert de Salnove emploie plusieurs fois *marcassin*:

Layes prestes à faire leurs *Marcassins* (*La vénerie royale*, De la chasse du sanglier, chap. IV). Ce n'est pas que la Laye ne soit en aussi bon appetit que luy (le sanglier), ayant ses *Marcassins* à nourrir (*ib.*, chap. V). Les Layes qui vont chercher les buissons... pour y choisir vn beau buisson, où il y aura de grands forts, pour y faire ses *Marcassins* (*ib.*, chap. VIII). Il est iuste de leur laisser faire leurs *Marcassins*, et de chasser plustost les bestes de compagnie (*ib.*). S'il y a vne Laye et des *Marcassins*, il en doit faire le veritable recit (*ib.*, chap. XV). Celles qui se trouuent pleines ou qui ont des petits *Marcassins* (*ib.*, chap. XVI).

Au XVIIe siècle le mot était si bien connu, en dehors des cercles des chasseurs, que la Fontaine osait créer l'expression *gent marcassine* pour les petits d'une laie (*Fables*, III, 6). D'après Bescherelle aîné [1] *marcassin* est un nom donné aux jeunes cochons dans quelques cantons : *Une truie et ses marcassins*. Récemment on a créé le verbe *marcassiner* « faire les marcassins ». Les seuls auteurs que j'aie vus s'en servir, sont Ernest et Léon Bellier de Villiers, *Le langage de la vénerie*, Paris, 1904 : « En avril, les vieilles laies ont déjà *marcassiné*, fait leurs marcassins » (p. 186).

*
* *

Voici la liste d'étymologies pour le mot *marcassin*. On l'a

1. *Dictionnaire national ou dictionnaire universel de la langue française*, Paris, 1846, art. *marcassin*.

fait dériver du nom propre *Marc* [1], de meracus [2], du flamand *melkzwyn* [3], de *margasse*, *margassat* « petit de la pie » [4], *marcassite* [5]. Littré hésitait entre la dérivation de marcasiu [6] et celle du v. h. all. *mor*, *morchen* « porc ». M. Spitzer [7] préconise la dérivation du v. fr. *marchais*, *marcais* « marais » (de *marais* + *marcher* « fouler aux pieds »), « als das im Schlamm sich wälzende Tier ». L'étymologie *marcais* + *in* > *marcassin*, rejetée par Meyer-Lübke dans les deux premières éditions de son *Rom. Etym. Wörterbuch* (art. 5360), a été acceptée par lui dans la troisième édition (art. 5515 a), et Sainéan [8], Gamillscheg [9] et Bloch [10] l'admettent sans réserve. Cette étymologie fait cependant preuve de manque de connaissance de la vie des *marcassins* et de leurs habitudes.

Marcassin est le nom du petit sanglier pendant les cinq premiers mois de sa vie, c.-à-d. dans son âge le plus tendre et le plus délicat. Pendant ce temps les petits restent dans un endroit sec avec la laie, qui les allaite. Ce n'est qu'à l'époque où la livrée commence à disparaître que la laie les emmène aux endroits marécageux. Un grand connaisseur de la vie des animaux, le directeur de l'établissement Hagenbeck (Altona-Stellingen bei Hamburg), m'écrit là-dessus, le 18 mai 1932, qu'il a observé pendant ses chasses que « die Bache mit den Frischlin-

1. « Comme nous appelons un baudet du nom de Martin », Ménage.

2. « Parce que cet animal ne va pas par troupeau, mais seul et sans compagnie », étymologie de P. D. Huet, évêque d'Avranches, membre de l'Académie française (1630-1721), voir le *Dictionnaire de Trévoux*. Le sanglier adulte va seul, mais les marcassins suivent toujours la laie.

3. Voir Littré, *Suppl.*, Scheler, *Dict. d'étymologie fr.*

4. Parce que le marcassin « porte une robe rayée de noir et de blanc », E. Rolland, *Faune pop.*, I, p. 74.

5. G. de Marolles, *Langage et termes de vénerie*, Paris, 1906, p. 262.

6. Etymologie proposée par A. Scheler, *Dict. d'étymologie fr. Marcasius*, *mercasius* « marais » ont été relevés par G. Dottin, *La langue gauloise*, Paris, 1920, p. 270, 272.

7. *Zeitschrift für rom. Phil.*, XLV, 289.

8. *Les sources indigènes de l'étymologie fr.*, Paris, 1925, II, 79, où Sainéan définit erronément *marcassin* « sanglier au-dessus (*pour* au-dessous) de six mois ».

9. *Etymol. Wörterbuch der fr. Sprache.*

10. *Dictionnaire étymol. de la langue fr.*

gen trockene Plätze vorzieht, und dass die Kleinen sich erst später, wenn sie erwachsen sind, daran gewöhnen, im Schlamm zu wühlen ». C'est aussi ce que nous apprend le grand chasseur normand Le Verrier de la Conterie :

Elles choisissent les plus grands forts pour mettre bas, et elles y demeurent tant qu'elles n'y sont point inquiétées, environ trois à quatre mois ; comme alors leurs Marcassins sont en état de les suivre, elles commencent à les mener boire aux mares qui sont dans les forêts (*L'école de la chasse aux chiens courants*, Chasse du sanglier, chap. III, première édition de 1763) [1].

La dérivation de *marcassin* de *marcais* se fonde donc sur des habitudes imaginaires des marcassins [2], et il faut renoncer à cette étymologie. A Thomas [3] et L. Clédat [4] ont été bien inspirés en déclarant que l'origine de *marcassin* est inconnue.

*
* *

Dans *marquesin*, le premier exemple du mot (de Lille, 1496), l'*s* simple représente *ss*, comme souvent dans le Nord, et l'*e* est un *a* dissimilé [5] ; cf. *cardemome* pour *cardamome* [6], *asesin* pour

1. Dans *La chasse à courre en France* de Joseph La Vallée, Paris, p. 329 (seconde édition de 1859), il y a un dessin de H. Grenier représentant une laie qui a emmené ses marcassins aux bords d'un petit ruisseau. Le dessin n'a sûrement pas été fait d'après nature, témoin le fait que la laie est accompagnée d'un mâle. Groupe familial très beau, mais imaginaire, car le sanglier se sépare des laies après le rut et il n'a aucun soin des petits. « Ils vont en leur amour aux trueyes environ la Saint-Andrieu... et sont ensemble jusques à la Epiphanie passée, et alors se despartent des trueyes », *Chasse* de Gaston Phébus, chap. IX. « Les Sangliers vont au Rut environ le mois de Decembre, et dure leur grande chaleur pres de trois sepmaines. Et encores que les Layes soient refroidies, les Sangliers ne bougent de leurs compagnies, qui ne soit environ le mois de Ianvier : alors se departent, et vont prendre leur buisson », Jacques du Fouilloux, *La vénerie*, chap. XLVII.

2. Il est par contre bien connu que le sanglier adulte aime beaucoup à se vautrer dans la boue ; voir le chap. 42 de *Modus*. L'endroit où le sanglier s'est vautré est appelé *souil* ou *souille* par les chasseurs.

3. *Dictionnaire Général*, art. *marcassin*.

4. *Dict. étymol. de la langue fr.*

5. Ceux qui croient que l'*e* est primitif et que l'*s* indique un *s* simple, seront forcés d'expliquer la forme *marcassin* par un croisement entre *marquesin* et les mots *bécassin* et *agassin*.

6. Littré, *Hist.* du mot.

asasin [1], *salemandre* pour *salamandre*, *catelogue* pour *catalogue*, *maledie* pour *maladie* [2], etc. Jusqu'à présent on a persisté à voir dans *marcass-* le radical du mot, oubliant qu'on peut considérer *-assin* comme suffixe, ainsi que dans les deux mots *bécassin* « petite bécassine » et *agassin* « œil de la vigne qui ne donne pas de fruit », qui font tous deux leur apparition au XVIe siècle.

Le trait le plus saillant des *marcassins*, ce sont les rayures qui vont le long du corps. Dans la vieille langue on indiquait fréquemment les rayures et tachetures des animaux par le radical *merc-* [3], qui au XVIe siècle fut remplacé définitivement par *marc-* [4]. On dit toujours *marqueté* « marqué de plusieurs taches », « qui est marqué de lignes » (Littré).

Tout porte à croire que *marcassin* contient le radical *marc-*. Le mot paraît être une formation humoristique, faite sur le modèle des mots *bécassin* et *agassin*, dans lesquels *-assin* a été pris pour un suffixe : *bécassin* « petite bécassine », c'est l'oiseau au bec long ; *marcassin* « petit sanglier », c'est de même le petit sanglier qui est marqueté de nombreuses rayures. Quand les rayures ont disparu complètement, c.-à-d. après le cinquième mois de sa vie, le petit sanglier n'est plus appelé *marcassin* [5].

1. Godefroy, I, p. 424a.

2. Godefroy, *Suppl.*

3. Des exemples de *merc* « marque, tache sur le plumage d'un oiseau » sont donnés dans le *Glossaire* de mon édition de *Modus*. Elles (les alouettes) sont blancheastres par dessous le ventre, et ont la poictrine beaucoup plus *merquée* que le Cochevis, Pierre Belon, *L'histoire de la nature des oyseaux*, Paris, 1555, p. 270. Le dessus du dos est *merqué* de brun et de fauve, avec du tanné, *ib.*, p. 356. Que vos autours soient plus courts que longs, les jambes bien écartées, le devant bien *marqué* de cœurs, M. de Boissoudan, *Le fauconnier parfait*, chap. X, Paris, 1866 (composé dans la première moitié du XVIIIe siècle, voir J. Thiébaud, *Bibliographie des ouvrages français sur la chasse*, Paris, 1934, col. 109). Le porc sauvage varie suivant son âge. En venant au monde il est *marqué* de bandes transversales d'une couleur plus pâle que le reste de sa robe, Joseph La Vallée, *La chasse à courre en France*, Paris, 1859, p. 318 (première édition de 1856). Lorsqu'un oiseau commence à muer, et qu'on peut déjà discerner son sexe à la couleur de ses plumes, on dit qu'il *marque*, E. Blaze, *Le chasseur aux filets*, Paris, 1839, p. 437.

4. Voir *Romania*, LVII, 421.

5. L'étymologie proposée a été effleurée par G. de Marolles, *Langage et termes de vénerie*, Paris, 1906, p. 261-2, qui se refuse cependant à y croire,

*
* *

Qu'on accepte ou non l'étymologie proposée ici, il faut effacer des dictionnaires l'étymologie *marcais* + *in* > *marcassin* et y remplacer les définitions de *marcassin* par la seule qui soit exacte et valable : « jeune sanglier au-dessous de six mois, qui porte encore la livrée ».

Gunnar TILANDER.

---

parce qu'on n'a jamais rencontré la forme *marquassin*, remarque qui ne trahit que l'inexpérience philologique. La forme *marquassin* se trouve, en effet, dans la *Maison rustique* (voir p. 502), mais, étant purement graphique, elle n'appuie ni n'infirme l'étymologie proposée.

MÉLANGES

POUR LE COMMENTAIRE DE COMMYNES *LE MERQUEDI DONT LA BATAILLE FU LE JOEDI*

En mars 1477, une délégation de la ville de Gand se présenta devant Mademoiselle de Bourgogne, héritière de son père Charles le Téméraire, et lui montra soudainement, nous dit Commynes [1], une lettre qu'elle avait écrite au roi Louis XI et qui sur un point essentiel contredisait tout net les paroles qu'elle venait d'adresser aux délégués. Ce fut un vrai coup de théâtre et dont les effets se manifestèrent sans tarder. « Finablement, poursuit Commynes, *la nuyt dont ces lettres avoyent esté monstrées, le matin,* les dessusdictz chancellier et seigneur de Humbercourt furent prins par lesditz Gantois, nonobstant qu'ilz eussent assez advertissemens. » Dans son excellente édition, M. Calmette explique ainsi les mots que nous soulignons : « A fin de la nuit où cette lettre avait été montrée. » Nous proposons de modifier la ponctuation, en supprimant la virgule qui est avant « le matin » et d'interpréter : « La nuit du jour où cette lettre avait été montrée dès la matinée. » La différence est mince et n'importe guère ici. Elle pourrait être plus significative là où il s'agirait de fixer avec une entière exactitude l'heure d'un événement important, et d'autre part il n'est pas sans intérêt de reconnaître dans le passage un tour de phrase, depuis longtemps tombé en désuétude, mais qui du XIIIe au XVe siècle au moins a été très vivant. En voici des exemples qui confirmeront notre interprétation :

1. — Li rois Uter l'ocist l'endemain qu'il ot jeü à sa feme la nuit.
Perlesvaus, éd. Nitze et Jenkins, I, 6605-6.

1. *Mémoires*, éd. Calmette, II, 199.

2. — Vous avez ung des plus beaulx filz qui oncques naisquist que vous engendrastes en ma dame la nuit que le tournoiement avoit esté le jour devant.

Lancelot, éd. Sommer, III, 3.

3. — Le soir devant çou ke la bataille dut estre a l'endemain peussiés vos veoir el palais de Camaalot tos les plus haus hommes et les plus poissans del roiaume de Logres.

Mort Artu, éd. Bruce, 86 ; éd. Frappier, 80, l. 32.

4. — Si ala en son ostel et i demora le soir que li tornoiemens devoit estre a l'endemain.

Mort Artu, 37 ; éd. Frappier, 37, l. 12.

5. — Item, j nachis d'or, dont l'en fist une chape à madame la Duchesse, que elle vestit à l'entrée de Paris, la nuit dont elle fut espousée l'endemain [1317].

Douet d'Arcq, *Nouveau recueil des comptes de l'argenterie des rois de France*, 10.

6. — A ce conseil s'accordèrent tous et se partirent le dimence au matin de quoy lesdis bolvars et bastille avoient esté prins le samedy au soir.

Jean Chartier, *Chronique*, dans Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, IV, 62.

7. — Mais en la nuit dont il devoit passer le lendemain matin, y arriva certaine quantité d'Anglois.

Ibid., IV, 79.

8. — Le soir dont il devoient chevauchier à l'endemain et avoient leurs harnois tous près, vint messires Jehans Frenande.

Froissart, *Chroniques*, éd. Luce et Raynaud, X, 180.

9. — Le merquedi dont la bataille fu le joedi.

Froissart, *Chroniques*, XI, 59.

10. — Ce propre soir dont à la remontée les enfans de Percy étoient partis et issus de Neuf-Chastel sur Tyne, ...l'évêque de Durem... étoit entré en la ville de Neuf-Chastel et y avoit soupé.

Froissart, *Chroniques*, éd. Bûchon, II, 732, col. 1.

11. — L'homme chevaucha et exploita si bien, et tant prit de ville en ville de nouveaux chevaux, que, sur le point du jour dont ils étoient arrivés la nuit [à Plymouth], il vint à Londres et entra dedans.

Id., III, 344, col. 2.

12. — Et le jour que l'embusche ot esté mise la nuit, commença l'escarmouche l'endemain, comme acoustumé avoit esté.

Chronique du duc de Bourbon, éd. Chazaud, 138.

Il s'agit toujours, on le voit, d'une date qu'on précise par rapport à la date d'un événement notoire, ou ce qui est plus fréquent, déjà connu du lecteur par un contexte précédent. Cet événement notoire ou connu peut avoir eu lieu avant ou après la date à préciser. Dans le premier cas, 1, 2, 6, 11, 12, c'est le mot « lendemain » qui pour désigner cette date apparaîtra dans l'équivalent moderne : « le lendemain du jour où il avait couché avec sa femme », « le lendemain du jour du tournois », « le dimanche matin, lendemain du jour où les boulevards avaient été pris », « le lendemain du jour de leur débarquement », « l'escarmouche commença le lendemain du jour où l'embuscade avait été établie ». Le mot peut du reste se présenter dans la locution médiévale : 1, 12.

Dans le second cas, 3, 4, 5, 7, 8, 9, l'équivalent moderne fera apparaître pour la date à préciser le mot « veille » : « la veille du jour où devait avoir lieu la bataille », « et y demeura la veille du jour du tournois », « la veille du jour où elle fut épousée », « la veille du jour où il devait passer », « la veille du jour où il devait chevaucher », « le mercredi veille de la bataille ». Mais ce mot « veille » lui-même ne paraît pas dans la locution médiévale [1]. Au contraire, le mot « lendemain » s'y rencontre dans presque tous les cas, 3, 4, 5, 7, 8. Ce lendemain est naturellement à venir encore par rapport à la date à préciser : c'est pourquoi dans quatre cas sur six le mot est précédé du prétérit ou de l'imparfait du verbe « devoir », 3, 4, 7, 8. « Fut » apparaît dans deux cas, 5 et 9, et annonce, semble-t-il, un événement notoire qui émerge encore du passé.

Nous avons laissé de côté l'exemple 10, qui ne se range ni dans notre première ni dans notre seconde catégorie, car les deux événements, celui qu'il s'agit de préciser et celui qui sert à préciser l'autre, ont eu lieu la même journée : « Le soir même du jour où les enfants étaient partis. » On voit que, sauf la légère différence que nous venons de noter, cette phrase de Froissart appartient au même type fondamental que les 11 autres.

Le relatif qui lie les deux parties de la locution est *que* dans

1. Le mot, bien entendu, est ancien et apparaît souvent dans d'autres contextes.

les textes les plus anciens, une fois précisé sous la forme *devant çou ke*, 3. A partir du XIVe siècle, c'est *dont* qui domine (une fois son équivalent *de quoy*, 6), quoiqu'il y ait au moins un retour offensif de *que* (12, *Chronique du duc de Bourbon*). Sans vouloir prétendre que de nouveaux textes ne puissent pas démentir cette séquence chronologique, il semble toutefois y avoir là plus qu'une coïncidence fortuite.

Ce relatif signifie « par rapport à quoi ». Il vient après le mot qui indique la date à préciser, la date *par rapport à laquelle* une autre date à intervenir joue le rôle de point de repère. Un seul exemple fait exception, c'est notre n° 12, celui qui est emprunté à la *Chronique du duc de Bourbon* et où nous avons déjà noté une déviation de ce qui semble être alors la normale. Sur le modèle des autres exemples, on attendrait ici : « Et l'endemain dont l'embusche ot esté mise la nuit, commença l'escarmouche ». On dirait que la locution est en train de se désagréger. Mais Commynes est fidèle à la tradition.

Le point le plus important pour nous est de savoir quel service rendait cette tournure que nous n'avons plus. Elle permettait, croyons-nous, de pousser plus loin la division du temps en indiquant non seulement le jour, mais le matin, l'après-midi, le soir ou la nuit de ce jour-là [1], sans alourdir la phrase par une accumulation de génitifs ou la désarticuler par une incise ou une addition un peu tardive. Qu'on compare la locution médiévale et la tournure moderne, et on se rendra compte de l'avantage de l'ancien français sur ce point :

Si ala en son ostel et i demora le soir que li tornoiemens devoit estre a l'endemain (4).

Et y demoura la veille du jour du tournoi *au soir*.

Mais en la nuit dont il devoit passer le lendemain matin, y arriva certaine quantité d'Anglois (7).

La veille *au soir* du jour où il devait passer dans le matin — ou : La nuit *qui précéda le jour* où il devait passer dans le matin.

Et ainsi de la plupart de nos exemples. Quelques-uns, il est vrai, comportent des équivalents modernes d'un tour plus aisé :

1. Nous avons souvent négligé cette nuance dans les interprétations que nous avons données plus haut et qui ne sont que des équivalents approchés.

Le merquedi dont la bataille fu le jeudi (9).

Le mercredi, veille de la bataille du jeudi.

L'homme chevaucha et exploita si bien... que, sur le point du jour dont ils étoient arrivés la nuit [à Plymouth], *il vint à Londres* (11).

Au matin du jour qui suivit la nuit de leur débarquement à Plymouth. — ou : A la pointe du jour qui suivit — [Mais ceci a le tort de détacher le mot « pointe » dans un tour désormais figé et de lui donner une valeur insolite.]

Il reste que la locution médiévale, souvent plus précise, s'en tire dans tous les cas à moins de frais.

Pourquoi a-t-elle disparu ? On peut conjecturer que c'est l'obligation de plus en plus stricte (imposée par une logique pointilleuse) d'employer *dont* au lieu de *que* qui a été ici le dissolvant. *Que* est une charnière commode qui se serait facilement prêtée à tous les sens que demande le rapport des idées dans la phrase, et qui s'y prête encore chez la majorité de ceux qui parlent le français [1]. Dans ces milieux nous croyons qu'on n'hésiterait guère à dire : « C'est pas ce samedi-là. C'est le samedi que nous avons été le jour après (ou : le matin après) à Versailles. » Mais ce n'est plus de la langue cultivée. Les gens cultivés, il est vrai, ont recours très volontiers à *dont* [2]. Toutefois, dans le tour qui nous occupe, *dont* semble employé dans un sens assez différent de celui qu'il a à l'ordinaire. L'anomalie a choqué. La logique et la grammaire ont tué un tour expressif et commode.

L. Foulet.

SOLER, LE SOLIER, SOULIÉ, LE SOULIER, LE SOLEIL NOMS DE LIEU

Dans les paragraphes que M. A. Longnon a consacrés aux localités qui doivent leurs noms à d'anciennes auberges [3], on trouve enregistré entre autres Le Soleil (Ain, Allier, Corrèze, Indre, Loire, Haute-Loire, Loiret, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Sarthe, Var). A. Longnon a proposé de voir dans ces

1. Voir *Revue de philologie française*, XL, 1928, p. 116 et suiv.

2. *Ibid.*, p. 113, et cf. p. 162 et suiv.

3. Longnon, *Les noms de lieu de France, leur signification, leurs transformations* 1920-1926, p. 572-574.

toponymes l'abréviation du nom d'enseigne si répandu *le Soleil-d'Or*, que des hôtelleries disparues, placées le long des routes, auraient légué aux hameaux et terroirs où elles étaient établies.

Sans écarter absolument l'explication d'A. Longnon, et en admettant que le nom d'enseigne *le Soleil d'Or* ait pu — dans quelques cas — laisser des traces en toponymie, je veux signaler que tous les lieux dits *Le Soleil* dont j'ai pu contrôler les formes anciennes ont une origine différente, qu'ils ne peuvent pas être séparés des toponymes qui portent le nom de *Soler*, *Le Solier*, *Soulié*, *Le Soulier* [1] et remontent au latin solarium « galerie, terrasse exposée au soleil », la forme *Le Soleil* ne résultant que d'une attraction paronymique [2].

Il faut ajouter que solarium, à côté des noms de lieu dont il est le thème étymologique, était aussi représenté dans tous les parlers de la France par *soler*, *solier*, *soulié*, *soulier*... noms communs, qui avaient pris suivant les régions des significations assez variées.

Solarium nom commun ou nom propre se rencontre souvent dans les chartes du moyen âge.

En Auvergne :

... *concambiat cum ipsis canonicis in ipsa villa solarium et cellarium, cum curte et horto, exeo et regresso, et parragine una et salicia* 914 [3].

... *hoc est unum aize in Gergovia ad Solarium* 906-1031 [4].

En Lyonnais :

... *in pago Lugdunense, in agro Boziacense, in villa que vocatur ad Solarium* 1019 [5]. (Aujourd'hui Le Soulier, cne de Vaux, Rhône).

---

1. Ces noms de lieu sont ignorés des ouvrages de toponomastique. Seul Cocheris leur a consacré une notice, en partie inexacte et qui parait empruntée à Littré : « Les *Solares* ou *Solaris* ou *Solarium*, qui avaient le double sens de domaine et d'édifice construit sur le sol, c'est-à-dire de rez-de-chaussée, ont eu dans la suite le sens restreint de galerie, salle, salon. *Le Soler* (Pyrénées-Orientales). — *Solerieux* (Drôme). — *Solers* (Seine-et-Marne) ». Cocheris, *Origine et formation des noms de lieux*, Bibl. de l'Écho de la Sorbonne, Paris, s. d. (1874), p. 120.

2. J'ai publié en 1930 (*Annuaire des Amitiés, Saint-Étienne*) une courte étude sur *Le Soleil* = *solarium*.

3. H. Doniol, *Cart. de Brioude*, chart. 192.

4. H. Doniol, *Cart. de Sauxillanges*, chart. 410.

5. A. Bernard, *Cart. de Savigny*, t. II, chart. 96.

En Rouergue :

... *vineas de Ortalos et stadga de Solario* 1031-1065 [1]. *Terra dal Soler* XIe [2] XIIe siècles. (Aujourd'hui Le Soulié cne. de Conques, Aveyron).

En Berry :

Locus de Solario XIe siècle (aujourd'hui Le Solier cne. de Massay, Cher [3]).

Du Cange mentionne solarium, solarius, solerium et leur donne la signification générale « d'étage supérieur ». Dom Carpentier y ajoute une extension de sens :

Solaris idem quod Mansus. Agri portio cum habitatione coloni, Hispan. *solar.*

Cette explication n'est accompagnée que de deux extraits de chartes hispaniques. On peut l'appuyer de textes rédigés en France, qui paraissent démontrer que solarium pouvait, dans certaines régions, désigner toute une exploitation rurale.

En Rouergue :

... *in Grando Vabrio illo solario cum ipsas* (sic) *egegenciis suis et cum ipsas tonnas* (*sic*) *septem in ipso sotolo et L modios de vino Stephano episcopo dimitto* 1076-1090 [4].

... *et in ipsa ecclesia damus hoc censum, id est tres modios et III sestarios de vino... de aliis vero mansionibus quæ in solario constructe erunt duos denarios* 1031-1065 [5].

Le nom commun *soler, sollier, solier, soulié, soulier,* qui représente le latin solarium « galerie, terrasse exposée au soleil », se rencontrait dans toute la France [6], où il existe parfois encore

1. G. Desjardins, *Cart. de Conques en Rouergue,* chart. 278.
2. *Ibid.,* chart. 517.
3. *Dict. topo. du Cher.*
4. G. Desjardins, *Cart. de Conques en Rouergue,* chart. 184.
5. *Ibid.,* chart. 82.
6. *Sollier, solier,* étage, chambre haute... La Curne de Sainte-Palaye. *Dict. hist de l'anc. lang. françois.*

Souilé Souié (bords du Rhône) ; *soulie* (languedocien) ; *souléi* (bordelais) ; *soulé, sourier* (dauphinois) ; *souliar* (Alpes). Lieu où l'on prend le soleil, terrasse, plancher, plafond, étage de maison, galetas, mansarde, grenier à foin. Mistral, *Trésor.*

Solier, sollier, soulier, saulier, étage et par extension chambre. Haut-Maine, *solier,* étage, grenier ; Normandie *solier* ; Picardie *seulier* ; La Bresse-en-

avec le sens de « grenier, plancher au-dessus de la grange, plafond en planches d'une écurie, galetas, mansarde, fenil.., étage supérieur ». Ce mot dont Littré a donné une étymologie inexacte, en faisant remonter *solier* à solum « sol [1] », a été employé par Froissart, Monstrelet, Villon.

Les toponymes dont les vocables remontent au latin solarium sont, comme les noms communs répandus dans toute la France et empruntent les mêmes formes. Ils peuvent se présenter avec ou sans l'article, ce qui suppose des dates de formation différentes. On trouve *Solers*, *Soliers*, *Soulié* [2] *Souliers*, et *Le Soler*, *Le Sollier*, *Le Soulié*, *Le Soulier*... Il faut signaler à côté d'eux [3] les lieux dits *Sollière* et *La Soulière*, plus rares, qui peuvent s'expliquer par solaria, pluriel neutre — pris pour un féminin singulier — désignant un groupe de *soliers*, ou plus simplement

---

Vosges *soler*, grenier à paille et à foin ; Bugey et Suisse romande, *solier*, plancher au-dessus de la grange ; Savoie, *sollier*, plafond en planches d'une écurie. Godefroy, *Dict.*

En Savoie, *solẽir*, aire d'une grange ; *solley*, solive supportant le plancher d'une grange ; *soli*, fenil situé au-dessus des chambres ; *solẽron* diminutif de *soli*. A. Constantin et Desormaux *Dict. savoyard*, Paris, Bouillon, 1902.

Dauphiné, *eulî*, *solîyé*, plancher de l'étage supérieur, plancher au-dessus de la grange. Mgr A. Devaux, *Les Patois du Dauphiné*... publié par A. Duraffour et P. Gardette, 1935.

1. M. A. Duraffour rencontrant *soulay* à Mouthier-en-Bresse, *soler* en Bresse chalonnaise, *seuli* en Saône-et-Loire où ces noms communs, désignent des fenils, a aussi constaté qu'il fallait expliquer solarium par « étage exposé au soleil » : G. Jeanton et A. Duraffour, *L'habitation paysanne en Bresse*, p. 148-149.

2. La forme *Soulié* peut dans les régions où le suffixe gallo-romain -acus aboutit à *-ié* (franco-provençal, Poitou...) être confondue avec *Soulié* < Soliacus. Le gentilice Solius est attesté par des inscriptions. Cf. Holder, *Alt. Celt. Sprachschatz*.

3. Le Soler (Pyrénées-Or., Répub. des vallées d'Andorre). — Solers Seine-et-Marne). — Le Solier (Cher, Haute-Loire, Lozère, 2 Puy-de-Dôme). — Soliers (Calvados). — Solières (Nièvre). — Le Sollier (Calvados, Cher, Indre, Haute-Savoie). — Sollière (Puy-de-Dôme). — Sollières (Isère). — Le Solliet (Savoie). — Soulet (Corrèze, Dordogne, Tarn). — Le Soulé (Ariège). — Soulié (Aude, Aveyron). — Le Soulié (Hérault, 2 Lot). — Le Soulier (Ain, Aisne. 2 Ardèche, Aveyron, 3 Corrèze, Creuse, Dordogne, Drôme, 2 Gard, 2 Lozère, 3 Puy-de-Dôme, Deux-Sèvres, Tarn, Haute-Loire). — La Soulière (2 Corrèze, Manche, Eure). — Les Soulières (Alpes-Mari-

par des patronymes *Sollier*, *Soulier*, eux-mêmes empruntés à des localités qui portaient ces vocables et que leurs habitants ont pu implanter ailleurs sous la forme *Sollière*, *Soulière*, suivant le mode de formation bien connu, ou le suffixe *-ière* survivance de *-aria*, a servi à désigner un bien de famille. *La Sollière* étant le nid, l'habitation ancestrale des *Sollier* au même titre que *La Martinière* et *La Girardière* celles des *Martin* et des *Girard*.

Enfin on doit ajouter à la liste des vocables qui représentent solarium en toponymie, la plupart des écarts, hameaux et villages appelés aujourd'hui *Le Soleil* dont j'ai relevé vingt-deux mentions : 2 Ain, 2 Allier, Ardèche, Cantal, Cher, Lozère, Indre, 6 Loire, 2 Haute-Loire, Loiret, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Sarthe, Var.

Pour établir que *Le Soler* et *Le Soleil* sont homonymes, il paraît indispensable de donner les graphies anciennes de ces noms de lieu dont le département de la Loire offre sept exemples; un seul d'entre eux ayant conservé sa forme étymologique :

Le Soler, hameau (cne de Sauvain) : *Apud Lo Soler* 1268 [1]. *Pro rebus sitis els Solers* 1269 [2].

Le Soleil, hameau (cne de Doizieu) : *Terra del Soler* 1359 [3].

Le Soleil, hameau (cne Saint-Martin-la-Sauveté) : pas de formes anciennes.

Le Soleil, village (cne de Firminy) : *Locus de Solario* 1355 [4]. — *Le Solier* 1543 [5].

Le Soleil, hameau (cne de Maclas) : *El Soler* 1352 [6]. — *Versus Lo Soleys* 1375 [7].

---

times, Aveyron, Creuse, Marne). — Souliers (Hautes-Alpes, Var, Vaucluse). — Soulies (Gard, Lot-et-Garonne).

Cette liste tirée du *Dict. des Postes et Télégraphes* et de quelques *Dict. topo.* ou autres pourrait être largement augmentée.

Pour aboutir à *Sollière* il suffisait dans le cas présent d'un changement de genre, *Sollier* possédant déjà le suffixe *-ier*.

1. *Chart. du Forez*, nº 479, p. 1.
2. *Ibid.*, à paraître.
3. Arch. du Rhône, fonds du Chapitre métropolitain, armoire Festus, vol. 31 B, nº 1, fº 3-31 vº.
4. Arch. de la Loire, B 1862, *f°* 47 *v°*.
5. Bibl. de la ville de Saint-Étienne, terr. de Feugerolles, *f°* 104 *v°*.
6. Arch. de la Loire, B 2035, *f°* 32.
7. *Ibid.*, B 2037, *f°* 2.

Le Soleil, village (cne de La Fouillouse) : *Apud Lo Soler* 1355 [1]. — *Apud Sollerium* 1377 [2]. *Apud Lo Sollier* 1384 [3]. — *Le Solier* 1552 [4]. — *Le Soleil, Le Solleil* 1710 [5].

Le Soleil, faubourg important de la ville de Saint-Étienne *Apud Solerium, Le Solier* 1458 [6]. — *Claude du Soley, Le Soley, Le Solier* 1578-1581 [7].

On peut signaler hors du Forez.

Le Soleil, hameau (cne de Laval, (Haute-Loire) : *Mansus de Solerio* 1307. — Le Solier 1570 [8].

Ces formes anciennes suffisent à démontrer que la majeure partie des toponymes appelés aujourd'hui Le Soleil, sont bien des représentants de solarium victimes d'une attraction paronymiques ; elles permettent en outre de suivre les graphies successives de ces noms de lieu, d'abord *Soler*, puis *Solier*, *Soley* enfin *Soleil* ; cette dernière forme toute française n'apparaissant qu'au début du XVIIIe siècle.

On peut cependant admettre que la confusion de *solier* <solarium et de *soleil* <soliculus peut remonter assez haut dans certains patois.

Le nom commun *solier* — avec ses variantes de formes et de sens — est encore en usage dans de nombreux parlers régionaux. Il faisait encore partie du vocabulaire du Forez au XVe siècle [9] mais ne se rencontre plus dans les dictionnaires patois [10] et paraît être déjà ignoré de Marcellin Allard [11] et de

1. *Ibid.*, B 2070, *f°* 73 *v°*.
2. *Ibid.*, B 2032, *f°* 26.
3. *Ibid.*, B 2234, *f°* 112.
4. *Ibid.*, 2233, *f°* 340 *v°*.
5. *Ibid.*, B 2220, *f°s* 31 et 39.
6. Bibl. de la ville de Saint-Étienne, terr. Terrasson, *f°s* 37 et 40 *v°*.
7. *Ibid.*, terr. Cellion, *f°s* 37 et 78 *v°* et 366 *v°* et *pass.*
8. *Dict. topo. de la Haute-Loire.*
9. Si on en juge par des latinisations. A la Tour-en-Jarez : « ... *item ordonavit* [*dictus testator*] *quod dicta Alisia possit ponere et tenere solario suo vocato de la Cotagneri* 1359 (Arch. de la Loire, B 1863, *f°* 5. — A Saint-Jean-Bonnefonds... *terre site in territorio de Furmier juxta solerium, stabula et edia Johanneti du Furmier* 1454 (Arch. de la Loire, B 2028, *f°* 42 *v°*.
10. Cf. L. P. Gras, *Dict. du patois forézien*, Lyon, A. Brun, 1863. — P. Duplay, *La cla do parla gaga*, Saint-Étienne, N. Balay, 1896. Le mot

Voir note 11 p. 517.

Jean Chapelon [1] qui écrivaient en dialecte de Saint-Étienne au XVIIe siècle.

Faut-il penser que c'est la disparition du terme dialectal qui doit être accusée de la transformation de *Solier* en *Soleil* ? Ou cet accident doit-il être considéré comme antérieur — en patois — à l'élimination de *solier* des parlers foréziens ? Ne résultant alors que des formes prises par les suffixes -arius et -iculus qui avaient tous deux abouti à *-ey*, rendant ainsi *Le Soley* < solarium et *souley*, *soley* < soliculus si parfaitement homophones qu'il était désormais impossible de les distinguer, et que le sens du mot le plus usité, *soley* « soleil » devait l'emporter ?

Cette altération de -arius et de -iculus en *-ey* ne s'était pas bornée en Forez aux représentants de solarium et à soliculus [2].

Il reste à déterminer quel était le type primitif de la construction qui avait reçu le nom de solarium « galerie, terrasse exposée au soleil ».

La signification la plus commune dans les patois de *soler*, *solier*, *soulié*, *soulier*, paraît être « plancher d'une grange, grenier à paille ou à foin..., fenière ». C'est à ce dernier sens, qui résume les autres, qu'il faut s'arrêter. Mais il ne s'agissait

---

solier paraît aussi disparu du patois lyonnais ; cf. Nizier de Puitspelu, *Dict. étym. du patois lyonnais*, 1887-1890.

11. Marcellin Allard, *Le Ballet forezien... et la Gazette françoise*, 1605, éd. E. Vey, 1911.

1. *Œuvres de Messire Jean Chapelon*, diverses éditions, Saint-Étienne : 1688, 1779, 1820, 1837...

2. En 1605 soliculus = *souley* dans M. Allard, *op. cit.*, p. 70. — *soulèy* dans J. Chapelon, *op. cit.* — Aujourd'hui on dit *soley* et *soulé* « soleil » (J. B. Galley, Le pays de Saint-Étienne... ; Saint-Étienne, Loire Républicaine, 1925 ; p. 628, et P. Duplay, *op. cit.*).

On a vu ci-dessus que les noms de lieu *Le Soleil* < solarium sont écrits *Le Soley* dès le XIVe siècle. Est-il permis de penser que ces graphies représentaient la prononciation locale et que le *r* n'était plus prononcé ? Les graphies *Le Solier* des terriers ne seraient que traditionnelles, et reproduites par des scribes qui recopiaient, de siècles en siècles, textuellement, des reconnaissances féodales dont ils ne changeaient que les noms des tenanciers. J. Chapelon (vers 1670) écrivait : *artey* < articulus ; *parey* < pariculus ; *fiorey* < februarius ; *paney* < panarius ; *parmey* < primarius.

pas de fenières ordinaires, car la sémantique interdit de reconnaître des solaria dans ces genres de pièces généralement garnies d'ouvertures très petites et où le soleil ne pénètre jamais.

Placées au-dessus d'étables ordinaires — closes sur leurs quatre faces — les fenières, appelées *soler*, *solier*... reposaient sur un plancher de bois, mais n'avaient que trois côtés de bâtis sous la toiture, le quatrième exposé au midi, restant ouvert sur toute sa façade.

On peut rencontrer encore dans les campagnes de vieilles fermes dont l'étable est surmontée d'un fenil ouvert regardant le midi [1] et répondant ainsi parfaitement à la définition solarium « terrasse, galerie... fenière, exposées au soleil ». C'est à des constructions semblables que les lieux-dits *Soler*, *Le Solier*, *Soulié*, *Le Soulier*... et *Le Soleil* doivent leurs appellations.

Les toponymes issus de solarium ont donné naissance à de nombreux noms de famille. La liste des habitants de la ville de Saint-Étienne mentionne 1 Soller, 4 Soulié, 60 Soulier, 2 Solère, 1 Soulère. On n'y rencontre que 3 Soleil, mais ce patronyme est très répandu dans les villages voisins et cela s'explique aisément. Les trois localités nommées Le Soleil (Saint-Étienne, Firminy, La Fouillouse) qui ne sont distantes que de quelques kilomètres étaient toutes les trois habitées au moyen âge par des tenanciers qui avaient emprunté les noms de leurs tenures et qui s'appelèrent successivement *du Soler*, *du Solier*, *du Soley* et finalement *Soleil* [2].

J. E. Dufour.

---

1. On en rencontre aussi, mais bien plus rarement, à d'autres expositions.

2. Le Soleil (Saint-Étienne) : *Jaquemetus de Solerio* 1391 (Inv. som. des Arch. de la Loire, t. II, p. 246). — *Claude du Soley* 1578 (J.B. Galley, *op. cit.*, p. 628).

Le Soleil (Firminy) : *Georges du Sollier l'aisné* 1534 (J. B. Galley, *op. cit.*, p. 590).

Le Soleil (La Fouillouse) : *Guillelmus del Soler*, *Bartholomeus de Solerio* 1376 (J.B. Galley, *op. cit.*, p. 106).

SUR UN PASSAGE DE *BALAHAM ET JOSAFAS*

La paraphrase de Barlaam et Josafat par Gui de Cambrai présente, dans l'édition Appel (Halle, 1907), un texte fautif pour les vers 6450 ss., et les notes ne permettent pas de douter que l'illustre savant ne se soit mépris sur le sens de ce passage. Vu que dans ces vers une idée très répandue au moyen âge est exprimée par une métaphore qui ne paraît pas se rencontrer ailleurs, nous essayerons de rétablir la leçon originale.

Le passage en question fait partie du grand discours que tient Nachor, à l'occasion d'une controverse religieuse, pour la défense du Christianisme ; Nachor y compare les religions juive et chrétienne. Je commencerai par citer le passage tel qu'on le lit chez Appel ; je noterai en marge les leçons des mss. P(arisiensis) et C(assinensis) qu'Appel a rejetées [1].

Plus proprement i esgardons
As manieres que nous veons :
Li crestiiens Damrediu doute,
Et] Mes *C* ne] ni *C* — Et li paiens ne revoit goute. — 6440
Li crestiien et li gyu :
aimment Jhesu] aourent Deu *C* — Icil aimment Jhesu le piu,
Li gïuf servent par errour :
Il aourent le creatour,
il mescroient *C* — Mais il marissent en lor loy — 6445
N'entendent pas la bonne foy.
s'en] si *C* — Par chou s'en gisent en grant coupe,
Car grant courvecle a en lor coupe.
Il sont aveule en lor vëue ;
coverclee et mue *C* — Lor loys est courvecles et nue ; — 6450
Sor *C* — Soz [2] le courvecle a molt bon vin ;

1. Les fragments d'un troisième ms., retrouvés depuis (Bruxelles, ms. 1215 ; cf. E. C. Armstrong, *The French metrical versions of Barlaam and Josaphat*, Princeton, 1922, p. 87 ss.) ne contiennent pas notre passage.

2. L'édition du poème qu'ont donnée Paul Meyer et Zotenberg (Bibliothek des Literarischen Vereins, Stuttgart, 1864, t. 75), et qui est basée sur *P* seul, a *Soz* (p. 169, l. 35). Appel qui ne connaît *P* que par cette édition, a donc cru que la leçon *sor* n'appartient qu'au ms. *C* qu'il avait sous les yeux. Cependant, en examinant le ms. parisien, j'ai remarqué que celui-ci porte aussi *sor* ; *soz* est donc une conjecture (d'ailleurs juste) de P. Meyer qui a

N'i cuident fors le maserin ;
Il n'en goustent, et si sont ivre,
livres *C* Quant il les gloses de lor livre
la figure *P* N'entendent selon l'escriture 6455
si dure *P* Car lor loys est toute en figure.

En comparant les variantes avec le texte, on voit que dans les deux derniers vers (et là seulement) Appel s'écarte et du ms. *P* et de l'édition P. Meyer qui le reproduit (je ne m'arrête pas aux divergences de ponctuation : la ponctuation est fort défectueuse dans la vieille édition).

Tandis que P. Meyer, dans les notes qui accompagnent son édition, n'a rien dit sur ce passage, Appel a indiqué par deux notes la façon dont il l'a compris :

1. au vers 6450 : « *nue* natürlich Wolke » ;

2. aux vers 6455-6 : « Es ist doch wohl die Lesart von *C* anzunehmen. Der jüdische Glaube verbirgt, wie es die vorhergehenden Verse im Bilde aussprechen, die innere Wahrheit unter einer *figure*, einer Form, welche die Juden täuscht ; vergleiche 4138, 7745, 9756 » [1].

Cette interprétation du passage, est-elle juste ? C'est ce que nous allons examiner.

Notons que la source que Gui de Cambrai suit généralement ne nous apporte aucun éclaircissement sur le passage en question : le roman grec de Balaam et Joasaph attribué à S. Jean

---

négligé seulement (comme en maints autres endroits) de désigner sa conjecture comme telle. Alb. Krull, *Gui de Cambrai, eine sprachliche Untersuchung* (thèse de Goettingue, 1887), dans sa collation du ms. *P*, indique de nouveau *soz* (au lieu de *sor*) comme étant la leçon du ms. ; ceci n'est sans doute qu'une faute d'impression. — Pour compléter l'appareil critique d'Appel, notons en passant qu'au vers 6443 *P* a *guif*.

1. Les vers cités contiennent le mot *figure*, et toujours avec la signification de « sens figuré de la Bible ». Pour la commodité du lecteur je transcris ici ces passages :

Bien t'ai monstré des escriptures
Les semblanches et les figures (4137-8) ;
Que Moyses en Sinaï
Escrit la loy toute en figure (7744-5) ;
(Li arceveskes) Qui lor ensaigne l'escriture
Et lor demoustre la figure (9755-6).

Damascène (éd. Boissonnade, Paris, 1832 ; *P. G.*, XCVI) et sa version latine (imprimée à Bâle en 1559) ne contiennent rien qui corresponde à notre passage ; Gui l'a ajouté de son cru.

Ceci dit, nous reprendrons les vers cités. Selon l'opinion d'Appel, exprimée dans ses notes, Gui a voulu dire que les Juifs comprennent mal la Bible, parce qu'ils se laissent tromper par le sens figuré (*figure*, v. 6455) ; leur intelligence de l'Écriture est donc inexacte, vague, voilée ; ils voient le texte à travers un nuage (*nue*, ainsi qu'Appel écrit au v. 6450 d'après *P*, en le traduisant par « Wolke ») ; et cette pensée, Appel croit la trouver aussi dans la métaphore du couvercle, qui précède.

Cependant, ceci n'est point l'idée qu'on se faisait généralement au moyen âge de l'interprétation juive de la Bible ; ce n'est pas non plus, comme on le verra, la pensée de Gui.

Les Pères de l'Église et tous les théologiens du moyen âge, sous l'influence de la tradition exégétique judéo-alexandrine [1] et en se basant sur l'opposition entre « la lettre » et « l'esprit » chez S. Paul (Rom. II 29 ; VII 6 ; 2 Cor. III 6, etc.), distinguent, on le sait, entre le sens littéral de la Bible (*sensus litteralis*, *verbalis* ou *littera* c.-à-d. le sens grammatical ou historique) et le sens figuré (*sensus spiritualis*, *mediatus*, *mysticus*, *moralis*, *allegoricus*, *tropicus*, *typicus*, *anagogicus* ou *figura*) qui, selon l'intention du Saint Esprit, existe en beaucoup de passages bibliques et se réfère aux dogmes et mystères de la religion chrétienne ; selon la formule classique de Thomas d'Aquin, *Quodl.* VII, *qu.* 6, *art.* 10 (cf. *Summa Theol.*, *Pars prima*, *qu.* 1, *art.* 10) : « *Manifestatio vel expressio alicuius veritatis potest fieri de aliquo rebus et verbis, in quantum scilicet verba significant res et una res potest esse figura alterius, et secundum hoc in Sacra Scriptura manifestatur veritas dupliciter : uno modo secundum quod res significantur per verba, et in hoc consistit sensus litteralis, alio modo secundum quod res sunt figurae aliarum rerum, et in hoc consistit sensus spiritualis* [2]. »

---

1. Voir Bréhier, *Les idees philosophiques et religieuses de Philon d'Alexandrie* (Paris, 1908), p. 35 ss., et Frankel, *Einfluss der palätinensischen Exegese auf die alexandrinische Hermeneutik* (Leipzig, 1851), passim.

2. *Le Traité du sens littéral et du sens mystique des Saintes Écritures* de

De ces deux sens, on estime beaucoup plus le figuré, au moins jusqu'au XVe siècle ; il faut s'élever de la *turpitudo litterae* au *decor intelligentiae spiritualis*, dit S. Jérome (*Comm. in Amos, cap.* 2).

Or les Juifs ont généralement été accusés par les écrivains chrétiens de n'interpréter la Bible que selon le sens littéral, en négligeant le sens figuré qui approfondit davantage [1]. Pour illustrer cette opinion, partagée par tous les Docteurs de l'Église, nous ne citerons que cette phrase de S. Ambroise (*In Psalmum CXVIII Expositio, Sermo XIII, cap.* 4) : *Non potest dicere Judaeus « Quomodo dilexi legem tuam » quia Legem spiritualem ignorat et litteram Legis nudam, non sensum Legis intellectumque meditatur ; solus hoc dicit Christianus.*

Les écrivains du moyen âge, et surtout les poètes en langue vulgaire, désignent assez souvent cette obstination des Juifs à s'en tenir au sens verbal, par l'image de la noix et de la coque : les Juifs, disent-ils, ne contemplent, n'apprécient, ne mangent, que la coque de la noix; ce qui, en réalité, importe seul, la pulpe, ils la jettent.

Voici deux exemples :

Et touz li mons les (*scil* : les Juifs) doit haïr,
Car leurs erreurs ne veut haïr [2].
Moult se vantent de letreüre,
Mais n'entendent de l'Escriture
Ne l'efficace ne la force.
De la noiz vont rungant l'escorce,
Mais ne sevent qu'il a dedenz.
Pechié leur aace les denz :

Léonard (Paris, 1725) constitue la documentation la plus ample sur ces notions ; voir aussi Székely, *Hermeneutica generalis secundum principia catholica* (Freiburgi. Br., 1902), p. 28-50.

1. Ce « reproche » était d'ailleurs bien justifié, vu que les exégètes juifs sacrifiaient en effet beaucoup moins le sens verbal à l'allégorie. Avec Nicolas de Lyre, cette attitude positiviste s'introduit aussi dans l'interprétation chrétienne, cf. Siegfried, *Raschi's Einfluss auf Nikolaus von Lyra*, dans *Archiv für Erforschuug des Alten Testaments*, t. I (1867).

2. Vers dépourvu de sens et présentant une rime identique ; corrigez : *ne vont gehir* (?).

Ne sevent tant que brisier sachent
L'escaille et le noel hors sachent.

Gautier de Coincy, *Miracle de S. Hyldefonse*, v. 213-220 ; éd. Poquet, col. 82.

Ja hom ne sevra rien, qui a letre s'aarde ;
Au plus droit sens qu'il ait, se doit on pranre garde.
Mais tu n'as soig d'ice ; tu te pranz a l'escorce.

La desputoison du Juif et du Crestien, p. p. Pflaum, *Tarbitz*, II, 1931, p. 473, v. 311-3.

Guillaume le Clerc dit la même chose (mais en remplaçant la noix par le blé que les Juifs négligeraient de battre) :

Li Jueu, qui ne voelent mettre
Ne sens ne figure en la lettre,
Sont deceü mult laidement.
Ne veient pas parfondement :
Le grein gardent trestot enter,
Tant qu'il porrist en lor gerner.

Guillaume le Clerc, *Li Bestiaires*, p. p. Reinsch, *Afrz. Bibl.* XIV, p. 263, v. 951-6.

Gui de Cambrai exprime cette idée par une autre image que nous n'avons pas rencontrée ailleurs [1] : la Bible, telle que la lisent les Juifs, ressemble à une coupe (*coupe*, *maserin*) remplie d'un bon vin et munie d'un couvercle ; or ils ne lèvent pas le couvercle et ne goûtent pas le vin. Le bon vin, c'est le sens mystique, la coupe et le couvercle signifient le sens littéral qui enveloppe l'autre.

Tout cela est bien clair ; mais le vers 6450 : *Lor loys est couvercles et nue* ne l'est pas. *Loys* signifie naturellement ici, ainsi que souvent ailleurs, trois choses à la fois : 1) la Bible (comparez *Lex vetus, nova*) ;

2) l'interprétation de la Bible ;

3) la foi basée sur cette interprétation.

1. Il est vrai, que dans le passage suivant de Rupert de Deutz, *Commentarius in Jeremiam*, cap. 82 (= *P. L.*, CLXVII, 1413) : « *Ecce ergo Judaei reputati sunt ut* (corr. *in*) *vasa testea, opus manuum figuli* » (Threni IV, 2), *confracti virga ferrea regis* (cf. Psalm, II 9) *a Deo Patre constituti, quia noluerunt eundem audire praedicantem praeceptum Domini*, il y a également l'image d'un vaisseau, mais là s'arrête la ressemblance.

Cette *loys* serait donc *couvercles* et *nue* selon le ms. *P* et les deux éditions, *couverclee et mue* selon le ms. *C*. Appel explique la leçon *nue* qu'il adopte, par « nuage » ; mais si on lui donne ce sens, le mot ne s'accorde évidemment ni avec la métaphore dont il fait partie, celle de la coupe, ni avec l'idée que se faisait le moyen âge de l'attitude des Juifs au regard de l'Écriture Sainte, l'interprétation juive de la Bible n'étant point considérée comme « nuageuse », imprécise, voilée, vague, mais, au contraire, comme rigide, corporelle, matérialiste. On pourrait songer à l'adjectif *nu, nue* ; mais ce serait à peine mieux, puisque, de même, l'exégèse juive ne peut pas être comparée à un corps sans enveloppe, mais à une enveloppe qui cache le véritable contenu.

Cependant, la leçon *mue* du ms. *C*, qu'Appel a rejetée, est absolument satisfaisante si l'on comprend *mue* comme équivalent à *moie*, subst. fém., « muid ». Godefroy s. v. MOIE 1 a plusieurs exemples de *mue*, de même qu'il a aussi *muee* pour *moiee* « mouée », *muel* pour *moiel*, *muage* pour *muiage*. Tous ces dérivés de modius, ainsi que *muid* lui-même, ne désignent pas seulement l'ancienne mesure de capacité, mais aussi le vase qui tient la même quantité ; pour *moie* seul cette signification secondaire n'est pas attestée. Cependant, Mantellier [1] a publié un tarif du péage de Tours, daté de 1385, dans lequel les marchandises sujettes au péage sont arrangées méthodiquement, et dans cette liste comparaissent, groupés ensemble, *pots et pichets de terre*, *moyes et roupes*, *verres*. Cet arrangement, dit Mantellier dans le glossaire [2] qui forme un supplément à son ouvrage, « porte à supposer que la *moye* et la *roupe* étaient des pièces de poterie communes ».

Évidemment, c'est cette signification qu'exige notre passage : une cruche, un hanap ou tel autre vaisseau ; nous ne pouvons donc douter que la leçon *mue* ne doive apparaître dans le texte. Le ms. *C* comporte *coverclee et mue* ; nous biffons *et*, et la liberté qui règne en ancien français pour ce qui regarde la position de l'adjectif, nous paraît justifier cette conjecture.

1. Mantellier, *Histoire de la Communauté des Marchands fréquentant la rivière de Loire et fleuves descendant en icelle* (Orléans, 1864), t. III, p. 205-7.

2. *Glossaire des documents de l'Histoire de la Communauté*, etc. (Orléans, 1869), s. v. *moyes*.

A la fin de notre passage, de même qu'ici, la leçon rejetée par Appel est la bonne. *P* avait très bien écrit :

> ... Quant il les gloses de lor livre
> N'entendent selon la figure
> Car lor loys est toute si dure.

La leçon de *C* qu'à adoptée Appel.

> ... N'entendent selon l'escriture,
> Car lor loys est toute en figure

renverse les choses : selon elle, Gui aurait accusé les Juifs d'interpréter la Bible au figuré ! C'est justement le manque d'une telle interprétation qu'il leur reproche, et à ceci ne correspond pas seulement l'image du vaisseau, qui précède, mais aussi les phrases *Il sont aveule* et *Lor loys est ... dure*, qui, elles aussi, expriment des idées tout à fait courantes au moyen âge [1].

Ces corrections faites au texte d'Appel, le passage reprend son véritable sens.

H. Pflaum.

---

1. Pour le motif de la « cécité » juive, voir les exemples cités chez H. Pflaum, *Die religiöse Disputation in der europäischen Dichtung des Mittelalters* (Florence 1935), I, 23-5, pour celui de la dureté voici une exclamation caractéristique de S. Ambroise (*Expositio Evangelii secundum Lucam*, c. 23, v. 47) : *O duriora saxis pectora Judaeorum ! Finduntur petrae, sed horum corda obdurantur : ... terra concutitur, Judaeorum tamen immobilis duritia manet.*

COMPTES RENDUS

Mélanges de linguistique et de philologie offerts à Jacq. van Ginneken à l'occasion du soixantième anniversaire de sa naissance (21 avril 1937); Paris, Klincksieck, 1937; gr. in 8, LI-364 pages avec un portrait.

Les élèves du P. Jacq. van Ginneken S. J., professeur à l'Université de Nimègue, ont invité un certain nombre de savants du monde entier à se joindre à eux pour un témoignage commun de reconnaissance et d'estime. Ce volume nous donne (p. XVII-LI) une *Bibliographie des travaux du R. P. Jacq. van Ginneken S.J.*, dressée par M. Johann Renders et arrêtée au 9 avril 1937 avec 586 numéros. Des quarante-deux articles qui suivent, le plus grand nombre traite des questions de linguistique générale ou théorique ou se réfère à des langues autres que les langues romanes, certains d'ailleurs avec une acuité remarquable — p. ex. le mémoire de M. V. Brøndal (p. 43-50) sur la *définition de la morphologie*, celui de M. L. Hjelmslev (p. 51-58) sur *la nature du pronom*, ou celui de M. B. Weerenbeck (p. 273-282), *Qu'est-ce qu'un gérondif ?*, — d'autres avec une audace de déduction et une envolée d'imagination qui séduisent tout à la fois et inquiètent le romaniste peu armé pour contrôler et peser, ainsi l'article de M. Bartoli (p. 123-133), *Ancora delle origini dei linguaggi precolombiani alla luce delle norme spaziali*, qui étire la méthode des aires jusqu'à lui faire envelopper le globe, celui de M. Bertoldi (p. 157-169), *Plurale mediterraneo in residui fossili*, ou celui de Mgr Jos. Schrijnen (p. 211-215), *Le substrat italique et l'étrusque*. Voici les contributions qu'il nous paraît nécessaire de faire connaître plus précisément à nos lecteurs. — P. 85-92. J. Vendryes, *Sur l'emploi de l'auxiliaire « avoir » pour marquer le passé*. M. V. indique d'une part que l'expansion de cet emploi dans les langues romanes, les langues germaniques et le grec moderne, paraît s'être fait par imitation d'un groupe de langues à l'autre. « Il n'est pas impossible que le grec et le latin se soient encouragés l'un l'autre dans la création et le développement de ce tour ; il est vraisemblable qu'à l'époque romane l'influence des clercs l'a propagé chez les Germains, en allemand, en anglais, en scandinave. Ce serait un exemple frappant de cette action par voisinage, qui a provoqué l'expansion de certains faits linguistiques à des

langues contiguës indépendamment de la parenté. » D'autre part, cet emploi de l'auxiliaire « avoir », qui a pour effet de créer un parfait résultatif, d'exprimer l'état actuel résultant d'une action passée, a des analogues dans tant de langues lointaines et à des époques si diverses, hittite, sogdien, irlandais, qu'il faut conclure que cet emploi « témoigne d'une de ces tendances générales qui se manifestent en de nombreux lieux parce qu'elles répondent partout à un besoin identique, qui aboutissent plus ou moins vite et sous des formes plus ou moins nettes suivant les conditions propres à chaque langue et enfin qui peuvent tirer un accroissement de force du fait que de grandes langues en présentent à des langues voisines une réalisation toute faite à imiter ». — P. 267-272. A. Dauzat, *Le substrat germanique dans l'évolution phonétique du français*. M. D. pense que la limitation au VIIIe siècle du mouvement de palatalisation consonantique en Gaule, amorcé dans le latin post-classique, correspond au fait de la romanisation des Francs : le germanique est rebelle à la palatalisation ; ce phénomène a cessé lorsque le roman a été parlé par des romanisés d'origine germanique. On pourra ne pas être frappé d'une coïncidence à limites aussi vagues, et on se demandera s'il faudrait en tout cas parler ici d'influence de substrat ou d'effet de bilinguisme. M. D. constate d'autre part que le mouvement de palatalisation reprend avec intensité au XVIIe siècle même dans les régions de colonisation germanique que sont à des degrés divers la Normandie et la Picardie : c'est, dit-il que « le substrat primitif a fini par reprendre le dessus ; mais il a fallu plus de huit siècles pour digérer, assimiler complètement l'apport germanique ». Je pense que par « substrat primitif » il faut entendre le substrat celtique, réveillé après huit ou neuf siècles ; et M. D. conclut : « ce cas de résurgence des tendances anciennes, qui n'est pas isolé, prouve la ténacité et la résistance de l'hérédité en matière linguistique ». C'est, je crois, ne pas être trop difficile en matière de « preuve ». L'on ne manquera pas d'apprécier la commode souplesse de cette utilisation des substrats : palatalisation, c'est du latin-celtique ; arrêt de la palatalisation, voilà l'apport germanique ; la palatalisation reprend, et dans la même région, c'est le fond celtique qui reparaît ; faut-il dire « et ainsi de suite ».? — P. 283-295. A. Duraffour, *Phénomènes de phonétique syntactique dans un groupe de parlers alpins*. Il s'agit de la région de l'Oisans, pays de haute montagne traversé dans toute sa longueur par la vallée de la Romanche, où M. D. a délimité une aire « de conservation et même de réaction de consonnes finales de mot ». — P. 297-306. J.-J. Salverda de Grave, *Giraut de Borneil et la poésie obscure*. M. S. de G. s'efforce de déterminer les caractères du *trobar clus* chez Giraut et d'en marquer les différences avec la poésie « claire » ou « légère » qu'a pratiquée aussi ce même troubadour, en même temps que d'expliquer le vocabulaire assez varié qu'emploie Giraut pour désigner ces deux aspects de sa poésie. Il est notable que, pour Giraut, il ne s'agit pas là seulement de différences de manière ou de style, mais d'adaptation à des états psychiques différents, les

pensées graves et les sentiments de tristesse s'accommodant mieux de la poésie difficile, tandis que la poésie claire convient au bonheur.

M. R.

Donum natalicium Carolo Jaberg messori indefesso sexagenario oblatum a sodalibus Atlantis italico-helvetici P. Scheuermeier, G. Rohlfs, M. L. Wagner, J. Jud...; Zurich et Leipzig, Max Niehans, 1937; in-8, VIII-192 pages avec des photographies et une carte et des dessins de P. Boesch.

Voici que K. Jaberg, mon cadet de jadis aux conférences de l'École des Hautes Études, a atteint, lui aussi, la soixantaine ; il est en pleine réalisation de la grande œuvre, conçue et poursuivie avec J. Jud, qu'est l'*Atlas linguistique de l'Italie et de la Suisse* ; il doit lui être particulièrement doux de voir en ce moment la gratitude, l'affection et la solidarité, de la petite équipe des excellents ouvriers de l'*Atlas* s'affirmer à son égard dans ce précieux et si personnel hommage. Que K. Jaberg sache combien nous nous en réjouissons avec lui, comme tous ses amis d'un côté et de l'autre du Jura.

Quatre études constituent ce volume [1]. — P. 1-23. P. Scheuermeier, *Sachkundliche Beiträge zur Gewinnung des Olivenöls in Italien* (mit 24 Holzschnitten, 8 schematischen Skizzen und 16 Photographien). Exposé, description, dénomination des opérations et des instruments relatifs à la fabrication de l'huile d'olive. — P. 25-75. G. Rohlfs, *Sprachliche Berührungen zwischen Sardinien und Süditalien*. Ces concordances touchent au traitement des sons latins, à des particularités morphologiques et syntactiques (genre des noms, emploi de pronoms, formes verbales, etc)., mais aussi au vocabulaire : M. R. dresse une liste de plus de 50 mots latins dont l'emploi, la forme ou le sens particulier se retrouvent à la fois en Sardaigne et dans l'Italie du Sud. — P. 77-130. M. L. Wagner, *Phallus, Horn und Fisch, lebendige und verschüttete Vorstellungen und Symbole, vornehmlich im Bereiche des Mittelmeerbeckens* (mit drei Bildertafeln). Cet article, d'une information remarquable, traite de l'emploi, comme amulette contre le mauvais œil, du phallus et de ses représentations, la corne et le poisson. On y trouvera le commentaire d'un grand nombre d'expressions, surtout italiennes et espagnoles, en rapport avec la protection contre le mauvais œil ou avec les représentations phalliques. — P. 131-142. J. Jud, *Surselv.* bugien, *oberengad.* gugent « *gern* » (mit 1 Karte). — *Rätoroman.* seglia, *frz.* Sillon (mit 3 Skizzen). — *Die Verteilung der Ortsnamen auf* -engo *in Oberitalien* (mit 1 Karte). Le rapport et l'origine des deux formes rétiques (et de leurs variantes) pour l'idée de « volontiers » sont depuis 70 ans l'objet de recherches et de discussions ; l'emploi

1. Le volume porte le nº IV de la *Series linguistica* des *Romanica Helvetica* éd. par J. Jud et A. Steiger ; nous n'avons reçu aucun des numéros précédents.

combiné des données géographiques, philologiques et phonétiques, amène M. Jud à rattacher ces formes à *voliendo ou bene-voliendo. — Le rét. *seglia*, fréquent comme nom de lieu, ou *saglia*, comme le fr. *sillon*, représente un type *selio, d'origine gauloise, qui désigne une bande de terre allongée entre deux lignes limites pour être ensemencée régulièrement. — La répartition des noms de lieu en *-engo* dans l'Italie du Nord paraît liée aux voies de communication qui convergent de Turin, de Biella ou de Novare, de Vérone, Brescia et Bergame, enfin de Crémone, vers Pavie; ces noms sont pour la plupart renfermés dans les limites les plus anciennes du royaume lombard ; ils doivent correspondre aux établissements des forces militaires lombardes sur des points d'où la concentration vers la capitale du royaume, Pavie, fût facile et rapide. Tels sont les trois beaux exemples d'application de méthode de recherche diverses, mais combinées, que M. Jud a présentés à son compagnon dans la conception et la réalisation de l'AIS.

M. R.

LOUIS REMACLE, **Le parler de la Gleize** ; Bruxelles, Palais des Académies, et Liége, Vaillant-Carmanne, 1937 ; in-8, 356 pages (Académie Royale de Langue et Littérature françaises de Belgique, *Mémoires*, t. XII).

M. Louis Remacle a étudié, d'une façon complète, le parler de La Gleize (Belgique, province de Liége, canton de Stavelot). Cette étude, très précise et très fouillée, intéresse les romanistes à plus d'un titre.

Une longue introduction grammaticale (p. 17-73) est d'une grande importance pour la grammaire historique du français : les parlers wallons ont évolué d'une façon indépendante de la langue littéraire (noter, p. 68-69, le fait que les conjonctions *quand* et *comme* sont devenues *quand que*, *comme que*; p. 71, l'emploi particulier du gérondif et sa construction : *à faisant*, *tout faisant*, etc.).

Puis M. Remacle consacre cent vingt pages (p. 75-190) à *la Vie agricole à La Gleize* (*tableau ethnographique et dialectologique*). De très nombreux dessins dans le texte illustrent cette description très complète, qui peut être donnée comme un modèle des travaux de ce genre. Ce chapitre offre, classés logiquement, un très grand nombre de mots bien définis. Les formes anciennes sont, à l'occasion, citées, soit dans le texte, soit en note ; elles sont souvent très précieuses.

Un second livre est intitulé : *Les noms de personnes dans la commune de la Gleize* (p. 191-267). Un inventaire anthroponymique de ce genre n'existe pas encore en Wallonie, ni, autant que je sache, pour aucune commune française. M. Remacle, pour l'établir, a appliqué une règle un peu mécanique, mais acceptable : après avoir examiné tous les noms de famille antérieurs au XVIIe siècle, il n'a noté comme « gleizois » que les noms portés dans la commune par deux générations au moins ; il a ainsi éliminé environ le quart des

noms que lui fournissaient ses sources. Je relève quelques conclusions importantes : à La Gleize, ce n'est qu'au XVIIIe siècle que les noms de famille sont devenus « constants, immuables et héréditaires ». Jusque-là, l'individu, dans sa famille et dans son village, n'a qu'un nom. Pour les prénoms, l'usage, jusque vers 1660, est de donner aux enfants un seul prénom ; puis la mode du prénom double a apparu ; vers 1820, les enfants ont reçu trois prénoms et cette mode est aujourd'hui générale. Ajoutons que les deux derniers siècles sont caractérisés par la recherche « quasi exaspérée » du prénom nouveau. Chose curieuse, l'usage des sobriquets est peu répandu à La Gleize. Nous connaissons personnellement, au contraire, tel village de Wallonie où, même actuellement, le nom ordinaire est presque toujours un sobriquet. L'étude très minutieuse de M. Remacle montre combien des recherches de ce genre seraient utiles.

Le troisième livre (p. 269-344) est un excellent *glossaire toponymique*, qui s'ajoute à la liste déjà longue des glossaires toponymiques wallons.

Un index alphabétique des mots wallons les plus intéressants termine le volume. On peut regretter qu'il ne soit pas complet, et surtout qu'il ne comprenne pas les noms de personnes. Quelqu'un qui ferait des recherches sur le nom de *Bruneau*, par exemple, aurait quelque peine à trouver *Burné* (p. 253), et rien ne peut faire deviner que tel nom (particulièrement intéressant) est classé dans la catégorie des « noms obscurs ».

Dans cette Wallonie qui a fourni, au cours de ces dernières années, tant de travaux remarquables, le livre de M. Remacle est particulièrement nouveau et particulièrement important. Il n'est pas de grammairien, de dialectologue ou, plus généralement, de romaniste, qui ne puisse le consulter avec profit.

CH. BRUNEAU.

Amédée PAGÈS, **La Poésie française en Catalogne du XIIIe siècle à la fin du XIVe ; Études suivies de textes inédits ou publiés d'après les manuscrits ;** XII-392 pages et 5 planches (*Bibliothèque méridionale*, Ire série, t. XXIII) ; Toulouse, Privat, et Paris, Didier, 1936.

I

Jusqu'à la fin du XIIIe siècle, tant que fleurissait encore la grande poésie des troubadours, la Catalogne n'est qu'une province littéraire de la Provence. L'influence provençale y diminue rapidement au cours du XIVe siècle avec la décadence de la poésie de langue d'oc. C'est à ce moment que la poésie française prend pour un laps de temps assez bref la place laissée vacante, avant que la Catalogne ne se rallie littérairement à la Castille triomphante.

Le court interrègne du lyrisme français en Catalogne fait l'objet du livre de M. Amédée Pagès, grand spécialiste, comme on sait, de la littérature catalane. Une connaissance précise des chansonniers catalans et des textes

d'archives lui permet de tracer d'une façon bien plus exacte qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent les voies de pénétration de la poésie française en Catalogne et les limites de son influence.

Cette pénétration, il faut l'avouer, n'a été ni très profonde ni très étendue. Elle ne dépasse guère la cour royale et ses environs immédiats. S'inspirant de l'exemple de certains princes français comme le duc de Berry, les rois catalans ne se font pas seulement les protecteurs des arts et des lettres, mais, souvent mariés à des princesses françaises, ils cultivent aussi avec une prédilection marquée la littérature et les arts d'origine française. Tel, notamment, ce Jean I (1387-96), qui mérite, sous l'influence de sa troisième femme, Yolande de Bar, l'épithète de « tout français » que lui donnait sa belle-sœur. Ils attirent à leur cour des ménestrels et des musiciens français ; ils lisent avidement les œuvres des poètes français ; et pour leur plaire, des poètes catalans composent des chansons dans les formes dominantes de la poésie française contemporaine.

A vrai dire, trois seulement parmi les poètes français de l'époque ont exercé une action plus profonde sur leurs admirateurs catalans : Guillaume de Machaut, par les « tailles nouvelles » qu'il avait, non pas créées, mais mises à la mode, et aussi — ne l'oublions pas — par ses compositions musicales ; Oton de Granson, dont les poésies plaintives fournissaient le modèle de l' « amant triste » ; Alain Chartier, enfin, par le type classique, créé par lui, de la « Belle Dame sans merci ». Qu'Eustache Deschamps ou François Villon n'aient laissé aucune trace chez les poètes catalans, on ne s'en étonnera pas. Mais pourquoi ne trouve-t-on rien chez eux de Christine de Pisan et de Charles d'Orléans ? Nous posons la question à l'auteur. On a évidemment encore connu en Catalogne d'autres œuvres et d'autres poètes français — M. Pagès en donne des exemples nombreux —, mais ceux-ci ne semblent guère avoir eu d'influence sur les lettres catalanes.

L'influence française se manifeste surtout en ceci qu'un certain nombre de poètes catalans, un petit nombre, à vrai dire, s'appliquent à composer des chansons dans les formes régnantes du lyrisme français. M. Pagès examine et caractérise tour à tour les ballades, les rondeaux, les virelais et les lais des chansonniers catalans, dont il édite ou réédite en partie les textes en appendice. L'imitation est le plus souvent très libre, soit que les Catalans n'aient pas pu ou qu'ils n'aient pas voulu se soumettre aux règles rigides de leurs modèles français. Vis-à-vis de ceux-ci ils conservent une liberté qui va souvent très loin. Les formes qu'on imite le mieux sont celles du rondeau et de la ballade. Encore est-on obligé d'admettre certaines ballades « irrégulières » (p. 117). L'une des « ballades » de Léonart de Sors (III, n° 5), est nettement un « chant royal » à refrain, mais dont l'auteur ne s'est pas astreint à construire toutes les strophes sur la même rime. Par contre, les rares virelais n'ont presque rien de commun avec ceux de France. On ne peut en tout cas pas dire que tel virelai de Mossén Sunyer (IV, n° 2) soit fait d'après « la for-

mule même du virelai telle que nous la trouvons appliquée en France à la fin du XIVe siècle » (p. 129). Tandis que dans le virelai français la strophe-refrain conserve toute son indépendance, elle est ici partiellement incorporée dans la strophe même, à la manière de la ballade provençale. Cela fait un type de chanson qui n'a pas, que je sache, son pareil en France.

Le plus grand effort semble avoir porté sur les lais. M. Pagès en a publié un nombre respectable. Mais nul d'entre eux ne mérite vraiment le nom de lai. Même ceux d'Andreu Febrer, qui se rapprochent le plus de la forme du lai français, avec leurs douze strophes aux rythmes variés, n'observent pas la loi essentielle du lai qui veut que chaque couplet ait sa forme propre, différente de celle des autres couplets. D'autres enfin (les nº 8, 9, 12, 13) n'ont même pas de forme strophique. C'est plutôt la « complainte » que le lai qui a servi de modèle aux poètes catalans. Cependant dans ces cas aussi l'influence française est indéniable.

C'est donc un intéressant essai de littérature comparée que M. Pagès donne ici, une excellente démonstration du rayonnement que la poésie française a encore eu même à l'époque de sa décadence. Son influence, il est vrai, ne peut pas se comparer à celle de la poésie de langue d'oc aux siècles précédents, mais elle est à même de rivaliser pendant quelque temps avec le lyrisme italien d'un Dante et d'un Pétrarque, en attendant le jour où « la Muse catalane se confondra presque entièrement, et pour de longs siècles, avec la Muse castillane ».

E. Hoepffner.

II

Les textes publiés se répartissent entre six groupes : 1º poésies françaises du manuscrit nº 8 de la Biblioteca de Catalunya à Barcelone (désigné par le sigle *H*b dans le *Repertori* de Massó Torrents), 2º une imitation anonyme de la *Belle dame sans merci* (en catalan, comme toutes les pièces des groupes suivants), 3º ballades, 4º virelais, 5º un rondeau sous forme de *dansa*, 6º lais lyriques. — La pièce nº 16 (du premier groupe), indiquée comme inédite, ne l'est pas, elle a même été publiée deux fois : d'abord, en 1880, par Eugène Ritter d'après le manuscrit de Genève 179 *bis*, puis, en 1914, par Eero Ilvonen[1] d'après le ms. Bruxelles 11000-3 et celui de Genève. J'en ai signalé depuis (*Incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle*, p. 274), un troisième : Beaune, ms. nº 7. — Sur la pièce nº 7, curieuse, mais très corrompue, j'ai quelques observations à présenter. C'est une ballade composée de contrastes :

J'aime, je hay[2], on m'aime, or soy haïs.
Je ris, je chante, je souspire a la foiz.
Je vois, je vieng, je me rens, je suy pris...

1. Voir mon compte rendu dans *Romania*, XLIV (1915), p. 280-83.
2. Je corrige *dehay* en *je hay*.

Au v. 6, la correction de l'éditeur est bonne, on peut supprimer le point d'interrogation et lire avec lui *triules* (triples) *et virelais*. Au v. 13, *Je tremble, je songe* ne fournit pas le contraste requis, il faut sans doute lire :

Je tremble et sue, je suy chaut, je suy frois.

Le v. 14 n'a pas de sens, à moins de corriger *qu'il soit* en *que soie* :

J'aime beauté, or vueilh que soie lais.

Au v. 17, l'éditeur change, avec hésitation, *amir* en *amuir*, ce qui en effet n'est pas d'un grand secours. Je pense que le manuscrit n'a peut-être pas *amir* mais *aurir* (*avrir*), ce qui donne un excellent sens et même un assez joli vers :

Je vueilh avril et je demande mays.

Je ne comprends pas le v. 20, mais, pour répondre à la question de l'éditeur, je crois que *a tois* se rattache à *taisir* (cf. *ataisement*, etc.) et pourrait signifier « en silence ».

Au v. 23 : Je rez, je ronge, je ne say que je fais,

rez n'est pas *reuser*, mais *rere* (radere) « gratter, raser. »

L'introduction (à laquelle se rattache une longue note additionnelle, à la fin du volume) trace l'histoire des rapports littéraires de la Catalogne et de la France du Nord depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du moyen âge, époque où non seulement la France du Nord mais aussi celle du Midi devait, dans l'ordre des relations intellectuelles, céder le pas à la Castille. Les deux premiers témoignages des rapports qui s'établissent entre le Nord de la France et la Catalogne ressortissent à la poésie lyrique : 1° une chanson anonyme (*Consilliez moi, signor*, Raynaud 2014, qui n'est pas, à proprement parler, une tenson, mais s'en approche par son contenu) a été insérée par Ramón Vidal de Besalú (1160 ?-1210 ?) dans une nouvelle en vers ; 2° dans un jeu-parti composé peu après 1204, le roi Pierre II d'Aragon échange des couplets avec un français nommé Andreu. « Les emprunts de la Catalogne à la *matière de France* suivent une courbe ascendante jusqu'à la mort du roi Martin Ier (1410), puis décroissent et prennent presque entièrement fin avec le XVe siècle. » L'influence française, lorsqu'elle bat son plein, est marquée par quelques faits saillants : le séjour de Jean d'Arras, auteur du *Roman de Mélusine*, à la cour de Pierre IV d'Aragon, en 1380; la faveur dont jouissent les œuvres de Guillaume de Machaut et de ses successeurs ; au XVe siècle, l'auteur préféré semble être Oton de Granson ; en même temps, la *Belle dame sans merci* produit une profonde impression sur les esprits et les formes à la mode de la poésie lyrique française invitent à l'imitation. C'est précisément à ces exercices de versification qu'est consacrée la seconde partie de l'introduction de M. Pagès. Là, comme d'ailleurs dans l'ensemble du

volume, se révèle le spécialiste familiarisé depuis longtemps avec ces sortes de recherches. C'est un précieux apport à l'étude d'un aspect des échanges intellectuels qui a été un peu trop négligé. — Je m'en voudrais de ne pas louer, pour finir, les excellentes tables qui terminent le volume : index des noms propres et des titres d'ouvrages, liste des mots expliqués ou traduits, liste des *incipit* des poésies citées ou publiées en entier dans les deux premières parties et les notes additionnelles.

A. LÅNGFORS.

Flore et Blanchefleur, **nach der Pariser Handschrift** *375* (*A*), **mit Glossar neu herausgegeben**. *Im Anhang, Lesarten der Handschrift fr. 1447* (*B*), *der Handschrift fr. 12562* (*C*) *und vollständiger Abdruck von Pal. lat. 1971, von* Wilhelmine WIRTZ; Frankfurt am Mein, Moritz Diesterweg, 1937 (*Frankfurter Quellen und Forschungen zur germanischen und romanischen Philologie, herausgegeben von E. Lommatzsch, H. Naumann, F. Schultz*, Heft 15); in-12 de 190 pages.

Ce volume est uniquement consacré à la version *A*, dite « aristocratique », publiée en 1844 par Imm. Bekker et en 1856 par Éd. Du Méril. En dehors du texte du ms. de Rome, récemment découvert, il n'apporte pas beaucoup de nouveau, Du Méril ayant publié, avec le texte de *A*[1], les variantes de *B* et de *C*; mais ces variantes ont été ici relevées plus complètement et sont disposées plus commodément à la suite du texte. La présente édition n'est nullement critique, puisqu'elle reproduit jusque dans ses fautes, le ms. *A* ; mais elle n'est pas non plus strictement diplomatique, puisqu'elle est pourvue de signes diacritiques et de ponctuation. On regrette qu'elle ne le soit pas plus complètement : on eût désiré être renseigné sur la façon dont les abréviations ont été résolues (les chiffres marquant les noms de nombre sont parfois transcrits, bien incorrectement), sur la place occupée par les lettrines ornées, etc.[2].

Le manuscrit a été, en général, fidèlement reproduit; toutefois il y a quelques cas où les lectures de Mlle W. sont fautives et altèrent plus ou moins grandement le sens, alors que celles de Du Méril étaient exactes : ainsi le ms. (et l'édition D. M.) portent correctement *empris*, non *enprès* (166; erreur empruntée à Bekker); *pert* 1124 et 1574, non *part*; *pens*, non *pense* (1458) ; *cuidai* non *cuidait* (2568) ; *vint*, non *vient* (2732). — *N'it* (2704) est une simple faute d'impression pour *n'i* ; 2024, le ms. a *alijer*,

1. Texte du reste normalisé et souvent modifié d'après les deux autres mss.

2. Celles ci correspondent assez exactement à des changements de scène ou reprises de l'action. L'éditrice en a parfois, mais trop rarement, tenu compte dans la distribution des alinéas. On en trouve d'autres aux v. 321, 589, 1231, 1439, 1979, 2197, 2401, 2525, 2679, 2713, 2829, 3143, 3199.

non *alyer* ; 2856 *voies*, non *voyés* ; 3314, l'abréviation *nº* devait être résolue en *nus* (il s'agit de la locution bien connue *que que nus die*). D'autres traces d'inexpérience se manifestent dans les leçons comme *cargiés* (613) pour *cargies* ; *en estes vous* (1650) pour *en n'e. v.* (il s'agit de *enne*, interrogatif, pour *et ne*) ; *ne n'ont* (1842) pour *n'en ont* ; *court* (2284) pour *tourt* (de *tourner*, dans la locution *a coi qu'il tourt*) ; *s'i* (2482) pour *si*, ainsi que dans les articles du Glossaire *briçon* pour *bricon*, *corial* (au lieu de *corel*), *estourbier* (pour *destourbier*), *recourier* (rattaché singulièrement à *recourir*).

Ce Glossaire, qui semble destiné à des débutants, est beaucoup trop abondant (p. 151-90) ; l'espace qu'on eût gagné en le réduisant eût été avantageusement consacré à une reproduction de la version *B*, contenue dans un seul manuscrit : on eût eu ainsi tout le contenu de l'édition Du Méril. Les erreurs de traduction n'y manquent pas : voy. les articles *calenge*, *cavecure* (*sic*), *consirrer*, *esligier*. Je ne m'arrêterai que sur deux passages qui ont fort embarrassé l'éditrice :

2645 Tex est amors, et tex sa teke.
Çou dont se crient, tos jors s'en eke.

Ce prétendu verbe *eker* (*sic*) est naturellement suivi, au Glossaire, d'un point d'interrogation. Il faut lire *seneke*, de *senechier* (significare), et entendre : « l'amour présage toujours les maux qu'il craint. » Cet exemple est à ajouter à ceux qu'a réunis A. Thomas dans l'article si richement documenté qu'il a consacré ici même (XXXVII, 603) à ce mot et à ses survivances dans les dialectes français.

2269 U bien m'en prenge, u mal m'en viegne,
Ne lairai çou ens ne vous tiegne.

Il faut lire naturellement, au second vers *covens* *conventos ; il est singulier que Mlle W. soit tombée dans cette erreur que n'avait pas commise Du Méril (v. 2014, p. 83).

A. JEANROY.

Le Roman du Castelain de Couci et de la dame de Fayel par JAKEMES, *édition établie à l'aide des notes de* John E. MATZKE par Maurice DELBOUILLE : Paris, Société des anciens textes français, 1936 ; in-8, XCVI-309 pages.

Ce roman célèbre n'avait pas été imprimé depuis plus de cent ans ; l'unique édition qui en existait, qui est signée de Crapelet, mais est sans doute essentiellement l'œuvre de Méon, date en effet de 1829. L'édition que nous donne M. Delbouille (qui a pu profiter des travaux préparatoires du regretté Matzke) répond donc à un véritable besoin. Le texte, basé sur l'ancien manuscrit d'Ashburnham, actuellement à la Bibliothèque nationale, est excellemment établi. Je n'ai qu'une seule émendation à proposer.

Elle se rapporte à un passage de la lettre qu'adresse au châtelain la dame de Fayel. La dame écrit :

Dont moult m'a fait palir et taindre 3140
Li escris qu'a mon coer avoie.

Escris est sans doute dû à une fausse association d'idées chez le copiste : c'est l'idée de *lettre* qui a provoqué *escris* ; mais c'est *estris* qu'il faut : « le combat que j'ai livré à mon cœur. » — V. 329. Est-ce intentionnellement que l'éditeur imprime *l'on* au lieu de *l'ont* ? — 686. La variante de *A* ne permet pas de savoir si le vers dans ce manuscrit n'est pas trop long d'une syllabe. — 1441. Supprimer le point. — 2202. Le texte et la variante sont identiques, où est l'erreur ? — 6198. Le texte porte *Saint Mort*, de même la variante *B*, la table des noms propres a correctement *Saint Mor*. — 7613. *Sa tendance*, l. *s'atendance*.

Dans l'étude grammaticale (p. XXIV et XXXIII) l'éditeur dit que la forme *saus* (*au* au lieu de *ou*) est assurée pour solidos; il se base sur deux rimes dont la première (*quinze saus* : *joians et baus* 3109) est en effet concluante. Mais l'autre ne l'est pas, l'autre élément de cette seconde rime n'est pas *saus* de (salvus) mais le participe de *solre* (*saurre*) *solsus :

Et de son argent me donna
Tant que mes labours est bien saus,
Qu'elle me donna quinze saus, 3197

« Elle me donna tant de son argent que mon travail est bien payé... » — Les formes *deliverai*, *entera*, *ouverai*, etc., citées p. XXVII de l'Introduction, ne sont pas des formes dissimilées. Elles sont le résultat de deux processus caractéristiques du picard : métathèse (*entrera* > *enterra*) et réduction de *rr* à *r* (*enterra* > *entera*).

Je signale en passant que l'introduction contient, outre les chapitres usuels sur les manuscrits et la grammaire, une analyse (qui est en effet indispensable quand il s'agit d'un texte d'une certaine étendue), quelques pages sur les insertions lyriques (où il faut regretter l'emploi, pour la désignation des chansonniers, des sigles de Fath dont tout le monde aujourd'hui ignore la signification, ainsi que le manque de renvois précis à la *Bibliographie* de Raynaud), un coup d'œil sur l'aventure du châtelain de Couci dans la tradition littéraire, et j'arrive aux deux chapitres où M. D. a l'occasion de dire son opinion sur deux questions très débattues. M. D. est disposé à voir dans la fable du cœur mangé, qui forme, comme on sait, le noyau du roman, un conte d'origine occidentale. Le roman remonte très probablement à la version la plus longue (qui est déjà un petit roman) de la biographie de Guillem de Cabestanh (biographie IV dans mon édition)[1]. Le châtelain de Couci, substitué au troubadour, serait Gui

1. Le texte provençal ne porte pas (comme il est dit p. LVI, n. 1) *si lons e si saboros*, mais *si bons*, etc.

de Thourotte, châtelain de 1186 à 1203, qui prit part à la troisième et à la quatrième croisades et mourut en mer, comme le rappelle Villehardouin. La vie de Guillem de Cabestanh ne pouvant être sans autre forme de procès appliquée à Gui de Thourotte, le romancier a dû inventer le voyage en Terre Sainte, ce qui a fait perdre au récit en vraisemblance. Il importe de signaler qu'une version en prose française publiée jadis par le président Fauchet, qui a joué un certain rôle dans la discussion antérieure, a perdu tout son intérêt depuis que M. D. a constaté que c'est un simple abrégé du roman en prose et non pas une version indépendante remontant à un texte plus ancien que le roman en vers.

Dans le chapitre *L'Auteur*, M. D., après avoir résumé la discussion sur le fameux *engin* révélant le nom de l'auteur, ne retient que le prénom *Jakemes* ; l'auteur n'avait probablement pas l'intention de donner davantage. Puis il rejette l'identification, proposée par Ch.-V. Langlois, de ce Jakemes avec Jacqnes Bretel, auteur du *Tournoi de Chauvenci*. M. D. s'abstient donc de toute conclusion hasardeuse, et on ne peut que se rallier à son opinion. Pour lui Jakemes est simplement un écrivain de talent, composant « dans le nord-est du domaine picard », à la fin du XIIIe ou au début du XIVe siècle, et autrement inconnu.

Arthur LÅNGFORS.

Le Sermon en vers de la chasteé as nonains de GAUTIER DE COINCI, **publié d'après tous les manuscrits connus** par Tauno NURMELA, *licencié ès lettres* (thèse de Helsingfors) ; Helsinki, 1937 ; in-8, 226 pages.

Voici vraiment une édition modèle, qui fait le plus grand honneur à l'auteur et à l'école où il s'est formé. L'Introduction traite en six chapitres, dont chacun apporte du nouveau, toutes les questions que soulève le texte. I : notice sur l'auteur (p. 5-13). II : analyse et sources ; dans l'étude de ces dernières, qui sont surtout les écrits ascétiques des saints Grégoire, Augustin, Jérôme et autres Pères de l'Église, M. N. a été grandement aidé par les gloses marginales du ms. de Soissons, que Poquet a eu l'heureuse idée de reproduire. III : les manuscrits (p. 41-75) ; les descriptions de Mme Ducrot-Granderye et de M. Boman sont précisées et complétées par un relevé des traits linguistiques propres à chacun. IV : la versification (p. 76-104). V : la langue de l'auteur (p. 105-116) ; c'est le dialecte de l'Ile-de-France « teinté de traits propres au picard et au champenois ». VI : graphie du ms. base (p. 117-20). Le texte (p. 123-190), qui est celui de *R* légèrement normalisé, est suivi de notes (p. 191-200), que M. N. dénomme « critiques », et qui sont en réalité exégétiques, d'un Index des noms, d'un Glossaire et d'une Bibliographie (p. 201-226).

La constitution du texte ne me suggère que deux remarques. L'auteur vient de louer la chasteté de l'impératrice dont l'histoire précède le « sermon » :

L'amors de Dieu si l'empreigna
Qu'a la mort vie li conçut
Et Diex ou ciel l'ame en reçut.

Il me paraît peu naturel de faire de *L'amors de Dieu* le sujet de *conçut*, comme le propose M. N. Je lirais, avec six mss., *Que la morz..* ; la mort concevant la vie est une image originale et bien dans la manière de l'auteur ; cf. ci-dessous la remarque sur le vers 142.

Quand la fame va mal d'enfant
Ele a angoisse et doleur grant...

Vous alez ore mal d'enfant...

La locution *aler d'enfant* pour « accoucher » est inconnue et au reste peu naturelle ; si M. N. en avait trouvé d'autres exemples, il les aurai certainement cités. Je lirais, du premier passage, avec 4 mss., *a*, et au seeond, avec six mss. *avez*.

Voici quelques passages, que je comprendrais autrement que M. N. :

Par le miracle (*dont le recit précède*)...
Doinst Diex voloir qu'encor esqueue
Aucune boene crestiane.
D'amer la joie terriene.

Le sujet de *esqueue* est bien, comme le pense M. N., le « miracle » rappelé au v. 19 ; mais la traduction « empêcher, préserver » ne me paraît pas rendre toute la force du mot *escourre*, qui implique l'idée de secours énergique et brusque. — Le sens propre de *cembel* est « provocation au combat » ; *faire cembel* (106) peut donc signifier « livrer un assaut, attaquer » ; mais le sens primitif peut s'élargir en celui de « démonstration bruyante, réjouissance, joyeux ébats », sans aucune idée d'hostilité : c'est celui qu'il convient de lui attribuer dans les vers suivants :

Toz li plus fors (*s. e.* hom), toz li plus biax
A mout tost fait toz ses cembiax...

de même que dans le passage de *Guillaume de Dôle* (3421) cité par Godefroy (II, 11 c) qui le traduit à tort par « le jeu d'amour » ; de même enfin dans la chanson anonyme (Raynaud, 2064 ; Spanke, *Eine altfr. Liedersammlung*, p. 139) qui débute ainsi :

Encontre esté qui nos argue
M'estuet faire un sonet novel,
Car lonc tens ai esté en mue,
Ou j'ai eü povre cembel...

Dans le passage suivant :

L'amor du monde mort espiaut
Et mort perpetuel engenre.

M. N. traduit *espiaudre*, par « signifier » ; ce sens en effet, sur lequel A. Thomas a doctement disserté (*Rom.*, XLII, 399), est largement attesté ; mais celui de « faire éclore » ne l'est pas moins (voir Godefroy, ESPELIR 2) et c'est celui qui convient ici, comme le montre de toute évidence le v. 143.

Endementres que vos flochiez
Que nueves estes et noveles,
Chastes et virges et puceles,
Donnez a Dieu cuers et corages.

M. N. rattache naturellement *flochier* à *floc*, et, faisant sienne l'explication de Godefroy, il prend ce mot au sens de « flocon de neige » et interprète par : « tandis que vous avez la pureté de la neige ». Mais ce mot et ses dérivés *flocel*, *flocelét* (Godefroy, IV, 34) ont aussi celui de « houppe, touffe » (de laine, de cheveux, de ruban, de fleurs), conservé dans le dérivé provençal *flouca*, que Mistral traduit par « garnir de houppes, de bouffettes, de bouquets, orner, parer », sens qui conviendrait parfaitement à notre *flochier* : la jeune fille est comparée à une plante qui, au printemps, se pare de fleurs. Une métaphore analogue apparaît dans les vers suivants :

Que que (*pendant que*) vos estes encreees,
En pleine fleur, en pleine croie...

Cette nouvelle image, empruntée à la craie dont on saupoudrait les fourrures neuves, a été parfaitement expliquée par M. N. (p. 177).

Fuiés, fuiés l'amor dou mont...
Ele est si noire et si faissie
Que nuz son cuer metre n'i doit.

M. N. traduit *faissie* par « enveloppé, obscur », ce qui est peu clair et convient mal au contexte. Du sens étymologique (« emmaillotté ») on peut tirer, ce me semble, ceux de « resserré, replié sur soi-même, recroquevillé » et, par conséquent, « d'aspect renfrogné », qui serait acceptable ici.

A. JEANROY.

Sister Mary Alberta SAVOIE, **A « Plantaire » in Honor of the Blessed Virgin Mary taken from a French Manuscript of the XIVth Century**. Introduction and Text. A Dissertation... Washington, D. C., The Catholic University of America, 1933 ; in-8, 211 pages.

Le manuscrit français 12483 de la Bibliothèque nationale est entièrement occupé par un recueil composé, vers 1330, par un frère prêcheur originaire du Soissonnais, auquel j'ai consacré, d'une part, une notice détaillée et, d'autre part, un court article où j'ai surtout signalé les traits de mœurs

et la critique de la société contemporaine qu'il contient. Depuis 1916, année où parut ma première notice [1], il a fourni des matériaux à plusieurs autres études. A celles qui sont énumérées dans la bibliographie de la présente dissertation, s'ajoute l'article (qui lui est postérieur en date) de M. Morawski, paru ici même (LXI, p. 316) et qui fournit des précisions sur les contes pieux insérés dans la compilation du jacobin soissonnais. Sœur Maria Alberta Savoie publie dans sa dissertation toutes les parties du manuscrit se rapportant aux plantes qui y servent de symboles de la sainte Vierge, soit vingt-cinq têtes de chapitre, ce qui fait quelque 5700 vers ; le commentaire moral y contenu constitue sans doute l'apport personnel du prédicateur. L'éditeur signale que celui-ci parle de lui-même, outre les passages déjà signalés par moi-même, dans ces deux vers (fol. 107 v°, p. 75 de l'édition) :

Je fu né pres de deus forez,
L'une a non Rie et l'autre Rez

et identifie la Rie comme se trouvant dans le département actuel de la Marne, sans autre précision. Un lecteur familiarisé avec la topographie de la même région saura peut-être dire ce que c'est que la forêt de Rez. Je saisis cette occasion pour revenir sur la mention *A Berron et en Tardenois* (fol. 13), que j'ai signalée dans ma notice. Je suis aujourd'hui persuadé que Berron est l'actuel Le Béron (Aisne, c^ne^ Folembray). L'éditeur aurait dû relever encore les autres localités mentionnées qui, même si elles ne permettent pas de préciser d'une manière sûre les pérégrinations du frère prêcheur, nous renseignent tout au moins sur ses notions géographiques. Il y en a deux (je ne m'arrête pas, bien entendu à des formules dénuées d'intérêt, comme *entre Babiloine et Pontoise*, etc.). 1° La première figure dans la traduction de la glose qui accompagne une citation latine non identifiée (fol. 113 v°, p. 88-89 de l'édition) : *Non Jherosolimis fuisse, sed Jherosolimis bene vixisse laudabile est. De Jherosolimis et de Britannis equaliter patet aula celestis.*

S'en Jherusalem esté ai
Et vescu saintement n'i ai,
Ce n'est pas chose de loenge.
Mes se bien en pais estrange
Ai vescu, on ce loer doit :
Qui bien fait, c'est ciz qui bien croit.
Et d'outre mer et de Bretaigne,
Et de valee et de montaigne,
Et d'Ybernie et d'Alemaigne
Et, se tu vieus, de *Houssemaigne* 260
Est egaument faite la voie
Pour aler en la sainte joie...

1. Voir les comptes rendus de G. Huet et L. Foulet dans *Romania*, XLV (1918), p. 155 et 605.

Le *Dictionnaire des Postes* enregistre deux Houssemagne (Calvados et Eure) et un Houssemaine (Sarthe).

2° (fol. 208 v°, p. 179 de l'éd.) :

Mont Meliant est biau dehors
Et par dedens est pou de chose... 189

C'est une forêt près de Senlis (E. Langlois, *Table des noms propres*, s. v.).

Il faut regretter l'absence d'un glossaire. Le recueil constitue cependant une mine de mots rares et d'expressions familières, voire burlesques. J'en donne ici, à titre d'exemple, un petit choix. Les citations un peu plus longues peuvent donner une idée de la tournure d'esprit et des préoccupations du prédicateur.

AHERDE, s. f. (manque aux dictionnaires), attachement (p. 168) :

Je n'ay cure qu'eie m'*aherde*
As bien temporés... 91

BERELE (*cheoir en la*), p. 116 :

Quant son[t] *cheü en la berele*, 107
Sathan atrait de sa merele,
Marie fait un autre trait...

BORGNE *veue* (p. 117) :

Se de cest pechié avieulé
Est qui que soit, soit homs soit fame,
L'enlumine la bele dame,
Je li pri que ma *borgne veue*, 144
Qu'encor n'ai pas du tout perdue,
Enluminer a mon pourfist
Veule...

CROIS (*tondre en*) : *Je m'acort qu'en crois on me tonde* (p. 112). Tobler, s. v. CROIZ, renvoie à TONDRE.

DESTOURNERIE (manque aux dictionnaires), action de détourner (p. 161) : *C'est perilieuse destournerie.*

ENTROIGNIER, séduire (p. 51) : *Dame Eve entrogné l'avoit* (le premier homme).

ESHOUPER, enlever la houppe, abaisser. Dans ce passage (p. 169) il s'agit sans doute de gobelets dont la coupe était en bois (le bois madré était souvent employé pour cet usage) et le pied en métal précieux :

Riches gens, vos rainciaus coupez
Et vos haus hennas *eshoupez*, 119
As mendians donnez les piez,
Vos robes, vos peliçons viez.
Vostre hanap sont a cheval,
Et vous les apelés a pié.

HESETE, diminutif (qui manque aux dictionnaires) de *haise*, clôture (p. 127) :

Ton jardin ferme, pucelete,

Ne va pas queillir la porete
Que close ne soit la hesete. 102
Pucele estoit ier Sarete,
Or est devenue nourrice...

Juif *a cheval* (p. 171) :

Si comme font nos pucelettes :
Mout ont povres les cotelettes
Et cuer jolif ont en la pance ;
Plus volentiers vont a la dance
Que *povres juïs a cheval* 212
Ne va...

Louvet (*frere*), p. 132 :

Tien ta closture, bele fille,
Que *frere Louvet* ne te pille... 296

Mugle, s. m., maladie des yeux (manque dans les dictionnaires), p. 149 :

Sauvage fame tolt la veue
Des iex du cuer, el n'est pas rue [1]
Qui enlumine ceus du cors.
Mes la dame qui nos confors
Est enlumine cuer avugle
Qui par devant *avoit le mugle*, 163
Je ne di pas le muglias
Qui rent oudeur mout gracieuse...

Nivot (?), p. 79 :

Mout est encline no nature 195
A tout pechié et a ordure :
L'un a boben et vanité...
L'autre la fame a son voisin
Prent com en vigne un roisin,
L'autre vent ses denrees a terme...
L'autre est yvroigne et glouton,
L'autre *niuot* comme un mouton, 208
A l'autre ne souffist pas une,
L'autre est felon plain de rancune...

Oeil (p. 97) : *ventre plain dusqu'à l'euil.*

Richier, « richard » (p. 151-2) :

S'amender se vieut la personne
Maise, ele vie li donne
Et empestre vers son fil chier
Que *de Povret a non Richier*... 241

Roben a l'air d'une formation plaisante (p. 130-1) :

Personne de saintime vie
Hui est tournee a moquerie ;

---

1. Allusion à la vertu curative de cette plante, mentionnée dans un précédent chapitre (fol. 9 v°, p. 36).

Mondain ne prise mes boben
Et qui ont jolive roben... 252

SENESTRE (*Ne dites parole*), p. 141.

TURPIN, sorte de soldat, employé ici adjectivement, en mauvaise part (p. 127) :

Fame qui n'a closture en soy,
Fort est qu'el soit de bonne foy.
Tant voy d'alans et de venans,
Aucune foys li plus meschans,
Li plus turpins, li plus hydeus, 114
Li plus vilz, li plus despiteus
Son vouloir en l(u)i acomplit
Et un vailant homme acoupit.

WANDREE, nourriture (manque aux dictionnaires), p. 142 :

Leur pance est mout desmesuree,
Ne quierent mes avoir *wandree*. 203

L'éditeur imprime le texte comme il est dans le manuscrit, les abréviations ont cependant été résolues. Ce systéme, si on le suit rigoureusement, à l'inconvénient d'obliger l'éditeur à imprimer, p. ex., un *n* là où le sens demande un *v*, etc. Voici quelques exemples de ces sortes de leçons. Je signale aussi un petit nombre de fautes d'impression, certaines ou probables. P. 32, v. 57, *mariale*, ma copie porte la forme correcte *Marial*. P. 97, v. 141, *s'entrainnoient*, si le ms. lit bien ainsi, c'est que le copiste a mis par erreur un jambage de trop ou de trop peu (*entraimoient* ou *entrainmoient*) ; même remarque pour *sentrainnent*, p. 185, v. 406. P. 111, v. 206, *clotet*, *l. clocet*. P. 124, v. 14, *assourage*, l. *assouage*. P. 134, v. 386, *floinesce*, l. *floivesce*. P. 143, v. 221, *opilacious*, l. *opilacions*. P. 158, v. 115, *Resoinguerent*, l. *Resoingnerent*. P. 161, v. 225, *lassue*, l. *lassus*. P. 166, v. 10, *ffairant*, l. *flairant*. P. 173, v. 270, *toissier*, l. *coissier*. P. 187, v. 37, *epelee*, l. *apelee*. P. 188, v. 84, *en* pour *on* n'est pas conforme aux habitudes du copiste. P. 191, v. 179, *testitudie*, l. *t'estudie*. P. 193, v. 255, *dame lieu*, l. *damedieu* ; deux vers plus bas, le ms. a-t-il bien *himilie* ?. Quelquefois l'éditeur met la patience du lecteur à une trop rude épreuve, ainsi en imprimant, sans aucune explication (de nombreux passages très clairs sont cependant expliqués), p. 119, v. 210 : *Amer une. se iadioutez*. Il s'agit du jeu de mots habituel sur *mer* et *mère*, à propos de Marie :

Quar mer fu plainne de tous biens,
De vertus ne li failli riens :
A *mer* un *e* se i adjoutez,
Mere averez, ne vous doutez...

P. 123, le v. 354, *Par son cruel enurime mort*, n'est pas non plus immédiatement compréhensible : l'*envrimé mort* est la morsure envenimée du diable...

L'éditeur a acquis des titres à notre gratitude non seulement par la publication d'un texte qui, malgré quelques petits défauts, est susceptible de faciliter les études ultérieures sur la littérature pieuse du moyen âge, mais aussi par l'étude sur les sources du *plantaire* du prédicateur soissonnais. Ses recherches ont donné pour résultat que les auteurs les plus souvent mis à profit par celui-ci (ou plutôt par l'auteur de la source latine qui lui a sans doute servi de modèle direct) sont Pline, Galien, Isidore, un certain nombre d'écrivains arabes, comme Avicenne, enfin Solin, Hippocrate, etc. [1].

Arthur LÅNGFORS

---

1. L'index renvoie, *s. v.* JUDEX (*Judges*), à la page 178. Le lecteur qui s'y reporte peut y lire *Jux illd. Flos filius eius*. Cela n'a rien à voir avec le Livre des Juges. Il faut naturellement lire *Juxta illud : Flos filius eius*.

PÉRIODIQUES

ARCHIV FÜR DAS STUDIUM DER NEUEREN SPRACHEN, CLXXI (1937), 1-2. — P. 1-16. Willy Krogmann, *Die Schwanrittersage*. M. Krogmann est l'auteur d'un article, *Die Grundform der Schwanrittersage*, paru en 1930 dans *Niederdeutsche Zeitschrift für Volkskunde*. En 1936 parut un livre de près de 300 pages, *Die Quellen der Schwanritterdichtungen*, dont l'auteur, A. G. Krüger, ignorait l'article précité de Krogmann. Dans ce nouvel article, celui-ci défend sa manière de voir. Pour lui, le conte du chevalier au cygne appartient originairement au groupe de contes dont le motif central est l'union entre un humain et un démon, tandis que Krüger croit que la forme la plus ancienne en est celle, à peu près, qui se trouve dans la *Karlamagnussaga* : il serait né du conte de Girart le Cygne, qui est un des récits fabuleux formés autour de l'empereur ; divers motifs de folk-lore, qui ne se trouvent pas encore dans la *Karlamagnussaga*, se seraient ajoutés à ce conte après coup. — P. 49-57. G. Rohlfs, *Zum Gaskognischen*. C'est essentiellement une réplique à un compte rendu de A. Zauner dans le *Literaturblatt für german. und roman. Philologie*, 1937. — P. 58-65. O. Schultz-Gora, *Kritische Betrachtungen über den 'Lai de l'ombre'* (suite et fin). — P. 70-1. *Ital. frana 'Erdsturz'* [éboulement]. Ce mot serait, non pas voraginem, mais *fraginem (de frangere). — Comptes rendus : p. 72. A. G. Krüger, *Die Quellen der Schwanritterdichtungen* (H. Rosenfeld ; cf. ci-dessus) ; — p. 88. E. Gamillscheg, *Romania Germanica*, III (Rohlfs) ; — p. 96. H. Kunze, *Die Bibelübersetzungen von Lefèvre d'Etaples und von R. P. Olivetan* (E. Poppe) ; — p. 103. O. Löhmann, *Die Rahmenerzählung des Dekameron* (W. Th. Elwert). — Dans la Chronique, p. 127 et suiv., comptes rendus sommaires de : W. Gottschalk, *Die bildhaften Sprichwörter der Romanen*, II ; — F. Schürr, *Umlaut und Diphtongierung im Romanischen* ; — F. Brunot et Ch. Bruneau, *Grammaire historique* ; — *Les Quinze Joyes de Mariage*, préf., bibliogr. et glossaire par F. Fleuret ; — Th. Heinermann, *Zeit und Sinn der Karlsreise* ; — Wartburg, *Etym. Wörterbuch*, fasc. 29 ; — M. Wilmotte, *Nos dialectes et l'histoire* ; — A. Castro, *Glosarios latino-españoles de la Edad Media* ; — F. Krüger, *Die Hochpyrenäen* ; — A. Kuhn, *Der hocharagonesische Dialekt* ; — *Atlas linguistique roumain* (Rohlfs ; cf. *Romania*, LXIII, 137).

A. LÅNGFORS.

DACOROMANIA, VIII (1934-1935). — *Etymologies* : P. 112. S. Puşcariu : *Cosmă, costelbă, coster* ; — p. 115. aroumain *giumbă* ; — p. 116. *se înjunghe a râde* ; — p. 121. *jărui* ; — p. 122. *jiganie, juvalaie* ; — p. 126. alb. *pregatis* ; — p. 127. *răbda* ; — p. 131. L. Spitzer : aroumain *mamă*, roum. *mămăligă* ; — p. 132. N. Drăganu : *bărăgan, barancă, bedearcă, boacănă, mont.*

Géographie linguistique : P. 138. Gr. Nandriş, *Păstoritul românesc în Carpaţii poloni.* Une trentaine de cartes (dont trois sont ici reproduites) de l'*Atlas linguistique de la Pologne subkarpathique* (1934) attestent la survivance, dans cette région, de termes de la vie pastorale introduits par les migrations de bergers roumains : roum. *naş, ţarc, albie, găleată, cârd*, etc. ; — p. 149. E. Petrovici, *Contribuţii la rotacism. La Moţii din Scărişoara.* M. P. a observé, au cours de son enquête pour l'*A.L.R.* chez les paysans des Monts Apuseni (Transylvanie), que « dans une certaine mesure, le rhotacisme est encore vivant chez tous les *Motzi* » ; — p. 163. S. Pop, *Cu prilejul Buletinului Atlasului linguistic italian.* Analyse critique du t. I et du fasc. 1 du t. II du *Bolletino dell' Atlante linguistico italiano.*

Petits articles : P. 175. E. Petrovici, 1. *Toponimice slave din valea Almăjului (Banat).* Les noms de lieu d'origine slave du district de Caraş (Banat) présentent des caractères phonologiques serbo-croates ; — p. 180. 2. Băn. *u* > *w, v, b, p* ; — p. 181 : 3. *Sufixul -oiu (-oĭu) în toponimie* ; — p. 184 : 4. *O seamă de toponimice româneşti din regiunea Nişului* (serbe *Valniš* < roum. *aluniş*, serbe *Merdželàt* < *mărgelat, Nišór, Rùnios* < *râios*) ; — p. 189. V. Literat, *Un manuscript din jumătatea întâia a secolului al XVIII.* Recueil de 111 feuillets (20/14.5 cm.) contenant divers textes de caractère religieux ou populaire ; — p. 197. Al. Borza, *Numiri populare de plante din Basarabia* ; — p. 199. Şt. Paşca, *Supranume colective intercomunale.* Étude méthodique des surnoms que se donnent réciproquement, dans les différentes régions de la Roumanie, les habitants de communes voisines ; — p. 212. I. Muşlea, *Iarăşi « mură » la Dacoromâni.*

Comptes rendus : P. 214. M. Roques, *Recherches sur les anciens textes albanais* (Th. Capidan) ; — p. 215. M. Roques, *Le dictionnaire albanais de 1635* (Th. C.) ; — p. 216. A.-M. Selištev, *Slavjansko naselenie v Albanii* (Th. C.) ; — p. 219. *Revue internationale des Études balkaniques*, t. I et II (Th. C.) ; — p. 221. Gh. Ciuhandu, *Bogomilismul şi Românii* (N. Drăganu) ; — p. 223. C. Solomon, *Biblia dela Bucureşti* (1688) (N. D.) ; — p. 225. L. Predescu, *Diaconul Coresi* ; D. Simionescu, *Diaconul Coresi* ; J. Byck, *O lucrare despre Coresi* ; D.-R. Mazilu, *Diaconul Coresi* (N. D.) ; — p. 230. V. Grecu, *Influenţa bizantină în literatura românească* (N. D.) ; — p. 231. L. Treml, *A magyarországi latin s- ezés az oláhban* (N. D.) ; — p. 232. Gr. Nandriş, *Contribuţie la traducerea evangheliilor* (N. D.) ; — p. 233. G. Popa-Lisseanu, *Izvoarele istoriei Românilor*, t. I-VIII (N. D.) ; — p. 241. Ortiz Ramiro, *Manualetto rumeno* (Şt. Paşca) ; — p. 241. A. Marcu, *Studii italiene*, I (St. P.) ; — p. 243. Mara N. Pop, *Contribuţiuni la viaţa pastorală*

din Argeş şi Muscel; L. Someşan, *Viaţa pastorală în munţii Călimani* (Şt. P.); — p. 244. *Indicatorul statistic al satelor şi unităţilor administrative din România* (Şt. P.); — p. 245. *Clasicii români comentaţi* (I. Breazu); — p. 251. N. Cartojan, *Poema cretană Noul Erotocrit în literatura românească şi izvorul ei necunoscut* (I. B.); — p. 262. A. Camariano, *Influenţa poeziei lirice neogreceşti asupra celei româneşti* (Gh.-I. Biriş); — p. 262. N. Camariano, *Primele încercări literare ale lui C. Negruzzi şi prototipurile lor greceşti* (Gh.-I. B.); — p. 267. E. Gamillscheg, *Vom Leben und Wirken der Romanen* (I. Gherghel); — p. 269. A. Lombard, *La prononciation du roumain* (E. Petrovici); — p. 272. Th. Capidan, *Le jeu aux osselets chez les Roumains, les Slaves et les Albanais* (S. Pop).

P. 276. S. Puşcariu, *Pe marginea cărţilor*, V. Dans cet important article, consacré aux origines du peuple roumain, M. P. examine : C. Giurescu, *Istoria Românilor*, I; — p. 284. N. Drăganu, *Românii în veacurile IX-XIV pe baza toponimiei şi onomasticei*; — p. 289. E. Gamillscheg, *Romania germanica*; — p. 293. I. Nistor, *Rück- und Ausblick in die Geschichte Rumäniens*; — p. 294. W. von Wartburg, *Évolution et structure de la langue française*; — p. 295. M. Friedwagner, *Über die Sprache und Heimat der Rumänen in ihrer Frühzeit*.

P. 359. *Bibliografia publicaţiilor* (1931-1932) (I. Breazu). — *Necrologie* : P. 483. H. Tiktin (S. Puşcariu); — p. 485. A. Thomas (S. P.); — G. Vâlsan (V. Puşcariu); — p. 487. I. Bianu (N. Drăganu); — p. 491. Z. Gombocz (N. D.); — p. 493. L. Şăineanu (E. Petrovici); — p. 498. G. Ibrăileanu (I. Breazu); — p. 502. Panait Istrati (I. B.). — P. 512. *Indice*.

Jean Boutière.

Le Moyen Âge, XLV (1935), 1. — P. 1-9. A. Mollard, *La diffusion de l'Institution oratoire au XIIe siècle*. — P. 24-26. M. Wilmotte, C. r. des travaux de A. R. Anderson et de R. S. Willis sur la légende d'Alexandre. — P. 26-29. M. Wilmotte, C. r. de R. Fawtier, *La Chanson de Roland*. — P. 42-46. E. Hoepffner, C. r. des *Studien zur lateinischen Dichtung des Mittelalters, Ehrengabe für Karl Strecker*. — P. 46-48. E. Hoepffner, C. r. de Antonio Viscardi, *Saggio sulla Letteratura religiosa del Medio Evo romanzo*. — P. 49-50. M. Jirmounsky, C. r. de J. Massó Torrents, *Repertori de l'Antiga Literatura Catalana*, I.

2. — P. 95-98. M. Wilmotte, C. r. de *La Folie Tristan de Berne*, éd. E. Hoepffner (assez nombreuses propositions de corrections). — P. 122-124. F. Ed. Schneegans, *Un coffret d'ivoire du XIIe siècle décoré de scènes tirées du roman de Tristan*.

3. — P. 223-227. M. Delbouille, C. r. de L. F. H. Lowe, *Gerart de Nevers, prose version of the Roman de la Violette*. — P. 225-226. M. Delbouille, C. r. de *Melusine*, roman du XIVe siècle, par Jean d'Arras, p. p. Louis Stouff.

4. — P. 241-251. André Boutemy, *Muriel, note sur deux poèmes de Baudri*

de Bourgueil et de Serlon de Bayeux. — P. 266-270. M. Delbouille, C. r. de A. Långfors, *Notice des mss 545 de Metz et 10047 des n. acq. fr. de la B. N.* (observations sur les textes de la Parabole des Quatre filles de Dieu). — P. 273-276. J. Calmette, C. r. de G. Heidel, *La langue et le style de Philippe de Commynes.* — P. 290-294. M. Wilmotte, C. r. de A. Jeanroy, *La poésie lyrique des troubadours.*

XLVI (1936), 1. — P. 20-55. J. de La Martinière, *Essai de classement des manuscrits et des rédactions de l'*Historia *d'Adémar de Chabannes.* — P. 56-60. A. Renaudet, Compte rendu de A. Coville, *Gontier et Pierre Col et l'humanisme en France au temps de Charles VI.*

2. — P. 161-177. Alexandre Haggerty Krappe, *La légende de saint Grégoire.* Il s'agit du prétendu pape, né d'un inceste, incestueux lui-même, dont la vie a été contée en français dès le XIIe siècle. M. Kr. a exactement recensé les multiples versions orientales de ce conte et il conclut que la légende « avant de se répandre en Occident », sans doute sous la forme d'une version latine, « existait déjà depuis des siècles dans l'Empire byzantin et dans le proche Orient, d'où elle s'est répandue, indépendamment des versions occidentales, parmi les peuples de civilisation byzantine, Slaves et Arméniens ». Malheureusement la forme grecque supposée, comme la version latine, nous manquent. M. Kr. admet encore que l'archétype de la légende était certainement chrétien : la lutte contre les pratiques incestueuses est en effet de caractère chrétien (ou judaïque ou islamique) ; la légende aurait été « imaginée à des fins de propagande religieuse, probablement par des moines nestoriens travaillant au salut des âmes dans les pays soumis au système religieux de Zoroastre qui encourageait, on le sait, les mariages entre proches parents ». J'avoue que je ne suis pas absolument convaincu : sans doute la légende de saint Grégoire implique l'horreur pour l'inceste, mais c'est une donnée acquise et le récit ne prouve rien contre cette pratique ; au contraire toute la légende est orientée vers la démonstration de l'infinie pitié de Dieu pour le pécheur qui fait pénitence et de la valeur de la pénitence même ; cela ne nous ramène pas spécialement vers l'Iran. — P. 205-206. S. Dobelmann, Compte rendu de Cl. Brunel, *Bibliographie des manuscrits littéraires en ancien provençal.* — P. 211-215. M. de Boüard, Compte rendu de Lynn Thorndike, *A history of magic and experimental science*, III-IV, *Fourteenth and fifteenth centuries.* — P. 219-226. W. Wilmotte, Compte rendu de Giulio Bertoni, *La Chanson de Roland*, dans ses deux éditions in-8 et in-4, et de J. van Mierlo, *Het Roelants lied.* — P. 241-243. M. W., *Albert Marignan*, notice nécrologique.

4. — P. 273-274. Patrice Henry, Compte rendu de Jean de Meun, *Traduction de la première épître d'Abélard*, éd. p. Charlotte Charrier. — P. 284-289. M. Wilmotte, Compte rendu de Rita Lejeune-Dehousse, *L'œuvre de Jean Renart*, et Jean Renart, *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole.* — P. 292-294. S. d'Ardenne, Compte rendu de E. Walberg, *Quelques aspects de*

la littérature anglo-normande (observations sur la vitalité de l'anglo-saxon et de la littérature en cette langue). — P. 301-302. M. Wilmotte, Compte rendu de *Chrestien de Troyes, Le manuscrit d'Annonay* éd. par A. Pauphilet. — P. 311. M. W., Compte rendu de Gr. Lozinski, *La bataille de Caresme et de Charnage*.

M. R.

Neophilologus, XX (1934-35). — P. 81-85. V. Šklovsky, *Considérations théoriques sur la conception d'un dictionnaire*. Il y a beaucoup à retenir dans ces brèves observations qui ne distinguent peut-être pas suffisamment entre le dictionnaire d'usage ou l'instrument de polyglottie et le dictionnaire « philologique » ou « linguistique », mais qui mettent en bonne place la nécessité de présenter les mots dans les groupes, syntagmes ou phrases, qui en expliquent et parfois en créent le sens. — P. 145-148. Al. Haggerty Krappe, *Sur l'origine de la légende du Juif Errant*. — P. 148-150. K. Sneyders de Vogel, C. r. de L.-P. Flutre, *Les manuscrits des* Faits des Romains, et Li Fait des Romains *dans les littératures française*, etc.

XXI (1935-36). — P. 16-19. L.-F. Flutre, *Un nouvel emprunt aux* Faits des Romains. M. Fl. le reconnaît dans le prologue du *Roman de Troie en prose*. — P. 19-21. L.-F. Flutre, *Encore un manuscrit des* Faits des Romains. C'est le ms. fr. 22540 de la Bibl. nationale. — P. 47-48. K. Sneyders de Vogel, C. r. de *Les Enfances Guillaume*, p. p. J.-L. Perrier. — P. 48-49. K. S. de V. C. r. de Fr. J. Carmody, *Franco-italian sources of the* Roncevalles. — P. 49-50. K. S. de V., C. r. de G. Lange-Kowal, *Das altfranzösische Epos vom* Charroi de Nîmes. — P. 50. J. A. van Praag, C. r. de *Coplas de Yoçef*, p. p. Ig. G. Llubera. — P. 134-144. Th. M. Chotzen, *Een iersche Reinaert-parallel*. — P. 192-202. M. Valkhoff, *Notes étymologiques, II*. Observations sur la pénétration en français de mots ou types néerlandais à l'occasion de publications récentes ou d'après les recherches de M. V. Voici la liste des mots examinés : *accise, ange de mer, bivouac, crancelin, ramequin, — bouline, chat* (grappin), *escoute, marsouin, matelot, tribord, — bancloche, batavique, burg* (mur faisant margelle), *escauvage* etc., *harincsop, hec, hecquet, houc* ; préfixe *ca-, cal-, cali-, ga-, gal-, gar-*. — P. 257-262. J. J. Salverda de Grave, *Prononciation et évolution de* ou *long latin et germanique d'après les mots français empruntés*. Il s'agit des emprunts faits par le néerlandais. M. S. de G. pense que l'évolution de *ou* en *û* qui s'y est produite est un phénomène proprement néerlandais. — P. 262-263. K. Sneyders de Vogel, *Poridad*. Ce mot espagnol est, d'après la phonétique des deux premières voyelles, un mot savant ; le sens de « secret » ou « entretien secret » qu'il a pris paraît à M. S. de V. pouvoir s'expliquer par l'action de la secte arabe du xe et xie siècles, à forme secrète, que l'on a appelée « Fratres puritatis ». — P. 263-4. K. S. de V., *Or est venuz qui aunera*. Un exemple dans les *Faits des Romains* de *ja vendra qui aunera* (p. 482 de l'édition Flutre et Sneyders

de Vogel qui vient de paraître) : je note dans la même phrase un exemple de *ne garder l'ore*. — P. 311. J. J. Salverda de Grave, C. r. de A. Ewert, *The Strasburg Oaths*. — P. 312-313. B. H. J. Weerenbeck, C. r. de P. Fouché, *Le verbe français*.

M. R.

Revue des études latines, XIII (1935). — P. 274-295. J. Marouzeau, *Horace dans la littérature française*. Quelques indications sur la connaissance, imparfaite d'ailleurs, de l'œuvre d'Horace dans le moyen âge français.

XIV (1936). — P. 257-261. J. Marouzeau, *Antoine Meillet* (*1866-1936*), avec portrait.

Studi medievali, VI (1933), 1. — P. I-III. Luigi Suttina, *Vincenzo Crescini* (*1857-1932*), avec un portrait. — P. 29-44. Angelo Montervedi, *Due canzoncine trecentesche*. Le ms. L.78 de l'Archivio comunale de Crémone nous a conservé à la suite de textes administratifs en latin de 1349 et 1355 une chanson italienne (Inc. : *Amor, colpa no me dare*) et une chanson française (Inc. : *Sy magre son devenus*). — P. 45-81. E. Hoepffner, *Les rapports littéraires entre les premières chansons de geste* (suite et fin). Remarques intéressantes sur le vocabulaire de *Roland*, de la *Chançun de Willame* et de *Gormont et Isembart* ; M. H. conclut que le *Roland* a nettement influencé la *Chunçun de Willame* et cette dernière *Gormont et Isembart*. — P. 82-98. Amos Parducci, *Bernart d'Auriac*. Voir le compte rendu de cet article par M. A. Jeanroy (*Romania*, LX, 285, où il faut corriger le tome et la date indiqués pour les *Studi*). — P. 99-108. Kurt Lewent, « *Doma* » *in der* « *Flamenca* », *v. 1098*. Ce serait le fr. *Dôme* de Puy-de-Dôme. — P. 114-115. V. U[ssani]. Compte rendu de Franz Blatt, *Die lateinischen Bearbeitungen der « Acta Andreæ et Matthiæ »*. — P. 116-119. V. U., C. r. de *Lidia*, éd. E. Lackenbacker. — P. 120-124. Hans Spanke, C. r. de O. Dobiache-Rojdestvenski, *Les poésies des Goliards*. — P. 124-125. C. F[oligno], C. r. de Cl. C. J. Webb, *John of Salisbury*, et édition de *Joannis Saresberiensis episcopi Carnotensis Metalogicon*. — P. 125-127. A. M[onteverdi], C. r. de Umberto Cassuto, *Un' antichissima elegia in dialetto giudeo-italiano*. — P. 127-128. A. M., C. r. de G. Bertoni, *Il duecento*. — P. 128-129. A. M., C. r. de Esther I. May, *The « De Jerusalem celesti » and the « De Babilonia infernali » of Fra Giacomino de Verona*. — P. 131-132. A. M., C. r. de S. Debenedetti, *Testi antichi siciliani*. — P. 132-133. A. V[iscardi], C. r. de H. Bett, *Joachim of Flora*. — P. 142-150. E. Hoepffner, C. r. de Julian Harris, éd. de *Marie de France, Lais de Gugemar, Lanval, etc.* — P. 150-152. Yvonne Rokseth, C. r. de Fr. Gennrich, *Formenlehre des mittelalterlichen Liedes...*

2. — P. 208-238. J. H. Mozley, *Some unprinted fragments of Matthew of Vendôme (?) : a description of the Bodleian Ms. Misc.-lat. D 15*. — P. 271-

278. S. Harrison Thomson, *A fifth recension of the latin « Vita Ade et Eve »*. — P. 303-306. A. V[iscardi], C. r. de S. Singer, *Die religiöse Lyrik des Mittelalters*. — P. 312-316. A. M[onteverdi], C. r. des nos 66, 67, 69-71, des *Classiques français du moyen âge*. — P. 316-317. V. de B[artholomaeis], C. r. de F. Blasi, *Le poesie di Guilhem de la Tor*. — P. 322-327. H. Spanke, C. r. de Paul Bayart, *Adam de la Bassée, Ludus super Anticlaudianum*. — P. 327. Yvonne Rokseth, C. r. de Th. Gerold, *La musique au moyen âge* (*Classiques français du moyen âge*, 73).

VII (1934), 1. — P. 1-7. Alfred Jeanroy, *Un sirventés anonyme en faveur de l'infant Pierre d'Aragon*. (*Bartsch*, Grundriss, 461, 141). Édition, traduction et commentaire ; la pièce est des années 1276-77. — P. 8-23. E. Hoepffner, *Thomas d'Angleterre et Marie de France*, M. H. établit des rapprochements entre les lais et *Tristan*, et il s'attache surtout à l'épisode de la tempête dans *Eliduc* et dans *Tristan*, qui lui paraît démontrer que l'original est ici Marie de France, l'épisode étant indispensable à l'histoire d'*Eliduc* ce qui n'est pas le cas pour le roman de Thomas. J'avoue que ce genre d'arguments ne me paraît pas convaincant : un trait purement épisodique chez un auteur peut fournir à un imitateur un ressort essentiel d'une action nouvelle, et d'ailleurs la tempête, comme ornement épisodique ou comme élément essentiel du récit, est d'une banalité qui ne permet guère d'en revendiquer l'invention pour qui que ce soit. — P. 52-63. Ezio Levi, *La leggenda dell' « Anticristo » nel teatro medievale*. Esquisse d'une histoire des représentations de la légende depuis le *Ludus paschalis de Antichristo* du XIIe siècle jusqu'au XVIIe siècle. — P. 64-71. V. de Bartholomaeis, *Due « coblas esparsas » inedite del sec. XIII*. Elles sont copiées dans le chansonnier provençal *K*. — P. 72-84. Hans Spanke, *Zur Formenkunst des ältesten Troubadours*. De l'utilisation par Guillaume de Poitiers de types musicaux religieux. — P. 88-90. H. Spanke, Compte rendu de H. Vroom, *Le Psaume abécédaire de saint Augustin et la poésie latine rythmique*. — P. 90-91. F. L[iuzzi], C. r. de A. Prunières, *La musique du moyen âge et de la Renaissance*.

2. — P. 113-150. Angelo Monteverdi, *Il cantare degli Infanti di Salas*. Contrairement à la thèse de M. R. Menéndez Pidal qu'il y aurait eu deux formes du Cantare de los Infantes de Salas, qui auraient été résumées dans deux des versions successives de la *Crónica General*, M. M. pense qu'on ne peut croire qu'à l'existence d'un seul poème. — P. 151-164. Antonio Viscardi, *La tradizione aulica e scolastica e la poesia trobadorica*. M. V. s'est proposé de marquer la part qui revient dans la poésie des troubadours à la tradition classique, part qu'il estime plus considérable que ne le fait M. A. Jeanroy ; il marque en particulier les rapports qui pourraient exister entre la manie des auteurs carolingiens d'encombrer leurs compositions de mots rares et obscurs, empruntés à des glossaires, et les complications du *trobar clus*. — P. 185-188. Guido Mazzoni, *Messer Giano nel sonetto di Dante a*

Messer Brunetto. — P. 204-205. L. S[uttina], C. r. de Karl Young, *The Drama of the Mediæval Church*. — P. 209-211. Michelangelo Schipa, C. r. de *Storia de' Normanni di Amato di Montecassino volgarizzata in antico francese a cura di* V. de Bartholomaeis.

VIII (1935). — P. 1-16. E. Hoepffner, *La Chanson de Roland (travaux récents)*. M. H. insiste sur les « raisons littéraires assez puissantes pour faire douter de l'authenticité du fameux épisode » de Baligant. — P. 17-55. Hans Spanke, *La poésie lyrique des troubadours*. Compte rendu important du livre de M. A. Jeanroy. — P. 56-65. Mario Pelaez, *Un nuovo ritmo latino sui mesi ed altri carmi latini medioevali*. Pièces tirées du ms. Rossi 729 du Vatican. — P. 103-113. Antonio Viscardi, « *Stropha* » *e* « *gab* ». Contribution intéressante à l'histoire du vocabulaire latin et français relatif aux mimes ou jongleurs. — P. 115-117. A. M[onteverdi], C. r. de *Rodulfi Tortarii Carmina* éd. M. B. Ogle et D. M. Schullian. — P. 118-120. A. M., C. r. de A. Tabachovitz, *Étude sur la langue de la version française des Serments de Strasbourg*, et A. Ewert, *The Strasburg Oaths*. — P. 120-122. E. Hoepffner, C. r. de G. Bertoni, *La Chanson de Roland*. — P. 123-124. A. M., C. r. de L. Meyer, *Les légendes des matières de Rome, de France et de Bretagne, dans le « Pantheon » de Godefroi de Viterbe*. — P. 126-135. H. S[panke], C. r. de Holger Petersen Dyggve, *Onomastique des trouvères* (nombreuses petites additions). — P. 146-154. Notices nécrologiques : Filippo Ermini, † 9 juin 1935, Henri Hauvette (G. Mazzoni), Ant. Thomas (A. Jeanroy), A. Zingarelli (A. M.), G. G. Gardner (C. F.), Henri Pirenne (L. S.).

La couverture annonce, comme celle des précédents volumes, la prochaine apparition du vol. V (1932) contenant la *Miscellanea* sur *Virgilio nel medio Evo*; nous n'avons pas encore reçu ce volume et nous n'avons pas voulu retarder davantage l'annonce des vol. VI-VIII.

M. R.

Vox Romanica, *Annales Helvetici explorandis linguis romanicis destinati*, I (1936). — Nous avons annoncé (LXII, 554) l'apparition de ce nouveau recueil; nous en donnerons régulièrement l'analyse, voici celle du premier volume paru en deux fascicules ; nous la commencerons par des compliments sur la très belle présentation matérielle et sur la rédaction de la revue.

1 (janvier-juin). — P. 1. J. Jud, A. Steiger, *Geleitwort*. — II-VI. Louis Gauchat, *Friedrich Diez*. La coïncidence de l'apparition de *Vox romanica* avec l'anniversaire de la publication du premier volume de la *Grammatik der romanischen Sprachen* a paru une heureuse occasion de mettre la revue sous le patronage du fondateur de la linguistique romane. — P. 1-31. W. Meyer-Lübke, *Zur Geschichte von lat.* G^e, G^i *und* J *im Romanischen*. Exposé minutieux des produits de ces deux phonèmes dans les divers parlers romans. — P. 32-48. E. Tappolet, *Die Genusschwachheit und ihre Folge im*

Französischen (*mon enfance*). L'adjonction du possessif masculin au féminin à initiale vocalique est due, non pas à des raisons d'euphonie purement imaginaires, mais d'une part à l'incertitude des genres en français, en particulier pour un grand nombre de mots à initiale vocalique, et d'autre part (et les deux faits sont connexes) à l'absence de distinction générique pour l'article élidé (*l'enfant*, *l'enfance: mon enfant*, *mon enfance*). Il n'y a rien là de « bizarre » ni d' « inexpliqué » ; M. T. a raison de le souligner. — P. 49-63. Leo Spitzer, *(En)soñar un sueño*. M. Sp. ne limite pas son article à l'expression espagnole et au conflit homonymique de *sueño* < somnus et somnium qui a sans doute entraîné la création de *ensoñar*, rattaché au second des sens en contact ; il nous donne sur le jeu sémantique entre *songe* et *rêve* une étude délicate et riche de constatations qui mériterait sans doute d'être reprise et étendue. — P. 64-85. Bruno Migliorini, *I nomi italiani del tipo « bracciante »*. Dans ces mots le suffixe *-ante* marque une dérivation ayant pour point de départ, non un verbe, mais un substantif : *bracciante* « chi vive del lavoro delle braccia ». — Les p. 87-120 réunissent deux articles de J. U. Hubschmied et Albert Barth sous une dédicace commune à M. E. Tappolet, pour son 65e anniversaire (21 octobre 1935), qui a été par ailleurs fêté, comme nous l'avons indiqué à nos lecteurs (LXII, 257) par la publication d'un beau recueil. P. 88-105. J. U. Hubschmied, *Ausdrücke der Milchwirtschaft gallischen Ursprungs : dt.* senn, ziger, *lomb.* mascarpa, mašoka, matũs. M. H. étend son enquête à beaucoup d'autres mots que ceux qui sont indiqués dans son titre. Je signale, en particulier, une série de remarques sur les mots de la famille de *civière*, rattachés non pas à *cibaria, de cibus, qui ne convient pas pour le sens, mais à un dérivé du gaul. **ber* « porter » avec *dwi*, la civière étant un appareil pour deux porteurs, et b) sur les mots du type de l'anc. fr. *toivre* « cuveau », fr. dial. *timbre* « cuve, auge d'abreuvoir », fr. du Sud-Est *cibre* « seau, cuve à deux porteurs », etc., qui représenteraient de même une combinaison gauloise **dwi-bro-s*. — P. 106-120. Albert Barth, *Beiträge zur französischen Lexikographie*. La première de ces contributions, très précieuse, traite du mot *apache* dans son sens parisien, artificiel, mais vite célèbre. La seconde traite du verbe *pouvoir* avec un régime direct personnel à propos du passage connu d'*Aucassin et Nicolette* (XIV, 5) : *li premiers qui vos verroit ne qui vous porroit, il vos prenderoit lués*... A. Barth, dans une note, remarque que je n'ai rien dit dans mon édition sur ce passage ; l'explication de mon silence n'était pas difficile à trouver : c'est que je ne crois pas qu'il y ait ici emploi de *pooir* transitif, ni, comme on l'a proposé, au sens de « posséder (une femme) », ce qui serait absurde étant donné la suite, ni, comme le croyait Barth, au sens de « être plus fort », qui n'a pas davantage place dans le passage. Le langage d'Aucassin est ici ce qu'il est ailleurs, un langage parlé comportant des rappels ou des anticipations implicites ; Aucassin va être entraîné dans la suite d'idées *prenderoit lués et vos meteroit a son lit, si vos asoignenteroit*, il ne la prévoit

pas d'abord dans le détail au moment où il commence le membre de phrase hypothétique avec *pooir* semi-auxiliaire ; la phrase une fois commencée, la formule va se préciser et s'étendre, elle deviendra une principale et se détachera nécessairement de la première construction : il y a là, non pas ellipse à proprement parler, comme le pensait Suchier, mais plutôt anacoluthe. Pour rendre plus saisissable mon interprétation, je dirai qu'Aucassin commence une phrase qui pourrait être : *le premier qui vos verroit ne qui vous porroit* [*prendre, si feroit il*], mais, l'imagination du bachelier précisant l'horreur de ses craintes, c'est la fin de sa phrase qui seule lui importe maintenant et il substitue aux mots que j'ai mis entre crochets la formule inversée que nous lisons dans le manuscrit. Je ne croyais pas que cela eût besoin d'être expliqué, surtout expliqué si longuement que je viens de le faire : j'avais tort sans doute. — P. 121-133. Paul Æbischer, Risina, Rosina *dans le latin médiéval*. Le mot apparaît au XIIIe siècle dans les *Annales Basilienses*, mais dès le Xe siècle il est dans des documents napolitains. M. Æ. admet que l'on a là affaire à des mots différents ; l'un serait une latinisation du suisse allemand *Risi*, au sens de « chute, glissement de terre en pays montagneux », l'autre serait napolitain, aurait le sens de « ravine » et se rattacherait au grec ῥύσις « écoulement ».

Comptes rendus. — P. 134-146. E. Gamillscheg, *Romania Germanica*, I (Wilh. Bruckner). — P. 146-148. Friedrich Kluge, *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*, 11e éd., — Hermann Paul, *Deutsches Wörterbuch*, 4e éd. (R. Hotzenköcherle). — P. 148-151. George Baesecke, *Der Vocabularius Sancti Galli in der angelsächsischen Mission* (J. J.). — P. 152-158. R. Hallig, *Die Benennungen der Bachstelze in den romanischen Sprachen und Mundarten* (J. J.). — P. 158-160. G. Jeanton et A. Duraffour, *L'habitation paysanne en Bresse* (Louis Gauchat). — P. 160-166. Theodor Osterwalder, *Beiträge zur Kenntniss des Dialektes von Magland* (*Hoch Savoyen*) (Antonin Duraffour). — P. 168-170. E. Cochet, *Le patois de Gondecourt* (*Nord*) (G. Gougenheim). — P. 170-176. M. K. Pope, *From Latin to modern French with especial consideration of Anglonorman* (J. J.). — P. 176-180. Alfred Rohe, *Die Terminologie der Fischersprache von Grau d'Agde* (*Hérault*) (B. E. Vidos). — P. 180-182. *Annalas de la Societâ Retorumantscha*, XLIX (F. Aeppli). — P. 182-185. M. L. Wagner, *Sôbre alguns arabismos do portugués*. — *Etimologias españoles y ardbigo-hispanicas* (A. S.).

Annonces sommaires. — P. 186-190. — *Chronique*, p. 191-214 ; on notera dans cette chronique beaucoup d'indications lexicales importantes, qui sont heureusement notées dans l'index final de l'année.

Nécrologies. — P. 218-220. Antoine Thomas (J. J.). — P. 220-222. Henry R. Lang (J. J.). — P. 222-223. Ulrico Hœpli (P. Scheuermeier). — P. 223-224. Christophe Favre (E. Tappolet).

2 (juillet-décembre). — P. 225-234. P. Æbischer, *Précisions sur les origines lointaines du fr.* plage. Du rôle possible du grec πλάγιος dans la créa-

tion du lat. médiéval *plagia* < plaga. — P. 235-263. Wilh. Bruckner, *Die Bedeutung der Ortsnamen für die Erkenntnis alter Sprach- und Siedelungsgrenzen in der Westschweiz*. — P. 264-317. M. L. Wagner, *Uebersicht über neuere Veröffentlichungen über italienische Sondersprachen. Deren zigeunerische Bestandteile*. Article d'information et de discussion très important non seulement pour le tsigane d'Italie, mais pour tous les tsiganes romans. — P. 318-333. Leo Spitzer, *Zeitgebung im französischen Gerichtssaalbericht*. Le compte rendu d'une affaire judiciaire retentissante de l'année 1935, tel que l'a publié le journal *Le Temps*, a fourni à M. Spitzer l'occasion d'une intéressante enquête syntactique, qui dépasse d'ailleurs notre cadre chronologique ; M. Sp. a raison d'insister sur l'intérêt d'enquêtes dans la littérature journalistique et j'ai réservé à celle-ci une place importante dans l'enquête lexicale que je mène déjà depuis plusieurs mois et dont j'entretiendrai quelque jours nos lecteurs ; mais il n'a pas échappé à M. Sp. que le compte rendu sur lequel il a travaillé est d'un style un peu tendu et artificiel où se sent l'effort pour varier la présentation d'une narration en passant de l'un à l'autre des plans chronologiques qu'elle comporte. — P. 334-369. P. Scheuermeier, *Methoden der Sachforschung. Zur sachkundlichen Materialsammlung für den Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz*. Conférence faite en 1934 à Berlin devant les collaborateurs de l'*Atlas der deutschen Volkskunde* avec photographies. — P. 370-383. Richard Weiss, *Die geographische Methode in der Volkskunde*. — P. 384-395. A. Duraffour et P. Gardette, *Un texte en patois des Terres-Froides (Bizonnes, canton du Grand-Lemps, dép. Isère)*. — P. 396. *Addenda et corrigenda*. Leo Spitzer, *Encore* ensoñar un sueño (*cf. V. Rom.*, I, 49).

P. 397-432. *Indices*. Index des matières et index des mots, ce dernier classé par langues, plus liste des noms de lieu et liste des noms de personnes.

M. R.

CHRONIQUE

Le marquis Giacomo De Gregorio, né à Palerme, le 1er juin 1856, est mort, ayant dépassé la 80e année, le 6 juillet 1936. Son activité linguistique s'étendait sur de larges domaines : linguistique générale, sémitique, indo-européenne, néolatine, sud-africaine ; il a pris sa place dans les études romanes par ses recherches de dialectologie sicilienne et par la fondation des *Studi glottologici italiani*, dont la *Romania* a régulièrement rendu compte et dont il avait encore publié un fascicule, le premier du tome IX, en 1932. Une bibliographie de ses travaux a été publiée récemment : *Giacomo de Gregorio 1856-1936* ; Palermo, Tip. M. Montaina, 1937 ; in-8, 21 pages avec portrait. — M. R.

— Max Prinet, directeur d'études d'histoire du moyen âge à l'École des Hautes-Études, est mort, après une assez longue maladie, le 6 avril 1937. Il était né, à Langres, le 12 janvier 1867 ; ancien élève de l'École des chartes, il avait occupé passagèrement divers postes d'archiviste et de bibliothécaire ; mais il s'était surtout attaché aux études d'héraldique et d'épigraphie médiévales, et il a publié sur ces sujets nombre d'articles dont plusieurs sont particulièrement importants pour l'histoire littéraire. Max Prinet était l'érudit auquel on se référait toujours pour toutes les difficultés que présentent les armoiries et l'histoire des familles au moyen âge. J'avais obtenu de lui qu'il rédigeât pour les *Classiques français du moyen âge* un manuel des armoiries en France au XIIe et au XIIIe siècle et j'ai eu entre les mains une partie de la rédaction de cet ouvrage ; mais, toujours soucieux de précisions et de vérifications, Max Prinet ne s'était jamais décidé à me remettre son travail pour l'impression et je ne saurais dire jusqu'où il l'avait poussé. — M. R.

— Oscar Bloch, directeur d'études de dialectologie gallo-romane à l'École des Hautes-Études, est décédé subitement à Paris, le 15 avril 1937 ; il allait atteindre sa soixantième année. Il était né le 8 mai 1877 au Thillot (Vosges) ; il avait été un des derniers élèves de Gaston Paris et avait travaillé sous la direction de Jules Gilliéron. Constamment obligé de partager son activité entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, il n'en a pas moins publié des recherches personnelles surtout sur les parlers de la région méridionale des Vosges qu'il connaissait de près (*Lexique français du patois*

des Vosges méridionales, 1915 ; — *Les Parlers des Vosges méridionales*, et *Atlas linguistique des Vosges méridionales*, 1917 ; — *La pénétration du français dans les parlers des Vosges méridionales*, 1921) ; il s'était appliqué aussi à l'étude de certains parlers de l'Ouest et plus encore à l'étude des parlers de l'Orléanais, de la Sologne, du Berry, ; il est très regrettable qu'il n'ait pu tirer de ses matériaux que quelques articles. Il s'était fait connaître plus largement par la publication du *Dictionnaire étymologique de la langue française* (1932), qui restera pendant longtemps un précieux instrument d'information et dont il préparait une deuxième édition : c'est une œuvre où notre regretté collaborateur avait mis beaucoup plus de recherches précises, minutieuses, originales, qu'on ne le voit tout d'abord. O. Bloch avait de grandes qualités d'observation et percevait avec une particulière acuité les mélanges d'origine et de tons qui se produisent dans tous les parlers, littéraires, régionaux, villageois. C'était de plus un homme de dévouement souriant et de cœur fidèle. — M. R.

— Alphonse Bayot, professeur à l'Université catholique de Louvain, né à Chapelle-lez-Herlaimont, le 25 septembre 1876, est décédé inopinément à Louvain, le 8 juillet 1937. Philologue précis et sûr, il a donné de *Gormont et Isembart* une édition photographique (1906), puis deux éditions dans la collection des *Classiques français du moyen âge* (1914 et 1921) ; en 1929, il a publié sa belle édition du *Poème moral*. A. Bayot était en même temps un bibliographe largement informé ; il a publié dans diverses revues, en Belgique et en France, des articles importants sur des groupes de manuscrits (mss de Bruxelles, mss d'origine savoyarde, etc.). — M. R.

— M. Karl Michaëlsson a été nommé titulaire de la chaire de langues romanes à l'Université de Göteborg en remplacement de M. H. Kjellman nommé préfet.

— La fondation de *The Anglo-Norman Society* dont nous avions annoncé le projet (ci-dessus, p. 283) est maintenant décidée : une assemblée générale doit se réunir avant la fin de 1937 pour constituer définitivement la Société ; la publication de textes commencerait dès 1938. Les adhésions peuvent être adressées à Professor M. K. Pope, The University, Manchester, 13.

— La publication, à l'Université Columbia, de *The Romanic Review* se poursuivra régulièrement sous la direction de M. Horatio Smith : le premier fascicule de l'année 1937 a paru en février ; nous pourrons reprendre les dépouillements de ce périodique dont l'envoi ne nous avait plus été fait depuis plusieurs années.

Publications annoncées.

Par M. Aimo Salonen, élève de M. A. Långfors à l'Université de Helsinki : édition critique des chansons des troubadours Guillem et Gauceran de Saint-Leidier.

Collections et publications en cours.

La Société de l'Histoire de France a distribué, de sa « Série antérieure à 1789 », en 1935, le tome VIII des *Grandes Chroniques de France*, et en 1936 le tome I du *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V* par Christine de Pisan, éd. par S. Solente, avec une introduction étendue sur l'œuvre, sur l'auteur et sur son père, Thomas de Pisan, qui fut un des grands informateurs de sa fille.

— Dans les *Modern Philology Monographs of the University of Chicago* a paru (1937) le tome II de *Le Haut Livre du Graal, Perlesvaus*, ed. by William A. Nitze and Collaborators, suite du tome I publié avec T. Atkinson Jenkins en 1932 ; ce volume (xii-398 pages) contient, sous le titre de *Commentary*, des études sur les manuscrits, l'abbaye de Glastonbury, la date, les sources et la composition du *Perlesvaus*, puis les notes au texte, la bibliographie et les index.

— Le nº 27 des publications du *The Mediaeval Academy of America*, paru en 1937, est : *Brut y Brenhinedd, Cotton Cleopatra Version*, edited and translated by John Jay Parry ; in-4, xviii-243 pages avec 6 planches photographiques. L'éditeur de cette version galloise de Geoffroi de Monmouth a imprimé et traduit le texte du ms. *Cotton Cleopatra Bv* du British Museum en y ajoutant quelques variantes du ms. *Peniarth 21* et un index des noms propres.

— Le tome III de la *Grammaire istorique des parlers provençaux modernes*, paru en 1937 (v-651 pages) comprend la deuxième partie, *Morphologie et formation des mots*, et la troisième, *Notes de syntaxe*. Un quatrième volume est annoncé pour cette année même ; beaucoup plus mince que les précédents, il doit comprendre « une étude par J. Ronjat sur le groupement par « dialectes » des parlers qui font l'objet de sa *Grammaire*, une table par J. Ronjat des mots étudiés, un index des définitions, une table des noms des lieux dont le parler est examiné, une carte des dits noms de lieux » et un *erratum*. Ainsi aura abouti l'effort des amis et admirateurs de Ronjat qui ont assuré la publication de sa *Grammaire*, œuvre aussi admirable par l'étendue du domaine géographiquement étudié que par la précision des recherches et où les romanistes doivent voir autant un modèle qu'un instrument de travail.

— Nous aurions dû déjà annoncer la publication, commencée en 1934 pour former la partie XI du *Grundriss der germanischen Philologie* de Hermann Paul, d'un important ouvrage de M. Ernst Gamillscheg, *Romania Germanica, Sprach- und Siedlungsgeschichte der Germanen auf dem Boden des alten Römerreichs* (Berlin et Leipzig, Walter de Gruyter, gr. in-8). Nous en donnerons le compte rendu dans un de nos prochains numéros, mais nous indiquerons dès maintenant que la publication s'est poursuivie régulièrement : t. I, 1934 ; II, 1935, III, 1936.

— Du *Thesaurus linguae latinae* a paru le fascicule IV du tome VII, 1 : IMMOBILIS-IMPLICO.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Karl Voretzsch Bibliographie anlässlich seines 70. Geburtstages am 17. April 1937 bearbeitet von Joachim STOROST ; Halle, Niemeyer, 1937 ; in-8, 20 pages. — Publications de K. V. de 1888 à 1937, y compris les comptes rendus. Nous rappelons que K. V. a donné il y a une quarantaine d'années à la *Romania* des articles sur *Anseis de Carthage*. La Bibliographie proprement dite est complétée par une liste des dissertations universitaires composées sous la direction de K. V., même non imprimées, de 1894 à 1937 : cette liste peut rendre des services, mais la plupart des dissertations postérieures à 1912 ont été recueillies par K. V. dans sa série des *Romanistische Arbeiten*.

Ferdinand LOT, *Les Invasions barbares et le peuplement de l'Europe ; introduction à l'intelligence des derniers traités de paix* ; Paris, Payot, 1937 ; 2 vol. in-8, 349 et 319 pages avec de nombreuses cartes. — Cet ouvrage n'est pas seulement une suite du précédent volume du même auteur sur les *Invasions germaniques* que nous avons annoncé ici (LXII, 424) ; il ne s'agit plus d'une étude de fusionnement de peuples, mais d'une étude de peuplement et d'installation dans toute l'Europe de peuples très divers qui ont constitué des groupes à caractère assez particulier pour devenir, en partie, aujourd'hui des nations séparées. Ce n'est pas, peut-être, ce dernier point de vue, fort attirant, qui retiendra le plus nos lecteurs, mais ils y trouveront dans tout l'ouvrage, pour l'histoire humaine de l'Europe à des époques plus anciennes, un instrument d'information générale très précieux. — M. R.

Constantin C. GIURESCU, *Istoria Românilor* ; Bucureşti, Fundaţia « Regele Carol II » ; in-8 : t. I, 1935, XIV-586 pages ; t. II, 1937, en deux parties, VI[-417 et 419]-793 pages. — Nous signalons à nos lecteurs ces premiers volumes de l'*Histoire des Roumains* de M. C.-C. Giurescu : ils forment le début d'une œuvre qui devait primitivement se limiter à 3 volumes et embrasser ainsi toute l'histoire roumaine jusqu'en 1919 ; il est évident maintenant qu'il faudra augmenter sensiblement le nombre et la masse des tomes. Ce sont d'ailleurs ces premiers volumes qui peuvent intéresser le plus les romanistes. L'auteur les a écrits « *sine ira et studio* », nous dit-il lui-même ; cela n'implique pas qu'ils n'aient pas suscité et ne doivent pas encore susciter des polémiques : c'est là le sort réservé à toutes les histoires des origines roumaines. Celle de M. Giurescu nous offre un exposé de faits riche et clair, très utilement illustré de reproductions de

monuments figurés ou architecturaux, accompagné de cartes historiques et d'index minutieux. — M. R.

Hans Wilhelm KLEIN, *Die volkstümlichen Sprichwörtlichen Vergleiche im Lateinischen und in den romanischen Sprachen* ; Würzburg, K. Triltsch, 1937 ; in-8, VIII-94 pages. — Recueil classé, et par là utile, d'expressions telles que *fort comme un Turc* ou *dormir comme un loir* ; le rapprochement avec le latin et entre parlers romans rendra également service, encore qu'il ne permette pas souvent d'établir des filiations. Naturellement le relevé pourra être accru largement et chaque jour. De même on aurait voulu voir développer et préciser davantage les remarques, d'ailleurs intéressantes, de l'auteur sur le caractère humoristique de certaines comparaisons ; il faudrait tenir compte, en particulier, ici comme ailleurs, du rôle du calembour : il explique, avec le besoin perpétuel de renouvellement à effet sensible dans les parlers familiers comme dans les argots, certaines comparaisons irrationnelles. Ainsi on dit encore en français *sourd comme un tapis*, ce qui est un jeu sur les notions de surdité et d'assourdissement ; on disait il y a 40 ans, à Paris, *commun comme les cabinets*, véritable calembour qu'expliquait l'existence de cabinets d'aisance communs à plusieurs locataires d'un immeuble, etc. Dans des travaux du genre de cette dissertation, il serait indispensable de donner des index très étendus et où figurent tous les mots cités, sous leur forme précise : l'index allemand de M. Klein, même complété par quelques petits index partiels, n'est pas un instrument de recherche suffisant. — M. R.

Lucian COSTIN, *Graiul bănățean (studii și cercetări)*, II ; Turnu-Severin, Niculescu et Boineagu, 1934 ; pet. in-8, 216 pages. — Nous avions annoncé en 1926 (LII, 551) le premier volume de ce travail ; celui-ci contient essentiellement un glossaire assez abondant ; l'auteur s'est attaché à marquer l'extension ou la localisation de chacune des formes qu'il a relevées, en indiquant le plus souvent le témoin qui lui a fourni la forme.

Peider LANSEL, *Ils Retorumantschs* ; Samaden, 1936 ; in-4, 8 pages [extrait de la *Fögl d'Engiadina*] ; — Peider LANSEL, *Les Rhèto-Romanches*, Neuchâtel, Édition de la Baconnière, 1637 ; In-16, 57 pages. — La seconde brochure est la traduction par M. Charles CLERC et avec une lettre-préface de M. Georges Wagnière, d'une conférence en langue italienne donnée en mai 1937 à la *Società Svizzera* de Milan et publiée sous le titre *I Retoromanci* (Milan, Hoepli, 1935) ; la première brochure est la traduction romanche de la même conférence qui a été aussi traduite en allemand (*Die Raetoromanen*, Franenfeld, Huber, 1936) et doit l'être en anglais. Il s'agit en effet ici d'une défense contre la tendance qui n'est pas spécifiquement linguistique, malgré l'adhésion de C. Salvioni, à tenir les parlers ladins pour des dialectes italiens.

Henri Grégoire, *L'étymologie de Napoléon (Napoleone — Nepulung — Nibelung)*; in-8, 7 pages [Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, classe des Lettres, nos 6-9, 1936, pp. 351-357]. — Après tant d'autres, dont Pio Rajna et P. Æbischer, M. Grégoire reprend ce problème philologico-historique et, se fondant sur le fait que la graphie *Nepoleone* est, en italien, numériquement la mieux représentée, notamment aux XIIe et XIIIe siècles, il pense que ce nom est le même que le germanique *Nibelung* dont les formes présentent de fréquentes variantes du *b* intervocal en *v* et en *p*, et qui reçoit en pays roman des finales en *-on*, *-onis*, *-onus*. La finale en *-ione*, *-eone*, serait analogique de *Timoleone*, *Pantaleone*, etc. *Napoléon* serait donc l'équivalent du fr. *Nevelon*, et il y a un authentique saint *Nevolonus*, mort en 1280 à Faënza, ce qui donne à Napoléon un saint patron plus acceptable que le prétendu Neopolus ou Neopolis, faussement reconnu dans le *Martyrologe hiéronymien*. Si *Nibelung* vient bien d'autre part du nom de Nivelles en Hesbaye, berceau des Pippinides, nous avons là, à travers l'Europe et le monde, un jeu de ricochets assez remarquables. — M. R.

Hans Rheinfelder, *Altfranzösische Grammatik, Erster Theil, Lautlehre*; München, Max Hueber, 1937; pet. in-8, XV-323 pages. — Ce manuel pour les étudiants, très riche d'exemples et détaillé sans commentaires minutieux, rendra d'utiles services.

Jean Haust, *Merchoul, Pilchoulé et autres mots d'ancien liégeois*; Liége, Vaillant-Carmanne, 1937; in-8, 16 pages [Extrait de l'*Annuaire de la Commission communale de l'Histoire de l'Ancien Pays de Liége*, no 5). — M. J. Feller a contesté l'explication de *Merchoul* donnée par M. Haust et que nous avons brièvement rapportée (ci dessus, p. 286). M. H. maintient son opinion contre l'étymologie germanique de M. Feller; mais il en profite pour donner d'autres exemples de représentants du suffixe latin -olus, -ola dans l'ancien liégeois.

Maurice Wilmotte, *Un centon d'Horace au Xe siècle*; Bruxelles, 1937, in-8 [Extrait des *Études horatiennes*, recueil publié en l'honneur du bimillénaire d'Horace]. — Il s'agit de l'*Ecbasis Captivi*.

Giulio Bertoni, *La Poesia di Cino da Pistoia*; Pistoia, Pacinotti, 1937; gr. in-8, 15 pages [Extrait du *Bulletino Storico Pistoiese*, XXXIX, 1-3, et du volume *Cino da Pistoia nel VI centenario della morte*]. — Du volume indiqué ci-dessus nous n'avons reçu que l'article dans lequel M. Bertoni a tenté de marquer la position littéraire et l'attitude poétique de Cino. — M. R.

INDEX DES MOTS [1]

A

abadia esp. 290
abasourdir fr. 126
abbaye fr. 291
abeie fr. 289
abelir prov. 113
accise fr. 549
accoucher fr. 246
achesmeüre fr. 254
adaliz fr. 374
adrement fr. 373
advocare. 127
Aelis fr. 374
agassin fr. 505
agesir fr. 247
*Aguérande, Aguir-*fr. 154
aherde fr. 541
aigua, -guen prov... 263
Aiguerande fr. 182
Aigurande fr. ..146, 178
aillés (*az*) fr. Nord. 273
aillets fr. Nord. ... 273
-aj alb. 279
alb- 130
albie roum. 546
aler mal d'enfant fr.. 538
algibe cat. esp. ptg... 378
al-ğubb ar. 379
aljibe cat. esp. 378
Amalbec prov. 266
amanecer esp. 424
anar prov. 118
ange de mer fr. 549
Angroigne fr. 188
-ani alb. 279
-añi m. roum. 279
anochecer esp. 424
apache fr. 553
ἀπανωβράχι. 279
**apticulare*. 127
arai (vb.) fr. 1
Aran fr. 191, 261
Arande fr. 195
Archimalec prov.... 265
areamens prov. 113
Arguerande fr. 186
Arrant fr. 201
Arrandes (*Aux*) fr... 201
artillier fr. 127
Artimalec, Arum- prov. 265
atahis prov. 96
atahīnar prov. 96
atau fr. Nord. 273
atillier fr. 127
ato fr. Nord. 273
aubel fr. 14
aubergine fr. 379
aucube fr. 14
aufage fr. 379
auferrant fr. 379
auforge fr. 379
aufrican fr. 14
augive fr. 377
augivere fr. 375
Augronne fr. 189
aumasor fr. 379
aunel fr. 14
aunera (*or est venus qui*) fr. 549
auqueton fr. 14
aurage fr. 14
aurai (vb.) fr. 1
aurain fr. 14
aureille fr. 14
aurelot fr. 14
aures fr. 14

1. Les mots sont placés dans l'ordre alphabétique sans distinction de langues ; les abréviations désignant les langues et dialectes sont, d'une façon générale, celles qui ont été employées pour la *Table* des tomes I-XXX de la *Romania*. Les mots non suivis d'une indication de langue sont les mots latins attestés ou supposés, les types préromans d'origine incertaine ou les noms propres connus. Aucune distinction n'est faite entre les divers états chronologiques des langues.

autelage fr..... 14
Avarande fr..... 156
averai (vb.) fr..... 1
averta..... 425
aveuglette (*à l'*) fr... 127
avouer fr..... 127
avrai (vb.) fr..... 1
azaillés fr. Nord.... 273

B

baer fr..... 127
ballay fr..... 270
balle, -lé fr..... 270
bancloche fr..... 549
bărăgan roum..... 546
barancă roum..... 546
bard fr..... 127
barioler fr..... 127
barré fr..... 127
barricane fr..... 269
bas fr..... 423
Base-loi fr..... 272
basen germ..... 126
basir fr..... 126
basse fr..... 423
Basse-loi fr..... 272
bastia it..... 127
bastie, -ion fr..... 127
batavique fr..... 549
bayart fr..... 127
beaucoup fr..... 129
bécassin fr..... 505
bedearcă roum..... 546
bedus esp..... 277
behour, behourder, -dis fr..... 273
benevreci serbe..... 279
**ber* gaul..... 553
berele (*cheoir en la*) fr..... 541
bericle fr..... 128
berthe fr..... 425
bête de compagnie fr. 496
bête rousse fr..... 495
biau cop fr..... 129
**bihurdan* francique. 273
bivouac fr..... 549
boacănă roum..... 546
bogen germ..... 423
borgne veue fr..... 541
bottes d'abeie fr..... 289
bougon fr..... 423
bonhour fr..... 273
bouline fr..... 549
bour fr..... 273
Bouteresse (*la*) Forez. 277
boveda esp..... 380
boyart fr..... 127
bracciante it..... 553
brandons (*jour des*) fr..... 273
bril fr..... 116
bugien rét..... 528
burattino it..... 277
**burere*..... 273
burg fr..... 549

C

ca- fr..... 549
cacare..... 424
cache-profit fr. Nord. 273
cal-, cali- fr..... 549
Cananaeus..... 129
cârd roum..... 546
cembel fr..... 538
cengle fr..... 296
cerce, -che fr..... 128
chalibaude, chalub-, charib- fr..... 255
chat fr..... 549
chat (*graisse de*) fr.. 294
chaud, -deau fr..... 272
chaude-souris, chauve-s. fr..... 121
cherche fr..... 128
chevrin fr..... 381
**cibaria*..... 553
cibre fr. S.-Est..... 553
ciclán esp..... 129
cingideira ptg..... 296
**circa*..... 128
civière fr..... 553
cler fr..... 287
Clesmont fr..... 286
cligner fr..... 128
clou (*river le*) fr.... 269
**cludiniare*..... 128
cochon fr..... 501
cochon de lait fr..... 499
comburere..... 273
compagnie (*bête de*) fr. 490
condition (*à*) *que* fr. 243
Cosmă roum..... 546
costelbă roum..... 546
coster roum..... 546
couvre-chef fr..... 269
covercler fr..... 524
coyau fr..... 423
crancelin fr..... 549
crois (*tondre en*) fr... 541
croisette fr..... 129
croix-de-Dieu, de-Jésus, de-par-Dieu fr. 129
crozon fr..... 129
cuero de abadia esp. 290
cuir d'abaie fr..... 289
cyclamen fr..... 129

D

dagâl ar..... 280
dagala sic..... 280
daller fr..... 270
danse fr..... 424
danser fr.....129, 424
**dantia*..... 424
dare..... 424
deci fr..... 305
decliner fr..... 421
de ex hic..... 306
de ipso hic..... 306
Délivrance (*La*) fr... 192
Délivrande fr..... 181
dencier fr..... 129
depuis que fr..... 129
dérouler fr..... 424
desdi arag..... 307
desi esp. ptg..... 306
desi fr..... 305
destournerie fr..... 541
devera (vb.) fr..... 11
devi, devis prov.... 95

di arag..... 307
Dirande fr..... 155
disner fr..... 269
doma prov..... 550
Dôme (*Puy-de-*) fr... 550
dondaine fr..... 254
dondrai, donerai, donrai, dorrai (vb.) fr. 1
drôle fr..... 423
droler pic..... 424
Durande (*La*) fr.... 193

E

Eaugronne fr..... 188
Egarande fr..... 182
egis..... 378
Egronne fr..... 189
Eguirande, Egur- fr 154
encreer fr..... 539
-engo it..... 529
enne fr..... 535
ensoñar esp..... 553
enterrai (vb.) fr.... 11
entroignier fr..... 541
Equaranda..... 145
Equilandes (*Les*) fr.. 189
équille fr..... 423
Equoranda..... 145
ericius..... 424
erroment fr..... 12
escadre fr..... 270
escarboucle fr..... 128
escarche, -arge fr.... 300
escauvage fr..... 549
eschinon fr..... 263
esclaire fr..... 286
escobaier, -ber, bichier fr..... 303
escourre fr..... 538
escoute fr..... 549
escrache fr..... 300
escrade fr..... 270
escrager fr..... 303
esguarder fr..... 89
eshouper fr..... 541
esperance fr..... 410
espiaudre fr..... 539
esquino prov..... 263
essalcier fr..... 128
estui prov..... 113
estujar prov..... 113
Eurande fr..... 188
Eurantes (*Les*) fr... 197
Euron fr..... 196
Evran fr..... 186
*exaltare, *exaltiare*.. 128
exaucer, exhausser fr. 128
Eygurande fr..... 146
Eygurandes (*Les*) fr. 189

F

faissié fr..... 539
falhir prov..... 113
falo it..... 424
falot fr..... 425
faridondaine fr..... 254
φαρός..... 424
fascia..... 128
fatz prov..... 95
fau, fauc prov..... 95
fausnoier fr..... 14
fellone Velletri..... 424
fesser fr..... 128
fi del fondement fr.. 300
figure fr..... 520
floc, -cel, -celet fr... 539
flochier fr..... 539
flouca prov..... 539
fosnié fr..... 14
fouetter fr..... 118
**fragine*..... 545
frana it..... 545
fredaine fr.....129, 254
fredon fr..... 129

G

ga- fr..... 549
gab fr..... 552
ğabal ar..... 379
gal- fr..... 549
galea..... 424
γαλέα..... 424
găleată roum..... 546
galee fr..... 424
gar- fr..... 549
garder (*ne*) *l'ore* fr... 550
Géorand fr..... 186
Gibr- esp..... 379
gic prov..... 113
gil (*de*) prov..... 113
Girandes (*Les*) fr... 187
Girondelle fr..... 196
giumbă roum..... 546
Givrand fr..... 190
Goirandie (*La*) fr... 187
golfe fr..... 269
Gorands (*Les*) fr.... 187
Gouérands (*Les*) fr... 185
gouffre fr..... 269
goulfe fr..... 269
grès fr..... 498
Grillaude (*La*) fr... 191
grivelé fr..... 291
gruzzolo it..... 129
Guéraude (*La*) fr.... 186
gugent rét..... 528
Guirande fr..... 181
Guirandes (*Les*) fr... 184
Guiraune (*La*) fr... 187
Guirlande (*La*) fr... 181

H

Harande fr..... 194
hardouin fr..... 129
harincsop fr 549
hasard fr..... 248
haussier fr..... 128
hec, hecquet fr..... 549
Hebrend fr..... 197
Hérande fr.....189, 198
Héron fr..... 198
hesete fr..... 541
hoqueton fr..... 14
hosmone fr..... 14
houc fr..... 549
hourder fr..... 273
Huhurant fr..... 197

I

Igoranda..... 145

Igrandelles fr..... 201
Iguerande fr...146, 178
imaginer fr..... 245
Ingarands (*Les*) fr... 185
Ingrande fr..... 146
Ingrandes fr..... 177
Ingranne fr..... 146
Ingrannes fr..... 179
înjunghe (*a se*) roum. 546
Irande fr..... 155
Iron fr..... 190
Irondelle (*L'*) fr.... 193

J

jărui (*a*) roum..... 546
jel fr..... 40
jiganie roum..... 546
juvalaie roum..... 546

K

katamwéz Orléanais. 128
kerrai (vb.) fr..... 11
kikeriki lucq..... 424
kizel Bormio..... 424

L

la (pron.) fr..... 31
lait (*cochon de*) fr... 499
lavanco esp..... 130
laver fr..... 271
le fr..... 31
lebrairo prov..... 263
les fr..... 31
leur fr..... 31
levranco esp..... 130
li fr..... 31
livrée fr..... 494
louvet (*frère*) fr.... 442
lui fr..... 31

M

machiner fr..... 245
Maivottes fr..... 425
Malbec prov..... 266
malec, *Malèc* prov... 265-266
Malet prov..... 266
mamă roum..... 546
mămăligă roum.... 546
mance fr..... 273
mande fr..... 273
manne fr..... 273
mannelier fr..... 273
Marc fr..... 503
marcais fr..... 503
Marcasius..... 503
marcassin fr..... 494
marcassin (adj.) fr. 499, 502
marcassiner fr..... 502
marchais fr..... 503
margassat, *-gasse*, fr. 503
marquassin fr..... 502
marquesin fr...501, 504
marqueté fr..... 505
marrassa prov..... 263
marrubium..... 424
marsouin fr..... 549
martel fr..... 253
Marve (*La*) fr..... 425
**marwo* gaul..... 425
mascarpa lomb..... 553
matelot fr..... 549
mauvisié fr..... 291
meisme (*de*) fr..... 74
melaudie fr..... 14
melec prov..... 265
melkzwyn flam..... 503
menerai, *menrai* (vb.) fr..... 1
meracus..... 503
merc fr..... 505
Merchoul liég...286, 561
merda..... 286
Merdanson fr..... 286
Merdereau fr..... 286
merquer fr..... 505
merrai (vb.) fr..... 1
meta..... 424
metera (vb.) fr..... 11
meute fr..... 270
mirè (*sanglier*) fr... 496
misaudor fr..... 14
modius..... 524
moie fr..... 524
mont fr..... 286
mont roum..... 546
Montéclair fr..... 286
mor, *morchen* all,... 503
morillon fr..... 431
morte-eau fr..... 425
mouete, *mouuete* fr... 270
mouvera (vb.) fr... 11
mouveté fr..... 270
**movita*..... 270
mue fr..... 524
muete fr..... 270
mugle fr..... 542
muid fr..... 524
mut (*estar de*) prov. 113

N

ndhi fr. Nord..... 273
naisir fr..... 273
Napoléon fr..... 561
naş roum..... 546
nel fr..... 40
Nepoleone it..... 561
Nevelon fr..... 561
Nevolonus..... 561
Nibelung all..... 561
nivot fr..... 542
Norande fr..... 200
nourrice fr..... 270

O

obel fr..... 14
obsomogar fr..... 293
-obulum..... 126
ocube fr..... 14
offricquant fr..... 14
ogis fr..... 378
ogive fr..... 377
Oilliers Forez..... 277
Oles (*Les*), *Olleres* (*Les*) Forez..... 277
omosne fr..... 14
omosniere fr..... 13

onnel fr..... 14
orai (vb.) fr..... 1
orains, ores fr..... 14
orfaverisé, -sié fr... 270
orfroi, -oisié fr..... 270
osi fr..... 13
osmosne fr..... 13
osomogar fr..... 293
otant, otel fr..... 13
otentique fr..... 14
otre jor fr..... 13
otretant, -tel fr..... 13
oxomogarus..... 293

P

Paelle (*La*) Forez... 277
pala it..... 119
panporcino it..... 126
parc fr..... 295
Pauto..... 280
Payle (*La*) Forez... 277
pensulum..... 118
perro esp..... 277
peyra neira Forèz... 277
phthiscus..... 299
Pilchoule liég..... 561
pilori fr..... 129
plaga..... 555
plage fr..... 554
plagia..... 555
πλάγιος..... 554
pljačka serbe..... 279
plus (*a*) *poins* fr.... 248
polica slov..... 119
porcel fr..... 500
poridad esp..... 549
Pottus..... 280
pourvoir fr..... 243
pourvu que fr..... 241
pouvoir (trans.) fr.. 553
Povre-veü fr..... 280
pregatis alb..... 546
prendera (vb.) fr... 11
prévoir fr..... 243

Q

quartanier fr..... 496
quatz fr..... 300
quáz all..... 300

R

răbda (*a*) roum.... 546
raccroc fr..... 272
ragot fr..... 496
ramequin fr..... 549
rauba, -bón germ... 279
razzente irp..... 424
rebailler fr..... 270
regulatus..... 127
retin prov..... 113
**retina*..... 279
rêve fr..... 553
revid, -visder fr.... 272
revisitare..... 272
Richier fr..... 542
ringband néerl..... 424
rioli fr..... 127
ripe fr..... 423
risi all. Suisse..... 554
Risina..... 554
roben fr..... 542
rober fr..... 270
ῥωμαιος..... 424
romeo it..... 424
romeu prov..... 424
**romeus*..... 129
romier fr.....129, 424
romieu prov..... 129
**romimeus*..... 129
Romisons fr..... 273
Rosina..... 554
Roumisons fr..... 273
roupe fr..... 524
rousse (*bête*) fr..... 495
roussilho périg..... 431
Roussillon fr..... 431
Rouvisons, Roveisons fr..... 273
ruban fr..... 424
rubare it..... 270
ῥύσις..... 554
ruzol lunig..... 424

S

sagitta..... 279
sangle fr..... 296
santo-crous fr. mérid. 129
saulier fr..... 513
savrai (vb.) fr..... 1
**scarbia*..... 302
scarfia..... 301
scerf all..... 302
schieben, schoben all. 304
seglia rét..... 529
seiro prov..... 263
**selio*..... 529
senechier fr..... 535
senestre (*parole*) fr... 543
sengle fr..... 296
sillon fr..... 529
single angl..... 196
solaria..... 514
solaris..... 513
solarium..... 512
solarius..... 513
Soleil (*Le*) fr..... 511
Soler fr..... 511
solerium..... 513
Soliacus..... 514
soliculus..... 516
solier fr..... 513
Solier (*Le*) fr..... 511
solitaire fr..... 498
Solliere fr..... 514
songe fr..... 553
souil, -ille fr..... 504
Soulié fr..... 511
Soulier (*Le*) fr..... 511
souliers d'abeie fr.... 289
Soulière (*La*) fr.... 514
souper fr..... 269
stropha..... 552
subterraneum..... 279
surmulet fr..... 423

T

tapin, -nu prov..... 96
tapis, -itz prov.... 96
tarc roum..... 546

timbre fr. dial..... 553
tegge fr..... 297
tenere..... 118
tesga prov..... 297
tesgo it..... 298
tesgua..... 297
tesgum..... 298
teste (*laver la*) fr.... 269
tiers an fr..... 498
tireli bondaine (*a la*) fr..... 254
tisica ptg..... 299
tois (*a*) fr..... 533
toivre fr..... 553
tora prov..... 280
tora ar..... 280
toro prov..... 280
trepar prov..... 255
triballer fr..... 255
tribaudaine fr..... 254
tribord fr..... 549
triboudaine, *-del* fr. 253, 255
tribu martel fr..... 253
tric martel fr..... 257
tridenne dondenne (*la*) fr..... 254
trikedondaine, *-dene* fr..... 254
tripe-madame fr.... 257
triper fr..... 255
tripudium..... 255
trique-madame fr... 257
trôler fr..... 424
trou madame fr..... 424
Truc-, *Turc* prov... 266
turpin fr..... 543
Tyoleri (*La*) Forez. 277

V

Varande fr..... 189
Varaude fr..... 191
vendera (vb.) fr.... 11
verbazen néerl..... 126
vielles (*accorder ses*) fr..... 269
vignoble fr..... 126
vil prov..... 113
**vineobulum*..... 126
vivera (vb.) fr..... 11
volar esp..... 277
volatin esp..... 277
**voliendo*..... 529
voltear esp..... 277
vostrk' onor prov... 113

W

wandree fr..... 543

Y

Ygrande fr..... 180
ymachiner fr..... 246
ymaginer fr..... 245
Yvrandes fr..... 180

Z

zorral esp..... 292
zorzaleiro ptg..... 292
zorzaleño esp..... 292

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

ARNOULD (E. J.), Un manuscrit partiel du *Miroir des péchés*..... 226
BAKER (A. T.), Le futur des verbes *avoir* et *savoir*..... 1
BÉDIER (J.), De l'édition princeps de la *Chanson de Roland* aux éditions les plus récentes; nouvelles remarques sur l'art d'établir les anciens textes (premier article)..... 433
HOEPFFNER (E.), Deux notes sur le troubadour Guiraut de Borneil... 204
KNUDSON (CH. A.), Études sur la composition de la *Chanson de Roland*. 48
KRAPPE (A. H.), *La Belle Hélène de Constantinople*..... 324
LÅNGFORS (H.), Mélanges de poésie lyrique française (septième article). 470
LEBEL (P.). Où en est le problème d'**Equoranda*, **Equaranda*..... 145
PAUPHILET (A.), Nouveaux fragments du ms. d'Annonay de Chrétien de Troyes..... 310
TILANDER (G.), Notes lexicographiques et étymologiques..... 289
— Sens et origines de *marcassin*..... 494
— Un problème syntaxique de l'ancien français : *je lui donne* = *je le lui donne*..... 31
VERRIER (P.), *Bele Aiglentine* et *Petite Christine*..... 354

MÉLANGES

COLIN (G. S.), Origine arabe du mot français *ogive*..... 377
CONTINI (G.), A propos de *tribu martel*..... 253
DUFOUR (J.-E), *Soler*, *Le Solier*, *Soulié*, *Le Soulier*, *Le Soleil*, noms de lieu..... 511
FOULET (L.), Pour le commentaire de Commynes : *le merquedi dont la bataille fu le joedi*..... 507
HOEPFFNER (E.), Pour l'étude de Jaufré Rudel..... 93
KNUDSON (Ch. A.), « Hasard » et les autres jeux de dés dans le *Jeu de saint Nicolas*..... 248

LÅNGFORS (A.), Le manuscrit 49.417 de la Bibliothèque de Marseille. 102
LOOMIS (R. S.), Baudemaguz 383
PFLAUM (H.), Sur un passage de *Balaham et Josafas* 519
WAGNER (R. L.), Notules pour le lexique du moyen âge 241
WARTBURG (W. von), Un doute lexicographique : franç. *chevrin* 381
WOLEDGE (B.), Les manuscrits du *Petit Artus de Bretagne* 393

CORRECTIONS

STONE (H. K.), Le *Karrenritter* de Foerster 398

COMPTES RENDUS

ANTOINE DE LA SALE, Œuvres complètes, I : *La Salade*, éd. par F. DESONAY (C. A. KNUDSON) 411
CAVALIERE (A.), Le poesie di Peire Raimon de Tolosa (A. JEANROY). 111
CHIRI (G.), L'epica latina medioevale e la *Chanson de Roland* (A. HENRY) 267
COHEN (G.). Voir SCHNEIDER (R.) et G. COHEN.
DELBOUILLE (M.). Voir JAKEMES, *Le Roman du Castelain de Couci*.
DESONAY (F.). Voir ANTOINE DE LA SALE.
DEVAUX (A.), Les patois du Dauphiné, p. p. A. DURAFFOUR et P. GARDETTE (L. GAUCHAT) 402
Donum natalicium Carolo Jaberg... oblatum a... P. SCHEUERMEIER, G. ROHLFS, M. L. WAGNER, J. JUD 528
DURAFFOUR (A.). Voir DEVAUX (A.).
Flore et Blancheflor nach der Pariser Handschrit 375... hgg. von W. WIRTZ (A. JEANROY) 534
GARDETTE (P.). Voir DEVAUX (A.).
GAUTIER DE COINCI, *Le Sermon en vers de la Chasteé as nonains*, éd. par C. NURMELA (A. JEANROY) 537
HEIDEL (G.), La langue et le style de Philippe de Commynes (N. DUPIRE) 268
JABERG (K.). Voir Donum natalicium.
JAKEMES, *Le Roman du Castelain de Couci et de lâ dame de Fayel*, éd. par J. E. MATZKE et M. DELBOUILLE 535
JUD (J.). Voir Donum natalicium.
LEFRANC (A.). Voir Mélanges offerts...
LOMBART (A.), L'infinitif de narration dans les langues romanes (G. GOUGENHEIM) 108
MATZKE (J. E.). Voir JAKEMES, *Le Roman du Castelain de Couci*.
Mélanges de linguistique et de philologie offerts à Jacq. van Ginneken... ; 21 avril 1937 (M. R.) 526

Mélanges offerts à M. Abel Lefranc (M.R.)..... 116
Nurmela (C.). Voir Gautier de Coinci, *Le Sermon de la Chasteé as nonains*.
Pagès (A.), La poésie française en Catalogne du XIIIe siècle à la fin du XIVe (E. Hoepffner ; A. Långfors)..... 530
Pettersen Dyggve (H.), Onomastique des trouvères (A. Jeanroy).. 114
Raimon de Tolosa. Voir Cavaliere (A.).
Remacle (L.), Le parler de La Gleize (C. Bruneau)..... 529
Rohlfs (G.). Voir Donum natalacium.
Ruggieri (R. M.), Il processo di Gano nella *Chanson de Roland* (A. Henry)..... 405
Savoie (M. A.), A « Plantaire » in Honor of the Blessed Virgin Mary (A. Långfors)..... 538
Scheuermeier (P.). Voir Donum natalicium.
Schneider (R.) et G. Cohen, La formation du génie moderne dans l'art de l'Occident (M. Roques)..... 105, 274
Van Gennep (A.), Le folklore de la Flandre et du Hainaut Français (N. Dupire)..... 272
Van Ginneken (J.). Voir Mélanges de linguistique et de philologie.
Wagner (M. L.). Voir Donum natalicium.
Wirtz (W.). Voir *Flore et Blancheflor*.

PÉRIODIQUES

Annales du Midi, XLVII, 1936 (J. Boutière)..... 418
Archiv für das Studium der neueren Sprachen, CLXIX, 3-4-CLXX, 1-2, 1936 (A. Långfors)..... 118
— CLXX, 3-4, 1936 (A. Långfors)..... 276
— CLXXI, 1-2, 1937 (A. Långfors)..... 545
Archivum Europae centro-orientalis, I-II, 1935-1936 (M. R.)..... 419
Bulletin de la Diana, XXV, 5, 1936 (A. Jeanroy)..... 276
Codrul Cosminului, IX, 1935..... 277
Dacoromania, VIII, 1934-1935 (J. Boutière)..... 546
Germanisch-romanische Monatschrift, XXIII, 1935 (G. Gougenheim).. 119
Journal des Savants, 1935 (G. Gougenheim)..... 119
Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, LVI-LVII, 1935-1936 (G. Gougenheim)..... 120
Modern Philology, XXXII-XXXIII, 1934-1936 (M. R.)..... 420
Moyen âge (Le), XLV-XLVI, 1935-1936 (M. R.)..... 547
Neophilologus, XX-XXI, 1934-1936 (M. R.)..... 549
Neuphilologische Mitteilungen, XXXVI, 1935 (M. R.)..... 125
— XXXVII, 1936 (M. R.)..... 421
Revista de filologia española, XXII, 1935 (F. Lecoy)..... 277

Revue critique d'histoire et de littérature, LXIX, 1935 (J. Boutière).. 127
Revue de linguistique romane, XI, 1935 (M. R.)..... 127
Revue des études latines, XIII-XIV, 1935-1936..... 550
Revue des langues romanes, LXVII, 1934-1935 (M. R.)..... 421
Revue historique, CLXXVII, 1936 (M. R.)..... 423
Revue internationale des études balkaniques, II, 1936 (M. R.)..... 278
Speculum, X, 1935 (M. R.)..... 128
Studi medievali, VI-VIII, 1933-1935 (M. R.)..... 550
Vox romanica, I. 1936 (M. R.)..... 552
Zeitschrift für romanische Philologie, LVI, 1-2, 1935 (M. R.)..... 128
— LVI, 3-4 (M. R.)..... 279
— LVI, 5-6 (M. R.)..... 423

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

Allen (L.). Voir Williams (Ch. A.).
Anderson (A. O. et M. O.). Voir *Chronicle of Melrose*.
Antoine de la Sale, Œuvres complètes p. p. F. Desonay, I : *La Salade*..... 284
Atlas linguistique roumain p. p. Sever Pop et E. Petrovici sous la direction de S. Puşcariu..... 137
Barth-Walser, Zur Erinnerung..... 283
Becker (Ph. Aug.), Fauvel und Fauvelliana..... 431
Bertoni (G.), La « Chanson de Roland »..... 287
— Il latino di Roma e le lingue romanze..... 285
— La Poesia di Cino da Pistoia..... 561
— Lingua e poesia, saggi di critica letteraria..... 429
Bogdan (D. P.). Voir Stahl (H.).
Bonelli (G.) et G. Contini, Antichi testi bresciani..... 287
Bonnerot (J.). Voir Estienne (Ch.).
Brøndal (V.), Le français langue abstraite..... 142
Brut y Brenhinedd, éd. p. John Jay Parry..... 558
Caboni (A.), Note e correzioni al *Rainardo e Lesengrino*..... 143
Castro (A.), Glosarios latino-españoles de la Edad Media..... 140
Chapin (E.), Les villes de foires de Champagne des origines au début du XIVe siècle..... 427
Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle, VI, p. p. Guichard, de Neufbourg, Perroy et Dufour..... 417
Chaytor (H. J.). Voir Year's Work.
Christine de Pisan, *Livre des faits et bonnes meurs du sage roi Charles V*, p. p. S. Solente..... 558

Chronicle (The) of Melrose, p.p. G. O. Anderson et M. O. Anderson et W. C. Dickinson..... 287
Clamanges (Nicolas de), Le Traité de la ruine de l'Église et sa traduction française de 1554, p. p. G. Coville..... 429
Colleville (M.), Les chansons allemandes de croisade en moyen-haut-allemand..... 143
Collingwood (R. G.) et J. N. L. Myres, Roman Britain and the English Settlements..... 430
Contini (G.). Voir Bonelli (G.).
Costini (L.), Graĭul bănăţcan, II..... 560
Cottineau (dom L. H.), Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés, 5..... 141
— 6..... 428
Coville (A.). Voir Clamanges (Nicolas de).
Dauzat (A.), Où en sont les études de français..... 429
De Boer (C.). Voir *Ovide moralisé*.
— (M.). Voir *Ovide moralisé*.
Delbouille (M.). Voir *Florence et Blancheflour*.
— Voir Jakemes.
Desonay (F.). Voir Antoine de la Sale.
Dickinson (W. C.). Voir *Chronicle of Melrose*.
Dufour (J. E.). Voir Chartes du Forez.
Dupire (N.). Voir Molinet.
Entwistle (W. J.). Voir Year's Work.
Estienne (Ch.), *La Guide des chemins de France* (1553), éd. J. Bonnerot..... 140
Ettmayer (K. v.), Analytische Syntax der französischer Sprache, II. 284
Ewert (A.). Voir Year's Work.
Faral (E.), Modes et manières de l'an 1200 : un texte inédit..... 284
Fishta (Ph.), Anthologi shqipe..... 143
Florence et Blancheflour, éd. par M. Delbouille..... 288
Foligno (C.). Voir Year's Work.
Folque de Candie. Voir Herbert le Duc.
Francis (G. A.). Voir Year's Work.
Gamillscheg (E.), Die Mundart von Şerbăneşti-Tituleşti..... 140
— Romania Germanica, Sprach- und Siedlungsgeschichte der Germanen auf dem Boden des alten Römerreichs..... 558
Garrone (V. G.), L'apparato scenico del dramma sacro italiano in Italia..... 430
Gérold (Th.), Histoire de la musique des origines à la fin du XIVe s.. 432
Giurescu (C. C.), Istoria Românilor, I-II..... 559
Glosarios latino-españoles. Voir Castro (A.).
Gonzalez-Llubera (Ig.). Voir Year's Work.

GOUGENHEIM (G.), Éléments de phonologie française ; étude descriptive des sons du français au point de vue fonctionnel..... 142
Grandes Chroniques de France, VIII..... 558
GRANDGENT (Ch. H.). Voir Italica.
GRÉGOIRE (Henri), L'étymologie de Napoléon..... 561
GRÖBER (G.), Geschichte der mittelfranzösischen Literatur, II, Vers- und Prosadichtung des 15. Jahrhunderts, 2e éd. p. St. HOFER..... 428
GUICHARD (G.). Voir Chartes du Forez.
HAUST (J.), Étymologie de « Merchoul », ancien nom d'un ruisseau à Liége..... 286
— Merchoul, Pilchoule et autres mots d'ancien liégeois..... 561
HEIDEL (H.), Die Terminologie der Finanzverwaltung Frankreichs im 15 Jahrhandert..... 140
HERBERT LE DUC DE DANMARTIN, *Folque de Candie*, p. p. O. SCHULTZ-GORA, III..... 427
HERING (W.), Die Mundart von Bozel (Savoyen)..... 140
HOFER (St.). Voir GRÖBER (G.).
Italica. To Charles Hall Grandgent..... 428
JAKEMES, *Le Roman du Castelain de Couci et de la dame de Fayel*, p. à l'aide des notes de J. E. MATZKE p. M. DELBOUILLE..... 288
JEANROY (A.), Les deux renaissances provençales..... 285
JÖRDER (O.), Die Formen des Sonetts bei Lope de Vega..... 140
Jugement (Le) d'Amour ou *Florence et Blancheflour* éd. p. M. DELBOUILLE..... 288
KELLERMANN (W.), Aufbaustil und Weltbild Chrestiens von Troyes im Percevalromanze..... 140
KLEIN (Hans W.), Die volkstümlichen sprichwortlichen Vergleiche im Lateinischen und in den romanischen Sprachen..... 560
KÖNIG (W.), Die Präfixe *dis-*, *de-* und *ex-* im Galloromanischen.... 190
LACROCQ (L.), Antoine Thomas (1857-1935), sa vie et ses travaux.. 283
LANGENFELT (G.), Païens et héros dans le « Widsith »..... 227
LANSEL (P.), Ils Retorumantschs ; — Les Rhéto-romanches..... 560
LEBEL (P.), Problèmes toponymiques, I : Montéclair et Clefmont.... 286
LEJEUNE-DEHOUSSE (R.), L'œuvre de Jean Renart..... 284
Lexiques français du moyen âge. Voir ROQUES (M.).
LOT (F.), Les invasions barbares et le peuplement de l'Europe..... 559
MAINONE (Fr.), Formenlehre und Syntax in der Berliner franko-venezianischen Chanson de geste von Huon d'Auvergne..... 140
MATZKE (J. E.). Voir JAKEMES.
MEILLET (A.), Linguistique historique et linguistique générale, II.... 427
MENNER (R. J.), The conflict of homonyms in English..... 285
MICHAËLSON (K.), Étude sur les noms de personne français d'après les rôles de taille parisiens..., II..... 427

Michel (L.), Quelques aspects de la légende de Basin le bon larron. 288
Migliorini (B.). Voir Year's Work.
Millardet (G.), Le roman de Flamenca..... 287
Misrahi (Jean), The Origin of « de Roussillon »..... 431
Molinet (Jean), *Les Faitz et dictz* p. p. N. Dupire, I..... 426
Moulinier (G.). Voir Strowski (F.).
Myres (J. N. L.). Voir Collingwood (R. G.).
Neufbourg (de). Voir Chartes du Forez.
Nicolas de Clamanges. Voir Clamanges.
Nitze (W. A.). Voir *Perlesvaus*.
Olsen (H.). Voir Sandfeld (Kr.).
Ovide moralisé, éd. par C. de Boer, avec la collaboration de M. G. de Boer et J. Th. M. van T'Sant, IV..... 141
Parry (J. J.). Voir *Bout y Brenhinedd*.
Pasquali (E. S.), Nuovo contributo allo studio e a la conoscenza del gergo Valsoanino..... 141
Pauphilet (A.). Voir Strowski (F.) et Moulinier.
Perlesvaus, Le Haut Livre du Graal), éd. p. W, A Nitze, II..... 558
Perroy (E.). Voir Chartes du Forez.
Petrovici (E.). Voir Atlas linguistique roumain.
Pop (S.). Voir Atlas linguistique roumain.
Puşcariu (S.), Études de linguistique roumaine..... 285
— Voir Atlas linguistique roumain.
Raby (F. J. E.). Voir Year's Work.
Recueil général des lexiques français du moyen âge. Voir Roques (M.).
Rheinfelder (Hans), Altfranzösische Grammatik, I, Lautlehre..... 561
Robert-Busquet (L.), Le Roman de Renart... version littérale.... 288
Rodrigues (A. A.). Voir Year's Work.
Roland (*La Chanson de*), éd. p. G. Bertoni..... 287
Roman du Castelain de Couci. Voir Jakemes.
Ronjat (J.), Grammaire istorique des parlers provençaux modernes, III..... 558
Roques (M.), Légende de Roland au XIVe siècle..... 284
— Recueil général des Lexiques français du moyen âge (XIIe-XVe siècle), I, 1..... 140
Rosetti (Al.), Antoine Meillet..... 283
Russel (J. C.), Dictionary of Writers of thirteenth century England. 144
Sainéan (L.), Lettres p. p. son frère Constantin..... 283
Sandfeld (Kr.) et Hedvig Olsen, Syntaxe roumaine, I, Emploi des mots à flexion..... 429
Schossig (A.), Verbum, Aktionsart und Aspekt in der *Histoire du Seigneur de Bayart* par le Loyal Serviteur..... 140

Schultz-Gora (O.). Voir Herbert le Duc.
Solente (S.). Voir Christine de Pisan.
Sorrento (L.), Orazio e il Medio Evo..... 287
Stahl (H) et D. P. Bogdan, Manuel de paleografie slavo-română.. 285
Storost (J.), Karl Voretzsch Bibliographie..... 559
Strowski (E.) et G. Moulinier, Histoire de la littérature française ; Le moyen âge par A. Pauphilet..... 430
Tagliavini (C.), La lingue albanese..... 286
Terracini (B.), Gli studi linguistici sulla Sardegna preromana..... 141
Thesaurus linguae latinae, V, 2, vii..... 141
— VII, 1, iii..... 284
— VII, 1, iv..... 559
Tobler-Lommatzsch, Altfranzösisches Wörterbuch, 18..... 141
Tosi (G.), Il « cursus » negli Actus beati Francisci ; — I Fioretti... 143
Van T'Sant (J. Th. M.). Voir *Ovide moralisé*.
Voretzsch (K.). Voir Storost (J.).
Walberg (E.), Quelques aspects de la littérature anglo-normande.... 144
Wartburg (W. V.), La posizione della lingua italiana nel mondo neolatino..... 286
Williams (Ch. A.), The German Legends of the hairy Anachorete... with two old french texts of *La Vie de Saint Jehan Paulus* ed. by Louis Allen..... 140
Wilmotte (M.), Nos dialectes et l'histoire..... 142
— Un centon d'Horace au xe siècle..... 561
Year's Work (The) in Modern Language Studies, VI, 1934-1935, p. p. F. J. E. Raby, B. Migliorini, C. Foligno, A. Ewert, G. A. Francis, H. J. Chaytor, Ig. González-Llubera, A. A. Rodrigues, W. J. Entwistle..... 141

CHRONIQUE

Collaborateurs de la *Romania* en 1936-1937 avec leurs adresses.... 133
Nécrologie : A. T. Baker, 133 ; A. Bayot, 557 ; O. Bloch, 556 ; H. Breuer, 283 ; G. de Gregorio, 556 ; A. Meillet, 132 ; S. Pieri, 426 ; M. Prinet, 556 ; E. Staaff, 282 ; E. Stengel, 282.
Retraites : J. Bédier, 426 ; A. Lefranc, 426 ; F. Lot, 426; E. Wechssler, 283.
Nominations : E. Auerbach, 283 ; K. Michaëlsson, 557 ; M. Roques, 137 ; F. Schürr, 283 ; L. Spitzer, 283 ; G. Tilander, 283.
Hommages : C. H. Grandgent, 428 ; K. Jaberg, 528 ; A. Lefranc, 116 ; J. van Ginneken, 526.
Sociétés : Amis de nos dialectes, 284 ; Anglonorman Text Society,

283, 557 ; Gesellschaft für romanische Literatur, 427 ; Société de l'Histoire de France, 558 ; Société des anciens textes français, 426.

Périodiques : *Les dialectes belgo-romans*, 284 ; *The Romanic Review*, 557.

Publications annoncées : Atlas linguistique roumain, 137 ; Ms. 76 G. 17 de La Haye, 284 ; Motets du ms. de Turin, 426 ; *Roman d'Alexandre*, 284 ; Chansons de Guillem et Gauceran de Saint-Leidier.

Collections : Anciens textes français, 426; Anejos de la *Revista de Filologia española*, 140 : Beihefte zur *Zeitschrift für romanische Philologie*, 140 ; Berliner Beiträge zur romanischen Philologie, 140 ; Bibliothèque de l'École des Hautes Études, 140, 427 ; Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Liége, 284 ; Collection linguistique, 427 ; Gesellschaft für romanische Literatur, 427 ; Illinois Studies in Language and Literature, 140 ; Institut de France, 284 ; Leipziger romanistische Studien, 140 ; Medieval Academy of America, 558 ; Modern Philology Monographs of the University Chicago, 558 ; Recueil de travaux publiés par l'Université d'Uppsala, 427 ; Société de l'Histoire de France, 558.

Correspondance, 274.

INDEX DES MOTS..... 563

L'administrateur-gérant : René LEDEUIL.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXVII.

AVIS DE LA RÉDACTION

Le changement d'adresse de la rédaction de la *Romania*, peut-être des erreurs postales, peut-être aussi des irrégularités dans le service des revues ou collections qui nous sont adressées, ont fait que nous n'avons pas toujours reçu tous les numéros des périodiques ou collections que nous avons coutume d'annoncer. Nous prions les directeurs de ces revues ou collections de noter que tous les envois doivent être faits à l'adresse ci-dessous :

RÉDACTION DE *ROMANIA*
2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

Voici maintenant l'indication des lacunes constatées dans les envois de revues qui nous sont faits d'ordinaire régulièrement; nous serions reconnaissants aux directeurs intéressés de combler ces lacunes pour nous permettre de mettre à jour nos comptes rendus.

Bulletin de la Commission royale de toponymie et de dialectologie, IX (1936).
Bulletin Du Cange, VIII, 1, IX et suite.
Hispanic Review, V, 1 (1937).
Medium Ævum, V, 2 (1936).
Revista Lusitana, XXXIII (1935).
Revue belge de philologie et d'histoire, XIV (1935) et suite.
Studi di filologia italiana, IV et suite.
Studi albanesi, I, III et suite.
Zeitschrift für französische Sprache und Literatur, LX (1935), 3-4.

D'autre part, la *Romania* s'est toujours efforcée de faire connaître à ses lecteurs les recueils jubilaires, dont la mode ne passe pas, et où des contributions intéressantes risquent de rester ensevelies, si les bibliographies ne les signalent pas systématiquement. Encore est-il nécessaire que ces recueils ne restent pas des publications privées. Il arrive malheureusement parfois que nous ne soyons même pas informés de la préparation ou de l'apparition de ces volumes. Ainsi nous ne connaissons que par un envoi amical de tirages à part la publication, en Roumanie, d'un recueil présenté à M. Nistor et, en Tchécoslovaquie, de Mélanges offerts à M. Haškovec. Nous serions reconnaissants aux promoteurs de ces deux publications de les faire parvenir à la rédaction de la *Romania* et aux organisateurs de futures manifestations de nous aviser de leurs projets et de la réalisation de ceux-ci.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — Chèques Postaux : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* paraît par numéros trimestriels (janvier, avril, juillet, octobre). Ces numéros sont adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux : les abonnés résidant à l'étranger peuvent faire adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France ; ils n'auront en ce cas à payer que le prix de l'abonnement pour la France.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Les abonnements se font pour l'ensemble des quatre numéros annuels (janvier-octobre).

Prix de l'abonnement annuel :

pour Paris, les départements et les colonies françaises..... 70 fr.
pour les pays étrangers..... 80 fr.

Le montant de l'abonnement peut être acquitté :

1° Directement par versement ou virement au compte de chèques postaux de la *Société « Romania »*, numéro du compte : Paris 1881.69 ; les mandats-cartes internationaux peuvent être adressés à ce compte.

2° Directement par l'envoi d'un chèque barré à l'ordre de la *Société « Romania »*.

3° Par l'intermédiaire d'un libraire ou commissionnaire qui s'acquittera par un des deux moyens indiqués ci-dessus.

VENTE EN VOLUMES

L'année une fois terminée, et après la publication du quatrième numéro, la *Romania* se vend par volumes annuels.

Prix des volumes antérieurs a l'année en cours :

Paris, départements et colonies françaises..... 120 fr.
Étranger..... 125 fr.

Pour l'année 1934 (t. LX), qui ne comporte que deux fascicules, ces prix sont réduits de moitié.

Les volumes seront adressés franco ; le montant devra en être réglé de la même manière que les abonnements.

Toutes les communications relatives à la publication, aux abonnements et à la vente de volumes de la *Romania* doivent être adressées à

l'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*
2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXVII